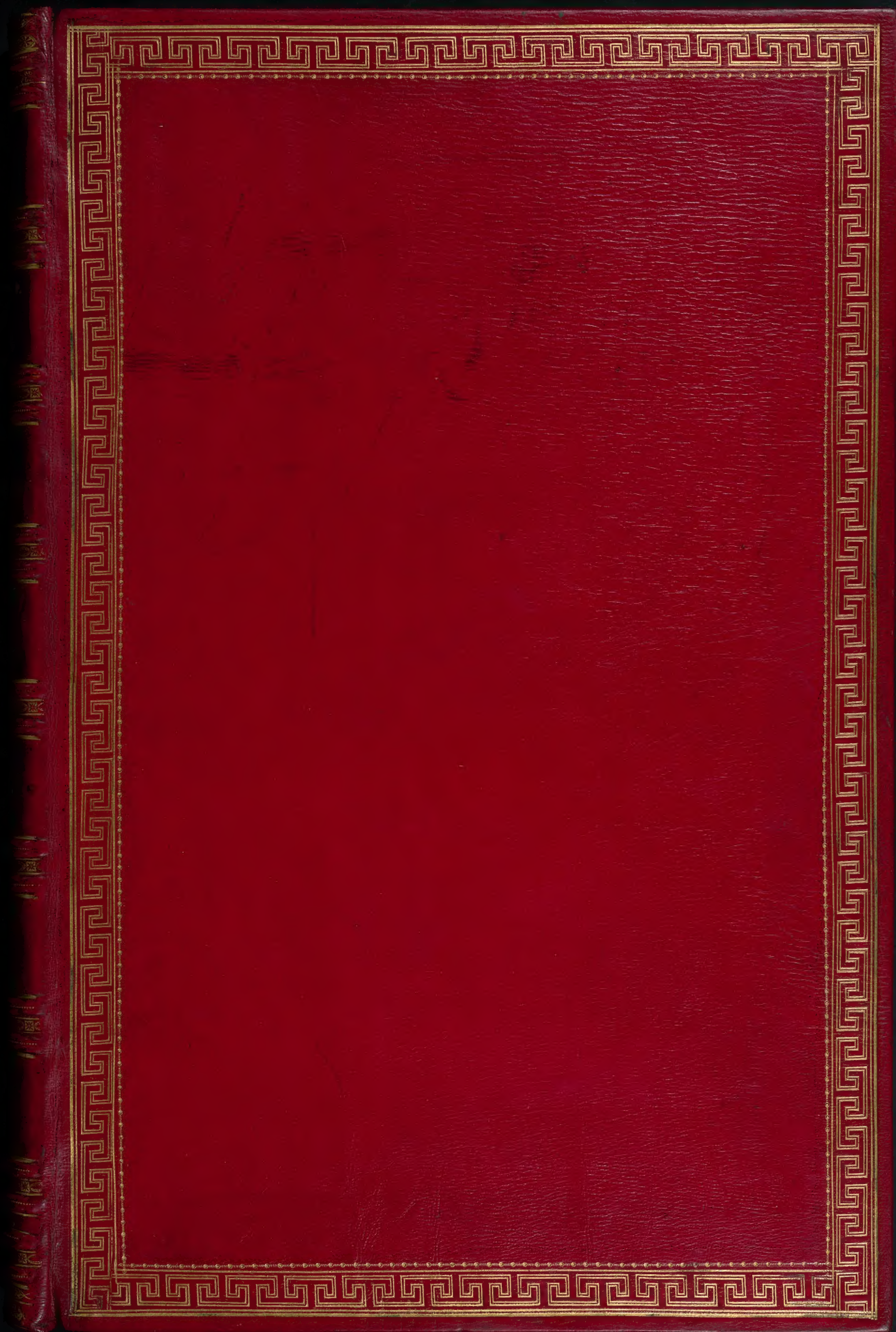
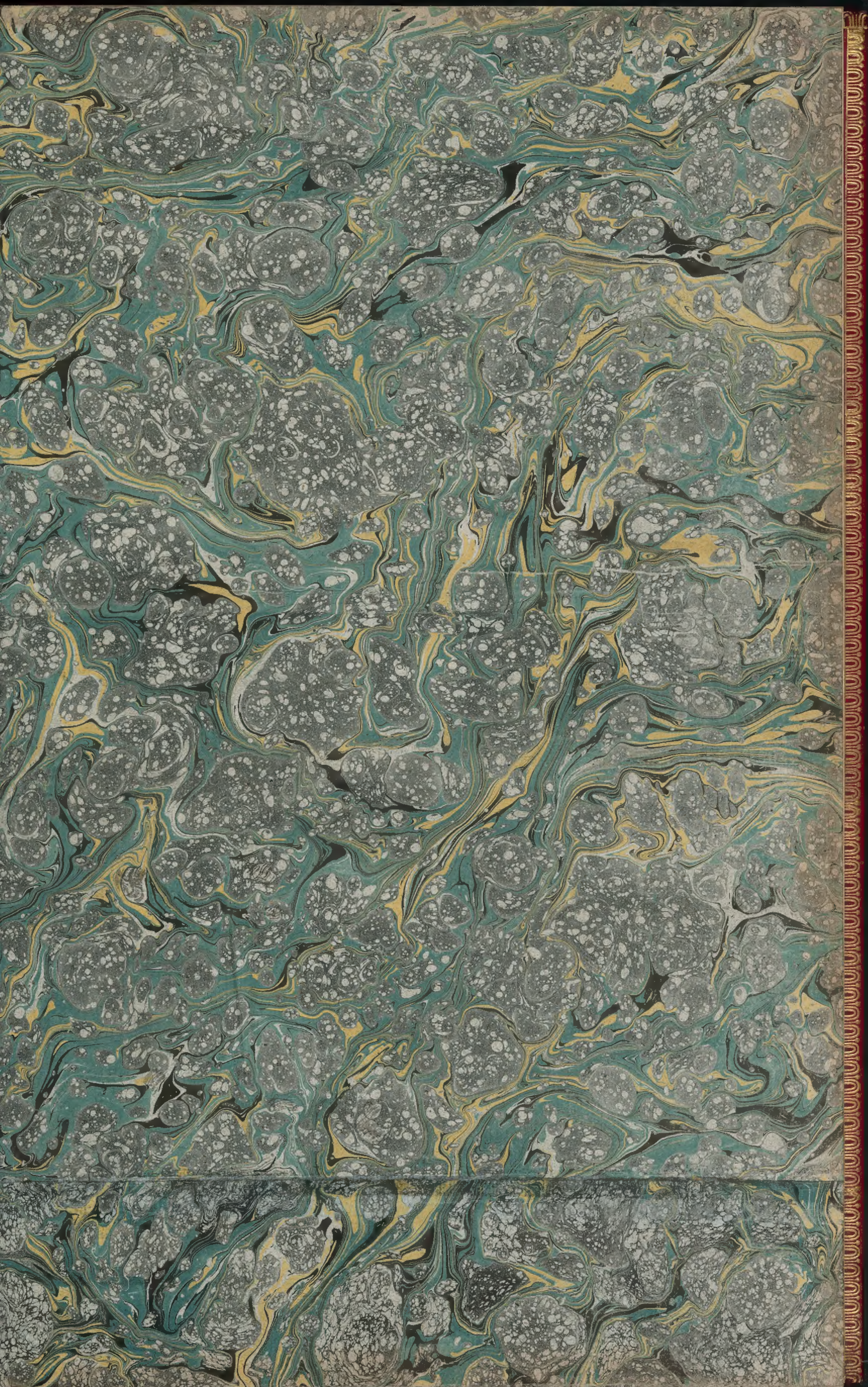






Isle de France: 1) Valois et Comté de Senlis Karte u. 50 Taf num. 1-41 ygl. Pa

Vortitel, Haupttitel 4, 173 SS. + 5 SS Index

Introduction: Titel u. XXV SS

Taf. 13 bis ist lt. Register nie erschienen.

2) Chantilly 9 auf 6 Taf ygl.

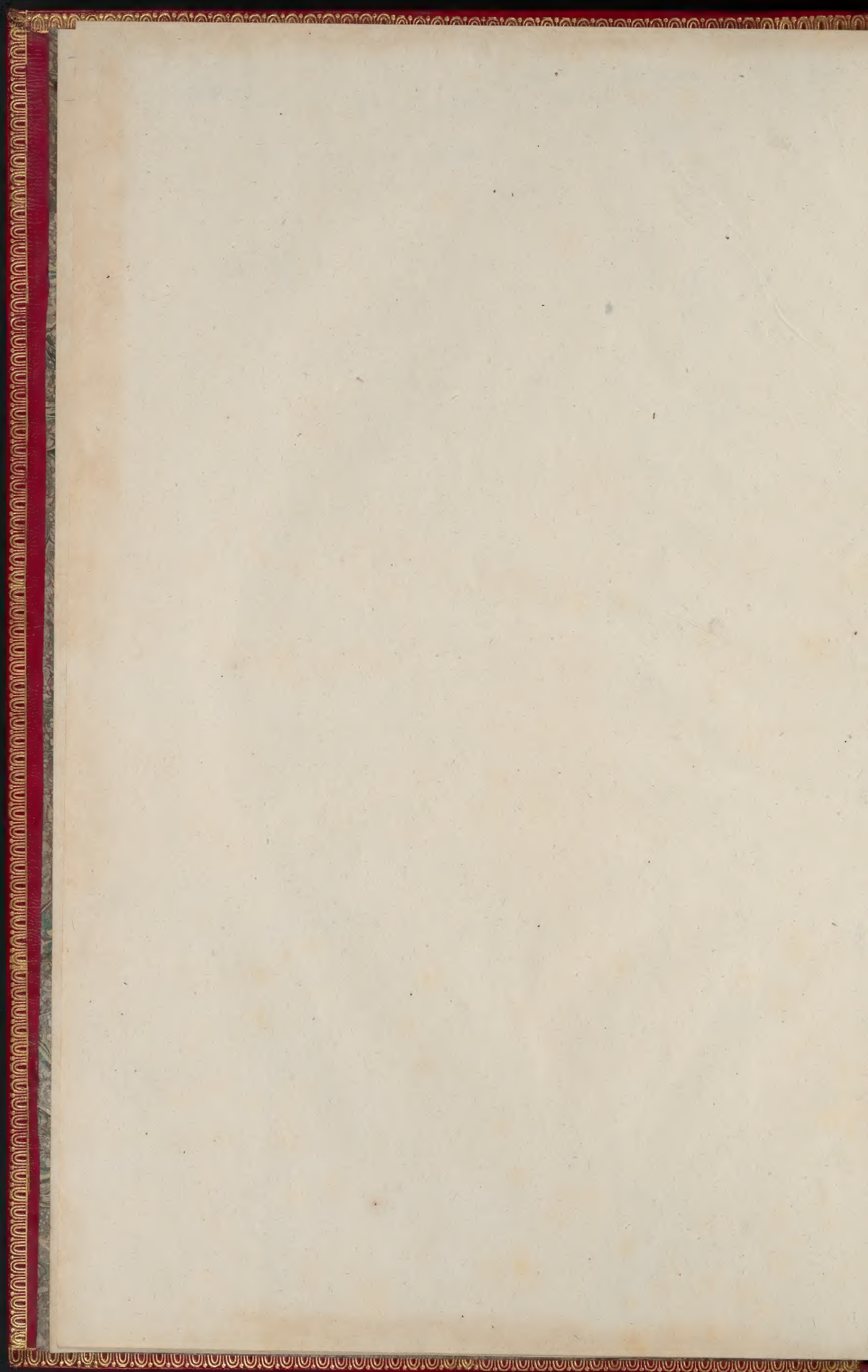
3.) Compiègne 12 auf 7 Taf ygl.

(zus. 73 Fig.)

= J. VI.

VOYAGE PITTORESQUE
DE LA FRANCE

[illegible] DE LA PROVINCE DE [illegible]
VALOIS ET [illegible] DE SENLIS



VOYAGE PITTORESQUE DE LA FRANCE.

DESCRIPTION DE LA PROVINCE DE L'ISLE DE FRANCE.

VALOIS ET COMTÉ DE SENLIS.

AVIS AU RELIEUR

POUR L'ARRANGEMENT DES PLANCHES*.

* Le Relieur aura attention de mettre au commencement de ce volume, d'abord l'introduction à tout l'ouvrage, précédée du titre général du *Voyage Pittoresque de la France*, et ensuite l'introduction à la *Description de la Province de l'Isle de France*, précédée du titre particulier de la description de cette Province.

Victoire

VOYAGE
PITTORESQUE
DE LA FRANCE,

AVEC

LA DESCRIPTION DE TOUTES SES PROVINCES.

OUVRAGE NATIONAL,

DÉDIÉ AU ROI,

Orné d'un grand nombre de Gravures exécutées avec le plus grand soin, d'après les dessins des meilleurs Artistes.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

DESCRIPTION DE LA PROVINCE DE L'ISLE DE FRANCE.
VALOIS ET COMTÉ DE SENLIS.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR.

Chez LAMY, Libraire, quai des Augustins, N°. 26.

M. DCC. LXXXIX.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÈGE DU ROI.

VOYAGE
PITTORESQUE
DE LA FRANCE,

AVEC

LA DESCRIPTION DE TOUTES SES PROVINCES.

OUVRAGE NATIONAL,

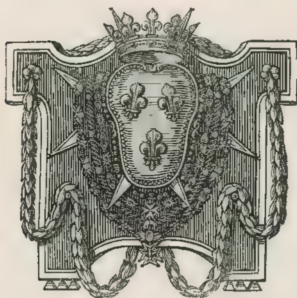
DÉDIÉ AU ROI,

Orné d'un grand nombre de Gravures exécutées avec le plus grand soin, d'après les dessins des meilleurs Artistes.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci. HORAT.

INTRODUCTION.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR.

Chez LAMY, Libraire, quai des Augustins, N°. 26.

M. DCC. LXXXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÈGE DU ROI.

VOYAGE PITTORESQUE
DE
LA FRANCE.

INTRODUCTION.

La France est une des plus puissantes et des plus anciennes monarchies de l'Europe; établie par les Francs sous l'autorité de leurs chefs, elle s'est soutenue constamment par ses propres forces, et subsiste sans interruption depuis plus de treize siècles. Sa puissance, établie sur des fondemens solides, l'a fait respecter dans tous les tems par toutes les nations; elle a joué toujours un grand rôle dans les affaires de toutes les Cours de l'Europe, et a influé quelquefois dans celles des Potentats de l'Asie et de l'Afrique. Elle a dû ces avantages à la beauté et à la bonté de son climat, au grand nombre et à la richesse de ses productions, aux ressources multipliées qu'elle trouve en elle-même, à sa nombreuse population, à la vivacité, la vigueur, l'énergie, la générosité et la bravoure de ses habitans, à l'honneur dont ils ont toujours fait leur idole, et sur-tout à l'amour dont ils n'ont jamais cessé d'être pénétrés pour leurs Souverains.

Située sous le plus beau ciel, elle jouit d'une température douce, qui tient un juste milieu entre les chaleurs brûlantes du midi et les frimats du nord : elle est couverte de terres fertiles, dont les productions, aussi variées, que multipliées, fournissent abondamment aux besoins de ses habitans et à ceux des royaumes voisins : elle est coupée et arrosée par une quantité prodigieuse de rivières, de fleuves et de canaux, qui, en même tems qu'ils contribuent à la fertilité des terres, forment des communications nombreuses entre ses différentes provinces, avec les royaumes étrangers, et entre les deux mers qui entourent une partie de son étendue. Elle est remplie de ports et de havres, qui prêtent un asile assuré aux navires, favorisent la navigation, font naître et soutiennent le génie, l'étendue et l'activité du commerce. Elle est couverte de villes riches et florissantes, distinguées par la beauté de leur situation, la magnificence de leurs édifices et l'opulence de leurs habitans; elle est percée par des routes superbes, qui nous rappellent la magnificence et la solidité de celles des tems florissans de la république de Rome.

La nature a formé elle-même ses limites, et paroît l'avoir destinée à faire un état séparé et distinct de ses voisins. Elle est enclavée entre les deux mers, l'Océan et la Méditerranée, et entre les plus hautes, les plus belles et les plus riches montagnes de l'Europe : les Pyrénées au midi, les Alpes au levant, les Vosges au nord, la Méditerranée au sud-est, l'Océan au couchant, la Manche au nord-ouest, forment son enceinte.

SITUATION ET ÉTENDUE DE LA FRANCE.

Le Royaume de France, dont la ville de Paris est la Capitale, est situé entre le 12ᵉ degré 47 minutes et le 25ᵉ degré 50 minutes de longitude, et le 42ᵉ degré 22 minutes, et le 51ᵉ degré 4 minutes de latitude. Il est borné au N. par les Pays-bas Autrichiens, au S. par l'Espagne, à l'E. par l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, au S-E. par la Méditerranée, à l'O. par l'Océan, et au N-O. par la Manche, qui le sépare de l'Angleterre. Il a en largeur 165 lieues de 20 au degré, ou 206 de 25 au degré, de l'orient à l'occident, c'est-à-dire, depuis Huningue sur le Rhin en Alsace, jusqu'à la pointe la plus occidentale de la province de Bretagne; et en longueur 172 de 20 au degré, ou 215 de 25 au degré, du midi au nord, c'est-à-dire, depuis l'extrémité la plus méridionale du Roussillon, jusqu'à l'extrémité la plus septentrionale de la Flandre; ce qui, suivant le calcul du Maréchal de Vauban, donne une surface de 30,000 lieues carrées, de 25 au degré, chaque lieue de 4,688 arpens 82 perches et demie, l'arpent de 100 perches carrées, et la perche de 20 pieds de long et de 400 pieds carrés.

Sa figure forme une espèce de pentagone, dont les angles sont remplis par les villes de Dunkerque, Brest, Bayonne ou Saint-Jean-de-Luz, Colliouvre, Antibes, Huningue, Landau et Charlemont.

Ce Royaume fait à-peu-près la douzième partie de l'Europe : on compare son étendue à celle de l'Espagne et du Portugal pris ensemble, à celle de la Suisse, de l'Italie et des îles qui en dépendent, à celle de l'Allemagne, à celle des Pays-bas et des îles Britaniques ensemble : elle est moindre d'un quart que la Pologne, d'un tiers que la Suède, et de plus de moitié que la Russie Européenne, plus grande d'un tiers que le Danemarck et la Norwège, et à-peu-près que la Turquie Européenne, et presque égale à la Hongrie, la Transilvanie, la Moravie et la petite Tartarie prises ensemble.

CANAUX, FLEUVES ET RIVIÈRES DE LA FRANCE.

La France est coupée et arrosée par un très-grand nombre de Canaux, de Fleuves et de Rivières, qui fertilisent les terres, et établissent des communications utiles et nombreuses. Nous ne désignerons ici que les plus considérables; nous n'en parlerons même que succinctement; nous entrerons dans des détails plus étendus, lorsqu'il sera question des Provinces où on les trouve.

CANAUX.

Les plus remarquables sont, 1°. le Canal d'Orléans, qui s'étend depuis le Port-Maurant, à environ 2 lieues au dessus d'Orléans, jusqu'au Canal de Briare, auquel il se joint près de Cepoy, à une petite lieue au dessous de Montargis : il fait une communication entre la Seine et la Loire. 2°. Le Canal de Briare, qui s'étend depuis la Loire auprès de Briare, jusqu'à Cepoy, à une lieue au dessous de Montargis, où il se joint à la Rivière de Loing : il établit une nouvelle communication entre la Seine et la Loire. 3°. Le Canal de Picardie, qui commence à l'étang de la ville de Saint-Quentin, et se joint à l'Oise près de la Fère : il sert à la jonction de l'Oise et de la Somme. 4°. Le Canal de la Robine, qui est formé par une branche de la rivière d'Aude en Languedoc, commence entre les paroisses de Salelles et de Cuxac, traverse la ville de Narbonne, se joint à l'étang de Sigean, et se termine à la Méditerranée au Grau-de-la-nouvelle. 5°. Le Canal royal de Languedoc, qui commence à la Garonne, à laquelle il se joint au dessous de Toulouse, traverse le haut Languedoc et une partie du bas, parcourt un espace de 70 lieues, et se termine à l'étang de Tau, au moyen duquel il communique avec la Méditerranée ; il fait la jonction de cette mer avec l'Océan.

FLEUVES.

Les plus considérables sont, 1°. l'ESCAUT, qui prend sa source dans le Vermandois en Picardie, traverse le Cambresis et le Hainaut, entre dans les Pays-bas Autrichiens, et se jette dans la *mer d'Allemagne* au dessous de Lillo. 2°. La SOMME, qui commence à Fon-Somme dans le Vermandois, traverse la Picardie, et se jette dans l'*Océan* entre Saint-Vallery et le Crotoy, après un cours d'environ 35 lieues. 3°. La MEUSE, qui a sa source près du village de Meuse dans le Bassigny en Champagne, arrose une partie de cette province, de la Lorraine et du Duché de Bar, entre dans le pays de Liège et les Pays-bas Autrichiens, et se jette dans l'*Océan* entre les îles du Comté de Hollande, après un cours de plus de 40 lieues dans les terres de France. 4°. La CHARENTE, qui prend son origine dans l'Angoumois, parcourt le haut Poitou, la Saintonge, et se jette dans l'*Océan* vis-à-vis l'île d'Oleron, après un cours d'environ 40 lieues. 5°. La LOIRE, qui prend sa source dans le haut Vivarais en Languedoc, traverse le Velai, le Forest, le Bourbonnois, le Nivernois, le Berry, l'Orléannois, la Touraine, l'Anjou et la Bretagne, et se jette dans l'*Océan* à 12 lieues au dessous de Nantes, après un cours d'environ 200 lieues. 6°. La SEINE, qui naît par deux sources près de Chanceaux en Bourgogne, traverse une partie de cette province, la Champagne, l'Ile de France et la haute Normandie, et se jette dans l'*Océan* près du Havre-de-Grace, après un cours de plus de 100 lieues. 7°. La GIRONDE, qui est formée au Bec-d'Ambès par la réunion de la Garonne et de la Dordogne, et se jette dans l'*Océan* au dessous de Royan. 8°. Le RHÔNE, qui prend sa source au pied du Mont-de-la-Fourche, dans le Valais en Suisse, entre en France par le Bugey, côtoie la Bresse, le Lyonnois, le Forest, le Dauphiné, une partie du Languedoc, la Provence, traverse le Comtat Venaissin, et se jette dans la *Méditerranée* à 7 lieues au dessous d'Arles, après un cours de plus de 80 lieues sur les terres de France.

RIVIÈRES.

Les plus importantes, sont 1°. La MARNE, qui naît dans le Bassigny, traverse la Champagne, le Soissonnois, une partie de l'Ile de France, et se joint à la *Seine* à une demi-lieue au dessous de Charenton, et à une lieue au dessus de Paris, après un cours de plus de 60 lieues. 2°. La SAMBRE, qui commence à une lieue O. de la Chapelle en Thiérache, arrose la Picardie et le Hainaut, et se jette dans la *Meuse* près de Namur, après un cours d'environ 25 lieues. 3°. La SAONE, qui prend sa source à Vioménil en Lorraine, traverse une partie de la Franche-Comté, la Bourgogne, le pays de Dombes, le Lyonnois, et se jette dans le *Rhône* à Lyon, près de l'abbaye d'Aisnay, après un cours d'environ 80 lieues. 4°. l'ISÈRE, qui a son origine dans les Alpes à 4 ou 5 lieues N. du mont Cénis, pénètre en Dauphiné entre Montmeillan et le Fort-Barreaux, et se jette dans le *Rhône* à une lieue au dessus de Valence, après un cours d'environ 45 lieues. 5°. La DURANCE, qui naît en Dauphiné au pied du Mont-Génèvre, parcourt le Dauphiné, la Provence et une partie du Comtat-Venaissin, et se jette dans le *Rhône* au dessous d'Avignon, après un cours d'environ 50 lieues. 6°. Le TARN, qui prend sa source au Mont-Losere en Gevaudan, traverse le Rouergue, rentre en Languedoc, parcourt le Quercy, et se jette dans la *Garonne* au dessous de Moissac. 7°. La DORDOGNE, qui commence au Mont-d'Or en Auvergne, traverse une petite partie de cette province, le Limosin, le Quercy, le Périgord, et se joint à la *Garonne* au Bec-d'Ambès, au dessus de Blaye, après un cours d'environ 80 lieues. 8°. La GARONNE, qui prend sa source dans la Vallée d'Aran sur les Pyrénées en Espagne, traverse la Gascogne, une petite partie du Languedoc et la Guienne, et se joint à la *Dordogne* au Bec-d'Ambès, après un cours de plus de 90 lieues.

DIVISION DE LA FRANCE.

On divise la France en cinquante-deux Provinces, dont la plupart sont formées de plusieurs Contrées, Cantons et Districts, qui faisoient autrefois autant de pays différens.

Provinces au Nord.

- Flandre, *Lille*, capitale.
  - *Flandre Gallicane* ou *Wallone.*
  - *Flandre Flamingante* ou *Maritime.*
- Artois, *Arras*, capitale.
- Hainaut, *Valenciennes*, capitale.
  - *Pays d'entre-Sambre et Meuse.*
  - Partie du Comté de *Mons.*
  - *Quesnoy.*
  - *Ostrevant.*
- Cambresis, *Cambrai*, capitale.
- Picardie, *Amiens*, capit.
  - haute.
    - *Vermandois.*
    - *Thiérache.*
  - moyenne.
    - *Amiénois.*
    - *Pays de Santerre.*
  - basse.
    - *Boulonnois.*
    - *Pays reconquis.*
    - *Vimeux.*
    - *Ponthieu.*
- Champagne, *Troyes*, capitale.
  - *Bassigny.*
  - *Brie Champenoise.*
  - *Rhemois.*
  - *Pertois.*
  - *Rethelois.*
  - *Vallage.*
  - *Senonois.*

Provinces a l'Ouest.

- Saintonge, *Saintes*, capitale.
- Aunis, *la Rochelle*, capitale.
- Poitou, *Poitiers*, capit.
  - Haut.
  - Bas.
- Angoumois, *Angoulême*, capitale.
- Limosin, *Limoges*, capit.
  - Haut.
  - Bas.
  - *Combrailles.*
- Périgord, *Périgueux*, cap.
  - Haut ou *Blanc.*
  - Bas ou *Noir.*
  - *Sarladois.*

Provinces au Sud.

- Auvergne, *Clermont*, capit.
  - Haute.
  - Basse.
- Rouergue, *Rodez*, capit.
  - *Comté de Rouergue.*
  - *Haute Marche de Rouergue.*
  - *Basse Marche de Rouergue.*
- Quercy, *Cahors*, capitale.
- Gascogne, *Auch*, capitale.
  - *Landes.*
  - *Chalosse.*
  - *Tursan.*
  - *Marsan.*
  - Partie de l'*Albret.*
  - *Labour.*
  - *Armagnac.*
  - *Bigorre.*
  - *Comminges.*
  - *Conserans.*
- Comté de Foix, *Foix*, capitale.
  - *Foix.*
  - *Donnezan.*
  - *Andorre.*
- Roussillon, *Perpignan*, capit.
  - *Comté de Roussillon.*
  - *Vallespir.*
  - *Conflent.*
  - *Capsir.*
  - *Cerdagne.*
  - *Vallée de Carol.*
- Languedoc, *Toulouse*, capit.
  - Haut. . . . onze Diocèses.
  - Bas. . . . douze Diocèses.

Provinces a l'Est.

- Nivernois, *Nevers*, capitale.
  - *Vallée de Nevers.*
  - *= d'Yonne.*
  - *= de Montenaison.*
  - *Donziois.*
  - *Morvant.*
  - *Bazois.*
  - *Pays d'entre-Loire et Allier.*
- Bourgogne, *Dijon*, capitale.
  - *Charolois.*
  - *Mâconnois.*
  - *Dijonnois.*
  - *Auxois.*
  - *Autunois.*
  - *Châlonois.*
  - *Comté de Bar-sur-Seine.*
- Franche-Comté, *Besançon*, capitale.
- Bugey, *Belley*, capit.
  - *Bugey.*
  - *Valromey.*
- Forest, *Montbrison*, cap.
  - haut.
  - bas.
- Bresse, *Bourg*, capitale.
- Dombes, (pays de) *Trévoux*, capitale.
- Lyonnois, *Lyon*, capitale.
- Beaujolois, *Beaujeu*, capitale.
- Bourbonnois, *Moulins*, capitale.

Provinces au Nord-Ouest.

- Anjou, *Angers*, capitale.
- Bretagne, *Rennes*, capit.
  - haute.
  - basse.
  - *Comté Nantois.*
- Normandie, *Rouen*, capitale.
  - haute.
    - *Pays de Caux.*
    - *= de Bray.*
    - *= de Campagne.*
    - *= d'Ouche.*
    - *Vexin Normand.*
    - *Roumois.*
    - *Lieuvin.*
  - basse.
    - *Pays d'Auge.*
    - *= de Bocage.*
    - *Campagne de Caen.*
    - *Bessin.*
    - *Cotentin.*
    - *Avranchin.*
    - *les Marches.*

Provinces au Nord-Est.

- Lorraine, *Nancy*, capitale.
- Duché de Bar, *Bar-le-Duc*, capitale.
- Alsace, *Strasbourg*, capitale.
  - haute.
  - basse.
  - Comté de *Hanaw.*
  - *Suntdgaw.*
- Trois-Évêchés, *Metz*, capit.
  - *Pays Messin.*
  - *Toulois.*
  - *Verdunois.*
- Luxembourg, *Thionville*, capitale.

PROVENCE,

- **Provinces au Sud-Est.**
  - Provence, divisée en 25 Vigueries; *Aix*, capitale.
  - Dauphiné, *Grenoble*, capit.
    - haut.
      - *Matesine.*
      - *Champsaur.*
      - *Oysans.*
      - *Diois.*
      - *Gapençois.*
      - *Embrunois.*
      - *Briançonnois.*
    - bas.
      - *Graisivaudan.*
      - *Viennois.*
      - *Valentinois.*
      - *Royanez.*
      - *Baronies.*
- **Provinces au Sud-Ouest.**
  - Guienne, *Bordeaux*, cap.
    - *Condomois.*
    - *Bourdelois.*
    - *Agenois.*
    - *Bazadois.*
    - *Medoc.*
    - *Pays entre deux mers.*
  - Navarre, *Saint-Jean-pied-de-port*, capitale.
  - Bearn, *Pau*, capitale.
- **Provinces de l'intérieur du royaume.**
  - Vers le Nord.
    - Ile de France, *Paris*, capit.
      - *Brie Françoise.*
      - *Gâtinois.*
      - *Hurepoix.*
      - *Laonnoix.*
      - *Soissonnois.*
      - *Noyonnois.*
      - *Valois.*
      - *Vexin François.*
      - *Mantois.*
      - *Ile de France propre.*
    - Beauce, *Chartres*, capitale.
    - Orléannois. *Orléans*, capit.
      - *Orléannois.*
      - *Blaisois.*
      - *Vendomois.*
      - *Dunois.*
      - *Sologne.*
    - Maine, *Le Mans*, capitale.
    - Perche, *Belesme*, capitale.
    - Beauvoisis, *Beauvais*, capitale.
  - Vers l'Ouest.
    - Touraine, *Tours*, capitale.
    - Berry, *Bourges*, capitale.
    - Marche, *Gueret*, capitale.

On peut joindre à ces Provinces, *l'île de Corse*, qui est aujourd'hui sous la domination du Roi de France, et le *Comtat-Venaissin*, situé au sud-est de la France, qui est un démembrement de ce Royaume, et dans lequel, quoique soumis au Pape, le Roi de France exerce plusieurs actes de Souveraineté.

On divise encore la France, 1°. en Gouvernemens Militaires; 2°. en Pays d'États et Pays d'Élections; 3°. en Généralités. Nous en parlerons en nous occupant de l'Administration militaire, et de celle des Finances de ce Royaume.

ADMINISTRATION ÉCCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE.

Nous ne rechercherons ni le tems où la religion catholique a été portée en France, ni la manière dont elle s'y est introduite; nous nous bornerons à dire qu'elle y a pénétré dès les premiers tems de son établissement; elle s'y est soutenue et conservée constamment; elle a été toujours la religion dominante dans l'État, et la seule reconnue. Si elle a été obscurcie quelquefois par les entreprises des Sectaires, elle n'a jamais été anéantie, et elle a bientôt repris son premier éclat.

Le Gouvernement Ecclésiastique de la France a fait faire une division particulière de ce Royaume en dix-huit Provinces Écclésiastiques, dont chacune a un Archevêché et plusieurs Évêchés, qui en sont les suffragans; elles comprennent dix-huit Archevêchés et cent huit Évêchés; on compte encore cinq autres Évêchés, dont les Métropoles sont hors du royaume, et qui ne sont d'aucune de ces Provinces, auxquels on doit joindre cinq Évêchés de l'île de Corse, qui est aujourd'hui sous la domination des Rois de France (*a*).

On compte en France cent trente-six Diocèses, qui comprennent seize maisons Chefs-d'ordres ou de congrégations; 740 Abbayes d'hommes en commende et en règle, de nomination royale, sans compter celles qui ont été réunies à des Évêchés, Séminaires, Colléges, Hôpitaux et autres établissemens; 253 Abbayes de filles, 64 Prieurés de filles, 24 Chapitres de Chanoinesses ou Prieurés de filles nobles, 136 Chapitres d'églises cathédrales, 526 Chapitres d'églises collégiales, 6 grands-Prieurés, 4 Bailliages, 229 Commanderies, et deux Couvens de Religieuses, ces quatre derniers de l'Ordre de

(*a*) Nous n'en ferons aucun dénombrement; on peut consulter la description particulière que nous donnerons de chacune des Provinces du Royaume.

Malte, 13,000 bénéficiers de bas-chœur, chantres, etc. 27,000 petits Prieurés ou Chapellenies, 40,000 Cures ou Prieurés-cures; 50,000 Vicairies.

M. Expilly a donné, d'après beaucoup de recherches et de calculs, un tableau qui contient un dénombrement du Clergé séculier et régulier de la France, et la somme de ses revenus : nous croyons faire ici plaisir à nos lecteurs, de leur en présenter les résultats, sans leur en garantir cependant l'exactitude. Ce tableau fera connoître le grand nombre d'individus qui composent ce premier corps de l'État, et les revenus dont ils jouissent.

	Nombres des personnes.	REVENUS.
		#
1°. 136 Archevêques ou Evêques. .	136	4,909,000
2°. 16 Maisons Chef-d'ordres ou de congrégations.	1,120	1,100,000
3°. 740 Abbayes d'hommes. . . .	740	5,109,100
4°. Religieux de ces abbayes. . . .	6,000	2,000,000
5°. 253 Abbayes de filles et leurs religieuses.	10,120	2,654,000
6°. 64 Prieurés de filles.	2,560	680,000
7°. 24 Chapitres de chanoinesses. .	600	350,000
8°. 662 Chapitres de cathédrales et collégiales.	11,853	8,299,900
9°. 13,000 Bénéficiers de bas-chœur, chantres, etc.	13,000	3,900,000
10°. 5,000 Enfans de chœur. . . .	5,000	1,000,000
11°. 27,000 petits Prieurs ou Chapelains.	27,000	8,100,000
12°. 40,000 Curés et Prieurs-curés. . .	40,000	40,000,000
13°. 50,000 Vicaires ou Secondaires.	50,000	7,750,000
14°. Ordre de Malte.	257	1,748,996
	168,386	87,600,996
Ci-contre.	168,386	87,600,996
15°. Religieux rentés, comme Bénédictins, Prémontrés, Bernardins, Chanoines réguliers de Saint Augustin, etc. non compris dans les Abbayes déja dénommées.	23,655	7,096,500
16°. Religieux anciens mendians, presque tous rentés. . . .	13,500	2,025,000
17°. Carmes, Augustins et Jacobins réformés.	9,500	1,425,000
18°. Capucins, Récollets et Picpus réformés . . . . sans revenus. .	21,000	0,000,000
19°. Minimes.	2,500	750,000
20°. Religieuses rentées, non comprises dans les articles précédens.	64,000	19,200,000
21°. Religieuses qui vivent d'aumônes.	2,692	0,000,000
22°. Ecclésiastiques engagés dans les Ordres, sans bénéfices ni revenus.	100,000	0,000,000
TOTAL. . . .	405,233	118,097,496

Le Clergé de France fait lui-même sur les membres qui le composent, la répartition des impositions qu'il paye au Roi, examine et arrête les comptes qui y sont relatifs. Il tient à cet effet des assemblées, qui sont de deux espèces : les *grandes assemblées* ou *assemblées du contrat*, se tiennent tous les dix ans, et les *petites assemblées* ou *assemblées des comptes*, tous les cinq ans : elles sont composées de députés du premier et du second ordre de chaque Province Ecclésiastique, élus dans les assemblées Provinciales tenues à cet effet. Les premières s'occupent des affaires spirituelles et temporelles, de la vérification des archives, de la révision des procès-verbaux, de l'examen des comptes, des impositions ordinaires et des décimes, de la subvention du Clergé envers le Roi, etc. Les dernières devroient essentiellement se borner à l'examen et à l'arrestation des comptes; mais, selon les occasions, on y traite de toutes les affaires relatives au Clergé.

Les Diocèses de Besançon, Belley, Cambrai, Arras, Saint-Omer, Metz, Toul, Verdun, Strasbourg, Saint-Claude, Nancy, Saint-Diez et Perpignan, font partie de l'Eglise Gallicane, mais ne sont point du Clergé de France, et n'envoient point de Députés à ces assemblées; ils sont réputés Diocèses étrangers, parce qu'ils n'ont été réunis à la France que depuis l'assemblée tenue à Melun en 1579, où l'on établit une forme stable et permanente pour ces assemblées. Ces Diocèses ne contribuent à aucune des impositions ordinaires et extraordinaires du Clergé de France ; ils ont leurs impositions particulières, dont la répartition et la perception se font d'une manière différente.

Chaque Diocèse a un bureau particulier, composé de l'Archevêque ou Évêque diocésain, et de plusieurs Députés des Chapitres de la Cathédrale et des Collégiales, des Curés et des Réguliers du Diocèse : il fait sur les bénéfices et autres biens Ecclésiastiques, la répartition de la somme arrêtée par l'assemblée générale; il juge encore les contestations qui s'élèvent au sujet des décimes et autres impositions du

Clergé : ses jugemens sont en dernier ressort, lorsque les contestations n'excèdent point la somme de vingt livres ; au-delà de cette somme, on en appelle aux Chambres Souveraines Ecclésiastiques, qui sont au nombre de huit dans le royaume, à Paris, à Lyon, à Rouen, à Tours, à Toulouse, à Bordeaux, à Aix et à Bourges ; elles sont composées de Députés des Diocèses de l'arrondissement, de quelques Conseillers des Parlemens, dans les lieux où il y en a, d'un Promoteur, d'un Greffier et d'un Huissier.

ADMINISTRATION MILITAIRE DE LA FRANCE.

La France est divisée en Gouvernemens des Provinces, qu'on appelle gouvernemens militaires, et qui sont distingués en grands et petits gouvernemens : il y en a trente-quatre des premiers, et six des derniers. Ces gouvernemens n'étoient autrefois que de simples commissions ; mais ils forment aujourd'hui des offices à vie, dont les provisions doivent être vérifiées au Parlement de chaque province. Ces Gouverneurs ont le droit de siéger dans les Parlemens de leur gouvernement : ils ont une compagnie de gardes ; mais ils jouissent d'une autorité très-bornée, à moins qu'ils n'aient des Lettres particulières de commandement. Ils ont sous eux des Lieutenans-généraux, dont le nombre varie dans les différens gouvernemens, et des Lieutenans-de-Roi, qui n'ont ni fonctions ni autorité. Il y a encore des Provinces dans lesquelles le Roi nomme un ou plusieurs Commandans en chef et en second ; c'est en eux que réside la principale autorité, sur-tout sur les troupes.

Les différentes Places des divers gouvernemens ont leurs Gouverneurs particuliers, et des Lieutenans-de-Roi, qui en sont les vrais Commandans, et qui ont sous eux des Majors, Aide-Majors, et Sous-Aide-Majors.

GRANDS GOUVERNEMENS DES PROVINCES.

Provinces Frontières de Terre.

	Villes capitales des Gouvernemens.	DISTRICTS compris dans les Gouvernemens.	NOMBRE des Lieutenans-Généraux.	NOMBRE des Commandans.	NOMBRE des Lieutenans-de-Roi.	Gouvernemens particuliers.
I. ALSACE.	Strasbourg.	*Haute.* *Basse.* *Suntgaw.*	. 2. .	. 2. .	. 1. .	. 7. .
II. BOURGOGNE. . .	Dijon. . .	*Pays de la Montagne.* *Dijonnois.* *Auxois.*	. 1. .	. 1. .	. 9. .	. 4. .
		Autunois. *Auxerrois.* *Semurois.*	. 1. .			
		Charolois.	. 1. .			
		Châlonois.	. 1. .			
		Mâconnois.	. 1. .			
		Bresse. *Bugey.* *Valromey.* *Gex.*	. 1. .			
III. FRANCHE-COMTÉ.	Besançon.	La province de ce nom.	. 2. .	. 2. .	. 4. .	. 3. .
IV. DAUPHINÉ. . . .	Grenoble.	La province de ce nom.	. 1. .	. 2. .	. 5. .	. 5. .
V. COMTÉ DE FOIX.	Foix. . .	*Foix.* *Donnezan.* *Andorre.*	. 1. .	. 1. .	. 1. .	. 1. .
VI. NAVARRE et BEARN.	Pau. . . .	*haute Navarre.* *basse Navarre.* *Béarn.*	. . .	. 1. .	. 1. .	. 5. .
VII. LORRAINE. . .	Nancy. . .	*Lorraine.* *Duché de Bar.*	. 1. .	. 3. .	. . .	. 8. .
VIII. ÉVÊCHÉS. . .	Metz. . .	*Pays Messin.* *Verdunois.*	. 2. .	. 3. .	. . .	. 6. .

PROVINCES MARITIMES.

	VILLES CAPITALES des Gouvernemens.	DISTRICTS compris dans les Gouvernemens.	NOMBRE des Lieutenans-Généraux.	NOMBRE des Commandans.	NOMBRE des Lieutenans-de-Roi.	Gouvernemens particuliers.
IX. NORMANDIE. . .	ROUEN. . .	La Province de ce nom.	. 2. .	. 1. .	. 5. .	. 4. .
X. PICARDIE. . . .	AMIENS. . .	La Province de ce nom, à l'exception du *Boulonnois.*	. 3. .	. 1. .	. 2. .	. 7. .
XI. BRETAGNE. . . .	RENNES. .	*haute.* *basse.* *Comté Nantois.*	. 2. .	. 2. .	. 3. .	. 9. .
XII. AUNIS.	LA ROCHELLE.	*Aunis.* *Brouageais.* *Île de Rhé.* *= d'Oleron.*	. 1. .	. 2. .	. 1. .	. 4. .
XIII. POITOU. . . .	POITIERS. .	*haut.* . . . . *bas.*	. 1. . . 1. .	. . .	. 3. .	. 2. .
XIV. SAINTONGE. . .	SAINTES. .	*Saintonge.* *Angoumois.*	. 1. .	. 1. .	. 3. .	. . .
XV. GUIENNE. . . .	BORDEAUX.	*Guienne.* *Gascogne.* *Quercy.* *Rouergue.* *Périgord.*	. 2. .	. 3. .	13. .	. 2. .
XVI. LANGUEDOC. .	MONTPELLIER.	La Province de ce nom.	. 3. .	. 5. .	. 8. .	. 8. .

PROVINCES FRONTIÈRES DE TERRE, ET MARITIMES EN MÊME TEMS.

	VILLES CAPITALES des Gouvernemens.	DISTRICTS compris dans les Gouvernemens.	NOMBRE des Lieutenans-Généraux.	NOMBRE des Commandans.	NOMBRE des Lieutenans-de-Roi.	Gouvernemens particuliers.
XVII. ROUSSILLON. .	PERPIGNAN.	La Province de ce nom.	. 1. .	. 2. .	. 1. .	. 6. .
XVIII. PROVENCE. .	AIX. . . .	La Province de ce nom.	. 4. .	. 2. .	. . .	. 8. .
XIX. FLANDRE. . . .	LILLE. . .	*Flandre.* *Cambresis.* *Hainaut.*	. 1. .	. 3. .	. 4. .	18. .

PROVINCES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

	VILLES CAPITALES des Gouvernemens.	DISTRICTS compris dans les Gouvernemens.	NOMBRE des Lieutenans-Généraux.	NOMBRE des Commandans.	NOMBRE des Lieutenans-de-Roi.	Gouvernemens particuliers.
XX. ILE DE FRANCE.	SOISSONS. .	*Ile de France propre.* *Brie Françoise.* *Gâtinois.* *Hurepoix.* *Mantois.* *Vexin François.* *Beauvoisis.* *Valois.* *Soissonnois.* *Laonnois.*	. 3. .	. . .	. 2. .	. 3. .
XXI. ORLÉANNOIS. .	ORLÉANS. .	*Orléannois.* *Blaisois.* *Beauce.* *Sologne.*	. 3. .	. . .	. 4. .	. . .
XXII. NIVERNOIS. .	NEVERS. .	La Province de ce nom.	. . .	. . .	. . .	. 1. .
XXIII. MAINE. . . .	LE MANS. .	*Maine.* *Perche.* *Pays de Laval.*	. 1. .	. . .	. 3. .	. . .

XXIV.

	Villes capitales des Gouvernemens.	DISTRICTS compris dans les Gouvernemens.	NOMBRE des Lieutenans-Généraux.	NOMBRE des Commandans.	NOMBRE des Lieutenans-de-Roi.	Gouvernemens particuliers.
XXIV. MARCHE. . .	Gueret. .	La Province de ce nom. .	. 1. .	. . .	, 2. .	. . .
XXV. TOURAINE. . .	Tours. .	La Province de ce nom. .	. 1. .	. . .	. 1. .	. . .
XXVI. BERRI. . . .	Bourges. .	La Province de ce nom. .	. 1. .	. . .	. . .	. . .
XXVII. ANJOU. . . .	Angers. .	La Province de ce nom. .	. 1. .	. . .	. 1. .	. 1. .
XXVIII. LIMOSIN. . .	Limoges. .	La Province de ce nom. .	. 1. .	. . .	. 1. .	. . .
XXIX. AUVERGNE. .	Clermont.	La Province de ce nom. .	. 2. .	. 1. .	. 2. .	. . .
XXX. BOURBONNOIS.	Moulins. .	La Province de ce nom. .	. 1. .	. . .	. 2. .	. 1. .
XXXI. LYONNOIS. .	Lyon. . .	*Lyonnois.* *Forez.* *Beaujolois.*	. 2. .	. . .	. 2. .	. . .
XXXII. CHAMPAGNE.	Troyes. .	La Province de ce nom. .	. 4. .	. . .	. 4. .	. 2. .
XXXIII. ARTOIS. . .	Arras. . .	La Province de ce nom. .	. 1. .	. 2. .	. 1. .	. 8. .

GOUVERNEMENS PARTICULIERS,

ASSIMILÉS AUX GRANDS GOUVERNEMENS DES PROVINCES.

	Villes capitales des Gouvernemens.	DISTRICTS compris dans les Gouvernemens.	NOMBRE des Lieutenans-Généraux.	NOMBRE des Commandans.	NOMBRE des Lieutenans-de-Roi.	Gouvernemens particuliers.
I. PARIS.	Paris. . .	Ville, Prévôté et Vicomté de *Paris.*	. 1. .	. . .	. . .	. 5. .
II. BOULONNOIS. . .	Boulogne-sur-Mer.	Le *Boulonnois* en Picardie.	. . .	. 1. .	. 1. .	. 1. .
III. SAUMUROIS. .	Saumur. .	Le *Saumurois* en Anjou.	. 1. .	. . .	. 1. .	. . .
IV. TOULOIS. . .	Toul. . .	Le *Toulois.*	. . .	. . .	. 1. .	. . .
V. HAVRE-DE-GRACE.	Havre-de-Grace.	Ville et Territoire du *Havre-de-Grace.*	. 1. .	. 1. .	. 1. .	. 1. .
VI. SEDAN. . . .	Sedan. .	Principauté de *Sedan.*	. . .	. . .	. . .	. 1. .

On peut joindre à ces Gouvernemens celui de l'*Isle-de-Corse*, qui a un Lieutenant-général-commandant, et celui de *Monaco*, auquel il est pourvu par le Roi de France, quoique cette Principauté ait un Souverain particulier, mais sous la protection de la France; il y a un Lieutenant-de-Roi-commandant.

La France se défend par ses propres forces; si elle a encore quelques régimens étrangers, ils sont en petit nombre, et on les a conservés par un reste de l'ancien usage. Les forces de ce Royaume sont divisées en plusieurs classes, qui comprennent, 1°. La Maison du Roi; 2°. l'Infanterie; 3°. la Cavalerie; 4°. les Troupes Légères; 5°. les Milices nationales; 6°. le Corps de l'Artillerie; 7°. le Corps du Génie; 8°. la Maréchaussée; 9°. la Connétablie. Nous ne parlons point ici des forces maritimes; il en sera question dans l'article suivant. Ces forces sont commandées

par des Officiers supérieurs, désignés sous le nom d'Officiers-généraux, dont le nombre varie continuellement. Nous croyons devoir présenter ici un tableau succinct de leur état actuel.

		TOTAL de chaque Corps.	TOTAL de chaque Classe.	NOMBRE des Officiers.	NOMBRE des Soldats.
OFFICIERS-GÉNÉRAUX.	Maréchaux-de-France.	17	1207	1207	
	Lieutenans-Généraux des armées du Roi.	184			
	Maréchaux-de-Camp.	541			
	Brigadiers d'Infanterie.	298			
	Brigadiers de Cavalerie.	119			
	Brigadiers de Dragons.	48			
MAISON DU ROI. Gardes-du-Corps.	Quatre Compagnies, composées chacune d'un Capitaine, d'un Aide-Major, de cinq Lieutenans, de dix Sous-Lieutenans, de deux Porte-Etendards, de deux Fourriers, de dix Maréchaux-de-logis, de vingt Brigadiers, de deux cents quatre-vingt Gardes, de deux Timbaliers et de quatre Trompettes. L'Etat-major des quatre Compagnies a un Major-général, deux Aide-Majors-généraux, un Sous-Aide-Major-général, et un Fourrier-major.	1353	8822	591	8231
Cent-Suisses.	Une Compagnie, composée d'un Capitaine-Colonel, quatre Lieutenans, deux Aides-Major, deux Enseignes, huit Exempts, quatre Fourriers, six Caporaux et cent Gardes.	127			
Gardes-de-la-Porte.	Une Compagnie, composée d'un Capitaine-Colonel, un Major, quatre Lieutenans, deux Brigadiers, deux Sous-Brigadiers et cinquante Gardes.	60			
Gendarmes de la Garde.	Une Compagnie, composée d'un Capitaine-Lieutenant, deux Sous-Lieutenans, six Enseignes et Guidons, un Aide-Major, deux Maréchaux-de-Logis, un Porte-Etendard, un Fourrier-major, quatre Brigadiers, quarante-six Gendarmes, un Timbalier et deux Trompettes.	67			
Chevau-Légers.	Une Compagnie, composée de même que celle des Gendarmes.	67			
Régiment des Gardes-Françoises.	Composé d'un Colonel, deux Lieutenans-Colonels, un Major, sept Aides-Major, un premier Adjudant, un Maréchal-général-de-logis, et de six bataillons, chacun d'une compagnie de Grenadiers, et de quatre compagnies de Fusiliers, formant trente Capitaines en premier, six Capitaines en second, quarante Lieutenans en premier et en second, soixante Sous-Lieutenans en premier et en second, trente Enseignes, trente Sergens-majors, trente premiers Sergens, cent-vingt Sergens, trente Caporaux-Fourriers-Écrivains, vingt-quatre Caporaux-Porte-Drapeaux, vingt-quatre Caporaux-Canonniers, deux cents soixante-quatre Caporaux, soixante-douze Canonniers, cinq cents quatre Grenadiers, trois mille quatre cents cinquante-six Fusiliers, et cent-quatorze Tambours ou Musiciens.	4867			
Régiment des Gardes-Suisses.	Composé d'un Colonel, un Lieutenant-Colonel, un Major, quatre Aides-Major, quatre Sous-Aide-Major, huit Porte-Drapeaux, un Maréchal-de-logis, un Aide-Maréchal-de-logis, un premier Sergent, un Tambour-major, et quatre Bataillons, chacun d'une Compagnie de Grenadiers et trois Compagnies de Fusiliers, comprenant seize Capitaines, vingt-huit Lieutenans en premier, quatre Lieutenans en second, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatre-vingt Sergens, vingt-huit Fourriers, cent soixante Caporaux, cent soixante Appointés, cent soixante Grenadiers, mille quatre cent quatre-vingt-quatre Fusiliers, et seize Tambours.	2187			
Prévôté de l'hôtel.	Une Compagnie, composée d'un Capitaine-Colonel-grand-Prévôt de l'hôtel, d'un Major, un Aide-Major, un Maréchal-de-logis, cinq Lieutenans, quatre Sous-Lieutenans, six Brigadiers, six Sous-Brigadiers, soixante-huit Gardes, et un Trompette.	94			
				1798	8231

Classe	Corps	Subdivision	Composition		TOTAL de chaque CORPS.	TOTAL de chaque CLASSE.	NOMBRE des OFFICIERS.	NOMBRE des SOLDATS.
			Ci contre. . . .		. . .	. . .	1798	8231
GENDARMERIE DE FRANCE.			Huit Compagnies, composées chacune d'un Capitaine-Lieutenant, de deux Lieutenans, un Sous-Lieutenant, un Porte-Etendard, quatre Maréchaux-de-logis, neuf Brigadiers, un Fourrier, quatre-vingt-seize Gendarmes, et deux Trompettes. L'État-Major des huit Compagnies a un Commandant-général, un Commandant en second, un Major, deux Aides-Major, deux Sous-Aide-Major et un Fourrier-Major.		944	944	80	864
INFANTERIE.	INFANTERIE FRANÇOISE.		Quatre-vingt régimens de deux bataillons chacun, à l'exception du Régiment du Roi, qui en a quatre. Chaque bataillon a quatre Compagnies de Fusiliers, et il y a en outre, pour chaque régiment, une Compagnie de Grenadiers, une Compagnie de Chasseurs, et une compagnie d'Auxiliaires. Chaque régiment est composé de deux Mestres-de-Camp, Commandant et en second, un Lieutenant-Colonel, un Major et un Quartier-maître; et chaque bataillon, de cinq Capitaines-Commandans, cinq Capitaines en second, dix Lieutenans en premier et en second, douze Sous-Lieutenans, six Sergens-majors, six Fourriers-écrivains, vingt-cinq Sergens, cinquante-huit Caporaux, six Cadets gentilshommes, quatre-vingt-quatre Grenadiers, cent quarante quatre Chasseurs, et cinq cents soixante-seize Fusiliers. La compagnie d'Auxiliaires a un nombre indéterminé de Fusiliers.		152594	280521	10974	269547
	INFANTERIE ETRANGÈRE.		Vingt-quatre régimens, composés de même que ceux de l'Infanterie Françoise.		46416			
	TROUPES PROVINCIALES.	GRENADIERS ROYAUX.	Treize compagnies, composées chacune d'un Mestre-de-Camp, d'un Lieutenant-Colonel, un Major, un Capitaine, deux Lieutenans, deux Sous-Lieutenans, un Sergent-major, quatre Sergens, huit Caporaux, quatre-vingt-quinze Grenadiers, et un Tambour.	1521	81511			
		RÉGIMENS PROVINCIAUX.	Quatorze régimens, ayant chacun un Mestre-de-Camp, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Quartier-maître, un Adjudant, un Tambour-major; et deux bataillons, chacun d'une compagnie de Grenadiers, et de quatre compag. de Fusiliers, comprenant pour chaque régiment, dix Capitaines, dix Lieutenans en premier, dix Lieutenans en second, dix Sous-Lieutenans, dix Sergens-majors, quarante Sergens, quatre-vingt Caporaux, cent quatre-vingt-dix Grenadiers, mille quatre-vingt Fusiliers, et vingt Tambours.	21910				
		BATAILLONS DE GARNISON.	Quatre-vingt bataillons de garnison, chacun d'une compagnie de Grenadiers, et de quatre compagnies de Fusiliers, composés d'un Commandant, cinq Capitaines, cinq Lieutenans, cinq Sous-Lieutenans, cinq Sergens-majors, vingt Sergens, quarante Caporaux, quatre-vingt-quinze Grenadiers, cinq cent quarante Fusiliers, et dix Tambours.	58080				
							12582	278642

			TOTAL de chaque CORPS.	TOTAL de chaque CLASSE.	NOMBRE des OFFICIERS.	NOMBRE des SOLDATS.
		De l'autre part			12852	278642
CAVALERIE		Vingt-cinq régimens, chacun de quatre escadrons formant quatre compagnies, composés d'un Mestre-de-Camp-commandant, un Mestre-de-Camp en second, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Quartier-maître, quatre Capitaines-commandans, quatre Capitaines en second, huit Lieutenans en premier et en second, huit Sous-Lieutenans, huit Maréchaux-de-logis, quatre Fourriers-écrivains, trente-deux Brigadiers, quatre Cadets gentilshommes, six cents huit Cavaliers ou Maîtres, et huit Trompettes.	17325	17325	725	16600
TROUPES LÉGÈRES.	CHEVAU-LÉGERS.	Six régimens, de quatre escadrons chacun, formant quatre compagnies, composés d'un Mestre-de-Camp, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Quartier-maître, deux Porte-Etendards, un Adjudant, quatre Capitaines-Commandans, quatre Capitaines en second, huit Lieutenans en premier et en second, huit Sous-Lieutenans, huit Maréchaux-de-Logis, quatre Fourriers-écrivains, trente-deux Brigadiers, quatre Cadets Gentilshommes, six cent huit Cavaliers, et huit Trompettes.	4170	29276	1388	29276
	HUSSARDS.	Six régimens, composés de même que ceux de Chevau-légers, et en outre d'un Mestre-de-Camp propriétaire.	4174			
	DRAGONS.	Vingt-quatre régimens, composés de même que les régimens de Cavalerie.	16632			
	CHASSEURS A CHEVAL.	Six régimens, composés de même que ceux de Chevau-légers, et en outre cent trente Capitaines, Lieutenans et Sous-Lieutenans attachés à ce corps.	4300			
ARTILLERIE DE FRANCE.	INSPECTEURS.	Un premier Inspecteur et dix Inspecteurs-généraux de l'Artillerie.	11	8408	893	7515
	ÉCOLES.	Six Écoles, ayant chacune un Commandant et au moins six Élèves, dont le nombre est augmenté suivant les occasions.	42			
	DIRECTIONS.	Vingt-deux Colonels-Directeurs. Vingt-sept Lieutenans-Colonels. Vingt-trois Sous-Directeurs. Soixante-deux Capitaines en premier. . . . . . . — Résidant dans les Places.	134			
	RÉGIMENS D'ARTILLERIE.	Sept régimens, de cinq brigades chacun, une de quatre compagnies de Bombardiers, et les autres quatre formant deux bataillons, chacun de sept compagnies de Canonniers et d'une compagnie de Sapeurs; chacun de ces régimens a un Colonel, un Lieutenant-Colonel, cinq Chefs de Brigade, un Major, un Aide-Major, un Quartier-maître, un Tambour-major, onze Capitaines en premier, un Capitaine en second, douze Capitaines en second à la suite du régiment, trente-six Lieutenans en premier, en second et en troisième, douze Sergens-majors, quarante-huit Sergens, quarante-huit Caporaux, quarante-huit Appointés, cent soixante-huit Canonniers, deux cent vingt-quatre apprentis Canonniers, vingt-quatre Sapeurs, trente-deux apprentis Sapeurs, quarante-huit Artificiers, quatre-vingt Bombardiers, cent vingt-huit apprentis Artificiers et Bombardiers, et douze Tambours.	7024			
	MINEURS.	Six compagnies, chacune composée d'un Capitaine en premier, un Capitaine en second, trois Lieutenans en premier, en second et en troisième, un Sergent-major, quatre Sergens, huit Caporaux, huit Apointés, seize Mineurs, quarante-quatre Apprentifs et un Tambour.	522			
	OUVRIERS.	Neuf compagnies, composées chacune d'un Capitaine en premier, un Capitaine en second, un Lieutenant en premier, un Lieutenant en troisième, un Sergent-major, cinq Sergens, cinq Caporaux, cinq Appointés, trente Ouvriers, vingt-quatre Apprentifs et un Tambour.	675			
					15858	332033

			TOTAL de chaque CORPS.	TOTAL de chaque CLASSE.	NOMBRE des OFFICIERS.	NOMBRE des SOLDATS.
		Ci contre.			15858	332033
CORPS ROYAL DU GÉNIE.		Composé de treize Directeurs et de vingt-une Brigades, chacune d'un Colonel chef de brigade, d'un Lieutenant-Colonel Sous-Brigadier, un Major, quatre Capitaines en premier, cinq Capitaines en second, et trois Lieutenans en premier, et en outre pour tout le Corps, trente-cinq Élèves Lieutenans en second, et vingt-trois Élèves Sous-Lieutenans.	386	386	386	
CONNÉTABLIE ET MARÉCHAUSSÉE.	PRÉVÔTÉ-GÉNÉRALE *de la Connétablie, Gendarmerie, Camps et Armées du Roi.*	Une compagnie, composée d'un Prévôt-général, trois Lieutenans, quatre Exempts, un Guidon, quatre Brigadiers, quatre Sous-Brigadiers, et quarante-quatre Cavaliers.	61	4600	513	4087
	PRÉVÔTÉ-GÉNÉRALE *de la Maréchaussée de l'Isle de France.*	Une compagnie, composée d'un Prévôt-général, un Inspecteur et Commandant des brigades, sept Lieutenans, douze Exempts, douze Brigadiers, et soixante Cavaliers.	93			
	PRÉVÔTÉ-GÉNÉRALE *des Monnoies, et Maréchaussée de France.*	Une compagnie, composée d'un Prévôt-général, six Lieutenans, un Lieutenant-Guidon, dix Exempts, et quatre cents Cavaliers.	418			
	MARÉCHAUSSÉES DE FRANCE.	Composées de six Inspecteurs-généraux, et de trente-trois Compagnies, formées de trente-trois Prévôts-généraux, cent-huit Lieutenans, cent-soixante-dix-huit Exempts, cent-quarante Maréchaux-des-logis, sept cent soixante-dix Brigadiers, deux mille sept cent soixante Cavaliers, et trente-trois Trompettes.	4028			
					16757	336120
		Officiers.			16757	
		Bas-Officiers et Soldats.			336120	
		Nombre total des Troupes de France.			352877	

Nous pourrions joindre encore au tableau précédent :

1°. Les *Officiers* et *Soldats Invalides*, résidant à l'Hôtel des Invalides, ou répandus dans les garnisons. . . . . 2°. Les *Officiers* et *Élèves* des *Écoles Royales Militaires*.	environ	12000	34486
3°. Les *Lieutenans-de-Roi*, *Commandans*, *Majors*, et *Aides-Major* employés dans les Places. . .		469	
4°. Les *Commissaires-des-guerres* en exercice.		227	
5°. Les *Lieutenans des Maréchaux de France*, répandus dans les différentes villes du royaume. . .		370	
6°. Les *Canonniers-Gardes-Côtes*, de service pendant la guerre, formant cent deux divisions, ou quatre cent dix-huit Compagnies, avec leurs Officiers, et six Inspecteurs-généraux.		21420	
Ce qui feroit, pour les Troupes de terre, (*a*) un Total de			387363

(*a*) La feuille précédente étoit déjà imprimée, lorsqu'on a publié les nouveaux Réglemens dans lesquels le Roi annonce la suppression des *Gardes-de-la-porte*, des *Gendarmes de la garde*, et des *Chevaux-légers*; ce qui fait, dans la Maison du Roi, une suppression de cent quatre-vingt-quatorze Officiers et Gardes.

Administration de la Marine.

L'administration de la Marine renferme les différentes Jurisdictions établies pour juger les contestations relatives à des objets maritimes, et les forces destinées à défendre les Ports et les Côtes de la France, à protéger le Commerce, et à soutenir la puissance de nos Rois contre les entreprises des ennemis de l'État.

L'Amiral est à la tête des unes et des autres : dans les premières, la justice se rend en son nom ; il établit tous les Officiers chargés de cette administration, qui ne sont pourvus par le Roi, que sur sa présentation : les dernières le reconnoissent pour leur Chef ; il est Général-né des armées navales, et commande ou est censé commander de droit toutes les entreprises qui se font sur mer.

Les Jurisdictions dont nous venons de parler, sont connues sous le nom de *Sièges de l'Amirauté.* Il y en a de deux espèces : les premiers, appelés *Sièges généraux*, sont composés d'un Lieutenant Civil et Criminel, d'un Procureur du Roi et d'un Greffier ; ceux de ces Sièges qui ressortissent aux Parlemens, ont encore un Lieutenant-Général ; ils connoissent en première instance des affaires maritimes dans les lieux où il n'y a point de Siège particulier, et par appel de toutes les causes jugées par les Siéges particuliers ; l'appel de leurs jugemens est porté aux Tables-de-Marbre ou aux Parlemens du ressort. Les derniers, appelés *Sièges particuliers*, sont établis dans presque tous les Ports et Havres du royaume, et composés d'un Lieutenant-Particulier, d'un Procureur du Roi et d'un Greffier ; ils connoissent de tout ce qui concerne la construction, l'équipement et armement des vaisseaux de la marine marchande, de l'engagement ou loyer des matelots, des contrats relatifs aux assurances et au commerce de mer, des crimes commis sur mer ; et les appels de leurs jugemens sont portés aux Sièges généraux dans le ressort desquels ils sont situés : ils jugent définitivement jusqu'à la somme de 50 livres. On compte dans la France cinquante Sièges généraux d'Amirauté, et deux Sièges de Table-de-Marbre. Ils connoissoient autrefois des prises ; mais ils ne font actuellement que l'instruction des Procès qui y sont relatifs, et la connoissance en a été attribuée à une Commission du Conseil d'État.

Les forces maritimes de la France, consistent en un nombre indéterminé de Vaisseaux de guerre, Frégates, Galiotes, Flottes, Brulots et Corvettes, qu'on arme selon les occasions, et qui sont divisés en neuf Escadres, cinq à Brest, deux à Toulon et deux à Rochefort. Nous ne parlerons point du nombre d'hommes qui en forment les Équipages ; il varie, eu égard à celui des vaisseaux qui sont armés ; nous nous bornerons à présenter un Tableau succinct des Officiers qui les commandent ou qui les montent.

Officiers généraux.	Un Amiral.	1	
	Vice-Amiraux.	4	
	Lieutenans-généraux.	20	106
	Chefs d'Escadre.	41	
	Chefs de division.	40	
Officiers *employés sur les Vaisseaux.*	Capitaines de vaisseau.	110	
	Majors de vaisseau.	100	
	Lieutenans de vaisseau.	487	1291
	Sous-Lieutenans de vaisseau.	239	
	Elèves de la marine.	355	
Officiers *employés sur les Ports.*	A chacun des Ports de Toulon, Brest et Rochefort, un Commandant en chef, un Directeur général, un Commandant en second, un Major-général.	12	14
	A Marseille, un Commandant.	1	
	A l'Orient, un Commandant.	1	
			1411

	Ci contre.		1411
Directions et Constructions.	Directeurs.	3	
	Ingénieurs-Sous-Directeurs.	4	46
	Ingénieurs ordinaires.	16	
	Sous-Ingénieurs.	23	
Ingénieurs *des ouvrages des Ports et Arsenaux.*	Ingénieurs en chef.	8	
	Ingénieurs ordinaires.	8	32
	Sous-Ingénieurs.	16	
			1489

La Marine a encore son artillerie particulière, et chaque vaisseau a ses Officiers et Canonniers-matelots, dont le nombre varie, eu égard au nombre des vaisseaux armés. Elle a aussi ses Commissaires divisés en trois classes, en Commissaires de marine, Sous-Commissaires de marine, et Commissaires aux classes.

Administration des Finances.

L'Administration des Finances a fait diviser le Royaume en Généralités, dirigées par autant d'Intendans ou Commissaires départis, nommés par le Roi, choisis ordinairement parmi les Maîtres des Requêtes, et qui paroissent avoir succédé aux fonctions des Officiers, qui étoient autrefois envoyés dans les Provinces, sous le nom de *Missi Dominici.* On compte trente-cinq Généralités en France; on les distingue en pays d'Élection, pays d'États, et pays où il n'y a ni États, ni Élections; nous en donnons ici le tableau, et nous y joignons celui de leurs différentes divisions.

Généralités des pays d'Élection.

Noms des Généralités.	Villes capitales des Généralités.	Provinces.	Leur sous-division.
I. AMIENS. . . .	Amiens. . .	*en Picardie.* . . .	Six élections en Picardie. Quatre gouvernemens en Picardie.
II. SOISSONS. . .	Soissons. .	*en Picardie.* . . .	Six élections en Picardie, et au gouvernement de l'Isle-de-France. Une élection dans la Brie Champenoise.
III. CHALONS. . .	Chalons . .	*en Champagne.* . .	Douze élections en Champagne.
IV. LA ROCHELLE.	la Rochelle	*dans l'Aunis.* . . .	Une élection dans le pays d'Aunis. Une élection en Angoumois. Trois élections dans le pays d'Aunis.
V. POITIERS. . .	Poitiers .	*en Poitou.*	Neuf élections en Poitou.
VI. LIMOGES. . .	Limoges .	*en Limosin.* . . .	Trois élections en Limosin. Une élection dans la Marche. Une élection en Angoumois.
VII. RIOM. . . .	Riom . .	*en Auvergne.* . . .	Sept élections en Auvergne.
VIII. MONTAUBAN.	Montauban	*en Quercy.*	Trois élections en Quercy. Trois élections en Rouergue.
IX. AUSCH. . . .	Ausch . .	*en Gascogne.* . . .	Cinq élections en Gascogne.
X. LYON.	Lyon. . .	*en Lyonnois.* . . .	Une élection en Lyonnois. Une élection en Beaujolois. Trois élections en Forez.
XI. MOULINS. . .	Moulins .	*en Bourbonnois.* . .	Une élection en Auvergne. Une élection dans la Marche. Deux élections en Nivernois. Trois élections en Bourbonnois.
XII. ALENÇON. . .	Alençon .	*en Normandie.* . .	Une élection dans le Perche. Huit élections en Normandie.
XIII. CAEN. . . .	Caen. . .	*en Normandie.* . .	Neuf élections en Normandie.
XIV. ROUEN. . .	Rouen . .	*en Normandie.* . .	Une élection dans le Vexin François. Treize élections en Normandie.
XV. BORDEAUX. .	Bordeaux	*en Guienne.* . . .	Cinq élections en Guienne et en Gascogne.

NOMS des Généralités.	VILLES capitales des Généralités.	PROVINCES.	LEUR SOUS-DIVISION.
XVI. PARIS. . . .	Paris . .	*Dans l'Isle-de-France.*	Huit élections dans l'Isle-de-France. Cinq élections dans la Brie. Cinq élections en Champagne. Trois élections dans le Gâtinois. Une élection en Nivernois.
XVII. ORLÉANS. .	Orléans .	*dans l'Orléanois.* . . .	Une élection en Nivernois. Deux élections dans le Blésois. Quatre élections dans la Beauce. Deux élections dans le Gâtinois. Trois élections dans l'Orléannois.
XVIII. TOURS. . .	Tours . .	*en Touraine.* . . .	Deux élections en Poitou. Six élections en Anjou. Quatre élections dans le Maine. Quatre élections en Touraine.
XIX. BOURGES. . .	Bourges . .	*en Berry.*	Une élection en Bourbonnois. Une élection en Nivernois. Cinq élections en Berry.

Généralités des pays d'État.

NOMS des Généralités.	VILLES capitales des Généralités.	PROVINCES.	LEUR SOUS-DIVISION.
I. MONTPELLIER.	Montpellier.	En Languedoc, n'ont qu'un même Intendant.	Vingt-deux Diocèses. Une Recette de Limous.
II. TOULOUSE. .	Toulouse.		
III. BOURGOGNE. .	Dijon. . .	. . . .	Dix-neuf Bailliages et Recettes. Quatre élections.
IV. BRETAGNE. .	Rennes. . .	. . . .	Neuf Diocèses en Bretagne.
V. DAUPHINÉ. . .	Grenoble.	. . . .	Six Départemens.
VI. PROVENCE. .	Aix. . . .	. . . .	Vingt-trois vigueries en Provence. Une Recette dans la Vallée de Barcelonette. Une Recette des Terres adjacentes. Une Recette de Marseille et dépendances.
VII. BEARN. . . .	Pau. . . .	. . . .	Six pays abonnés en Gascogne. Quatre pays d'États en Béarn, Navarre et Foix.

Généralités ou il n'y a ni États, ni Élections.

NOMS des Généralités.	VILLES capitales des Généralités.	PROVINCES.	LEUR SOUS-DIVISION.
I. FLANDRE. . .	Lille. . .	. . . .	Une Gouvernance, Neuf Bailliages, en Artois. Dix Subdélégations de la Flandre maritime. Trois Subdélégations de la Flandre Wallone.
II. HAINAUT. . .	Valenciennes.	. . . .	Trois Prévôtés . . . . Dix Gouvernemens, en Hainaut. Un Duché et Châtellenie en Cambresis. Quatre Districts en Flandre.
III. ROUSSILLON. .	Perpignan.	. . . .	Trois vigueries en Roussillon.
IV. DOMBES. . .	Trevoux. .	. . . .	Douze Châtellenies en Dombes.
V. LORRAINE. . .	Nancy. . .	. . . .	Dix Bailliages en Barrois. Vingt six Bailliages en Lorraine.

VI. ALSACE.

NOMS DES GÉNÉRALITÉS.	VILLES CAPITALES DES GÉNÉRALITÉS.	PROVINCES.	LEUR SOUS-DIVISION.
VI. ALSACE. . . .	STRASBOURG.	. . . .	En haute Alsace : Six districts de ville, etc. Treize Bailliages. Neuf Bailliages, contestés entre le Roi et l'Empereur. En basse Alsace : Sept districts de villes, etc. Quinze Bailliages. Quinze Bailliages dans le Comté de Hanau.
VII. METZ. . . .	METZ. . .	Dans le pays Messin. .	Cinq Bailliages royaux et présidiaux. Cinq Bailliages royaux. Cinq Prévôtés royales et bailliagères. Trois Prévôtés royales.
VIII. FRANCHE-COMTÉ.	BESANÇON.	. . . .	Quatorze Bailliages.
IX. ISLE-DE-CORSE.	BASTIA. . .	. . . .	Onze Jurisdictions.

Chaque Généralité a un Bureau de Trésoriers de France, établi pour en avoir la direction ; ces Bureaux connoissent des réparations des maisons royales, ponts, pavés, chaussées, et autres ouvrages publics ; des lettres d'anoblissement, légitimation, aubaine, déshérence, épave, dons, péages, pensions, et autres qui concernent le Domaine du Roi ; des commissions pour la levée des tailles et la recette des deniers royaux. Ils sont composés d'un premier Président, d'un certain nombre d'autres Présidens, et de Trésoriers de France, qui varie dans les différentes Généralités ; de deux Avocats et d'un Procureur du Roi, et d'un Greffier en chef. Ces Officiers sont Commissaires-nés des Chambres du Franc-fief, du Domaine et du Terrier. Il y a quelques Généralités où il y a deux de ces Bureaux : il n'y en a point dans celle du Roussillon, où la Chambre du Conseil Souverain, connue sous le nom de Chambre du Domaine, en remplit les fonctions.

Plusieurs des Généralités de la France, sont divisées en Élections ; ce sont autant de districts ou départemens, sur lesquels les Tribunaux du même nom exercent leur Jurisdiction. Ces Tribunaux sont composés d'un certain nombre d'Officiers, qui varie dans les différentes Élections, et en général d'un Président, d'un Lieutenant, de quelques Conseillers ou Élus, d'un Procureur du Roi, et d'un Greffier ; quelques-uns ont plusieurs Présidens, et un Avocat du Roi. Ils sont au nombre de cent soixante-quinze dans le royaume. Ils connoissent de la plupart des matières attribuées aux Cours des Aides, auxquelles ressortissent les appellations de leurs jugemens ; des tailles, taillons, recrues et subsistances, aides et autres impositions et subsides ; des rebellions commises contre les Collecteurs, Exécuteurs des rôles, Fermiers des Aides ou leurs Commis.

Nous avons encore en France plusieurs autres Tribunaux, dont les fonctions sont relatives à l'Administration des Finances ; tels sont les Chambres des Greniers-à-sel, les Bureaux des Traites, les Visiteurs-Juges des Gabelles, les Cours des Aides, les Chambres des Comptes, les Juges-Gardes des Monnoies, et les Cours des Monnoies. Nous ne parlerons point des trois premiers, comme les moins importans.

Les Cours des Aides sont des Cours Souveraines, établies pour connoître en dernier ressort des différends pour raison des deniers royaux et affaires des Finances, des débets des Comptes rendus en la Chambre, des contestations pour les exécutions et ordonnances de la Chambre, des matières criminelles concernant les Aides, Tailles, Gabelles et autres impositions ; des Contrats faits entre Traitans, Fermiers, Munitionnaires, pour raison de leurs traités, fermes, sous-fermes et munitions, de leurs transports et associations, comptes des Commis, etc. des appellations des Élus, Traites Foraines, Maîtres des Ports, concernant les Aides, Tailles et Gabelles, au civil et au

criminel; de la validité des titres de noblesse à l'effet de l'exemption de la taille et autres impositions; des privilèges d'aides, de tailles et gabelles pour les Ecclésiastiques, Secrétaires du Roi, et autres Exempts, et des privilèges des Officiers et Commençaux de la maison du Roi. Elles sont composées d'un premier Président, d'un Procureur-général, de deux Avocats généraux, d'un Greffier en chef, et de plusieurs Présidens, Conseillers, Substituts du Procureur général, Greffiers, et Huissiers Audienciers, dont le nombre varie dans ces différentes Cours. Il y en a quatre distinctes dans le royaume, à Paris, à Bordeaux, à Clermont-Ferrand et à Montauban, et quatre réunies aux Chambres des Comptes, à Montpellier, à Rouen, à Aix et à Dole : elles sont réunies aux Parlemens dans différentes autres villes, à Grenoble, à Dijon, à Pau, à Rennes, à Metz et à Douay, et au Conseil souverain du Roussillon à Perpignan.

Les Chambres des Comptes sont des Cours Souveraines, qui reçoivent les comptes des deniers du Roi, et qui gardent ce qui concerne son Domaine, le compte du Trésorier-royal, ceux des parties casuelles, ceux des recettes générales, etc. Elles sont composées d'un premier Président, d'un Procureur général, de deux Avocats généraux, d'un Greffier en chef, et de plusieurs Présidens, Conseillers, divisés en trois classes, Maîtres, Correcteurs et Auditeurs, Substituts du Procureur général, Greffiers plumitifs, Gardes-des-Livres, etc. dont le nombre varie dans les différens endroits où elles sont établies. Il y en a sept distinctes dans le royaume, à Paris, à Dijon, à Grenoble, à Nantes, à Nancy, à Bar-le-Duc et à Nevers (celle-ci est Chambre Ducale); et quatre réunies aux Cours des Aides, à Rouen, à Aix, à Dole et à Montpellier; elles sont réunies aux Parlemens dans différentes autres villes, à Metz et à Pau, et au Conseil Souverain du Roussillon à Perpignan.

Les Monnoies font partie de l'administration des Finances. Elles sont ou fictives, ou réelles et effectives. Les premières sont la livre, qui vaut vingt sols, et la pistole, qui vaut dix livres: il y en a d'autres dans quelques Provinces, dont nous parlerons ailleurs. Les dernières sont d'or, comme les demi-louis de 12 livres, les louis de 24 livres, les doubles-louis de 48 livres; d'argent, comme les écus de 6 et de 3 livres, et les pièces de 6, de 12 et de 24 sols; et de billon, comme les pièces de deux sols, d'un sol, de six deniers, de trois deniers ou liard, et d'un denier. Le droit de battre monnoie, appartient au Roi exclusivement à toute autre personne : on la bat dans des Hôtels destinés à cet usage, et distribués dans différentes villes du royaume, au nombre de dix-sept, chacun distingué par une lettre gravée sur toutes les pièces de monnoie qui y sont battues: à *Paris* A, à *Rouen* B, à *Lyon* D, à *la Rochelle* H, à *Limoges* I, à *Bordeaux* K, à *Bayonne* L, à *Toulouse* M, à *Montpellier* N, à *Perpignan* Q, à *Orléans* R, à *Nantes* T, à *Aix* &, à *Metz* AA, à *Strasbourg* BB, à *Lille* W, et à *Pau*, qui a une vache au lieu d'une lettre. Chacun de ces Hôtels des Monnoies a un Directeur, un Essayeur, un Graveur et plusieurs Monnoyeurs, Ajusteurs, etc. et une Jurisdiction, composée de deux Juges-gardes, d'un Procureur du Roi, d'un Contrôleur-contre-garde et d'un Greffier. Les Villes de *Caen*, *Tours*, *Angers*, *Poitiers*, *Riom*, *Dijon*, *Reims*, *Troyes*, *Amiens*, *Bourges*, *Grenoble*, *Rennes* et *Besançon*, ont chacune une Jurisdiction des Monnoies. Ces Tribunaux connoissent en première instance de tout ce qui a rapport aux monnoies, aux abus et malversations commis par les Officiers des Monnoies; des faits relatifs à la fabrication des ouvrages d'or et d'argent; des statuts, réglemens, receptions et jurandes des Batteurs d'or et d'argent, Jouailliers et Orfèvres; des saisies faites par leurs Gardes et Jurés; des adjudications des baux des monnoies, des contrats de société ou de marché des Marchands qui apportent des matières aux monnoies; et par prévention avec les Baillis, Sénéchaux et autres Juges royaux, des crimes de fabrication et exposition de fausse-monnoie. Les appels de leurs jugemens sont portés à la Cour des Monnoies, séante à Paris, qui juge souverainement des mêmes objets; cette Compagnie est composée d'un

premier Président, cinq Présidens, trente Conseillers, un Procureur et deux Avocats-généraux, deux substituts du Procureur-général, et un Greffier en Chef.

Administration de la Justice.

La connoissance des lois, qui dirigent l'administration de la justice en France, devroit occuper ici une place intéressante, si nous ne devions parler avec plus de détail de celles qui font le droit public de chaque province. Nous nous bornerons à en donner un tableau général et succinct.

Les lois sont très-multipliées en France; il y en a de toutes les espèces, et pour tous les objets; elles sont en si grand nombre, qu'il est impossible de les connoître toutes; aussi a-t-on dit depuis long-temps que ce royaume a plus de lois que tout le reste de l'univers, et plus qu'il n'en faudroit pour régler tous les mondes d'Épicure. Gouverné d'abord par les lois des Gaulois, dont il nous reste à peine quelques traces, il fut soumis à celles des Romains, lorsqu'il fut subjugué par ce peuple; les Codes Grégorien, Hermogénien, et sur-tout Théodosien, devinrent la base de son droit public. Dans la décadence de l'empire, les Goths, les Bourguignons et les Francs envahirent les Gaules, et se gouvernèrent par leurs propres lois, les premiers par la loi Gothique, les Bourguignons par la loi Gombette, et les derniers par la loi Salique; ils laissèrent subsister cependant les lois des Romains, et donnèrent aux vainqueurs et aux vaincus, la liberté de vivre et d'être jugés par les lois des uns et des autres.

Sous la seconde race de nos Rois, on suivit les mêmes lois; on y ajouta seulement les Capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, et de Charles le Chauve. Le droit Romain commença cependant à être moins en usage, et la foiblesse des derniers Rois Carlovingiens fit qu'on le réduisit en Coutumes. Les grands Seigneurs, et les Gouverneurs des provinces usurpèrent la Souveraineté, et chacun d'eux s'attribua le droit de faire des lois dans son territoire. Cette usurpation et ce mélange de lois donnèrent lieu à la diversité des Coutumes.

Le droit Romain reprit une nouvelle vigueur au commencement du douzième siècle, par la découverte qu'on fit des Pandectes de Justinien, qui avoient été presque inconnues pendant un espace de près de 600 ans. Les lois qui y étoient contenues, furent enseignées publiquement à Bologne; un grand nombre de Jurisconsultes, sortis de cette école, se répandit en France, et vint enseigner le droit de Justinien à Paris, à Toulouse et à Montpellier; il en résulta une Jurisprudence qui rétablit le droit Romain dans plusieurs provinces, qui adoucit dans les autres la dureté des coutumes, et y introduisit de nouveaux usages dans les contrats et les jugemens.

On distingue aujourd'hui la France en Pays de Droit Ecrit, et en Pays Coutumier; on suit les lois Romaines dans le premier, et des coutumes particulières dans le dernier. La Guienne, la Gascogne, le Roussillon, le Comté-de-Foix, le Languedoc, le Quercy, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, le Forez, le Beaujolois, la Franche-Comté et une partie de l'Auvergne, sont des pays de droit écrit; les autres provinces ont leurs coutumes, et presque toutes ont leurs coutumes particulières; quelques-unes même en ont plusieurs; il y a encore des coutumes locales, bornées à des petits districts ou à des villes particulières. On compte deux cent quatre-vingt-cinq Coutumes en France, parmi lesquelles il y en a soixante de principales.

Nous avons encore le *Droit François* et le *Droit Ecclésiastique*; le premier dérive des ordonnances de nos Rois, qui sont très-multipliées, et qui varient dans les différens temps, eu égard aux circonstances; le dernier est fondé sur plusieurs lois émanées de l'autorité des Papes et des Conciles, parmi lesquelles le Corps des Canons, une partie des Décrétales, les Clémentines et les Extravagantes, tiennent le

premier rang; elles ne sont suivies cependant, que dans les chefs qui ne contiennent rien de contraire aux lois, usages et droits du royaume, et aux libertés de l'Église Gallicane; il comprend encore les ordonnances de nos Rois, tendantes à maintenir les libertés de leur Église, et qui sont en grand nombre.

La Justice est administrée en France par des Cours et des Tribunaux, connus sous différentes dénominations, dont l'autorité n'est pas la même, et qui sont subordonnés les uns aux autres. On les distingue en Tribunaux inférieurs et supérieurs : les premiers sont connus sous les noms de Juges Bannerets ou Seigneuriaux, nommés par les Seigneurs particuliers, et rendant la justice en leur nom; et de Juges Royaux, nommés par le Roi, et jugeant au nom du Souverain. Les Tribunaux des Juges Royaux portent différens noms, comme de Vigueries, de Bailliages, de Prévôtés, de Sénéchaussées, de Présidiaux; ils sont extrêmement multipliés. Les appels des Juges Bannerets, sont portés, dans quelques pays, à quelques-uns des Tribunaux des Juges Royaux, et dans quelques autres, directement aux Cours supérieures; les autres Tribunaux ressortissent de ces mêmes Cours, à l'exception de certains cas où les Prévôtés et Présidiaux jugent souverainement.

Les Cours supérieures sont connues sous les noms de *Parlemens*, *Conseils souverains*, *Conseils supérieurs* et *Conseils provinciaux*. Les Parlemens sont au nombre de treize, dans les villes de *Paris*, *Toulouse*, *Grenoble*, *Bordeaux*, *Dijon*, *Rouen*, *Aix*, *Pau*, *Rennes*, *Metz*, *Besançon*, *Douay* et *Nancy*. Il n'y a qu'un *Conseil souverain*, celui du Roussillon, séant à *Perpignan;* deux *Conseils supérieurs*, ceux de l'Alsace, et de l'île-de-Corse, séans à *Colmar* et à *Bastia;* et un *Conseil provincial* pour l'Artois, séant à *Arras*. Toutes ces Cours ont à-peu-près les mêmes fonctions, et jouissent des mêmes privilèges; elles sont également souveraines, à l'exception du Conseil provincial d'Arras, qui, dans certaines occasions, ressortit au Parlement de Paris. Le Conseil souverain du Roussillon ne diffère des Parlemens que par le nom; il en a les droits, les fonctions, les privilèges, et sa composition est la même; c'est la seule des Cours supérieures comprises sous la dénomination de *Conseil*, qui ait des Présidens-à-mortier. Ces Cours sont composées d'un premier Président, d'un Procureur et deux Avocats-généraux, et de plusieurs Présidens, Conseillers, Substituts du Procureur-général, Greffiers en chef, Huissiers audienciers, etc. dont le nombre varie dans les différentes compagnies. Les seuls Parlemens, et le Conseil souverain du Roussillon, ont des Présidens à mortier.

Chacune de ces Cours supérieures a son ressort particulier, au delà duquel elle ne peut exercer sa jurisdiction; mais ce ressort est assez étendu, et celui de quelques Parlemens, comprend plusieurs provinces :

PARLEMENS.	ANNÉE de leur établissement.	LEUR RESSORT.	TRIBUNAUX SUBALTERNES.
PARIS. . .	Rendu sédentaire vers 1302	l'*Ile-de-France*, la *Beauce*, la *Sologne*, le *Berry*, l'*Auvergne*, le *Lyonnois*, le *Forez*, le *Beaujolois*, le *Nivernois*, le *Bourbonnois*, le *Mâconnois*, l'*Anjou*, l'*Angoumois*, la *Picardie*, la *Champagne*, la *Brie*, le *Maine*, *le Perche*, la *Touraine*, le *Poitou*, l'*Aunis*.	147 Présidiaux, Sénéchaussées, Bailliages, et autres Siéges royaux, ressortissant nûment au Parlement. 460 autres Siéges royaux.
TOULOUSE.	1303	Le *Languedoc*, le *Rouergue*, le *Quercy*, le *Comté-de-Foix*, l'*Armagnac*, l'*Astarac*, le *Comminges*, le *Conserans*, et le *Bigorre*.	90 Justices royales. 18 Présidiaux, et Sénéchaussées.
GRENOBLE.	1453	Le *Dauphiné* et la *Principauté* d'*Orange*.	2 grands Bailliag 1 Sénéchaussée. 2 Vice-Sénéch sées. 8 Bailliages par liers. 18 Justices.
BORDEAUX.	1462	La *Guienne*, l'*Agenois*, le *Bazadois*, le *Condomois*, les *Landes*, le *pays d'Albret*, le *Limosin*, le *Perigord* et la *Saintonge*.	13 Présidiaux Sénéchaussées. 90 Justices royal
DIJON. . .	1477	La *Bourgogne*, non compris le *Mâconnois*, l'*Auxerrois*, et le *Comté de Bar-sur-Seine*, la *Bresse*, le *Bugey*, le *Valromey*, le *pays de Gex*, et la *Vallée de Chezery*.	6 Présidiaux. 19 Bailliages roya 55 Chatellenies Prévôtés royales.

Ro

...LEMENS.	ANNÉE de leur établissement.	LEUR RESSORT.	TRIBUNAUX SUBALTERNES.	PARLEMENS.	ANNÉE de leur établissement.	LEUR RESSORT.	TRIBUNAUX SUBALTERNES.
...UEN. . .	1499	La *Normandie.*	7 grands Bailliages. 70 Siéges royaux.	BESANÇON.	1422	La *Franche-Comté.*	5 Présidiaux. 6 Justices royales. 14 Bailliages royaux.
...X. . . .	1501	La *Provence,* et les *pays adjacens.*	12 Sénéchaussées. 41 Justices royales.	NANCY. . .	. . .	La *Lorraine,* et le *Barrois.*	
...NNES. . .	1560	La *Bretagne.*	4 Présidiaux. 25 Justices royales.	PERPIGNAN. *Conseil Souverain.*	1660	Le *Roussillon,* le *Vallespir,* le *Conflent,* le *Capsir,* et la *Cerdagne.*	3 Vigueries royales. 7 Bailliages royaux. 1 Prévôté.
...U. . . .	1620	Le *Bearn,* la *Navarre,* et le *pays de Soule.*	7 Sénéchaussées. 4 Justices royales.	COLMAR. . *Conseil Supérieur.*	1674	l'*Alsace,* et le *Suntgaw.*	7 Justices royales.
...TZ. . .	1633	Les *trois Évêchés,* et pays dépendans.	7 Présidiaux. 4 Bailliages royaux. 5 Prévôtés royales. 3 Prévôtés de Bailliages.	BASTIA. . . *Conseil Supérieur.*	. . .	l'*Isle de Corse.*	
...UAY. . .	1686	La *Flandre,* le *Hainaut,* le *Cambresis.*		ARRAS. . . *Conseil Provincial.*	1530	l'*Artois.*	

ADMINISTRATION DU COMMERCE.

LES avantages que le Commerce procure à la France, ont fixé depuis long-temps l'attention du Gouvernement; nos Rois lui ont accordé une protection singulière et des encouragemens multipliés ; ils ont formé ou autorisé en divers temps, diverses compagnies destinées à l'étendre et à l'augmenter; ils ont pourvu à sa police par un grand nombre de lois sages et réfléchies. Il a été établi sur-tout des Officiers chargés de le protéger, de le soutenir, et de terminer les différends auxquels il peut donner lieu.

Quatre *Intendans du Commerce*, choisis parmi les Maîtres des Requêtes, sont chargés de tous les détails qui le concernent ; placés aux pieds du Trône, et auprès du Ministre des Finances, ils déterminent l'influence de l'autorité Royale, dans tous les cas ou son concours peut devenir nécessaire. Les *Chambres du Commerce* , répandues dans le royaume, rédigent ou reçoivent des Négocians , et donnent à l'Administration des mémoires ou projets tendans à le maintenir, le favoriser ou l'accroître; il y en a dans la plupart des villes les plus commerçantes, à Lyon, à Marseille , à Bordeaux , à Rouen, à Nantes, etc. elles sont composées d'anciens négocians. Les villes de Paris, Bordeaux, Saint-Malo, Nantes, Marseille, Rouen, Lyon, la Rochelle, Bayonne, et Amiens, et les provinces de Languedoc, Flandres, Hainaut, Provence, Roussillon et Cambresis, ont aussi des Députés ou des Agens qui résident à Paris, et qui sont préposés pour agir pour le fait général du Commerce, et pour celui de leurs villes ou provinces en particulier.

Un grand nombre d'Officiers nommés par le Roi, sont répandus dans les différens pays étrangers, où abordent les Négocians François, pour y protéger le Commerce. Ils sont connus sous le nom de *Consuls*, *Vice-Consuls*, *Commissaires de la Marine*, *Agens de la Marine et du Commerce*, et *Députés de la Nation;* ils sont au nombre de soixante-seize, dans les différens ports de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, des États du Nord, et des Échelles du Levant et de la Barbarie, savoir, cinquante Consuls, vingt Vice-Consuls, un Député de la Nation, trois Commissaires de la Marine, et deux Agens de la Marine et du Commerce. Ces Officiers sont les Chefs et les Juges de la Nation Françoise, chargés d'en protéger les Marchands, de les appuyer auprès des différens Gouvernemens, de former les réclamations nécessaires en leur faveur, et de juger les affaires de leur négoce. Les Consuls et les Vice-Consuls ont presque tous sous eux, un Chancelier qui leur sert de Greffier , et ceux des Échelles du Levant et de la Barbarie, un Aumônier et un Drogman.

Enfin, les contestations particulières entre les Commerçans, ont donné lieu à l'établissement de Tribunaux préposés pour les terminer; ils sont connus sous le nom de *Jurisdictions-consulaires;* il y en a dans presque toutes les villes de commerce du royaume; ils sont ordinairement composés de quatre Marchands, sous le nom de *Consuls*, présidés par un *Grand-Juge* ou *Juge-Consul*, choisi parmi les anciens Consuls. Ils connoissent, entre marchands, gens de commerce, banquiers, etc. de toutes sortes de contestations pour fait de marchandises et négoce. Ces Tribunaux sont royaux, et ressortissent nûment aux Parlemens dans le ressort desquels ils sont situés.

ÉTABLISSEMENS RELATIFS A L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ET AUX PROGRÉS DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS.

LA France est le royaume de l'Europe où les Souverains ont le plus multiplié les établissemens propres à faciliter l'étude et les progrès des sciences; les premiers temps de la Monarchie ont eu une multiplicité d'écoles répandues dans la capitale et les provinces; nos Rois leur ont donné même quelquefois un asile dans leurs Palais. Les Universités leur ont succédé; ces Compagnies ont réuni dans leur sein tous les objets et les moyens d'instruction; elles ont conservé le dépôt des sciences, dans des temps sur-tout où la barbarie des siècles, le goût de la Chevalerie, la devastation de nos provinces par les ennemis de l'Etat, et les fureurs des guerres civiles, paroissoient devoir les anéantir; elles en ont transmis insensiblement le goût au reste de la nation; c'est d'elles que sont émanés un grand nombre d'établissemens formés dans la suite, et qui sont comme autant de rameaux sortis du même tronc. Il y en a vingt-une en France, seize qui réunissent les quatre Facultés, et cinq qui n'ont que quelques Facultés particulières. Nous en joignons ici un tableau succinct.

UNIVERSITÉS.	ÉPOQUE de leur établissement.	LEURS FACULTÉS.	LEURS PROFESSEURS.	LEURS ÉTABLISSEMENS PARTICULIERS.
I. PARIS. . . .	Son origine inconnue; on la rapporte vers l'an 1200	Les quatre Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine, et d'Arts ou Philosophie.	Théologie. . . . . 10. Droit Civil. . . . . 6. Droit François. . . . 1. Médecine. . . . . 7. *mais ne sont que Biennaux.* Physique expérimentale. 1. Philosophie et Mathématiques, *un grand nombre répandus dans les différens Collèges de l'Université.*	Un Amphithéâtre d'Anatomie. Un Cabinet de Physique expérimentale. Une Bibliotèque publique à la Faculté de médecine.
II. MONTPELLIER. *La Faculté de Médecine forme une Université particulière.*	Son origine inconnue; son titre le plus ancien est de 1120	La Faculté de Médecine.	8 Professeurs. Un Démonstrateur de Chimie. = d'Anatomie.	Amphithéâtre d'Anatomie. Jardin de Botanique. Laboratoire de Chimie.
Les autres Facultés.	1289	Les Facultés de Théologie, Droit, et Arts.	Théologie. . . . . 4. Droit Civil. . . . . 3. Droit Canon. . . . . 1. Droit François. . . . 1. Mathématiques. . . 1. Philosophie. . . . . 2.	
III. TOULOUSE. .	1233	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 10. Droit Civil. . . . . 4. Droit Canon. . . . 1. Droit François. . . . 1. Médecine. . . . . 5. Philosophie. . . . . 2.	Amphithéâtre d'Anatomie. Jardin de Botanique. Laboratoire de Chimie.
IV. BESANÇON. . . *Transférée de Gray à Dole, et ensuite à Besançon.*	1287	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 4. Droit. . . . . . . 4. Médecine. . . . . 3. Grec. . . . . . . 1. Hébreu. . . . . . 1.	

UNIVERSITÉS.	EPOQUES de leur établissement.	LEURS FACULTÉS.	LEURS PROFESSEURS.	LEURS ETABLISSEMENS PARTICULIERS.
V. PERPIGNAN. . .	1349	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 4. Droit Civil. . . . . 3. Droit Canon. . . . 1. Droit François. . . . 1. Médecine. . . . . 6. Philosophie. . . . . 2. Mathématiques. . . 1. Histoire naturelle. . . 1. Démonstrateur d'Anatomie. . . . . 1.	Bibliothéque publique. Amphithéâtre d'Anatomie. 2 Jardins de Botanique. Laboratoire de Chimie. Cabinet d'Anatomie. =d'Histoire naturelle. =de Physique expérimentale. 8 prix annuels pour les Écoliers.
VI. ORANGE. . . .	1365	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 3. Droit. . . . . 3. Médecine. . . . . 3. Philosophie. . . . . 2.	
VII. AIX.	1409	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 3. Droit. . . . . 4. Médecine. . . . . 4. Philosophie. . . . . 2.	
VIII. POITIERS. .	1431	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 3. Droit. . . . . 3. Philosophie. . . . . 2. Médecine. . . . . 0.	
IX. CAEN	1431	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 4. Droit. . . . . 3. Médecine. . . . . 6. Philosophie. . . . . 2.	Bibliothéque publique. Jardin de Botanique.
X. ANGERS.	1432	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 2. Droit Civil. . . . . 3. Droit Canon. . . . 1. Droit François. . . . 1. Médecine, 2, remplies à tour de rôle. Mathématiques. . . 1. Philosophie, aux collèges de Bueil et d'Anjou. . . . 2.	
XI. BORDEAUX. .	1441	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 6. Droit. . . . . 5. Médecine. . . . . 2. Philosophie. . . . . 2.	Jardin de Botanique.
XII. BOURGES. . .	1464	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 4. Droit. . . . . 4. Médecine. . . . . 0. Philosophie. . . . . 3.	
XIII. STRASBOURG. *Une Université Luthérienne.*	1538	Les quatre Facultés.	17 Professeurs pour les quatre Facultés.	Bibliothéque publique. Jardin de Botanique. Amphithéâtre d'Anatomie. Laboratoire de Chimie.
Une Université Catholique.	1617	Les Facultés de Théologie, et des Arts.	Théologie. . . . . 4. Droit Canon. . . . 1. Philosophie. . . . . 2. Mathématiques. . . 1.	
XIV. REIMS. . .	1561	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 3. Droit. . . . . 3. Médecine. . . . . 4. Philosophie. . . . . 2.	Amphithéâtre d'Anatomie. Jardin de Botanique. Laboratoire de Chimie.
XV. DOUAY. . . .	1561	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 4. Droit. . . . . 4. Médecine. . . . . 3. Philosophie. . . . . 2.	Amphithéâtre d'Anatomie. Jardin de Botanique. Laboratoire de Chimie.
XVI. NANCY. . . .	1573	Les quatre Facultés.	Théologie. . . . . 3. Droit. . . . . 3. Médecine. . . . . 4. Démonstrateur d'Anatomie. . . . . 1. = de Chimie. . . . 1.	Amphithéâtre d'Anatomie. Laboratoire de Chimie.
XVII. ORLÉANS. .	1305	La Faculté de Droit.	6 Professeurs.	

UNIVERSITÉS.	ÉPOQUE de leur établissement.	LEURS FACULTÉS.	LEURS PROFESSEURS.	LEURS ÉTABLISSEMENS PARTICULIERS.
XVIII. VALENCE. . *Transférée de Grenoble.*	1339	Les Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine.	Théologie. . . . . 2. Droit. . . . . . . 4. Médecine. . . . . 1.	Jardin de Botanique.
XIX. NANTES. . .	1460	Les Facultés de Théologie, de Médecine et des Arts.	Théologie. . . . . 3. Médecine. . . . . 0. Philosophie. . . . . 2.	Jardin de Botanique.
XX. PAU.	1620	Les Facultés de Droit et des Arts.	Droit Civil. . . . . 3. Droit Canon. . . . 1. Droit François. . . . 1. Philosophie. . . . . 2.	
XXI. RENNES. . . *Transférée de Nantes.*	1734	La Faculté de Droit.	4 Professeurs.	

Outre les Écoles publiques des Universités, il y en a encore un très-grand nombre établies hors de leur sein, les unes sous leur inspection, et les autres absolument indépendantes : telles sont,

1°. Les Écoles de Philosophie, de Mathématiques, de Rhétorique, d'Humanités et de Grammaire, des différens Colléges, très-multipliés dans toutes les villes du royaume.

2°. Des Écoles de Théologie et de Philosophie, dans un grand nombre de Colléges et de Séminaires.

3°. Des Écoles de Médecine-pratique, d'Anatomie et de Chirurgie, dans plusieurs Hôpitaux, soit Militaires, soit de la Marine.

4°. Des Cours de Botanique dans les Jardins de l'Hôpital de Grenoble, du Collége de Médecine de Nancy, et des Académies d'Amiens, de Dijon et de Rouen.

5°. Des Écoles de Chirurgie à Paris, à Rouen, à Montpellier, à Lyon, à Bordeaux, à Toulon, à Orléans, à Toulouse et à Besançon.

6°. Des Écoles de Pharmacie à Paris.

7°. Les Ecoles du Jardin du Roi, à Paris, où l'on enseigne la Botanique, la Chimie, l'Anatomie, et l'Histoire naturelle.

8°. Les Ecoles du Collége royal de France, à Paris, où vingt Professeurs enseignent la Médecine pratique, l'Anatomie, la Chimie, l'Histoire naturelle, le Droit Canon, celui de la Nature et des Gens, la Géométrie, l'Astronomie, la Mécanique, la Physique, l'Histoire, la Morale, les Mathématiques, l'Eloquence Latine, la Poésie, la Littérature Françoise, et les Langues Grecque, Hébraïque, Syriaque, Arabe, Turque et Persane.

9°. Un Cours de Mathématiques, Mécanique, Astronomie, Optique et Hydrodynamique, à Bordeaux.

10°. Un Cours d'Hydrodynamique à Paris.

11°. Des Ecoles de Peinture, Sculpture, et Architecture, aux Académies de Peinture, de Sculpture et d'Architecture de Paris, de Besançon, de Bordeaux, de Toulouse et de Poitiers.

12°. Des Ecoles gratuites de Dessin, à Paris et à Strasbourg.

13°. Des Ecoles Vétérinaires, au Château d'Alfort près Paris, et à Lyon.

14°. Des Ecoles de Mathématiques et de Dessin, dans toutes les Ecoles Militaires.

Il s'est formé encore un grand nombre de Compagnies, destinées à étendre, perfectionner et encourager nos connoissances dans les Sciences, les Belles-Lettres et les Arts, et connues sous le nom d'*Académies* et de *Sociétés Académiques* ; elles sont au nombre de quarante-sept, répandues dans les différentes villes du royaume, et peuvent être divisées en plusieurs Classes :

1°. Trois *Académies des Sciences*, à Paris, à Angers et à Montpellier : celle-ci porte le nom de *Société Royale.*

2°. Une *Académie d'Inscriptions et Belles-Lettres*, à Paris.

3°. Deux *Académies des Sciences*, *Inscriptions et Belles-Lettres*, à Toulouse.

4°. Trois *Académies des Sciences et Belles-Lettres*, à Beziers, à Marseille et à Nancy.

5°. Douze *Académies des Sciences*, *Belles-Lettres et Arts*, à Bordeaux, à Amiens, à Besançon, à Dijon, à Lyon, à Nismes, à Rouen, à Châlons-sur-Marne, à Ville-Franche en Beaujolois, à Orléans, à Auxerre et à Clermont-Ferrand; les deux dernières portent le nom de *Sociétés Royales.*

6°. Une *Académie*, et une *Société Royale des Sciences et Arts*, à Pau et à Metz.

7°. Une *Académie des Sciences et Langues*, à Arles.

8°. Une *Société Royale de Médecine*, à Paris.

9°. Une *Académie Royale de Chirurgie*, à Paris, et une *Société Académique de Chirurgie*, à Bordeaux.

10°. Une *Académie de Marine*, à Brest.

11°. Une *Académie Françoise*, à Paris.

12°. Quatre *Académies de Belles-Lettres*, à Arras, Caen, Montauban et la Rochelle.

13°. Deux *Sociétés Académiques*, à Cherbourg et à Soissons.

14°. Une *Société Littéraire Militaire*, à Besançon.

15°. Deux *Académies des Jeux Floraux*, à Toulouse et à Rhodez.

16°. Trois *Sociétés du Palinod* ou *Puy de la Conception*, à Rouen, à Caen et à Douay.

17°. Une *Société des Arts et du Commerce*, à Nantes.

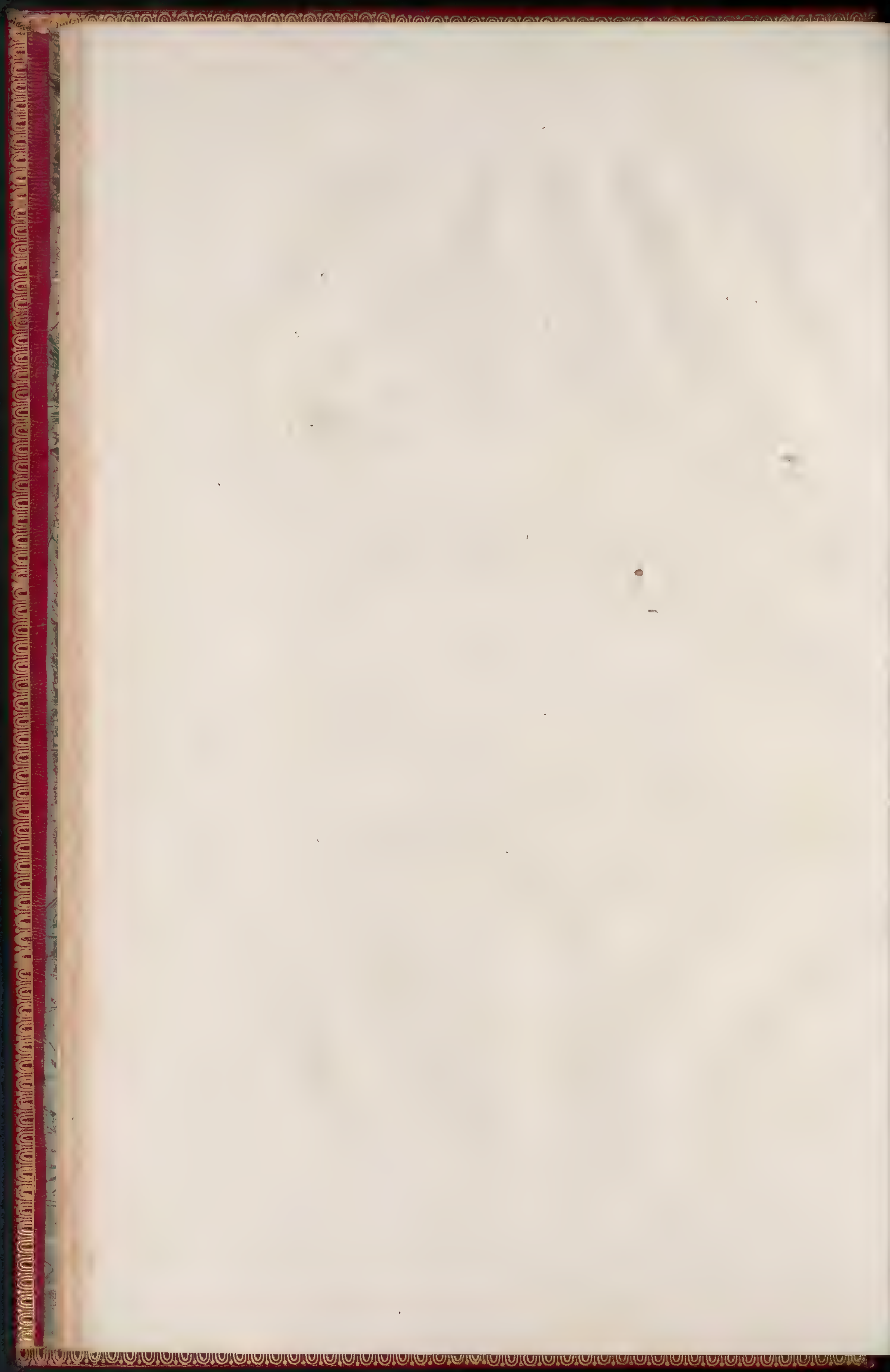
18°. Une *Académie d'Architecture*, à Paris.

19°. Deux *Académies de Peinture et de Sculpture*, à Paris et à Besançon.

20°. Trois *Académies de Peinture*, *Sculpture et Architecture*, à Bordeaux, à Toulouse et à Poitiers.

Enfin, le nombre des établissemens propres à favoriser les progrès des Sciences, est très-multiplié dans tout le royaume ; outre ceux que nous avons indiqués en parlant des Universités, on trouve encore un Jardin de Botanique, un Amphithéâtre d'Anatomie, un Laboratoire de Chimie, et un Cabinet d'Histoire naturelle au Jardin du Roi à Paris ; un Amphithéâtre d'Anatomie et un Laboratoire de Chimie au Collége Royal de France à Paris ; un Amphithéâtre d'Anatomie, un Laboratoire de Chimie, un Cabinet d'Anatomie humaine et comparée, et d'Histoire naturelle, à l'École Vétérinaire du Château d'Alfort, près de Paris ; des Jardins de Botanique à Grenoble, au Collége des Médecins de Nancy, aux Académies d'Amiens, de Dijon et de Rouen, des Observatoires pour les Observations astronomiques à Paris, à Toulouse et à Montpellier ; enfin des Bibliothèques publiques très-multipliées dans toutes les principales villes.

FIN.



VOYAGE

PITTORESQUE

DE LA FRANCE.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE FRANCE.

L'ISLE DE FRANCE n'est proprement qu'un petit pays, resserré dans des bornes étroites; il fait une espèce d'isle ou plutôt de presqu'isle, formée par les rivières de Seine, de Marne, d'Oise et d'Aisne; il n'a que dix lieues de longueur, sur six et deux tiers de largeur, c'est-à-dire, environ cinquante lieues quarrées; c'est à-peu-près la contrée qui étoit habitée, sous César, par les Peuples appelés *Parisii*; Paris en est la capitale. Mais ce pays est trop petit pour que nous nous occupions à en faire une description particulière; il fait partie du gouvernement général de l'Isle de France, qui, par son étendue, par les beaux pays qu'il renferme, par les villes intéressantes qu'on y trouve, par la beauté des maisons de plaisance qu'il contient, par la magnificence des maisons Royales qui y sont multipliées, présentera un tableau plus vaste, plus important et plus instructif. Nous comprendrons par conséquent sous la dénomination d'*Isle de France*, les différens pays compris dans le gouvernement de ce nom.

L'*Isle de France*, considérée comme gouvernement militaire, est située entre le dix-huitième degré 57 minutes et le vingt-unième degré 44 minutes de longitude, et entre le quarante-huitième degré 00 minutes et le quarante-neuvième degré 46 minutes de latitude. Elle a la Picardie au N., la Beauce et l'Orléannois au S., la Champagne et la Brie Champenoise à l'E., la Normandie et le Perche à l'O. Elle a la ville de *Soissons* pour Capitale, comme gouvernement militaire, celle de *Paris* faisant un gouvernement particulier; mais celle-ci est la vraie capitale de ces mêmes pays, relativement au gouvernement civil et politique.

Elle est arrosée par un grand nombre de rivières, dont les plus considérables sont la *Seine*, la *Marne*, l'*Oise*, l'*Aisne* et l'*Ourcq*, qui lui donnent la forme d'une isle, et qui ne font que la traverser ou l'arroser, après avoir pris leur source dans les provinces voisines.

La *Seine* y pénètre entre Montereau et Bray-en-Brie, la traverse dans toute son étendue de l'E. S. E. à l'O. N. O. reçoit la Marne au-dessus de Paris et l'Oise au-dessous de cette ville, et en sort au-dessous du pays Mantois.

La *Marne* y entre par la Brie, en parcourt une étendue considérable et se jette dans la Seine au-dessus de Paris, entre cette ville et Charenton.

L'*Aisne* vient de la Champagne, entre dans l'Isle de France à Nisi-le-Comte par le Laonnois, en arrose la partie Septentrionale, traverse le Laonnois et une partie du Valois, et se jette dans l'Oise au-dessus de Compiégne.

L'*Oise*, qui prend sa source près des Ardennes, y entre par le Laonnois, qu'elle arrose, ainsi que le Noyonnois, le Valois, le Comté de Senlis, le Vexin François, le Parisis, et se jette dans la Seine entre Andresy et Conflans-Sainte-Honorine, à une lieue et demie N. N. E. de Poissy, et à une pareille distance S. S. O. de Pontoise.

L'*Ourcq*, qui prend sa source d'une fontaine de la paroisse de Courmont, dans la Brie Champenoise, entre dans l'isle de France par le Valois vers la Ferté-Milon, côtoie ou traverse quinze ou seize villages, et se jette dans la Marne à Mary, au confluent de l'Isy, par un cours de l'E. au S. O.

Plusieurs autres rivières moins - considérables parcourent les différentes contrées qui forment le gouvernement général de l'Isle de France ; les unes prennent leur source dans les provinces voisines, comme la *Juine*, la *Vesle*, la *Crise*, etc. ; les autres dans quelques-unes de ces mêmes contrées, comme l'*Autonne*, la *Nonette*, l'*Aunette*, la *Remande*, l'*Ivette*, la *Maudre*, la *Sèvre*, le *Crould*, *etc.* Nous en parlerons en particulier lorsque nous nous occuperons des différens pays dans lesquelles elles prennent naissance ou qu'elles parcourent.

Le gouvernement général de l'Isle de France comprend douze pays différens; 1. l'*Isle de France* proprement dite, ou le *pays de France*; 2. le *Laonnois*; 3. le *Noyonnois* ou le quartier de Noyon; 4. le *Soissonnois*; 5. le *Valois* et le *Comté de Senlis*; 6. le *Beauvoisis*; 7. le *Vexin François*; 8. le *Mantois*; 9. le *Hurepoix*; 10. le *Gâtinois François*; 11. la *Brie Françoise*; 12. Le *pays de Thimerais.* Ces différens pays ont été presque tous détachés des provinces voisines pour former le gouvernement de l'Isle de France.

Chacun de ces pays a son régime propre, sa constitution particulière, et des nuances plus ou moins variées dans l'administration civile et politique. Ils sont tous cependant du ressort du Parlement de Paris, et sont réunis, par rapport aux Finances, sous deux Généralités, sous celle de Soissons, qui comprend les Elections de Soissons, de Laon, de Noyon et de Crépy, et sous celle de Paris, qui contient les Elections de Senlis, de Beauvais, de Compiégne, de Nemours, de Melun, d'Etampes, de Mantes, de

Monfort-l'Amaury, de Dreux et de Pontoise ; elles sont l'une et l'autre dans le ressort de la Cour des Aides de Paris. Ils sont divisés de même en deux grandes Maîtrises des Eaux et Forêts, et ont deux Prévôts-généraux des Maréchaussées, l'un qui se tient à Melun, pour la généralité de Paris, l'autre, qui réside à Soissons, pour la généralité de cette ville.

L'administration militaire de ces différens pays, forme un gouvernement général, qui est sur le pied des grands gouvernemens militaires, dont le siége principal est à Soissons. Il est composé d'un gouverneur général, de plusieurs Gouverneurs particuliers, et de quatre Lieutenans de Roi, un pour le Vexin François, un pour le Beauvoisis, un pour le Comté de Senlis, le Soissonnois, le Noyonnois, le Laonnois, et la partie de ce gouvernement qui s'étend depuis la Marne et la Seine jusqu'à la Champagne et la Picardie, et le quatrième pour le reste de ce gouvernement, qui est à la gauche de la Seine.

La ville de Paris a un régime particulier et ne participe en aucune manière à celui des pays qui forment le gouvernement de l'Isle de France. Elle ne fait partie d'aucune des deux généralités dont nous venons de parler ; elle a son gouverneur particulier, qui est assimilé aux gouverneurs généraux des grandes provinces du royaume.

Nous donnerons successivement et en particulier la description de chacun des pays qui composent le gouvernement général de l'Isle de France ; nous terminerons notre travail sur cette Province par celle de la ville de Paris. La réunion de ces différentes descriptions formera un tableau intéressant de la première Province de la France.

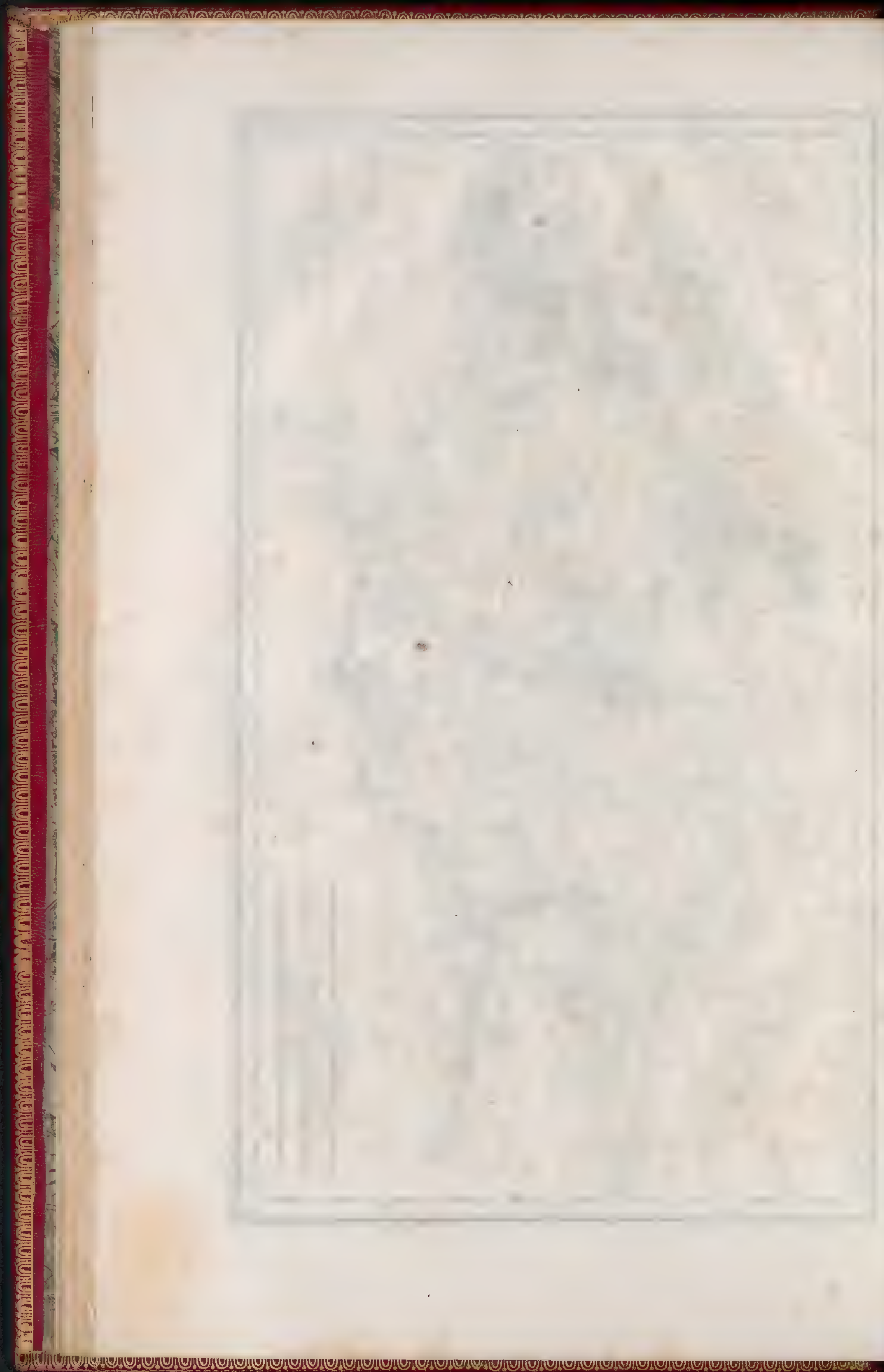
Nous en excepterons cependant quelques-uns de ces pays, dont une partie seulement appartient à l'Isle de France, et une autre partie est comprise dans quelqu'une des Provinces voisines ; tels sont la *Brie*, qui est divisée entre l'Isle de France et la Champagne sous les dénominations de *Brie Françoise* et de *Brie Champenoise*, le *Vexin* partagé entre l'Isle de France et la Normandie, sous les noms de *Vexin François* et de *Vexin Normand*, le *Gâtinois* qui fait partie de l'Isle de France et de l'Orléannois, enfin le *Thimerais* qui est un démembrement de la Province du Perche.

Nous ne pouvons décrire séparément chacune des divisions de ces derniers pays, qui ont été réunies autrefois : les descriptions en seroient incomplètes, et nous ne pourrions nous empêcher de revenir sur les mêmes objets et de faire des répétitions lorsque nous traiterons des provinces qui en comprennent l'autre partie ; nous croyons devoir les traiter séparément à la suite de la Description de l'Isle de France ; nous réunirons les deux *Vexins*, le Normand et le François,

les deux *Bries*, la Françoise et la Champenoise, et les deux *Gâtinois*, le François et l'Orléannois, sous leurs dénominations générales de *Vexin*, *Brie* et *Gâtinois*, et nous décrirons le *Thimerais* avec la Province du Perche, dont il n'est qu'un démembrement.

VOYAGE


Longitude du Meridien de l'Isle de Fer
CARTE
DU
DUCHÉ DE VALOIS
ET DU
COMTÉ DE SENLIS.
Assujettie aux Observations
Astronomiques
1789.
Echelles.
Milles geographiques, de 60 au Degre
Lieues communes de France, de 25 au Degre
Lieues Parisiennes, de 28 ½ au Deg
Longitude du Meridien de Paris
SOISSONS
SENLIS
CRESPY
REIMS
EPERNAY
CLERMONT
BEAUMONT
DAMMARTIN
MEAUX
LAGNY
DORMANS
Chatellenie



VOYAGE
PITTORESQUE
DE LA FRANCE.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE FRANCE.
VALOIS ET COMTÉ DE SENLIS.

CHAPITRE PREMIER.

Description historique et géographique.

Un pays inculte, couvert de montagnes, hérissé de forêts, habité par des peuples barbares, qui partagent avec les bêtes fauves, l'asyle que leur offre le ramage touffu d'arbres dont la vétusté nous rappelle les premiers tems de l'univers, perd insensiblement sa rusticité, lorsqu'il est livré à des mains instruites et actives, losrqu'il passe à des peuples intelligens et civilisés. Les terres s'aplanissent, les eaux sont contenues dans leurs bornes, les forêts disparoissent, et il n'en reste que ce qui doit concourir à l'agrément et à l'utilité; les campagnes s'embellissent, la rudesse des mœurs cède la place à l'urbanité, la vie civile succède à la vie errante et vagabonde, et le pays le plus barbare devient souvent la contrée la plus riante, la plus féconde et la plus riche.

Le *Valois* et le *Comté de Senlis* ont éprouvé ces vicissitudes. D'abord incultes, inhabitables et inhabités, occupés ensuite par des peuples barbares, errans dans les forêts, combattant sans cesse les bêtes sauvages qui leur disputoient l'asyle qu'ils avoient choisi, et qui devoient leur fournir les moyens de pourvoir à leur subsistance, ils furent enfin subjugués par des peuples, qui, réunis par des lois, des mœurs et des rapports réciproques, y portèrent les goûts, les besoins et les travaux de la société civile. Ils virent alors disparoître successivement ces masses énormes d'arbres accumulés, qui rendoient inutile une vaste étendue de terres fécondes, qui, ramassées sur un sol toujours humide, y concentroient des vapeurs malfaisantes, qui, luttant avec les vents et leur opposant une barrière insurmontable, empêchoient la circulation, le renouvellement et la salubrité de l'air. Ils sont même devenus le siége des plaisirs, le berceau des héros, le séjour de nos Rois, et le Valois a donné son nom à une des branches de l'auguste maison de France, qui a régné long-tems sur les peuples de cette contrée heureuse et fertile.

ARTICLE PREMIER.

Description Historique.

Les ténèbres les plus obscures règnent sur les premiers tems du *Valois* et du *Comté de Senlis*, sur les tems qui ont précédé l'arrivée des Romains dans les Gaules; malgré les recherches pénibles et laborieuses des savans de plusieurs siècles, l'histoire n'a pu encore lever le voile qui les couvre. On sait seulement que des bois épais et prolongés en couvroient presque toute l'étendue, et qu'à peine y trouvoit-on quelques habitations éparses, asyle incertain d'un peuple errant et vagabond, qui ne connoissoit ni lois, ni maîtres, et qui n'avoit aucune liaison avec les peuples voisins.

César ayant subjugué les Gaules, le *Valois* et le pays de *Senlis* subirent à leur tour la loi des vainqueurs et furent également soumis aux Romains; ils firent partie de la Gaule belgique. C'est-là l'époque où l'histoire commence à nous fournir quelques notions de ces contrées; elle nous apprend que, dans la division des Gaules sous l'Empereur Honorius, elles dépendirent des cités de Soissons et de Meaux. Elles subirent ensuite le sort des pays dont elles relevoient, et furent, comme eux, subjuguées par les Francs.

On n'a jusque-là que des notions très légères et très-imparfaites sur les peuples qui ont habité ces pays. *Pline* le Naturaliste est le premier qui en ait parlé sous le nom de *Almanectes liberi*; on les a désignés aussi sous celui de *Sylvanectes*, c'est-à-dire, *habitans des bois*, Ils furent ensuite peuplés, sous l'empereur Maximien-Hercule, par des bandes de *Letes*, peuples sortis de la Germanie : ceux-ci, à-la-fois cultivateurs et guerriers, y portèrent le goût de l'agriculture; tandis qu'ils défendoient par les armes le pays qu'ils venoient d'acquérir, ils développèrent, par des défrichemens multipliés et une culture intelligente, le germe de la fécondité d'une terre, d'autant plus fertile qu'elle n'avoit jamais été exercée. Les *Letes*, confondus insensiblement avec les Romains et les Gaulois, leurs voisins, ne firent plus qu'un même peuple avec eux, jusqu'à ce que subjugués par les Francs, ils partagèrent avec ceux-ci leurs terres, leurs habitations, et en adoptèrent les mœurs et les usages.

Les limites du *Valois* ont varié dans les différens tems; le pays qui portoit ce nom, ne comprenoit qu'une petite partie de celui que nous connoissons aujourd'hui sous la même dénominaton. Le *Valois*, l'*Orceois*, le *Multien*, le *Comté de Senlis*, faisoient quatre contrées différentes, assujetties à divers souverains, et elles en comprenoient même plusieurs autres moins considérables, qui avoient des Seigneurs ou maîtres particuliers,

Avant l'établissement de la monarchie Françoise, ces pays appartenoient à la cité de Soissons. Dans la suite, le *Valois* commença à s'étendre sur les territoires de *Senlis* et de *Meaux*, et l'*Orceois* sur une partie du *Multien*; la division de ce pays en *Valois* et en *Orceois*, se soutint sous les Rois de la seconde race; le premier appelé *Pagus Vadisus*, comprenoit les Châtellenies de Crépy et de Verberie et une grande partie de celle de Pierrefonds; le dernier, *Pagus Urcisus*, renfermoit Ouchy, qui en étoit la capitale, et une partie de sa Châtellenie, la Ferté-Milon, qu'on nommoit Ferté-en-Orceois, et Neuilly-saint-Front, ou Neuilly-en-Orceois.

Dans le treizième siècle, le *Valois* n'eut point de limites fixes; on comprenoit sous ce nom une très-grande étendue de pays qui s'avançoit dans la Brie et dans la Champagne jusqu'aux portes de Reims, et même jusqu'au Bourget près de Paris.

Le changement de Souverains, la diverse étendue des domaines que possédoient ceux qui succédoient à ce Comté, leur prédilection plus ou moins marquée pour

l'un ou l'autre des pays qui leur appartenoient, sont les premières causes de ces variations. La division en Châtellenies n'y a pas moins contribué ; l'étendue des domaines des Seigneurs Châtelains régloit les ressorts et l'étendue des jurisdictions ; leurs accroissemens et leurs diminutions, qui survenoient par les changemens des Châtelains, apportoient des variations fréquentes dans l'étendue et les limites des Châtellenies. L'érection du *Valois* en Duché en a fixé enfin les limites, et c'est dans ce dernier état que nous le considérerons.

Le *Valois*, l'*Orceois*, *le Comté de Senlis*, et les différens domaines qu'ils comprenoient, appartinrent au fisc après l'établissement de la Monarchie Françoise ; nos Rois en confièrent l'administration à des Seigneurs particuliers, sous le nom de Comtes, Vicomtes, Châtelains, Maires, Juges et autres titres de cette espèce ; ceux-ci tinrent long-tems ces domaines au nom du Roi, et n'en furent que les Gouverneurs. Mais sous le règne foible de Charles-le-Chauve, ils affectèrent une entière indépendance ; ils convertirent en fiefs leurs Comtés, Vicomtés, Châtellenies, Mairies, Jugeries et Capitaineries, et les rendirent héréditaires ; ils s'arrogèrent toute autorité ecclésiastique, civile et militaire, et usurpèrent la puissance souveraine qu'ils transmirent à leurs descendans.

Les maisons qui possédèrent les Comtés de *Valois* et de *Senlis*, et la Vicomté d'*Ouchy* ou l'*Orceois*, eurent une origine commune ; elles étoient du sang des Rois de la seconde race ; elles descendoient de *Bernard*, Roi d'Italie, petit-fils de *Charlemagne*. Ces terres furent comprises dans les domaines qui furent donnés dans la Brie, la Champagne et la Picardie, à *Pépin*, fils de *Bernard*, et à *Héribert* I, fils de *Pépin* : elles furent partagées ensuite entre les enfans et les frères de ces Princes.

Pépin devint Comte de *Valois* et de *Senlis*, et Vicomte d'*Ouchy*, et transmit ces Comtés à *Héribert*, son fils, dont la fille *Adèle* épousa *Gauthier-le-Blanc* ou *le Vieux*, de la maison des Comtes de Blois et de Champagne, et lui transmit ces États ; celui-ci paroît avoir été le premier qui ait pris le titre de Comte de Valois ; il vivoit à la fin du dixième siècle et au commencement de l'onzième. Il donna le *Comté de Senlis* à *Raoul*, son troisième fils, qui épousa *Adée*, fille du *Comte Hilduin*, Seigneur de Breteuil, de Clermont-en-Beauvoisis, et de Nanteuil-le-Haudouin, et succéda aux États de ce dernier. Ce Comté appartenoit à *Hugues Capet*, lorsque ce Prince monta sur le trône, et fit dès ce moment partie des domaines de la Couronne ; il n'y resta que des Chevaliers connus sous le nom de *Bouteiller de Senlis*, parce qu'ils avoient possédé la charge de Bouteiller sous les Comtes, et qu'ils continuèrent à remplir le même office auprès de nos Rois, après l'avénement de *Hugues Capet*.

Raoul, petit-fils de *Gauthier*, transmit le *Valois* et l'*Orceois* à *Simon*, son fils, qui vivoit en 1076, et se disoit *Comte de Valois, par la grace de Dieu* ; celui-ci embrassa dans la suite la vie monastique dans le monastère de S. Eugonde, et en lui finit la branche aînée des Seigneurs du Valois, de la maison de Blois ; *Hildebrande*, sa sœur aînée, succéda au *Valois*, et le porta à *Héribert*, Comte de Vermandois, qu'elle avoit épousé, tandis qu'une autre de ses sœurs, dont le nom n'est point venu jusqu'à nous, porta l'*Orceois* dans la maison des Comtes de Troyes, où elle s'étoit mariée ; celle-ci s'étant éteinte, l'*Orceois* échut aux Comtes de Blois, et passa aux Comtes de Champagne, leurs descendans, qui le possédoient encore en 1201 ; il fut enfin réuni à la couronne de France en 1284, par le mariage de *Philippe-le-Bel* avec *Jeanne*, fille et héritière de *Henri III*, dit *le Gros*, Roi de Navarre et Comte de Champagne.

Héribert, devenu Comte de Valois par son mariage avec *Hildebrande*, n'eut qu'un enfant mâle, appellé *Eudes*, surnommé l'Insensé, qu'il déshérita parce qu'il étoit *de petit entendement et sans gouvernement*, et dont les descendans ont formé la maison de

Saint-Simon, qui subsiste encore ; il transmit ses états à *Adèle*, sa fille, qui épousa d'abord, entre 1082 et 1090, *Hugues-le-Grand*, Seigneur de Chaumont, troisième fils de *Henri* I, Roi de France, et frère de *Philippe* I, et ensuite vers 1112 ou 1113, *Renaud*, Comte de Clermont-en-Beauvoisis, et mourut vers 1120.

Raoul IV, fils d'*Adèle* et de *Hugues-le-Grand*, et après lui *Raoul* V, son fils, l'un et l'autre Comtes de Vermandois, possédèrent le Valois. Celui-ci étant mort sans postérité, vers 1168, ses états passèrent d'abord à *Elisabeth*, sa sœur aînée, qui avoit épousé *Philippe* d'*Alsace*, Comte de Flandre, et, à la mort de cette Princesse, au mois de Mars 1182 (1183), à *Éléonor*, sa sœur cadette, qui, veuve pour la troisième fois, avoit épousé, vers 1180, *Mathieu* III, Comte de Beaumont. La Comtesse *Éléonor* mourut en 1214, sans enfans; le Roi *Philippe-Auguste* se mit alors en possession du Valois; mais, peu de tems après, il en détacha le domaine de Vez, ancienne capitale de ce pays, qu'il donna à *Raoul d'Estrées*, pour le récompenser de ses services militaires; celui-ci devint la tige d'une nouvelle suite de Seigneurs ou Sires de Vez, qui commença presque avec le treizième siècle.

C'est ainsi que s'éteignirent insensiblement les différentes maisons qui avoient possédé le Valois, maisons aussi illustres que puissantes, qui, quoique soumises à nos Rois, exercèrent une partie du pouvoir suprême, qui osèrent quelquefois résister à leurs souverains, qui tinrent une cour brillante et magnifique, qui furent toujours environnées de la gloire et de la splendeur que donnent l'opulence, l'étendue des domaines, le nombre de vassaux, la multitude de graces, sur-tout lorsque la foiblesse d'un Monarque, presque sans autorité, ne promet à ceux qui l'environnent, que des bienfaits très bornés et une protection souvent impuissante.

Le *Valois* et l'*Orceois* renfermoient quelques terres qui ne faisoient point partie des domaines des Comtes, et dont les Seigneurs ou Administrateurs, avoient usurpé à leur tour une indépendance, qu'ils avoient transmise à leurs descendans.

I. *Nanteuil-le-Haudouin* avoit été donné par *Clovis* à un Seigneur, général de ses armées, que quelques-uns appellent *Chagneric*: *Valbert*, son petit-fils, en embrassant la vie monastique vers 625, donna cette terre au monastère de Luxeuil; mais après sa mort, les moines en furent dépouillés par les Comtes de Ponthieu, ses héritiers naturels. Elle passa ensuite à une branche de la maison de Blois et du Vexin, dont une branche aînée possédoit le Valois, et enfin aux Seigneurs de Pacy, auxquels elle fut portée en 1300 par le mariage de l'héritière de cette branche. Les maisons de *Broyes*, de *Lénoncourt*, de *Guise*, de *Schomberg* et d'*Estrées*, l'ont possédée successivement, et elle appartient aujourd'hui, par acquisition, à celle de *Bourbon-Condé*.

II. *Braine* passa, des Seigneurs qui avoient reçu cette terre de la libéralité de nos Rois, à l'Église de Rouen. *Hugues-le-Grand*, Duc de France, qui la tenoit en avouerie, s'en empara et la transmit à *Hugues Capet*, son fils, qui la conserva en montant sur le trône. Celui-ci la céda ensuite aux Comtes de Champagne, qui la soumirent à leur Vicomté d'Ouchy.

Cette terre étoit destinée à changer souvent de maître. Le *Comte Thibaut* la donna à *Agnès*, sa sœur, selon les uns, sa fille, selon les autres, en la mariant, vers la fin du onzième siécle, avec *André de Baudiment*, qu'il créa en même tems Pair et Sénéchal de Champagne, et la terre de *Braine* devint alors une Comté-Pairie des états de ce Prince; elle s'étendoit à cette époque, depuis la rivière d'Oise jusqu'à la Marne. Elle passa ensuite successivement: 1°. à la maison de *Dreux*, en 1152, par le mariage d'*Agnès*, petite-fille d'*André de Baudiment*, avec *Robert I* de France, Comte de Dreux: 2°, à la fin du treizième siècle, à la maison de *Roucy*, par le mariage de *Jeanne*, quatrième fille de *Robert IV*, Comte de Dreux, avec *Jean IV*, Comte de Roucy: 3°, en 1417, à la maison de *Saarbruck*, par le mariage de *Jeanne*, fille de

Jean

Jean VI de Roucy, avec *Robert de Saarbruck*, Sire de Commercy : 4°. dans le seizième siècle, dans la maison de *la Marck*, par le mariage de *Guillemette*, fille et héritière d'*Amé III de Saarbruck*, avec *Robert III de la Marck*, Duc de Bouillon : 5°, en 1633, à la maison d'*Échalard*, par le mariage de *Louise*, petite-fille de ces derniers, avec *Maximilien Échalard*, Marquis de la Boulaie : 6°, en 1689, dans celle de *Durfort*, par le mariage de *Louise-Marie*, petite-fille de *Louise*, avec *Henri de Durfort*, Duc de Duras : 7°, en 1689, dans la maison de *Lorraine*, par le mariage de *Julie-Henriette-Marguerite*, fille aînée de ces derniers, avec *Louis-Henri de Lorraine*, Prince de Lambesc.

III. *La Ferté-Milon* eut les mêmes Seigneurs que Crépy et le Valois. Ils y avoient des Châtelains, Comtes ou Avoués, qui, sous le titre de *Dominus Castri*, *Dominus de Firmitate*, veilloient à la défense du pays et à la sureté du canton. Cette place de Châtelain fut long-tems le partage de la branche cadette des Seigneurs de Pierrefonds, depuis *Vermond*, fils de *Jean*, et petit-fils de *Drogon I*, Seigneur de cette dernière terre. Le château avoit quatre officiers principaux, le Garde, le Veilleur ou Chevalier du guet, l'Asinaire ou Pourvoyeur, et le Portier. Le domaine de la *Ferté-Milon* fut réuni à la couronne en même tems que le Valois.

IV. *Pierrefonds* eut des Seigneurs dont l'origine et la première suite sont inconnues. On ne connoît que *Nicolas I*; *Nicolas II*, son fils; *Nivelon I*, né de ce dernier vers le commencement du onzième siècle, et mort en 1072; *Nivelon II*, son fils aîné, mort en 1103; *Pierre*, fils de celui-ci; *Dreux* ou *Drogon I*, autre de ses fils; *Drogon II*, fils de *Drogon I*, mort en 1174; *Nivelon III*, fils de *Drogon II*, mort la même année sans postérité. *Agathe*, sa sœur, qui avoit épousé, vers 1170, *Conon*, Comte de Soissons, lui succéda; apres sa mort, aussi sans postérité, la terre de *Pierrefonds* passa aux maisons de *Châtillon*, de *Cherisy* et des descendans de *Jean de Pierrefonds*, fils de *Drogon I*, desquels les Rois *Philippe-Auguste* et *Philippe-le-Hardi* l'acquirent en 1193 et 1277. L'histoire parle de *Nivelon I*, comme d'un Seigneur très-puissant par l'étendue de ses domaines, le grand nombre de ses vassaux et celui des troupes qu'il pouvoit mettre sur pied.

Le *Valois*, l'*Orceois*, le *Comté de Senlis*, leurs différens démembremens ou dépendances, furent ainsi insensiblement ramenés à la source dont ils étoient sortis; ils rentrèrent dans les domaines de nos Rois et se trouvèrent réunis à la couronne : mais cette réunion ne dura point long-tems. Ils en furent encore détachés plusieurs fois pour l'entretien des maisons de quelques Reines ou pour former l'apanage des Princes du sang de nos Rois.

Saint-Louis donna d'abord le *Valois* à la Reine *Blanche*, sa mère, et quelques années après sa mort, en 1268, à *Jean Tristan*, son fils, qui mourut sans postérité, devant Tunis, le 3 août 1270. Le *Valois* comprenoit alors les domaines de Crépy, de la Ferté-Milon, de Villers-Cotterets et sa forêt, de Villiers et de Pierrefonds.

Philippe-le-Bel réunit dans la suite les quatre Châtellenies de Crépy, la Ferté-Milon, Pierrefonds, et Béthisy-Verberie, avec leurs domaines, sous le titre de *Comté de Valois*, et le donna en apanage, le Mercredi avant la mi-carême 1284, à Charles de France, son second fils; les descendans de ce Prince prirent le nom de *Valois*, et le conservèrent même lorsqu'ils montèrent sur le trône.

Plusieurs Princes de cette branche le possédèrent successivement, lorsqu'elle fut parvenue à la royauté. Le Roi *Philippe de Valois* le donna en 1344, et de nouveau en 1349, à *Philippe*, Duc d'Orléans son fils, mort sans postérité en 1375. *Charles VI* en fit la concession à *Louis*, son frère, ensuite Duc d'Orléans, et l'érigea en faveur de ce Prince, d'abord en Comté-Pairie en 1386, et ensuite en Duché-Pairie, en

juillet 1406. *Louis*, Duc d'Orléans, un de ses descendans, étant monté sur le trône en avril 1498, sous le nom de Louis XII, le donna, au mois de février suivant, à *François*, Comte d'Angoulême, arrière-petit-fils du même *Louis*, auquel Charles VI en avoit fait la concession; celui-ci, parvenu à la Royauté en 1515, sous le nom de François I, le réunit de nouveau à la couronne en 1517.

Bientôt après, en 1529, ce même Prince aliéna le *Valois*, sous forme d'engagement, en faveur de *Marie de Luxembourg*, veuve de *François de Bourbon*, Comte de Vendôme et de Saint-Pol. Revenu à la couronne par la mort de cette Princesse, il fut cédé, après la mort du Roi Henri II, à *Catherine de Médicis*, sa veuve, pour lui tenir lieu de douaire, et ensuite, le 8 juillet 1582, ensemble avec *le Comté de Senlis*, à *Marguerite*, sa fille, femme de *Henri*, Roi de Navarre. Celui-ci, parvenu à la couronne sous le nom de Henri IV, confirma cette cession en 1599, après la dissolution de son mariage avec cette Princesse; mais elle en fit don au Dauphin le 6 mars 1610, sous la réserve d'une pension; ce Prince, monté sur le trône, sous le nom de Louis XIII, le rendit à cette Reine; enfin, ce Comté revint à la couronne au mois de mars 1615, à la mort de *Marguerite*, dernier rejeton de la branche de Valois.

Quinze ans après, en janvier 1630, Louis XIII le donna en apanage à *Jean-Baptiste Gaston*, Duc d'Orléans, son frère, après la mort duquel, sans postérité, Louis XIV en forma, le 10 mars 1661, une partie de l'apanage de *Philippe de France*, son frère, qui l'a transmis à ses descendans, perpétués jusqu'à nos jours, sous le nom de branche *d'Orléans*.

L'histoire fournit peu d'événemens remarquables relatifs au Valois, et au Comté de Senlis; elle nous fait voir seulement ces pays exposés aux courses et aux ravages des Normands dans le neuvième siècle, ne leur opposer qu'une très-foible résistance, perdre dans un instant ce qui faisoit leur plus bel ornement, par l'expoliation, la destruction ou l'embrasement de plusieurs des maisons Royales qui étoient bâties sur leur territoire; elles nous les fait voir souvent dévastés pendant les troubles qui marquèrent le règne de quelques-uns des Rois de la seconde race, pendant ceux du règne de l'infortuné Charles VI, et postérieurement pendant les dissentions que firent naître l'ambition et le fanatisme, qui, cachés sous le masque de la religion, cherchèrent à chasser le meilleur de nos Rois du trône où il étoit appelé par les lois du royaume et les droits de sa naissance.

Cependant ces pays furent pendant long-tems le séjour le plus fréquent de nos Rois; ces Princes, attirés par la fertilité des terres, la douceur du climat, la beauté des situations, y avoient multiplié les maisons royales, ces maisons de plaisance, où ils alloient quelquefois se reposer des fatigues de la guerre et des soins de l'administration, où ils se plaisoient à partager aussi leur tems entre le soin des affaires et les plaisirs de la chasse, de la danse, des tournois et des fêtes de tous les genres : ils y ont même tenu souvent des assemblées aussi remarquables par l'élévation du rang de ceux qui les composèrent, que par l'importance des objets qui y furent traités, et qui sont devenues fameuses dans l'histoire. Nous en ferons connoître quelques-unes dans la suite.

Les fréquens voyages et les séjours assez longs de nos Rois dans le *Valois* et le *Comté de Senlis*, y attirèrent un concours considérable; les plus grands Seigneurs s'y procurèrent des établissemens, des terres, des domaines, qui pouvoient les rapprocher de la cour des souverains; aussi, ces pays, habités par les premières maisons du royaume, joignoient-ils à l'image de la splendeur et de la magnificence, la réalité d'une opulence, qu'ils ont perdue dans des tems postérieurs.

Dans la suite les Rois séjournèrent plus long-tems dans la capitale du Royaume. Leur goût, leurs plaisirs, des circonstances particulières déterminèrent leur affection pour d'autres pays ; ils y acquirent ou y firent construire de nouvelles maisons de plaisance; ils négligèrent insensiblement celles du *Valois* et du pays de *Senlis*. Les incursions des Normands furent la première époque de la décadence de ces dernières; leur rétablissement, plusieurs fois projeté, quelquefois commencé, fut toujours suspendu, arrêté, enfin abandonné par un concours de circonstances, qu'il seroit trop long de décrire ici. Les voyages des souverains devinrent moins fréquens; l'éloignement de la Cour opéra insensiblement celui des Seigneurs qui y étoient attachés ou qui en attendoient des graces; ils négligèrent à leur tour les domaines qu'ils possédoient dans le Valois et le Comté de Senlis ; ces pays, réduits à eux-mêmes, perdirent bientôt leur splendeur, leur opulence et leur considération. Cependant on comptoit encore dans le Valois en 1580, au rapport de *Bergeron*, cent dix-sept maisons ou châteaux de gentilshommes de race et d'armes, vivant noblement, et cent cinquante-six seigneurs fieffés qui avoient aussi leurs châteaux ; mais la trop grande proximité de Paris en a beaucoup diminué le nombre, la plupart ayant fixé leur résidence à la Cour ou dans la capitale du Royaume.

ARTICLE II.

Description géographique.

Les variations fréquentes que le *Valois* a éprouvées dans son étendue et ses limites, nous obligent de le considérer sous différentes époques.

Dans le huitième siécle, il étoit borné à une petite étendue de pays ; l'*Orceois*, le *Multien*, le *Comté de Senlis*, en étoient séparés et formoient autant de contrées distinctes. La portion appelée proprement *Valois*, qui reconnoissoit la ville de *Vez* pour capitale, appartenoit alors au département général de la Champagne : elle étoit bornée à l'E. par le Soissonnois, le Tardenois et l'Orceois, au S. par le Multien, à l'O. par le Beauvoisis, une pointe du Vexin, et le territoire de Senlis, et au N. par une partie du Soissonnois et du Laonnois : elle étoit séparée de l'Orceois par le village de Troesnes, du Beauvoisis par la rivière d'Oise, du Multien par Bargny, et du Soissonnois par le territoire de Mornienval : Rouvres et Bettancourt dépendoient du pays de Senlis ; elle comprenoit les territoires de Cœuvres, de Viviers, de Villers-Cotterets, la Croix-Saint-Ouen, Mornienval, la maison royale de Cuise, le Chesne ou Pierrefonds, Crépy, Nanteuil-le-Haudouin et les Gombries. Dans le même tems, l'*Orceois* étoit borné au S. par le Multien, à l'O. par le Valois, au N. par le Soissonnois, et à l'E. par le Tardenois; il comprenoit Ouchy, qui en étoit la capitale, Neuilly-en-Orceois, aujourd'hui Neuilli-Saint-Front, la Ferté-en-Orceois, appellée actuellement la Ferté-Milon, Confavreux, Troesnes, Marisy, Chésy-en-Orceois, Vaux-en-Orceois, et presque tous les lieux de cette contrée dont les noms sont terminés par les deux mots, *sur Ouchy*, comme Billy-sur-Ouchy, Crouy-sur-Ouchy, etc.

Dans le milieu du treizième siècle, le *Valois* n'avoit pas encore de limites fixes; on comprenoit sous ce nom une grande étendue de pays, qui s'avançoit dans la Brie, et dans la Champagne jusqu'aux portes de Reims : on voyoit même à l'O. de cette ville une porte appelée *porte du Valois*, dont on a changé le nom dans la suite en celui de *porte-au-Féron* ; ce pays étoit moins étendu vers l'occident ; il y comprenoit cependant quelques lieux qui n'appartenoient point aux Seigneurs de Crépy, Comtes de Valois, comme, par exemple, Béthisy ; on l'a étendu même quelquefois jusqu'au

Bourget, presqu'aux portes de Paris : le Comté propre du *Valois* étoit borné alors au district actuel des deux Châtellenies, de Crépy et de la Ferté-Milon ; il comprit, à la fin du même siècle, ces deux Châtellenies et celles de Pierrefonds et de Béthisy-Verberie, que Philippe-le-Bel réunit en 1284 pour former l'apanage de *Charles*, son second fils, sous le nom de *Comté de Valois*. C'est-là la première époque où le *Valois* propre a commencé à avoir un arrondissement fixe et déterminé.

Dans la suite, l'*Orceois*, une grande partie du *Multien*, une partie du territoire de *Senlis* et de celui de *Soissons*, et le *Valois*, se confondirent et ne firent qu'un même pays, qui forme aujourd'hui le Duché de ce nom. Il comprend les six Châtellenies de Crépy, la Ferté-Milon, Pierrefonds, Verberie ou Béthisy, Ouchy-le-Château et Neuilly-saint-Front : il renferme les Comtés de Braine, de Nanteuil et de Levignen, les six Vicomtés d'Ouchy, de Pierrefonds, de Boursonne, de Chelles, de Busancy et d'Acy, les quatre baronies de Cremailles, de Givraie, de Saintines et de Pontarcy, et environ six cent-quarante fiefs, tant villes, que bourgades, villages, paroisses, hameaux et lieux qui ont ou ont eu Château, Manoir ou Hôtel Seigneurial.

Le *Valois*, dans son état actuel, a la ville de Crépy pour capitale ; il forme un carré long, d'environ dix lieues de large, sur quatorze de long : il est placé au centre de l'île de France, entre quatre grandes rivières, l'Aisne, l'Oise, la Marne et la Seine, et environné de quatre grandes provinces, la Champagne, la Brie, la Picardie et la Flandre. Il est sous le 49e degré, 12 m. 33" de latitude, du S. au N. et sous le 20e degré 15 m. de longitude de l'O. à l'E. Il est borné à l'E. par le Soissonnois et le Tardenois, au S. par la Brie, au S. E. par le bailliage de Château-Thierry, au S. O. par le Parisis, à l'O. par le Servais, le territoire de Senlis et une partie du Beauvoisis, au N. par le Noyonnois et une partie du Soissonnois, et au N. E. par une partie du Soissonnois et du Laonnois.

Le *Comté de Senlis* forme un petit territoire qui se confond avec le Valois, qui est sous les mêmes degrés de latitude et de longitude, et qui est borné à l'O. par le Servais et le Parisis, à l'E. par le Valois, et au N. par la Picardie.

Le *Valois* est divisé depuis trois ou quatre siècles, en six Châtellenies, dont chacune a un ressort et un chef-lieu, qui en est la capitale, *Crépy*, la *Ferté-Milon*, *Pierrefonds*, *Verberie* ou *Béthisy*, *Ouchy*, et *Neuilly-saint-Front*.

La *Châtellenie* de *Crépy* s'étend au midi sur la partie septentrionale du Multien et sur une portion d'un petit pays, appellé les *Gombries*, dont *Nanteuil* est la capitale ; elle confine à l'E. avec celle de la Ferté-Milon, au N. avec celle de Pierrefonds, au N. O. avec celle de Béthisy ou Verberie, à l'O. avec le Comté de Senlis, et au S. avec la Brie. On y voit les vestiges de deux anciens châteaux qui ont été célèbres autrefois ; le premier étoit à Chavercy, aujourd'hui hameau de sept ou huit maisons ; on a beaucoup vanté sa force et sa magnificence, et on en a attribué la construction à Oger-le-Danois, sous le règne de Charlemagne ; l'autre a été remplacé par une ferme appelée *la Houatte*, entre Ducy et Rully ; il portoit le nom de *la Grange-Saint-Arnoul* ; on y voit encore un pan de pignon de ce château, qui est sur-tout remarquable pour avoir été le lieu d'un congrès entre le Roi Philippe-Auguste et Philippe d'Alsace, Comte de Flandres, au sujet de leurs différends sur le Vermandois et le Valois.

La *Châtellenie* de *la Ferté-Milon* est renfermée entre celles de Neuilly-Saint-Front à l'E., et de Crépy au N. et à l'O., et est bornée au S. E. par le baillage de Château-Thierry.

La *Châtellenie* de *Pierrefonds* est une des plus nobles, des plus anciennes et la plus étendue du Valois ; elle étend sa jurisdiction jusqu'au faubourg de Crise à Soissons, à la Croix-Saint-Ouen, à la plus grande partie des deux vastes forêts de Compiègne et

et de Villers-Cotterets, à l'extrémité méridionale de celle de Daule, et même au Bourget, près de Paris, sur les maisons du côté de l'ancienne hôtellerie du Moulinet d'or. Elle a été la plus célèbre par la puissance et l'opulence de ses anciens Seigneurs. Elle a la Châtellenie de Verberie au S. O., celle de Crépy au S., celle d'Ouchy à l'E., le Soissonnois au N. E. et la forêt de Compiégne au N. O.

La *Châtellenie de Verberie* a deux chefs-lieux, *Verberie* et *Béthisy*, son siége ayant été tantôt partagé entre ces deux lieux, tantôt transféré de l'un à l'autre; elle est fixée aujourd'hui à *Verberie.* Cette ville ou bourg est une ancienne maison de plaisance de nos Rois, et Béthisy étoit une forteresse, actuellement détruite. Cette Châtellenie est enclavée entre celle de Crépy au S. et au S. E., celle de Pierrefonds au N. E., et le Comté de Senlis à l'O. et au N. O.

La *Châtellenie de Neuilly-Saint-Front*, qui est en Orceois, est la moins étendue, et n'a rien de remarquable: elle est bornée à l'O. par celle de la Ferté-Milon, au N. et à l'E. par celle d'Ouchy, et au S. par le Bailliage de Château-Thierry.

La *Châtellenie d'Ouchy*, la première de l'Orceois, est la plus étendue après celle de Pierrefonds; elle s'étend du S. à l'O. depuis le Prieuré de Coincy, au-dessous de Fere en Tardenois, jusqu'à Pontarcy, sur la rivière d'Aisne: elle a celle de Neuilly-Saint-Front au S., la Champagne à l'E., le Soissonnois au N., la forêt de Villers-Cotterets et la Châtellenie de Pierrefonds à l'O. On y trouve le grand Rozoi, autrefois lieu d'une maison de plaisance des Rois des deux premières races.

Des montagnes peu élevées, qui par leur rapprochement forment des vallées agréables et fertiles, et qui renferment entre elles des plaines plus ou moins prolongées, couvrent une partie de l'étendue du Valois et du Comté de Senlis; autrefois absolument couvertes de bois, ainsi que les plaines qu'elles contiennent, elles ont été défrichées insensiblement, et fournissent aujourd'hui aux besoins des peuples qui les habitent. Des forêts nombreuses et considérables y retracent encore le souvenir de cette immensité de bois qui couvrirent leur surface, tandis que par leurs masses accumulées elles forment un abri contre l'impétuosité des vents qui ravageroient ces contrées; leur cime élevée jusques aux cieux, l'étendue immense de leurs percées, et l'obscurité de leurs détours, inspirent un sentiment de plaisir et de vénération. Des ruisseaux nombreux, des rivières considérables, dont les unes forment l'enceinte de ces pays, tandis que les autres, serpentant dans les plaines, en fertilisent les terres, contrastent singulièrement avec la majesté des bois; en fournissant aux habitans une partie de leur subsistance, elles facilitent l'exportation du superflu du produit de leur industrie et de leurs travaux.

Quatre grandes rivières, l'*Aisne*, l'*Oise*, la *Marne* et la *Seine*, entourent la plus grande partie du *Valois*, et en forment comme des limites naturelles. La première, qui vient de la Champagne, le traverse et le cotoie au Nord, depuis Pontarcher jusqu'à Rethondes, et se joint à l'*Oise* au-dessus de Compiègne; celle-ci, qui prend sa source dans les Ardennes, arrose le Valois de l'Ouest au Nord, depuis Pont-Sainte-Maxence, jusqu'au Rhu de Roanne, qu'elle reçoit au-dessus de Roberval et de la vallée de Pompoint; après avoir cotoyé la partie occidentale de la forêt de Compiègne, elle traverse ensuite une partie du Comté de Senlis. Les deux dernières le cotoient, la *Marne* de l'Est au Sud, et la *Seine* du Sud à l'Ouest.

Quatre autres rivières moins considérables parcourent et arrosent le *Valois*, l'*Ourcq*, la *Vesle*, la *Crise* et l'*Autonne.*

L'*Ourcq* prend sa source d'une fontaine de la paroisse de Courmont, au-dessus de Fere en Tardenois, entre dans le Valois près de la Ferté-Milon, en cotoie ou traverse quinze ou seize villages, et se jette dans la Marne à Mary, au confluent de l'Isy; elle coule de l'est au sud-ouest.

La *Vesle* vient de Rheims en Champagne, entre dans le Valois au-dessus de Braine, passe près de cette ville, et se jette dans l'Aisne à Condé, dans une direction de l'est au nord-ouest.

La *Crise* vient du côté de Maast, cotoie les villages de Chacrise, Rosières, Noyan, Berzy-le-Sec, Courmelles, et se jette dans l'Aisne à Soissons; elle coule de l'est au nord.

L'*Autonne* prend sa source dans le Valois, entre Côyoles et Pisseleu, près de Villers-Cotterets, parcourt, dans un espace de sept ou huit lieues, la vallée du même nom, passe à Vauciennes, à Glaignes, à Béthisy, à Saintines, forme les étangs de Walu, de Pondront et du Berval, traverse les prairies de Saintines et de Verberie, et, sans sortir du Valois, se jette dans l'Oise au-dessus de cette dernière ville; son cours est du sud au nord-ouest.

Le *Comté de Senlis* n'a proprement que deux rivières un peu importantes, l'*Aunette* et la *Nonette*.

La *Nonette* prend sa source aux confins du Valois et du Comté de Senlis, entre Versigny et Nanteuil, passe à Fontaine-les-Cornus, Nanteuil-le-Haudouin, Mont-l'Evêque, Ville-Métrie, Senlis et Courteuil, traverse le parc et les jardins de Chantilly, coule le long de la partie septentrionale du bourg de ce nom, et va se jeter dans l'*Oise* au dessous de Gouvieux et de Chaumont, entre le camp de César et le moulin de Tout-Voie; elle coule du sud à l'ouest.

L'*Aunette* prend son origine entre Bray et Chamicy, passe à Ognon, à Balagny, à Vilvert, et se jette dans la Nonette entre Senlis et Courteuil.

On trouve encore dans ces pays un grand nombre d'étangs; les plus beaux et les plus considérables sont ceux de *Pondront* et du *Berval*, formés par la rivière d'Autonne, à l'entrée de la vallée de ce nom, au-dessous de Villers-Cotterets, de Longprez, Largny et Vez; ce sont deux magnifiques pièces d'eau très-poissonneuses, qui appartiennent au domaine du Duché de Valois: les autres sont ceux de Duvy, de Pierrefonds et de Néry, qui servent à faire tourner des Moulins, et ceux de Long-Pont, de Vauquelines, de Javayes, de Maucreux, de la Ramée paroisse de Corcy. Ils sont presque tous formés par des ruisseaux ou des sources naturelles, dont les eaux sont amassées et contenues dans des bassins creusés sans art, ou tout au plus revêtus d'une chaussée sur un plan incliné. On y trouve encore les étangs de S. Jean-aux-Bois, de S. Pierre-en-Chastres, de la Ville aux États, de Bassigny-Payen, qui sont dans la forêt de Compiègne, foibles restes des nombreux et superbes étangs et viviers, dont l'ancienne forêt de Cuise étoit remplie, et dont le produit surpassoit beaucoup celui de la chasse et du pâturage.

Le *Valois* et le Comté de *Senlis* n'étoient autrefois qu'une immense forêt, qui ne contenoit qu'un très-petit nombre d'habitations. A mesure que celles-ci se sont étendues ou qu'on en a formé de nouvelles, on a abattu des parties plus ou moins considérables de bois: mais on en a laissé subsister des portions qui, quoique détachées aujourd'hui, forment encore des superbes forêts, utiles par leur produit, et agréables par les plaisirs de la chasse qu'elles procurent à leurs propriétaires.

Nous ne parlerons point ici de celles de *Chantilly*, au S. de Senlis, de *Villers-Cotterets* ou *Retz*, à l'E. de Crépy, de Compiègne au N. O. de Pierrefonds; nous les décrirons en particulier, ensemble avec les maisons dont elles dépendent, lorsque nous nous occuperons des Maisons Royales du Valois et du Comté de Senlis. Nous ne nous arrêterons point aux Forêts de *Nanteuil*, de *Crépy*, de *Tillet*, de *Daule*; nous ne parlerons point de celles de *Laigue*, de *Halatte*, d'*Ajeux*, d'*Hérivaux*, de *Chailly* et d'*Ermenonville*; elles sont presque toutes des démembremens de l'ancienne forêt de *Cuise*.

Celle-ci a fait long-tems les plaisirs de nos Rois ; elle avoit pris son nom d'une maison royale qu'elle entouroit de tous côtés. Son étendue étoit immense, et couvroit une grande partie du Valois et du Comté de Senlis ; elle renfermoit les lieux que nous connoissons aujourd'hui sous les noms de Choisy, de Coucy, de Coyoles, de Cuisy, Guise, Cuise ou Cuisy, Coye en Servais, Rethondes, Villers-Cotterets, autrefois Villers-en-Cuise, Saint Pierre-en-Chastres, Trosly-le-Breuil, Béthisy, Verberie, Pierrefonds et une grande partie du Servais en Laonnois et du Servais en Parisis. Elle comprenoit les forêts actuelles de Compiègne, de Villers-Cotterets ou Retz, de l'Aigue, de Chantilly, de Halatte, de Daule, des Ajeux, d'Hérivaux, etc. Il s'en fit insensiblement des démembremens, soit par la concession de nos Rois, soit par l'usurpation des seigneurs particuliers, soit pour l'établissement de monastères, d'habitations, et pour la construction des chemins, qui, d'abord en très-petit nombre, se multiplièrent dans la suite : il n'en reste plus que le nom, et les forêts de Compiègne et de Halatte en sont les parties les plus considérables, qui ont été plus particulièrement attachées au domaine de la Couronne.

Les Rois des deux premières races prenoient souvent le plaisir de la chasse dans la forêt de Cuise ; ils passoient presque toujours le printems et l'automne dans les maisons qu'ils y possédoient, à Verberie, au Chesne, à Compiègne, à Choisy-en-l'Aigue, à Quierzy, à Venette, où ces chasses se faisoient avec beaucoup d'appareil. On y faisoit éclater la majesté du Souverain et la magnificence du trône dans l'épaisseur et les réduits les plus sombres des forêts : *Alcuin* nous y présente le Souverain comme environné d'une cour brillante, de l'élite des Seigneurs françois, de ses ministres, des chefs de la magistrature, et accompagné de la Reine, des Princesses, des premières dames de la Cour, montées sur des chevaux richement caparaçonnés, qu'elles manioient avec autant de grace, que d'adresse.

L'histoire nous a même conservé le souvenir d'un grand nombre de chasses générales faites dans cette forêt, dont quelques-unes ont été accompagnées de circonstances relatives à de grands événemens. Elle nous fait voir Clotaire I, y chassant souvent, y être attaqué subitement de la maladie dont il mourut à Choisy-en-l'Aigue ; Chilperic I, Roi de Soissons, s'y retirer après la mort de ses deux fils, et chercher à oublier sa douleur dans les plaisirs de la chasse ; Dagobert I faire ses délices de cette forêt, y donner les premiers règlemens sur la chasse, et en prendre les plaisirs entre Verberie et Compiègne, dans le tems que Saint-Ouen eut une vision qui fut l'origine de l'abbaye de son nom : elle nous fait voir Charles-Martel, Pepin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, y prendre les mêmes plaisirs ; Charles-le-Chauve les partager avec le jeune Prince Louis, arrivé depuis peu d'Aquitaine pour faire sa cour à son père ; le Roi Eudes y inviter, en 890, un grand nombre d'Evêques, de Seigneurs, de Comtes, et les grands vassaux de la Couronne, à une chasse générale, dont le rendez-vous étoit dans un endroit de la forêt indiqué sous le nom de *Audita.* Elle nous apprend même qu'après la division du Royaume en quatre parties entre les quatre fils de Clovis, chacun de ces Princes avoit conservé le droit de chasser dans cette forêt. Enfin, elle nous a conservé le souvenir de l'usage où étoit le Souverain de distribuer une partie du gibier aux Seigneurs de sa suite et aux Officiers de ses chasses, tandis que le reste étoit vendu au profit du Prince.

Cette forêt, ainsi que les autres parties du Valois et du Comté de Senlis, renfermoit une infinité de maisons destinées aux plaisirs des Souverains, désignées sous les noms de Palais, Châteaux, et que nous appelons aujourd'hui Maisons Royales ; elles sont presque toutes détruites : une seule a échappé aux ravages des tems. Nous en parlerons plus particulièrement dans le chapitre suivant.

Les montagnes des contrées que nous décrivons, ne sont remarquables ni par

leur élévation, ni par leurs productions, ni par leurs monumens. Quelques-unes présentent les tristes ruines des Châteaux et des Forteresses qui étoient bâties sur leur sommet ou sur leur penchant; on trouve encore quelques souterrains qu'on croit y avoir été creusés dans le neuvième siècle, pour y cacher les meubles et les effets précieux qu'on vouloit soustraire à la rapacité des Normands; les plus remarquables sont ceux de Pierrefonds et de la Montagne de Longueil: nous parlerons du premier en décrivant le château de ce nom; le dernier est couvert par une voûte en plein cintre, appuyée sur des murs solides; on y descend par un soupirail large fait en forme de puits, revêtu de pierres de taille, et dont l'entrée est défendue par deux fortes grilles de fer bien scellées, l'une au milieu, l'autre immédiatemant à l'ouverture de la voûte; il fut découvert vers la fin du siècle dernier; on manqua de courage pour y descendre et le parcourir, et on boucha le soupirail sans avoir tenté des recherches qui auroient pu conduire à quelque découverte utile, instructive ou curieuse.

Une autre montagne du Valois, le Mont-au-Fait, a donné lieu à des fables dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours; on l'a regardée comme ayant été le séjour des Fées et le lieu où elles rendoient des oracles; on prétend que des Spectres paroissoient assis sur des degrés à mi-côte, que de là, comme sur un trépied, ils faisoient des questions aux passans, et répondoient aux demandes ou aux doutes qu'on leur proposoit. Quelques-uns ont fait remonter l'origine de cette fable à l'erreur des copistes qui ont écrit *Mont-aux-Fées* au lieu de *Mont-au-Fait*; mais ne pourroit-on point la trouver dans quelques usages religieux des peuples qui habitoient ce pays, lorsqu'il étoit absolument livré à l'idolâtrie ?

CHAPITRE II.

Description des Villes et Maisons Royales du Valois et du Comté de Senlis.

Nous avons distingué le *Valois* du *Comté de Senlis*, et nous avons déjà établi la division du premier en six Châtellenies; une ville, celle de *Compiégne*, qui s'y trouve aujourd'hui réunie, a été distincte pendant long-tems de l'un et de l'autre. Nous en donnerons les détails dans l'article III, où nous nous occuperons des Maisons Royales de ces deux pays.

ARTICLE PREMIER.

Villes du Valois.

I. CHATELLENIE DE CRÉPY.

La *Châtellenie de Crépy* est la première du Valois; elle occupe le premier rang, et son chef-lieu est la capitale de ce pays. Elle comprend dans son ressort dix-sept Mairies, et avoit autrefois soixante-douze fiefs nobles, qui donnoient le droit de siéger aux plaids et assises de Crépy; elle renferme aujourd'hui un Duché, celui de Tresmes ou Gêvres, les deux Comtés de Nanteuil et de Lévignen, et les deux Châtellenies particulières du Parc-aux-Dames et de May-en-Multien. Elle contient les villes ou lieux

lieux remarquables de *Crépy*, *Vez*, *Nanteuil*, *Mais* ou *May*, *et Acy*, outre *Villers-Cotterets*, que nous rapporterons aux Maisons royales du Valois.

Crépy, *Crispeium*, chef-lieu de la Châtellenie de ce nom, est la ville capitale de tout le Valois, et a été autrefois comme la Métropole des vastes domaines que ses Seigneurs possédoient dans la Champagne, la Picardie, le Vexin, la Normandie, le Vermandois, le Soissonnois, le Parisis, et dans une grande partie de l'Isle de France. Elle est dans une vallée fertile, entre deux ruisseaux, à quatre lieues deux-tiers E. N. E. de Senlis, neuf O. S. O. de Soissons, deux et demi O. N. O. de Villers-Cotterets, sept N. de Meaux, quatorze N. E. de Paris. Elle est le siége d'un Bailliage, d'une Election, d'un Échevinage ; elle a un Grenier à sel, trois Eglises paroissiales, deux Chapitres de Collégiale, deux Couvens de Clunistes et de Capucins, un Prieuré de l'ordre de S. Benoît, un Couvent de Religieuses Ursulines, un Collége pour l'instruction publique, un Gouverneur particulier, un Capitaine du Château, un Lieutenant-de-Roi : elle est le lieu de la résidence d'un Subdélégué de l'Intendant de Soissons, de deux Receveurs des Tailles, d'un Lieutenant des Maréchaux de France, et d'une Brigade de Maréchaussée.

Cette ville a été très-ancienne, et fut célèbre autrefois par son étendue, par la puissance et la magnificence des Seigneurs qui l'habitoient, et par quelques évènemens qui y sont arrivés.

Elle étoit déjà habitée lorsque les Romains envahirent les Gaules ; mais ses habitations n'étoient que des antres souterrains, que les Peuples sauvages des bois dont le Valois étoit couvert, avoient creusés pour se garantir des animaux qui les entouroient, et se mettre à l'abri des intempéries des saisons. Des pareilles habitations étoient très-communes dans cette contrée ; quelques villages en ont même pris leurs noms, comme Croutes-sous-Bethisy, Croutes-sous-Ouchy, Croutes-sous-Muret, Crotoy, Croutoy, etc. le mot *Croutes* dérivant du latin *Cryptæ*, employé par les Romains pour désigner de pareilles habitations. On en trouve encore des vestiges : on voit à côté des jardins de Chantilly, un petit village, dont toutes les maisons sont creusées dans la terre, et n'ont d'autres planchers, d'autres voûtes que la terre qui se soutient d'elle-même ; elles ne diffèrent des anciennes habitations que par quelques murs qui en ferment l'entrée, et dans lesquels on a pratiqué des portes et des fenêtres.

A l'arrivée des Romains, les peuples, instruits par leurs vainqueurs, commencèrent à se procurer des habitations plus commodes, et ce fut-là l'origine de la ville de *Crépy* ; ils n'abandonnèrent point cependant tout-à-fait leurs souterrains, ils les conservèrent long-tems ; ils en formèrent dans la suite des magasins : on en voyoit encore un grand nombre, il y a deux cens ans, sous l'ancien Château de Crépy, qui furent fermés vers la fin du seizième siècle.

Les Romains habitèrent *Crépy* et y construisirent un Château, qui est appelé dans les anciens titres, tantôt *Oppidum*, tantôt *Castrum* ; ils ne l'abandonnèrent que lorsque, subjugués par les Gaulois, ils furent forcés de céder la place à leurs vainqueurs ; les premiers Rois des François s'en emparèrent, et le conservèrent jusqu'à l'époque où les Comtes d'Amiens et du Vexin devinrent les maîtres d'une partie de la Champagne et de la Brie, dans le neuvième siècle.

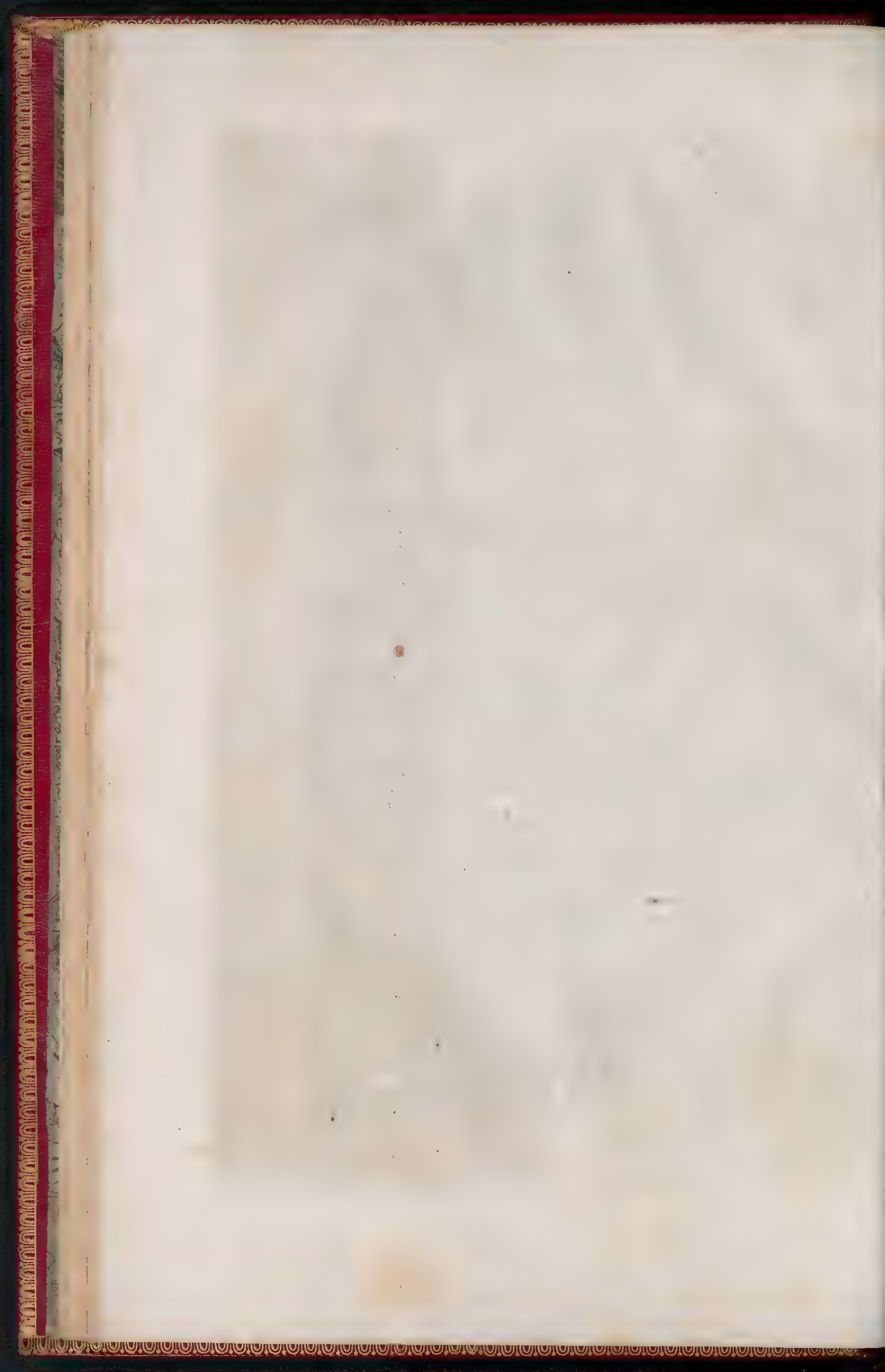
Crépy étoit cependant encore une ville peu considérable ; mais elle prit des accroissemens rapides sous la domination des Comtes du Valois. Le Comte *Gautier le Blanc* ou *le Vieux*, fit rebâtir et fortifier le Château. Elle devint bientôt très-étendue : elle contenoit un Palais, magnifique pour le siècle où il fut bâti, des jardins immenses qui occupoient tout le terrain connu aujourd'hui sous le nom de *Couture*, et un Donjon, qui lui servoit comme de citadelle. On construisit des maisons autour de ce château ; il se forma insensiblement un bourg, qui devint bientôt une ville assez considérable : elle couvroit la plaine de Sainte-Agathe, et s'étendoit jusqu'à Duvy ; le village de ce

nom en est un reste : elle renfermoit le Château principal, deux autres Châteaux, l'Hôtel de la Comtesse près de Sainte-Agathe, et le Palais de Bouville, situé dans l'endroit où sont présentement les fermes de ce nom, à côté du Parc-aux-Dames, huit beaux Hôtels, cinq Églises, et environ deux mille maisons. Mais les guerres, dont le Valois fut le théâtre dans le quinzième siècle, opérèrent la destruction de cette ville. Elle fut renversée de fond-en-comble après le siége de 1431, lorsque les Anglois s'en furent rendus maîtres; les habitans furent passés au fil de l'épée, les églises dévastées, le château détruit, les plus beaux édifices renversés : on vit disparoître dans un instant une ville qui avoit été long-tems le siége de la grandeur de ses maîtres ; des monceaux de ruines ne présentèrent plus que les restes déplorables de sa splendeur et de son opulence. Le seul donjon du château résista à la fureur des Anglois, et leur servit à s'y loger et à s'y défendre, jusqu'à ce qu'ils en furent chassés, en 1433, par le Roi Charles VII.

On s'occupa alors du rétablissement de cette ville ; ceux des habitans qui avoient pris la fuite, furent rappelés : on leur donna des secours ; on les aida à établir quelques habitations. Plusieurs années après, le Duc d'Orléans, à son retour d'Angleterre, où il avoit été prisonnier pendant cinq ans, fit réparer le Donjon et construire quelques édifices, qu'on appelle aujourd'hui le château ; il fit relever les murs de l'ancien château ; il accorda l'emplacement qui y étoit renfermé, aux personnes qui voulurent s'établir à Crépy ; il leur permit d'y bâtir avec les matériaux qu'ils trouveroient parmi les ruines du château. On se borna à cette enceinte : on abandonna le territoire de l'ancienne ville ; on n'en conserva que quelques hôtels à Duvy, et quelques maisons qu'on rétablit auprès de Sainte-Agathe. C'est-là l'époque de l'origine de la nouvelle ville de *Crépy*, de celle qui existe aujourd'hui, et qui ne comprend que le terrain de l'ancien château.

Cette ville a cinq portes, un faubourg très-peuplé, où est l'église collégiale de Saint-Thomas, et une place publique, belle et vaste, qui sert de marché aux chevaux ; ses rues sont petites, mal alignées, mal percées ; une seule est belle et large, et laisse voir à l'extrémité le château dont nous avons parlé : mais ses promenades sont agréables ; on distingue sur-tout le Cours, qui est planté d'arbres. Elle a une manufacture de faïence, et en avoit autrefois une de gros draps, qui n'existe plus. On y remarque l'église de Saint-Thomas, qui mérite de fixer l'attention, et dont nous donnerons la description dans le chapitre suivant, et la tour de Sainte-Agathe, dont la construction est de trois siècles différens ; la partie inférieure, jusqu'au dessus des voûtes, est un des plus anciens monumens de ce genre en France : M. l'abbé le Bœuf en fait remonter l'époque à la fin du sixième siècle ; les murs et les rangs de fenêtres qui supportent la flèche jusqu'au milieu de la tour, le plein cintre de la principale porte d'entrée de la nef, et les piliers qui le soutiennent, sont du dixième siècle, et la flèche de pierre qui termine la tour, du quinzième (Planche I.)

Les portes de cette ville méritent une attention particulière ; elles sont remarquables par leur construction, dont la forme annonce l'antiquité : celle du Pont, sur-tout, est défendue par un mur garni de mortelières, qui joint deux tours rondes très-massives percées de crénaux ; elle est accostée d'un bâtiment, reste des remparts dont le délabrement annonce la vétusté, derrière lequel on aperçoit encore le comble d'une des grosses tours dont la ville étoit entourée (Planche II). Celle du Béfroy est d'un autre genre, et paroît être d'une construction plus moderne : elle a la forme d'un pavillon orné de croisées et couvert par un comble élevé, qui se termine en une lanterne octogone, et derrière lequel on aperçoit les combles de deux anciennes tours. On a construit depuis quelque tems, à côté de cette porte, une promenade agréable, couverte d'arbres et bordée d'un côté de maisons dans toute son étendue (Planche III).





VUE DE LA VILLE DE CREPY

Capitale du Valois,

prise du côté de l'Abbaye de S.t Arnoul.



VUE DE LA PORTE DU PONT DE CREPY,
dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.° 2



VUE DE LA PORTE DU BEFROI A CRÉPY,
dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.° 3

La ville de *Crépy* a soutenu trois siéges ; le premier, en 1411, contre les troupes du Roi, commandées par le Comte de Saint-Pol, de la faction des Bourguignons: le Commandant, qui tenoit le parti du Duc d'Orléans, gagné par le Général ennemi, fit une foible résistance et rendit bientôt la place. Le second est de 1429 ; il fut fait par un détachement des troupes Angloises et Bourguignonnes, occupées au siége de Compiègne, commandé par le Comte de Huntington ; mais la bonne contenance des habitans et leur résistance aux premières attaques, firent bientôt retirer ce Général. Le troisième, de 1431, soutenu contre les Anglois, est le plus mémorable ; les habitans s'y distinguèrent par leur zèle, leur bravoure et leur fidélité à leur souverain : ils s'empressèrent à contribuer aux réparations des fortifications dégradées par les siéges précédens ; les Chanoines de Saint-Thomas donnèrent l'exemple : les Curés de la ville et les autres Ecclésiastiques le suivirent, et tous les habitans s'y prêtèrent avec le même zèle ; mais à peine en eurent-ils le tems : les ennemis s'approchoient ; la surprise du faubourg de Saint-Thomas leur ayant facilité leur entrée dans la ville, leur rendit l'attaque du château beaucoup plus aisée : la défense fut vive et soutenue ; les Anglois, repoussés trois fois, commençoient à perdre courage, lorsqu'ils s'avisèrent de foudroyer la ville du haut de la grande tour de Saint-Thomas, et de diriger ensuite les attaques par plusieurs endroits à-la-fois où ils venoient de former des brèches. Les défenseurs, réduits à un très-petit nombre, montrèrent toujours le même courage ; ils se portèrent par-tout, se défendirent vaillamment, repoussèrent plusieurs fois les assiégeans, mais succombèrent enfin sous l'effort multiplié d'un ennemi supérieur par le nombre et par les machines destructives qui le secondoient : ils furent tous passés au fil de l'épée. Les ravages les plus affreux suivirent la prise de la place ; le carnage, le pillage, l'incendie des plus beaux bâtimens, la ruine des édifices firent dans un instant, de cette ville, un désert et un monceau de ruines, tristes vestiges de sa grandeur passée.

Cette ville est encore connue dans l'histoire, par le fameux traité de paix qui y fut conclu entre François Ier. et l'Empereur Charles-Quint, au mois de septembre 1544, par l'entremise du Dominicain *Gusman*, et qui, en terminant pour un tems les différends de ces deux Princes, mit fin aux troubles qui agitoient depuis long-tems l'Europe.

Vez, *Vadum*, village du Bailliage, de l'Élection et de la Châtellenie de Crépy, mais digne d'être connu pour avoir donné son nom au Valois, et en avoir été l'ancienne capitale. Il est situé sur la gauche du chemin qui conduit de Crépy à Compiègne, au N. O. de cette première ville. Il a été le lieu de la résidence du Comte ou Gouverneur du Valois, sous les Rois des deux premières races, et son titre de capitale a passé à Crépy sous les premiers Rois de la troisième. Il avoit un très-ancien château, qui fut rebâti sur les mêmes fondemens, au commencement du treizième siècle, par *Raoul d'Estrées*, auquel nous avons déja dit que *Philippe-Auguste* en avoit concédé le domaine ; il prit de nouveaux accroissemens vers le milieu du quatorzième siècle : une nouvelle enceinte, de larges fossés, des ponts-levis, une grosse tour, qu'on voit encore en entrant dans la cour principale, et qui se fait apercevoir de loin, le rendirent une place très-forte. C'est un édifice très-solide, couronné de meurtrières et de créneaux, dont les murs ont dix-huit et vingt pieds d'épaisseur : il est défendu, du côté de la vallée d'Autonne, par une pente escarpée, et son entrée est contiguë à une plaine qui confine avec les territoires de Largny et de Villers-Cotterets. Ce château a soutenu plusieurs siéges, et a servi long-tems de retraite et de boulevard aux habitans des contrées voisines pendant les troubles qui ont agité la France dans le quatorzième, le quinzième et le seizième siècles.

Nanteuil-le-Haudouin, *Nantolium*, petite ville, sur la grande route de Paris à Soissons par Villers-Cotterets, dans une situation agréable, à trois lieues S. S. O. de

Crépy, deux et demi N. E. de Dammartin, et trois N. N. O. de Meaux. Elle a une Eglise paroissiale, sous le titre de S. Pierre, un Prieuré de Bénédictins de la Congrégation de Cluny, un Hôtel-Dieu, un siége de la Gruerie du Valois, un marché toutes les semaines, l'un des plus considérables du canton, et est la capitale ou le chef-lieu du petit pays des Gombries. Elle a un château, qui est beau, grand, spacieux et bien bâti, et qui est le chef-lieu d'un arrondissement dressé en 1543, pour l'érection de la Terre en Comté en faveur d'un Seigneur de *Lenoncourt* (Planche IV). Cette terre a souvent changé de maîtres : nous avons déja indiqué ces mutations ci-devant, pag. 4.

L'Eglise de *Nanteuil* est une des premières de France où l'on ait introduit le chant Grégorien : elle est remarquable par d'anciens monumens que nous décrirons dans le chapitre suivant.

La petite ville de *Nanteuil* doit être fameuse dans l'histoire par les facilités qu'elle donna à l'association du *Duc de Guise*, du *Connétable de Montmorency*, et du *Maréchal de Saint-André*, connue sous le nom de *Triumvirat*, et aux intrigues, aux troubles et aux malheurs qui en furent la suite : elle appartenoit alors au *Duc de Guise*, qui s'y retira. Son voisinage de Chantilly, où se tenoit *Montmorency*, également mécontent de la cour, leur donna le moyen de se voir, de se rapprocher, de s'unir, de concerter leurs projets et de fomenter les fureurs des guerres civiles et les malheurs de l'État. Ce fut dans cette ville, et par une suite des mêmes intrigues, que fut tenue, en 1562, une assemblée des partisans de ces trois confédérés, remarquable par le nombre de ceux qui y furent appelés, par le rang élevé des personnes qui la composèrent, et par les objets qui y furent traités, dont le résultat fut le retour du *Duc de Guise* à Paris, avec un faste et une témérité qui dévoilèrent l'ambition de ce Prince et insultèrent à la majesté du trône.

MAY, MALL, MAYL, *Mallum*, n'est aujourd'hui qu'une paroisse du Multien, sur une hauteur, à l'ouest du château de Gêvres, avec un château, un des plus anciens du Royaume; il y avoit encore, dans le douzième siècle, un Doyenné de Chrétienté, qui étoit une espèce de Grand-Vicaire de l'Évêque Diocésain, dont le titre et la résidence furent dans la suite transférés à *Acy*. Il y avoit sous les Rois des deux premières races un champ-de-Mars, situé devant une place d'armes, où ces Princes tinrent quelquefois les assemblées générales de la nation : cette plaine, appelée aujourd'hui *Jarrion*, a été pendant long-tems le siége de la Gruerie du Valois; les Juges y donnoient leurs audiences sous un arbre. Cette paroisse a été érigée en Châtellenie par Henri IV, en faveur de la maison de *Gêvres*.

ACY, Bourg sur un ruisseau, à trois lieues S. E. de Crépy, trois N. N. E. de Meaux, sept S. O. de Soissons, divisé en deux parties, en haut et en bas, chacune desquelles a un Juge, qui prend la qualité de Maire. Il a encore une Prévôté Royale, et a été le lieu où les Gruyers du Valois donnoient autrefois leurs audiences le mardi de chaque semaine; ils tenoient leur tribunal dans la place du marché, à côté de la fontaine : on voit encore cette fontaine devant l'église; elle ne donne plus d'eau; mais c'est un monument qui rappelle l'ancien usage des plaids en plein air, et qui mérite à cet égard d'être conservé. Ce Bourg a encore une Eglise paroissiale, un Hôtel-Dieu, une Chapelle qui étoit une abbaye sous le règne de Charlemagne, un Hermitage desservi par trois moines : il a eu autrefois une maison de Templiers, dont a fait ensuite une ferme. Il fut surpris, en 1521, par des soldats vagabonds et attroupés, qui s'y retranchèrent, et qui y furent attaqués, le 11 avril, par un détachement des compagnies bourgeoises de Meaux : ceux-ci furent mis en fuite et y perdirent dix-neuf de leurs bourgeois.

VILLERS-COTTERETS. Nous en renvoyons la description à l'article III. de ce chapitre, où nous parlerons des Maisons Royales du *Valois*.

Autres



Tavernier Del.

Gravé par Niquet

VUE DU CHATEAU DE NANTEUIL LE HAUDOUIN.
dans le Valois.







Tavernier, Del.

VUE DE L'ÉGLISE DE S.T THOMAS DE CREPY.
dans le Valois

Autres Bourgs, Villages et lieux de la Châtellenie de Crépy.

Anthilly.
Auberval ou le Berval.
Auger ou Oger S. Mard.
Auger S. Vincent.
Bargny.
Bazoches.
Beauveau ou Beauvoir.
Bellival.
Besmont.
Bétancourt.
Betz.
Boissy-lès-Gombries.
Boneuil et les Butes.
Bouillant.
Bouillancy.
Boulars.
Brossoire.
Buy.
Chapelle-aux-Auvergnats.
Chaumont.
Chavercy.
Chavres.
Chelles-Sainte-Baubourg.
Charly.
Chesnoy-sous-May.
Chevreville.
Clément (Saint).
Clos-Bernard.
Coyoles.
Cuveret.
Cuvergnon.
Damars.
Damleu.
Demeville.
Droiselles.
Drucy ou Ducy.
Duvy.
Echagnen.
Elincourt.
Eluats (les).
Estavigny.
Estrepilly.
Feigneux.
Folie.
Fontenelle ou Fontenay.
Fosse (la).
Fossemont.
Fossés (les).
Four d'en-haut.
Four d'en-bas.
Fresnoy-lès-Gombries.
Fresnoy-le-Luat.
Fresnoy-la-Rivière.
Germain (saint).
Germaincourt.
Géresme.
Gigny.
Gilocourt.
Gironval ou *l'Aventure.*
Gondreville.
Grandchamp.
Grange-Clergie (la).
Grange-l'Abbesse (la).
Grange-au-Mont (la).
Grange-Saint-Faron (la).
Grimancourt.
Haramont.
Haudrival.
Hautavesne.
Ivort.
Lanval.
Largny.
Lespine.
Lessart-Mornienval.
Lessart-Viviers.
Levignen, Comté.
Lieu-Restauré, Abbaye.
Longavenne.
Long-Prez.
Luat (le).
Magneval.
Maneuvre.
Maqueline.
Marnoue-les-Moines.
Meremont, grand et petit.
Migny.
Montigny-Russy.
Morecourt ou *Morncourt.*
Mornienval.
Neuilly ou *Nully.*
Noue.
Ognes.
Ormois-le-Davien.
Ormois-emmi-lès-Champs.
Orouy.
Oyen (Saint).
Parc-aux-Dames.
Pierrefitte.
Pisseleu.
Plessis-aux-Bois.
Plessis-le-Bougre, ou *sous-Curbignon.*
Plessis-Bouillancy.
Plessis-Cornefroy.
Plessis-Placy.
Pontdron.
Proy-lès-Gombries.
Rieux-sous-May.
Roquigny.
Rosières et *la Montagne.*
Rozoy en Multien.
Rouville.
Rouvres en Multien.
Russy.
Samson (Saint).
Sennevierres.
Sery.
Tuillerie (la)
Tournelle (la).
Tresmes, Duché.
Trumilly.
Vache-à-Laise (la).
Valu.
Varinfroy.
Vauciennes ou *Vouciennes.*
Varu.
Vaumoise.
Vautier-Voisin.
Verneilles-sous-May.
Villeneuve.
Villers-emmi-les-champs.
Villers-lès-Portez.
Villers-Saint-Genest.
Virginettes.

II. *Châtellenie de la Ferté-Milon.*

La *Châtellenie de la Ferté-Milon* n'a qu'une ville, celle de ce nom; ses lieux les plus remarquables, sont *Maucreux*, terre agréable, la Seigneurie châtelaine de *Pacy-en-Valois*, les deux *Marisys*, *Louvry*, Terre qui avoit autrefois un Château, une Eglise collégiale et un Bourg, dont on retrouve à peine quelques vestiges, *Cerfroid*, chef-d'ordre des Mathurins, et la vaste Chartreuse de *Bourg-Fontaine.*

La Ferté-Milon, *Firmitas-Milonis*, ville de l'*Orceois*, appelée autrefois tantôt *Ferté-en-Orceois*, à cause de sa situation dans ce pays, tantôt *Ferté-sur-Ourcq*, parce qu'elle est sur la rivière de ce nom, et qui a pris enfin le nom qu'elle porte de celui du Seigneur qui en a bâti le château dans le huitième siècle. Elle est sur la rivière d'Ourcq, qui la divise en deux parties, en haute et en basse, à 3 lieues et demie E. S. E. de Crépy, 5 un quart N. O. de Château-Thierry, 7 S. O. de Soissons, 7 de Meaux, 15 de Paris. Elle a trois Églises paroissiales, un Prieuré simple de l'ordre de Cîteaux, un couvent de Cordelières, dont la Prieure est perpétuelle et prend le titre d'Abbesse, un Hôtel-Dieu, une Prévôté royale, un Grenier à sel, un Corps-de-Ville, composé d'un Maire et de deux Échevins, un Collége, et est le lieu de la résidence d'un Subdélégué de l'Intendance de Soissons.

La partie haute de cette ville, considérée du coteau opposé, offre un point de vue agréable et pittoresque; un ensemble de maisons, qui paroissent dominer les

unes sur les autres, présente la forme d'un amphithéâtre, au pied duquel on voit serpenter la rivière d'Ourcq. Cette ville paroît moins développée, vue de la terrasse de M. de Montholon, Abbé de Valserie, mais plus riante ; les édifices contrastent singulièrement avec des masses d'arbres qui paroissent les entourer, et au-dessus desquelles ils s'élèvent d'une manière très-variée ; les ruines de l'ancien château s'y présentent, comme dans l'éloignement, et on voit sur la droite l'entrée de celui de M. de Montholon, qui est flanquée de deux grosses tours, d'une architecture assez singulière (Planche VI).

Elle a un faubourg, qui est assez agréable, et dont l'Eglise paroissiale est décorée d'un beau portail, remarquable par la beauté et la singularité de son architecture (Planche VII).

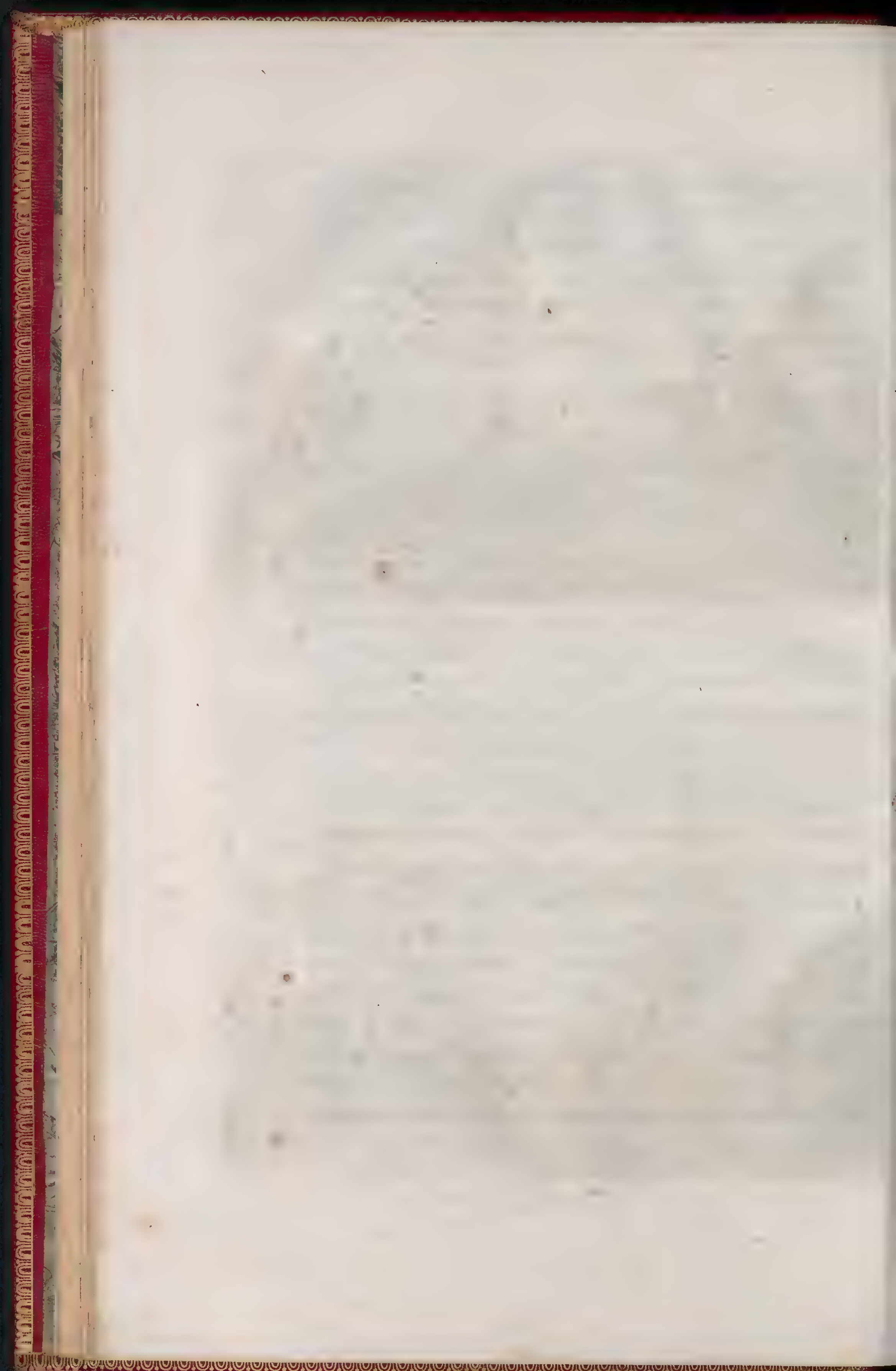
Elle est entourée de fortes murailles, flanquées de grosses tours, mais les unes et les autres très-négligées, et a cinq portes, dont une, ouverte de nos jours, conduit au chemin de Paris (Planche VIII).

Une autre de ces portes nous offre un reste des anciennes fortifications de cette ville ; elle est défendue par deux tours rondes, soutenues par un avant-corps, garnies de créneaux, et terminées par un comble ; elle est près de la rivière, qu'on y passe sur un pont de bois, ombragé par des arbres, qui, en réunissant leurs cimes élevées, forment une espèce de berceau (Planche IX). Ce pont conduit à une promenade agréable, qui règne le long de la rivière ; elle présente un spectacle intéressant lorsqu'on la considère de l'autre côté de l'eau ; on voit un jardin spacieux, riant, varié ; deux percées, artistement ménagées, font découvrir au loin une variété d'objets ; des massifs d'arbres taillés avec soin terminent ce point de vue, et laissent voir dans l'éloignement l'ancien château de la Ferté-Milon (Planche X).

L'origine de cette ville remonte au neuvième siècle, à l'époque de la construction de son château, dont le plan et la distribution nous ont été transmis par les Historiens. Une première enceinte, la même que celle des murs actuels de la ville, renfermoit l'hôtel du Châtelain et les maisons des familles qui étoient sous la sauvegarde du Seigneur ; une seconde enceinte, formée de murailles épaisses flanquées de grosses tours, contenoit dans son milieu un Donjon ou espèce de Citadelle, très-fortifiée pour le siècle où elle fut construite ; c'étoit le lieu de la résidence de quatre Officiers principaux, le *Garde*, auquel étoit confiée la garde de la Place, le *Veilleur*, qui veilloit à ce qu'il ne fût formé au-dehors aucune entreprise, *l'Asinaire* ; chargé de pourvoir la place des provisions nécessaires, et le *Portier*, qui en gardoit les clefs, ouvroit et fermoit les portes et répondoit des personnes auxquelles il en permettoit l'entrée.

Ce château, négligé dans la suite, tomboit en vétusté dès la fin du règne de Philippe le Hardi, et il étoit presque ruiné, lorsque le *Duc d'Orléans*, frère du Roi Charles VI, fut mis en possession du Valois ; ce Prince entreprit de le rétablir. Il fit construire un Donjon et des corps-de-logis, accompagnés de tourelles, de tours carrées et ovales, de créneaux, de meurtrières. Le corps de l'édifice présentoit quatre faces un peu irrégulières, dont les murs étoient de quatre-vingt-quatre pieds de haut, sur dix, quinze et dix-huit pieds d'épaisseur, et étoient percés de trois rangs de fenêtres ; il étoit entouré de fossés profonds et revêtus de quelques ouvrages avancés, et d'un grand nombre de mines et de contre-mines ; il couvroit de vastes souterrains, solidement voûtés, qui formoient des caves, des salles et des galeries, et régnoient jusques au-delà des deux enceintes ; au niveau du rez-de-chaussée, régnoit au-dehors une vaste et magnifique plate-forme, soutenue par des murs d'un massif étonnant.

On y trouvoit la majesté des anciens édifices Romains, réunie à la solidité des fortifications modernes ; aussi ce château a-t-il soutenu plusieurs siéges et a-t-il résisté





Tavernier Del.

VUE DE LA VILLE DE LA FERTÉ MILON

Prise de la terrasse de M. de Montholon, dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.° 6.



Tavernier Del. *Dirigé par N.*

VUE DU FAUBOURG DE LA FERTÉ MILON

Dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis. N.°





Tavernier Del. *Gravé par Née*

VUE DE LA VILLE DE LA FERTÉ MILON ET DES RUINES DE SON CHATEAU,

Prise du coté du Faubourg, dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis. N.° 8.





Dirigé [illegible]

VUE DE LA VILLE DE LA FERTÉ MILON,

prise du bord de la Rivière, dans le Valois

Valois et Comté de Senlis N.° 9.



Tavernier, Del.

VUE DE LA VILLE DE LA FERTÉ-MILON,

du côté de la promenade, dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.° 10.

à des forces considérables, soutenues par une artillerie formidable. Mais la retraite qu'il fournit plusieurs fois aux rebelles, la résistance qu'il opposa aux armes de Henri IV, commandées par le Maréchal et le Duc de Biron, celle qu'il opposa à ce monarque lui-même lorsqu'il vint l'assiéger en personne, décidèrent ce Prince à le détruire après l'avoir réduit sous sa puissance. Sa démolition commença le 5 novembre 1594, et dura quarante-huit jours, quoique les habitans de vingt-une paroisses y fussent employés continuellement, et malgré la grande quantité de poudre dont on se servit pour en faire sauter les fortifications. On détruisit tout, jusqu'aux souterrains; on ne respecta que la façade vers le couchant et un long mur vers le midi : ces restes, qui subsistent encore, suffisent pour faire connoître la beauté de l'édifice (Planches II, III, X).

On voit à la façade, vers le couchant, la principale porte d'entrée, accompagnée de deux tours saillantes, et surmontée d'un tableau de pierre en relief, entre des niches qui contiennent des statues mutilées; le tableau représente un Roi assis, un coude appuyé sur le bras de son siége, et la main posée sur un globe; une femme vêtue d'une manière distinguée, se prosterne à ses pieds; deux génies soutiennent le bas de sa robe, tandis qu'un troisième, qui paroît descendre du Ciel, couronne le tableau; on aperçoit au-dessous une inscription que la trop grande élévation ne permet point de lire.

La ville de *la Ferté-Milon* a été souvent la victime des fureurs des guerres civiles; si elle a été dans quelques occasions inviolablement attachée à son Souverain, elle a osé aussi quelquefois lui résister. Assiégée par le Comte de Saint-Pol, du parti des Bourguignons, en 1411, elle fit peu de résistance, quoiqu'elle eût tenu jusques-là pour le Duc d'Orléans, son Seigneur. Elle soutint un nouveau siége en 1426 contre les troupes du Roi; défendue par des troupes Angloises et Bourguignonnes, elle tint assez long-tems pour que le Maréchal de Villiers-l'île-Adam pût venir à son secours et fît lever le siége; mais trois ans après, en 1429, elle se rendit à Charles VII, qui en avoit formé l'attaque, accompagné de la Pucelle d'Orléans. Elle tenoit, en 1588, pour Henri III, et auroit soutenu avec vigueur la cause de son Souverain sans la lâcheté du Commandant, qui rendit la place aux ligueurs sans faire aucune résistance; mais en 1593, elle osa soutenir les efforts des armées de Henri IV, commandées par le Maréchal de Biron, et ensuite par le Duc de Biron son fils; défendue par Saint-Chamand, elle opposa la résistance la plus vigoureuse et rendit inutiles les efforts de ces deux Généraux; elle ne céda qu'au moment ou son Souverain, rendu devant la place, en forma le siége en personne; elle ne résista plus et se rendit à ce Prince le 5 janvier 1594. Le château fut alors détruit; mais on laissa subsister les fortifications de la ville, et elles lui suffirent pour soutenir un nouveau siége en 1652, et c'est le plus mémorable par la bravoure des habitans, consacrée par des événemens singuliers.

Elle tenoit alors pour Louis XIV, contre les Princes ligués; ses habitans défendant la cause de leur Souverain, cherchèrent à faire oublier qu'ils avoient pu autrefois s'écarter de leur devoir. Ils se joignirent à la garnison, composée d'un seul régiment, partagèrent ses travaux, s'empressèrent à réparer eux-mêmes les fortifications, à établir des palissades. On y vit quarante bourgeois, soutenus seulement de huit soldats, repousser un détachement considérable de l'armée ennemie à l'attaque du faubourg de la Chaussée; on y vit un simple moine, le Directeur des Religieuses de Saint-Michel, se mettre à la tête de six bourgeois, les animer par son exemple, défendre l'entrée du Monastère, assailli par les assiégeans, leur disputer long-tems le terrain, leur tuer beaucoup de monde, et se replier ensuite en bon ordre jusqu'à la porte du faubourg; on y vit cinquante hommes défendre l'entrée du faubourg, succombant sous le nombre se retrancher derrière une barrière, y soutenir l'effort de l'armée ennemie, faire sur elle un feu très-vif et soutenu, se loger ensuite dans un troisième

poste et y rester assez long-tems pour y être secourus par la garnison, et forcer les ennemis à abandonner l'attaque. Le courage et l'intrépidité passèrent dans les cœurs les plus foibles ; les femmes elles-mêmes voulurent prendre part aux fatigues et aux dangers du siége ; tandis que les unes se livroient aux travaux nécessaires à la défense de la place, les autres, les armes à la main, se mêlèrent avec les défenseurs de la patrie et partagèrent leurs périls et leur gloire ; on vit encore des vieillards et des enfans accourir, s'empresser et prêter des secours au-dessus de ce qu'on pouvoit attendre de leur foiblesse. Aussi, cette ville, sans presque d'autres défenseurs, que ses habitans, eut-elle la gloire de faire lever le siége aux armées combinées du Duc de Lorraine et du Prince de Condé, et lorsque Turenne vint à son secours, les ennemis s'étoient déja éloignés.

Cette ville a été fameuse autrefois par les cérémonies du Sabat que de prétendus Sorciers y célébroient ; nous en parlerons au chapitre VIII. Ses habitans jouissent de quelques priviléges particuliers, qui leur ont été concédés par le Souverain, tels que ceux de faire pâturer leurs vaches et leurs chevaux au buisson de Borny, de prendre bois mort, branches-épines, morbois et remanant dans le même canton, et sur-tout de chasser au lévrier et à l'épagneul la baguette à la main ; ce dernier, qui est très-ancien, fut renouvelé, en 1291, par Philippe-le-Bel, et confirmé en 1605 par Henri IV. Les vitrages de l'Eglise de Saint-Nicolas sont remarquables par la beauté des peintures qu'on y voit, et qui représentent plusieurs traits de l'Apocalypse ; ceux de la chapelle de Saint-Hubert, contiennent le jugement dernier ; un Diable rouge qu'on y aperçoit, qui conduit les damnés en enfer, donna lieu à une anecdote singulière en 1654, au passage de Louis XIV dans cette ville lorsqu'il alloit à Reims pour y être sacré ; un Seigneur de la suite du Monarque lui fit remarquer cette figure, en la comparant au Cardinal de Mazarin ; la comparaison amusa ce Prince, et fit donner pendant quelque tems au Cardinal le sobriquet du *Diable rouge.*

Bourgs, Villages et lieux de la Châtellenie de la Ferté-Milon.

Ancienville.
Auteuil.
Beauval.
Billemont.
Bourg.
Borneville ou *Bournonville.*
Bourg-Fontaine, Chartreuse.
Boursonne.
Briqueterie (la).
Brumetz.
Bussières.
Calvise.
Cartigny.
Cerfroid, Chef-d'Ordre des Mathurins.
Charcy.
Cheneloy.
Chennevierre.
Chezy-en-Orceois.
Chouy.
Collinances.
Coulomb ou *Coulon.*
Couture-Pasquette (la) ou *la Vallée de Louatre.*
Douy-la-Ramée.
Edrolles.
Essarts (les).
Faloise (la).
Fleury-Corcy.
Fulaine.
Germigny-sous-Coulon.
Grange-au-Bois (la).
Grange-Cœuvret (la).
Grange-Genevroy (la).
Grange-Morel (la).
Grande-Maison (la).
Gros-Aunoy (le).
Hautevenue.
Hervilliers.
Heurtebise.
Houillon.
Leglantier.
Lionval.
Loge-aux-Bœufs (la).
Loge-aux-Sauvages (la).
Loge-Tristan (la).
Louatre.
Louvry.
Macogny.
Marchais (les).
Mareuil-sur-Ourcq.
Marisi-Sainte-Genevieve.
Marisi-Saint-Mard.
Marolles.
Marre (la).
Maucreux.
Monte-Mafroi.
Montigny-la-Commanderie.
Montigny-Lallier.
Montoury.
Montron.
Mossoy.
Mosne.
Nadon.
Neufchelles.
Neuviviers.
Noroy.
Pacy.
Plessis-sur-Auteuil.
Précinmont.
Quentin (saint).
Ramée (la).
Réveil.
Rivière.
Thury.
Troesnes.
Vauparfond.
Ville-Neuve.
Villers-le-Petit.
Violaine.
Vulgis (Saint).

III. *Châtellenie de Pierrefonds.*

La *Châtellenie de Pierrefonds* est une des plus anciennes et la plus étendue du Valois, et en même tems la plus puissante par la situation de son chef-lieu, par ses fortifications, et par la puissance des Seigneurs qui l'ont possédée. Elle s'étend jusqu'au

jusqu'au faubourg de Crise de Soissons, à la Croix-de-Saint-Ouen, à la plus grande partie des deux vastes forêts de Compiégne et de Villers-Cotterets, à l'extrémité méridionale de la forêt de Daule, au bourg et près de Paris, et à une des portes de Compiégne. Elle comprend onze Mairies, le Marquisat de Fayel-Rucourt, une partie de la Baronnie de Cramailles, les Vicomtés de Berzy, de Villers-le-Hellon et d'Ambriés, et la Châtellenie particulière de Viviers. On doit distinguer *l'Exemption de Pierrefonds* de sa *Châtellenie* ; elle a été formée successivement des domaines d'Abbayes et de Communautés, qui, quoique renfermées dans cette Châtellenie, ont obtenu du Roi la permission de décliner la Jurisdiction du Prévôt de *Pierrefonds*, et de porter leurs causes devant un Officier de Justice établi à Compiègne, sous l'autorité du Bailli de Senlis.

PIERREFONDS, *Petrafons*, autrefois ville et château, aujourd'hui simple bourg, chef-lieu de la Châtellenie de ce nom, qui n'est plus, pour ainsi dire, qu'un désert, tandis que son ressort comprend les plus belles et les plus nobles dépendances : il est situé au milieu des bois, près des confins du Soissonnois, entre les forêts de Villers-Cotterets et de Compiègne, à l'extrémité orientale de la dernière, au nord de la haie de l'Abbesse, à 3 lieues et demi N. de Villers-Cotterets, 3. N. E. de Crépy, 3. S. E. de Compiègne et 5. O. de Soissons. Il a une Eglise paroissiale, une Eglise collégiale, deux couvens, un de Capucins et un de Religieuses Ursulines, et une Prévôté royale : il avoit encore autrefois une seconde Eglise collégiale, sous le titre de S. Mesmes, qui étoit dans l'ancien château, et un Prieuré de Bénédictins, sous le nom de S. Sulpice ; mais la première fut unie à ce Prieuré après la destruction du château, et ce dernier a été réuni dans ce siècle à la cure de Chantilly.

Pierrefonds a été très-connu par la force de son château, par la puissance de ses Seigneurs, et par les vexations qu'ils ont exercées souvent sur leurs vassaux et leurs voisins. Retranchés sur des hauteurs et dans des châteaux très-fortifiés, possesseurs de domaines très-étendus, soutenus par des vassaux également nombreux et soumis, ils furent longtems l'objet de la crainte et de la terreur des contrées voisines ; ils faisoient la guerre et la paix ; ils attaquoient leurs ennemis ; ils en triomphoient ou trouvoient un asyle assuré dans leurs forteresses, et ils réduisirent souvent les Seigneurs voisins à les craindre, à rechercher leur alliance, à subir les conditions qu'ils vouloient leur imposer.

Un ancien château défendoit ce bourg ; il avoit été bâti des débris d'une maison royale, qui étoit située dans l'endroit où est aujourd'hui le Chêne-Herbelot, et qui a servi quelquefois à la tenue de Parlemens et d'assemblées de la nation sous les Rois de la première race. Les Châtelains de cette maison royale en usurpèrent la propriété et construisirent ce château pour se garantir des incursions des Normands ; ils devinrent insensiblement redoutables à leurs voisins, par le grand nombre de troupes qu'ils pouvoient mettre sur pied, et qui surpassoient celles des grands vassaux de la Couronne, même celles de nos Rois ; leur puissance énorme se soutint pendant deux cents ans, et ne cessa que dans le treizième siècle, après la réunion de cette terre à la couronne. Le château fut négligé dans la suite et abandonné en partie au Prieur et aux Religieux de Pierrefonds ; il tomboit en ruine, lorsque *Louis de France*, Duc d'Orléans et de Valois, frère du Roi Charles VI, en fit construire un nouveau sur un autre plan et sur un terrain voisin. Il choisit une croupe de montagne qui s'avance dans la vallée et à laquelle on arrive par une langue de terre contiguë à la plaine du Chêne-Herbelot : la nature paroît l'avoir disposée à recevoir les fondemens d'une forteresse.

Ce nouveau château passoit pour une place très-forte et pour une merveille d'architecture. Son édifice occupoit une surface de 1680 toises carrées ; il formoit un carré légèrement irrégulier, entouré de murs très-élevés, garnis de crénaux et de meurtrières, et flanqués de tours rondes de cent huit pieds de hauteur ; les murs et les tours étoient assis sur le roc, et on profita des intervalles que laissoit le rocher, pour pratiquer

F

des galeries souterraines; le derrière et les faces l'atérales étoient défendus par une vallée profonde, qui en rendoit les approches très-difficiles.

Ce château fut, ainsi que l'ancien, une place qui leva souvent l'étendard de la rebellion, et qui, par l'excès de puissance et de témérité de ses possesseurs ou de ses commandans, devint la terreur des contrées voisines.

Assiégé deux fois en 1411 par le Comte de Saint-Pol, du parti des Bourguignons, et toujours défendu par Bosquiaux pour le Duc d'Orléans, il présenta deux évènemens différens; la première fois, Bosquiaux, fidèle à ses engagemens, défendit la place avec courage, fit lever le siége, poursuivit l'ennemi et le défit dans sa retraite; mais ensuite, ou mécontent du Duc d'Orléans, ou gagné par les offres avantageuses du Comte de Saint-Pol, il fit son accommodement particulier, et rendit la place à ce Général, quoiqu'il pût faire une longue résistance par le bon état des fortifications, le nombre de soldats qui formoient la garnison et les provisions de toute espèce dont il étoit pourvu.

Il fut livré aux ligueurs en 1588 par la fuite du Commandant et de sa garnison, et la garde en fut confiée à un nommé *Rieux*, homme de rien, fils ou petit-fils d'un maréchal du village de Rotonde. On vit bientôt renaître les vexations des anciens possesseurs de ce château. *Rieux* joignoit à un courage intrépide, l'ame et la férocité d'un brigand; il s'étoit formé depuis long-tems au métier de la guerre, et avoit acquis une expérience qu'il soutint par une intrépidité peu commune: il rassembla sous ses drapeaux une foule de vagabonds, de bandits, de scélérats échappés au supplice, attirés par l'espoir du butin et de l'impunité; il se mit à leur tête; il parcourut le pays, rançonna les villages, dépouilla les églises, détroussa les passans; il alla au secours de Noyon, assiégé par Henri IV; il attaqua et défit plusieurs fois des détachemens des armées de ce Prince; il tenta d'enlever le monarque lui-même en janvier 1593, dans un voyage qu'il fit à Compiégne. Il défendit le château de *Pierrefonds* au mois de mars 1591 contre le Duc d'Epernon, et au mois de septembre suivant contre le Maréchal de Biron; par son activité, son intelligence et sa bravoure, il rendit vains les efforst de ces généraux, et les obligea à lever le siége. Il reçut enfin le fruit de ses forfaits; surpris au milieu de ses brigandages par la garnison de Compiégne, il fut puni du dernier supplice. Sa mémoire, encore en exécration dans le Valois, fait appeler les habitans du bourg que nous décrivons *les Rieux de Pierrefonds.*

Ce château, rendu à Henri IV, en 1593, par Saint-Chamand, leva encore l'étendard de la rebellion contre son Souverain; il suivit le parti des mécontens pendant les troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIII; le Capitaine *Villeneuve* y commandoit; nouveau brigand, il n'est connu que par ses violences, ses incursions dans les campagnes, les contributions qu'il en retiroit, la spoliation des voyageurs et des voitures publiques: on nous le représente comme tombant l'épée à la main sur tout ce qu'il trouvoit, s'en emparant, brûlant les chaumières, assommant ceux qui lui résistoient, et devenu la terreur de tout le canton. Assiégé en 1616 par le Comte d'Auvergne, il se défendit avec autant d'intelligence et d'activité, que de courage et d'intrépidité; il auroit résisté long-tems, si le Comte d'Auvergne n'eût joint à une conduite pleine d'adresse et de sagesse, une justesse de combinaisons, qui, en épargnant le sang des soldats, mirent Villeneuve hors d'état de faire une longue résistance; ce Capitaine, plus sage que *Rieux*, dont il avoit imité le brigandage et la rebellion, prévint le moment de sa chûte, et, en rendant la place, fit son traité particulier qui le garantit des châtimens qu'il avoit mérités par ses crimes.

Ce dernier siège fut l'époque de la ruine de ce château; Louis XIII le fit démanteler au mois d'avril 1617; on détruisit les fortifications qui en défendoient l'entrée; on enleva les couvertures des bâtimens; on entreprit de démolir quelques portions de murs; mais le massif étoit si dur, qu'on fut forcé à y renoncer; on se contenta


Tavernier del. | Dirigé par Née.

I.ère VUE DES RUINES DU CHATEAU DE PIERREFONDS,
prise du côté de l'Etang, dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis


Tavernier del. | Dirigé par Née.

II.me VUE DES RUINES DU CHATEAU DE PIERREFONDS,
prise du côté de la Forêt de Villers Coterets, dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis







Taverner Del. — Gravé par Lessard (?) l'ainé

IIIE VUE DES RUINES DU CHATEAU DE PIERREFONDS,

Prise d'une rue de cette Ville.

Valois et Comté de Senlis N.° ...



Taverner Del. — Gravé par Duparc

IVE VUE DES RUINES DU CHATEAU DE PIERREFONDS,

Ouvertures des Souterrains de ce Chateau a un mille de distance des Tours.

Valois et Comté de Senlis N.° 12. ...







VUE DE L'ENTRÉE D'UN DES SOUTERRAINS DU CHAŨ DE PIERREFONDS,
dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.º 13



de les entailler par intervalles pour les mettre hors de défense.

Les ruines de ce superbe édifice conservent encore un ensemble imposant et majestueux, qui impriment une sorte de respect ; on y retrouve un monument de la grandeur et du pouvoir de ses anciens maîtres, et on se plaît à en parcourir toutes les parties (Planches XI, XII, XII bis, XIII, XIII bis).

Bourgs, Villages et lieux de la Châtellenie de Pierrefonds.

Abrincourt.
Aconin.
Agnan (saint).
Ambleny.
Ambriès, vicomté.
Arcy.
Ardres.
Attencourt.
Attichy.
Autebray.
Autresches.
Baugy.
Baudry (saint).
Bauru.
Bazoches.
Beaurepaire.
Bernay.
Bérogne.
Berzy, vicomté.
Besleu marquisat.
Bienville.
Bierzy.
Billy-Venisel.
Bitry.
Bourget.
Breuil-sous-Saconin.
Cabaret.
Canly.
Champ-Baudon.
Chapelle-Mentard (la).
Charentigny.
Chatelet (le).
Chaudières (les).
Chaudun.
Chavigny-le-Fort.
Chavigny-saint-Léger.
Chazelles.
Chercy.
Chevreuse.
Chevrières ou *Civrières.*
Clairois.
Clamecy.
Cœuvres.
Coudron.
Couloisy.
Couloy.
Coupaville.
Courcelles.
Courmeilles.
Courtenson.
Courtil.
Courthieux.
Couveloy.
Cravençon.
Crise (faubourg de).
Croix saint-Ouen (la).
Croustes.
Croustoy ou *Crotoy.*
Cuffy.
Cuise.
Cury.
Droissy.
Duisel.
Doisi.
Etienne (saint).
Espagny.
Faverolles.
Fayel (la).
Femy.
Folie (la).
Fontenoy-sur-Aisne.
Fontenoy-les-Pierrefonds.
Foucrolles.
Genancourt.
Geneviève (sainte).
Gorge (la).
Grange (la), près Longpont.
Grange (la), près Morsain.
Grange-au-Vivier (la).
Hancel.
Hartanes ou *Artennes.*
Haute-Fontaine.
Hauterval.
Housseau ou *Housses.*
Javage.
Jaulzy.
Jaux.
Jean-aux-Bois (saint).
Laglan.
Latilly-sous-Berzy.
Laversine.
Leschelle.
Léger (saint).
Longueil.
Long-Pont.
Loupeignes.
Luceron.
Maison-Blanche.
Maison-Neuve.
Mambren.
Marcin ou *Mersin.*
Marival.
Martimont, haut et bas.
Maupas.
Mercières.
Mesnil (le).
Messenin (le).
Meux (le).
Millancourt.
Missy-aux-Bois.
Moinville.
Monflan.
Montgobert.
Montigny-Langrain.
Mont-Sanpin.
Mont-de-Soissons.
Morembœuf.
Morsain.
Morte-Fontaine.
Motte (la) près de Cuise.
Motte (la) près de Maupas.
Nanteuil-sur-Marne.
Nanteuil-sous-muret.
Neuf-Fontaine.
Noyan.
Osly-Courtil.
Palesne.
Pasly.
Pernant.
Pierre-en-Chastres (saint).
Pigeonville.
Plessy-Bitry.
Pommiers.
Pontarcher.
Pouy.
Poulandon.
Preles.
Puisieux.
Ressons-le-Long.
Retheuil.
Rave.
Rivecourt.
Rosiers.
Roylet.
Roy-saint-Nicolas.
Rucourt.
Saconin.
Sapanain ou *Saponay.*
Say.
Septmont.
Silly-la-Poterie.
Soucy.
Taille-Fontaine.
Tannières.
Tartier.
Thauz.
Thezy.
Thuillerie (la).
Tigny.
Toisy.
Tour-d'Arcy (la).
Transloy (le).
Trosly-aux-Bois.
Trosly-Breuil.
Vallée (la).
Vauberon.
Vaubuin.
Vauresis.
Vaux-sous-Loupeignes.
Vaux-saint-Nicolas.
Venizel.
Vermesselles.
Vertefeuilles.
Vichelles.
Vierzy.
Vignerolles.
Villebrain.
Villemantuy ou *Villemantoir.*
Villeneuve.
Villers-la-Fosse.
Villers-le-Chelon, vicomté.
Villerseaux ou *Villarseaux.*
Violaine.
Violaine-sous-Long-pont.
Visigneux.
Viviers.
Vouty.

Villages et lieux de l'Exemption de Pierrefonds.

Ajeux (les).
Ambien.
Annet.
Arbre-Jacquemart.
Berneuil ou *N.-D. de la Joie.*
Berny et *Rivière.*
Bonval.
Breuil.
Caigny.
Chelles.
Chemin-Ferme (le).
Confrecourt.

Cuissy-en-Almont.	*Hirosmenil.*	*Marenval.*	*Quennevière* ou *Chenevière.*
Cutoy.	*Hosly.*	*Marcosset.*	*Romens.*
Drachy ou *Dracy.*	*Houveront.*	*Mont-Verneuil.*	*Sacy.*
Evry ou *Comblancourt.*	*Leschaffaux.*	*Ors.*	*Sous-le-Mont.*
Grimperie (la)	*Lucy-le-Bocage.*	*Outre-Braye.*	*Tracy-le-Mont.*
Harant (le port d').	*Malvoisine (la).*	*Puissaleine*	*Tuisy.*
			Vaux-sous-Confrecourt.

IV. Chatellenie de Verberie.

La *Châtellenie de Verberie* est regardée comme ayant deux *Chefs-lieu*, par rapport aux différentes translations de son siége de *Verberie* à *Béthisy* et de *Béthisy* à *Verberie ;* elle est aujourd'hui fixée à cette dernière ville. Ses lieux les plus considérables ou les plus remarquables sont *Verberie* et *Béthisy* ; elle contient encore l'ancien Marquisat de *Néry*, la Baronnie de *Saintines*, et le fief du *Hazoy*; celui-ci, qui est le plus noble et le plus ancien de la Châtellenie, donnoit à son possesseur toutes les prérogatives attachées aux premières charges des Maîtrises des Eaux et Forêts, une inspection générale sur toute la forêt de Compiégne, et le droit d'accompagner le Roi à la chasse.

Verberie, *Vermeriæ*, *Verberiæ*, autrefois ville, aujourd'hui bourg, situé sur l'Oise et sur le grand chemin de Paris à Saint-Quentin, entre Senlis et Compiégne, à 14 lieues de Paris, 4. S. O. de Senlis, 3. S. E. de Crépy, et 2 S. O. de Pont-Sainte-Maxence. Il a trois églises paroissiales, une Église sous l'invocation de Notre-Dame, une Ministrerie de Mathurins, un Hôpital pour les malades, une École publique pour les jeunes filles, une Prévôté Royale et un Hôtel-de-Ville.

Verberie avoit été d'abord construit sur la montagne, vers la Borde, dans l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de *Mal-Assise*, et s'étendoit sur la montagne depuis cet endroit jusqu'à Fay ; ce terrain a été long-tems couvert de ruines; on y a trouvé souvent des anciennes monnoies de tout métal, des vases de fer antiques et d'une forme singulière; on y trouve encore des puits, et des restes d'aqueducs et de fondations. Cette ville changea insensiblement de place, fut construite où elle est aujourd'hui, et devint assez considérable. Nous apprenons par une charte de Philippe-le-Bel de 1309, qu'elle étoit divisée alors en quatre quartiers, 1°. en *Ville*, qui comprenoit le Haut-Court, le long de la montagne, presque jusqu'à Francourt ; 2°. en *Bourget*, qui commençoit à la grosse tour de Saint-Corneille; 3°. en *Bourg*, qui s'étendoit sur la droite et comprenoit douze rues et six moulins ; 4°. en *Château*, dont nous aurons occasion de parler.

Au commencement du seizième siècle, cette ville étoit déja réduite à un simple bourg, à celui qui existe aujourd'hui; sous le règne de François I. il fut fermé de murs, des débris du château, et ces murs furent flanqués par intervalles de tourelles, et percés de cinq portes, garnies de crénaux et de meurtrières. On construisit dans le même tems la nef et la tour de l'église de Saint-Pierre.

Cette petite ville est dans une situation très-agréable; elle est au milieu d'une belle plaine, entourée d'une chaîne de coteaux, dont l'aspect offre une variété dans les formes et les couleurs, et arrosée par une rivière, dont les eaux serpentant dans les campagnes, les fertilisent et vivifient leurs productions. (Planche XIV.)

La Seigneurie et le domaine de *Verberie*, ont toujours appartenu au Fisc ; ils ont été possédés dans tous les tems par nos Rois, ou par des Princes de leur sang, qui les ont tenus d'eux en apanage, comme des dépendances du Duché de Valois. Il y avoit un ancien château, dont on ignore l'origine et le tems de sa construction ; Charlemagne le fit rebâtir sur un plan vaste et magnifique au commencement du neuvième siècle ; tous les lieux de la Châtellenie actuelle en étoient comme autant de dépendances ou d'accessoires. Nous en parlerons à l'article III.





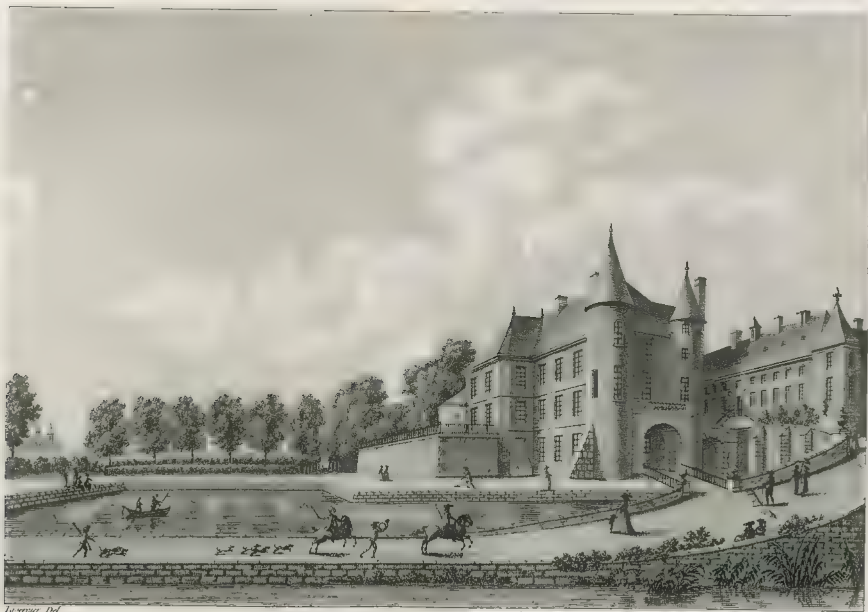


Taverner Del

VUE DE LA VILLE DE VERBERIE.

dans le Valois

Valois et Comté de Senlis N°. 14.



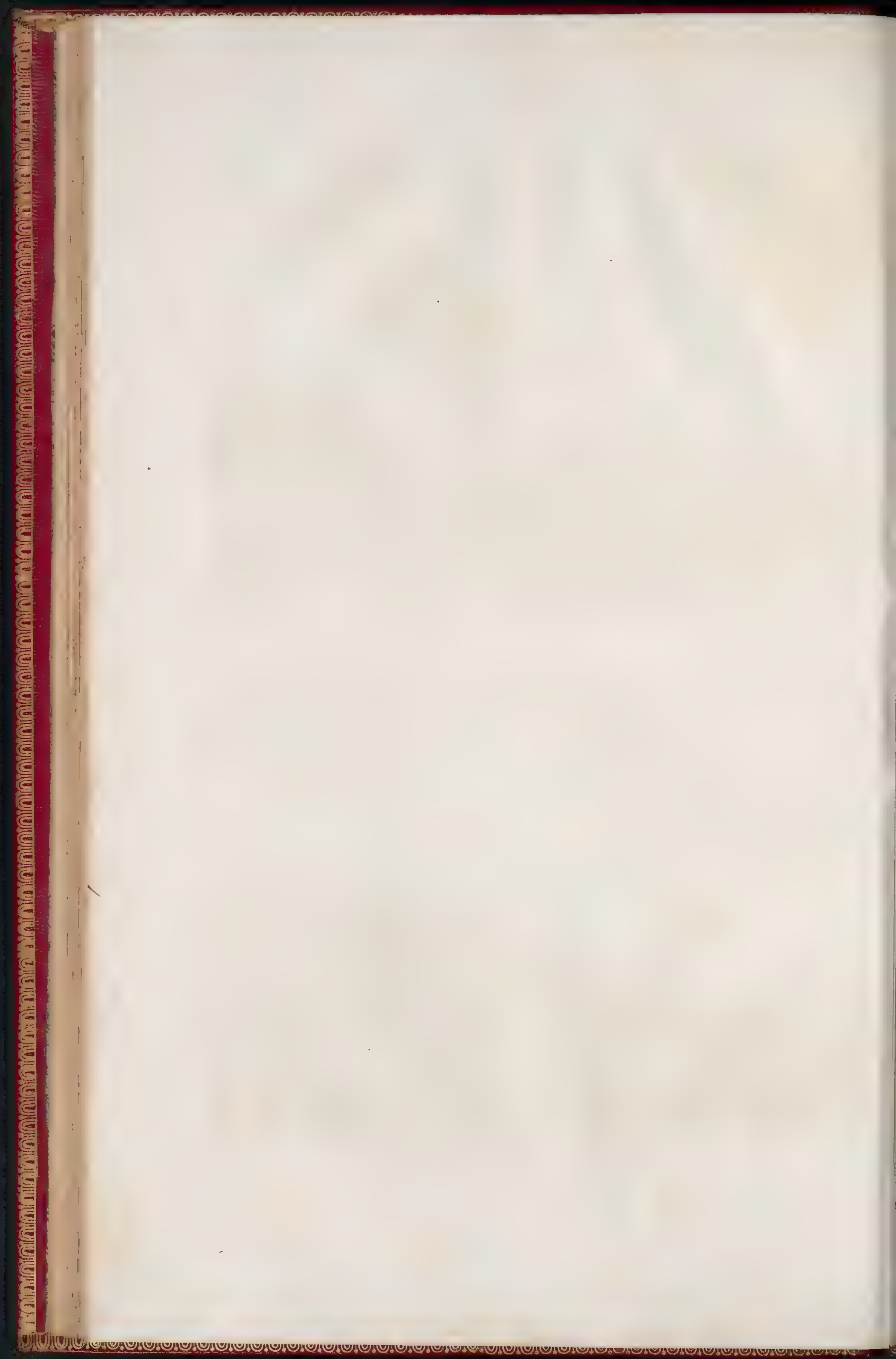
Taverner Del

VUE DU MONT-L'EVÊQUE

Maison de Campagne des Evêques de Senlis,

dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N°. 15.



L'ancienne ville de *Verberie* est célèbre dans l'histoire par le fréquent séjour des Rois des deux premières races, et par une multitude d'événemens remarquables qui y sont arrivés. Elle avoit autrefois au N. entre l'Eglise de S. Pierre et le château d'Haramont, un superbe Palais dont nous parlerons ailleurs, séjour fréquent de nos Rois; elle avoit un port sur l'Oise, trois ponts, un hôtel pour la fabrication des monnoies; elle a été le lieu où se sont tenus plusieurs Parlemens, plusieurs assemblées de la Nation et plusieurs Conciles : nous les ferons connoître dans la suite.

Verberie ne pouvoit soutenir aucun siége; ses murs n'étoient point fortifiés : ouverts au contraire de toutes parts, ils étoient hors d'état de faire aucune résistance ; mais que ne peuvent point la bravoure et le courage, animés par l'amour qui lie les sujets au Souverain ! Charles VII, expulsé du trône de ses peres, trouva dans quelques habitans de *Verberie* des défenseurs zèlés ; des simples bourgeois, transformés en héros, osèrent soutenir la cause de ce Prince devant une armée formidable; ils consacrèrent leur défense par des actes de bravoure et d'intrépidité peu communs dans tous les siècles, et qui méritent d'être consignés dans l'histoire. Un *Jean de Dours*, bourgeois de *Verberie*, à la tête d'un petit nombre de ses compatriotes, qu'il avoit armés et dressés aux opérations militaires, fortifia le cimetière de la paroisse du château, s'y retrancha, et le défendit contre l'armée des Anglois, commandée par le Comte de Huntington : il y soutint deux assauts ; les ennemis repoussés, firent venir de l'artillerie ; le poste ne pouvant résister au feu du canon, *Dours* l'abandonna et se retira dans la chapelle de Saint Charlemagne; il y soutint un nouvel assaut avec la même intrépidité et le même succès; mais les murs de l'église renversés par le canon, laissèrent *Dours* et sa troupe sans défense ; ils capitulèrent, et le Général Anglois souilla sa victoire en trempant ses mains dans le sang de ces braves, dont il auroit du respecter et honorer le courage.

Bethisy, *Betisiacum*, *Bestisiacum*, bourg, autrefois considérable, sur la petite rivière d'Ottenette, à deux lieues de Verberie, 2 et demie S. S. O. de Compiégne et 10 et demi N. E. de Paris. Il est divisé en deux paroisses, qui forment aujourd'hui deux villages séparés ; il a encore une église qui étoit autrefois Collégiale, et qui n'est actuellement qu'un bénéfice simple ; il a eu un Hôpital, un Hôtel-Dieu et une Maladrerie, qui ne subsistent plus, et dont les églises sont devenues des granges. Il a été célèbre par les voyages fréquens qu'y faisoient les Rois des deux premières races, et par une maison royale ou château, dont il reste à peine quelques débris ; il étoit appuyé contre un tertre escarpé de toutes parts, qui est encore couronné de murs en forme ovale ; on donne le nom de tour à cette enceinte. Ce château a soutenu plusieurs siéges et, entr'autres, en 1184 et en 1359 ; il a été détruit dans le siècle dernier. On voit avec plaisir le clocher de l'Eglise de Saint-Pierre de *Bethisy*, construit en 1520, et on le regarde comme un morceau d'architecture assez intéressant ; c'est une tour carrée, terminée en une platte-forme, sur laquelle s'élève une flèche de pierre; la tour et la flèche ont 150 pieds de haut.

Autres Villages et lieux de la Châtellenie de Verberie.

Aramont.	*Donneval.*	*Hazoy (le).*	*Puisieux (grand).*
Bacouel.	*Douye (la).*	*Herneuse.*	*Puisieux (petit).*
Boissiere (la).	*Fay (le).*	*Heuleu* ou *Huleu.*	*Rocquemont.*
Borde (la).	*Feux.*	*Luce (sainte).*	*Rhuys.*
Capy.	*Francourt.*	*Mabonnerie (la).*	*Saintines*, Baronnie.
Chambrerie (la).	*Germain (Saint).*	*Motte (la).*	*Soupizeau (le).*
Champlieux.	*Géroménil* ou *S. Sauveur.*	*Néry.*	*Vast-de-Long-Mont (S.).*
Corneille (saint).	*Glagnes.*	*Noè-Saint-Martin.*	*Vauxcelles.*
Courcelles.	*Grand-Hôtel.*	*Plessis-Châtelain.*	*Verrines.*

V. Chatellenie d'Ouchy.

La *Châtellenie d'Ouchy* est la plus étendue après celle de Pierrefonds; elle n'a cependant que deux lieux remarquables, *Ouchy* et *Braine*; elle contient les Baronnies de *Givraye* et de *Pontarcy-sur-Aisne*, une partie de celle de *Cramailles*, la Vicomté de *Busancy*, les Terres de *Limé* et de *Parcy*, autrefois Vicomtés, et le *Grand-Rozoy*, autrefois Maison de plaisance des Rois des deux premières races.

Ouchy, *Ulcheium*, Bourg et Village, qui formoient autrefois une ville, capitale de l'Orcéois; mais les guerres du quinzième siècle en ayant détruit une partie, elle se trouva divisée en deux parties, séparées par une petite plaine, qui ont retenu le nom, l'une d'*Ouchy-le-Château*, l'autre d'*Ouchy-la-Ville*; le premier est un village, le second un petit bourg; ils sont à quatre lieues N. de Soissons, à 6 lieues E. de Crépy, sur le grand chemin militaire de Reims, et à un tiers de lieue l'un de l'autre, le dernier au N. N. O. du premier. C'étoit le lieu de la résidence d'un Comte, sous les Rois des deux premières races, et le Château avoit un Vicomte, qui en étoit le Gouverneur.

Ouchy a été une ville considérable; elle avoit une Eglise Collégiale, un Bailli et un Prévôt sous les Comtes de Champagne, auxquels a succédé une Prévôté Royale, qui existe aujourd'hui, un Hôtel pour la fabrication des monnoies, et un Château qui a soutenu plusieurs siéges. La ruine de cette ville commença pendant les guerres des Navarrois, et celles des Bourguignons la consommèrent; la ville fut renversée et le château démantelé par les Anglois en 1439, et ils n'ont plus été rebâtis.

Braine, appellé quelquefois Brie-Comte-Braine, *Brana, Brena, Breina*, *Brana ad Vidulam*, petite ville, autrefois le quatrième des Comtés-Pairies de Champagne, sur la petite rivière de Vesle, et sur le grand chemin de Soissons à Reims, au N. d'Ouchy, à 4 lieues E. S. E. de Soissons, 9 et demi E. N. E. de Crépy, 19. N. E. de Paris. Elle est dans une assez belle situation, dans une vallée fertile et riante, au bas d'une montagne qui la domine vers le sud, entièrement découverte à l'E. et à l'O. sur des campagnes agréables, arrosée par la Vesle, qui, divisée en plusieurs petites branches au pied de ses murailles, arrose en serpentant le terrain qui l'environne, et fournit plusieurs petits canaux qui la traversent. Elle est fermée par des murailles de pierre dure, percée de quatre portes, qui avoient autrefois des écluses et des pont-levis. Elle a une église paroissiale, une Abbaye de Prémontrés, un Prieuré de Religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît, et une Justice seigneuriale.

Cette ville avoit un Château qui renfermoit un Donjon, et qui existoit déja au commencement du dixième siècle: il étoit possédé par l'Eglise de Rouen; *Hugues-le-Grand*, Duc de France, s'en empara en 931; il fut pris peu de tems après par *Héribert*, Comte de Vermandois, qui le dégrada, repris par *Hugues-le-Grand*, qui le répara, pris de nouveau en 950 par le *Comte de Reims*, et repris par *Louis d'Outremer*, qui le rendit à *Hugues-le-Grand.*

Ce qu'on nomme aujourd'hui la *Folie-de-Braine*, a été encore, pendant trois siècles, un Château fort, qui servoit de Citadelle à cette ville; il fût bâti en 1206 par *Robert II*, Comte de Braine. Il tenoit dans le quinzième siècle pour le parti du Duc de Bourgogne, sur lequel il fut pris en 1423 par les Armagnacs; l'imprudence du Gouverneur, qui fit une sortie avec très-peu de monde, et qui se laissa envelopper et couper par les ennemis, est l'origine du nom de *Folie* que le Château a conservé; il fut repris peu après par les Troupes du Duc de Bourgogne.

La ville de *Braine* a elle-même soutenu quelques siéges; elle avoit été fortifiée en 1586, par la permission du Roi Henri III, et on trouve que ses fortifications avoient

coûté une somme de 600 écus d'or ; assiégée en 1590 au nom de la Ligue par des troupes Espagnoles, commandées par *Roone*, Officier du Duc de Parme, elle se racheta moyennant 200 écus ; mais elle montra plus de fermeté et fit plus de résistance dans le siècle suivant pendant les troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIV ; assiégée en 1650 par les Troupes de l'Archiduc Léopold-Guillaume, elle résista, quoique lâchement abandonnée par *Besançon*, son Commandant, qui prit la fuite avec la garnison à l'approche des ennemis ; le courage des habitans lui fut inutile ; elle fut livrée aux Ennemis par un Bourgeois qu'un Journal du tems appelle *un Esprit infernal et un méchant garniment* ; les habitans prirent la fuite, se dispersèrent dans les lieux voisins, et la ville fut livrée au pillage pendant deux jours.

Les antiquités qu'on a trouvées depuis quelques tems près de cette ville, ne laissent aucun doute sur le séjour qu'y ont fait les Gaulois et les Romains ; telles sont 1°. une agathe gravée, sur laquelle on voit une figure d'animal avec des aîles, une queue et des pieds, et une figure humaine, une couronne sur la tête, tenant de la main un poignard, dont elle paroît vouloir frapper l'autre ; elle a été découverte vers 1740, dans un jardin de la ville, à 30 pieds de profondeur ; 2°. trois haches de pierres différentes, d'un beau poli, dures, légères et d'un tranchant bien affilé, une desquelles porte l'empreinte de quelques caractères ; elles ont été trouvées en 1744, sur la montagne où passe le chemin de Courcelles à d'Huisel, à demi-lieue de Braine ; 3°. un moyen bronze d'Auguste et une médaille de Néron, trouvées à Braine ; 4°. une médaille en or de l'Empereur Probus, trouvée au bas du château de la Folie en 1757.

Bourgs, Villages et lieux de la Châtellenie d'Ouchy.

Acy.
Aisy.
Augy.
Arcy-Sainte-Restitue.
Armentieres.
Artennes.
Barbonval.
Beau-Moulin (le).
Billy-sur-Ourcq.
Blanzy-lès-Fismes.
Blanzy-les-Perles.
Blanzy-saint-Remy.
Boisseau.
Bove (la).
Boulleau ou *Bouleux.*
Bray.
Bray-sous-Clamecy.
Brainettes ou *Brenelles.*
Branges.
Bressy-sur-Ourcq.
Bruyeres.
Bucy.
Bugneux.
Buire.
Bussy-le-Bras.
Buzancy, Vicomté.
Celles.
Cermoise ou *Sermoise.*
Cerseuil.
Chacrise.
Chassemy.
Chavannes.
Chayette (la).
Chéry.
Chetinet.
Chivrée.
Ciry.
Cohan.
Coincy,
Confavreux.
Contarmin ou *Contermy.*
Corbeny.
Cordon ou *Courdon.*
Coulonges.
Couvrette.
Courteau.
Cramailles.
Cramoiselles.
Croustes-sous-Cugny.
Croustes-sous-Muret.
Croustes-sous-Ouchy.
Crouy.
Crugny.
Cuiry-Housses.
Domier.
Dravigny.
Esdrolles.
Escury.
Escoussis.
Espritel.
Essenlis.
Faux (la).
Filain.
Folie (la) près de Confavreux.
Folie (la) près de Reims.
Folie (la) près de Braine.
Fontaine-Alix (la) ou *Harlifontaine.*
Fonteny.
Fouffrit.
Genevroye (la).
Gérémenil.
Givraye ou *Givroy*, Baronnie.
Glan (le).
Goussancourt.
Grange-aux-Bois.
Grange-au-Marais.
Grange-Oison.
Hermitage (l').
Jean-près-Neuville (S.).
Jovanges.
Jouy.
Ivry.
Latilly-sous-Cormeilles.
Launoy.
Lesges.
Léglantier.
Lhuis.
Limé.
Longueval.
Longueville.
Mareuil.
Marival.
Martin-Prêt.
Mesnil (le).
Meutru (le).
Monchevillon.
Mongron.
Mongru.
Mont-Notre-Dame.
Moulin (le).
Moulin-Noel (le).
Moulin-Renard (le).
Muret.
Nanteuil-sous-Cugny.
Nanteuil-la-Fosse.
Nanteuil les-Fossés.
Nanteuil-Notre-Dame.
Nauteuil-sous-Saint-Gemme.
Neuville-en-Hez.
Neuville-saint-Jean.
Nogentel.
Oigny.
Parcy.
Pars.
Party.
Passy et *Berry*, vicomté.
Plessis-Huleu.
Ploisy.
Pontarcy, Baronnie.
Pont-Bernard.
Pringy.
Quinsy.
Remy-Blanzy (S.).
Remy-Ivry (S.).
Rocoust.
Rozoy-Saint-Albin.
Rozoy-Nogentel.
Rozoy-sous-Ouchy.

Rugny.	*Trugny.*	*Vautrain.*	*Virgny.*
Salsognes.	*Vezilly.*	*Vauxserre.*	*Villers-en-Prayers.*
Serval.	*Vallée.*	*Vaussetin* ou *Vaustin.*	*Villomé.*
Servenay.	*Vassigny.*	*Vauttes (les).*	*Ville-Savoye.*
Terny.	*Vaubertin.*	*Vieil-Arcy.*	*Virly,*

VI. Chatellenie de Neuilly.

La *châtellenie de Neuilly* est la moins étendue et la moins importante ; elle ne contient qu'un seul lieu remarquable, *Neuilly-Saint-Front*, qui en est le chef-lieu.

Neuilly, *Noviliacum*, autrefois *Neuilly-en-Orcéois*, ensuite *Neuilly-Saint-Front*, après que le culte du Saint de ce nom y fût établi, petite ville, à un quart de lieue de la rivière d'Ourcq, dans un bassin, au pied d'une montagne, où viennent aboutir plusieurs gorges profondes, à cinq lieues N. de Soissons, cinq N. E. de Crépy, quatre S. de Château-Thierry, trois N. E. de Villers-Cotterets, et deux de la Ferté-Milon.

Cette ville n'étoit, à la fin du huitième siècle, qu'un amas de métairies que Carloman donna à l'église de Saint-Remy-de-Reims, en considération de l'Archevêque Turpin ; les religieux de cette Abbaye y firent bâtir l'Église de Saint-Remy-au-Mont. La plus grande partie de son territoire passa aux Comtes de Champagne avant le treizième siècle ; le Comte Thibaud IV, lui donna la ferme d'une bourgade, et y fit bâtir un château, qui étoit un édifice carré, flanqué de huit tours rondes, une à chaque angle, et une au milieu de chaque face ; on en voit encore les restes ; c'est un massif très-épais, formé de moëllons liés par une chaux excellente, et revêtu de pierres carrées d'une belle taille et d'une assise bien entendue ; ce château étoit entouré de fossés profonds, et remplis d'eau qu'on y conduisoit d'une source voisine.

Neuilly a deux Églises paroissiales, une Chapelle de Notre-Dame, une autre Chapelle hors des murs dédiée a Saint-Front, qui est un lieu de pélérinage, un Hôtel-Dieu, une Prévôté Royale, une Hôtel-de-Ville gouverné par un Maire et deux Échevins, et une Manufacture de serges, qui avoit plus de soixante métiers et qui est réduite aujourd'hui à un seul. Ses habitans jouissent du droit de chasse et de pêche, de l'usage du bois sec dans les forêts voisines, et du droit de franc-aleu.

Villages et lienx de la Châtellenie de Neuilly.

Aminville.	*Chêne (le).*	*Halondret.*	*Remonvoisin.*
Béancourt.	*Clos.*	*Latilly.*	*Sommelan.*
Breuil.	*Drachi* ou *Dracy.*	*Mambry.*	*Wadon.*
Chaussée (la).	*Fossés (les).*	*Nanteuil-sur-Ourcq.*	*Wichel.*

ARTICLE II.

Villes du Comté de Senlis.

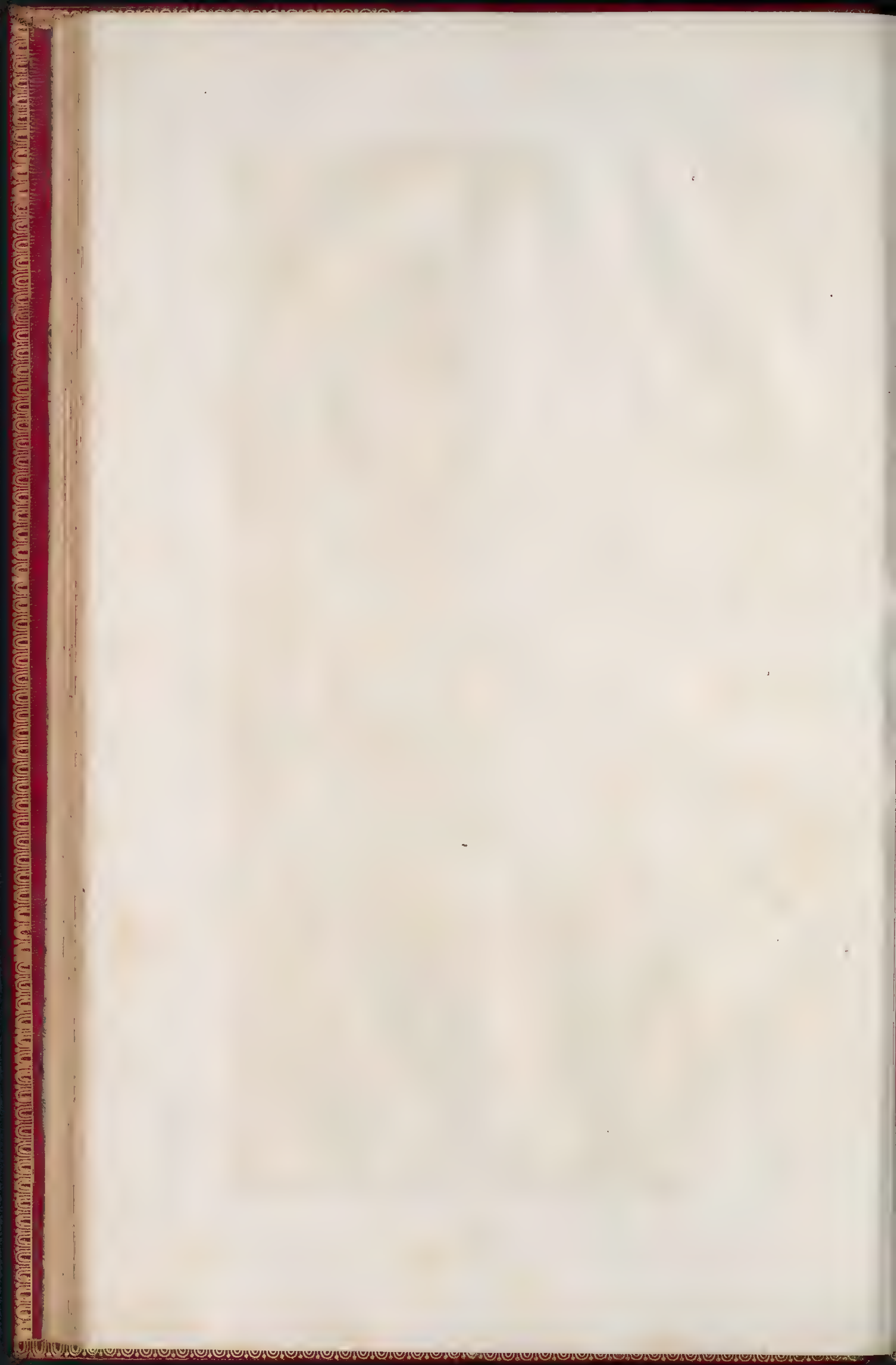
Le Comté de *Senlis* renferme les villes de *Senlis*, qui en est la capitale, de *Creil* et de *Pont-Sainte-Maxence*, outre la belle maison de *Mont-l'Evéque* et les terres *d'Ermenonville*, de *Verneuil*, et de *Chantilly*.

Senlis, *Augustomagus*, autrefois *Silvanectum*, *Silviacum*, ville capitale du Comté de ce nom, autrefois chef-lieu du pays des *Silvanectes*, anciens peuples du Valois, sur la route de Paris à Compiegne et sur la rivière de Nonette, à 20 lieues O. et un quart au S. de Reims, 11. N. E. de Paris, une et un tiers E. un quart au N. de Chantilly, et



VUE DE LA VILLE DE SENLIS,

dans le Comté de Senlis.



et 8 et un quart au N. de Meaux. Elle est le siége d'un Evêque, d'un Bailliage et Présidial, d'une Maîtrise des Eaux et Forêts, de la Capitainerie royale des chasses de la forêt de Halatte, d'un Grenier à Sel, d'une Chambre Ecclésiastique, le chef-lieu d'une Élection, et le lieu de la résidence d'un Subdélégué de l'Intendance de Paris, d'une Brigade de Maréchaussée, et d'un Receveur de Tailles. Elle a un Chapitre de Cathédrale, deux Chapitres de Collégiale, sept Paroisses, une Abbaye, un Prieuré, une Commanderie de l'Ordre de Malte, un Séminaire, trois Couvens de Cordeliers, de Capucins et de Carmes, deux Couvens de Religieuses de la Présentation et de la Croix, un Hôpital de Charité, un Hôpital de Saint-Lazare, un Hôtel-Dieu, plusieurs bureaux des pauvres, un Collége, un Hôtel-de-Ville composé d'un Maire et de quatre Échevins, quatre Compagnies d'Arbalétiers-Arquebusiers, de l'Arquebuse royale, de Royalistes-Fusiliers et du Jeu de l'Arc, et une Société Philanthropique.

Cette ville est très-ancienne, et son origine a précédé l'arrivée des Romains dans les Gaules; on croit cependant qu'elle n'étoit bâtie alors qu'en terre, sous la simple forme de cabanes réunies, et entourée d'ouvrages ou de murs faits avec des pieux, de la terre et du gazon; mais les Romains, devenus les maîtres de la Gaule Belgique, choisirent le lieu où elle est construite pour y établir une cité, chef-lieu d'une certaine étendue de pays voisins, et en faire une Colonie Romaine; *Pline*, qui appelle les peuples qui l'habitoient *Sylvanectes*, en parle comme d'un peuple libre, qui s'étoit donné aux Romains en conservant ses lois, ses coutumes, et ses magistrats. Les Romains la rebâtirent d'une manière assez solide pour résister long-tems aux injures des siècles, et aux efforts des ennemis; ils lui donnèrent une forme ovale, et l'entourèrent de murailles épaisses, flanquées de hautes tours et percées de plusieurs portes; c'est ce qui forme l'enceinte de ce qu'on appelle aujourd'hui la Cité. On en voit encore des restes qui annoncent leur antiquité, et dont la durée atteste leur ancienne solidité; on les trouve près de l'Evêché et autour de l'église de Saint-Maurice-du-Château. Les murs en sont de briques et de parpins liaisonnés d'un bon mortier, dont les couches forment différens cordons, disposés les uns au-dessus des autres.

Cette ville a trois faubourgs; elle est d'une forme ovale, entourée de murailles et d'un fossé sec assez profond; il y subsiste encore quelques bastions et quelques demi-lunes revêtues de pierres, foibles restes de ses anciennes fortifications. Elle est dans une situation très-agréable, au haut et sur le penchant d'un côteau, au pied duquel serpente la rivière de Nonette, et d'où la vue s'étend au loin sur des campagnes riantes. Elle est presque environnée de forêts, quoiqu'à une certaine distance; elle a au S. O. la vaste forêt de Chantilly, au S. E. celles de Challis et d'Ermenonville, au N. celles de Halatte et d'Ajeux. La plupart des maisons y sont vastes, bien aérées et accompagnées de jardins; les rues sont inclinées; une promenade élevée, couverte d'arbres, décore la partie du nord, et les remparts sont garnis de plantations, qui, en même tems qu'elles embellissent la ville, rendent l'air plus doux et plus agréable. On y compte environ 4,500 habitans. (Planche XVI.)

Le commerce y est très-borné; on n'y connoît ni Manufactures, ni objets d'exportation; les seules blanchisseries y ont quelques réputation; la facilité que les habitans trouvent à entrer dans l'état Ecclésiastique, dans la Magistrature et dans les différentes parties qui tiennent aux nombreux Tribunaux de cette petite ville, détruit le germe du genre d'industrie et de l'activité qui sont nécessaires au commerce: aussi, n'y voit-on presque que des gens d'Église et des gens de Loi; tout y est Ecclésiastique, Juge, Avocat, Procureur, Greffier, Huissier ou Praticien.

On y trouve une quantité de beaux monumens, dont quelques-uns sont des précieux restes de l'antiquité; on y voit avec plaisir l'ancien château, édifice du tems de Saint-Louis, qui sert aujourd'hui de Palais au Présidial, l'intérieur et la façade de l'église Cathédrale, le superbe clocher de cette église, l'église de Saint-Frambourg,

qu'on prétend avoir été construite sur les débris d'un ancien Temple consacré à Bérésynthe, quelques mausolées singuliers ou remarquables. Nous décrirons quelques-uns de ces monumens dans le chapitre suivant.

On conserve encore dans le trésor de l'église de Saint-Rieul, un calice de vermeil, qui contient sept pintes de liqueur.

A peu de distance de cette ville, on trouve le *Mont-l'Evêque*, autrefois château fort, aujourd'hui maison de campagne des Evêques de Senlis. On y voit un mélange de bâtimens antiques et modernes; des tours rondes, terminées en cône, placées aux angles de l'édifice principal, annonçent le siècle de sa construction; de beaux jardins dont cette maison est décorée et de vastes pièces d'eau dont elle est entourée, en rendent le séjour très-agréable, et la beauté de sa situation en augmente l'agrément. (Planche XV.)

Pont-Sainte-Maxence, *Litanobriga*, petite ville, sur la rive gauche de l'Oise, à une lieue deux tiers S. O, de Verberie, 2. N, E. de Creil, et 3. N. de Senlis. Elle portoit autrefois le nom de *Pont*, et a pris dans la suite celui de *Sainte-Maxence*, qui y a souffert le martyre. Elle a une Eglise paroissiale avec titre de Prieuré, une Prévôté Royale dépendante du Bailliage de Senlis, une Prévôté Châtelaine, un Hôtel-de-Ville, composé de deux Échevins, trois Conseillers et six Notables, une Maison de Charité et une Compagnie de l'Arquebuse. On y passe l'Oise sur un pont construit de nos jours; on admire la délicatesse des piliers percés à jour qui le soutiennent, et le trottoir qu'on a pratiqué sous l'une des arches pour le passage des chevaux destinés au tirage des bateaux. C'est le lieu de la naissance de *Guérin*, Evêque de Senlis et Chancelier de France sous Philippe-Auguste.

Creil, *Credilium*, *Credelium*, petite ville sur la route de Paris à Amiens, et sur la rivière d'Oise, qui la traverse, dans une position des plus agréables, à deux lieues N.O. de Senlis, 6. S. E. de Beauvais, 8 un quart de Paris, 3. S. E. de Clermont en Beauvoisis, et 2. N. de Chantilly. Elle a une Eglise paroissiale, un Chapitre de Collégiale, une Châtellenie Royale, ressortissante au Présidial de Senlis, un Hôtel-de-Ville, composé de deux Echevins, un Grenier à Sel, un Bureau des Pauvres, et un Bureau des Aides. On voit dans l'Eglise de la Collégiale, un chardon en pierre, sculpté avec assez de délicatesse, qu'on regarde comme un monument de l'ancien Ordre du Chardon.

Charles V avoit fait bâtir un Château dans une petite isle, vis-à-vis de cette ville, qui fut pris par les Anglois, en juin 1358, et repris l'année suivante, pris de nouveau par les Anglois et les Bourguignons, sous Charles VI, et repris en 1429 par Charles VII, pris encore par les Calvinistes, en 1567, supris par les Ligueurs en 1588, sous Henri III, et repris enfin par Henri IV. Ce château est connu principalement par le séjour qu'y a fait le malheureux Roi Charles VI, qui y fut transféré de Château-Thierry dans ces momens, où, perdant la raison, il passoit de l'état de fureur à celui d'imbécillité et d'oubli de lui-même; on faisoit voir, il n'y a pas encore long-tems, la pièce qu'il occupoit et les restes d'une galerie dans laquelle on lui donnoit le spectacle des Baladins, pour adoucir l'horreur de sa situation; on le plaçoit sur un balcon grillé, qui donnoit dans cette galerie. Le château est détruit depuis quelques années; nous avons cru devoir en conserver le dessin. (Planches XIX, XX.)

Verneuil, *Vernolium*, *Vernogilum*, ancien château, qui fût long-tems une des Maisons de plaisance de Henri IV, situé près de Chantilly et de Creil, à environ 12 lieues de Paris. Il est le chef-lieu d'une Terre qui fut érigée en Marquisat par ce Souverain, en faveur de madame d'Entragues, sa maîtresse, et ensuite par Louis XIV en Duché-Pairie, en 1652, en faveur de Henri de Bourbon, fils naturel de cette dame et de Henri IV. A la mort de ce Prince, arrivée en 1682, cette Terre est passée dans la maison de Bourbon-Condé, qui la possède aujourd'hui.





Ire VUE DU CHATEAU DE VERNEUIL sur Oise.
prise du Potager
A.P.D.R.
Valois N.° 19.



IIe VUE DU CHATEAU DE VERNEUIL.
prise du côté de l'entré.
A.P.D.R.
Valois N.° 20



VUE DU CHATEAU ET DE L'ABBAYE DE CREIL.

Valois N° 17.



VUE DE L'ENTRÉ DE LA VILLE DE CREIL.

Valois N°. 18.







VUE GÉNÉRALE D'ERMENONVILLE,

dans le Comté de Senlis



Ce château étoit entouré d'un large fossé, revêtu de pierre de taille, et flanqué aux quatre angles, d'autant de petites plate-formes, qui s'avançoient comme autant de bastions. La cour étoit fermée par quatre corps de bâtimens, qui en occupoient les quatre faces, terminés chacun par deux pavillons, ornés de frontons et chargés de figures et de trophées d'armes. L'entrée principale présentoit un vestibule, avancé sur le devant, et formé par quatre hautes arcades soutenues par des colonnes et des pilastres et ornées de six niches, remplies par autant de statues. Ce vestibule étoit couvert par un second, ouvert des quatre côtés, et formant une communication à droite et à gauche avec une galerie découverte, ornée d'une balustrade de pierre; au-dessus de ce second vestibule, s'élevoit une coupe ronde percée, dont le comble étoit terminé par une lanterne. La face qui donnoit sur des jardins agréables et bien tenus, avoit aussi, dans le milieu, un corps avancé, surmonté d'un grand fronton en demi-cercle orné de trophées et couronné par un comble chargé d'un petit pavillon qui terminoit l'édifice. Ce château, négligé dans la suite, s'est insensiblement dégradé; il n'offre plus aujourd'hui qu'une image de son ancienne beauté; nous avons cru devoir faire graver les ruines d'un édifice, qui a servi long-tems aux plaisirs d'un des meilleurs de nos Rois. (Planches XVII, XVIII.)

Ermenonville, village et château, chef-lieu d'une Terre située entre les chemins de Louvres et de Dammartin, à une demi-lieue S. de l'Abbaye de Chalis, 2. S. E. de Senlis et 10. de Paris. Cette terre étoit possédée, dès le dixième siècle, par la maison des *Bouteillers de Senlis*, qui possédoit en même tems celle de Chantilly; après avoir appartenu successivement à différentes maisons, elle fut érigée en Vicomté en février 1603, en faveur de *Dominique de Vic*, dit *le Capitaine Surred*, Vice-Amiral de France, dont la famille est éteinte; elle appartient aujourd'hui au *Marquis de Gérardin.*

L'art s'est réuni ici à la nature pour en former un séjour de délices, où la variété des objets, multipliés sans confusion, ne permet ni à l'œil de se reposer un instant, ni à l'esprit de chercher où il pourra satisfaire sa curiosité. Des bois et des vergers, des rochers et des plaines, des édifices d'un genre varié, des cabanes simples, des temples consacrés aux vertus et au sentiment, des moulins, des maisons destinées à la vie champêtre, des ruines, des tombeaux, des lieux ouverts, gais, rians, agréables, remplacés par des solitudes mornes, tristes, quelquefois majestueuses, se succèdent avec une rapidité qui laisse à peine le tems de les considérer à loisir. La quantité et la variété des eaux distribuées avec art, rendent ces objets encore plus pittoresques; ici, des fontaines offrent une onde pure et cristalline, qui invite le passant à désaltérer; là, des ruisseaux serpentant sur l'herbe verte et molle, entretiennent sa fraîcheur et raniment les vives couleurs des fleurs dont elle est parsemée; ici, des torrens se précipitent sur des rochers, s'élèvent en des monceaux d'une écume blanchissante et paroissent, par leur murmure et leur rapidité, devoir détruire les lieux qui sont exposés à leur chute; là, des lacs immenses présentent une surface étendue et tranquille, sur laquelle l'œil se promène avec plaisir. (Planche XXI.)

Au milieu du parc, est placé le château où Henri IV venoit se délasser de ses travaux dans les bras de Gabrielle d'Estrées; il est entouré d'eau, environné de bois et situé entre deux paysages, aussi agréables par leur étendue, que pittoresques par leurs variétés. A droite, des eaux plates, des prairies, des troupeaux, un horison bas et des fabriques forment l'ensemble d'un tableau hollandois; à gauche, des cascades dont la chute est dirigée sur des rochers, des masses d'arbres de différentes formes, artistement contrastées et dessinées sur un fond de bois, et coupées par des objets variés d'architecture, donnent l'idée d'une campagne d'Italie.

La partie des jardins qui est au sud, présente des cascades, une vaste pièce d'eau irrégulière et parsemée de petites isles, des groupes d'arbres placés au hasard dans de

vastes plaines de verdure, bordées d'un bois touffu. On y trouve un vieux temple couvert de chaume, dont la façade est decorée de deux colonnes rustiques; le côté opposé présente quelques ruines, et l'intérieur est une salle de jeu; on aperçoit ensuite un autel brut, dédié à la rêverie, et une pyramide à la gloire des Poètes qui ont chanté les campagnes, Théocrite, Virgile, Gesner, Thompson. Un pont de bois mène à un hermitage, dans une site sauvage, dont l'intérieur est tapissé de nattes de jonc, contient un lit de la même matière, et est éclairé par une fenêtre antique, dont les vitres sont peintes.

Une vaste plaine s'offre aux yeux; des prés toujours verts en couvrent l'étendue; une rivière large et profonde la coupe et l'arrose; des sentiers qui la parcourent se terminent à des petits ponts ou à des bateaux; de petits édifices de différens genres y présentent un nouveau sujet d'agrément; un moulin sert aux habitans du canton; un tombeau de Laure renferme une fontaine dont l'eau est excellente; une maison de vigneron contient un pressoir et est entourée de vignes; une salle simple et commode offre aux bergères des lieux voisins un asyle où elles se livrent à l'exercice de la danse; une grotte y consacre le triste souvenir de ces tems malheureux où le fanatisme avoit armé les peuples, où les citoyens s'entre-détruisoient eux-mêmes, où les pères égorgeoient leurs enfans, où ceux-ci méconnoissoient les auteurs de leurs jours; tems d'horreur et de désolation, dont les tristes vestiges, renfermés dans le sein de la terre, ont été découverts dans ce lieu. (Planches XXII, XXIII.)

Une tour s'élève dans une Isle voisine, et c'est la *Tour de Gabrielle*; son architecture, sa décoration intérieure, son ameublement rappèllent à l'imagination les siècles de Chevalerie, où les Héros François, partageant leur tems entre le service des dames et celui de leur Prince, passoient leurs plus beaux jours dans le champ de Mars et dans le temple de l'Amour. Un bocage, qui n'en est point éloigné, est consacré aux Muses et aux oiseaux; l'imagination s'y transporte sur les bords de la fontaine de Vaucluse, et on croit voir l'endroit où les oiseaux et les fleurs, Pétrarque et Laure, rendoient à l'Amour un hommage aussi vif, que sincère et pur. (Planche XXIV.)

Un temple consacré à *la Philosophie moderne*, dédié à *Michel Montaigne*, domine sur cette plaine; il est élevé sur un coteau; six colonnes supportent les noms de ceux qu'on suppose en avoir été les architectes et les moyens qu'ils ont employés. On y voit *Newton*, empruntant le secours de la lumière, *Descartes*, prouvant l'utilité de toutes les choses, *Montesquieu* se fondant sur la justice, *J. J. Rousseau* sur la nature, *W. Penn* sur l'humanité, et *Voltaire* employant le pinceau du ridicule. Par une allégorie heureuse, on a laissé le bâtiment imparfait : les matériaux en sont rassemblés, et on a supposé que le préjugé en a fait interrompre les travaux.

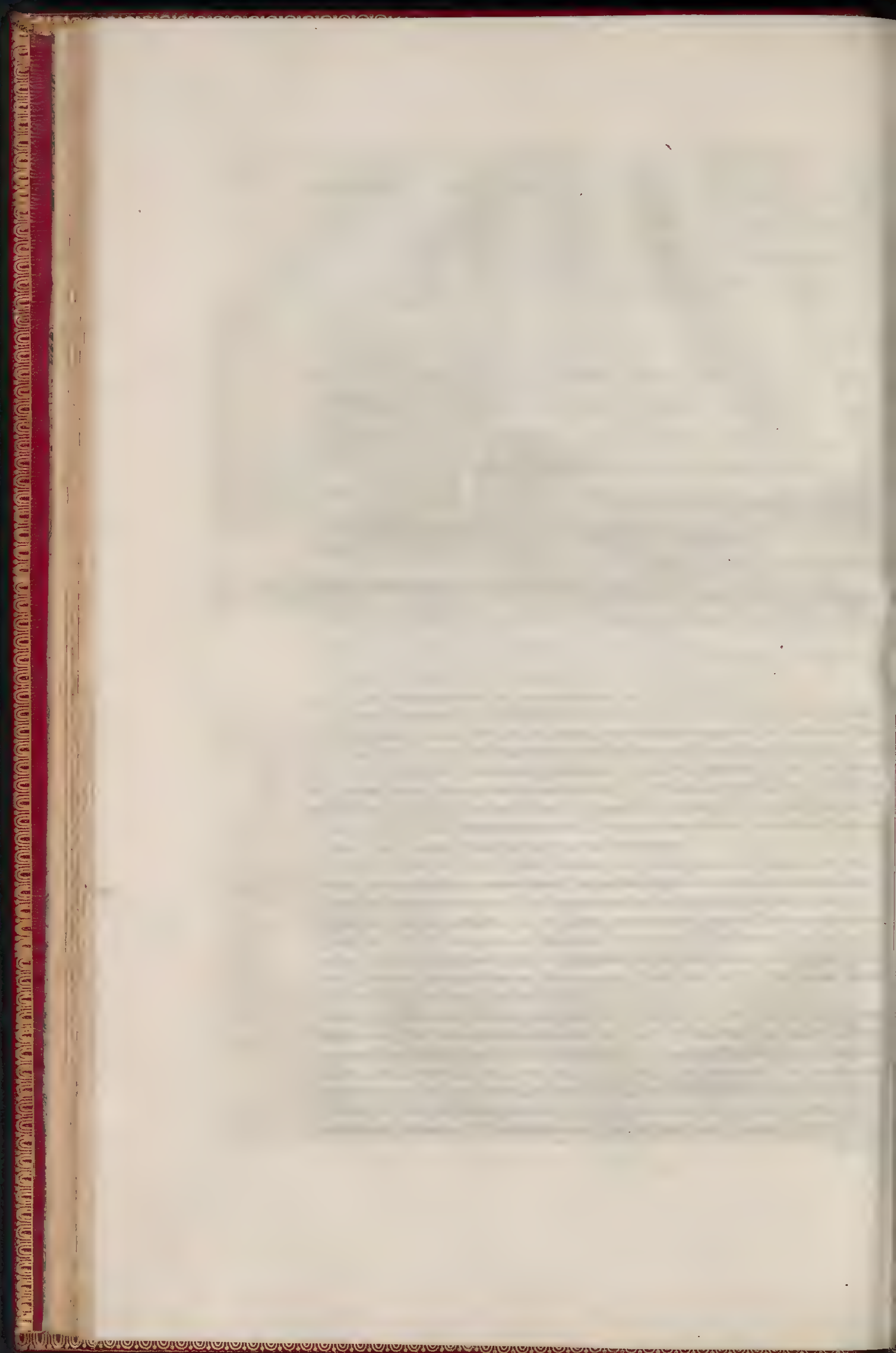
Un vaste désert offre des objets nouveaux; des vieux genêts, des cèdres, des genevriers, des sapins plus ou moins élevés, répandus irrégulièrement sur des sables arides, des rochers énormes, des eaux dont les unes roulent négligemment sur des lits de terre, de sable ou de roche, tandis que les autres amassées et stagnantes, forment des mares et des lacs, offrent l'image réelle du défaut de culture et d'habitation; on y erre avec crainte et on y contemple en silence le désordre de la nature livrée à elle-même. Une seule cabane se présente dans ce lieu sauvage; c'est celle où *J. J. Rousseau* alloit méditer plus à son aise. (Planche XXV.)

Un verger délicieux, le *Verger de Clarens*, efface bientôt l'impression qu'on vient d'éprouver; il fait naître une rêverie douce, tranquille et délicieuse; des arbres fruitiers couronnés par le lierre, unis par des guirlandes, en couvrent l'étendue; tout y est tranquille : l'eau y serpente sans murmure; les oiseaux, les poisssons y viennent avec confiance chercher leur nourriture dans les mains de ceux qui leur donnent à manger.

Plusieurs isles distribuées dans ces lieux présentent des objets variés qui fixent successivement l'attention; il y en a deux sur-tout auxquelles on s'arrête avec plus de plaisir,









I.^{ERE} VUE DU JARDIN ANGLOIS D'ERMENONVILLE,

avec un Moulin à l'Italienne, dans le Comté de Senlis

Valois et Comté de Senlis N.° 2.



IIME VUE DU JARDIN ANGLOIS D'ERMENONVILLE,

dans le Comté de Senlis

Valois et Comté de Senlis N.°







VUE DE LA TOUR DE LA BELLE GABRIELLE A ERMENONVILLE,
dans le Comté de Senlis.

Valois et Comte de … *14*



VUE DU DÉSERT D'ERMENONVILLE,
avec la Cabanne de J. J. Rousseau, dans le Comté de Senlis



Tavernier del. — *Gravé par Née.*

VUE DE L'ISLE DES PEUPLIERS A ERMENONVILLE,

avec le Tombeau de J. J. Rousseau, dans le Comté de Senlis.

Isle de France, Comté de Senlis N.° 26



plaisir. La première est voisine du Désert, et contient un monument qui est le tombeau de *Maillard*, Peintre Génevois. La dernière est l'*Isle des Peupliers*, sur le petit lac de la partie appellée l'*Arcadie;* au milieu de peupliers, dont la cime majestueuse s'élève dans les airs, on y découvre le monument qui renferme les cendres de *J. J. Rousseau.* On y voit, sur un bas-relief, les préceptes d'éducation proposés par ce philosophe, mis en action : une mère tient un volume de l'*Emile*, qu'elle semble protéger contre les efforts des ennemis de l'humanité, et remplit en même-tems le devoir sacré d'allaiter son enfant : plusieurs enfans sont à côté d'elle ; les uns jouent en portant un bonnet au haut d'un bâton en signe de liberté ; les autres brûlent en expiation, sur l'autel de la Nature, des corps de baleine, prison cruelle et destructive de l'espèce humaine, contre laquelle le philosophe de Genève s'étoit élevé avec autant de force que de vérité. (Planche XXVI).

ARTICLE III.

Maisons Royales du Valois et du Comté de Senlis.

Dès l'établissement de la Monarchie françoise, le Valois et le Comté de Senlis devinrent le séjour le plus fréquent de nos Rois ; la beauté du pays et les agrémens de la chasse décidèrent la prédilection de ces Monarques, qui fut marquée sur-tout chez les Rois des deux premières races et chez quelques-uns de ceux de la troisième. Aussi ces pays furent-ils couverts de maisons de plaisance, où nos Rois venoient se délasser du soin des affaires, et se livrer au plaisir et à la dissipation ; ces Princes se plurent à les multiplier, à les embellir ; mais d'autres contrées partagèrent dans la suite les affections et les goûts de ces Souverains ; ils vinrent moins fréquemment dans le Valois ; leurs maisons de plaisance furent négligées ; les unes, dégradées par les injures du tems et des siècles, tombèrent en ruines : les autres, dévastées par les ennemis, furent renversées ou détruites dans les guerres fréquentes dont le Valois a été le théâtre. Quelques-unes furent aliénées, et devinrent le domaine de quelques particuliers, qui le durent à la libéralité de nos Rois.

L'histoire nous a conservé les noms et la description de la plupart de ces maisons, dont les unes ont entièrement disparu, tandis que les autres ne présentent que des foibles vestiges de leur ancienne grandeur. Nous croyons devoir les faire connoître : ce détail peut encore intéresser un certain nombre de nos lecteurs, amateurs de l'histoire et de l'antiquité.

§. I.

ANCIENNES MAISONS ROYALES DU VALOIS ET DU COMTÉ DE SENLIS.

PALAIS DE CUISE.

La *Maison de Cuise* paroît être la plus ancienne et avoir été la plus célèbre ; elle étoit dans la forêt de ce nom, et comprenoit dans son enclos les trois terroirs actuels de Saint-Jean-aux-Bois, de Sainte-Petrine et de Brezière ; le principal corps-de-logis occupoit la première des trois cours qu'on trouve aujourd'hui à Saint-Jean-aux-Bois. Elle avoit des jardins très-étendus, avec des pieces d'eau de différentes grandeurs ; elle dominoit sur des vastes prairies, bordées de canaux, et étoit environnée de belles

futaies. Elle communiquoit avec le chemin public au moyen d'une avenue ombragée par les arbres de la forêt ; enfin, la forêt de *Cuise*, que nous avons déja décrite, lui servoit de parc. Elle étoit gouvernée par un Officier du Roi, sous le nom de Juge-Forestier, et ensuite Gruyer, qui connoissoit de tout ce qui regardoit la chasse, la pêche et les délits commis dans la forêt, et qui avoit sous lui des Lieutenans, des Viguiers, des Sergens et des Forestiers. Il y fut tenu, en 890, une assemblée des Evêques et des grands Vassaux de la couronne. Cette maison fut donnée en 1060, par Philippe I, à l'Eglise de Saint-Adrien de Béthisy, dont les Chanoines la cédèrent en 1152, moyennant une rente, à la Reine Adélaïde, veuve de Louis le Gros et mère de Louis VII, d'où cette maison prit le nom de *Palais d'Adélaïde.* Cette Princesse la changea en un monastère de Religieuses, qui y ont resté jusqu'en 1636 ; elles furent transférées alors à Royal-Lieu : des Génovéfains prirent leur place ; mais les revenus en ayant été donnés à l'abbaye de Royal-Lieu, il n'y a plus qu'un Prieur-Curé.

PALAIS DE VERBERIE.

Le *Palais de Verberie* étoit situé au nord de cette ville, entre l'église de Saint-Pierre, qui lui servoit de Chapelle, et le château d'Haramont : on voit encore, dans la rue de Saint-Pierre, une maison, qui en est le seul reste aujourd'hui subsistant. Ce Palais existoit déja sous les Rois de la première race ; Charlemagne le renouvela presque entièrement ; il bâtit la Tour du *Prœdium*, dont on retrouve encore les fondemens ; il fit construire le principal corps-de-logis, qui étoit un édifice immense, et la Chapelle du Palais, qui, dans le quatorzième siècle, conservoit encore le nom de *Chapelle-Charlemagne.* Il tenoit à plusieurs dépendances, qui formoient comme autant de châteaux particuliers, dont chacun avoit sa destination, et dont les noms ont resté aux lieux sur lesquels ils étoient construits.

Ce Palais, faisant face au midi, s'étendoit de l'O. à l'E. sur une ligne de 240 toises ; il étoit terminé à l'Orient par la Chapelle, et à l'occident par la Salle des assemblées générales, des Parlemens, des Conciles, etc. C'étoit comme deux ailes, qui accompagnoient une longue suite d'édifices de différentes formes et grandeurs. Au centre s'élevoit un magnifique corps-de-logis, orné de figures en relief, de frontons, de fleurons ; il étoit accompagné de tours rondes, après lesquelles, de chaque côté, on voyoit divers bâtimens moins élevés, et, par intervalles, des grosses tours carrées, terminées en dôme ; il en reste une dans la basse-cour du fief d'Haramont ; on voit encore, à la ferme du Chat, les caves de ce Palais. Les jardins étoient beaux et vastes ; ils s'étendoient le long de l'Oise, entre le Palais et cette rivière, et occupoient un espace de 240 toises en largeur, de l'occident à l'orient ; une longue terrasse, que la rivière arrosoit, leur servoit de clôture. Un parc en augmentoit l'agrément ; il s'étendoit depuis un peu plus bas que le nord de la Chapelle, jusqu'à Herneuse, où commençoit la forêt de Cuise. Cet édifice, après avoir été dégradé pendant les guerres qui agitèrent le règne de Charles VI, fut presque consumé par un incendie, et sa démolition consommée dans le siècle suivant, sous le règne de François I.

MAISON ROYALE DE BÉTHISY.

Béthisy avoit aussi une maison destinée aux plaisirs de nos Rois ; nous en avons parlé dans la description de cette ancienne ville.

PALAIS DE BOUVILLE.

Le *Palais de Bouville* étoit près de Crépy ; son principal corps-de-logis occupoit l'emplacement actuel des deux fermes de Bouville, à côté du Monastère du Parc-aux-Dames ; son domaine s'étendoit sur les territoires de Basoches, Bouillant, Méremont, Besmont, Ducy, Geresmes, Saint-Germain et la plaine de Sainte-Agathe; il avoit un parc considérable, et les belles eaux qui arrosent les prairies voisines, en rendoient le séjour très-agréable. Cédé par nos Rois aux Comtes de Crépy, il fut négligé pendant les troubles qui précédèrent et suivirent l'avénement de Hugues-Capet au trône. Dans la suite, Hugues-le-Grand, frere de Philippe I, le fit réparer; la Comtesse Éléonore y fixa son séjour, jusqu'à ce que, devenue maîtresse de Crépy, elle en donna une partie des bâtimens au Monastère de Religieuses qu'elle venoit de fonder dans le Parc de cette maison, qui est aujourd'hui le Parc-aux-Dames.

PALAIS DE BERNY.

Le *Palais de Berny*, dans la Châtellenie de Pierrefonds, avoit commencé sous les Romains, par une Métairie agréable, riche par la fertilité de ses terres, le produit de ses vignes, et l'abondance de ses carrières, qu'on prétend être les premières qui aient été ouvertes après l'invasion des Romains. Il fut accru et embelli par les premiers de nos Rois, et la beauté de sa situation en fit un séjour délicieux. L'Aisne baignoit au midi les murs de ses jardins; la chaussée Brunehaut en traversoit la place d'armes; le corps-de-logis, situé à mi-côte, dominoit sur la prairie de Vic-sur-Aisne, sur des plans immenses de vignes et d'arbres fruitiers, et sur une grande étendue de pays; on y passoit la rivière sur un pont de pierre, dont on voit encore les vestiges dans les basses eaux; l'Eglise actuelle de Berny occupe une partie de son emplacement. Ce Palais fut donné par Dagobert I. à Eusebie ou Eusvie, fille d'un Seigneur de sa Cour, qu'il avoit tenue sur les fonts baptismaux, qui le céda ensuite au Monastère de Marchiennes.

PALAIS DE BARGNY.

Le *Palais de Bargny*, à deux lieues de Crépy, a une origine incertaine; les uns la font remonter jusqu'aux Romains; les autres croient qu'il fut bâti par Clotaire I, qui y renferma ses trésors. On ne retrouve aucun vestige du Palais, ni aucun titre qui apprenne positivement le lieu où il étoit construit; on croit que l'Eglise actuelle du village de ce nom a succédé à son ancienne Chapelle, et que ses jardins s'étendoient jusqu'aux étangs de Macquelines. Il étoit gouverné par un Maire, dont la jurisdiction étoit très-étendue. Il fut donné par Louis le Débonnaire, au Monastère de Saint-Denis, qui le perdit sous le règne de Charles-le-Chauve; il appartint successivement à plusieurs Seigneurs, et passa ensuite aux Comtes de Crépy. Ce Palais est célèbre dans l'histoire par plusieurs événemens, par l'invasion de Chilperic, Roi de Soissons, qui s'en empara en 575 sur le Roi de Paris, par la condamnation et le supplice de *Daccon*, Seigneur de la cour de Chilperic, en 578, par la mort de Dagobert, fils de ce Prince, et de Fredegonde, en 580, par la tenue d'un Concile, aussi en 580, et par une assemblée des Grands du royaume, que Pépin y convoqua en 754.

Palais de Quierzy.

Le *Palais de Quierzy*, qui commença à devenir célèbre vers la fin de la première race de nos Rois, étoit sur la rive méridionale de l'Oise, au-dessous de Chaulny et du confluent de la Delette, au S. E. de Brétigny. Il fut augmenté et embelli par Charlemagne, pillé ensuite et presque renversé par les Normands en 885. Il avoit un Port et un Hôtel pour la fabrication de la monnoie. Il est remarquable par la mort de Charles-Martel, arrivée dans ce Palais en 741, par une assemblée des grands du royaume, tenue en 753 en présence du Pape Étienne, dans laquelle Pepin résolut le voyage d'Italie, et par plusieurs Parlemens que le même Prince y tint aux fêtes de Pâques et de Noel 760 et 764.

Palais de Boneuil.

Le *Palais de Boneuil*, dans la Châtellenie de Crépy, au N. O. de Vez et de Villers-Cotterets, n'est plus connu que par des restes qu'on en voit près de ce village, entre la vallée et le hameau des Buttes, au N. de l'Eglise, à l'endroit appellé *Richebourg;* il étoit gouverné par les Comtes de Vez, et eut ensuite des Maires particuliers; il fut le lieu d'une assemblée d'Evêques en 856.

Maison de Neuville.

La *Maison de Neuville*, située sur le bord de l'Oise, à peu de distance de Compiégne, dans l'endroit où est aujourd'hui *Royal-Lieu*, étoit une maison de plaisance des Rois de la première race et du commencement de la seconde. Elle fût cédée par Charles V. aux Religieux du Prieuré que Philippe le Bel y avoit fondé, et ceux-ci l'échangèrent en 1636 avec les Religieuses de Saint-Jean-aux-Bois.

Palais de Choisy.

Le *Palais de Choisy* étoit près de Compiégne, dans une situation agréable, au confluent de l'Aisne et de l'Oise, dans la forêt de l'Aigue. Clotaire I. y mourut en 562, Childebert II. en 711, et Berthe, mère de Charlemagne, en 783.

Maison de Venette.

Venette n'étoit proprement qu'une maison de chasse, située sur la rive droite de l'Oise, à une lieue au-dessous de Compiégne. Elle fut brûlée en 1358 par les Anglois.

Maison de la Versine.

La Versine fut d'abord une maison de chasse, bâtie sur l'Oise par le Roi Henri II, convertie ensuite en un château, que ce Prince donna à la Comtesse de la Suze. On voit dans plusieurs endroits les armes et la devise de ce Souverain, *à la fin tout s'use;* le parc en est assez agréable.

Chateau de Maucreux.

Le Château de *Maucreux* est une ancienne maison de chasse de François I., située dans la Châtellenie de la *Ferté-Milon*, au milieu de la forêt de Compiégne, sur la cime d'un amas de roches ; on y voit encore d'un côté une partie de ses anciennes fortifications : il domine sur deux étangs assez considérables, qu'on trouve dans la vallée, et ses jardins sont bâtis en amphithéâtre. (Planche XXVIII).

§. II.

Maisons Royales actuelles du Valois et du Comté de Senlis.

Il ne reste proprement aujourd'hui d'autre Maison Royale dans le Valois, que le *Château de Compiégne* ; les Maisons de Plaisance des Princes du Sang de nos Rois ne peuvent être rapportées à cette classe ; mais les prérogatives particulières dont elles jouissent, les beautés qu'elles renferment, les embellissemens qu'elles doivent aux Princes qui les possèdent, et plus encore la grande élévation de ces Princes, qui les rapproche singulièrement du Trône, paroissent nous autoriser à les réunir sur le même tableau ; aussi allons-nous faire précéder la description de *Compiégne*, de celle de *Villers-Cotteretz* et de *Chantilly*, qui appartiennent aux Maisons d'Orléans et de Condé.

I.

Description de Villers-Cotteretz.

Les lieux les plus beaux, les plus rians, les mieux situés, sont souvent négligés, même ignorés, s'ils n'ont attiré l'attention d'une Puissance supérieure, qui, en couvrant ce qu'elle affectionne de l'éclat qu'il l'environne, subjugue les opinions et les volontés, tandis que des lieux moins agréables et moins intéressans, qui fixent l'œil et les goûts du maître, partagent bientôt la gloire et l'éclat qui l'accompagnent ; de là tant de lieux, autrefois célèbres, déchus aujourd'hui de leur ancienne splendeur, ne sont plus connus que dans les fastes de l'histoire ; de là, tant de lieux, ignorés dans les siècles reculés, favorisés dans la suite, honorés d'une prédilection particulière, sont parvenus au premier rang, et dominent sur ceux qui les tenoient autrefois sous leur dépendance. La terre et le bourg de *Villers-Cotteretz*, offrent un exemple de ces vicissitudes ; réduits autrefois au dernier rang, et sur la dépendance la plus absolue d'une simple terre, soumise elle-même au chef-lieu du Valois, ils font aujourd'hui le siége principal de tous les établissemens utiles et agréables, et jouissent des agrémens et des prérogatives de Capitale du pays, dont ils firent la portion la moins intéressante.

Notice historique sur Villers-Cotteretz.

Villers-Cotteretz, autrefois *Villers-Saint-George*, en latin *Villare ad restum*, *Villare ad collum*, *Villare ad cotiam*, n'étoit, dans le septième siècle, qu'une cense ou métairie

de la Châtellenie de Crépy, connue sous le nom de *Villers*, et entourée de quelques maisons. *Chagneric*, Seigneur de Nanteuil, dont elle dépendoit, y fit bâtir une Chapelle sous le nom de Saint-Georges, dont elle prit le nom; son Domaine s'étendoit sur plusieurs petits hameaux dispersés, qu'on appelloit colonies, granges et hostises; les uns appartenoient aux Comtes de Crépy, les autres aux Seigneurs de Nanteuil, les autres furent donnés par Saint-Valbert aux Moines de Saint-Georges. Les Comtes de Crépy y avoient une maison de chasse ou de plaisance, sous le nom de *Male-Maison*, qui occupoit l'emplacement qui est à côté de la place actuelle du château près de l'Eglise de Saint-Nicolas; cette maison devint dans la suite le chef-lieu ou la maison principale de ce village et du territoire; dans le treizième siècle, le Roi Saint-Louis en réunit les différens fiefs en un seul Domaine, dont il établit le siége au Château de la *Male-Maison*.

Ce Château étoit déjà devenu un lieu remarquable dès le siècle précédent, par les embellissemens et les augmentations que le Comte Philippe d'Alsace, et, après lui, la Comtesse Eléonor y avoient ajoutés; mais après la réunion faite par Saint-Louis, il devint encore plus considérable; il fut bientôt environné de nouvelles maisons, et insensiblement il se forma un bourg, qui est celui de *Villers-Cotteretz*. Dès ce moment, le Château, le Bourg et la terre de *Villers-Cotteretz* se trouvèrent entièrement réunis au Valois, et possédés tantôt par nos Rois, tantôt par les Princes auxquels le Valois a été donné en apanage.

Les Comtes de Valois, issus du sang de nos Rois, qui possédèrent successivement le Comté de ce nom, se plurent à embellir et à habiter le Château de la *Male-Maison;* les Rois eux-mêmes y firent des voyages fréquens; mais les guerres du cinquiéme siècle lui furent funestes; les Anglois, dirigés par un esprit de vengeance contre le Prince qui en étoit le possesseur, le pillèrent et le ravagèrent; ils le dépouillèrent de ses plus beaux ornemens; ils abattirent les bois du parc, les arbres des avenues, les bosquets des jardins: ils arrachèrent les plantes et les fleurs; leur fureur s'étendit jusqu'au bourg; ils le ravagèrent, le brûlèrent, le détruisirent; *Villers-Cotteretz* devint un désert, qui ne présentoit que des monceaux de ruines. Il se rétablit insensiblement, mais avec beaucoup de lenteur, jusqu'à ce que François de Valois, Comte d'Angoulême, étant parvenu au trône sous le nom de François I, s'occupa du rétablissement du Château, ainsi que nous le dirons en parlant du Château actuel.

Bourg de Villers-Cotteretz.

Villers-Cotteretz est situé sur le grand chemin de Paris à Soissons et à Reims, dans une espèce de grande lacune que laisse la forêt de ce nom, qui l'entoure au S. à l'E, et au N. à 6 lieues N. E. de Soissons, 3. O. de Crépy, 12. N. E. de Laon, 5. N. E. de Compiègne, et 17. de Paris.

Ce bourg a une Eglise paroissiale sous le titre de Saint-Nicolas, desservie par des Prémontrés, qui y ont été transférés en 1676, de l'Abbaye de Clairfontaine, et dont le Supérieur prend la qualité d'Abbé; un Couvent de Religieuses, transférées de Senlis en 1622 et gouvernées par une Abbesse, qui ont succédé aux Bénédictins de l'ancien Prieuré de Saint-Georges; un Hôtel-Dieu pour les malades, une Maîtrise des Eaux et Forêts, une Capitainerie des chasses, une Prévôté royale, qui a succédé à un Bailliage qu'on y avoit établi en 1703: c'est le lieu de la résidence d'un Subdélégué de l'Intendance de Soissons, du Capitaine des chasses, qui est ordinairement Gouverneur du Château, et d'une brigade de Maréchaussée. Il y a six Ménestriers, dont le chef est nommé par les Ducs du Valois, et en reçoit des provisions; il prend la qualité



Tavernier Del.

VUE DE VILLERS-COTTERETZ,

Dans le Valois.

[illegible] de Senlis. N° 2



Tavernier Del.

VUE DU CHATEAU DE MAUCREUX,

dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N°. 28.



Tavernier, Del.

VUE DU CHATEAU DE VILLERS COTTERETZ.

Valois et Comté de Senlis N°. 2





de Lieutenant-Général des violons du Duché de Valois, et a un droit d'inspection sur tous les Ménestriers des six Châtellenies de ce Duché.

Ce bourg a eu autrefois une espèce de commerce, qui étoit assez considérable, celui de la boisselerie, de la layeterie, de la sabotterie et des pêles de bois; mais il est négligé et presque absolument tombé depuis quelque-tems; on y avoit établi encore une Manufacture de faïence, qui n'a pas réussi. Il est assez bien bâti et assez peuplé; sa situation entre la forêt et une plaine assez étendue le rend agréable (planche XXVII); mais son éloignement des rivières et le peu de fontaines qu'on y trouve y rendent l'eau fort rare, les terres plus arides, les campagnes moins riantes, et diminuent les agrémens de sa situation. Sa position sur le grand chemin y occasionne beaucoup de passage et y a multiplié le nombre des auberges.

L'eau manque dans le bourg de *Villers-Cotteretz;* l'aridité du sol et le défaut absólu de sources laisseroit souvent les habitans dans une pénurie d'eau, sans le secours d'une source qu'on y a conduite de lieux voisins, ainsi que nous le dirons en parlant du Château; elle fournit à une fontaine qu'on a construite dans le milieu du bourg, et qui n'est remarquable que par son bassin, dans lequel l'eau tombe par quatre jets, qui s'élancent des quatre faces du massif de la fontaine (planche XXXIV, n°. 9.).

Château de Villers-Cotteretz.

Le Château de la *Male-Maison* avoit été presque détruit par les Anglois; François I, parvenu au trône, entreprit de le rétablir et d'en faire une maison de plaisance et de chasse; il fit bâtir un nouveau Château à côté de l'ancien, et en partie sur le même emplacement; mais l'impatience de ce Monarque influa sur la solidité et la perfection de l'édifice; on y mit trop de précipitation. Le principal corps-de-logis est flanqué de plusieurs tours, qui lui donnent plutôt un air de majesté, que de forteresse; sa situation dans un fond en empêche le développement (planches XXVII, XXIX); sa Chapelle est d'une architecture singuliere, enrichie de beaucoup de sculpture; les Salamandres, emblême adoptée par François I, y sont multipliées et se retrouvent dans presque tous les ornemens. Les plafonds et les escaliers sont ornés de riches caissons. Tout y annonce un reste de magnificence.

Les jardins qui touchent au Château, sont grands et vastes, mais peu décorés; ils ont été plantés par *le Nautre*, et renferment des avenues immenses et bien distribuées; ils manquent d'eau, et sont privés ainsi des napes, des cascades, des jets, des canaux, qui font ordinairement le principal ornement de lieux pareils.

Tout le territoire de *Villers-Cotteretz* est sec, aride et absolument dépourvu d'eau; on alloit la chercher autrefois au loin dans des tonneaux, et on la portoit sur des bêtes de somme; François I. y fit conduire une source du Fait-de-retz. Elle fournit aux besoins des habitans et du Château; mais elle est insuffisante pour l'agrément; aussi le Château de *Villers-Cotteretz*, malgré la beauté de son emplacement pour la chasse, est-il un lieu triste, monotone et déplaisant.

Forêt de Villers-Cotteretz.

L'ancienne *forêt de Retz*, aujourd'hui de *Villers-Cotteretz*, étoit d'une étendue très-considérable sous les anciens Comtes de Vermandois, et presque du double de celle qu'elle a aujourd'hui; on en attribue la diminution aux libéralités des Seigneurs de Crépy et du Valois depuis le commencement du douzième siècle, aux permissions trop fréquentes d'essarter, et aux dégâts du bétail et du gibier. Elle est cependant

encore très-étendue ; elle a 24,000 arpens, et est regardée comme la mieux plantée de tout le Royaume. Sa figure est irrégulière, et approche de l'ovale ; elle forme un demi-cercle ou fer-à-cheval, qui renferme le bourg et le château de *Villers-Cotteretz* ; elle est entiérement fermée au S. à l'E. et au N. et se termine en deux pointes, qu'on appelle *queues de Retz* ; l'une est au N. O. vers le bois de Tillet ; l'autre, au N. O. aboutit à la garenne de Montaigu près de Mornienval : elle tient à la forêt de Compiégne par une langue que François I. fit planter sur un terrain de l'Abbaye de Mornienval ; d'où elle a retenu le nom de *Haye-l'Abbesse.*

Avant le règne de François I. cette forêt étoit peu praticable, mal percée, et n'avoit que des sentiers étroits, embarrassés par des ronces, et dont les détours et les circonvolutions faisoient craindre à tout moment de s'y égarer ; mais ce Prince, et quelques-uns de ses successeurs, sur-tout Henri II. et Henri IV. l'applanirent et l'embellirent ; ils firent élaguer les arbres et couper le mort-bois ; ils firent encore ouvrir plusieurs belles routes qui permettent aujourd'hui de la parcourir aisément et sans danger.

Cette forêt a eu depuis très-long-tems des Officiers chargés de veiller à la conservation du bois et de la chasse. Elle en avoit un, dès 1346, qui prenoit le titre de Grand-Maître, Enquêteur Général, Grand-Maître des Eaux et Forêts du Duché de Valois, Maître Général des Eaux et Forêts du Valois : il avoit sous lui un Lieutenant qui se disoit Lieutenant-Cènéral des Eaux et Forêts, un Procureur du Roi, deux Gardes-Marteau, deux Gardes-Généraux, et dix-neuf Gardes subalternes. Après la mort de François I. le Grand-Maître ne prit plus que la qualité de Maître-Particulier. Cette Maîtrise subsiste toujours ; elle est composée d'un Maître-Particulier, un Lieutenant, un Procureur du Roi, un Garde-Marteau, deux Gardes-Généraux, vingt Gardes ordinaires, deux Arpenteurs, un Receveur-Général, deux Contrôleurs, un Receveur des Amendes, et un Collecteur : son siége, tenu pendant long-tems à Crépy, a été transféré à Villers-Cotteretz, où il est actuellement ; il relève de la Grande Maîtrise de France, et les appels de ses jugemens sont portés à la table de marbre.

I I.

Description de Chantilly.

La terre de Chantilly, consacrée, dès les premiers siècles de la Monarchie, aux plaisirs des premières maisons de la France, a attiré dans tous les tems l'admiraton des Souverains et Princes étrangers, et des voyageurs de toutes les nations. L'art et la nature s'y réunissent pour présenter le spectacle le plus agréable et le plus varié. D'un côté, son ensemble est imposant et majestueux ; de l'autre, il est riant, agréable, et inspire à l'ame un sentiment de plaisir et de volupté, qu'on sent et qu'on ne peut exprimer.

Un mélange artistement ménagé de plaines, de côteaux, de bois, de bosquets, d'îles, de jardins, de napes d'eau, de cascades, forme une infinité de paysages, dont le spectacle est aussi varié, qu'intéressant et magnifique. D'un côté, on découvre une vaste pelouse couverte de fleurs, dont l'œil peut à peine parcourir l'étendue ; de l'autre, une vaste forêt, remarquable par la régularité, le nombre et la beauté de ses avenues, forme un contraste imposant, et ne laisse voir de loin que la cime majestueuse des arbres dont elle est couverte. Ici, ce sont des jardins émaillés de fleurs ; là, des tapis d'un gazon toujours verd, par-tout des aspects charmans, des points de vue ménagés avec art au moyen de percées ingénieuses ; des canaux multipliés d'une eau claire et pure parcourent ces lieux enchantés ; tantôt ils se réunissent pour former des lacs, des

des nappes immenses, tantôt ils se partagent pour fournir des fontaines, des jets, des gerbes, des cascades, des petits ruisseaux, qui serpentent sur l'herbe et embellissent les fleurs dont elle est couverte ; des édifices, aussi distingués par leur noble simplicité, que par l'élégance des ornemens dont ils sont décorés, y sont multipliés sans confusion et en augmentent l'agrément ; un château antique, monument des tems de l'ancienne Chevalerie, imprime un sentiment de respect par le souvenir des Héros qui l'ont habité.

La beauté de ces lieux a excité depuis long-tems la verve de nos Poètes. *Boutard* leur a consacré une Ode latine, sous le titre de *Cantiliacum ;* de nos jours, *l'Abbé de Lille* les a chantés dans son Poème françois sur les jardins.

> Dans sa pompe élégante admirez Chantilly,
> De Héros en Héros, d'âge en âge embelli !

Dès le milieu du siècle dernier, *Rapin* les avoit célébrés dans son Poème des jardins,

> .... *Nusquam reliquos regni majore per agros*
> *Ars expressit aquas studio, neque prodiga lymphis*
> *Naturâ et studio meliùs respondit et arti.*
> *Hîc et digestos vario discrimine fontes*
> *Aspicias duci in præceps, sursumque reduci,*
> *Inque omnes motus et in omnes ire figuras.*
> *Jugibus hîc rivis, salubrisque frequentibus ingens*
> *Cum luco latè sonat hortus, et ubere lymphâ.*
> *Colle et vicino vallem defusa per imam*
> *Præceps latifluo prætenditur unda canali,*
> *Et largo insultans per agros se gurgite pandit,*
> *Tanquam legitimum ripis ac nobile flumen.*

La célébrité de cette terre, répandue dans toute l'Europe, y attire un concours continuel de personnes de toutes les nations, qui viennent en admirer les beautés. Il n'y a pas un voyageur distingué, qui ne s'empresse à s'y rendre, et qui n'en parte rempli d'admiration pour les beautés multipliées du lieu, pour les qualités personnelles du Prince qui l'habite et l'embellit, et pour l'accueil agréable qu'il en reçoit. Elle a été honorée plusieurs fois de la présence de nos Rois, sur-tout de Louis XIV, de Louis XV, et de celle d'un grand nombre d'autres Princes Souverains de l'Europe. Le Connétable de *Montmorency* y reçut, en 1540, l'Empereur Charles V, et, de nos jours, l'Empereur Joseph II y a visité le Prince de Condé. On y a vu successivement Christian VII, Roi de Danemarck, Paul Petrowitz, grand Duc de Russie, Gustave III, Roi de Suède, le Prince héréditaire de Brunswick, l'Archiduc Ferdinand d'Autriche, Gouverneur de la Lombardie, et Marie-Béatrix d'Est son épouse, Princesse héréditaire de Modène ; enfin, on a vu dans la visite que le Prince Henri de Prusse y a rendu au Prince de Condé en 1784, deux Héros, rivaux de gloire, également distingués dans la carrière des armes, et dignes l'un et l'autre des lauriers dont ils sont couverts, se rechercher avec un empressement qui caractérise leurs grandes ames, et l'admiration dont ils sont pénétrés l'un pour l'autre.

La Terre, le Château et le bourg de *Chantilly* sont situés aux confins du Valois et du Comté de Senlis, au Gouvernement général de l'Isle de France, Diocèse et Election de Senlis, Parlement et Intendance de Paris, à une lieue et un tiers O.

un quart au S. de Senlis, 4 N. E. de l'Isle-Adam, et 7. N. N. E. de Paris, au vingtième degré 8'. 50". de longitude, et au 49°. 11'. 51". de latitude. Cette terre est arrosée par la rivière de *Nonette*, aux eaux de laquelle le parc et les jardins de Chantilly doivent une grande partie de leurs agrémens, et la plupart des canaux, bassins, cascades, jets, nappes, qu'on y admire de toutes parts.

NOTES HISTORIQUES SUR CHANTILLY.

La terre de Chantilly a toujours appartenu aux plus grandes maisons de la France.

I. Elle appartenoit, dès le dixième siècle, à une maison, qui, après avoir possédé la charge de Bouteiller auprès des Comtes de Senlis, a occupé long-tems celle de grand Bouteiller de France, dont une de ses branches a conservé le nom et a été connue sous celui de *le Bouteiller de Senlis*. Cette maison, qui a fourni plusieurs branches également illustres, est éteinte en France depuis le milieu du quinzième siècle; elle a été la tige de celle des Comtes de Huntington et de Northampton en Angleterre, formée par *Simon de Senlis*, qui y passa au commencement du douzième siècle. Les *Bouteillers de Senlis* possédèrent la terre de *Chantilly* dans l'ordre suivant:

1. *Rothold*, Seigneur d'Ermenonville, sous le règne de Hugues-Capet.

2. *Foulques*, fils de *Rothold*, Seigneur d'Ermenonville, qui vivoit en 1027.

3. *Landri*, fils de *Foulques*, Seigneur d'Ermenonville, qui vivoit en 1070; il fut le père de *Simon*, qui forma la tige des Comtes de Huntington et de Northampton en Angleterre.

4. *Gui I*, fils de *Landri*, surnommé *de la Tour*, Seigneur d'Ermenonville, de Villepinte, de Brai-sur-Onette, qui vivoit en 1099 et 1106; il fut père *d'Etienne de Senlis*, Chancelier de France en 1106 et Evêque de Paris en 1123.

5. *Gui II*, fils aîné de *Gui I*, grand Bouteiller de France, mort sans postérité en 1112.

6. *Louis*, fils puîné de *Gui I*, grand Bouteiller de France, qui vivoit en 1132, et mourut sans postérité.

7. *Guillaume I*, troisième fils de *Gui I*, surnommé *le Loup*, Seigneur d'Ermenonville, de Ville-Pinte et de Brai-sur-Onette, grand Bouteiller de France, mort en 1157.

8. *Gui III*, fils de *Guillaume I*, Seigneur d'Ermenonville, de Montespillouer, Brasseuse, Brai, etc. grand Bouteiller de France, mort en 1138.

9. *Gui IV*, fils de *Gui III*, Seigneur d'Ermenonville, de Lusarches, de Montespillouer, de Coye, de Brai et de Montméliand, grand Bouteiller de France, mort en 1221.

10. *Gui V*, fils aîné de *Gui IV*, Seigneur d'Ermenonville, etc. il vivoit en 1225.

11. *Gui VI*, fils de *Gui V*, Seigneur d'Ermenonville, etc. mort au siége de Damiette le 8 août 1248, sans postérité.

12. *Guillaume II*, fils puîné de *Gui IV*, Seigneur de Courteuil, de Montméliand, etc. qui vivoit en 1250.

13. *Jean I*, fils de *Guillaume II*, mort en 1286.

14. *Guillaume III*, fils de *Jean I*, Seigneur de Montméliand, Mouci-le-Neuf, etc. qui vivoit en 1333.

15. *Guillaume IV*, fils de *Guillaume III*, Seigneur de Montméliand, Mouci-le-Neuf, etc. Celui-ci dissipa tous ses biens et vendit en 1347 la terre de *Chantilly* à Jean de *Clermont*, dont il avoit épousé la sœur.

II. La maison de *Clermont*, à laquelle passa alors la terre de *Chantilly*, étoit déja illustre dans le même siècle, et a possédé le Comté de Clermont en Beauvoisis jusqu'en 1218, où il fut acquis par le Roi Philippe-Auguste, qui le donna en apanage à Philippe-le-Hurepel son fils. Elle s'est alliée à plusieurs Souverains, et a donné un Maréchal du Duc de Normandie, des Queux et des Chambellans de France, des grands Maîtres-d'Hôtel de la Reine, trois Maréchaux et deux Connétables de France. *Simon de Clermont*, de la Branche d'*Ailly* et de *Nesle*, fut nommé, en 1270, Régent du Royaume avec *Mathieu*, Abbé de Saint-Denys, pendant le voyage de Saint-Louis en Afrique. Cette maison est éteinte depuis le commencement du quinzième siècle.

Jean de Clermont, qui fit l'acquisition de la terre de *Chantilly*, fut fait Maréchal de France en 1352, et fut tué à la journée de Poitiers, le 19 septembre 1356. Il a été le seul de sa maison qui ait possédé cette terre : elle passa à *Gui de Laval ;* on ignore si ce fut par vente ou par mariage ; on ne connoît point le nom de la femme du père de ce dernier, qui fut peut-être une fille de *Jean de Clermont.*

III. La maison de *Laval* étoit déja alors une branche de celle de *Montmorency* depuis le mariage de *Mathieu de Montmorency* avec *Emme*, fille et héritière de *Gui V*, dernier de ce nom, dont le fils, qui prit le nom de cette famille, l'a transmis à ses descendans. Cette maison s'est alliée à plusieurs Souverains, et a donné des Chambellans et des grands Veneurs de René Roi de Sicile, des Sénéchaux d'Anjou, des Chambellans, des Gentilshommes de la Chambre et des Capitaines des Gardes des Rois de France, plusieurs Chevaliers des Ordres du Roi, et quatre Maréchaux de France : elle existe encore, et occupe un rang distingué dans l'Etat.

Gui de Laval, qui devint propriétaire de la terre de Chantilly, fut Seigneur d'Attichi, la Malmaison, Mouci-le-Neuf, Nointel, Conflans, Coymel, Méri, etc. il fut le seul de sa maison qui posséda cette terre : il la vendit en 1386 à *Pierre d'Orgemont.*

IV. La maison d'*Orgemont*, quoique moins illustre et beaucoup moins ancienne, est cependant recommandable par ses alliances avec plusieurs grandes maisons du Royaume, par les places importantes qu'elle a remplies, et par les services qu'elle a rendus à l'Etat. Elle doit son origine à *Pierre d'Orgemont*, qui, fils d'un simple bourgeois de Lagni-sur-Marne, parvint, par son mérite, aux premières dignités de la Magistrature. Elle a donné un premier Président du Parlement de Paris, un Chancelier du Dauphiné, un Chancelier de France, quatre Maîtres des Requêtes, un Panetier et un Échanson du Duc de Bourgogne, deux Chambellans et quatre Echansons du Roi, et un Chevalier de l'Ordre du Roi. Elle est éteinte depuis la fin du seizième siècle. Les d'*Orgemont*, qui ont possédé la terre de *Chantilly*, sont les suivans :

1. *Pierre I*, Seigneur de Méri-sur-Oise, successivement Conseiller et ensuite Président au Parlement de Paris, Chancelier du Dauphiné, premier Président du même Parlement, enfin Chancelier de France le 20 novembre 1373, mort le 3 juin 1389.

2. *Amauri*, fils aîné de *Pierre I*, Seigneur de Montjai, Maître des Requêtes, mort en 1400.

3. *Pierre II*, fils d'*Amauri*, Seigneur de Montjai et Chaverci, Échanson du Roi Charles VI et de Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, ensuite Chambellan du Roi et Maître des Requêtes, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

4. *Pierre III*, fils de *Pierre II*, Seigneur de Montjai et Chaverci, Chambellan du Roi, mort le 10 mai 1492, sans postérité.

V. La terre de *Chantilly* passa alors à la maison de *Montmorency* par le mariage de

Marguerite d'Orgemont, fille de *Pierre II*, et sœur de *Pierre III*, avec *Jean de Montmorency*, grand Chambellan de France.

La maison de *Montmorency*, une des plus nobles et des plus anciennes du Royaume, et des plus fécondes en grands hommes, étoit déja illustre dans le dixième siècle. Elle s'est alliée plusieurs fois avec des maisons Souveraines, avec celles de Dreux, de Hainaut, de Savoie, d'Angleterre, de France. Elle a donné un premier Échanson et un Chef des Finances des Archiducs-d'Autriche dans les Pays-Bas, un Majordôme-Major de la Reine d'Espagne, un Grand-Veneur du Comté de Flandre, un Chambellan de l'Empereur Charles V, un Maître-d'Hôtel et quatre Gentilshommes de la Chambre du Roi de France, un grand Échanson, un grand Pannetier, six grands Chambellans et deux Grands-Maîtres de France, dix-neuf Chevaliers des Ordres du Roi, deux Chevaliers de l'Ordre de la Jarretière et quatre de celui de la Toison d'Or, plusieurs Ambassadeurs, plusieurs Grands d'Espagne de la première classe, deux Vice-Amiraux, trois Amiraux et neuf Maréchaux de France, un Connétable d'Angleterre et d'Hibernie, et six Connétables de France. Elle existe encore, divisée en plusieurs branches, également distinguées. Cinq Seigneurs de cette maison ont possédé la terre de *Chantilly*.

1. *Guillaume*, fils de *Jean de Montmorency*, grand Chambellan de France, et de *Marguerite d'Orgemont*, Chevalier d'Honneur de Louise de Savoie, mère du Roi François I, Gouverneur et Bailli d'Orléans, Capitaine des châteaux de la Bastille, du bois de Vincennes et de Saint-Germain-en-Laie, mort le 24 mai 1531.

2. *Anne*, fils de *Guillaume*, Pair de France, Capitaine-Général des Suisses, Gouverneur du Languedoc, Chevalier de l'Ordre du Roi et de celui de la Jarretière, Maréchal, Grand-Maître et enfin Connétable de France, mort le 12 novembre 1567 des blessures reçues deux jours avant à la bataille de Saint-Denys.

3. *François*, fils aîné d'*Anne*, Pair, Grand-Maître et Maréchal de France, Ambassadeur en Angleterre, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de celui de la Jarretière, Gouverneur et Lieutenant-Général de la Ville de Paris et de l'Isle de France, mort le 6 mai 1579, sans postérité, de *Diane* légitimée de France, fille naturelle du Roi Henri II, qu'il avoit épousée le 3 mai 1557.

4. *Henri*, fils puîné d'*Anne*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de la Guienne, de la Provence et du Dauphiné, Gouverneur du Languedoc, Pair, Maréchal et enfin Connétable de France, mort à Agde le premier avril 1614.

5. *Henri*, fils du précédent, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur du Languedoc, Pair, Amiral et Maréchal de France, mort à Toulouse sans postérité, le 30 octobre 1632.

VI. Ce dernier ayant été pris les armes à la main combattant contre l'armée du Roi, au combat de Castelnaudari, fut condamné à avoir la tête tranchée, et ses biens furent confisqués au profit du Roi; Louis XIII, en donnant une partie de la confiscation à *Charlotte-Marguerite de Montmorency*, sœur de ce Seigneur, qui avoit épousé, le 3 mars 1609, *Henri de Bourbon*, II du nom, *Prince de Condé*, se réserva le château et la Seigneurie de Chantilly; après la mort de ce Prince, la Reine, mère de Louis XIV et Régente du Royaume, en donna la jouissance au même Henri de Bourbon, Prince de Condé; quelque-tems après, le Roi s'en remit en possession, et rendit enfin cette terre en 1661 en toute propriété au grand Condé, qui l'a transmise à ses descendans.

La maison de *Bourbon-Condé* est une branche de celle de *Bourbon*, issue, dès le treizième siècle, de la maison de *France*, par *Robert*, sixième fils de *Saint-Louis*; elle a été formée dans le seizième siècle par *Louis* I. du nom, *Prince de Condé*, septième fils

fils de *Charles de Bourbon*, Duc de Vendôme et frère d'*Antoine de Bourbon*, Duc de Vendôme, Prince de Béarn et Roi de Navarre. Elle est devenue aussi illustre par les Héros qu'elle a produits, et les services qu'elle a rendus à l'État, que par la Noblesse et l'ancienneté de son origine. Six Princes de cette maison ont possédé la terre de Chantilly.

1°. *Henri de Bourbon*, II du nom, Prince de Condé, Duc d'Enghien, de Châteauroux, etc. premier Prince du Sang, Pair et grand Maître de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur des Provinces de Bourgogne, de Bresse et de Berri, chef du Conseil et Ministre d'État pendant la minorité de Louis XIV, mort le 16 décembre 1646. Il se distingua à la bataille de Rhé en 1622, aux siéges de Sancerre, de Salses et d'Elne, qu'il prit en 1621, 1639 et 1642, et ensuite dans la Guienne, la Gascogne et la Franche-Comté, où il commanda successivement les armées.

2°. *Louis de Bourbon*, II du nom, appelé *le grand Condé*, Prince de Condé, Duc d'Enghien, de Châteauroux, premier Prince du Sang, Pair et grand Maître de France, Chevalier des ordres du Roi, successivement Gouverneur de la Champagne et de la Brie, de la Bourgogne et de la Guienne, mort le 11 décembre 1686. Ce Prince, connu d'abord sous le nom de *Duc d'Enghien*, ensuite sous celui de *Prince de Condé*, immortalisa l'un et l'autre par une suite continuelle de victoires et de belles actions qui lui méritèrent le surnom de *Grand* que la France et les nations étrangères se sont empressées à l'envi à lui donner : il seroit trop long de les rapporter; mais la France n'oubliera jamais le grand nombre de batailles qu'il a gagnées, et de villes qu'il a conquises; la plus fameuse des premières est celle de Rocroi, qu'il gagna à l'âge de 22 ans, le 19 mai 1643, où le Comte de Fuentes, Général des Espagnols, fut tué, et où l'armée Françoise fit 5000 prisonniers, et prit un grand nombre de drapeaux, d'étendards, tout le canon et tout le bagage des ennemis; on peut citer encore la défaite de l'armée Bavarroise près de Fribourg, le 2 et le 5 août 1644, le gain de la sanglante bataille de Nortlingue en 1645, de celle de Lens-en-Flandre en 1648, la défaite de l'arrière-garde des armées de l'Empire et de Hollande, et de plusieurs troupes du corps de bataille à la journée de Senef, le 10 août 1674. Le nombre des villes qu'il prit surpassa celui des batailles qu'il gagna; les plus importantes sont Thionville, Philisbourg, Spire, Worms, Maïence, Dunkerque, Wesel, etc. Il servit encore utilement dans les conquêtes de la Catalogne, de la Franche-Comté, de la Hollande, en Allemagne; et, dans toutes les occasions, il donna les preuves les plus signalées de bravoure, de prudence et d'un héroïsme digne des premiers tems de la république de Rome.

3°. *Henri-Jules de Bourbon*, Prince de Condé, Duc d'Enghien, de Châteauroux, etc. premier Prince du Sang, Pair et grand-Maître de France, Gouverneur de la Bourgogne, mort le premier Avril 1709. Il marcha dignement sur les traces de son père, suivit avec honneur la carrière des armes, servit en dix campagnes, et se distingua sur-tout au passage du Rhin en 1672, à la bataille de Senef en 1674, et au siége de Limbourg, qu'il prit en 1675.

4°. *Louis de Bourbon*, III du nom, Prince de Condé, Duc de Bourbon, d'Enghien, de Châteauroux, de Seurre-belle-garde, etc. Prince du Sang, Pair et grand-Maître de France, Gouverneur de la Bourgogne et de la Bresse, mort le 4 Mars 1710. Parmi les différentes occasions où ce Prince s'est signalé, nous ne citerons que la bataille de Steinkerque, le 3 août 1692, où il chargea plusieurs fois les ennemis, et celle de Nerwinde, en 1693, où il se mit à la tête des troupes, rebutées par plusieurs attaques qui n'avoient pas réussi, les ramena au combat, se mêla plusieurs fois parmi les ennemis, et contribua beaucoup à la victoire.

5°. *Louis-Henri de Bourbon*, connu sous le nom de *Duc de Bourbon*, Prince du Sang, Pair et Grand-Maître de France, Chevalier des Ordres du Roi et de celui de la

Toison-d'Or, Grand-Maître des Mines et Minières du Royaume, Chef du Conseil de Régence sous la minorité du Roi Louis XV, chargé des fonctions de premier Ministre d'État, mort le 27 janvier 1740. Il servit en Flandre en 1710, et dans l'armée du Rhin en 1713, et se signala au siége de Douai en 1712, à la prise de Landau et de Fribourg, et à la défaite des Impériaux près de cette ville, en 1713

5°. *Louis-Joseph de Bourbon*, Prince de Condé, Duc de Bourbon, d'Enghien, etc. Prince du Sang, Pair et Grand-Maître de France, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel-Général de l'Infanterie Françoise, Gouverneur de la Province de Bourgogne, dont la modestie nous empêche de consacrer ici les qualités personnelles et les services qu'il a rendus à l'État, possède aujourd'hui la terre de Chantilly.

Quelques Historiens ont prétendu qu'il y a eu autrefois une famille du nom de *Chantilly* ; mais on ne trouve dans l'Histoire aucun Seigneur de ce nom ; il peut se faire que quelqu'un de ceux qui l'ont possédée, et dont nous venons de parler, l'ait fait porter à quelqu'un de ses enfans, mais qui l'ont quitté dans la suite.

Chantilly a toujours été et est encore une simple terre de plaisir, sans apanage, sans fiefs et sans autres droits que ceux que lui a donnés la maison de Bourbon-Condé, à laquelle elle appartient aujourd'hui.

Bourg de Chantilly.

Le bourg de *Chantilly* n'est proprement composé que d'une rue, mais très-belle, fort longue, fort large, presque toute allignée, couverte de belles maisons, qui se termine à un Pavillon projeté pour terminer le bâtiment des écuries du Prince de Condé : ce Pavillon, qui n'est que commencé, imite assez bien aujourd'hui un arc de triomphe.

Il y a, dans ce bourg, une Église paroissiale, un Hôpital pour les malades, une maison d'éducation, une manufacture de Porcelaine, et deux Jurisdictions, une Châtellenie et une Gruerie. On y distingue encore deux superbes bâtimens destinés au Chenil et aux Écuries du Prince de Condé. Chacun de ces objets mérite des détails particuliers.

Église. *L'Eglise paroissiale* est bâtie dans le goût moderne, bien éclairée et ornée, de pilastres Corinthiens; sur le Maître-Autel est une Adoration des Bergers, peinte par *Houasse*. Elle a été bâtie par les bienfaits du grand *Condé*, qui avoit légué à cet effet une somme de cent-cinquante mille livres, et par les soins de *Henri-Jules de Bourbon*, son fils. Ce dernier Prince a suppléé par des nouveaux bienfaits à l'insuffisance de la somme léguée par son père, et a conduit ce bâtiment à sa perfection. Cette Église est desservie par un Curé et deux Vicaires ; ce Curé étoit réduit par sa fondation à la portion congrue; mais le *Duc de Bourbon*, septième Prince de Condé, a fait réunir à la cure le Prieuré de Pierrefonds en Valois, et a cédé les revenus du Comté de Roche-Servieres en Poitou ; il a augmenté ainsi la fortune du Curé, et a assuré une existence honnête aux Prêtres qui le secondent dans ses fonctions.

Hôpital. *L'hôpital de Chantilly* est dû à la bienfaisance particulière des Princes de la maison de *Condé* ; attentifs aux besoins de leurs vassaux et toujours prêts à leur tendre une main secourable, ils ont porté leurs vues sur cette classe du peuple, qui, languissant dans la misère, ou ne devant son existence qu'à un travail pénible et nécessaire, ne trouve aucune ressource dans les infirmités qui l'affligent; ils ont voulu lui préparer un asyle où elle puisse trouver des secours efficaces contre ses maladies, et une retraite tranquille lorsque ses maux, résistant aux remèdes de l'art, lui font perdre l'espoir d'une guérison certaine, et la mettent dans l'impuissance de pourvoir à sa subsistance.

Animé de ces principes, *Louis-Henri, Duc de Bourbon*, septième Prince de Condé, fonda, en 1746, à *Chantilly*, un hôpital destiné à recevoir des malades de l'un et de l'autre sexe, et affecta un certain nombre de lits à des personnes dont les infirmités sont jugées incurables : il le dota richement par le don qu'il lui fit de deux belles terres situées en Bourgogne, le Marquisat de Larrey et la Baronnie de Nesle ; il pourvut à son administration particulière avec une attention et un soin qui caractérisent la sage prévoyance d'un père qui travaille au bonheur de ses enfans.

Malgré les sages précautions du fondateur, la richesse des revenus, la sagesse de l'administration, cet Hôpital étoit souvent insuffisant pour le nombre de pauvres malades qui y affluoient de la terre de *Chantilly* et des terres voisines ; *Louis-Joseph de Bourbon*, Prince actuel de Condé, dirigé par les mêmes vues de bienfaisance et d'humanité, a voulu donner le dernier degré de perfection à un établissement fait par l'auteur de ses jours ; il a augmenté les revenus de l'Hôpital ; il a presque doublé le nombre des lits ; souvent témoin et pénétré de l'état déplorable des vieux soldats, qui, après avoir répandu leur sang pour la patrie, se trouvent dans un état d'indigence, ou au moins avec trop peu de ressources dans les infirmités qui affligent leur vieillesse, il a voulu leur préparer une retraite douce et tranquille ; il a fondé dans cet Hôpital douze lits destinés à recevoir un pareil nombre de soldats vétérans hors d'état de continuer leur service, choisis dans l'Infanterie Françoise, dont il est Colonel-Général ; il a pourvu en même-tems à leur police particulière, en mettant à leur tête un ancien Officier d'Infanterie, décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. L'administration de cet Hôpital est confiée à un certain nombre de personnes choisies par les Princes de la maison de *Condé*.

MAISON D'ÉDUCATION. Le même Prince, jaloux de contribuer à tous égards au bonheur des peuples de ses Domaines, ne s'est point borné à leur procurer des secours dans leurs infirmités ; il a voulu leur faciliter les moyens de recevoir une instruction, qui puisse leur ouvrir le sanctuaire des sciences, des lettres et des arts, et les rendre propres aux différens états de la vie civile ; il a établi à *Chantilly*, en 1784, une *maison d'éducation*, placée dans une très-bonne exposition, et qui réunit des maîtres de différens genres ; il y a fondé en même-tems six bourses, à la nomination des Princes de sa maison, pour y donner l'instruction gratuite à un pareil nombre de jeunes gens peu favorisés des biens de la fortune.

MANUFACTURE DE PORCELAINE. La *Manufacture de Porcelaine*, située à l'extrémité du bourg de *Chantilly*, a été établie par lettres-patentes du Roi du 23 octobre 1735 : elle est dans une position convenable au genre de l'établissement : la situation des moulins à pâte sur la rivière de Nonette, près de la machine dont nous allons parler, donne beaucoup de facilité pour les travaux; la matière y est préparée par douze meules mises en mouvement par un moulin placé près du pavillon de Manse. On y fait de la belle porcelaine dans tous les genres ; on y a même exécuté quelquefois des vases et des urnes fort riches, et des groupes de figures en biscuit, dont la beauté le cède à peine aux ouvrages de la manufacture de Sèvres.

TRIBUNAUX. Il y a deux *Jurisdictions* à *Chantilly*, la Gruerie et la Châtellenie ; la première, qui connoît des Eaux et Forêts, et a été érigée à l'instar des Maîtrises, est très-ancienne ; elle existoit déja en 1180, sous *Gui le Bouteiller*, III. du nom, alors Seigneur de *Chantilly*, et ressortit directement au Parlement de Paris. L'établissement de la Châtellenie est de nos jours : il a été fait par le *Prince de Condé* actuel, en vertu de lettres-patentes du Roi du mois d'août 1786 : cette Jurisdiction a été formée par la réunion de vingt-deux Justices appartenantes à la maison de *Condé;* les appels de ses jugemens sont portés au Bailliage d'Enghien.

Écuries. Sur une superbe pelouse qui conduit de l'extrémité du bourg au château, s'élève un vaste et magnifique corps d'architecture, qui renferme les écuries du Prince. Il est composé de deux ailes, bâties sur la même ligne formant galerie, séparées par un superbe dôme, et de deux pavillons situés à chacune de leurs extrémités.

Chacun de ces deux pavillons a trois arcades, dont celles du milieu sont des portes, avec des amortissemens qui soutiennent trois figures de chevaux à mi-corps; leur entablement est couronné d'une balustrade de pierre, qui tourne autour du bâtiment.

Le principal pavillon fait une saillie, et a, dans ses pans coupés, une arcade, au milieu de laquelle est un avant-corps orné de refends, et qui renferme la grande porte; aux côtés d'une riche agraffe, sont deux consoles portant une corniche, avec un amortissement jusqu'à la naissance du cintre de l'arcade, qui a dans son enfoncement trois chevaux en pied de demi-bosse. Aux côtés de l'arcade, on voit deux groupes de lions supportés par quatre pilastres ioniques. La corniche forme un fronton circulaire, sur le cintre duquel sont les armoiries de la maison de Condé, soutenues par deux anges. Le comble est surmonté d'une terrasse, avec une Renommée en plomb.

Les deux ailes sont percées chacune de douze croisées de face; leurs murs sont ornés intérieurement de têtes de cerfs; elles se terminent chacune par une portion circulaire, fermée en cul-de-four, au-dessous de la voûte, où sont peintes deux chasses, l'une au loup, l'autre au sanglier. Chacune de ces ailes contient de chaque côté un rang de soixante chevaux; ce qui fait cent-vingt pour chaque aile, et deux cent-quarante pour les deux ailes.

Ces deux ailes sont séparées par un magnifique dôme, très-vaste et très-élevé. Il s'ouvre dans sa partie inférieure dans les deux ailes, de manière à ne former avec elles qu'une seule et même galerie extrêmement prolongée; sur une autre face, est une grande porte qui donne sur la pelouse. Vis-à-vis, on voit une arcade, dont le fond est garni de glaçons et de deux palmiers, avec deux génies qui soutiennent un cartel où on lit l'inscription suivante:

Louis-Henri de Bourbon, septième Prince de Condé, a fait construire cette Ecurie et les bâtimens qui en dépendent, commencés en 1719, *et finis en* 1735.

Cette arcade est décorée d'une fontaine, d'où l'eau se répand par un masque dans deux coquilles, et est reçue ensuite dans une cuvette où sont deux chevaux de plomb de grandeur naturelle: l'un boit dans une coquille tenue par un enfant; l'autre paroît boire, et a près de lui un autre enfant qui embouche une conque marine.

Le pourtour de ce dôme est chargé dans sa partie supérieure d'une galerie tournante, ornée d'une balustrade. Le dessus des écuries contient cinquante appartemens de maître.

Manége. A côté des écuries, dans la partie qui fait face au château, est un très-beau découvert, dont la façade décrit sur la pelouse un demi-cercle; elle est décorée de trois grandes arcades, dont les clefs sont ornées d'animaux et de trophées de chasse; ces arcades sont accostées de colonnes ioniques qui portent un entablement surmonté d'une balustrade en guillochis, dont l'appui supporte un trophée avec le chiffre du Prince de Condé, accompagné d'armes et de guirlandes de fleurs, et terminé par deux chevaux. L'intérieur de ce manége forme une cour circulaire de vingt toises de diamètre.

On doit construire dans cette partie, à côté du manége, un pavillon pareil à celui des écuries; il est déja commencé, et l'arcade du milieu sert d'entrée au bourg de Chantilly;



VUE DU GRAND ET DU PETIT CHATEAU DE CHANTILLY,
pris de la Pelouse au dessus des Écuries.

Chantilly n°. 1



Chantilly; il fera un très-bel effet, lorsqu'il sera fini. Ces deux pavillons, séparés par le bâtiment circulaire du manège, compléteront la façade de cet édifice sur la pelouse.

Le manège est terminé par derrière par la cour des remises. La boulangerie est à droite, et au-dessus sont les logemens de Gentilshommes, Ecuyers et Officiers des écuries et des chenils.

CHENIL. La cour des remises communique à celle des Chenils; c'est encore un superbe bâtiment, qui est contigu à celui des écuries. D'un côté est le grand Chenil d'été de l'équipage du cerf; il est orné d'une fontaine décorée d'une tête de cerf, qui jette de l'eau dans une cuvette pour abreuver les chiens; au côté opposé, sont deux autres Chenils; l'un sert en hiver à l'équipage du cerf; l'autre est destiné à celui du sanglier; le premier a une fontaine avec un chien, et le dernier une cuvette dans laquelle une hure de sanglier jette de l'eau.

Le pavillon des écuries et celui des chenils terminent ces bâtimens du côté du réservoir. La porte est décorée de deux pilastres carrés, dont les bandes sont chargées de trophées, et surmontées d'un fronton dans lequel est une chasse de sanglier. On a placé sur la rampe, à l'aplomb des pilastres, les figures de Diane et de Cyparisse qui pare son cerf de guirlandes de fleurs.

FORÊT DE CHANTILLY.

La Forêt de *Chantilly* est remarquable par son étendue, par la manière dont elle est percée, et par le grand nombre et la régularité des avenues ou routes qui la traversent. Elle contient 7,600 arpens; on y compte trente-quatre carrefours et quarante-une routes ou avenues principales, alignées, qui la traversent et qui conduisent d'un carrefour à l'autre, sans compter un nombre infini de petites routes particulières qui servent de communication aux premières.

Le plus remarquable de ces carrefours est celui qu'on appelle *la Table*, situé dans la partie orientale de la forêt: c'est une très-grande place ronde, qui sert à des haltes de chasse, et qui fait le centre d'une étoile, d'où partent douze avenues de près d'une lieue de longueur. Elle a servi plusieurs fois à des fêtes superbes que les Princes de Condé ont donné à la maison royale et à des Princes étrangers: une des plus brillantes est celle qu'y donna le grand Condé à Louis XIV et à toute sa Cour. Une de ces avenues mène à quatre étangs, situés à l'extrémité méridionale de cette forêt, qui occupent une étendue d'environ cinquante arpens: ils sont fournis par un ruisseau, et se déchargent l'un dans l'autre; la décharge du dernier fait tourner un moulin bâti sur le terrain où étoit le château de la *Reine Blanche*, mère de *Saint-Louis*.

On distingue encore les deux carrefours du *Petit-Couvert* et *du Connétable*, dans la partie occidentale de la forêt: le premier est le plus considérable; l'un et l'autre forment des grandes places rondes, où aboutissent un grand nombre d'avenues: il y en a huit au premier, et sept au dernier; une de ces avenues traverse ces deux carrefours et toute la forêt dans une étendue de près d'une lieue, et mène du chemin de Paris, pris à la tête de la Morlaie, jusqu'au château de Chantilly; elle porte le nom de *Route du Connétable*, parce qu'elle a été faite par le Connétable de Montmorenci.

A l'extrémité et à la gauche de cette dernière route, vers le château, on aperçoit un château bâti depuis peu de tems pour M. le Duc de Bourbon; il est construit à l'Italienne, et placé sur une terrasse, d'après les dessins de *Leroy* (*a*).

(*a*) Planche de Chantilly, N°. I.

La *route du Connétable* se termine à une grande demi-lune qui précède l'avant-cour du grand château ; on trouve ensuite une grande terrasse, à laquelle on monte par trois superbes rampes, et où l'on aperçoit des points de vue aussi agréables et pittoresques, que variés et multipliés, sur le bourg, le château, le parc et les jardins. On voit au milieu de cette terrasse la statue équestre de Henri de Montmorenci, Connétable de France, élevée par Henri son fils, Maréchal et Amiral de France ; il y est représenté armé à l'antique, la tête nue, l'épée à la main ; son casque, posé sur le piédestal, soutient un des pieds du cheval ; cette statue est faite de morceaux de cuivre et de platinerie ; elle est placée sur un piédestal carré de marbre, sur lequel on lit les deux inscriptions suivantes :

HENRICO MOMORANTIO
FORTISS. PRUDENTISSIMOQ. DUCI FRAN. PARI
EQUITUM. MAGISTRO.
QUOD. MAJORUM. GLORIAM. PERPETUA. CONSTANTIQ.
ERGA REGES. CHRISTIANISSIMOS. FIDE.
JUSTIS. AC. FELICIBUS. ARMIS. PARTAM.
NOVIS. MERITIS. ET INSIGNIBUS
DOMI. FORISQ. VIRTUTIB. AMPLIFICAVERIT.

HENRICUS MOMORANTIUS
NAVALIS MILITIÆ MAGISTER DESIGNATUS
PATRI OMNIA PRÆSTANTISSIMO
STATUAM EQUESTREM CUM PARERGIS MILITARIB.
NATALI MOMORANTIANÆ FAMIL. SOLO
DICAVIT.
AN. CHR. CIↃ IↃC XII. fid. utilib.

On a placé autour de cette statue trois pièces de canon de quarante-huit livres de balle, qui ont été pris par le Prince de Condé actuel sur les ennemis à la bataille de Gruningen, le 25 août 1762 ; on en a consacré l'époque par l'inscription suivante, qu'on a placée sur chacun de ces canons.

CONDÆUS
ERIPUIT HOSTI
GRUNINGÆ HASSIACÆ
DIE XXV. AUGUSTI.
M. DCC. LXII. (*a*).

(*a*) Planches de Chantilly, Nos. I. & III.



VUE DU CHATEAU DE CHANTILLY,
prise de la Pelouse de l'autre côté du Canal.



CHÂTEAUX DE CHANTILLY.

Il y a deux Châteaux à *Chantilly*; ils sont à côté l'un de l'autre, et communiquent ensemble par des ponts et des corridors : ils sont distingués par les noms de *grand* et de *petit château*. On ignore l'époque de la construction du premier ; mais il existe depuis très long-temps; le dernier a été construit par *le Connétable de Montmorenci*.

Grand Château.

On arrive au grand château par la terrasse ou aboutit la route du Connétable. Il est placé à l'extrémité occidentale de la forêt de Chantilly, au N. du bourg de ce nom, et domine sur les parcs et les jardins, dont le spectacle varié forme le coup-d'œil le plus agréable.

Ce château est bâti sur le roc, et est entouré de fossés larges et profonds, toujours remplis d'eau vive, dans laquelle les carpes sont multipliées à l'infini. Il est flanqué de tours rondes en saillie, surmontées de lanternes ornées de pilastres, qui se communiquent mutuellement par une galerie extérieure qui fait tout le tour du château. Le dessus de la porte d'entrée est décoré des armes de la maison de Condé, soutenues par deux anges, et accompagnées de trophées qui remplissent les quatre panneaux; il y en a pareillement sur les acrotères (*a*).

On entre d'abord dans un grand vestibule, qui conduit à une cour à cinq faces de bâtiment irrégulières, et embellies de sculptures et de colonnes, une desquelles est parsemée des armoiries de la maison de Montmorenci, et deux autres de celles de la maison de Bourbon-Condé : trois de ces faces présentent deux rangs de colonnes, dont les supérieures supportent des trophées de guerre. Une des faces de cette cour est neuve, et a été élevée par *Mansart*; on y voit un cadran, soutenu par deux génies, et accompagné des figures d'Iris et du Temps; elle est coupée par trois arcades, décorées de colonnes corinthiennes, et d'un fronton brisé, par où l'on va au grand escalier qui est en face, et à la Chapelle qui est à droite.

La Chapelle est un bâtiment en rotonde, orné de deux ordres d'architecture; l'inférieur présente des trophées, et le supérieur des pilastres corinthiens; on y vient des appartemens supérieurs au moyen d'une tribune. On y distingue trois tableaux; la Résurrection de Notre-Seigneur est sur l'Autel : on dit que c'est une copie; à droite est Jésus-Christ montrant ses plaies à ses Apôtres, et à gauche la Cène; celui-ci est *du Bassan*. Cette Chapelle est moderne; elle a été bâtie en 1718 par *Louis-Henri Duc de Bourbon*, septième Prince de Condé, sur les fondemens de l'ancienne; en démolissant celle-ci, on y trouva, à quatre pieds de profondeur, un cercueil de plomb, qui renfermoit un corps, dont la barbe, longue de deux doigts, se détacha dès qu'on voulut la toucher; les deux mains étoient liées par un cordon de soie; le corps étoit revêtu d'une chemise blanche assez fine, très-bien conservée, et recouverte d'une toile grise, cirée et ficelée avec une corde aussi cirée. On a cru que c'étoit le corps de Guillaume le Bouteiller, III. du nom, Seigneur de Chantilly, qui avoit obtenu en 1333 la permission de bâtir cette Chapelle, et qui fut le dernier de sa maison qui posséda cette terre à sa mort, Guillaume IV. son fils l'ayant vendue en 1347. Ce cercueil et le corps qu'il renfermoit, furent transportés dans l'Eglise paroissiale de *Chantilly*.

Le grand escalier se présente d'une manière noble et majestueuse; il est fort large;

(*a*) Planches de Chantilly, Nos. I, II, III.

orné d'une balustrade de fer, couverte d'ornemens de bronze doré, et se divise ensuite en deux rampes égales à droite et à gauche; au milieu de cet escalier, sur le palier ou se fait la division en deux rampes, on voit la statue du grand Condé, en marbre blanc, entourée d'attributs relatifs à ses belles actions; c'est l'ouvrage de *Coyzevox*. On lit sur le piédestal les vers suivans de *Santeuil* :

QUEM MODO PALLEBANT FUGITIVIS FLUCTIBUS AMNES
TERRIBILEM BELLO, NUNC DOCTA PER OTIA PRINCEPS,
PACIS AMANS, LÆTOS DAT IN HORTIS LUDERE FONTES.

Cet escalier conduit à l'appartement du Roi ; cet appartement est composé d'un grand nombre de pièces, qui se succedent dans l'ordre suivant.

Appartement du Roi.

La *Salle des Gardes*, où on trouve un grand nombre de tableaux de chasse, dont trois de *Snedre*, deux de *Vas*, trois de *Desportes*, et trois *d'Oudri*; ces trois derniers, qui sont des dessus de portes, représentent un loup aux abois, un chevreuil lancé par des chiens, et un renard qui se défend contre ces animaux. On y voit encore, sur les deux cheminées, les portraits du grand Condé et de Henri-Jules de Bourbon, son fils.

La *Salle à manger*, où on voit le portrait équestre de Louis XV, à l'âge de seize ans, peint par *Nathier*, et quelques copies de bons maîtres très-bien faites.

L'*Antichambre*, où on trouve plusieurs portraits : ceux de Louis XV en pied, à l'âge de huit ans, du Duc et de la Duchesse du Maine, de mademoiselle d'Enghien, de mademoiselle (Anne-Marie-Victoire) de Condé en amazone; ces quatre derniers en dessus de portes: enfin, un tableau allégorique, où une Princesse de la maison de Condé est représentée en Diane, recevant les flèches de l'Amour.

La *Chambre à coucher*, dont l'ameublement est antique et riche.

Le *Cabinet du Conseil*, qui n'a rien de remarquable.

Le *Cabinet de toilette*, très-riche par la quantité et la fraîcheur des dorures dont il est couvert; le plafond est peint en Arabesque et représente, les différentes espèces de chasse.

L'*Oratoire*, auquel on monte par un petit escalier; il est composé de deux pièces. La première est remarquable par la beauté des peintures et des dorures dont ses lambris sont couverts; elles sont à l'Arabesque, et représentent les figures allégoriques de tous les Arts. La seconde est fort riche en dorures; on y a pratiqué, dans un enfoncement, une espèce d'autel, sur lequel il y a un beau reliquaire; on y voit encore plusieurs miniatures sur des sujets tirés de l'histoire Sainte, à bordures de filagramme.

Une *pièce ronde*, pratiquée dans une des tours extérieures du château.

Un *Sallon en galerie*, où l'on voit différens portraits, des bronzes très-intéressans, beaucoup de belles porcelaines, deux bustes de marbre blanc, l'un du grand Condé, l'autre de Turenne, et, sur la cheminée, une Vénus qui commande des armes à Vulcain, de *Raimbrun*. On y trouve encore deux superbes armoires en cabinet, composées chacune d'un corps en enfoncement, et de deux ailes avancées, le tout couronné par un dôme qui supporte une Renommée de bois doré; il y a deux colonnes à chaque corps et deux à chaque aile; elles sont de jaspe fleuri; les panneaux sont couverts de

figures

figures humaines et d'animaux qui représentent des sujets pris des songes drolatiques de Pantagruel ; elles sont formées par une mosaïque faite de différentes espèces d'agate : le reste est en marqueterie écaille, cuivre doré et calin ; les armoires sont portées par six cariatides de bois doré.

Le *Cabinet de Trictrac*; c'est une pièce ronde pratiquée dans une tour extérieure ; elle est ouverte par trois grandes croisées, qui forment trois points de vue superbes, l'un sur le Vertugadin et la forêt de Hallate, l'autre sur le Parterre de la Colonne et l'Isle d'Amour, et le dernier sur la Pelouse; des glaces placées avec art sur les panneaux, répètent les objets du dehors. Ce cabinet est couvert de quatre pièces de tenture en broderie de chenille et de geai, représentant de grands arbres, avec des singes, des écureuils, des paons et des faisans ; c'est l'ouvrage d'une Princesse de Condé.

Une *Chaise volante* ; c'est un fauteuil placé dans une niche carrée, pratiquée à côté de cette dernière pièce ; elle sert, au moyen d'une méchanique ingénieuse, qu'on dirige soi-même, à se transporter dans un instant à tous les étages supérieurs et inférieurs.

Appartement de la Reine.

On parvient à l'appartement de la Reine par un autre escalier qu'on trouve dans la face de la cour opposée à celui du grand escalier.

La *Salle des Gardes* contient plusieurs portraits de la maison de Condé.

L'*Antichambre* ; on y voit le portrait de la Reine, femme de Louis XV, peint par *Natier*, et trois dessus de portes, qui représentent des sujets pris des Fables de La Fontaine.

La *Chambre à coucher*, où on trouve les portraits de Louis XV, de Stanislas I, Roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar, et de Catherine Opalinska, son épouse.

Le *Cabinet de toilette* a quatre dessus de portes, dont les sujets sont pris des Fables de La Fontaine.

Grand appartement du rez-de-chaussée.

On y monte de la cour, par un escalier de six marches, qui conduit à un vestibule, décoré de têtes antiques de marbre blanc, portées sur des gaînes de marbre de rapport.

L'*Antichambre de la livrée*, où il n'y a rien à voir; on y trouve un passage qui conduit à une tour, où il y a un buste antique de marbre blanc.

La *Salle à manger* contient plusieurs tableaux représentant divers accidens de chasses.

L'*Antichambre des valets-de-chambre ;* on y trouve deux grands tableaux, peints par *Perdrix*, qui représentent, l'un, un rendez-vous de chasse du Prince héréditaire de Brunswick à la Table, dans la forêt de Chantilly ; l'autre, une chasse de cerf, pris sous la grande cascade de Chantilly.

La *Salle du Billard* paroît ne former qu'une seule pièce avec la *Salle de Jeu*, dont nous allons parler; elles se communiquent toutes les deux par une grande arcade, placée dans le milieu, et ornée d'une riche sculpture en guirlandes de fleurs d'un côté, et en branches de chêne de l'autre; l'ensemble de ces deux pièces forme un très-beau coup-d'œil.

La première de ces salles est ornée de trophées de chasse; on y trouve 1°. sur la cheminée, un rendez-vous de chasse du Prince de Condé à la Table de la forêt de

Chantilly, peint par *Loutherbourg;* 2°. vis-à-vis ce dernier, un grand tableau de *Dubois*, représentant une chasse extraordinaire d'un cerf qui fut pris dans la cour du Chenil de Chantilly ; on y voit une grande variété de figures et de costumes, et des fenêtres remplies de monde ; 3°. un grand dessin au bistre et à l'encre de la chine, par *le Pan*, qui représente la chasse du Roi de Danemarck dans la forêt de Chantilly, le 29 novembre 1768 ; 4°. un autre grand dessin à gouache, où l'on voit la chasse du Comte du Nord, dans la même forêt, le 22 juin 1782; 5°. deux bustes d'un Nègre et d'une Négresse, Princes Souverains, de marbre blanc, les têtes de marbre noir, coiffées de turbans et panaches de marbre blanc, supportés sur des gaînes de marbre de rapport.

Le *Cabinet de Trictrac* est pratiqué dans une tour, et est éclairé par trois croisées qui forment les plus beaux points de vue sur le Parc. On y trouve 1°. deux dessins d'anciennes vues de Chantilly, à gouache; 2°. deux grandes vues de Chantilly, tableaux peints par *Cortes*; 3°. deux vues d'éruptions du Vesuve, une de jour, et une de nuit, à gouache; 4°. un dessin d'une marine, qui est d'autant plus recommandable, que c'est l'ouvrage de mademoiselle de Bourbon; 6°. un tableau représentant Pompée en ambassade chez Gentius, Roi des Esclavons, dans le moment où, indigné des doutes de ce Prince sur la vérité de sa mission, il mit son doigt dans la flamme du flambeau qui les éclairoit (*ce trait historique est tiré de Valère-Maxime, liv. 3. chap. 2.*) ; 7°. une statue pédestre, de 18 pouces, en bronze, du grand Condé, en habit de guerre, traversant un abattis de bois et jetant son bâton de commandement dans les lignes des ennemis à Fribourg, au mois d'Août 1644, à l'âge de 44 ans.

La *salle de jeu* communique, ainsi que nous l'avons déja dit, avec celle du billard ; elle est ornée de trophées de guerre en sculpture, et elle contient un grand nombre de beaux vases de porcelaine du Japon à bases exfoliées.

Un *cabinet*, où on trouve deux petites vues de Chantilly, dessinées sur le vélin au bistre et à l'encre de la Chine par *Maroles.*

Le *Cabinet de musique*, pratiqué dans une tour, et pavé en mosaïque de marbre de différentes couleurs.

Petit appartement du rez-de-chaussée.

Cet appartement est celui de mademoiselle de Bourbon, On y monte de la tour, par quelques marches qui conduisent dans un vestibule et ensuite dans *l'antichambre de la livrée* et dans celle *des valets-de-chambre*; on voit dans cette dernière, deux vues du palais Bourbon, à Paris, l'une à gouache, l'autre à l'encre de la Chine, par *Renard. La chambre à coucher* est remarquable par l'élégance de son ameublement et par un plafond sur lequel on a peint un ciel, avec des oiseaux planant dans les airs. Le *cabinet de musique* contient le portrait de la Duchesse de Bourbon, mère du Prince de Condé actuel, un tableau de chasse par *Sancré*, une marine, dont les figures sont de *Téniers*, et deux fêtes flammandes par *Absorba*, élève de ce dernier. Enfin, *le boudoir*, quoique très-petit, est très-joli, par la manière dont il est disposé et décoré ; il y a plusieurs petits tableaux de l'École flammande et un tableau en porcelaine de Sevres, qui représente des fleurs dans un vase et des fruits sur une assiette.

Ce château est le lieu où devoit être exécuté le projet conçu par le Dauphin, fils de François I, le Roi de Navarre et le Duc de Vendôme, d'arrêter l'Empereur Charles V, dans les visites fréquentes que ce Prince y rendoit au Connétable de Montmorenci, pendant son séjour à la Cour de France en 1540. Ces trois Princes se proposoient de le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il eût restitué au premier le Duché de Milan, au second le Royaume de Navarre, et au dernier quelques seigneuries dans les Pays-

bas. Mais le Connétable, auquel le Dauphin, qui avoit en lui une confiance entière, communiqua son projet, fit éclater une fermeté et une noblesse de sentimens dignes de nos anciens preux; *Monsieur*, lui dit-il, *cette maison est à vous, et vous y pouvez tout; mais puisque vous me demandez mon avis, trouvez bon que je vous dise que l'on ne prend point les taureaux par les cornes, ni les Rois par la violence; le Roi, votre père, a donné sa parole à l'Empereur et ne souffrira pas que personne dans son Royaume le fasse passer dans l'Europe pour un Prince infidèle et parjure.*

PETIT CHATEAU.

Le petit château, orné en dehors de pilastres Corinthiens, a un extérieur beaucoup plus simple ; mais l'intérieur en est plus beau, plus riche et mieux décoré ; il a été bâti par le Connétable de Montmorenci à côté du grand château, et on voit encore les armes de cette maison sur la porte principale ; mais il a été orné et embelli par les Princes de la maison de Condé (*a*).

Rez-de-chaussée.

Le rez-de-chaussée est à fleur d'eau du grand fossé qui environne les deux châteaux; il est composé de deux appartemens, qui se communiquent par une salle ornée de plusieurs tableaux représentant les vues de quelques belles maisons des environs de Paris.

Grand appartement du Prince.

Cet appartemenr est au premier étage et se trouve de plain-pied au rez-de-chaussée du grand château.

L'anti-chambre de la livrée contient deux grands tableaux de *Perdrix;* le premier est une chasse en traîneau d'un cerf attaqué dans le grand parc de Chantilly, et pris dans le haha du Vertugadin, le 21 janvier 1767 ; le second est une curée de cerf aux étangs de Comelle le 3 novembre 1771, jour de la Saint-Hubert.

L'antichambre des valets-de-chambre n'a rien de remarquable.

La *chambre à coucher* ; on y voit une statue pédestre du Maréchal de Turenne, en bronze, qui est le pendant de celle du grand Condé, dont nous avons déja parlé ; Mademoiselle de Clermont, aux eaux minérales, grand tableau allégorique par *Natier;* et les portraits en pied du Duc de Bourbon et de Mademoiselle de Bourbon, au pastel, par *le Noir.*

Le *grand cabinet*, ou *cabinet de Henri IV*, est très-riche en dorures; on y voit quatre dessins à gouache, de *Pérignon*, dont trois représentent des ruines, et le quatrième un vue du Pont-du-diable, deux vues de Constantinople, à gouache, par *le Prince*, une statue équestre de Louis XIV d'argent et calin, de 22 pouces, et un buste très-ressemblant de Henri IV, en cire; les croisées de cette pièce sont garnies de rideaux de toile peinte imitant la perse: c'est l'ouvrage du feu Duc de Bourbon.

Le *cabinet du travail* est encore plus riche en dorures que le précédent ; il est couvert d'une arabesque en compartimens, peinte en couleur et en or, et représentant les différens attributs de la chasse. On y remarque un lustre de porcelaine du Japon, orné

(*a*) Planches de Chantilly, N°s. I. et II.

de cuivre doré d'or moulu, deux beaux vases de granit rouge, et un troisième fait en cassolette ovale, de granit vert, orné de cuivre doré d'or moulu.

Les cheminées et les tables de ces trois dernières pièces sont décorées par un grand nombre de vases, urnes, coupes et cassolettes, de différentes grandeurs, imitant parfaitement plusieurs espèces de pierres, quoique n'étant que de carton tourné, vernissé, et poli ; quelques-unes sont ornées de dorures. Elles sont l'ouvrage du feu Duc de Bourbon.

Petit appartement du Prince.

La *chambre à coucher* est remarquable par l'élégante simplicité de son ameublement; on y voit quatre dessins à gouache, de *Pérignon*, une visitation et un paysage, à gouache, de *Fragonard*, une vue de la Bourse d'Amsterdam, à gouache, par *van Druche*, et un petit portrait à l'huile, de Ninon de l'Enclos, par *Barbier* d'après *Mignard.*

Le *cabinet des bains* présente un ensemble très-agréable, par la beauté de sa décoration; il est à compartimens de panneaux d'albâtre, soit agathisé, soit prime d'améthyste, séparés par des plates-bandes de stuc veiné de noir et de blanc ; le plafond est de stuc blanc.

Le *petit cabinet*, auquel on monte par un petit escalier, mérite une attention particulière par les objets rares et intéressans qu'il renferme ; c'est une collection nombreuse de tableaux de différentes couleurs, représentant divers sujets, et faits avec des matières plus ou moins précieuses ; il y en a en bois sculpté de la même couleur, en ivoire, en argent cizelé, en écaille travaillée au tour, en porcelaine, en stalactites; quelques-uns sont des gravures sur pierre et sur glace ; il y en a un grand nombre faits avec des coquillages, avec un mélange de coquillages et de perles, avec des bois de rapport, des plumes, des plantes marines, en broderie en soie, avec des pierres de couleur rapportées, des pierres précieuses; tous ceux-ci font l'illusion la plus parfaite par l'art avec lequel on a su rapporter les couleurs. Ils sont tous de la plus grande beauté, du fini le plus parfait, et forment une collection digne des Princes qui l'ont formée.

Galerie des Conquêtes.

Cette galerie est au bout de l'appartement que nous venons de décrire, et présente un ensemble imposant et majestueux. Elle est percée de cinq grandes croisées et ornée de douze grands tableaux, de 59 petits placés au-dessous ou autour des premiers, et de quatre autres en dessus de portes; ils représentent une partie des conquêtes de Louis XIV, dans lesquelles le grand Condé s'est signalé de la manière la plus distinguée; l'action principale de chaque campagne occupe le milieu de chaque grand tableau, et les événemens accessoires sont dépeints dans les petits tableaux en cartouche qui sont au-dessous ou autour. La plupart de ces tableaux sont de *le Comte* d'après *vander-Meulen.*

Le premier tableau à gauche contient le siége d'Arras en 1640, par les Maréchaux de la Meilleraye et de Châtillon ; celui d'Aire en 1641 et celui de Perpignan en 1642 par le Maréchal de la Meilleraye ; le Prince de Condé, alors Duc d'Enghien, y fit ses premières armes et y servit en qualité de volontaire.

Le second représente la célèbre bataille de Rocroi, gagnée le 19 Mai 1643 par le Duc d'Enghien, âgé à peine de 22 ans, où il y eut 10,000 Espagnols tués sur le champ de bataille, et entre autres le Comte de Fuentes, un de leurs généraux, 5000 prisonniers, et où l'armée françoise s'empara d'un grand nombre de drapeaux et d'étendards et de tout le canon et le bagage des ennemis. On voit au-dessous et autour, l'ordre de bataille, les cartes des gouvernemens de Sirck et de Thionville,

l'élévation

l'élévation et les siéges de ces deux villes, prises par ce même Prince dans le cours de cette campagne.

Le troisième contient les combats donnés devant Fribourg les 2, 5 et 10 août 1744, où les retranchemens de l'armée Bavaroise furent forcés, et cette armée défaite par le Duc d'Enghien : on voit dans les treize cartouches qui l'environnent, les plus importantes des villes qui furent prises par ce Prince dans le cours de cette campagne, Baden, Neustadt, Bacharach, Creutzenach, Spire, Worms, Philisbourg, Oppeinheim, Bengem, Liechtenau, Dourlach, Mayence et Landaw.

Le quatrième est la sanglante bataille de Nortlingue, gagnée le 3 août 1645, par le Duc d'Enghien, contre les armées combinées de l'Empereur et de Bavière, commandées par les Généraux Glen et Mercy, où ce dernier fut tué. On voit dans les cartouches qui l'environnent, l'ordre de cette bataille, la vue de la ville de Nortlingue, les cartes des gouvernemens d'Inckespuhel et de Rothenbourg, l'élévation et les siéges de chacune de ces deux villes.

Le cinquième présente la conquête des villes de Courtrai, de Bergues et de Mardyck, en 1646, par le Duc d'Enghien, sous les ordres de Gaston de France, et celle des villes de Dunkerque et de Furnes, la même année, par le même Prince, commandant en chef. Il est entouré de dix cartouches, qui contiennent la carte de Dunkerque, l'élévation de cette ville, celles de Courtrai, de Bergues, de Furnes et de Mardyck, et les siéges de chacune de ces villes.

Le sixième est la conquête d'Ager en Catalogne, au mois d'octobre 1647, et la levée du siége de Constantin, secouru le 13 du même mois par le Prince de Condé.

Le premier tableau à droite représente la bataille de Seneff, gagnée par le grand Condé, le 10 Août 1674, contre les armées de l'Empereur, du Roi d'Espagne et des Hollandois : on voit au-dessous le secours d'Oudenarde assiégé par les mêmes, dont le même Prince fit lever le siége dans la même campagne.

Le second est le passage du Rhin le 12 juin 1672, et au-dessous sont les villes d'Emmerich et de Réez, et le siége de Wesel, formé par le grand Condé, qui se termina par la prise de cette ville.

Le troisième présente la conquête de la Franche-Comté et la prise de Besançon, en 1668, par Louis XIV en personne, le Prince de Condé commandant l'armée sous les ordres de ce Monarque : les six cartouches qui l'entourent, contiennent la carte de cette Province, les châteaux de Joux et de Sainte-Anne, et les conquêtes de Salins, de Dole et de Gray.

Le quatrième est désigné ordinairement sous le nom du *Repentir du grand Condé ;* nous le décrirons en particulier à la suite de tous les tableaux qu'on voit dans cette galerie.

Le cinquième est le Blocus de Paris, en 1649, et au-dessous on voit l'attaque de Charenton et les combats de Vitry et de Brie-Comte-Robert.

Le sixième représente la bataille de Lens, gagnée le 20 août 1648, par le Prince de Condé contre l'armée de l'Archiduc Léopold qui fut taillée en pièces, et les villes dont ce Prince s'empara pendant cette campagne. On y voit, dans quatre cartouches, l'élévation de Furnes, celle d'Ypres, et les siéges de chacune de ces places.

Les quatre dessus des portes sont le siége d'Hanaw levé par l'armée de l'Empereur; celui de Lannoy pris en un jour par le Prince de Condé ; celui de Limbourg pris par ce Prince, en 1675, sous les ordres du Roi ; et celui de Saverne, levé la même année par l'armée de l'Empereur.

Le plus grand de ces tableaux, dont nous avons renvoyé ici la description, est une allégorie ingénieuse, peinte par *Michel Corneille*, d'après l'idée brillante de Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé. Il est relatif aux temps de troubles, pendant lesquels ce Prince, persécuté par un Ministre jaloux et ambitieux, prit les armes contre sa Patrie et son Souverain ; il est destiné à retracer la manière dont il a dans la suite abjuré et déploré l'erreur d'un moment.

On y voit ce Héros fouler aux pieds les conquêtes et les expéditions qu'il avoit faites en commandant les armées Espagnoles contre la France ; elles sont écrites sur des listels, où on lit : *Retraite d'Arras*, 1651..... *Combats de Bleneau et de Saint-Antoine*, 1652..... *Rethel, Sainte-Menehoult, Château-Porcien et Bar, pris en* 1652..... *Rocroi, pris en* 1653..... *Saint-Guillain, pris, Cambrai, secouru, en* 1647..... D'une main, ce Prince impose silence à la Renommée prête à publier les conquêtes de Valenciennes et de Condé, en 1656 ; et de l'autre, il lui ordonne d'annoncer son repentir. La Muse de l'Histoire est au bas du tableau ; elle foule l'erreur sous ses pieds, et arrache du livre où sont décrites les belles actions de Condé, les feuilles qui contiennent celles où il n'a immortalisé son bras, qu'en combattant contre son Roi et sa Patrie.

Cabinet de Physique.

On passe de la *galerie des conquêtes* au *cabinet de physique.* On y trouve une collection nombreuse et bien choisie de toute sorte d'instrumens de physique, et un grand nombre d'instrumens de mathématiques. On y distingue sur-tout divers microscopes et télescopes, et les instrumens nécessaires aux expériences relatives au feu, à l'eau, à l'air et à l'électricité. On y trouve encore deux beaux globes de *Coronelli*, une petite mythologie en verre soufré, et une collection intéressante de médailles, les unes consulaires, les autres relatives à des personnages illustres, et les autres, formant une suite nombreuse, à la gloire de la France. On y remarque enfin un très-beau *Musœum* minéralogique de bois de palixandre, dont le devant est de bois de bouleau, orné et décoré avec autant de goût que de richesse ; il a été fait à Stockholm par les artistes les plus célèbres de cette capitale : c'est un présent envoyé en 1774 au Prince de Condé par Gustave II, Roi de Suède, avec une suite complette d'échantillons des diverses productions minéralogiques de ce Royaume.

Cabinet d'Histoire naturelle.

Le cabinet d'histoire naturelle est à côté de celui de physique ; il est composé de trois salles. Il contenoit déja une collection précieuse de productions des trois règnes ; mais il devient dans ce moment beaucoup plus intéressant, par l'acquisition que Monseigneur *le Prince de Condé* vient de faire du cabinet de *M. Valmont de Bomare*, Naturaliste distingué, aussi connu par les cours instructifs qu'il donne depuis long-temps, que par les ouvrages utiles dont il a enrichi l'histoire naturelle. La réunion de ces deux cabinets, dont la distribution et la direction sont confiées à ce Professeur, rend la collection du château de *Chantilly* une des plus importantes, des plus complettes et des plus curieuses de l'Europe.

On n'a pu placer la quantité prodigieuse et extrêmement variée de productions qui enrichissent ce cabinet, qu'en pratiquant dans le milieu des salles mêmes des édifices particuliers en bois, qui, en même-tems qu'ils fournissent des dégagemens et des espaces considérables, forment un ensemble pittoresque très-agréable. On a construit dans la première salle un octogone alongé, surmonté en tombeau aussi à huit pans;



VUE DU CHATEAU ET DES JARDINS DE CHANTILLY,
prise du haut du Vertugadin



et, dans la seconde, un dodécagone régulier, surmonté d'une pyramide aussi à douze pans. On a pratiqué encore, au milieu de ces deux salles, deux poêles, qui présentent un allégorie relative aux genres de productions qui y sont renfermées; l'un est en forme de volcan, et l'autre est figuré en arbre.

La première sale contient le règne minéral. On y trouve une collection riche et nombreuse de minéraux de toutes les parties de l'Europe, distribués méthodiquement, et indiqués par autant d'étiquettes particulières, et entre autres des morceaux rares envoyés au Prince de Condé par différens Souverains du Nord. On y distingue sur-tout un rubis-topaze, une quille d'améthyste contenant une bulle d'air humide, les différens schorls, une grande suite de pétrifications, de pierres fines, de soufres cristallisés, etc. etc. etc.

La seconde et la troisième salles renferment le règne animal : on a mis encore à contribution les diverses contrées de l'univers pour enrichir ce cabinet. On y voit la très-grande *Scalata*, le Zèbre, le grand Fourmilier, une énorme Tortue à côtes saillantes, le Lézard écailleux, le Condoma, le grand Poisson-Scie, une quantité très-variée de Zoophytes, une suite magnifique de Madrépores et Coraux, etc. etc. Les plafonds sont garnis de Serpens ; les embrâsures des fenêtres contiennent les Insectes.

On a placé le règne végétal dans les soubassemens des deux premières salles; leur collection est aussi précieuse, aussi nombreuse et aussi riche que les précédentes.

Souterrains.

Il règne autour de ces châteaux, des souterrains, qui sont au rez-de-chaussée des fossés, et dont les voûtes sont un chef-d'œuvre de l'art.

Parcs et Jardins de Chantilly.

On passe de la terrasse, où est la statue du Connétable de Montmorenci, dans les jardins, qui sont l'ouvrage et une des plus belles productions de *le Nôtre* : ce célèbre Artiste a su mettre à profit les avantages du terrain et ceux que lui offroit la grande quantité d'eau dont il est arrosé. On aperçoit ici un superbe tableau, dont les richesses extrêmement variées semblent se réunir comme dans une grande portion de cercle, dont le milieu est percé par une belle avenue qui conduit à la forêt de Hallate. On voit la fontaine de la Gerbe, et à droite, une grande et belle pièce d'eau, qui remplit les fossés du château, avec lesquels elle symétrise; plus loin, on aperçoit un bras du grand canal, et sur les côtés, le parterre, orné de dix bassins, dont ceux du milieu paroissent présenter un tapis de glace (*a*).

On descend dans les jardins par un superbe escalier, dont le mur rampant de chaque côté est percé d'une grande niche traitée en rocaille; on y a placé deux figures de fleuves; une eau claire coule d'une urne et est encore jetée par des enfans qui groupent avec la figure principale ; elle tombe en nappe et se joint à celle qui sort du dessous des rochers. Chacune des parties rampantes est accompagnée d'une terrasse, décorée de six colonnes toscanes, accouplées et isolées, entre lesquelles sont des niches où l'on a placé des figures de marbre; des nappes d'eau sortent sous les pieds de ces figures, tombent dans un bassin, et forment un petit canal qui

(*a*) Planche de Chantilly, N°. III.

règne le long des murs, et où l'on voit trois jets qui donnent du jeu à toute cette partie.

Sur la droite du château, on monte par une rampe de fer au réservoir des sources; neuf soupapes portent aux jets du parterre et de l'orangerie l'eau de la rivière de Nonette, qui y est amenée sous une voûte.

Des carpes énormes, de différentes couleurs et extrêmement multipliées, et des bandes innombrables de cygnes embellissent ce tableau; les premières couvrent sur-tout la surface des eaux qui environnent le château; et les derniers parcourent tantôt la vaste étendue des canaux qui arrosent ces lieux, tantôt se reposent sur le gazon qui couvre leurs bords; les uns et les autres, accoutumés aux visites des voyageurs, les attendent sans crainte, vont au-devant d'eux, les suivent dans l'eau, et prennent même à la main les présens qu'on leur offre; le spectacle des carpes, auxquelles on jette du pain, est intéressant; on en voit des milliers qui se réunissent, qui lèvent leur tête au-dessus de la surface des eaux, qui se jettent sur la nourriture qu'on leur présente, qui, pour s'en emparer, s'empressent, s'élançent, se poussent, se repoussent et paroissent se livrer des combats.

Il est nécessaire de suivre ici un ordre dans la description des beautés multipliées que ces lieux renferment; nous choisirons celui qui peut faciliter aux curieux et aux voyageurs les moyens de les parcourir sans être obligés à revenir sur leurs pas.

Étang, Jardin et Parc de Sylvie.

Au-dessous et au N. O. de la terrasse du grand château, où est la statue du Connétable de Montmorenci, on trouve un étang assez étendu, sur-tout en longueur, dans lequel on voit deux petites îles circulaires, couvertes d'arbrisseaux; il conduit à une fontaine, renfermée dans une enceinte quarrée, entourée de balustrades de pierre, et ombragée par des arbres épais. On passe de là dans une petite maison, qui est un bâtiment d'un seul étage à rez-de-chaussée: il a un jardin, qui étoit autrefois un parterre de gazon entouré d'orangers, et dans lequel on a réuni aujourd'hui toute sorte d'arbres étrangers, avec un grand berceau circulaire, à l'entrée duquel on voit le buste de *Sylvie* en marbre, c'est-à-dire, de Marie-Felix des Ursins, Duchesse de Montmorenci.

Ce jardin touche à un parc fermé de murs, dans lequel on entre par une porte grillée en fer, sur laquelle on lit les vers suivans:

J'ai le feu de l'éclair et la voix du tonnerre;
Par moi l'on impose des lois,
Et je suis sur mer et sur terre
La dernière raison des Rois.

On trouve dans ce parc un labyrinthe très-étendu et extrêmement compliqué par le grand nombre de détours et de carrefours dont il est formé au moyen d'une haute charmille de charme, de chêne, de tilleuls et de lilas; ces carrefours sont remplis d'énigmes gravées sur le marbre et portées sur des colonnes ou par des enfans aussi de marbre. Au centre de ce labyrinthe, on a construit un *pavillon Chinois* ou *Kiosque;* il a une forme circulaire et est flanqué de quatre petites tours, qui font en dehors une saillie demi-circulaire; il est couronné d'une lanterne, dans laquelle on place les Musiciens, qu'on entend au-dedans sans les apercevoir. L'extérieur de ce pavillon est décoré d'ornemens chinois, comme caractères, sonnettes, et quatre figures



III' VUE DU JARDIN ANGLOIS DE CHANTILLY,
la Grotte



VUE DE LA TETE DU GRAND CANAL DE CHANTILLY
prise dans le Parc à travers [illegible] percées d'Arbres très prolongées





figures d'hommes et de femmes jouant de quelques instrumens, placées sur les quatre tours. L'intérieur est meublé et décoré très-galamment; on y voit des femmes Chinoises peintes sur bois, qui portent des torchères ; quatre niches demi-circulaires, pratiquées dans les tours extérieures, sont occupées par des canapés, et entre ces niches sont placés des grands tableaux relatifs aux amusemens des Chinois. L'ensemble de ce pavillon fait un très-joli effet.

L'étang, la fontaine, la maison, le jardin et le parc, que nous venons de décrire, portent le nom de *Sylvie* ; ils l'ont pris d'une Ode que *Théophile*, surnommé *Viaud*, y consacra sous le titre de *Maison de Sylvie*, à Marie-Felix des Ursins, Duchesse de Montmorenci, en reconnoissance de la retraite que cette dame lui avoit donnée à Chantilly après l'Arrêt du Parlement de Paris du 19 avril 1623, qui le condamnoit au bannissement.

Jardin Anglois.

On a su réunir ici sans confusion une infinité d'objets extrêmement variés, qui, en se succédant mutuellement, frappent agréablement les yeux de celui qui les parcourt; on y aperçoit successivement des canaux, des cascades, des torrens, des nappes, des gares ou ports, des ponts, des rochers, des bois, des bosquets, des berceaux, des parterres, des percées multipliées, des guinguettes, des antres : tout cet espace est coupé par des ruisseaux qui serpentent entre des gazons émaillés de fleurs, et rempli de bosquets plus ou moins épais et toujours rians.

On trouve d'abord deux nappes d'eau, jointes par un petit canal qu'on traverse pour pénétrer dans des allées tortueuses et couvertes; elles conduisent à un rocher élevé, coupé de plusieurs manières, couvert d'arbres ; d'où l'eau suinte de toutes parts et forme différentes chûtes et petites cascades irrégulières; on y a pratiqué une petite terrasse, d'où on aperçoit une double percée, formée par un berceau extrêmement prolongé qui recouvre dans toute son étendue un canal ; ces percées laissent voir dans le lointain une grande nappe d'eau, qui forme une cascade considérable ; c'est ici un coup-d'œil très-pittoresque, qui imprime à l'âme un sentiment de surprise, de plaisir et de saisissement (*a*).

On passe, en suivant toujours des allées couvertes, à une gare, anse ou port, de forme circulaire, entourée et couverte d'arbres, toujours remplie de pirogues ou petits bateaux, différemment décorés, et ornés de mâts, de banderoles de différentes couleurs ; ces pirogues sont destinées à parcourir les jardins de Chantilly sur les canaux multipliés qui les traversent, et avec lesquels l'anse communique ; elles servent principalement aux fêtes que le Prince de Condé donne souvent dans ces lieux enchantés.

On est bientôt arrêté par un *torrent*, qui paroît rouler ses eaux avec impétuosité, et on est frappé par le spectacle imposant d'une *grotte* qui, au milieu d'un bois, s'élève du sein des eaux : sa percée hardie et assez prolongée ; le clair-obscur qui y règne par l'art avec lequel on a su la rendre impénétrable aux rayons du soleil et ménager cependant quelques jours, le murmure des eaux qu'elle couvre, forment un ensemble qui paroît annoncer un lieu de mystère, et imprime un sentiment de respect (*b*).

Des chemins pratiqués dans un bois, où les roses, le lilas et le jasmin répandent dans l'air le plus doux parfum, conduisent à une guinguette formée de petits berceaux couverts de chèvre-feuille, sous lesquels on voit des tables et des siéges champêtres ;

(*a*) Planche de Chantilly, N°. 9.
(*b*) Idem, N°. 8.

à côté, un grand berceau, couvert par plusieurs arcades, et construit entre deux canaux bordés de gazon et de fleurs, paroît destiné à placer la musique.

L'île des Orangers est à côté de la guinguette ; on y passe en traversant le canal qui les sépare ; cette île est ornée d'orangers, et couverte de plateaux et de touffes de toutes sortes de fleurs.

Le Hameau.

Le hameau est construit sur les bords du canal, à l'extrémité du jardin anglois et sur un vaste tapis de gazon, couvert de quelques arbres épars. Il est composé de sept bâtimens, disposés irréguliérement et laissant entre eux un espace en forme de place irrégulière, sur laquelle on n'a pas oublié de placer l'orme antique sous lequel les habitans du lieu vont prendre un doux délassement ; ils sont presque tous couverts de chaume, et présentent l'extérieur d'une rustique simplicité ; mais l'intérieur offre un contraste frappant ; on y trouve, sous l'humble chaumière du pauvre villageois, les décorations de l'opulence et du luxe (*a*).

Quatre de ces maisons représentent extérieurement une étable et une laiterie, un moulin, un cabaret de village et une grange ; les autres paroissent être des simples maisons de paysans.

Le bâtiment destiné à *l'étable* et à *la laiterie*, sert réellement aux usages relatifs au nom qu'on lui a donné.

Il en est de même du *moulin ;* il renferme tous les instrumens nécessaires à la mouture des grains ; une chute d'eau fait tourner la meule et le bluteau : il est habité par une Meunière, qui préside, dans l'occasion, à la fabrication de la farine ; une pièce voisine contient un pétrain, un four et un bucher, et à côté est le jardin du Meunier (*b*).

Le cabaret a tout l'extérieur d'un cabaret de village ; il est accosté d'un petit berceau destiné aux buveurs ; à côté est un puits et plus loin, une palissade enferme un jardin planté de légumes et d'arbres fruitiers ; mais l'intérieur est une cuisine pourvue de tous les ustensiles nécessaires (*c*).

Une des maisons de paysan est une grande et belle salle à manger, dont l'intérieur représente un bois touffu ; les arbres élevés en cintre, forment, par leurs cimes recourbées, une voûte épaisse ; quelques ouvertures ménagées avec art entre les branches des arbres et fermées par des glaces sur lesquelles sont peints des feuillages qui paroissent s'échapper des arbres voisins, laissent passer la lumière du jour d'une manière qui imite la majesté et le mystérieux des bois ; les siéges de cette salle forment des canapés de verdure et des troncs d'arbres ; elle est parsemée de groupes de fleurs plantées en terre, distribués irrégulièrement (*d*).

Deux autres de ces maisons renferment, l'une un cabinet de lecture, orné d'armoires en bibliothèque, remplies de livres, et l'autre une salle de billard, décorée de trophées de jardinage.

La *grange* ne présente extérieurement qu'un mur simple et sans ornemens, dont les ouvertures sont fermées par des contrevents où l'on a pratiqué des petits panneaux

---

(*a*) Planches de Chantilly, N°. 6, 7 et 8.
(*b*) Planche de Chantilly, N°. 7.
(*c*) Même planche.
(*d*) Même planche.



Née Sculp

I.^ERE VUE DU JARDIN ANGLOIS DE CHANTILLY

et 1.ere du Hameau, La Grange).

Chantilly N.º 6



I.^ME VUE DU JARDIN ANGLOIS DE CHANTILLY

et IIe du Hameau, le Cabaret, le Moulin et Maisons de Paysans.

Chantilly, N.º 7



VUE DE LA MÉNAGERIE DE CHANTILLY,
prise du côté des Jardins.

Chantilly N.° 4



VUE DE LA GRANDE NAPE ET DE LA CHUTE D'EAU
qui sont à la tête du grand Canal de Chantilly

Chantilly, N.° 5.

de vitres en plomb, qui paroissent destinés à éclairer le dedans; et à côté est un fleuriste (*a*). Un extérieur aussi simple augmente la surprise lorsqu'on pénètre dans l'intérieur ; on y trouve un sallon superbe ; l'architecture et la peinture se sont réunies pour le décorer avec autant de magnificence que de goût et d'élégance. Des pilastres corinthiens accouplés, rouges, cannelés en argent et entourés de guirlandes de fleurs, en décorent le pourtour ; ils supportent un entablement dont la frise est ornée de consoles et de guirlandes, qui serpentent autour de la corniche. Le plafond représente un ciel où l'on voit des Amours qui jouent entre eux et qui tiennent des guirlandes de fleurs. Les croisées et les entre-deux des pilastres sont décorés de glaces, dont les joints sont cachés par des moitiés de candélabres, et accompagnés de rideaux de taffetas couleur de rose, bordés d'une crépine et de glands en argent, relevés avec grace ; la richesse et la beauté de l'ameublement y répondent. Deux cabinets, dont un de trictrac, accompagnent ce sallon.

Le jardin anglois, et le hameau qui en fait partie, ont été construits récemment dans une vaste prairie, sur les dessins et sous la direction de *le Roi*, d'après l'idée du Prince de Condé, qui en a donnné lui-même le plan. Ils sont entourés d'un fossé d'eau-vive, sur lequel on a construit plusieurs petits ponts de bois pour passer dans les lieux voisins.

Tête du grand Canal.

On va du hameau à la tête du grand canal ; un bras de la rivière de Nonette y est reçu dans un bassin circulaire de quarante toises de diamètre, d'où elle tombe dans une pièce à pans de cinq ou six arpens, et forme une superbe chute d'eau de quinze pieds d'étendue par le haut et de trente par le bas ; elle est accompagnée de quatre napes qui moutonnent. On découvre d'ici toute l'étendue du grand canal dans un espace de près d'une lieue ; la prairie dont il est d'abord bordé des deux côtés, les jardins qu'il traverse ensuite, un grand nombre de canaux particuliers qu'il fournit, la grande quantité d'ornemens dont ces lieux sont décorés, une immensité d'objets extrêmement variés : ce coup-d'œil est superbe et imposant (*b*).

La Ménagerie.

On descend le long de la rive droite du grand canal; on passe au Vertugadin (*c*), espace très-considérable un peu en talus, formant le fer à cheval, orné d'une grande quantité de bustes de marbre blanc; il est situé vis-à-vis le château. On parvient enfin à la ménagerie (*d*).

On y distingue plusieurs cours, dont la première est en rampe, et ornée de cinq pavillons ; on y trouve le bassin des castors et une grande pièce plantée d'arbres, avec un bassin qui forme plusieurs napes, dont la décoration représente la fable du pot de terre et du pot de fer.

On voit dans cette ménagerie un grand nombre de pavillons, dans lesquels on renferme les animaux rares, venus des pays étrangers; chacun de ces pavillons a une

---

(*a*) Planche de Chantilly, N°. VI.
(*b*) Mêmes Planches, N°. V et IX.
(*c*) Mêmes Planches, N°. III.
(*d*) Mêmes Planches, N°. IV.

cour et une fontaine rustiquée et traitée en rocaille, avec des animaux peints en couleur naturelle, représentant des sujets pris des fables de La Fontaine.

On y voit un grand bassin, dont le milieu étoit orné autrefois d'une colonne de porphyre, posée sur un piédestal; on l'a transportée dans le jardin, et on lui a substitué une cascade.

On y trouve encore la fontaine de Narcisse, ainsi appelée du sujet que représentent les ornemens dont elle est décorée : on y voit Narcisse se mirer dans l'eau, et étendre ses bras avec transport pour embrasser son image qu'il y voit, et dont il est épris. Cette fontaine présente un phénomène singulier; lorsqu'elle coule, les puits de Vineuil, d'Apremont et de Fleurine diminuent; et lorsqu'elle coule abondamment pendant quelque temps, ces puits tarissent : cependant les deux derniers de ces villages en sont assez éloignés; celui d'Apremont est à une lieue, et celui de Fleurine à trois lieues.

La Faisanderie.

La faisanderie touche à la ménagerie, et en fait même partie. Elle contient une grande quantité de divisions fermées et couvertes par des grillages, dans lesquelles on garde un grand nombre d'espèces de faisans, très-variés; chacune de ces divisions a un petit bassin. On y voit un grand buffet d'eau traité en rocaille; et elle est terminée par une très-jolie cascade.

La Laiterie.

La laiterie est à côté de la ménagerie, et présente principalement deux pièces qui méritent d'être remarquées. La première est une petite salle, dans laquelle on trouve un long bassin de marbre qui fournit un bouillon d'eau d'un pied de circonférence. L'autre est un salon rond, voûté, construit d'une belle pierre blanche, et pavé en marbre à compartimens; il règne tout autour un superbe buffet de brèche violette, sur lequel sont rangés en grand nombre les vases nécessaires aux usages de ce lieu; on a creusé dans ce marbre une rigole, où l'eau est amenée par quatre têtes de béliers, après avoir passé par plusieurs vases et cuvettes. Les dehors sont décorés d'une grotte renfoncée, et d'un bassin entouré d'arbres, qui fournit huit bouillons d'eau, et du milieu duquel s'élève un jet de quarante cinq pieds.

Le Pavillon des Eaux.

Le pavillon des eaux est situé à l'extrémité d'un petit canal; il renferme une source, qui tombe par un bouillon de deux pouces, entouré de huit jets dardans, dans un bassin octogone fait d'une seule pierre. On regarde cette eau comme minérale; mais il n'en a jamais été fait aucune analyse, et l'eau en est aujourd'hui altérée par le mélange des eaux voisines.

Canal des Truites.

Au-dessus de ce pavillon, il y a un petit canal d'eau de source, et sur la gauche un petit bois dans lequel on trouve *le canal des truites*; il est terminé par une superbe cascade formée d'un bouillon qui fait aller cinq nappes, qu'accompagnent les jets sortant

sortant des rocailles, et qui retombe dans le canal en faisant une nouvelle nappe

Le Pavillon de Manse.

Ce pavillon est situé à la suite du canal et d'une grande pièce d'eau carrée, dont le jet s'élève de 60 pieds de haut; il renferme la machine qui fournit les eaux hautes du château.

La grande Cascade.

La grande Cascade forme, pour ainsi dire, deux parties. La première, disposée circulairement, a quatre gradins couverts d'un tapis de gazon, avec cinq guéridons ou chandeliers d'où sort une eau claire et limpide; on y voit un bassin circulaire, au milieu duquel s'élève un rocher, d'où sort une gerbe entourée d'un cordon de huit jets, dont les eaux réunies forment quatre nappes, qui fournissent quinze nouveaux jets. Un autre bassin donne treize autres jets; huit Candelabres y fournissent dix mascarons, dont huit paroissent former les chapiteaux d'autant d'especes de gaînes à bandes, rustiquées en forme de glaçons, qui laissent entre elles des espaces ondés et rocailles, où l'on voit six buffets mis en jeu par un masque et deux dragons. Cette partie est terminée par un troisième bassin octogone, garni de cinq jets, et placé sur un grand palier, où six allées viennent aboutir.

Deux beaux escaliers tournans en fer à cheval, commencent à dessiner la seconde partie; les rampes en sont décorées de quatre chandeliers ou gueridons, entremélés d'autant de jets qui retombent par deux longues nappes dans un bassin à panneaux rocaillés, d'où s'élèvent six jets. Cette eau va former une nouvelle nappe dans un autre bassin garni de quatre jets: les côtés rampans sont rocaillés et décorés de deux rangs de chandeliers interrompus par quatre paliers, ornés chacun d'un jet; l'espace intermédiaire contient cinq belles nappes, qui tombent dans autant de bassins garnis alternativement de soleils et de jets. Toutes ces eaux vont se réunir en bouillonnant dans une pièce ornée de six jets, d'où elles passent dans une autre où il y en a quatre avec un soleil, et enfin dans un bassin cintré, accompagné de deux autres plus petits et carrés.

Le grand Jet.

Un bosquet voisin contient une pièce d'eau carrée, d'où part un superbe jet, qui s'élève à la hauteur de 60 pieds: on l'appèle *le grand Jet.* On y voit aussi la statue pédestre du grand Condé, en pierre; elle a été le modele de celle qui a été exécutée en marbre blanc, et qui est sur le grand escalier du grand château.

Le Pavillon Romain.

On passe de là dans les potagers, où on trouve le *Pavillon Romain.* Son ensemble a une forme elliptique; il est décoré intérieurement de treillages peints et dorés, chargés de fleurs, d'arbres et de fruits, si artistement rendus, qu'ils imitent un riche espalier. Il est terminé, à ses deux extrémités, par deux cabinets, décorés des mêmes ornemens, et dans chacun desquels on voit, dans une niche, un champignon d'eau qui forme trois nappes, et dont la coquille est supportée par un piédouche, soutenu de deux dauphins: on va placer des glaces dans le fond de ces niches. On a peint sur les quatre ouvertures de ce pavillon, des corbeilles de fleurs, et sur le plafond, un ciel où l'on voit voler des oiseaux. On se propose de décorer ce lieu d'une baignoire, élevée de cinq ou six pouces, qui sera placée dans le centre.

La Gerbe.

Un parterre de gazon, situé au-dessous des potagers, contient un bassin carré-long, d'où s'élève une forte gerbe, accompagnée de jets, dont quatre sortent des angles.

Fontaine de la Tenaille.

Une double allée de tilleuls conduit de ce parterre à la *Fontaine de la Tenaille ;* c'est une gerbe qui sort d'une coupe portée sur un gros piédestal, et qui retombe dans un bassin par quatre mascarons : elle est environnée d'une rampe de gazon, de laquelle s'élancent plusieurs jets qui sont cachés, et qui ne prennent l'essor que lorsqu'on y touche ; ils sont destinés à surprendre et à attraper les spectateurs par leurs subites explosions.

Cascades de Beauvais ou *petites Cascades.*

La même allée de tilleuls va se terminer *aux Cascades de Beauvais* ou *petites Cascades :* on y monte par quatre belles rampes, dont les extrémités sont ornées de figures de marbre blanc statuaire ; cinq mascarons ou têtes de fleuves répandent abondamment de l'eau, qui forme des nappes sur des coquilles qui la reçoivent, et se rend ensuite dans un bassin de dix jets. L'architecture est en rocaille, et chaque pilastre a au-devant un guéridon d'eau. Au-dessous est une rigole d'où s'élèvent sept jets, et trois autres partent d'une pièce d'eau cintrée : ces différens jets forment, par leur disposition, un effet très-agréable.

Isle d'Amour.

L'*Isle d'Amour* est fort longue et entourée par le grand canal ; on y pénètre par un pont de bois. L'entrée est décorée de jolis berceaux tournans de chèvre-feuille et de lilas, qui aboutissent à une salle découverte, où se trouve un bassin ; d'autres salles pareilles, placées sur les côtés, contiennent différens jeux, et on voit de là un beau jet, qui s'élève d'un portique en treillage.

A la pointe opposée de l'isle, on découvre le Temple de Vénus ; c'est un grand Pavillon, décoré extérieurement de colonnes ioniques en treillage, et couronné d'une balustrade, ornée de vases et de corbeilles de fleurs : on voit sur le fronton les flèches et le flambeau de l'Amour, et les colombes de Vénus.

L'intérieur forme un grand et beau salon à quatre pans, décoré de huit tableaux, qui couvrent les trumeaux, et qui représentent des sujets galans et des jeux champêtres : ils sont peints par *Boucher ;* au-dessus sont des Amours en camaïeu, et les espaces supérieurs entre les croisées, laissent voir Léda, Danaé, Vénus endormie, et cette même Déesse avec l'Amour; le plafond représente Vénus toute nue, légèrement enveloppée d'un voile, et environnée des Jeux et des Ris. Les eaux y coulent de tous côtés : elles forment différens bouillons et champignons, qui jouent continuellement et tombent dans des cuvettes de marbre, artistement travaillées ; des jets en forme de bougie, imitant de beaux candélabres, sont placés dans l'embrasure des fenêtres : ils retombent dans de grands vases d'albâtre agatisé, sur les bords desquels sont assis de petits Amours. L'ameublement de ce salon est très-élégant.

Isle du Bois vert.

L'*Isle du Bois vert* est à côté de la précédente, dont elle est séparée par un petit canal. Elle contient une espèce de Wauxhall découvert : on y trouve plusieurs salles en

treillage couvert de verdure, dont une, qui est ovale, est une salle de danse ; les autres renferment un jeu de bague, une escarpolette, une bascule à ressort, un jeu de galet : cette dernière est décorée de quatre bustes antiques, dont les draperies sont de porphyre. Plusieurs cabinets voisins contiennent quatorze petits jeux différens. A l'extrémité est un superbe portique, aussi en treillage ; il décore un bassin cintré, où sont placés deux dragons qui jettent de l'eau par leurs gueules, de manière que le jet de l'un s'élançant avec impétuosité sur l'autre dragon, paroît donner l'idée d'un combat entre ces deux animaux.

L'Orangerie.

L'Orangerie, qui n'est séparée de l'Isle d'Amour que par un canal, présente un beau morceau d'architecture ; son parterre a cinq jets jouant nuit et jour : celui du milieu est orné d'une colonne antique de porphyre, dont la base fournit une nappe d'eau, et qui est surmontée d'un méridien qui indique l'heure de midi dans différentes villes de l'univers ; c'est l'ouvrage de M. l'abbé *Mongez*. L'escalier qui y descend, est accompagné de deux fontaines en buffets, d'un mascaron faisant nappe, et de quatre Dauphins.

La Serre de l'Orangerie fait une équerre avec une belle et longue terrasse qui vient d'être construite sur l'emplacement de l'ancienne galerie des Cerfs : elle est décorée d'un buffet, orné d'un dauphin et de deux mascarons ; l'eau tombe dans un petit canal, où elle fait jouer trois bouillons, et fournit à un jet que lance un loup marin. Au-dessus est une petite fontaine formée par six grenouilles et un champignon. La terrasse est longue, large, découverte, un peu élevée, et bordée d'une balustrade, dont les pilastres sont chargés de mascarons de plomb, qui jettent continuellement de l'eau, et surmontés de grands vases de marbre blanc de Carare, ornés de têtes de bélier : tout le long règne un petit fossé, rempli par une source particulière, qui sert à la boisson des habitans de Chantilly.

Un beau bâtiment, construit à côté de l'Orangerie, avec laquelle il forme un carré, sert au logement des Seigneurs de la Cour du Prince : il porte le nom de *Bucan ;* on prétend qu'il existoit déja dans le tems où la maison de Montmorency possédoit Chantilly, et que le nom qu'il porte, quoique un peu corrompu, indique l'usage auquel il étoit alors destiné, et que nous ne pouvons nous permettre d'indiquer.

Salle de Spectacle.

Au bout de la terrasse dont nous venons de parler, on trouve le *Salon d'Apollon ;* c'est une grande et belle pièce carrée, à panneaux peints en arabesque : on voit dans les panneaux, les portraits de différens écrivains qui ont illustré le théâtre françois, de Racine, de Molière, de Corneille, de Piron, de Voltaire, de Regnard, de Crébillon, et au-dessous de chaque portrait un sujet pris des scènes les plus remarquables de leurs ouvrages ; le reste de l'arabesque est parsemé d'Amours, de Syrènes et de Cascades. Dans le milieu, en face de la porte, on a peint l'Apollon du Belveder. Cet Apollon disparoît au moyen d'une coulisse, et on aperçoit un vestibule carré, qui contient un escalier à deux rampes de bois peint d'acajou et doré, entre lesquelles on voit en face, dans l'enfoncement, Amphion sur les eaux, entouré de Nymphes et de Tritons, imitant le bas-relief d'une manière à faire l'illusion la plus complète ; le haut de l'escalier est orné d'une balustrade, derrière laquelle est un trophée de musique, aussi imitant le relief. Les peintures de ce salon et de ce vestibule, qui sont faites depuis très-peu de tems, sont de *Sauvage.*

Cet escalier conduit à la Salle de Spectacle, qui a été construite d'après les dessins de *Bellisard ;* elle est remarquable par la régularité de sa coupe, la beauté de ses

décorations, la richesse de ses ornemens, le grand nombre et la variété de ses machines, et sur-tout par une beauté d'un genre nouveau, qui lui est particulière, et qu'on n'a jamais vue sur aucun théâtre : on ouvre à volonté le fond du théâtre ; on voit dans l'éloignement une cascade, accompagnée d'une figure de Nymphe, et en même tems il s'élève sur le théâtre huit nappes d'eau. Ce spectacle est aussi agréable que surprenant, par la combinaison des décorations avec le jeu de ces eaux, qui ne sont point en peinture.

La Salle d'armes.

En sortant de la Salle de Spectacle, on monte à la Salle d'Armes ; elle est composée de deux pièces, dans lesquelles on conserve un nombre prodigieux d'armures des différens siècles et de différens peuples, et quelques-unes, entre autres, qui rappellent le souvenir des Héros des Maisons de *Condé* et de *Montmorency*.

I I I.

Description de Compiégne.

La beauté du site des forêts, les plaisirs de la chasse, la proximité des lieux qui furent le berceau de la Monarchie Françoise, rendirent *Compiégne* et ses environs le séjour le plus fréquent des Rois des deux premières races ; le Palais et la forêt de Cuise furent d'abord les lieux où ils fixèrent le premier siége de leurs plaisirs, où ils vinrent se délasser des fatigues de la guerre et des travaux de l'administration, où ils s'occupèrent même quelquefois du gouvernement de leurs états, en partageant leur tems entre les fêtes et le travail, entre les plaisirs et le soin des affaires. Les démembremens qu'ils firent dans la suite de la forêt de Cuise, en diminuèrent l'étendue, mais ne portèrent aucun changement dans la prédilection de nos Rois ; ils changèrent seulement le lieu de leur résidence ; ils choisirent *Compiégne*, situé dans la même forêt, et y bâtirent un château ou palais, pour remplacer celui de Cuise, dont ils venoient de céder une partie aux principaux Officiers de leurs chasses. Les Rois de la troisième race ont continué à habiter ce séjour : leurs voyages y ont été moins fréquens ; mais ils ont manqué rarement d'y passer une partie de la belle saison, suivis de toute leur Cour, et en y étalant toute la majesté et la magnificence du trône.

La ville, le château et la forêt de *Compiégne* sont situés dans le Comté de Senlis, ou, pour mieux dire, aux confins et à l'extrémité septentrionale de ce Comté et au *N. O. du Valois*, entre ces deux pays, le Beauvoisis, le Vermandois et le Soissonnois, dans le gouvernement général de l'Isle-de-France, la généralité de Paris, le ressort du Parlement de cette ville, et le diocèse de Soissons.

Ville de Compiégne.

On fait remonter l'origine de la ville de *Compiégne* jusqu'au tems où les Romains étoient les maîtres de la Gaule Belgique, et on leur attribue le nom latin de *Compendium*, qu'elle porte ; mais on ne fournit aucune preuve de cette conjecture : il n'en est même fait aucune mention avant le règne de Clovis, et ce n'est à peu-près qu'à l'époque de la mort de ce Prince que l'histoire commence à en parler. Elle est dans une situation agréable, à l'O. de la forêt du même nom, sur la rive gauche de l'Oise, à une demi-lieue au-dessous de l'embouchure de l'Aisne, à neuf lieues O. N. O. de Soissons, 7. O. S. O. de Clermont en Beauvoisis, 5. S. O. de Noyon, 9. et demie E. de Beauvais, 7. S. de Senlis, 5. S. E. de Crépy, et 17. N. N. E. de Paris.

Cette

Cette ville a deux Eglises paroissiales, deux Chapitres de Collégiale, une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, quatre Couvens de Jacobins, de Cordeliers, de Minimes et de Capucins, deux Couvens de Religieuses de la Visitation et de Carmélites, un Collége occupé par des Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, une maison de Frères de l'Ecole Chrétienne, deux Communautés de Sœurs Grises, un Hôpital Général, desservi par les Sœurs de l'Enfant Jesus, un Hôtel-Dieu dirigé par des Religieuses. Elle est le siége d'un Bailliage royal, d'une Justice temporelle de l'Abbaye de S. Corneille, de deux Maîtrises des Eaux et Forêts, l'une pour la forêt de Compiégne; l'autre pour celle de Laigue, d'une Capitainerie royale des chasses, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'un Bureau du point d'honneur, d'une Jurisdiction Consulaire, d'une Jurisdiction du Bureau de la Ville de Paris. Elle est le lieu de la résidence d'un Subdélégué de l'Intendance de la généralité de Paris, d'un Lieutenant des Maréchaux de France, d'une Brigade de Maréchaussée, de deux Receveurs des Finances et d'un Receveur des Domaines. Elle a encore un Gouverneur particulier, un Lieutenant de Roi, un Major, une Compagnie de Soldats Invalides pour la garde du Château, cinq Compagnies de Milice Bourgeoise, une Compagnie du jeu de l'Arc, et un Hôtel-de-Ville, composé d'un Maire, un Lieutenant de Maire, deux Echevins, deux Assesseurs et un Procureur du Roi, qui ont l'attribution des matières de Police.

L'origine de cette Ville est incertaine; les premières notions qu'on en trouve, sont de la fin du règne de Clovis; elle étoit même alors peu considérable; elle acquit insensiblement plus d'étendue, au point que, dès le huitième siècle, en 756, on y tint un Concile, dont nous parlerons dans la suite. Charles-le-Chauve l'agrandit et l'embellit en 876, et voulut lui faire porter son nom en l'appellant *Carlopolis*, c'est-à-dire *Charleville*. Le séjour et les voyages fréquens que nos Rois y ont faits depuis l'établissement de la Monarchie, y ont attiré beaucoup de monde, et ont donné lieu à des accroissemens considérables.

Elle est bâtie en partie sur une éminence, en partie sur la pente de cette hauteur, et entourée de murailles antiques, flanquées de quelques bastions et demi-lunes, qui présentent les vestiges des tems reculés où ils furent construits. L'intérieur de la Ville est sombre et triste; les rues, quoique assez bien percées, sont en général étroites, serrées et couvertes de bâtimens trop élevés; mais en revanche les promenades y sont belles, spacieuses, en bon air, et ont de très-belles vues; on distingue sur-tout le *Cours*, qui se termine par une extrémité au superbe pont, dont nous allons donner la description, et qui, à l'autre extrémité, qui donne sur la rivière, laisse voir une belle machine hydraulique, qui y a été construite en 1785, pour donner de l'eau au Château et aux jardins du Roi; les jardins des Chevaliers de l'Arquebuse sont aussi très-beaux. Les dehors sont délicieux; lorsque d'un endroit élevé, on promène ses regards sur les campagnes voisines, on est dédommagé de l'aspect triste et monotone du dedans; on aperçoit un pays découvert et riant, et la vue se promène au loin sur une vaste étendue d'objets variés qu'on parcourt avec plaisir. Une plaine couverte de forêts épaisses et verdoyantes, de campagnes fertiles, et de superbes tapis de verdure formés par des prairies bien tenues, parsemée de villages multipliés et de maisons de campagne riantes et décorées, entre-coupée par les détours variés d'une rivière, qui, en serpentant, en fertilise les terres, forme un point de vue délicieux; des collines chargées de vignes, en augmentent l'agrément, et des montagnes, qui la terminent dans l'éloignement, paroissent, en bornant la vue, la concentrer sur les objets pittoresques qu'elle renferme. Le coup-d'œil est superbe, si on se place sur le rempart qui conduit de la Porte Neuve ou de la Reine à celle de Pierrefonds; ce n'est qu'une terrasse continuée, que les habitans des maisons voisines ont fait

S

construire au bout des jardins, et qui, en dominant sur la plaine et la forêt, en laissent découvrir toutes les beautés et les sites les plus intéressans.

La vue de cette Ville, à l'arrivée de Paris, est aussi très-agréable ; elle se présente dans sa longueur ; on en découvre toute l'étendue ; on aperçoit ses plus beaux bâtimens, ses monumens ; on admire la hauteur et la variété de travail des clochers multipliés et des tours qui s'élèvent au-dessus du faîte des édifices ; ces objets paroissent se développer sur la Mond-Gannelon, qu'on voit dans l'éloignement, lieu célèbre autrefois par un camp que César y avoit établi, et dont on voit encore des restes (*a*).

Elle a sept portes ; celle de Paris est remarquable par ses ornemens ; en dehors, elle supporte trois Couronnes fermées, deux sur la même ligne, et une au-dessus, soutenue par une Guirlande de fleurs, avec ces mots *manet ultima cœlo*, ancienne devise de Henri III ; en-dedans, elle est ornée d'une grande figure de la Vierge, entre les armes du Roi et celles de Compiégne, celles-ci ayant pour supports un Sauvage et une Sauvagesse, qui ne sont couverts que de leurs cheveux pendans jusqu'aux talons.

La *Porte-Chappelle* est singulière, remarquable par sa construction et sa solidité : on l'attribue à *Philibert de l'Orme*. C'est un massif considérable, sur lequel on a pratiqué un réservoir qui fournit des eaux à une fontaine qu'on voit à côté de la porte et au château ; la porte, couverte par ce massif, a une voûte extrêmement longue, qui a servi de prison aux prisonniers de guerre Hollandois après la bataille de Fontenoy ; on l'avoit fermée de grilles des deux côtés, qu'on a enlevées, lorsqu'on a renvoyé ces prisonniers (*b*).

On y passe l'Oise sur un pont magnifique, dont Louis XV fit jeter les fondemens en 1730, et qui fut fini en 1733 (*c*). Il a trois arches plates et fort grandes, de deux piles et de deux culées, celle du milieu de douze toises d'ouverture, et les autres d'onze chacune ; sa longueur est d'environ 340 pieds, et sa largeur de 36 entre les murs des parapets ; mais pour donner plus d'évasement aux entrées, on l'a orné aux quatre coins de quatre tours ou pans arrondis. Les armes de France sont sur l'arche du milieu, et au-dessus, sur un piédestal, s'élève une pyramide de trente pieds de haut, portant moitié de son épaisseur en-dehors des parapets et moitié en dedans ; elle est surmontée d'un globe de cuivre doré, qui supporte une croix de fer, dont les extrémités sont ornées d'ouvrages de cuivre doré ; ses panneaux sont chargés des deux inscriptions suivantes :

LUDOVICO XV.

Quod viâ publicâ, hinc Lutetiam,
illinc Noviodunum, correctâ,
stratâ et munitâ, Compendium
novo ponte lapideo decoravit ;
ANNO M. DCC. XXX.

Iter tutum viatoribus, et nautis
facile commercium.

Un second pont de trois arches, de 200 pieds de longueur sur 30 de largeur, destiné à l'écoulement des eaux dans le tems des débordemens, est à 55 toises du

(*a*) Planche de Compiégne, N. I.
(*b*) Même planche, N°. XII.
(*c*) Même planche, N°. XI.



VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE COMPIEGNE.





VUE DU PONT DE COMPIEGNE.

Compiegne N° 11



VUE DE LA PORTE CHAPELLE DE COMPIEGNE.

Compiegne N° 12



VUE DE L'EGLISE DE S.T CORNEILLE DE COMPIEGNE.



VUE EXTÉRIEURE DE L'EGLISE S.T ANTOINE DE COMPIEGNE.

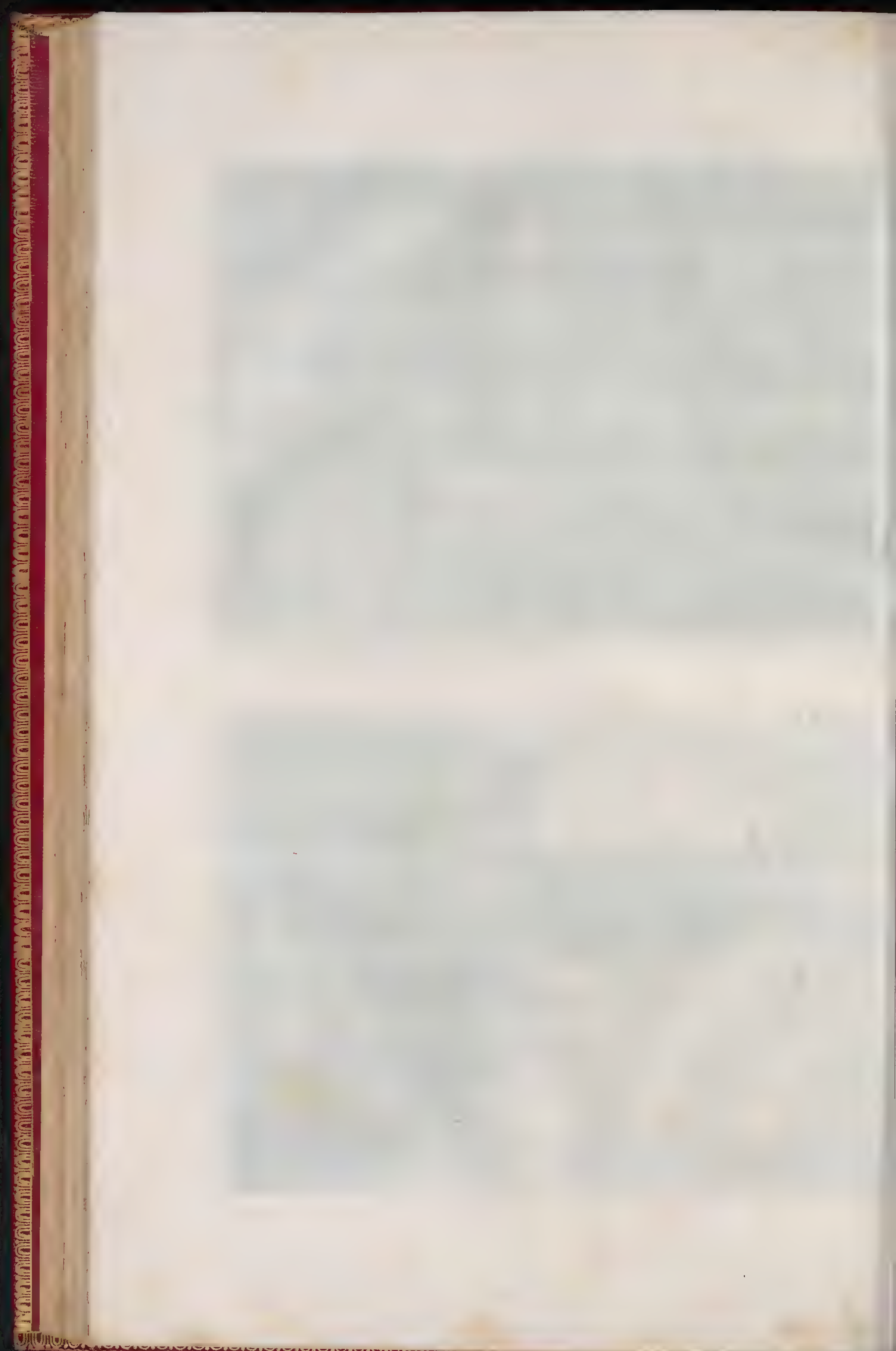


VUE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE S.T ANTOINE DE COMPIEGNE.



VUE DE LA PAROISSE S.T JACQUES,

à Compiegne



premier; il conduit à une levée de terre haute de 20 pieds et large de 45, sur laquelle on a construit une chaussée d'une lieue de longueur, revêtue, sur son talus du côté de la rivière, de pierres de taille. C'est un des plus beaux ouvrages dans ce genre.

La ville de *Compiégne* contient quelques édifices et quelques monumens qui méritent de fixer l'attention.

L'Eglise de Saint-Corneille, bâtie avec magnificence par Charles-le-Chauve en 876, consacrée l'année suivante par le Pape Jean VIII, en présence du Souverain et dans une assemblée générale de la Nation, desservie par cent Clercs stipendiés par ce Prince, brûlée sous le règne de Charles-le-Simple, a été construite de nouveau sur un plan, peut-être moins superbe, mais qui répond cependant à la magnificence des Souverains qui l'ont rétablie (*a*). Elle a servi à la sépulture de quelques-uns de nos Rois, à celle de Louis-le-Begue en 879, de Louis V, en 987, et de Hugues-le-Grand en 956, à celle de Jean de France, Dauphin de Viennois, fils du Roi Charles VI. On y garde le Saint-Suaire, dont nous parlerons ailleurs, et les Reliques de Saint Corneille, qu'on conserve dans un chasse précieuse. Cette Eglise a eu la première Orgue qui ait paru en France; elle la tint de la libéralité de Pepin-le-Bref, auquel elle fut envoyée en 757, par Constantin Copronyme, Empereur d'Orient.

L'Eglise des Carmelites n'a rien de particulier; mais on y voit le superbe mausolée qui sert de support au cœur de Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, ouvrage de *J. B. le Moine;* il est placé à la droite du grand Autel, devant la grille des Religieuses. Un piédestal de marbre blanc de sept pieds de haut, orné de consoles enlassées de feuilles de chêne, symboles de l'immortalité, supporte les armes de ce Prince, qui, ainsi que les ornemens précédens, sont en bronze; il est en ellipse sur son plan, et cintré sur son élévation pour servir de point d'appui à un ovale de six pieds et demi de haut, bordé de marbre blanc veiné, qui renferme une table de marbre bleu turquin, sur laquelle est gravée l'épitaphe du Comte de Toulouse. Le mausolée est terminé par deux Anges qui supportent le cœur de ce Prince, qu'ils enveloppent avec son manteau; celui-ci, tombant derrière l'ovale, se groupe des deux côtés avec des attributs militaires de terre et de mer, des ancres, un gouvernail, un casque, une épée, un bouclier, des drapeaux; ces attributs se rassemblent sur la corniche du piédestal, où ils composent un trophée en plomb, feint de bronze.

L'Eglise paroissiale de Saint-Jacques est très-ornée et mérite l'attention des curieux par le goût et la distribution des décorations; on y voit sur-tout des grilles exécutées avec autant de goût, que de magnificence, et plusieurs tableaux, parmi lesquels on en distingue deux, de neuf pieds de haut sur quatre et demi de large, qui représentent Saint-Pierre et Saint-Paul; ils sont de *Brenet.* L'extérieur de cette Eglise ne présente qu'un seul objet qui mérite l'attention; c'est une tour d'une élévation considérable, placée à droite de la porte, qui paroît avoir été bâtie dans le tems ou le goût gothique commençoit à se perdre; elle est couronnée par une lanterne entourée de pilastres d'ordre grec. Il y a lieu de croire qu'on s'étoit proposé d'en construire une pareille de l'autre côté, et que leur réunion devoit former la porte de l'Eglise; on y voit encore la naissance d'un arceau, qui paroissoit destiné a former un Portique, et qui a resté imparfait (*b*).

L'église de Saint-Antoine a un portail d'un beau gothique, et particulièrement bien

(*a*) Planche de Compiégne, N°. VII.
(*b*) Même planche, N°. X.

fini ; la façade en est simple et peu ornée : mais elle est accollée de deux belles tours hexagones, d'une simplicité agréable, couronnées chacune par une lanterne octogone, qui se termine en pointe. Ce portail a servi de modèle pour celui de l'église de Saint-Corneille, qui est plus élevé, mais imparfait. Le contour de cette Eglise, sur-tout ses arcs-boutans, sont d'une beauté singulière; il est difficile d'en suivre et d'en apprécier les détails, par rapport aux murs et aux ruelles, qui bornent des deux côtés et enclavent cette Eglise (*a*) ; on en est dédommagé par la vue de l'intérieur; on y trouve une simplicité noble et majestueuse, une architecture simple et dégagée, un dégagement agréable des piliers, qui, multipliés sans confusion, soutiennent les voûtes des trois nefs, et réunissent à la majesté des temples, la simplicité des premiers siècles de l'Eglise (*b*).

L'Hôtel-de-Ville offre un monument, dont la forme et les ornemens constatent son antiquité ; il est d'une forme gothique, mais belle. Une façade simple supporte une terrasse carrée, entourée d'une balustrade de pierre, et flanquée aux quatre angles de quatre tourelles hexagones terminées en flèche. Du milieu de cette terrasse, s'élève une grande et belle tour octogone, assez décorée, flanquée aussi de quatre tourelles rondes, et terminée par une flèche très-élevée. On voit la statue équestre de Louis XIII, au milieu de la façade, dans un enfoncement pratiqué dans l'épaisseur du mur, monument destiné à rappeler à la postérité que la ville de *Compiégne* doit à ce Prince la restauration de cet édifice, qui avoit beaucoup souffert des injures des siècles. Une porte percée à côté, et surmontée des armes du Roi, conduit à la prison, et étoit autrefois la porte de l'arsenal; elle est remarquable par quatre pièces de canon, qu'on y a placées, deux de chaque côté, en forme de colonnes (*c*).

On fait voir sur la même place de l'Hôtel-de-Ville, un monument encore plus ancien, qui n'est cependant remarquable que par sa solidité et son antiquité ; c'est une tour ronde et très-massive, couverte d'une calotte qui se termine en pointe ; on prétend qu'elle a été bâtie par César, dont elle a retenu le nom. Elle tient à l'enceinte de l'Abbaye de Saint-Corneille, dont on voit par derrière une partie des bâtimens et le clocher ; cette tour sert aujourd'hui de prison pour la jurisdiction de cette abbaye (*d*).

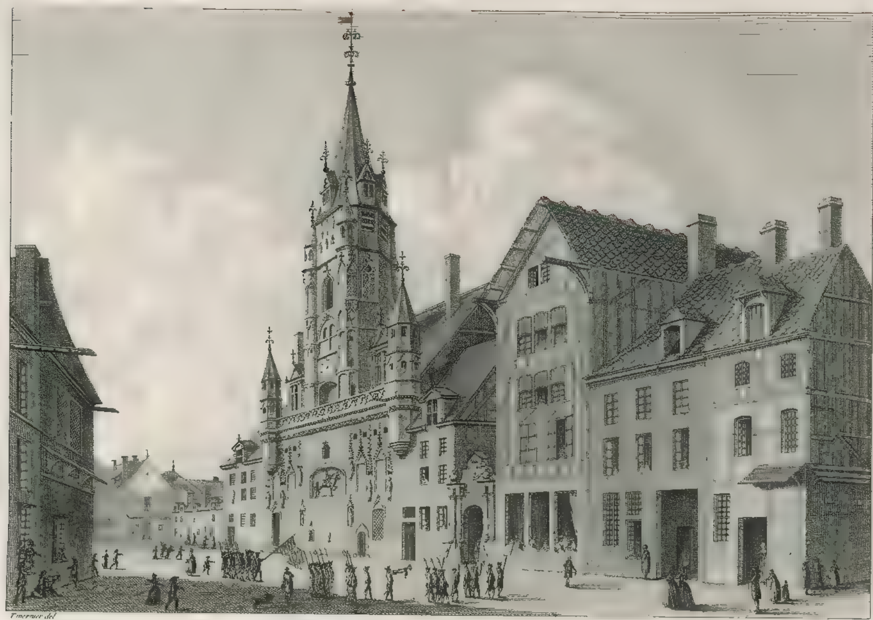
La ville de *Compiégne* a été célèbre dans l'histoire par une foule d'événemens qui s'y sont passés. Elle a été le lieu de plusieurs Conciles; on en compte huit, en 823, 877, 1085, 1092, 1235, 1278, 1304 et 1329. Elle a été le lieu de plusieurs assemblées de la nation : la première en 757 ; la seconde, où fut déposé Louis le Débonnaire, en 833 ; la troisième, qui a retenu le nom de *Parlement de Compiégne*, en 1193 ; le mariage de Philippe-Auguste avec Ingerburge y fut déclaré nul pour cause de parenté. Elle a soutenu plusieurs siéges, parmi lesquels celui de 1431 est le plus mémorable, soit par la vigoureuse résistance qu'elle opposa et qui obligea les Bourguignons à le lever, soit et sur-tout par la prise de la Pucelle d'Orléans, sur laquelle on ferma les portes de la ville dans une sortie, ou par inadvertance, ou, comme on l'a cru le plus communément, par un effet de la jalousie de celui qui y commandoit.

Château de Compiégne.

Le palais de Cuise servoit encore à l'usage de nos Rois, que *Compiégne* avoit déja un Château, qui étoit compté au nombre de leurs maisons de plaisance. Charles-le-Chauve le fit construire hors de la ville, sur le terrain qui s'étend depuis la porte de Pierrefonds jusqu'à une borne qu'on y voit encore, près du confluent de l'Aisne

(*a*) Planche de Compiégne, N°. VIII.
(*b*) Même planche, N°. IX.
(*c*) Même planche, N°. V.
(*d*) Même planche, N°. VI.

et



Tavernier del. *Gravé par Née*

HOTEL DE VILLE DE COMPIEGNE.

Compiegne N° 5



Tavernier del. *Gravé par Née*

VUE DE LA TOUR DE CESAR

en face de l'Hotel de Ville de Compiegne.

Compiegne N° 6



VUE DU CHATEAU DE COMPIEGNE,

du côté des Jardins.

Compiegne N.° 4



et de l'Oise. Ce Prince en fit construire ensuite un second sur le bord de cette dernière rivière, près du faubourg de Saint-Germain, dont les jardins étoient dans une petite isle. Celui-ci subsista jusqu'au règne de S. Louis, qui fonda dans cette isle l'Hôtel-Dieu qui y subsiste encore, et donna le Château à des Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique; on en voit des vestiges aux murs du cloître de ces Religieux.

S. Louis fit construire en même-tems un nouveau château, dans l'endroit où il est aujourd'hui, qui, trop resserré pour les tems postérieurs, a été successivement agrandi et embelli par plusieurs des Rois ses successeurs. Il ne reste actuellement du Château de S. Louis, que la Chapelle et la grande Salle; Louis XI. y ajouta l'appartement qui joint la grande Salle des Suisses; François I. fit faire la principale porte et ses tourelles des côtés. Un particulier contribua aussi à embellir le séjour de ses Rois; le Connétable de Montmorency fit bâtir l'appartement qui est auprès de la porte du Connétable, et on y voit encore les armes de sa maison. Louis XIV. a fait rétablir dans la suite toute la façade des bâtimens qui règnent le long de la terrasse, a changé et embelli la disposition des jardins, a fait construire le grand escalier, le jeu de paume, et a décoré ce Palais de beaucoup d'ornemens. Louis XV, et après lui Louis XVI, y ont fait beaucoup de changemens et de nouveaux embellissemens.

La principale façade de ce Château donne sur une terrasse en face d'une grande plaine qui aboutit à la forêt; elle est composée d'un bel avant-corps, orné d'un ordre d'architecture, qui soutient un entablement fort riche, couronné par une balustrade, et règnant autour du bâtiment; il est accompagné de deux grandes parties de bâtiment en arrière-corps. La terrasse, de plain-pied aux appartemens, conduit, par des degrés très-décorés, a un nouveau jardin en face du Château dans la plaine: le mur qui la soutient est décoré de pilastres, de tables d'attente, de cordons d'architecture, et d'une balustrade servant de recouvrement (*a*).

Le nouveau jardin est d'une étendue considérable; il est entouré de murs, et a des ponts tournans, qui le dégagent dans de belles avenues qui conduisent à la forêt; on a placé sur des terrasses, des beaux quinconces de tilleuls, qui ont sept allées de largeur sur une grande longueur. Il est rempli d'une infinité d'avenues remplies d'arbres, parmi lesquelles on distingue l'avenue royale, qui commence à une esplanade circulaire, et aboutit à la forêt; elle est interrompue par un grand rond d'arbres, entouré de barrières, et coupé par d'autres rayons, plantés d'ormes, qui conduisent à différens points de la forêt.

L'esplanade où tendent trois avenues en patte d'oie, forme l'entrée du Roi par une porte neuve qui conduit à une vaste place d'armes, dans laquelle on voit deux grands pavillons, qu'on a construits, pour accompagner les ailes du Château, à l'entrée de la cour royale: ces ailes communiquent entre elles par une colonnade dorique, qui ferme entièrement la cour (*b*). Au fond de cette cour, et en face de la colonnade, on trouve un superbe escalier à deux rampes, qui conduit d'un côté à la chapelle, et de l'autre à la salle des Gardes. A l'extrémité du Château, on voit d'un côté un jeu de paume, et de l'autre une salle de spectacle.

Ce Château, dans lequel les masses et les distributions heureuses ont sauvé habilement l'irrégularité du terrain, est une des plus belles Maisons royales. La beauté et la richesse de l'intérieur répondent à la décoration extérieure: nous n'en ferons point une description détaillée, qui deviendroit trop longue; il est aisé d'en juger par la beauté du vestibule qu'on trouve après avoir traversé la cour, et qui donne entrée à un superbe

(*a*) Planche de Compiégne, N°. IV.
(*b*) Même planche, No. II.

escalier; il est formé et soutenu par une longue et belle colonnade, d'un ordre approchant du dorique, qui fait un très-bel effet par sa masse majestueuse et par la pureté de son exécution (*b*).

On trouve dans ce Château quelques tableaux intéressans, plusieurs dessus de porte peints par *Desportes* et *Oudry*, des belles copies faites par *Stiemart*, d'après différens tableaux d'Italie; un Neptune environné des divinités de la mer, peint par *Mignart*, dans la salle du grand concert; deux tableaux de chiens en arrêt, dans la chambre du Roi; deux grands plans de la forêt de Compiégne, dans la salle du petit couvert. Les appartemens sont ornés pendant le séjour du Roi, de tapisseries travaillées aux Gobelins, sur les dessins d'*Oudry*; elles représentent des rendez-vous ou sujets de chasse, pris dans les plus beaux points de vue de la forêt.

Forêt de Compiégne.

La forêt de *Compiégne* n'est qu'un reste de la vaste et superbe forêt de Cuise, démembrée par des concessions de nos Rois et par les usurpations des Seigneurs particuliers, diminuée aussi par les nombreuses habitations qui se sont formées dans son étendue: cependant elle est encore une des plus considérables du Royaume; elle contient 27,000 arpens, tant pleins que vides; sa coupe et sa vente ordinaires sont tous les ans d'environ cent arpens de bois de futaie, et cent arpens de bois taillis.

Elle n'avoit aucune route percée en ligne droite, avant le règne de François I; elle n'étoit traversée que par des chemins tortueux; celui de la chaussée Brunehaud étoit le seul où on ne courût point de risque de s'égarer; après celui-ci, les chemins de Soissons à Compiégne, de Compiégne à Verberie, de Crépy, des Plaideurs, de la Croix de Pierrefonds, sont les plus anciens; les autres n'étoient que des sentiers étroits, coupés souvent de ronces et de mort-bois, dont les détours compliqués et multipliés faisoient craindre de s'y engager sans guide. François I. fit percer les huit grandes routes du puits du Roi et le grand octogone; Louis XIV. y ajouta cinquante-quatre petites layes; vers 1726 et 1730, Louis XV. a fait ouvrir deux-cent vingt-neuf routes, en y comprenant les huit pans du petit octogone et les vingt-sept routes cavalières. Tous ces chemins font une longueur de 550,000 toises, qui donnent une étendue de 275 lieues communes de France. On compte encore dans cette forêt plus de 95,000 toises de fossés, destinés à la déssécher, qui se déchargent dans les rivières d'Aisne et d'Oise, 203 ponts de pierre sur ces fossés, qui sont de toute la largeur des routes et chaussées, quatre-vingt cassis et six puits, pour la commodité des chasses.

Cette forêt n'avoit autrefois qu'un Garde-général, qui veilloit à sa conservation; cet officier avoit sous ses ordres plusieurs sergens à pied et à cheval; ceux-ci étoient appelés Chevaucheurs, et étoient mieux payés que les premiers: elle a actuellement douze gardes, et forme une maîtrise particulière, dont le siége est dans la ville de *Compiégne*.

L'ancienne forêt de Cuise, renfermoit plusieurs maisons royales, ou maisons de plaisance de nos Rois, dont nous avons déja parlé; il n'en reste presque aucune trace. La partie qui s'est conservée sous le nom de forêt de *Compiégne*, n'en contient aucune; son intérieur est cependant coupé par un assez grand nombre d'habitations, dont quelques-unes sont assez importantes; elles donnent un air de vie et d'action, qui contrastent singulièrement avec la tristesse et la solitude des bois; on y voit plusieurs villages, Saint-Pierre-en-Chastres, l'Essart, Saint-Nicolas-de-Course, Saint-Jean-aux-

---

(*a*) Planche de Compiégne, N°. III.



Taraval del. — Grav. par Nicolas Laine

ENTRÉE DU CHATEAU DE COMPIEGNE,
du côté de la Place d'Armes.

Compiegne N.° 2



VESTIBULE DU CHATEAU DE COMPIEGNE.

Compiegne N.° 3

Bois, Brugères, Breu, le Chesne-Herbelot, l'Abbaye de Royaulieu, la maison des Célestins du Mont-de-Châtre.

CHAPITRE III.

Description des Monumens du Valois et du Comté de Senlis.

Nous n'entreprendrons point de décrire les monumens qu'on voit encore dans le Valois et le comté de Senlis; quelques-uns consacrent le souvenir du séjour que les Gaulois et les Romains ont fait dans ces contrées; les autres sont des restes de la splendeur, de la munificence et de la puissance des Seigneurs ou des Souverains auxquels elles ont été soumises dans des tems postérieurs. Il en existe encore un très-grand nombre, dont la description nous feroit excéder les bornes que nous devons nous prescrire : nous ne parlerons que de ceux qui paroissent les plus importans.

Monumens Gaulois et Romains.

I. Les plus anciens de ces monumens sont des grandes pierres qu'on trouve en plusieurs endroits: il y en a trois près de la rive méridionale de l'Oise, dans une terre forte, à peu de distance de l'endroit où étoit situé l'ancien Palais de Verberie ; ce sont trois masses d'un grès brut, dont la plus grande est plantée droite, et a 7 pieds de largeur dans le milieu et neuf pieds de haut, sans compter sa base qui est enterrée de 4 ou cinq pieds; a 50 pas à l'O. on en trouve trois autres peu éloignées l'une de l'autre; l'une ne montre qu'une tête brute, qui sort à peine de terre; l'autre ne s'élève que de trois pieds au-dessus de la surface de la terre; la troisième a cinq pieds de large sur huit de haut, sans compter sa base, et est penchée vers le midi; on les nomme *Pierres de Rhuys*, et on croit qu'il y a à peu de distance des tombeaux où sont renfermés des corps; ceux du Mont-Catillon sont situés au S. O. Enfin, une autre pierre se fait voir à Borret, à côté de la porte, sur le chemin de Senlis à Baron; elle est isolée, large de 7 pieds dans le bas et de 3 vers son extrémité, haute de neuf pieds trois pouces, a sa base enfoncée de cinq pieds, et est penchée d'un pied vers le midi; à 60 pieds de cette pierre, on voit une butte assez large, et haute de cinq ou six pieds, dans laquelle on a trouvé, en 1755, les ossemens de trois grands corps rangés de suite, la tête tournée vers la grande pierre et les pieds vers l'E.

Les sentimens ont été partagés sur l'usage auquel ces pierres peuvent avoir été consacrées. Les uns les ont prises pour des *Saxa Grandia*, dont il est parlé dans l'Ecriture, et auxquels quelques païens rendoient un culte comme à des divinités; les autres ont cru qu'elles couvroient ou indiquoient les tombeaux de grands hommes; quelques autres, et leur sentiment a été le plus suivi, ont estimé qu'elles étoient des monumens consacrés par les Gaulois à perpétuer la mémoire de leurs grands hommes, dans un tems où ces peuples avoient un éloignement marqué pour les arts et sur-tout pour l'architecture.

II. Les restes d'un camp Romain, dont on voit encore les ruines près du village de Champlieu, méritent de fixer l'attention des curieux; on les indique dans le pays sous le nom *des Tournelles*, à cause des petites tours qui en défendoient les approches.

C'est un carré-long d'environ 600 toises sur 290, qui s'étend du N. au S. dans une vaste plaine, mais très-élevé, et dont la base septentrionale se perd dans la forêt de Compiégne; il se termine, du N. au S. par une terrasse en forme de fer à cheval, et un carré particulier, rempli de débris, qui en est séparé par une portion de la chaussée Brunehaut, dont nous allons parler; on y voit des restes de fossés et de puits. Le fer à

cheval est une espèce de demi-lune, formée de terres rapportées et soutenues en dedans et en dehors par deux murs parallèles et demi-circulaires. La terrasse qui en résulte est de 22 pieds de haut, 96 de profondeur et 144 d'ouverture; elle pouvoit avoir 10 ou 12 pieds d'épaisseur, et finissoit en talus; elle avoit deux issues du côté de la campagne, en forme d'escaliers de pierre parallèleset voûtés, et plusieurs souterrains que les ruines ont comblé. Le carré particulier est à 36 toises de la terrasse et a 24 toises en tous sens; il étoit défendu par cinq tournelles, et entouré de puits, dont deux ont été encore comblés de nos jours.

On retrouve dans ce monument, toutes les dispositions et les proportions que les Romains donnoient à leurs camps; il ressemble à ceux que M. de Caylus a fait graver; c'est le même plan, les mêmes proportiōns. Les tournelles peuvent seules faire établir une différence : mais on présume qu'elles ont été construites postérieurement. Nous trouvons encore des nouvelles preuves de l'existence d'un camp Romain dans le même endroit. Le lieu où il étoit situé en a conservé le nom de *Champlieu*, c'est-à-dire, *lieu du Camp;* on y a trouvé en différens tems un grand nombre de médailles romaines, et on a découvert, entre le fer à cheval et l'église de Champlieu, des sépultures de toute espèce, des cercueils de pierre, de plâtre, même de brique, rangés tout de suite, les uns carrés, les autres plus larges à la tête qu'aux pieds, quelques-uns taillés en dedans selon les proportions du corps humain, et des squelettes sans cercueil dans des fosses séparées, les uns debout, les autres sur le côté, les autres à plat sur le ventre.

III. La *Chaussée Brunehaut* est un monument remarquable par son ancienneté, par sa construction et par son ancienne utilité. Connue autrefois sous le nom latin de *Strata*, et en langue romance sous celui de *Chemins de l'y Estrées*, elle a pris dans le treizième siècle, le nom qu'elle porte aujourd'hui, des rêveries d'un certain Poète appellé *Reuclèry*, qui en attribua la construction à un Roi de Hainault, nommé *Brunehaut,* qu'il prétendit l'avoir formée par des enchantemens au tems de Salomon. Elle fut commencée par Agrippa, sous Auguste, et terminée sous l'Empereur Caracalla; elle formoit une grande partie de la voie militaire des Romains.

Cette chaussée entre dans le Valois, près de Bazoches, passe à Courcelles, aboutit à la rivière de Vesle, au-dessus du moulin de Quincampoix, où il y avoit un Pont, rejoint à Sermoise le grand chemin de Soissons; elle reparoît, après Soissons, à Ambleny, passe à la Croix-Guérin, à Pont-Archer, au Château de Haute-Fontaine, à Chelles, au Chêne-Herbelot, à saint Nicolas-de-Courson, à Champlieu, à Béthisy, à Néry, et va droit à Senlis, vers la Croix-Guérin : elle formoit une division, dont on ne peut plus suivre la trace, mais qui vraisemblement traversoit la rivière d'Aisne auprès de Berny-Rivière, où il y avoit un pont. Une autre division conduisoit de Soissons à Château-Thierry. Sa structure n'est point uniforme; tantôt c'est un massif bombé, composé de moëllons, liaisonnés de marne et quelquefois de mortier de chaux; tantôt ce n'est qu'un amas de pierrailles jetées sans ordre, et recouvertes de sable ou de terre; dans quelques endroits, elle ne déborde point la surface des campagnes, et ses fondemens sont pareils à ceux d'un grand édifice. On voit qu'elle a été le travail de plusieurs siècles, et qu'on n'a pas toujours apporté une égale attention dans sa construction.

IV. Cette chaussée acquit sous Caracalla une perfection qu'elle n'avoit jamais eue; cet Empereur la décora sur-tout de colonnes milliaires, qui étoient placées de lieue en lieue, et destinées à diriger les voyageurs et à les instruire de l'étendue du chemin qu'ils avoient fait ou qu'ils avoient à faire. On en a découvert une, en 1712, dans les débris de Vic-sur-Aisne : elle a été transportée dans la cour du château du lieu; c'est un bloc de pierre, presque brut, plus plat que rond, de cinq pieds de haut et autant de circonférence; on y lit l'inscription suivante:



VUE EXTERIEURE DE L'ÉGLISE CATHEDRALE DE SENLIS.

Valois et Comté de Senlis N.º 30.



Tavernier Del. *Dirigé par Née*

VUE EXTERIEURE DE L'ÉGLISE DE S.t PIERRE DE SENLIS.

Valois et Comté de Senlis N.º 31.

IMP. CÆS.	c'est-à-dire,	*Imperante Cæsare*
M. AURELIO.. AN.		*Marco Aurelio An-*
TONINO. PIO.		*tonino, pio,*
AUG. BRITANNI.		*Augusto, Britanni-*
CO. MAX. TRIB.		*co, Maximâ, Tribunitiâ*
POST. XIIII. IMP. II.		*potestate decimum quartum, Imperatore*
COS. III. P. P. PRO.		*secundum, Consule tertium,*
COS. AB AUG.		*patre patriæ, pro-Consule.*
SUESS. LEUG.		*Ab Augusta-Suessionum leugâ*
VII.		*septimâ.*

On a appliqué cette inscription à Caracalla, et tout se réunit pour prouver qu'elle ne peut concerner que cet Empereur.

Monumens de la Ville de Senlis.

L'Eglise Cathédrale de Senlis est le monument le plus remarquable de cette ville.

Son extérieur est d'un très-beau gothique et d'une parfaite régularité; son ensemble atteste son antiquité. Cette Eglise fut cependant consumée en partie en 1304 par le feu du Ciel, mais bientôt rétablie par le don d'un denier-obole que le Roi Louis XII. accorda à cet effet sur chaque mesure de sel qui seroit vendue dans tout le Royaume, aussi lui consacra-t-on un hommage public de la reconnoissance des Peuples de Senlis, en plaçant sa statue à côté du portail de cette Eglise, vers le midi. Ce portail est remarquable par l'ensemble de ses parties et la composition particulière de chacune d'elles; il est décoré d'une balustrade de pierre qui couvre la porte, orné d'un grand nombre de figures, accompagné de deux colonnes torses, dont on admire la délicatesse, et soutenu de chaque côté par une tour ronde, percée de plusieurs croisées régulières, et couronnée par une lanterne hexagone d'une forme agréable. Le clocher de cette Eglise, d'une composition singulière, est regardé comme un des plus hauts qu'il y ait en France. (Planche XXX.)

L'intérieur de cette Eglise ne le cède point à l'extérieur. Nous ne nous arrêterons ni à sa grande étendue, ni à son élévation; nous ferons remarquer seulement la beauté de la voûte du sanctuaire, qui est presque plate, et celle de six colonnes de granit d'une extrême légéreté, qui forment ce même sanctuaire. Les ornemens se trouvent ici très-multipliés: le marbre y a été prodigué; il orne les deux Chapelles placées à l'entrée du chœur; il revêt les deux portes latérales; il forme le pavé du chœur; des balustrades d'un marbre blanc de Gènes ferment le Sanctuaire. Un corps de quatre-vingt stales se fait remarquer dans le chœur; elles sont surmontées d'une boiserie ornée de beaux trophées, et terminées par deux chaires Episcopales d'un beau travail. Des grilles bien exécutées, surmontées de beaux couronnemens, font un très-bel effet; on remarque sur-tout celle de la grande porte du chœur, qui est enrichie d'ornemens de cuivre bien travaillés. Enfin, on voit aux deux autels de l'entrée du chœur, deux belles statues, celle de la Sainte Vierge, et celle de Saint-Rieul, priant pour son peuple; elles sont de *Moitte.*

L'Église paroissiale de Saint-Pierre de Senlis est encore remarquable par la singularité du gothique de la façade; elle n'est proprement d'aucun ordre, et est cependant d'une

parfaite régularité ; il paroît au premier coup-d'œil que les ornemens y ont été multipliés sans aucun plan, aucune suite, et seulement au gré du caprice de l'Architecte. On y voit deux tours ou clochers ; le premier est terminé par une aiguille hexagone, et paroît très-ancien ; le dernier a quelque chose de plus noble, et est beaucoup plus moderne. On distingue à côté de la porte collatérale, du côté gauche, une croix, dont la tige est d'une seule pièce, et d'une hauteur considérable, sur-tout eu égard à son diamètre. (Planche XXXI.)

Parmi les différentes portes de la ville de Senlis, on doit remarquer principalement celle de *Meaux*, qui est percée dans la face d'un bastion à oreillon. On y voit les restes des anciennes fortifications devant lesquelles ce bastion a été construit. Une ouverture ou passage couvert conduit dans l'intérieur de l'ancienne fortification, où l'on trouve une voûte tournante très-longue, dont les sinuosités faisoient une partie de la force ; des portes latérales conduisent à d'autres souterrains. (Planche XXXII.)

L'Eglise de Saint-Maurice de Senlis renferme un monument qui mérite d'être connu par sa singularité et par l'espèce d'homme auquel il est consacré ; c'est le mausolée d'un ancien Officier de la maison de nos Rois, dont les fonctions singulières, et qui seroient aujourd'hui ridicules, se bornoient à l'amusement du Monarque ; nous voulons parler du Fou du Roi, dont la charge, employée autrefois sur l'état de la maison du Prince, est supprimée depuis long-tems ; le crédit et la considération y furent souvent attachés, et quelques-uns de nos Monarques l'honorèrent d'une amitié particulière ; Charles V lui-même, le plus sage de nos Rois, chérit particulièrement son Fou, et lui rendit, après sa mort, des honneurs, qui paroîtroient devoir être réservés à ceux qui ont servi dignement l'Etat et la Patrie ; il lui fit ériger, dans l'église de Saint-Maurice, un beau mausolée, qui existe encore ; le Fou y est représenté couché, revêtu des habits et décoré des attributs de la Folie ; le marbre et l'albâtre y ont été prodigués ; on y lit l'inscription suivante :

Ci-gît Thévenin de Saint-Legier, fou du Roi
notre Sire, qui trépassa l'an de grace 1375.

Tour de Montespilloy.

Montespilloy est un village situé à une lieue et demie E. de Senlis, fameux autrefois par un Château célèbre dans l'histoire du Valois, et qui a servi souvent de retraite à des partis et à des troupes de brigands. Il existoit déja dès le treizième siècle, et étoit alors très-ancien ; il fut détruit dans le siècle suivant, et rebâti avec une tour qui lui servoit de Citadelle ou Donjon. Situé sur une hauteur, il dominoit sur une vaste étendue de pays, et a été souvent la terreur des lieux voisins. On n'en voit plus que les ruines ; mais elles suffisent pour donner une idée de sa force et de sa solidité ; les murs en sont d'une épaisseur énorme, et très-bien conservés, malgré les efforts qu'on a fait pour les dégrader ; il étoit défendu par des fossés profonds, dont on aperçoit des vestiges. Une Tour s'élevoit au milieu de cette forteresse ; on en voit encore des beaux restes ; les murs ont vingt-quatre pieds d'épaisseur, et on avoit pratiqué, dans cette épaisseur, des escaliers, des prisons, des cachots, qu'on y voit encore. Le tems, qui détruit tout, a renversé un morceau énorme du faîte de cette tour ; on l'aperçoit encore dans son entier ; il est tombé sans qu'aucune de ses parties se soit détachée, et des arbrisseaux assez forts et assez hauts se sont élevés des fentes de cette masse énorme de maçonnerie. (Planche XXXIII.)



Tavernier Del. — *Dupuis par Née*

VUE DE LA PORTE DE MEAUX.

dans le Comté de Senlis.

Valois et Comté de Senlis N.º 32



Tavernier Del.

VUE DES RUINES DE LA TOUR DE MONTESPILLOY,

dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.º 33.

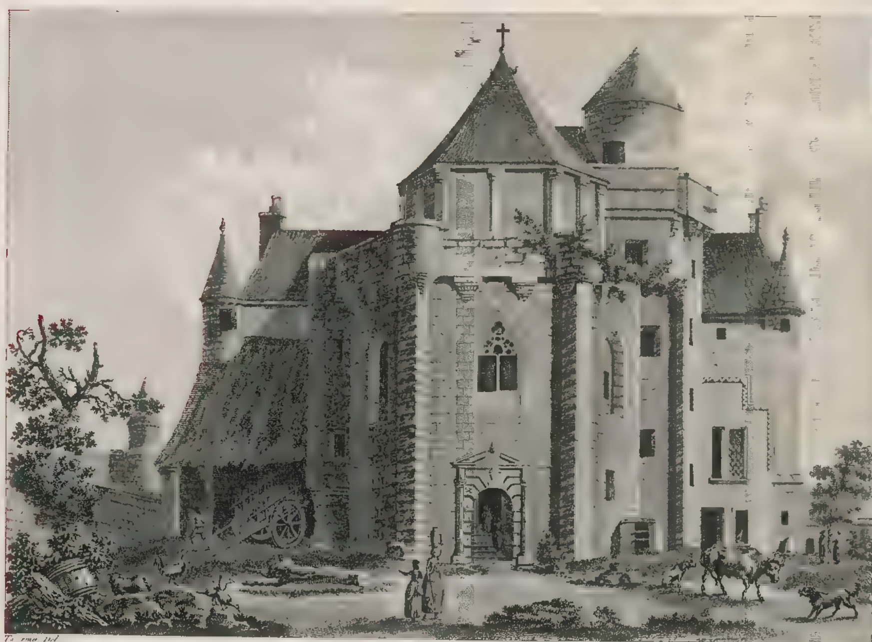




Tavernier del. — *Gravé par Née*

VUE DE LA TOUR DE VEZ.

Valois et Comté de Senlis N°. [illegible]



Tavernier del. — *Gravé par Née*

VUE D'UNE CHAPELLE ANTIQUE,

qu'on voit dans la Tour de Vez.

Valois et Comté de Senlis N°. 33 ter





Tour de Vez.

Nous avons déja parlé (page 15) de la *Tour de Vez*, ancien Château, qui défendoit le village de ce nom, première Capitale du Valois; les beaux restes qui en subistent encore, méritent d'être connus, et nous croyons devoir en donner une description particulière. Cette Tour, bâtie d'une manière très-solide, est carrée, flanquée de fond en comble de petites tourelles qui lui servent de contrefort, et terminée par une terrasse qui est garnie de meurtrières: on y parvient par un petit pont, et l'entrée en est défendue par des tourelles; sur le derrière, elle est défendue par une terrasse tournante, assez vaste, qui est également armée de meurtrières. (Planche XXXIII *bis.*)

Dans la cour de cette tour, on voit une Chapelle dont la construction est singulière, et donne d'abord l'idée d'une petite forteresse. Le soubassement est orné de contreforts montans à plomb, couronnés par de petites tourelles qui finissent en cul-de-lampe, et qui, ainsi que leurs courtines, forment une saillie; des grandes meurtrières règnent autour, et sont soutenues, dans les intervalles des tourelles, par des superbes consoles bien profilées. L'édifice est terminé par une terrasse, qui est surmontée par un ordre d'architecture très-pur; mais, par une rare singularité, un pilastre seul porte sur le milieu de la façade, et paroît avoir été destiné à supporter un petit dôme. La porte d'entrée de cette Chapelle est d'une très-jolie composition d'un genre grec; deux colonnes doriques cannelées, d'une belle composition, soutiennent un fronton bien profilé, ouvert par sa pointe et décoré d'un fleuron; la frise de la corniche est interrompue au-dessus du cintre, et l'intervalle qu'elle laisse est rempli par une belle clef; des bossages ornent le cintre et les chambranles; une grande fenêtre en ogive est au-dessus de la porte: elle est d'un genre gothique et bien sculptée; une partie en est masquée par de la maçonnerie. On voit à la droite de la porte, une grande tour, qui fait présumer qu'il y en avoit une pareille du côté opposé; deux ailes se développent à droite et à gauche; elles sont ornées de sculptures, et leurs angles sont garnis de contreforts; l'aile gauche est masquée par un hangard, qu'on a permis mal-à-propos au fermier d'y construire. Cet édifice mérite une attention particulière; on y a réuni la grace et la solidité, la simplicité des premiers tems et la richesse de la composition. (Planche XXXIII *bis.*)

Monumens de la Ville de Crépy.

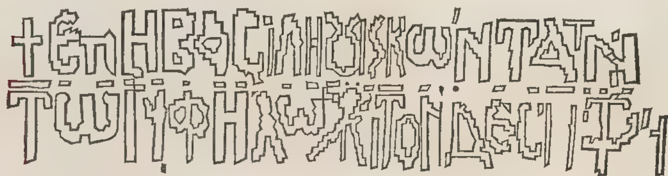
Nous avons déja décrit, dans le chapitre précédent, les portes du Pont et du Béfroy de Crépy, et la Tour de Sainte-Agathe; il nous reste à parler de l'Eglise de Saint-Thomas, et de quelques monumens que renferme celle de Saint-Arnoul.

L'Eglise de Saint-Thomas, bâtie par Philippe d'Alsace, Comte de Flandres, et Elisabeth, sa femme, Comtesse du Valois, avoit été consacrée en 1182, par Henri, Evêque d'Albano, Légat du Pape, et Cardinal, en présence du Comte et de la Comtesse; brûlée dans la suite par les Anglois, elle fut réparée, augmentée et embellie par Charles d'Orléans, Duc de Valois, qui en confia le soin à Jean le Fuselier, son Conseiller et Trésorier, Chanoine et Grand-Chantre de cette Eglise, et fut dédiée de nouveau au mois d'août 1444.

On y avoit construit une grande tour, qui est en partie détruite; ce qui en reste suffit pour donner une idée de la magnificence avec laquelle elle avoit été bâtie; son extérieur fut très-décoré; on y multiplia les ornemens, des pilastres, des moulures, des sculptures. On remarque avec plaisir une statue de Saint-Thomas de Cantorbéry, qui est placée entre les deux impostes du portail collatéral vers le midi; elle est précieuse

par la délicatesse et le fini du travail, et par sa ressemblance avec le saint personnage qu'elle représente; on y reconnoît les traits sous lesquels on l'a dépeint, le visage plein, l'air mâle, le nez aquilin et un peu recourbé, et un ensemble de douceur qui caractérisoit son visage : il seroit à désirer qu'on veillât à sa conservation avec un peu plus de soin. L'intérieur de cette Eglise est beau, vaste et majestueux; la solidité de l'ancien gothique y est réunie à la délicatesse du nouveau; la grande nef, accostée de deux nefs collatérales, est soutenue par des piliers cannelés faits avec autant de légéreté que de délicatesse; elle est ornée des deux côtés de galeries pratiquées sur les nefs collatérales. Un des piliers, placé à côté de la Chapelle paroissiale, à droite en entrant dans le chœur, présente un objet assez singulier; c'est une danse de plusieurs personnes qui se tiennent par la main, figurée sur le chapiteau; le peuple est persuadé que ce pilier est creux, qu'il contient une lampe qui brûle depuis la construction de l'Eglise, et que tout l'édifice croulera au moment où cette lampe s'éteindra. (Planche V.)

Nous ne devons point passer sous silence un Tapis de soie qu'on conserve précieusement dans l'Eglise de Saint-Arnoul de la même ville, à laquelle il fut donné au commencement de l'onzième siècle par le Comte Gauthier, qui le fit venir de Grèce. Nous copions la description qui nous en a été transmise par *M. Carlier.* C'est une pièce d'étoffe de soie croisée, à fond bleu, de quatre pieds de haut sur six de large, semée de Léopards passans, rangés trois par trois, bordés et comme chamarrés de rouge et de vert; deux des trois se regardent, et touchent de leurs pattes une inscription grecque autant de fois répétée qu'il y a des regards; nous en donnons ici le dessin publié par *M. Carlier.*



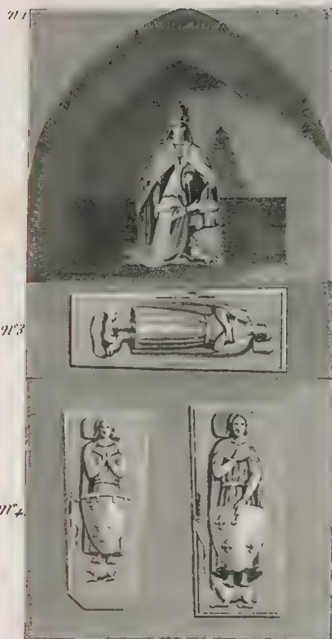
ΕΠΗ. ΒΑΣΙΛΗΟΙΣ. ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥ.

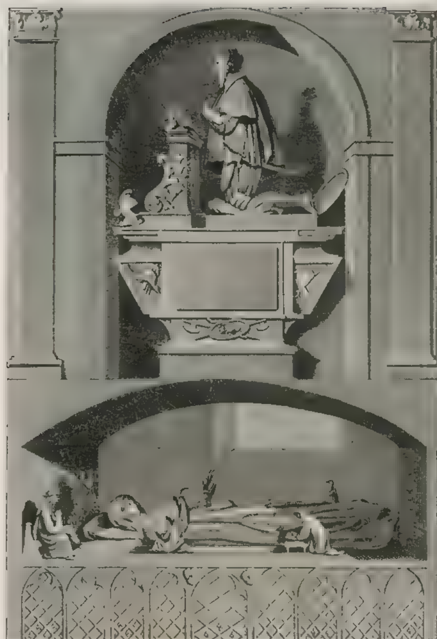
ΤΩ. ΙΥ. ΦΗΛΩΧΡΙΣΤΩΝ. ΔΕΣΠΟΤΩΝ.

Cette inscription signifie que ce voile ou tapis a été fait *sous le règne des Empereurs chrétiens Basile et Constantin.*

On voit encore dans la même Eglise de Saint-Arnoul, le mausolée du bienheureux Simon, Comte de Crépy, qui quitta les grandeurs pour embrasser la vie monastique, et qui mourut à Rome en 1082; c'est un monument de la reconnoissance des Religieux envers Simon, qu'ils regardoient comme leur second fondateur. Il étoit placé à l'entrée de la Chapelle de Sainte-Marguerite, où étoient les sépultures des Seigneurs du Valois, Comtes du Vexin, mais qui fut détruite pendant les derniers siéges de Crépy; il a été conservé, et est actuellement à gauche en entrant dans l'Eglise par la grande porte. On y voit un Pape assis (Grégoire VII.) revêtu de sa chappe et des ornemens pontificaux, et la thiare en tête; Simon de Crépy, revêtu d'un habit de Moine, est à ses pieds, à genoux sur un prié-Dieu, sur lequel il pose ses mains jointes; le







I.re VUE DES DIVERS MONUMENS DU VALOIS.

N.° 1 Mausolée de B. Simon, Comte de Crépy, dans l'Eglise de S.t Arnoul de Crépy.
N.° 2 Mausolée de Jean de Longueval dans l'Eglise de Villers Cotteret.
N.° 3 Tombeau d'Alix comtesse de Nanteuil dans l'Eglise de N. D. de Nanteuil.
N.° 4. Tombeau de Philippe I.er Seigneur de Nanteuil dans l'Eglise de N. D. de Nanteuil.
N.° 5 Tombeau de Philippe II Seigneur de Nanteuil, dans la même Eglise.
N.° 6 Tombeau d'Adèle fem.e de Philippe I Seig.eur de Nanteuil, dans la même Eglise.

Valois et Comté de Senlis





II.de VUE DES DIVERS MONUMENS DU VALOIS,

N.° 7 Mausolée d'Alix, Comtesse de Crépy dans l'Eglise de Notre Dame de Nanteuil.
N.° 8 Tombeau de Pierre de Pacy, Mari d'Alix, Dame de Nanteuil dans la même Eglise.
N.° 9 Vue de la Fontaine de Villers-Cotteret.
N.° 10. Mausolée du Maréchal de Scomberg, dans l'Eglise de Notre-Dame de Nanteuil.

Valois et Comté de Senlis

le Pape lui présente une mitre, qui fait allusion aux dignités ecclésiastiques que Simon avoit refusées depuis son entrée dans le cloître. (Planche XXXIV, n°. 1.)

Monumens de Villers-Cotteretz.

Les monumens de Villers-Cotteretz se réduisent à un bien petit nombre; nous avons décrit succinctement le Château dans le chapitre précédent : nous pourrions parler des Eglises, mais leur description seroit peu intéressante ; nous nous bornerons à indiquer un mausolée qu'on trouve dans l'église paroissiale ; c'est celui de *Jean de Longueval*, Baron de Mogeroult, sieur de l'Espine, Artonviller et Chavres, Capitaine de Villers-Cotteretz et de la forêt de Retz, Gentilhomme-Servant des Rois François I. Henri II, François II. et Charles IX, mort le 6 mars 1583 ; il y est à genoux, les mains jointes, devant un prié-Dieu, sur lequel est un livre ouvert, l'épée à côté, la tête nue ; son casque est à terre derrière le prié-Dieu ; son épitaphe est au-dessous, et ne contient que ses titres et la date de sa mort. (Planche XXXIV, n°. 2.)

Monumens de la Ville de Nanteuil.

Le Château de *Nanteuil-le-Haudouin* est grand, spacieux et bien bâti ; mais ses édifices paroissent être de plusieurs siècles, ou pour mieux dire, on a laissé subsister une partie de l'ancien Château, et on a rebâti ou réparé une autre partie dans une forme plus moderne. On y voit encore les quatre tours dont il étoit flanqué autrefois, qui sont énormes par leur diamètre, couvertes d'un comble qui est très-élevé et terminé par une flèche assez haute ; elles étoient percées de quelques crénaux, qui subsistent encore ; mais on y a pratiqué des croisées qui sont d'un goût moderne. La seconde cour paroît avoir été fermée par une galerie d'ordre dorique, dont il ne reste que quatre pilastres, deux à côté de chaque tour du devant ; on a remplacé cette galerie par une belle grille. (Planche IV.)

L'Eglise de Notre-Dame de Nanteuil a été bâtie, dégradée ou détruite, rebâtie ou réparée tant de fois, qu'il en résulte un ensemble peu intéressant ; mais elle renferme des monumens qui méritent d'être connus.

On y conserve un manuscrit ou Livre d'Evangile, du neuvième siècle, qui est une rareté dans son genre ; l'écriture du corps du livre paroît être du règne de Charlemagne, ou au plus tard de celui de Louis le Débonnaire ; le commencement et la fin sont postérieurs de 300 ans. La généalogie de Jésus-Christ selon Saint-Mathieu, y est notée toute entière, avec les chiffres et les lettres qui étoient alors en usage. Nous croyons devoir en extraire quelques passages, pour en faire connoître le genre à nos lecteurs.

LIBER GENERATIONIS IHU XPI FILII DAVID
FILII ABRAHA ABRAHAM GENUIT ISAAC &c.
SIC ERAT FACTUM EST

Les deux derniers mots sont le commencement de la Généalogie de Jésus-Christ selon Saint-Luc.

Cette même Eglise renferme plusieurs tombeaux ou mausolées dignes d'être remarqués.

I. celui d'*Adée*, fille du Comte Hilduin, Seigneur de Breteuil, de Clermont en

Beauvoisis et de Nanteuil-le-Haudouin, et épouse de Raoul II, Comte de Crépy et de Senlis, auquel elle porta la terre de Nanteuil, morte vers le milieu du douzième siècle ; elle fut inhumée à côté des murs du sanctuaire, extérieurement sur la droite; deux cents ans après, on perça le mur, et on lui éleva un mausolée sous une arcade pratiquée dans l'épaisseur de la muraille ; sa statue y est couchée, la tête posée sur un chevet et comme soutenue par un ange, et les pieds appuyés sur un Lion léopardé; le soubassement est parsemé de champs, qui n'ont point été remplis. (Planche XXXIV *bis*, n°. 7.)

II. Un mausolée, à-peu-près de la même forme, mais beaucoup plus décoré, est placé vis-à-vis le précédent, de l'autre côté du sanctuaire; c'est celui d'*Adèle* ou *Adélaïde*, femme de Philippe I, Seigneur de Nanteuil, morte un an après lui, en 1228. Sa statue y est couchée, en habit de religieuse, la tête appuyée sur un chevet ; elle est environnée de neuf petites figures de pierre, qu'on croit désigner les neuf enfans mâles qu'elle avoit mis au monde, et qui étoient tous vivans au moment de sa mort; elles présentent des costumes et des caractères tout différens ; les deux qui sont le plus près des pieds, paroissent revêtus d'habits monastiques ; les deux suivantes sont deux anges à genoux, dont les chevelures, s'élevant et voltigeant entre les ailes, font un effet assez singulier; une figure assise au-dessus de la tête, et couronnée de fleurs, paroît une mère qui allaite son enfant; du côté opposé, deux têtes s'élèvent d'un groupe de pierre vermiculée, très-dure, sur lequel on croit voir une foible image de corps entrelassés. Le soubassement est rempli par neuf champs, coupés par des mosaïques, dont cinq sont parsemés de fleurs de lis. (Planche XXXIV, n°. 6.)

III. *Philippe I*, mari d'*Adèle*, dont nous avons parlé, étoit mort un an avant elle en 1227; les Religieux de Notre-Dame lui firent de magnifiques funérailles et l'inhumèrent dans l'intérieur de leur église, par une dissinction peu commune, au commmencement du 13[e] siècle; ils plaçèrent sur sa sépulture une tombe de pierre dure, élevée d'un pied et demi, qu'on trouve encore à gauche en entrant dans l'Eglise; on y voit une figure d'un Chevalier, couchée, les mains jointes, la tête nue ; une épée est à côté, et un Lion léopardé à ses pieds; cette figure supporte un écu chargé de six fleurs de lis, avec un lambel de quatre pièces. (Planche XXXIV, n°. 4.)

On voit des chaînes suspendues sur le mur qui est en face de ce mausolée; ce sont celles que Philippe rapporta de sa prison en Angleterre, et qu'il ordonna par son testament de suspendre près de son tombeau.

Une figure à-peu-près pareille, mais sans besans et avec cinq fleurs de lis seulement sur l'écu, (la sixième est peut-être effacée), est dans la même nef (Planche XXXIV, n°. 5.) On croit que c'est celle de *Philippe II*, fils du précédent; mais celui-ci mourut en 1269 en Afrique, où il étoit à la suite du Roi Saint-Louis ; on ignore si son corps fut rapporté en France, ou si ce n'est ici qu'un simple monument consacré à sa mémoire.

V. On trouve dans la même Eglise les tombeaux de *Pierre de Pacy* et *d'Alix*, sa femme, fille de Philippe II, Seigneur de Nanteuil, et héritière de cette terre; les attributs dont ils sont accompagnés, sont relatifs à une anecdote qu'il est nécessaire de faire connoître. Pierre, au retour d'un long voyage, trouva sa femme enceinte, conçut de la jalousie, la soupçonna d'infidélité, et se permit des excès qui la firent accoucher avant terme, d'un enfant mort; convaincu dans la suite de l'injustice de ses soupçons, et honteux de ses procédés, il voulut expier son crime, et réparer publiquement l'honneur de sa femme; il demanda à faire pénitence et se soumit à toutes les rigueurs des peines canoniques; il ordonna encore qu'après son décès, l'enfant seroit représenté sur son tombeau, et, qu'en signe de pénitence, il seroit représenté lui-même



VUE DE LA TOUR D'AMBLENI.

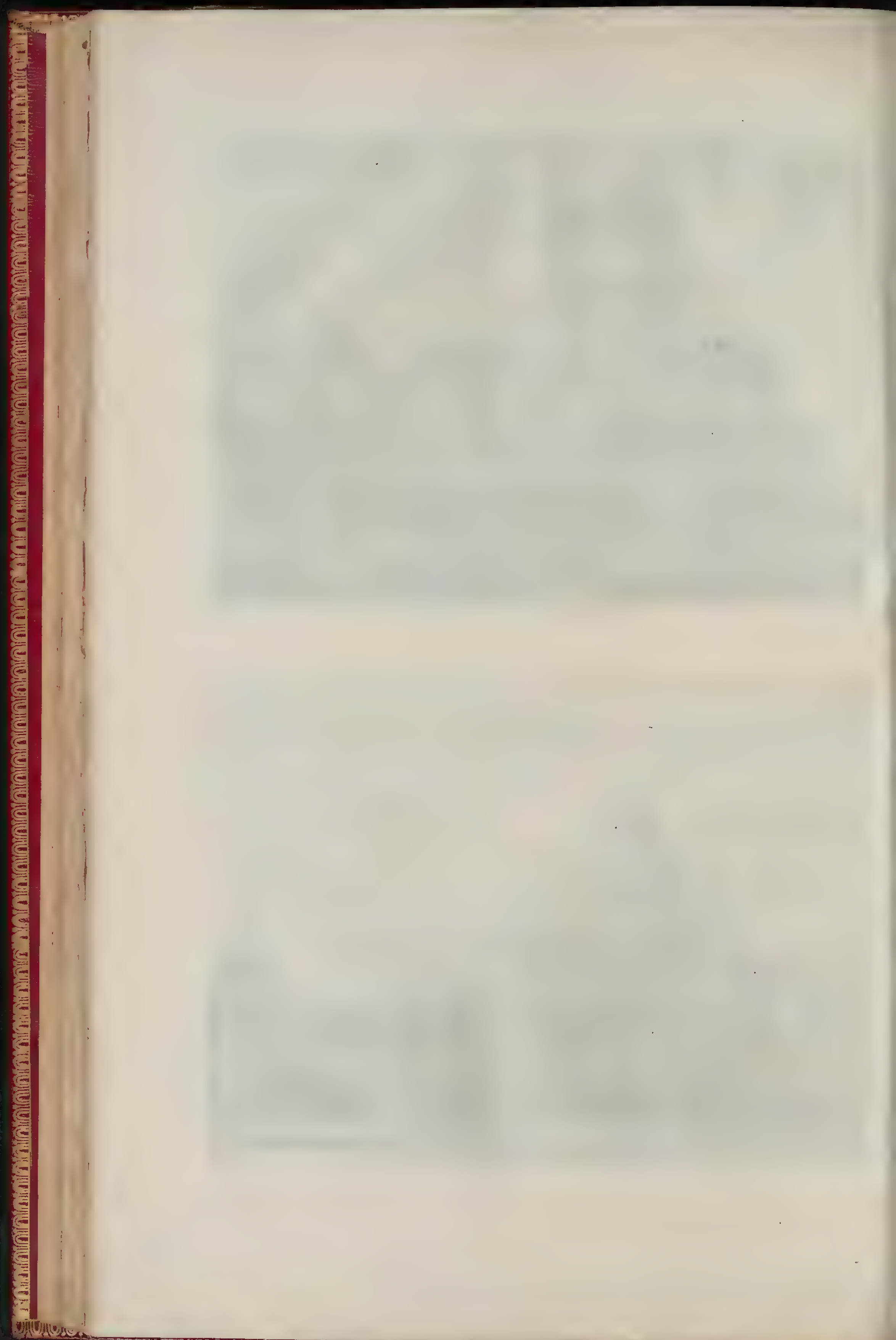
[illegible] et Comté de Senlis N.° 34 ter



Gravé par Hée.

VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE S.T IRED DE BRAINE.

Valois et Comté de Senlis N.° 34 quater



en habit de moine. Sa volonté fut suivie; aussi le voit-on sur la pierre qui couvre son tombeau, revêtu d'un habit de moine, son épée à côté, et un enfant nouveau né à ses pieds. (Planche XXXIV *bis*, n°. 8.) Alix au contraire est représentée avec la couronne sur la tête et un chien à ses pieds, comme un témoignage de fidélité. (Planche XXXIV, n°. 3.)

VI. La Chapelle des Seigneurs de Nanteuil renferme plusieurs mausolées, dont le plus remarquable est celui de *Gaspard de Schomberg*, Maréchal de France, qui tenoit la terre de Nanteuil de la bienfaisance du Roi Henri IV. Il est d'une très-belle ordonnance; ce guerrier y est revêtu de ses armes, la tête nue, à genoux, les mains jointes sur un livre ouvert. Sur le mur de la même Chapelle, on voit deux figures gothiques, qui représentent Henri de Lenoncourt, Capitaine de cinquante hommes d'armes du Roi François I, et Marguerite de Broyes sa femme, dame de Nanteuil, en faveur desquels ce Prince avoit érigé cette terre en Comté au mois de mai 1543. Enfin, à côté de cette Chapelle, s'élève une pyramide de jaspe, assez décorée, qui couvre le tombeau, dans lequel Jeanne Castanier, épouse en secondes noces du Maréchal de Schomberg, dont nous venons de parler, fit placer le corps de Henri Clutin, Seigneur de Villeparisis, et Vice-Roi d'Ecosse pour le Roi Henri II, son premier mari, après l'avoir fait transporter de Rome, où ce Seigneur étoit mort en Ambassade en 1566. (Planche XXXIV *bis*, n°. 10.)

Château d'Ambleny.

Ambleny ou *Amblegny* est un village de la Châtellenie de Pierrefonds, qui appartient aujourd'hui au Chapitre de la Cathédrale de Soissons. Il a eu un ancien Château, construit vers l'onzième siècle par les Seigneurs de Pierrefonds; ce Château, extrêmement fortifié, a été entretenu avec soin pendant les différentes guerres dont le Valois a été le théâtre; mais il a été négligé et même en partie démantelé; il n'en reste aujourd'hui que quatre tours, accollées ensemble au moyen d'un mur étroit, mais très-épais; elles sont terminées par des crénaux, et les murs qui les réunissent sont armés d'énormes meurtrières. On y voit encore les restes d'une vaste enceinte, qui étoit également fortifiée et défendue par des tours épaisses, dont on apperçoit les ruines. (Planche XXXIV *ter.*)

Monumens de la Ville de Braine.

L'Eglise de Saint-Ived de Braine, mérite une attention particulière, soit par sa propre construction, soit par les monumens qu'elle renferme.

Cette Eglise peut être regardée comme un des plus beaux édifices du treizième siècle; l'architecture en est simple et majestueuse; elle a 214 pieds de long en dedans œuvre, sur 66 de large; on en fait le tour en dehors sur une espèce d'entablement, et en dedans par des galeries très-bien percées. Le chœur est séparé de la nef par une croisée, sur laquelle s'élève un dôme, surmonté d'une belle lanterne à jour, en forme de tour carrée, qui est couronnée d'une balustrade de pierre aussi à jour; au milieu de la balustrade étoit assise une très-haute flèche, dont la construction n'étoit que de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième : elle fut renversée par la foudre le 17 avril 1628; on prétend qu'elle étoit d'une exécution très-hardie par sa très-grande élévation; il en est fait mention dans un vieux registre, où on la présente comme un *ouvrage plein d'admirables artifices, et pour le moins aussi haute par dessus la tour, que le bâtiment d'icelle est élevé jusqu'à la tour*; il n'en reste aujourd'hui qu'une partie. (Planche XXXIV *quater.*) Un double rang de fenêtres règne autour de la nef et du chœur. On y apperçoit un Jubé, digne d'être remarqué; le travail en est riche et délicat, mais il est surchargé

de figures bizarres et confuses. On voit dans le chœur un beau Candélabre de bronze à sept branches, de 15 pieds de haut, et 11 dans sa plus grande largeur; on y lit une inscription, qui apprend qu'il a été fait en 1539; le Jubé est à-peu-près de la même époque; ils ont été faits l'un et l'autre par les soins de *Michel Coupson*, qui étoit Abbé de ce monastère.

L'Eglise est éclairée par des vitraux, dont les peintures méritent d'être vues de près; ils furent envoyés à la Comtesse de Braine par la Reine d'Angleterre, sa parente; la plupart présentent des sujets pris de l'ancien et du nouveau testament; celui du fond du Sanctuaire représente le Comte Robert I. et la Comtesse son épouse, qui offrent la nouvelle Eglise à la Sainte Vierge. Il y a encore trois roses, qui sont pareillement ornées de verres peints; celle de l'orgue représente le jugement dernier; celle du bas-côté gauche, les douze Apôtres et les quatorze vieillards de l'Apocalypse; celle du bas-côté droit, un Calendrier où sont figurés les signes célestes et les constellations, le triomphe des vertus sur les vices, et celui de la religion sur l'hérésie.

On conserve dans cette Eglise une riche et superbe chasuble du milieu du treizième siècle; c'est un des ornemens d'église les plus anciens et les plus riches qui se soient conservés jusqu'à nos jours. Elle est ornée de figures en broderie d'or, et ces broderies sont relevées par des pierres précieuses; le fond de la chasuble est une étoffe de soie cramoisi, semée de figures de lions affrontés par couples, brochés en or-trait, d'une grande fraîcheur; autour de l'ouverture par où le Prêtre passe la tête, et sur le derrière, regne une large bande engrêlée et remplie de semences de perles fines en plein, avec d'autres perles longues et grosses, en espace les unes des autres sur la bordure; il y reste quelques autres pierres précieuses, mais en petit nombre; on voit cependant qu'il y en a eu beaucoup. Sur le devant est la figure d'un Séraphin, et sur le derrière celle d'un *Agnus Dei*, brodées en perles fines.

Les anciens tombeaux des Comtes de Braine sont répandus dans le chœur et la nef de cette Eglise, et dans la Chapelle des Comtes; ils répondoient par leur richesse et leur beauté à la puissance et à l'opulence de ces Seigneurs; mais ils devinrent dans le siècle dernier la proie du soldat Espagnol, tenté par la riche dorure des cuivres qui les couvroient. Nous les indiquerons tous: mais nous ne nous arrêterons qu'à ceux qui restent encore dans leur entier, ou au moins qui ont conservé des restes de leur ancienne beauté.

On voit, dans le milieu du chœur, la tombe d'*Agnès de Braine*, fondatrice de cette Eglise, qui avoit épousé Robert de France, Comte de Dreux, fils du Roi Louis le Gros et frère du Roi Louis VII; elle est de pierre dure, peu élevée, et la tête d'Agnès est d'une grande beauté; le bas n'est qu'ébauché, et il n'y a aucune inscription.

Au bas du Sanctuaire, sont deux tombes à côté l'une de l'autre; la première, qui est en bronze, est celle de *Robert II*, fils d'Agnès, dont nous venons de parler, mort en 1218; il tient une fleur de lis dans sa main droite; aux deux côtés de la tête sont deux écussons ovales, aux armes de Dreux, échiquetés d'or et d'azur, qui étoit de Braine; l'autre est celle d'*Yolande de Coucy*, seconde femme de *Robert II*, morte en 1224. Elle étoit de cuivre doré et très-ornée; mais les Espagnols l'ont enlevée et n'ont laissé subsister que l'épitaphe. On lit sur ces deux tombes les épitaphes suivantes:

Stirpe natus regum, pius et custodia legum
Branæ Robertus Comes hic requiescit opertus,
Et jacet Agnetis situs ad vestigia matris
Anno gratiæ milleno ducenteno XVIII. die innocentum.

O fidei sanæ lux quondam maxima Branæ
Quæ tumularis ibi, pax sinè fine tibi!
Nobilis hic Yolas sita carnis libera mole;
Sed veluti sol est generosa lucida prole. Obiit an. 1224.

Aux deux côtés du banc des Chantres, sont deux tombes plates, de cuivre; ce sont celles

celles de *Robert de Dreux*, second fils du Comte *Robert III*, et de *Clémence de Châteaudun*, sa femme, avec des épitaphes; mais elles n'ont rien de remarquable.

On remarque deux tombes vers la grille qui sépare la nef du chœur. Celle du côté droit couvre la sépulture d'un Prince célèbre par ses démélés avec Saint-Louis, de *Pierre de Dreux*, surnommé *Mauclerc*, fils du Comte Robert II, et devenu Comte de Bretagne, par son mariage avec Alix, héritière de ce Comté, mort au treizième siècle, en revenant de la Terre-Sainte : elle est de bronze; ce Prince est représenté en bosse, portant au bras gauche l'Ecu de Dreux au franc quartier de Bretagne. Celle du côté gauche est une tombe plate en bronze, qui couvre le corps de *Robert III*, dit *Gastebled*, frère de Pierre Mauclerc, dont nous venons de parler, et Comte de Braine, mort en 1233. On lit sur ces deux tombes les épitaphes suivantes :

Petrus, flos comitum, Britonum Comes, hic monumentum
Elegit, positum juxta monumenta parentum,
Largus, magnanimus, audendo magna probatus;
Magnatum primus regali stirpe creatus,
In sanctâ regione, deo famulando, moratus,
Vita sublatus rediens, jacet hic tumulatus;
Cœli militiâ gaudens de milite Christi,
Summa lætitia comiti comes obviet isti.

Hic jacet illustris ex regum semine natus,
Drocarum, Branæque comes, Robertus humatus :
Hic in amicitiâ Theseus fuit : alter in armis
Ajax; consilio pollens fuit alter Ulisses.

La Chapelle de Saint-Sébastien renferme le tombeau de *Marie de Bourbon*, femme de Jean, Comte de Dreux et de Braine; il est remarquable par sa richesse et par les ornemens dont il est couvert; il est de cuivre doré, parsemé de rosettes. Marie y est représentée couchée : mais sa figure est mal dessinée et d'une sculpture gothique. On assure que la bordure étoit enrichie de pierres précieuses, qui ont été enlevées par les Troupes Espagnoles. La base étoit entourée de trente-six figures en relief, d'un pied de haut, qui étoient celles d'autant de Princes et de Princesses, parens ou alliés de Marie, avec leurs écussons dorés et leurs noms en lettres d'or; la plupart de ces figures ont été mutilées dans le siècle dernier; il en reste encore quelques-unes. On lit aux pieds de la figure principale, l'inscription suivante :

Ci-gît madame Marie, Comtesse de Dreues et dame de Braine,
fille à Monseigneur Erchembaud de Borbon. Proiez pour s'ame.
Elle trepassa la vigile S. Berthelemi l'an de grace 1274.

Nous croyons devoir faire connoître les figures dont ce tombeau étoit orné; elles présenteront un tableau de la famille et des alliances de la Princesse : nous copions les inscriptions dont elles étoient accompagnées; nous ajouterons, entre deux parenthèses, des notes propres à en faciliter l'intelligence.

AU CHEVET DU TOMBEAU.

Messire Erchembaud (IX.) *fil Messire Erchembaud.*
La femme du fil Messire Erchembaud.
Suer Messire Gauchier de Chastillon.
Messire Erchembaud de Borbon (VIII. du nom ou le Grand) *pere de madame de Drues.*
La mere madame de Drues, femme Messire Erchembaud. (c'est Béatrix de Montluçon.)
Le Roi de Navarre Thibaud (le Chansonnier, mort à Troies en 1254.)

AUX PIEDS DU TOMBEAU.

Madame de Montfort, femme le Comte Robert fius au Comte Jehan devant dit.
Le Comte Robert de Dreues fius au devant dit Comte Jehan.
La Comtesse de Dampmartin suer au Comte Robert
Le Comte de Dampmartin mari la Comtesse devant dite.
Frere Jehan li Templiers fius au Comte Jehan dessus dit.

AU CÔTÉ DROIT DU TOMBEAU.

La Roine de Navarre (Marguerite) *fille Messire Erchembaud* (VIII. ou le Grand) *femme le Roi Thibaud.*

Le Roy Thibaud de Navarre (II. ou le Jeune) *fius au Roi et à la Roine de Navarre dessus dits.*

La Roine de Navarre (Isabelle) *fille le Roi* (Saint) *Loys de France.*

Le Roi de Navarre einné fils au Roi et à la Roine dessus dits.

La Roine de Navarre fille le Comte Robert d'Artois, frere le Roi Loys de France.

Le Duc de Bourgongne.

La Duchesse de Bourgongne fille au Roy et à la Roine de Navarre dessus dits.

Le Duc de Lohorreine (Frédéric II.)

La Duchesse de Lohorreine (Marguerite) *fille au Roy et à la Roine dessus dits femme au Duc.*

Messire Pierre Ecuyer fius au Roy et à la Roine de Navarre dessus dits.

Messire Guillaume Clerc (ou de Cleves) *fius au Roi et à la Roine de Navarre dessus dits.*

Messire Guillaume de Borbon, fius au Seigneur de Borbon dessus dit.

La femme Messire Guillaume, fius le Seigneur de Borbon dessus dit.

AU CÔTÉ GAUCHE DU TOMBEAU.

Le Comte Jehan de Dreues mari à madame de Dreues.

Li Sire de Mareuil (Beraud, Sire de Mercœur.)

La femme au Sire de Mareuil (Béatrix, sœur de la Princesse dont nous décrivons le tableau.) *fille Messire Erchembaud de Borbon le pere* (VIII. ou l'ancien.)

Le Comte de Nevers (Eudes) *fius le Duc de Bourgongne* (Hugues IV.)

La fille Messire Erchembaud le jeune (Mahaud) *femme audit Comte de Nevers.*

Messire Jehan, frere audit Comte de Nevers.

La Dame de Borbon (Agnès de Bourbon, sœur cadette de ladite Mahaud) *femme au-devant dit Jehan, suer à la Comtesse de Nevers.*

Le Roy de Sesille (Charles, frere de Saint-Louis.)

La Roine de Sesille, fille au Comte et à la Comtesse devant dits.

Le fius le Roi Loys Messire Jehan (Jean Tristan, fils de Saint-Louis.)

La Comtesse de Nevers (Yoland, fille desdits Eudes et Mahaud) *suer à la Roine de Sesille, femme Messire Jehan dessus dit.*

Messire Jehan de Chalon (ou plutôt de Charolois) *frere audit Comte de Nevers.*

La femme Messire Jehan dessus dit, suer à la Roine de Sesille.

Un tombeau pareil étoit autrefois à côté du précédent ; c'étoit celui du Comte Robert IV, fils de la Princesse Marie, dont nous venons de parler, mort en 1282; il étoit également de cuivre doré, et orné de figures et d'écussons, qui formoient la généalogie du Prince. Robert y étoit représenté au naturel, tenant de la main droite une épée, et de la main gauche un écu aux armes de Dreux et de Braine : mais les troupes espagnoles l'ont entièrement détruit dans le siècle dernier.

La chapelle des Comtes est remplie de pareils monumens ; elle couvre un superbe caveau, dans lequel on a déposé depuis quatre siècles les corps embaumés des Comtes et des Comtesses de Braine et de leur enfans. Leurs représentations sont dans la chapelle ; les trois premières sont de pierre dure en ronde bosse, les hommes armés de toutes pièces, et les femmes avec des draperies assez bien dessinées ; les figures sont couchées sur des grandes tables de marbre noir, élevées sur des socles d'un goût gothique et grossier, avec des chiens à leurs pieds ; elles étoient peintes autrefois, à l'exception du visage et des mains qui sont d'albâtre. On voit ensuite au-devant de l'autel et à droite, deux tombes plates de bronze, gravées avec soin et bien dessinées ; elles sont d'un travail gothique excellent, curieux et immense; on lit autour que Jean de Roucy, Evêque et Duc de Laon, les fit faire en 1412 pour son frère Hue, Comte de Roucy et de Braine, et pour Charles de Salusses, son neveu.

Parmi les monumens de cette Chapelle, on doit distinguer sur-tout le mausolée de *Guillemette de Sarrebruche*, Comtesse de Braine, qui avoit épousé Robert de la Marck, Duc de Bouillon, auquel elle avoit apporté cette terre ; et celui de *Françoise de Brezé*, veuve de Robert de la Marck, Duc de Bouillon, fils de Guillemette de Sarrebruche et Comte de Braine.

Le premier est élevé de terre ; la figure de la Comtesse est couchée : elle est belle et bien faite ; elle a à ses pieds un chien, d'un très-beau travail ; le monument est orné de vingt-quatre colonnes d'ordre dorique, et de huit figures symboliques, qui représentent à la tête la Charité, au côté droit l'Humilité, la Force et la Patience ;

ux pieds la Simplicité, et au côté gauche l'Espérance, la Foi et la Tempérance. On t autour du mausolée l'inscription suivante :

> Cit-gît haute et puissante dame madame Guillemette de Sarrebruche, en son vivant Comtesse de Braine, dame de Pontarcy, Montagu, Neufchastel, la Ferté-Gaucher, Villomer, et la forêt de Daule, dame d'honneur de la Roine, et gouvernante de mesdames filles de France, veuve de feu haut et puissant Seigneur Messire Robert de la Marck, Mareschal de France; laquelle trespassa en son Chastel de Braine, le jeudi 20 septembre 1571.

Le second passe, à juste titre, pour un chef-d'œuvre de sculpture et d'architecure; c'est l'un des premiers morceaux qui aient été exécutés en grand dans le royaume, près que François I. y eut appelé les arts d'Italie. Il est élevé sur un soubassement, lécoré de tous côtés de trophées funéraires; les angles sont ornés de quatre têtes de Chérubins de bronze, d'un beau travail. La figure de la Duchesse est de Jean Goujeon t d'une grande beauté; elle est en Cordelière, la tête couverte d'un grand voile de narbre noir, la robe en marbre gris, et les chairs d'un beau marbre blanc; le visage asse pour être très-ressemblant; les plis de la robe et du voile sont très-bien romus et adroitement formés, et les pieds faits avec une grande vérité; cette figure est ouchée sur une table noire, la tête posée sur un grand coussin de bronze, accomagné de deux autres petits coussins, l'un de bronze, l'autre de marbre blanc, tous ien imités. On y lit, sur deux tables de marbre noir, les deux inscriptions suivantes:

> Franciscæ jacet hic Brezeæ corpus utrinque
> Nobilis, a Petri Brezei stirpe paternâ;
> Armis qui primus pro rege iit obvius anglis,
> Restituitque suis urbes ex hoste receptas:
> Nec stirps inferior materna a Pictone ducta
> Guillermo comite sanctorum in templa recepto.

> Talibus orta, duci nupsit Bullonio, eumque
> Captivum, nullo victum pretioque minisque
> Emptum multo auro, moribundumque recepit:
> Sub patris orba, tamen sua pignora texit et auxit,
> Conjugio affines jungens per regna potentes:
> Sic rexitque domum, coluit sacra, fovit egenos.

Nous avons déja dit, page 26, que la ville de *Braine* avoit un Château fortifié, qui fut appelé dans la suite *la Folie de Braine*, après avoir porté celui de *Château du haut*, en latin *Castrum de excelso*. Il étoit situé à environ 300 toises au N. de Braine, sur une hauteur; il servit long-tems de défense à cette ville et aux lieux voisins; il fut brûlé en 1423, et il n'en reste plus que des ruines, mais qui sont assez considérables pour donner une idée de ce vaste édifice.

Il étoit assis sur un rocher de quarante pieds de hauteur, et entouré d'un fossé large, profond et taillé dans le roc; on prétend qu'il communiquoit avec la ville de Braine par des vastes souterrains, dont on ne voit plus de vestiges; les murs étoient flanqués de plusieurs tours très-élevées, et défendus par une seconde enceinte, garnie aussi de tours et d'ouvrages extérieurs. Les tours qui restent aujourd'hui sont très-hautes, très-épaisses, et sont d'une construction dont la solidité a résisté aux injures des siècles et des saisons. Un pont de bois, construit de nos jours, conduit dans cette antique forteresse, dans laquelle on a pratiqué des appartemens, dont le séjour est très-agréable; la distribution en est commode, et on y jouit du plus beau coup-d'œil; la vue s'y promène avec plaisir sur la belle vallée de Braine : un ensemble d'arbres accumulés, de prairies verdoyantes, d'habitations variées, forme un tableau délicieux; les replis tortueux et multipliés de la rivière qui la parcourt, en augmentent l'agrément; un vrai jardin anglois, ouvrage de la simple nature, couvre les flancs de la montagne, et forme un tableau nouveau; l'un et l'autre contrastent singulièrement

avec l'aridité du sol, la stérilité du terrain, et les masses des rochers qu'on aper-çoit autour du Château. (Planches XXXIV *quinquies* et XXXIV *sexties.*)

Monumens de l'Abbaye de Longpont.

L'Eglise de l'Abbaye de Longpont, construite vers la fin du douzième siècle, est un des plus beaux vaisseaux du royaume, bâti dans un grand goût et avec autant de solidité que de délicatesse ; elle a 328 pieds de long, 83 de large, et 84 d'élévation en dedans-œuvre ; sa croisée, qui n'a été bâtie que pour l'usage des Religieux, est longue de 150 pieds ; le chœur en occupe la plus grande partie ; des galeries fermées règnent dans tout le contour de l'église au-dessus des arcades par lesquelles le chœur et la nef communiquent avec les bas-côtés. La croisée est terminée par deux roses d'un beau travail ; une troisième rose, qui sert d'ornement au grand portail, donne beaucoup de jour à l'entrée de la nef. Les voûtes sont éclairées par des vitraux bien percés et bien ménagés. (Planche XXXV.)

On fait voir, dans cette Abbaye, deux curiosités du commencement du treizième siècle ; ce sont deux couteaux d'une forme singulière, avec lesquels on prétend que Raoul, Comte de Soissons, dépeça et coupa les viandes au repas qui fut donné à Saint-Louis dans cette Abbaye, le 24 octobre 1227, après la cérémonie de la consécration de l'Église que nous venons de décrire. Les manches étoient couverts de lames d'or, qui ont été enlevées dans des tems de calamité ; les lames sont d'un acier parfait, longue de onze pouces, larges de dix-huit lignes, terminées en forme de croissant, et surdorées en plusieurs endroits. On lit sur chacune de ces lames l'inscription suivante, dont les deux premières lignes sont d'un côté, et les deux dernières de l'autre :

✠ RNIFNICHAMOF:
GOID:VURT:HINE✠
VUILE:BE:GIVENNET:
SIVILATIE

On regarde ces caractères comme Anglo-Saxons ; *M. Carlier* croit qu'on doit les interpréter ainsi : *Couteaux précieux, ornés de dorures, dont l'Abbé Guillaume a fait présent* ; il présume, ainsi que *Regnault*, que ces couteaux avoient été envoyés d'Angleterre par un Abbé appelé Guillaume, au Comte Raoul, qui les donna au Monastère après le repas.

CHAPITRE



…vernier Del. … par …

I.VUE DE L'ANCIEN CHATEAU DE BRAINE.

prise des Fossés de ce Chateau.



IIME. VUE DE L'ANCIEN CHATEAU DE BRAINE.

prise sur le penchant de la Montagne.

Valois et Comté de Senlis N.o 34. Sect.



Tavernier Del. *Gravé par M. Liqué*

VUE INTERIEURE DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE LONGPONT

Dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.° 5



CHAPITRE IV.

Histoire Physique et Naturelle du Valois et du Comté de Senlis.

ARTICLE PREMIER.

Histoire Physique et Médicale.

L'AIR, le climat, l'ordre et l'espèce des vents, la qualité des eaux, la nature des alimens, influent singulièrement sur le caractère et la constitution des individus, sur leur santé, sur leurs maladies; de là dérivent la constitution générale des habitans des divers pays, les habitudes qu'ils contractent, les maladies auxquelles ils sont le plus sujets; les nuances particulières qu'on y observe quelquefois, ne sont que des exceptions à la règle générale.

CIEL. Le Ciel du Valois et du Comté de Senlis est en général assez beau, sur-tout dans les cantons où il y a peu d'eau; dans le voisinage des grandes rivières, il est moins serein, et il y a des endroits qui contiennent beaucoup d'eau, et sur-tout des eaux stagnantes, où il est souvent nébuleux; celui de Chantilly, par exemple, est assez pluvieux.

AIR. La nature de l'air n'est point la même dans les différens cantons de ces deux pays; dans les endroits où les eaux sont abondantes, il est plus ou moins humide, eu égard à la plus ou moins grande quantité d'eau, et à la facilité de son cours; Chantilly est un des lieux les plus humides, et Villers-Cotteretz, un des plus secs. Il est encore sec et vif du côté de Senlis; la proximité des forêts et l'humidité qui s'élève des rivières voisines, en tempèrent la sécheresse et l'activité; mais le libre cours des rivières, la nature sablonneuse du sol et l'élévation de la ville, qui favorise la circulation de l'air, rendent cette modification peu considérable.

VENTS. Le vent d'Ouest souffle rarement dans le Valois et le Comté de Senlis; ceux du Nord, du Nord-Est et d'Est y sont les plus communs; ils ne se font point cependant sentir également dans les différens cantons; les diverses positions des forêts vastes et nombreuses dont ils sont couverts, y apportent des différences plus ou moins marquées; la forêt de Compiégne couvre la ville de ce nom à l'Est et au Sud, celle de Verberie au Nord-Est, celle de Béthisy au Nord, et une partie de la Châtellenie de Pierrefonds au Nord-Ouest: la ville de Villers-Cotteretz et une partie de la Châtellenie de Crépy sont couvertes au Sud, à l'Est et au Nord, par la forêt de Villers-Cotteretz, tandis qu'elle couvre une partie de l'Orcéois à l'Ouest, et une partie de la Châtellenie de la Ferté-Milon au Nord-Ouest: celle de Halatte couvre à l'Est Creil et Chantilly, tandis que la ville de Senlis, absolument découverte à l'Est et au Nord, est plus exposée à ces deux vents, et sur-tout au dernier, qui est le dominant.

TEMPÉRATURE. La Température du climat est à-peu-près la même dans les différentes parties du Valois; le seul voisinage des eaux et la variété des expositions y apportent quelques différences. Le climat y est en général doux et tempéré : dans les fortes chaleurs de l'été, le thermomètre y monte à vingt, vingt-deux degrés; en hiver il descend à quatre, six et sept degrés au-dessous de la glace. Dans les lieux humides, comme à Chantilly, les chaleurs sont moins fortes et le froid plus sen-

sible et plus soutenu : on observe les mêmes nuances, quoique moins marquées, sur les bords des rivières; la position des forêts produit des variétés très-sensibles dans les cantons qu'elles couvrent, eu égard aux vents dont elles les garantissent; dans les lieux secs et arides, les chaleurs sont plus fortes, comme à Senlis, où elles seroient modérées par le vent du Nord, si le vent d'Est ne tempéroit souvent ce dernier.

Eaux. On boit dans le Valois et le Comté de Senlis, des eaux de fontaine, de rivière et de puits. Les fontaines y sont rares, mais elles fournissent une eau pure; celle de Villers-Cotteretz est excellente. Les eaux de l'Aisne et de l'Oise sont assez bonnes; on en use dans les lieux qui les avoisinent : il y a quelques autres petites rivières qui en fournissent d'aussi bonnes; mais celles de la Nonette, parvenues à une certaine distance au-dessus de Senlis, et celles d'une autre petite rivière qui coule au bas du côteau au nord-ouest de cette ville, sont très-inférieures : elles passent sur un terrain tantôt bas et marécageux, tantôt calcaire et séléniteux, qui altère leur pureté, et les rend un peu douceâtres et pesantes. Les eaux de puits sont en général mauvaises, séléniteuses, crues, incapables de dissoudre le savon; on ne peut en excepter qu'un petit nombre : tel est, par exemple, le puits de la place de Notre-Dame à Senlis, dont l'eau équivaut à la meilleure eau de rivière.

Alimens. Les principaux habitans des villes et les gens riches des campagnes, se nourrissent de bons alimens; mais la facilité qu'ils ont de se procurer les meilleures productions du pays et celles des provinces voisines, ne permet point d'en déduire des principes certains; la nourriture du peuple est absolument différente, et c'est celle qui est la plus étendue, et qui doit servir de fondement aux aperçus qu'on peut en donner.

On use du froment dans les villes et chez les habitans aisés des campagnes; mais le seigle et le méteil forment le fonds le plus ordinaire de la nourriture du peuple. On y voit rarement ce dernier être forcé à recourir à d'autres végétaux pour suppléer au défaut de ces grains.

Le mouton y est rare en été, et plus abondant en hiver; le porc, soit frais, soit salé, y fait, dans cette dernière saison, le fonds le plus ordinaire de la nourriture du peuple. La volaille y est assez abondante; mais sa qualité n'est point la même dans les différens cantons; elle est maigre et sèche du côté de la Picardie, grasse et bonne du côté de la Champagne et de la Brie. Le gibier est assez abondant, mais d'une qualité inférieure, et n'est servi que sur les tables des personnes riches. Le poisson d'eau douce y est encore en plus grande quantité; on le prend dans les rivières, ou on le conserve dans les étangs; tels sont la carpe, l'anguille, le brochet, la perche, le meunier, le barbeau, qui est excellent, la brême, la tanche; mais le peuple n'use que de ceux qui sont d'une qualité très-inférieure. Les fruits font, dans quelques cantons, partie de sa nourriture, comme la pomme-reinette dans la partie orientale, les fruits rouges et les fruits à noyaux dans la partie occidentale.

On n'y boit de bon vin que celui qui vient d'ailleurs; celui du pays est en général mauvais; le meilleur, qui sert à la boisson des gens aisés, est d'une qualité médiocre; celui qu'on donne aux domestiques, est fait avec du raisin de treille ou qui vient sur des arbres; on abandonne aux paysans et aux ouvriers les vins de Gois et de Jaux, l'un et l'autre très-froids, et le denier très-âcre.

Constitution des habitans. La constitution physique des habitans du Valois et du Comté de Senlis, tient un milieu entre celle des provinces méridionales et celle du nord de la France, mais se rapproche davantage de cette dernière, combinée avec celle qui est propre aux habitans des lieux couverts et humides. La fibre y est

plutôt molle et lâche, que sèche et tendue, le genre nerveux d'une sensibilité modérée, les passions tranquilles et douces : les habitans aiment une vie paisible et peu active : sans ambition, et dépourvus des secours nécessaires, ils se bornent à cultiver tranquillement, et sans quitter leurs foyers, l'esprit léger et insouciant qu'ils ont reçu de la nature.

Maladies. Le Valois et le Comté de Senlis n'ont aucune maladie qui leur soit particulière ; on n'y connoît point de maladie endémique : les épidémiques y sont rares. On n'y éprouve généralement que celles qui, dans tous les pays, sont l'effet des vicissitudes des saisons, et de la variété des constitutions et du régime ; mais dans les cantons secs et où l'air est plus vif, comme à Senlis, à Villers-Cotteretz, le caractère inflammatoire domine ordinairement dans les maladies aiguës, tandis que dans les autres lieux, ce caractère se présente rarement. Les phthisies pulmonaires y parcourent assez fréquemment leurs périodes avec rapidité, et les maladies de la peau, les goîtres et les humeurs froides y sont assez communs.

ARTICLE II.

Histoire naturelle.

L'Histoire naturelle du Valois et du Comté de Senlis, n'occupera pas ici une place distinguée ; ces deux pays sont peu fertiles en productions de la nature, et n'ont jamais fixé l'attention des Naturalistes.

Des montagnes peu élevées et qui ne présentent rien d'intéressant, et des plaines plus ou moins étendues, tantôt grasses et marécageuses, tantôt sablonneuses, quelquefois couvertes de débris calcaires, quelquefois d'une couche peu considérable de terre, qui recouvre des bancs de pierre calcaire, coupées par quelques rivières et par des ruisseaux et des canaux, et parsemées de forêts, forment l'ensemble de ces deux cantons.

Règne minéral.

On ne connoît aucune espèce de mine dans le Valois et le Comté de Senlis. On y trouve quelques fossiles peu importans, des glossopètres, des coquillages et bois pétrifiés, des pétrifications de divers autres genres, sur les montagnes de Saint-Germain et de Saint-Vast, près Verberie, sur celles de Retheuil, près de Pierrefonds, etc. ; du bois pétrifié dans la vieille cavée de Saint-Germain. On tire de la tourbe à la Ferté-Milon, à Crouy-sur-Ourcy, dans quelques endroits de la vallée d'Autonne, et en divers autres lieux.

Les pierres n'y sont pas plus intéressantes ; elles sont presque toutes calcaires : il y en a beaucoup de carrières, dont les plus remarquables sont celles de Braine, d'Ancienville, de Saint-Éloi. On trouve, près de Crépy, dans le Valois, des pierres singulières, qu'on appelle dans le pays *Pierres aux clous ;* elles sont grosses, très-dures, et couvertes d'incrustations noirâtres, qu'on regarde comme des têtes de clous, et qu'on prétend être du vrai fer. *M. Carlier* croit que ce pourroit être des troncs d'arbres pétrifiés, dans lesquels on a peut-être enfoncé des clous avant leur endurcissement ; il fonde sa conjecture sur ce que, lorsqu'on a cassé ou arraché un de ces clous, on voit le fer de la tige qui y fait le même effet que s'il étoit enfoncé dans du bois.

Une pierre d'un genre différent, et non moins remarquable, se rencontre aux environs de la Ferté-Milon ; elle paroît siliceuse, est noirâtre, brute, mal tournée, et contient des matières vitrifiées, qu'on aperçoit lorsqu'on la brise : on prétend qu'elle contient beaucoup de parties ferrugineuses.

Les sables des environs de Neuilly-Saint-Front contiennent beaucoup de cailloutages qui paroîtroient devoir annoncer une carrière de marbre. Les environs de la carrière de Moloy, près de la Ferté-Milon, offrent une terre noire, semblable à la terre de Cologne, qu'on emploie dans la peinture, et on trouve, sur le chemin de la Ferté-Milon à Meaux, un ocre de rue, qui, bien lavé, donne un jaune beau et fin.

Malgré les bornes que la nature a mises aux productions minérales du Valois et du Comté de Senlis, *M. Jardel* est parvenu, par beaucoup de recherches et de soins, à en former une collection intéressante; son cabinet, à Braine, mérite de fixer l'attention des curieux; il contient un grand nombre de fossiles, coquilles, madrépores et cristallisations, qu'il a ramassées dans les environs de cette ville, des buccins de plusieurs sortes, des pierres frumentaires, des pierres, qu'on trouve près de Braine, qui surnagent sur l'eau sans être ni spongieuses, ni du genre de la pierre-ponce, environ deux mille coquilles de différentes espèces, etc.

Règne végétal.

Le règne végétal est très-peu intéressant dans ces deux cantons; on n'y trouve que les plantes les plus communes dans presque tous les pays, comme le capillaire aux environs de Verberie, la véronique dans la forêt de Retz, la bétoine, la turquette, la verge-d'or, l'aunée, la valériane, la centaurée, la mille-feuille autour de la Ferté-Milon, etc., etc.

Règne animal.

Le règne animal est le plus étendu, le plus intéressant, le plus varié, celui qui fournit un plus grand nombre d'objets.

Parmi les quadrupèdes, le lièvre et le lapin y sont très-communs; le cerf, le daim, le chevreuil et le sanglier sont en assez grande quantité dans les forêts de Compiégne, de Retz et de Halatte; le chevreuil et le daim sont les espèces les plus rares.

Nous ne compterons point, parmi les oiseaux, une foule de petites espèces qu'on trouve par-tout; nous ne ferons mention que du faisan et de la perdrix, soit rouge, soit grise, qui sont très-communs, et de quelques oiseaux de passage, comme la bécasse, la bécassine, la caille, le canard, l'oie sauvage, etc.

Les rivières et les étangs du Comté de Senlis et du Valois, contiennent différentes espèces de poissons; on trouve la carpe, l'anguille, le brochet, la perche et le meunier, dans les différens étangs de ces deux cantons; le barbeau, le brochet, l'anguille, la tanche, la perche et la lote, mais celle-ci rarement, dans l'Aisne et l'Oise; le brochet, la perche, la tanche, l'anguille, la lote et la carpe, celle-ci en moindre quantité, dans la Vesle; l'anguille dans l'Autonne, qui est peu poissonneuse; l'écrevisse dans le ruisseau ou ru d'Halland, dans le ruisseau du Mont-Notre-Dame, dans l'Ourcq, dans la Vesle et les ruisseaux qui s'y jettent: en général, le barbeau et la carpe y sont d'une bonne qualité; mais celle-ci est rare dans les rivières.

La classe des reptiles, celles des amphybies et celle des insectes y sont généralement nombreuses et peu intéressantes; elles ne méritent aucun détail particulier.

Eaux communes.

Nous avons déja parlé des eaux qui servent à la boisson des habitans; nous n'avons rien à ajouter sur les eaux communes du Valois et du Comté de Senlis; on n'y trouve

trouve aucune fontaine particulière, qui mérite d'être distinguée ; les étangs, quoique nombreux, n'ont point été formés par la nature ; ils sont tous un ouvrage de l'art, qui amasse et contient des eaux voisines dans des bassins creusés à cet effet ; nous en avons déja donné une indication succinte et une courte description.

Eaux minérales.

Les Eaux minérales du Valois et du Comté de Senlis sont peu importantes, peu connues et peu fréquentées; elles n'ont jamais fixé l'attention des Chimistes; une seule, celle de Verberie, a été soumise à l'analyse; on ne connoît les autres que par leurs qualités sensibles et extérieures, toujours insuffisantes pour s'assurer de principes et de leurs propriétés; on les croit toutes ferrugineuses. On en trouve à *Corcy*, paroisse à une demie-lieue de Longpont, à *Auteuil*, près du Plessis, à deux lieues et demie S. E. de Crépy, et trois-quarts de lieue O. de la Ferté-Milon, à *Longueil-Sainte-Marie*, village à deux lieues S. O. de Compiégne et une lieue N. de Verberie, à *la Ferté-Milon*, près de l'Eglise de Saint-Vast, à *Braine*, près de la porte de Chatillon, à *Chantilly*, dans le pavillon des eaux des jardins du Château; celles-ci sont altérées par le mélange des eaux voisines. Enfin, il y a deux sources minérales près de *Verberie*, dont elles ne sont séparées que par la rivière de Trouaine, l'une à l'est, appelée *Fontaine de Conty*, l'autre à l'ouest, connue sous le nom de *Fontaine de Bourbon;* elles sont connues par l'analyse que *M. de Machy* en a faite; ce chimiste y a trouvé très-peu de fer, et une petite quantité de terre calcaire de la nature des chaux des coquilles: elles ne sont point plus fréquentées que les précédentes.

Singularités de la Nature.

On trouve, dans le Valois, quelques puits singuliers, qui méritent d'être connus. Il y en avoit un à Vauberon, près de Villers-Cotteretz, où, au lieu d'une nappe d'eau, il passoit un torrent impétueux qui entraînoit tout ce qu'on y descendoit pour y puiser de l'eau; on l'a comblé avec beaucoup de peine. Il y en a deux, le premier dans la cour de l'Hôtellerie du Lion-d'or à Villers-Cotteretz, l'autre à Villeneuve-sur-Verberie, dans lesquels on entend des vents souterrains, qui font un bruit extraordinaire aux approches des gros tems; le peuple en tire des pronostics; l'espèce de bruit et d'agitation qu'on y aperçoit, lui sert de présage d'ouragans ou de vents violens; une paille présentée à l'entrée du puits lui fait présager la pluie ou le gros tems lorsqu'elle est repoussée au-dehors, tandis qu'elle annonce un tems sec et serein, lorsqu'elle est attirée ou tombe dans le puits; on en a fermé depuis quelque tems l'ouverture avec des pierres.

Une fontaine située dans une prairie, au milieu des bois d'Ormoy, près de Gombries, à une lieue de Crépy, présente une autre singularité; elle ne coule que lorsque le vent souffle d'un certain point de l'ouest. Elle donne une grande quantité d'eau qui arrose la prairie, lorsque ce vent continue quelque tems; elle cesse dès le moment que ce vent ne souffle plus.

Nous ne saurions passer sous silence deux autres fontaines, auxquelles on attribue une vertu pétrifiante; l'une est sur le terroir de Saint-Pierre, près de Pierrefonds, l'autre dans la prairie de Duvy, derrière le moulin bannal de Crépy, sur la côte opposée à ce moulin; on prétend qu'elles pétrifient les différens corps qui y tombent, sur-tout le bois, et que la première a pétrifié même des plumes d'oiseau. Nous ne rapportons cette propriété, que d'après l'opinion publique des pays où ces fontaines se trouvent, et le témoignage particulier de *M. Carlier*, qui assure qu'on conserve sur les lieux plusieurs des corps que ces eaux ont pétrifiés.

Une nouvelle singularité fixe l'attention près de Pisseleu, village près de Villers-Cotteretz ; on y trouve un ruisseau, formé par une source voisine, qui, après avoir parcouru un espace d'environ une demi-lieue, disparoît, coule dans le sein de la terre pendant un quart de lieue, reparoît ensuite, et forme l'étang de Coyoles ; ce ruisseau se précipite dans le sein de la terre par un gouffre, dont l'ouverture est de dix pieds de diamètre, et dont on n'a jamais pu mesurer la profondeur ; il reçoit aussi les eaux des torrens qui descendent des hauteurs voisines.

CHAPITRE V.

Administration Ecclésiastique, Civile, Politique et Militaire du Valois et du Comté de Senlis.

ARTICLE PREMIER.

Administration Ecclésiastique.

Des ténèbres épaisses règnent sur la religion des premiers peuples qui ont habité le Valois et le Comté de Senlis ; la seule tradition a consacré le souvenir des Druides, qui en étoient les Ministres, qui présidoient aux Sacrifices affreux et révoltans par lesquels ils vouloient honorer leurs divinités, qui étoient à-la-fois les organes de leurs Dieux, les interprètes des lois, et les arbitres de Peuples. Mars et Mercure y recevoient un culte particulier ; ils avoient l'un et l'autre des temples, le premier à Martimont, dans l'endroit où l'on a construit dans la suite l'Eglise et le Donjon, le dernier sur la hauteur de Montmélian, aux confins du Servais ; on adoroit Mars sous le nom d'*Esus*, et Mercure sous celui de *Teutates*.

On rendoit à ces deux divinités deux cultes bien différens. Mars étoit le Dieu de la guerre ; on vouloit se le rendre propice, mériter ses secours ou appaiser son courroux ; on lui sacrifioit des victimes humaines ; on les brûloit dans l'intérieur du temple, on les égorgeoit, ou on les perçoit de flèches. L'idée que les peuples du Valois se faisoient de Mercure, rendoit son culte plus doux ; ils le regardoient comme le protecteur du commerce, comme gouvernant à son gré la fortune, comme veillant à la sureté des chemins ; les sacrifices qu'ils lui offroient n'avoient rien d'inhumain, et se bornoient à des simples pratiques ou cérémonies religieuses ; aussi son culte s'est-il soutenu plus long-tems que celui de Mars.

Les Romains, devenus les Maîtres des Gaules, adoucirent insensiblement les mœurs des peuples et des ministres de leur religion ; ils firent cesser les sacrifices de victimes humaines ; ils portèrent avec eux leurs dieux, leur religion et leurs pratiques religieuses, et les substituèrent au culte d'horreur et de sang pratiqué jusques-là par les peuples du Valois. La religion chrétienne, portée ensuite dans les Gaules, pénétra dans le Valois et le Comté de Senlis ; on croit qu'elle y fut d'abord prêchée, après le milieu du troisième siécle de l'Ère chrétienne, par Saint-Valère et Saint-Ruffin, qui y souffrirent le martyre sous le Préfet Varus ; elle y avoit cependant fait encore peu de progrès : mais elle se développa avec plus d'étendue, vers la fin du même siècle, lorsque Saint-Rieul, un des disciples de Saint-Denys, eut quitté le siège d'Arles pour voler au secours de l'église de Paris, qui venoit d'être privée de son Apôtre, et établi son siège à Senlis, où il mourut dans un âge avancé, sous le règne de Constantin ; celui-ci est regardé aujourd'hui comme le principal apôtre de ce pays.

Depuis ce moment, la religion catholique y a toujours été suivie, et n'a jamais cessé d'y être la religion dominante.

Le Valois et le Comté de Senlis ont un grand nombre de reliques, dont quelques-unes attirent plus particulièrement la vénération des fidèles; on conserve à Braine les corps de Saint-Victrice et de Saint-Yved, le premier dans l'Eglise de Saint-Nicolas, le dernier dans celle de l'Abbaye du même nom, celui de Saint-Arnoul à Crépy, les reliques de Saint-Vulgis à la Ferté-Milon, celles de Saint-Rieul à Senlis, dans l'Eglise dédiée à ce Saint, les os des soldats de Légion Thébéenne, enfermés dans quatorze châsses, dans l'Eglise de Saint-Maurice de la même ville, à laquelle ils furent donnés par Saint-Louis, les corps des Saints Corneille, Cyprien, Sperat et Pantaléon, et le Saint-Suaire, dans l'église de Saint-Corneille de Compiégne.

Les Tribunaux ecclésiastiques du Valois et du Comté de Senlis se réduisent aux Officialités; il y en a trois à Senlis, la Diocésaine, qui appartient à l'Evêque, celle de la Cathédrale et celle du Chapitre de Saint-Frambourg; quelques autres Chapitres et Abbayes ont aussi leurs Officialités particulières; elles sont toutes composées d'un Official, d'un Promoteur, d'un Greffier et d'un Appariteur, et connoissent des causes personnelles où les Ecclésiastiques sont défendeurs, à l'exception des cas prévus par les lois du royaume; leurs jugemens sont sujets à l'appel comme d'abus. Il y a à Senlis un autre Tribunal, qui proprement n'est point Ecclésiastique, quoiqu'il n'exerce sa jurisdiction que sur le Clergé et les corps religieux; c'est une *chambre Ecclésiastique*, composée de l'Evêque qui la préside, ou en son absence d'un de ses Grands-Vicaires, d'un Député de la Cathédrale, d'un Député de la Collégiale, d'un Député des Curés, d'un Syndic et d'un Secrétaire ou Greffier; elle connoît des décimes et impositions du Clergé et des corps religieux, qui sont les mêmes que celles du Clergé de France.

Le Comté de Senlis est en partie du diocèse de ce nom, en partie de ceux de Soissons et de Beauvais. Le Valois fait partie de six diocèses; le Multien est de celui de Meaux; celui de Soissons a deux Archidiacres, dont les titres et le ressort sont dans le Valois, ceux de Rivière et Tardenois, qui comprennent les Doyennés de Vic-sur-Aisne, de Béthisy, de Coyoles, d'Ouchy, de Neuilly-Saint-Front et de Bazoches; il s'étend encore jusqu'au Doyenné de Viviers et à celui de Chacrise dans l'Orcéois. Le reste du Valois est du Diocèse de Senlis, à l'exception de quelques paroisses limitrophes aux Diocèses de Paris, de Reims et de Beauvais, et qui en font partie.

Peu de pays ont eu autant d'Eglises et de maisons religieuses, que le Valois et le Comté de Senlis.

Les Eglises y furent très-nombreuses presque dès le moment où la religion chrétienne y eut pénétré; elles furent d'abord construites simplement et d'une manière analogue à la simplicité des premiers siècles de l'Eglise; elles consistèrent en une salle haute et une salle basse, ornées chacune d'un autel; la première étoit l'Eglise principale, toujours sous l'invocation de la Mère de Dieu, et la dernière contenoit les reliques de quelque Saint, auquel elle étoit dédiée. Ces églises disparurent dans la suite, et firent place à des temples vastes et magnifiques, dont quelques-uns subsistent encore.

Il y eut aussi, dès les premiers siècles de l'Eglise, un très-grand nombre de maisons religieuses; elles étoient recommandables par le nombre, la piété, la régularité et la sainteté des Religieux qui les habitoient; l'office divin s'y faisoit avec autant d'exactitude que de décence et de majesté; mais, vers la fin du dixième siècle, elles étoient presque toutes abandonnées. La plus grande partie de leurs biens avoit été envahie par les Seigneurs ou par les factieux; les monastères étoient occupés par des Frères servans, plus occupés du soin d'en faire valoir les fonds, que de celui de

rétablir la discipline. Le désordre étoit général, et on ne retrouvoit presque plus aucune trace de l'ancienne régularité.

Les églises séculières n'étoient pas plus régulières ; celles de Saint-Arnoul de Crépy, de Notre-Dame d'Ouchy, de Saint-Remy de Neuilly, de Saint-Yved de Braine, de Saint-Mesmes de Pierrefonds, de Marisy, de Viviers, de Coincy, étoient dessservies par des Clercs séculiers, et formoient comme autant de Collégiales; mais le relâchement s'y introduisit comme dans les monastères : le dérèglement et la licence y furent portés si loin, qu'ils attirèrent l'animadversion des Seigneurs et des Évêques; la plupart des Clercs furent chassés de leurs Eglises, et on n'y laissa que ceux qui consentirent à réformer leurs mœurs, et à se soumettre à une discipline plus régulière.

On entreprit alors de réformer les monastères et de changer les églises Collégiales en des Communautés régulières. Saint-Girard, Abbé de Saint-Arnoul de Crépy, fut le premier qui, après avoir tonné contre les abus, osa en 1006 entreprendre de les corriger; il réussit dans ses projets, et établit dans les Eglises du Valois la règle de Saint-Benoît. Cette règle y fut suivie, jusqu'à ce que Saint-Hugues, Abbé de Crépy, à la sollicitation du bienheureux Comte Simon, introduisit dans son monastère, vers la fin du même siècle, la réforme de Cluny. Insensiblement les Eglises et les Monastères se trouvèrent soumis à différentes règles. Celle de Cluny passa de Crépy aux maisons de Coincy, d'Auteuil, de Louvry, et sur-tout de Nanteuil, dont les Religieux venoient de recouvrer une partie de leurs biens par un accord avec les Comtes de Ponthieu; les Eglises de Marisy et de Saint-Vast de la Ferté-Milon, furent soumises à l'institut de l'Abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, celles d'Ouchy et de Saint-Vulgis de la Ferté-Milon à celui de Saint-Jean-les-Vignes de Soissons, et le Chapitre de Saint-Adrien de Béthisy à l'Abbaye de Saint-Quentin de Beauvais.

Différens autres Ordres religieux s'établirent dans la suite dans le Valois et le Comté de Senlis. Les Templiers y possédoient déja plusieurs maisons; on en voit encore des restes à Senlis, à Viviers, à la Ferté-Milon et à Acy en Multien. L'ordre des Prémontrés y parut avec éclat peu d'années après la mort d'Yves de Chartres; il eut bientôt des abbayes à Viviers, à Valsery, à Val-Chrétien, à Braine, à Chartreuve et à Lieu-Restauré. Les Chartreux s'y introduisirent au commencement du quatorzième siècle; ils y bâtirent la vaste Chartreuse de Bourg-Fontaine, dont les bâtimens furent finis sous les yeux et aux frais de Philippe de Valois. Enfin, les Mathurins établirent le chef-lieu de leur ordre dans la Châtellenie de la Ferté-Milon.

Le Comté de Senlis a un siège Episcopal et un Chapitre de Cathédrale dans la ville de ce nom; le Valois n'a ni l'un ni l'autre. Mais on compte dans ces deux pays sept Chapitres de Collégiales, dix Abbayes pour hommes, dont une de l'ordre de Saint-Augustin, une de l'ordre de Saint-Benoît, deux de celui de Citeaux, et six de celui de Prémontré; cinq Abbayes de femmes, dont une de Sainte-Claire, deux de l'ordre de Saint-Benoît et deux de celui de Cîteaux; trois Prieurés pour hommes, un de l'ordre de Saint-Augustin et deux de celui de Saint-Benoît, et un Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Augustin. Nous allons en donner un précis historique; nous y ajouterons quelques notions sur plusieurs Eglises Collégiales, Abbayes et Prieurés, qui sont éteints ou supprimés.

ÉVÊCHÉ DE SENLIS. On rapporte l'érection de l'Evêché de Senlis à *Saint-Rieul*, qu'on prétend avoir été un des douze disciples qui suivirent Saint-Denys en France. On le confond ordinairement avec un Prélat du même nom qui fut élevé sur le siège d'Arles à la mort de Saint-Trophème; on ajoute qu'il quitta, vers 270, son siége, pour venir au secours de l'église de Paris, qui venoit d'être privée de son apôtre par la mort de Saint-Denys, tombé sous le glaive de Rictiovare, Préfet des Gaules, et

qu'après

qu'après avoir consolé et rassemblé le troupeau de cette Église, et lui avoir donné un nouveau pasteur, il alla à Senlis, dont il fut le premier Evêque, vers l'an 296; mais il est très-incertain si les deux Evêques de ce nom, qui ont tenu les siéges d'Arles et de Senlis vers la fin du troisième siècle, sont les mêmes; plusieurs circonstances font naître des doutes à ce sujet qu'il n'est pas possible d'éclaircir, et dont la discussion nous mèneroit trop loin; il est certain seulement que *Rieul* a occupé le premier le siége de Senlis, et qu'il y est mort en odeur de sainteté, sous l'empire de Constantin.

Ce siége a été rempli constamment depuis la mort de Saint-Rieul jusqu'à nos jours : il a eu cent deux Evêques, parmi lesquels plusieurs se sont rendus recommandables par l'étendue de leurs lumières, la sainteté de leurs mœurs, et les dignités auxquelles ils ont été élevés. Quatre sont vénérés comme Saints, et on parle avec éloge d'*Ursion*, Chancelier de France, en 1090, sous le règne de Philippe I, de *Guérin*, aussi Chancelier de France sous Philippe-Auguste, auquel on a attribué la principale gloire de la victoire que son Roi remporta à la bataille de Bouvines, et du *Cardinal de la Rochefoucauld*, grand-Aumônier de France et Chef des Conseils du Roi sous Louis XIII.

Le diocèse de Senlis est peu étendu : il est borné au S. et à l'E. par celui de Meaux, au N. par celui de Soissons, à l'O. et au N. O par celui de Paris, à l'O. et au N. par celui de de Beauvais. Il comprend sept Doyennés, ceux de Baron, de Mortefontaine, de Rullye, de Chantilly, de Crépy, de Fresnoy-les-Luat et de Séri, qui forment cinquante-huit paroisses, outre celles de la ville de Senlis, et sept annexes. On y compte un Chapitre de Cathédrale, trois Chapitres de Collégiale, trois Abbayes d'hommes, une Abbaye de filles, deux Prieurés d'hommes, un Prieuré de filles, une Commanderie de l'Ordre de Malte, une maison de Chartreux, et un Chef-lieu de l'ordre des Mathurins.

Ce diocèse a toujours été sous la Métropole de Reims; ses Evêques font partie du Clergé de France, et ont le titre de Conservateurs des priviléges de l'Université de Paris. Ils exercent eux-mêmes, ou par leurs vicaires-généraux, la jurisdiction gracieuse, et font exercer la contentieuse par leur official. Ils ont aussi une jurisdiction temporelle sur les terres dont ils sont seigneurs, et elle est exercée par un tribunal, connu sous le nom de Bailliage de la temporalité de l'Evêché, dont le siége est à Senlis, et qui est composé d'un Bailli, d'un Procureur-fiscal et d'un Sergent.

Chapitre de la Cathédrale de Senlis. On ne connoît point l'origine et les commencemens de ce Chapitre : on sait seulement qu'il existoit dans les onzième et douzième siècles; la première époque où il soit fait mention de ses Doyens, est de l'an 1068. Il est composé de trois dignitaires, le Doyen, le Grand Chantre, et l'Archidiacre, et de vingt-deux Chanoines, dont deux ne jouissent chacun que d'une demi-prébende, mais ont entrée et voix délibérative au Chapitre; un de ces Chanoines est sous-Chantre, et un autre Théologal. Il avoit encore huit autres Prébendes, dont trois ont été réunies à l'Abbaye de Saint-Vincent de Senlis, au Séminaire de cette ville et au Prieuré de Saint-Nicolas-d'Acy; deux autres, après avoir été destinées, en 1300, à l'entretien et l'instruction des enfans-de-chœur, sont réunies, depuis 1565, au Collége de la ville de Senlis; les trois dernières furent divisées, en 1265, en six sémi-prébendes, qui sont remplies encore aujourd'hui, et qui sont affectées, deux à des prêtres, deux à des diacres, et deux à des sous-diacres. Enfin, il a deux *Chapelains d'Obits,* qui sont fondés depuis la fin du douzième siècle, et qui sont tenus à la résidence au chœur comme les Chanoines. Ce Chapitre a une Chapelle de musique, composée d'un maître de musique, huit chantres, huit enfans-de-chœur, et un organiste.

Le Doyen est élu par le Chapitre, et sa nomination doit être confirmée par l'Evêque; il n'est pas nécessaire d'être Chanoine pour parvenir à cette dignité. Lorsque le

Doyen n'est point Chanoine, il n'entre et préside au Chapitre que dans les deux Chapitres-généraux de discipline qui se tiennent tous les ans : lorsqu'il est pourvu d'un canonicat, il le préside tous les jours. En son absence, le grand-Chantre, et après lui l'Archidiacre, le sous-Chantre, et enfin le plus ancien Chanoine président, et remplissent ses fonctions.

Les Canonicats sont à la nomination de l'Evêque et du Doyen ; les semi-Prébendes et les Chapellenies des Obits, à celle du Chapitre. Le stage des uns et des autres est de six mois, et il y a trois mois de vacances dans l'année, pendant lesquels ont peut s'absenter.

Ce Chapitre a un usage singulier; les Chanoines capitulans ont le droit d'entrer au chœur par la grande porte ; l'Evêque, n'étant point Chanoine, n'en jouit point. Ce Chapitre a des lettres de garde-gardienne et de *Committimus*, qui lui ont été accordées au mois de janvier 1550. Il exerce, ainsi que l'Evêque, deux jurisdictions, l'une Ecclésiastique, l'autre Séculière ; la première sur ses membres et suppôts, par le moyen d'un official et d'un promoteur ; la dernière sur ses vassaux, par un Bailli et un Procureur-fiscal, qui résident à Senlis, où ils tiennent leur tribunal sous le nom de Bailliage de la temporalité du Chapitre

Chapitre de Saint-Rieul de Senlis. On ignore l'époque de la fondation de ce Chapitre : son Église, autrefois sous l'invocation des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, reconnoît pour ses restaurateurs, d'abord Clovis I, et ensuite le roi Robert, vers 1026 ; la première mention qu'on trouve de son Doyen, est de l'an 980.

Ce Chapitre est composé de deux Dignitaires, un Doyen qui le préside, et un grand-Chantre, et de douze Chanoines, outre une prébende qui a été réunie à l'Abbaye de Saint-Vincent au commencement du douzième siècle : il avoit autrefois un troisième dignitaire, sous le nom de Trésorier, qui étoit en même tems Curé, dont le titre fut supprimé en 1369. Le Doyen est élu par le Chapitre, avec la confirmation de l'Evêque de Senlis; mais la Chantrerie et les Canonicats sont tous à la libre collation de l'Evêque. Le Doyen, et en son absence le grand-Chantre, président toujours le Chapitre; dans les processions et cérémonies publiques, ils précèdent les Chanoines de la Cathédrale; les Chanoines n'ont voix délibérative au Chapitre, que lorsqu'ils sont dans les ordres sacrés.

Nous croyons devoir faire mention des divers privilèges qui ont été accordés en différens tems à ce Chapitre. Il est soumis immédiatement à la jurisdiction de l'Evêque : mais il a une jurisdiction de police et de correction sur ses membres, chapelains et officiers ; il l'exerce sans forme judiciaire, sauf le recours à l'Evêque ou à son official. Il est seigneur temporel de son Église et de son cloître, dans lesquels il a la haute-justice : il l'avoit aussi dans le faubourg de Villevert ; mais il la céda au roi Philippe-Auguste, en se réservant cependant les droits utiles; il jouit, en vertu de cette réserve, de la directe, de l'enclave, de la voirie, du cours d'eau, même des confiscations, lorsqu'elles ont lieu; il exerce sa jurisdiction par un bailli et un procureur-fiscal. Il a ses causes commises au bailliage de Senlis, et par appel au Parlement de Paris, en vertu de lettres de garde-gardienne, renouvelées de règne en règne. Il a la garde de la châsse de Saint-Rieul, qu'il est en possession de ne découvrir que dans les calamités publiques, après que les Maire et Échevins lui en ont fait la demande.

Chapitre de la Chapelle royale de saint-Framboug de Senlis. Cette Chapelle, qui a le titre de Sainte-Chapelle, fut fondée au commencement de l'onzième siècle, par Adélaïde, femme de Hugues Capet, et mère du roi Robert, pour douze Clercs et quatre Vicaires-Prêtres. Ce Clergé a formé un Chapitre, dont le nombre a diminué dans le siècle dernier, par la suppression de deux Prébendes. Il est composé

aujourd'hui de deux dignités, le Doyen et le Grand-Chantre, de huit Chanoines, d'un Vicaire-Prêtre et de trois Chapelains; il avoit un troisième dignitaire, sous le nom de Trésorier, et deux autres Canonicats, dont les titres ont été éteints et réunis à la mense capitulaire, en 1675. Les Dignités et les Canonicats sont à la nomination du Roi, et un des huit Canonicats est réuni à l'Abbaye de Saint-Vincent.

Ce Chapitre dépend immédiatement du Saint-Siége. Il a ses causes commises aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, en vertu de lettres de garde-gardienne, obtenues ou renouvelées sous les différens règnes. Il exerce par lui-même sa juridiction sur ses Membres et Officiers et sur sept maisons Canoniales; il a encore une justice temporelle, qui est administrée par un Bailli et un Procureur-Fiscal.

Chapitre de Saint-Thomas de Crépy, *dans le Valois.* Ce Chapitre fut fondé en 1182, par Philippe d'Alsace, Comte de Vermandois, et Élisabeth, son épouse, Comtesse de Valois, à l'honneur de Saint-Thomas, Archevêque de Cantorbéry, qu'ils avoient reçu dans leur Château de Crépy dans le voyage que ce Prélat avoit fait en France; il fut composé d'abord de dix Chanoines, cinq Prêtres, trois Diacres et deux Soudiacres; il fut augmenté peu de tems après d'une prébende, par l'union qui fut faite à ce Chapitre d'une Chapelle établie dans le voisinage de son Eglise par Éléonor, épouse de Matthieu, Comte de Beaumont et Comtesse du Valois: enfin, Gauffred, Evêque de Senlis, y ajouta dans la suite deux nouveaux Canonicats, un pour un Diacre, l'autre pour un Soudiacre.

Il a aujourd'hui un Doyen, qui en est le premier dignitaire, et dont l'origine date de la fondation du Chapitre, un grand-Chantre, qui en est le second dignitaire, et qui a été institué en 1263 par Robert de Cressonsart, Évêque de Senlis, onze Canonicats, dont un est réuni, depuis l'an 1560, au Collège public de Crépy, et six Chapelains. La nomination des Canonicats appartenoit autrefois aux Comtes du Valois; mais après la réunion de ce Comté à la couronne, le Roi Philippe-Auguste céda ce droit aux Evêques de Senlis, qui en ont toujours joui. Ce Chapitre est du diocèse de Senlis.

Chapitre de Saint-Aubin de Crépy, *dans le Valois.* La première fondation de ce Chapitre remonte à Thibaud I. Seigneur de Crépy, qui fit bâtir dans le Donjon du Château, une Chapelle sous l'invocation de Saint-Aubin, vers l'an 878, et y plaça un Clerc, c'est-à-dire un Prêtre ou Chapelain pour la desservir. Adam, son fils, donna à cette Chapelle la forme de Collégiale; il forma une association de Prêtres séculiers, qui s'y rassembloient à certains jours de la semaine, sous le nom de *Confrairie aux Prêtres.* Ce Chapitre est composé aujourd'hui d'un Prévôt, qui le préside, et de six Chanoines, qui étoient autrefois à la nomination des Comtes de Valois, ensuite à celle de nos Rois, après la réunion de ce pays à la Couronne, et sont actuellement à celle de la maison d'Orléans, comme possédant le Duché de Valois. Ce Chapitre est du Diocèse de Senlis.

Chapitre de la Collégiale de Compiégne, *dans le Comté de Senlis.* Cette ville avoit deux Eglises Collégiales, l'une et l'autre du Diocèse de Soissons, celle de Saint-Maurice, et celle de Saint-Vincent; la première a été transférée dans la dernière. Celle-ci fut fondée en 917, par Frédérine, femme du Roi Charles le Simple; elle est composée d'un Doyen, qui est Dignitaire, et de sept Chanoines, outre six Chapelains qui forment le bas-chœur. Le Chapitre de Saint-Maurice conserve encore un Dignitaire, sous le titre de Doyen, et trois Chanoines.

Chapitre de la Collégiale de Creil, *dans le Comté de Senlis.* Ce Chapitre, du Diocèse de Beauvais, et sous le titre de Saint-Évremont, doit son origine à la translation qui y fut faite en 944 des reliques de ce Saint, par un Evêque de Séez, qui cherchoit à les soustraire à la fureur des Danois; on y bâtit une Eglise sous

l'invocation de Saint-Evremond, dont le Clergé a formé dans la suite un Chapitre de Collégiale. On n'y conserve plus aucune des reliques du Saint qui a donné lieu à sa fondation : elles furent brûlées en 1567 par les Calvinistes, à l'exception du chef, que les Chanoines dérobèrent à leur fureur, mais qu'ils cachèrent si bien, qu'on n'a jamais pu le retrouver. Ce Chapitre n'a aucune dignité : il n'est composé que de six Chanoines, dont le revenu est fort modique, et qui sont à la nomination du Roi sur la présentation de la maison de Condé, comme engagiste de la seigneurie de Creil.

Chapitre de Saint-Jacques de Pierrefonds, *dans le Valois.* On ignore l'époque de sa fondation et les différentes révolutions qu'il peut avoir éprouvées; son existence est même comme précaire : il n'a aucune église, et se sert de l'église paroissiale de Pierrefonds; les chanoines ne sont même astreints qu'à un jour de résidence dans toute l'année : ils sont obligés de s'assembler le 25 Juillet pour faire l'office de Saint-Jacques, apôtre.

Collégiales éteintes. Le Valois et le Comté de Senlis avoient plusieurs autres églises collégiales qui ne subsistent plus.

1°. Celle de *Saint-Mesmes à Pierrefonds*, dont la fondation est d'une époque très-reculée; elle étoit dans l'ancien château et avoit quatre prébendes, qui furent remplies par des Prêtres séculiers, jusqu'à ce que Nivelon I, Seigneur de Pierrefonds, la soumit en 1102 au monastère de Marmoutier; elle a été réunie dans la suite au prieuré de Saint-Maurice de la même ville.

2°. Celle de *Saint-Maurice*, de *Pierrefonds*, fondée vers le milieu du onzième siècle par Nivelon I, Seigneur de cette ville, avec un doyen qui prenoit le titre de *pair de fief et de noblesse;* elle fut soumise au monastère de Marmoutier en 1085; elle est devenue dans la suite un simple prieuré, qui a été enfin réuni depuis peu à la cure de Chantilly.

3°. Celle de *Bazoches* dans le Valois et le diocèse de Soissons : il y en avoit deux, l'une dans le bourg sous le titre de Saint-Thibault, l'autre dans le château, sous celui de Saint-Rufin; elles furent soumises au monastère de Marmoutier, la première en 1088, la dernière en 1136; il n'en existe plus aucune trace.

4°. Celle de *Saint-Adrien* de *Béthisy* dans le Valois et le diocèse de Soissons, fondée en 1060 par le Chevalier Richard, Châtelain de Béthisy, pour quatre Chanoines, prêtres séculiers, présidés par un Doyen, auxquels Hugues, fils de Richard, ajouta, en 1079, deux nouvelles prébendes en faveur des Chanoines réguliers de Saint-Quentin de Beauvais, soumise, en 1083, à ce dernier monastère; elle n'est plus aujourd'hui qu'un bénéfice simple.

5°. Celle de *Notre-Dame d'Ouchy* fondée dans le château de ce nom, vers l'an 1076, par le Comte Thibaut pour des Chanoines séculiers, et réunie, en 1122, au monastère de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, par Thibaut le Grand, Comte de Champagne.

6°. Celle du *Mont-Notre-Dame*, fondée, selon les uns, dans le huitième siècle, selon les autres dans le neuvième, par le Comte Gérard de Roussillon, dans la partie de ce mont qui est dans le Valois, et sur laquelle s'étend aujourd'hui la seigneurie de l'évêque de Soissons; elle fut composée de quatorze prébendes, et gouvernée par un Prévôt et par un Doyen; la dignité de Prévôt fut réunie dès l'origine au siége Épiscopal de Soissons, et le Doyen eut le droit de prendre place dans les stalles supérieures de l'Église Cathédrale de ce siége; ce Chapitre, appauvri dans le siècle dernier, par les pertes qu'il avoit éprouvées pendant la guerre, étoit réduit à cinq Chanoines; il fut supprimé le 2 août 1674, par un décret de l'Évêque diocèsain,

qui

qui en réunit les revenus au Séminaire de Soissons et qui fut confirmé par des Lettres-Patentes du Roi du mois de décembre suivant.

ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE SENLIS, *dans le Comté de Senlis et le diocèse de ce nom.* Une ancienne Chapelle, qui existoit avant le dixième siècle sous l'invocation de Saint-Vincent au dehors de la ville de Senlis, dans un lieu appelé le faubourg de Vietel, fut l'origine de cette Abbaye. Anne de Russie, épouse du Roi Henri I, et mère du Roi Philippe I, la fit rebâtir de ses propres deniers sous l'invocation de la Sainte-Trinité, de la Sainte Vierge, de Saint Jean-Baptiste et de Saint-Vincent martyr, et y mit des religieux de l'ordre de Saint-Augustin. Le Roi Philippe, son fils, confirma cette fondation en 1069 et attribua à ce monastère les mêmes priviléges, franchises et immunités qu'aux églises de Saint-Frambourg de Senlis, de Saint-Martin de Tours et de Sainte-Géneviève de Paris. Les religieux de ce monastère embrassèrent en 1138 la règle de Saint-Victor de Paris; ils tombèrent insensiblement dans le relâchement, et furent réformés dans le siècle dernier, par les soins du Cardinal de la Rochefoucauld, évêque de Senlis. Cette maison devint le berceau de la réforme de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, connus aujourd'hui sous le nom de Chanoines réguliers de la congrégation de France, ou de Sainte-Géneviève. Elle avoit toujours eu un abbé choisi parmi les Chanoines réguliers; mais depuis 1536, elle n'a plus que des abbés commendataires. Elle est gouvernée au spirituel et au temporel par un prieur. Elle jouit depuis 1119 d'une prébende dans chacun des quatre Chapitres de la Cathédrale de Senlis, et des Collégiales de Saint-Rieul de Senlis, de Saint-Frambourg de la même ville et de Saint-Evremond de Creil. Elle a une jurisdiction temporelle, qu'elle exerce par le moyen d'un bailli et d'un procureur fiscal.

ABBAYE DE SAINT-NICOLAS DE VILLERS-COTTERETZ, *dans le Valois et le diocèse de Soissons.* Cette Abbaye a succédé à celle de *Clairfontaine*, ordre des Prémontrés, qui avoit été fondée dans le douzième siècle auprès de la Chapelle dans le diocèse de Laon; celle-ci se trouvant réduite dans le siècle dernier à un seul religieux prêtre, fut transférée en 1671, à Villers-Cotteretz, où on lui donna l'église paroissiale de Saint-Nicolas, avec attribution des fonctions curiales. Il doit toujours y avoir six religieux; l'abbé est à la nomination du Roi.

ABBAYE DE CHARTREUVE, *dans le Valois et le diocèse de Soissons.* Cette Abbaye fut fondée au commencement du douzième siècle, par Hugues de Chéry, dit le Blanc, Seigneur de Braine, avec le consentement de Gui, son frère, et d'Agnès, sa sœur. Elle fut donnée, dès son origine, à l'Ordre des Premontrés, auquel elle appartient encore ; et Oton en fut nommé le premier abbé par le fondateur : il présida à la construction des lieux réguliers et à l'installation des religieux. Ce même abbé forma dans l'enceinte de son monastère, une communauté de religieuses, qui y subsistoit encore en 1197, et qui fut transferée au commencement du treizième siècle dans un lieu situé entre Chéry et Chartreuve, à un quart de lieue au nord de ce dernier: elle est détruite depuis long-tems ; il n'en reste que l'église avec des débris des lieux réguliers, et une métairie, qui en a conservé le nom de *Ferme-aux-Dames.* On regarde cette Abbaye comme la première de l'Ordre des Premontrés, qui ait été établie dans le diocèse de Soissons; les Seigneurs de Braine y jouissent encore des droits et des honneurs de patrons. Elle est en commende depuis l'an 1531, et le second de ses abbés commendataires fut Nicolas Guérin, Docteur et Professeur en médecine, qui en prit possession en 1545.

ABBAYE DE LIEU-RESTAURÉ, *dans le Valois et le diocèse de Soissons.* Cette Abbaye a succédé à une Chapelle, dont l'origine est inconnue, mais qui existoit sur le territoire du Château de Bonneuil, et qui tomboit en ruines. Raoul IV, Comte

de Vermandois et de Crépy, la fit rebâtir vers l'an 1145, et rétablit en même tems les bâtimens qui avoient servi autrefois au logement des anciens clercs de cette Chapelle ; c'est de là que lui vint le nom de *Lieu-Restauré*, c'est-à-dire, *rétabli*. Ce Comte lui donna des biens considérables et y établit des religieux de l'Ordre des Prémontrés, sous la direction d'Haymon, qui en fut le premier abbé. Ce monastère renferma dans son enceinte, dès l'an 1146, une communauté de religieuses, dont il ne reste depuis long-tems aucun vestige. Il souffrit beaucoup des guerres de religion du seizième siècle, et étoit absolument devasté ; mais il fut rétabli par les soins d'Étienne Harox, qui en devint le Prieur. Il a eu des abbés réguliers jusques en 1570 ; Jean de Périnelles en devint, à cette époque, le premier abbé commendataire, et depuis ce moment cette Abbaye n'a jamais cessé d'être en commende.

Abbaye de Saint-Ived de Braine, *dans le Valois et le Diocèse de Soissons*. Elle doit son origine au culte de Saint-Ived, Evêque de Rouen, dont les reliques avoient été transportées à Braine : les Seigneurs de ce lieu fondèrent dans leur Château une Église Collégiale séculière, sous l'invocation de ce saint Evêque ; mais le relâchement s'étant introduit parmi les chanoines, André de Baudiment, Sénéchal de Champagne et de Brie, et son épouse, Agnès, Dame de Braine, donnèrent cette Église à Joslein, Évêque de Soissons, qui en chassa les Chanoines et y appela vers l'an 1136 des religieux de l'Ordre des Prémontrés, sous la direction d'un abbé. Agnès, Dame de Braine, épouse de Robert, Comte de Dreux et fils du Roi Louis VI, fit reconstruire avec magnificence l'Église de ce monastère, qui fut consacrée en 1216 par l'Archevêque de Reims et l'Évêque de Soissons. Nous en avons déja donné la description.

Un couvent de religieuses fut joint à ce monastère dès le moment où la règle des Prémontrés y fut introduite ; il n'étoit séparé du logement des religieux que par un mur, et touchoit au cloître de ces derniers ; il existoit dès l'an 1140 ; on en voit encore une grande partie dans la basse-cour de l'Abbaye : mais peu d'années après, il fut transféré à une demi-lieue de Braine, au pied du Mont-Notre-Dame, dans une espèce de cense, appelée Bruyères, que la Comtesse donna aux religieuses ; il y étoit déja en 1154 ; mais il a été détruit dans la suite : le bâtiment est devenu une ferme qui appartient à l'Abbaye de Braine, et les revenus forment un bénéfice simple, qui a été réuni au Séminaire de Soissons.

L'Abbaye de Saint-Ived a été célèbre ; elle compte au nombre de ses bienfaiteurs, outre ses fondateurs, le Roi Louis VII, qui lui donna les dixmes de Vuilly, le Chapitre de Saint-Corneille de Compiègne, qui lui céda la Chapelle de Bouqui, Renaud, Comte de Soissons, qui lui accorda quelques terres de ses domaines, Robert IV, Comte de Dreux, qui lui donna le Prieuré de Notre-Dame près de la ville de ce nom. Elle a eu toujours des abbés réguliers jusques à l'an 1541, où ils ont commencé à être commendataires : ses abbés avoient obtenu en 1501, le droit de Mitre et de Crosse et les ornemens pontificaux. Son Eglise est remplie de tombeaux d'illustres personnages ; nous en avons indiqué quelques-uns dans le chapitre précédent.

On y conserve le corps de Saint-Ived, dans une châsse, autrefois couverte de pierres précieuses, qui ont été enlevées pendant les guerres qui ont ravagé le Valois. On y conserve encore les restes de l'Hostie Miraculeuse, dans laquelle on dit que Jésus-Christ se montra en 1153 sous la figure d'un enfant à une jeune Juive, qui se convertit ; elle étoit dans un Reliquaire de filigrane en or, élevé de quatre ou cinq pouces de la coupe d'un calice ; *Dom Martenne* assure que de son tems on la voyoit encore de la grandeur d'un denier ; *M. Carlier* nous apprend qu'il n'en reste plus qu'un peu de poussière. On fait voir en même tems la riche chasuble qui servit à

célébrer la messe qui donna lieu au Miracle ; elle mérite d'être vue ; nous l'avons décrite dans le Chapitre précédent. On fait voir dans cette Eglise, outre beaucoup de Reliques, de petits objets assez curieux par leur antiquité, leur forme et leur travail : ce sont de petits reliquaires d'or, d'argent ou de cristal, et de petits coffres ou boîtes revêtus d'ornemens assez variés, que les Comtes de Braine suspendoient à leur cou, plaçoient sur leur poitrine, comme des préservatifs contre toute sorte de dangers, lorsqu'ils partoient pour la guerre ou de longs voyages. On y voit une chasuble du douzième siècle, remarquable par sa richesse et son antiquité ; nous en avons déja donné la description.

Cette Eglise renferme plusieurs tombeaux et mausolées, sur-tout ceux des Comtes de Braine, dignes de remarque ; nous les avons déja décrits dans le Chapitre III.

Abbaye de Valsery, *dans le Valois et le Diocèse de Soissons.* Cette Abbaye, autrefois à Viviers, doit son origine à la translation qui fut faite des Reliques de Sainte-Clotilde de Paris à Viviers, dans le neuvième siècle, pour les soustraire à la fureur des Normands. Une compagnie de Clercs se réunit auprès de ces Reliques et y forma un Collégiale, qui fut gouvernée par un Doyen ; elle acquit en peu de tems des biens considérables par les dons multipliés qu'elle reçut ; mais elle en fut dépouillée dans le dixième et le onzième siècle par l'usurpation des Châtelains du Château de Viviers, sous la protection desquels elle s'étoit mise ; Hugues le Blanc lui en rendit une grande partie vers l'an 1121 : elle adopta vers l'an 1126, la règle des Prémontrés de la réforme de Saint-Norbert, et son Doyen prit dès ce moment la qualité d'Abbé. Elle eut bientôt, dans son enceinte, une communauté de filles, qui professoient la même règle, et dont le nombre se multiplia en peu de tems ; mais elle fut transférée en 1148 dans la terre de Javages, près de Viviers, dont Raoul IV, Comte de Crépy, lui accorda la propriété, avec les bâtimens d'une espèce de cense qui y étoit située.

Vers la même époque, un particulier, appelé *Jean le Roux*, ayant donné aux Chanoines réguliers de Viviers une maison et un bien considérable qu'il possédoit dans un lieu indiqué sous le nom de *Valsery*, l'abbé Henri résolut d'y transporter son monastère ; il réalisa bientôt son projet, et la translation étoit déja faite en 1149. Ce monastère est toujours resté depuis cette époque à *Valsery*, qu'on prétend avoir été ainsi appelé à cause de sa situation dans une vallée et sous un ciel pur et serein. Il compte parmi ses bienfaiteurs *Hugues le Blanc*, Seigneur de la Ferté-Milon, *Ives*, Comte de Soissons, *Raoul*, Comte de Vermandois, *Philippe*, Comte de Flandres, *Drogon*, Seigneur de Pierrefonds, *Roger de Fransières*, *Oton* et *Bernard d'Audrival*, *Pierre d'Oigny* etc. Il a été devasté plusieurs fois pendant les guerres qui ont agité le Valois : il a été sur-tout incendié, pillé et presque détruit en 1349 par les troupes Angloises ; en 1414 par les troupes Bourguignones, et en 1567 par les Huguenots. Il a eu toujours ses Abbés, jusques en 1715, où sa manse abbatiale fut réunie à l'Evêché de Soissons.

L'église de cette Abbaye renferme les cendres de plusieurs grands personnages, et sur-tout le cœur et les entrailles de Catherine de Courtenay, Impératrice titulaire de Constantinople, et seconde femme de Charles, Comte de Valois, qui y furent portées de Saint-Ouen près de Paris, où cette Princesse étoit morte le 2 janvier 1307.

Cette Abbaye n'a de remarquable que sa situation dans une vallée agréable ; ses bâtimens n'ont rien de régulier, et sont d'une simplicité rare ; leur construction est assez moderne (Planche XXXVI).

Abbaye de Val-Chrétien, *dans le Valois et le diocèse de Soissons.* Le lieu de

Val-Chrétien, qu'on croit avoir pris son nom de ce qu'il servoit à l'assemblée des Chrétiens pendant les persécutions qui ont agité les premiers siècles de l'Eglise, est à une des extrémités du Valois, sur la rivière d'Ourcq, au pied d'une montagne, près de la Fère en Tardenois, à six lieues de Soissons et quatre de Château-Thierry. Il avoit une ancienne Eglise, qu'on dit avoir été fort riche, mais qui, dépouillée de ses revenus, tomboit en ruines au commencement du douzième siècle. Le Chevalier Raoul de Cramailles, fils de Gislebert de la Ferté-Milon, conçut le projet d'y fonder un Monastère; il y destina le fief de Reincourt et plusieurs autres biens, qu'il mit entre les mains de Joslein, évêque de Soissons, en 1134; ce prélat accepta la donation, établit le Monastère et y appela des religieux de l'Ordre des Prémontrés de la maison de Saint-Martin de Laon, à la tête desquels il mit un abbé. Il y établit en même tems et dans le même enclos, une communauté de femmes, qui fut transférée, dix ans après, à la ferme de Sainte-Croix.

Ce Monastère fut dévasté, incendié, presque détruit en 1431 par les Anglois; les religieux, tombés au pouvoir des ennemis, furent jetés dans de noires prisons; le lieu où il étoit situé devint un désert; mais, vers 1448, Pierre, qui en étoit le dix-septième abbé, travailla sous la protection du Duc d'Orléans au rétablissement de l'Église et du Monastère, et il obtint la délivrance de ses religieux moyennant une somme d'argent assez considérable, dont il emprunta une partie; il rassembla sa communauté, rétablit la règle, et mourut en 1453, après avoir perfectionné son ouvrage.

Cette Abbaye compte parmi ses premiers bienfaiteurs, les *Barons de Cramailles*, dont quelques-uns y ont eu leur sépulture, *Henri*, Comte de Troyes, *Gui de Garlande*, *Robert*, Comte de Braine, *Gilbert de la Ferté*, etc. Elle a eu pendant long-tems des abbés réguliers; mais elle est en commende depuis plus de deux cents ans.

Abbaye de Saint-Corneille de Compiegne, *dans le comté de Senlis et le diocèse de Soissons*. Charles le Chauve, qui avoit pris une affection singulière pour la ville de Compiegne et lui avoit donné son nom, voulut, à l'exemple de Charlemagne, qui avoit fondé une Chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge dans son palais d'Aix-la-Chapelle, faire un établissement pareil à Compiegne. Il y fonda une Eglise, sous l'invocation de la Sainte Vierge, avec cent clercs pour la desservir, et lui donna des biens considérables et des priviléges très-étendus, par une Charte du 3 des kalendes de mai 877; cette Eglise fut consacrée le même jour par les Légats du Pape Jean VIII, assistés de soixante-dix Evêques, en présence du Roi, de toute sa cour et d'une assemblée nombreuse. Ce même Souverain Pontife lui accorda en même tems une exemption de la jurisdiction de l'Ordinaire et une jurisdiction à elle propre. Cette Eglise, dédiée en même tems aux saints martyrs Corneille et Cyprien, dont elle conservoit les Reliques, éprouva deux incendies dans l'espace de quarante ans, et fut rebâtie par Charles le Simple en 918.

La protection spéciale que le souverain avoit accordée à cette Eglise fut le mobile des dons multipliés et des concessions nombreuses qui lui furent faites; on s'empressa de tous côtés à concourir à l'agrandissement et à la splendeur d'un établissement qui flattoit le Monarque : aussi, dans peu de tems, cette Eglise devint-elle une des plus célèbres et des plus riches du Royaume.

Cette Eglise étoit encore une Collégiale vers le milieu du douzième siècle, gouvernée par un Prevôt et un Doyen; mais son Clergé, étant tombé dans le relâchement, mérita, par sa conduite licencieuse et scandaleuse, la répréhension de ses supérienrs; les deux puissances, ecclésiastique et civile, se réunirent pour faire cesser les abus et

le scandale ; le Pape Eugène III et le Roi Louis VII, résolurent de chasser les Chanoines et d'y substituer des Religieux de l'Ordre de Saint-Benoit, du monastère de Saint Denys ; ils en confièrent l'exécution à Baudouin, Evêque de Noyon, et à Suger, Abbé de Saint-Denys; ceux-ci y introduisirent les Bénédictins et y établirent un Abbé au mois de septembre 1150, et le Roi confirma en leur faveur les priviléges qui avoient été accordés à l'ancien Clergé de cette Église.

Cette Abbaye a obtenu en différens tems des priviléges considérables. Elle est exempte de la jurisdiction de l'ordinaire, et elle en exerce une particulière sur ses Religieux et Clercs. Elle avoit obtenu, dès son origine, de Charles-le-Chauve, tous les droits de justice dans toute l'étendue de son territoire, sans autre réserve que celle de Souveraineté et de sauve-garde ; elle a été toujours maintenue dans ce droit, et elle exerce encore aujourd'hui la justice dans une grande partie de la ville de Compiégne par le moyen d'un Bailli et d'un Procureur-Fiscal, sauf l'appel au Bailliage Royal de cette ville. Elle jouit du droit de *Committimus* en vertu de lettres de Garde-gardienne, qu'elle a reçu du Roi Henri III, et a en conséquence ses causes commises en première instance au Bailliage royal de Compiégne. Elle a eu toujours ses Abbés depuis l'an 1150; il y a, parmi eux, plusieurs grands personnages ; ils portoient la mître et la crosse et usoient des ornemens épiscopaux ; ils avoient obtenu en 1243, du Pape Innocent IV, le droit de conférer les deux premiers Ordres Mineurs à leurs Religieux et aux Clercs de leur dépendance, et de bénir publiquement le peuple et les ornemens d'église. Cette Abbaye avoit huit Barons ou possesseurs de fiefs, qui étoient comme les Avoués du monastère et chargés de le défendre contre ceux qui voudroient en attaquer les priviléges, les biens ou les personnes. Ses Abbés cessèrent d'être réguliers en 1483 ; depuis cette époque ils ont presque toujours été commendataires. Enfin, en 1658, le Pape Alexandre VII, à la prière de la Reine Anne d'Autriche, éteignit le titre abbatial, et en réunit la manse à l'Abbaye royale du Val-de-Grace de Paris, qui en jouit encore. Ce monastère avoit déja adopté la réforme, connue sous le nom de Saint-Maur, qui y avoit été introduite le 17 octobre 1626.

Nous avons déja parlé de l'église de ce monastère dans le chapitre II. Il nous reste à dire qu'on y conserve le *Saint-Suaire*, qui lui a été donné par Charles-le-Chauve ; c'est un linge d'environ deux aunes de long sur une aune de large, dont on ne peut connoître ni la couleur, ni l'étoffe, soit par rapport à sa vétusté, soit par la quantité de parfums dont il a été couvert et qui l'ont beaucoup épaissi et comme dénaturé ; c'est le linge qu'on prétend avoir servi à envelopper le corps de Jésus-Christ dans le sépulcre. On le garde dans une châsse d'or, enrichie de pierres précieuses, qu'on doit à la magnificence de Mathilde, Reine d'Angleterre.

Abbaye de Chalis, *dans le diocèse de Senlis*. Il y avoit autrefois à Chalis, un Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, soumis à l'Abbaye de Vezelai ; il étoit très-pauvre et ne pouvoit fournir à l'entretien des Religieux ; Albéric, Abbé de Vezelai, le céda en 1136 à l'Abbé de Pontigny, moyennant une redevance annuelle de dix sous ; celui-ci y envoya de ses Religieux, et le Roi Louis VI y fonda, le 4 des ides de février de la même année, un monastère de l'ordre de Citeaux et de la filiation de Pontigny, pour le repos de l'ame de Charles, son frère ; ce Prince lui donna en même tems des biens considérables et des priviléges très-étendus ; Louis VII confirma ces concessions et lui en fit de nouvelles en 1138. Ce monastère reçut de nouveaux bienfaits d'*Adélaïde*, femme de Louis VI, de *Philippe de France*, son fils, d'*Etienne*, Doyen de Sainte-Geneviève de Paris, et de *Guillaume-Loup de Senlis*, Seigneur de Chantilly, grand Bouteiller de France.

Ce monastère a eu des Abbés réguliers depuis son origine, parmi lesquels quelques-uns sont recommandables par les services qu'ils ont rendus à l'Église et à l'Etat ;

on cite sur-tout *Guillaume de Donjeon*, qui devint, en 1200, Archevêque de Bourges, et a été ensuite canonisé par le Pape Honoré III. Cette Abbaye est en commende depuis l'an 1541. On a rebâti ce monastère depuis 1740, et on n'en a conservé que l'Eglise, qui est très-ancienne ; sa dédicace est du 20 octobre 1219, et fut faite par Guérin, Evêque de Senlis, Gautier, Evêque de Chartres, et Foulques, Evêque de Toulouse. Le maître autel est d'un très-beau marbre ; le tabernacle est surmonté d'une croix de filigrane de vermeil, ornée de pierres précieuses, et fournit six branches qui forment autant de chandeliers.

On voit, dans cette Eglise, quelques tableaux sortis du pinçeau de grands maîtres: deux de *Bertin*, dans le sanctuaire, la Cananéenne et Saint-Jean prêchant dans le désert ; un de *Revel*, dans une chapelle des bas-côtés à droite, représentant la mort de Saint-Guillaume, Archevêque de Bourges et Abbé de Chalis ; et deux de *Restout* père et fils, dans le chœur, chacun de trente pieds de longueur, représentant l'un, la foudre qui tombe sur le Temple de Salomon, l'autre une Présentation au Temple.

On conserve encore dans cette Église un tableau, qu'on voit dans la croisée du côté du midi, dans lequel on a décrit, par un mélange de peinture et de poésie, l'histoire de la fondation de cette Abbaye; l'antiquité de ce tableau le rend un monument d'autant plus remarquable, qu'il contient quelques traits historiques et qu'il est propre à faire connoître le style et le goût du siècle où il a été fait : nous croyons devoir en joindre ici la description, avec d'autant plus de raison, qu'il est peu connu, et qu'il paroît n'avoir été indiqué, ni inséré dans aucun recueil (*a*).

Fondation de l'Abbaye de Chalis.

En ce tableau fait par vers et dicté,
Peut on sçavoir la seure vérité,
De qui, par qui fut fondé ce couvent;
Ung roy françois esmeu par équité
A ce que fust un sien frere aquitté
De ses pechiez, le fit en son vivant;
Et qui lira tout l'escrit ensuivant
Pourra trouver comment il fut fondé,
Et que Loys débonnaire (*b*) regnant
De tout son cuer l'eust pour recommandé.

Une Vierge tenant l'enfant Jésus, et au-dessous le Roi à genoux.

LE ROI LOUIS LE GROS.

Vierge excellente, Royne suppellative,
D'umain salut vierge procurative,
En qui Dieu fist son doux enfant dependre;
Dame qui as sur tous prerogative,
Des cueurs dolans mere consolative,
Te plaise en gré mon oblation prendre
Pour nuit et jour à toi servir entendre
Veul cy fonder humbles religieux
Priant celui qui voult en croix estandre
Que de Charles mon frere doulx et tendre
Reçoive l'ame ou saint throsne des cieux.

Loys, Loys, mon serviteur léal,
Ton bon vouloir est à mon fils féal,
Et est à moy chose moult agréable ;
L'ame ton frere au haut throsne royal,
Lequel onques ne me fit desléal,
Sera logée en joye perdurable,
Des infernaux et dampnables palus
Preservera cette abbaye notable
Toy et les tiens par oraisons loables,
Enfin mettra au nombre des eslus.

Le Roi et trois Officiers.

Ici parle le Roi Loys le Gros à ses Chevaliers et Messagiers pour envoyer à Pontig[illegible] abbaye.

Mes Barons et mes Chevaliers,
A vous mes secrets je desqueuvres,
Soyez moi féaulx Conseillers;
Personne vérité ne ceuvre;
J'ai entrepris de faire ung euvre,
Et fonder un devot convent
Afin que Dieu paradis euvre
A Charles que je plains souvent.
Vous sçavez que par ci-devant
J'ai fait édifier église,
S'y faut envoyer pour sieuvant
A Pontigny par bonne guyse
Querir société requise

(*a*) Tout ce qui sera en italique, contiendra l'indication des peintures, et le reste est copié littéralement sur le tableau; nous y ajoutons seulement la ponctuation nécessaire qui y manque entièrement. Le caractère est d'un gothique très-serré.

(*b*) Il s'agit ici de Louis le Gros.

Et religieux bien devous,
Pour servir à Dieu sans feintise,
Allez y à coup l'ung de vous.

Un Abbé tenant la crosse de la main droite; deux Officiers à pied, portant des éperons dorés, et suivis d'hommes à cheval, s'approchent en le saluant.

Ici sont les Messagiers du Roi qui parlent à l'abbé de Pontigny.

Révérend abbé, Dieu vous gard
Et votre convent et vos freres;
Le Roy nous transmet cette part,
Soy commandant à vos prieres;
Vérité est que puis n'agaires
Il fait fonder un monastère,
Ne reste plus que des confreres
Pour faire le divin mystère.
Charles un sien très-amé frere
Est puis peu de temps trespassé;
Pour son ame oter de misere
A ce dit monstier compassé,
Et afin qu'il soit effacé
Du piteülx livre des dampnez,
Et ut requiescat in pace,
Des Moynes il faut que lui donniez.

Icy dernier respond l'abbé de Pontigny aux Messagiers du Roy.

Dieu le Roy en ses cieux couronne
Et son frere semblablement;
C'est bien raison que je lui donne
Ce qu'il veut agréablement;
Croyez que véritablement
Aura dévote compagnie
Pour prier Dieu dévotement
En la digne nouvelle abaie.

Un Abbé tenant la crosse de la main gauche.

Icy seront André et Chrestien devant leur Abbé.

André (a), c'est toy qu'on obeye
Au Roy, et qu'on lui porte honneur
N'ayez ja pensée ebahie,
Abbé serez et le Recteur,
Dam Chrestien sera Prieur,
Onze de vos freres aerez;
Priez pour Charles de bon cueur
Toujours le mieux que vous sçaurez.

Un Abbé tenant la crosse de la main droite, avec deux Religieux devant lui.

Ici parle André à son Abbé.

Mon pere Abbé je vous mercy,
Digne ne suis de telle charge;
Mais puisque l'ordonnez ainsi,
Il est raison que je m'en charge
Sans obedience et sous verge
Je vous soubmets moy et les miens.

Le Roi revêtu de son manteau royal, mettant la couronne sur la tête de son fils qui est à genoux.

Le Roy Loys le Gros couronne son fils Loys le Débonnaire, et lui dit :

Mon fils Loys, je vous couronne,
Et du Royaulme vous saisis
En vous mettant cette couronne
De laquelle me desaisis.
Mon aimé fils, je vous choisis
Vous veuil Roy en ma vie,
Sur tous plaisirs et courtoisies
Vous recommans mon abbeye.

Mon très-chier et honoré pere,
Assez l'ai pour recommendée;
Tant que mon royaulme prospere
Sera d'oppression gardée,
Pour mieux etre contregardée
Amortis tous leurs revenus
De quoy elle a esté fondée
Et ceux qui depuis sont venus.

Le Roi debout, parlant à un de ses Officiers aussi debout.

Icy Loys le Gros se recommande au Boutillier (b).

Boutillier vous sçavés assez
Que pour les louanges de celle
Par qui nos maulx sont effacés
J'ai fait cette abbeye nouvelle.
Entre vos domaines est elle,
Dont vous devez être bien joyeux;
Ou nom de la haute pucelle
Soutenez la de bien en mieux.

Le Boutillier respond :

Sire, croyez certainement,
Par moy sera entretenue;
Et tant que j'aurai sentiment,
Bien doit elle être soutenue;
Quand c'est por entretenir si grand Dame,
De qui joye nous est venue,
Et pour sauver de Charles l'ame.

Le Roi et la Reine.

Le Roy parle à la Royne.

Ma chere amie épouse Alis,
J'ai fait un devot monastere :
Si vueil qu'il soit nommé Chalis
Pour l'honneur de Charles mon frere.
Le requeront d'umbles prieres
Les Moynes la Vierge Marie
A ce que Dieu son fils requiere
Que son ame ne soit périe.

(a) *André de Baudiment*, d'une des premières familles de la Champagne, qui en fut le premier Abbé, et qui mourut en 1141 en odeur de sainteté.

(b) Nous avons déja parlé de cette famille des *Bouteillers de Senlis*, que l'Abbaye de Chalis compte au nombre de ses premiers bienfaiteurs.

Mon espoulx et léal seigneur,
Le moustier m'est très-agréable;
Service ne pouvez grigneur
Faire à Dieu, ne plus acceptable;
Pour oter du pouvoir du diable
Charles vostre frere germain
Sera l'église profitable
Plus que tout aultre fait humain.

Une Vierge élevée ; portant l'enfant Jésus ; un Abbé à genoux, tenant sa crosse des deux mains, avec sa mitre à terre devant lui, et des Religieux par derrière.

Dame qui êtes comparée
Par bon droit à la fleur de lis,
Nous vous prions, Vierge honorée
Gardez vostre lieu de Chalis.

Abbaye de Longpont, *dans le Valois et le diocèse de Soissons.* Cette Abbaye de l'Ordre de Citeaux, qui a toujours tenu un rang distingué parmi celles de la filiation de Clairvaux, fut fondée dans le douzième siècle à Long-Pont, village ainsi appelé d'une longue chaussée, percée de plusieurs arches, par laquelle on y arrivoit. Le concours de différentes puissances se réunit pour cette fondation. Gérard de Chérizy, de la maison des Seigneurs de Pierrefonds, et Agnès de Long-Pont, son épouse, donnèrent des biens considérables pour son établissement; Josselin de Vierzy, Evêque de Soissons, y établit des religieux de Clairvaux vers Pâques de l'an 1133; Louis le Gros confirma l'établissement, dans les Etats-Généraux tenus à Soissons l'année suivante, et le Pape Innocent II y joignit sa sanction en 1141.

Les religieux n'occupèrent d'abord que l'ancienne Eglise du village et les logemens des clercs qui la desservoient; mais, dix ans après, Raoul IV Comte de Crépy, qui avoit été frappé d'excommunication à cause de son divorce avec sa première femme, rentrant dans le sein de l'Eglise, fit bâtir le monastère avec autant de solidité que de goût et de magnificence.

On s'empressa de tous côtés à répandre des bienfaits sur le nouveau monastère, qui jouissoit déja de biens immenses avant la fin du douzième siècle. Raoul IV, Comte de Crépy et de Vermandois, et Adélaide, sa femme, en furent comme les seconds fondateurs, et le comblèrent de biens; Nivelon de Chérizy, Jacques et Milon de Basoches, Raoul le jeune, Comte de Vermandois, Eléonore, Comtesse du Valois, Dreux, Seigneur de Pierrefonds, et les Seigneurs les plus puissans de la Contrée, l'enrichirent par des dons et des concessions. Aussi, ce monastère devint-il en peu de tems un des plus célèbres; on y venoit de toutes parts demander l'habit de l'Ordre, et il compta bientôt les personnes les plus distinguées parmi ses religieux; le nombre en étoit porté à deux cents dès la fin du douzième siècle. Les religieux y étoient divisés en quatre classes; la première, la moins nombreuse, étoit celle des prêtres; la seconde étoit formée par des clercs ou religieux de chœur, qui avoient reçu ou étoient près de recevoir les Ordres inférieurs; la troisième comprenoit les frères convers, lais ou servans, sous le nom de *frères rendus;* la quatrième étoit composée de séculiers qui portoient l'habit de l'Ordre sans être engagés par aucun vœu solennel, dont les uns restoient dans le monde, et les autres se retiroient dans le monastère.

L'Eglise, bâtie par les bienfaits du Comte Raoul, ne fut terminée que dans l'espace de quatre-vingts ans, c'est-à-dire, en 1226; elle fut consacrée le 24 octobre de l'année suivante par Jacques de Basoches, Evêque de Soissons, assisté des Evêques de Beauvais, de Chartres et de Meaux et de l'Archevêque de Mitylène. La cérémonie se fit avec la plus grande pompe, en présence du Roi Saint-Louis, de la Reine Blanche, sa mère, et de toute leur Cour; on déposa beaucoup de Reliques sous les rétables des autels, dont plusieurs étoient enchâssées dans l'or et l'argent. Elle fut suivie d'un splendide repas, donné au Souverain et à toute sa Cour. Cette

Eglise



Tavernier Del.

VUE DE L'ABBAYE DE VALSERI,

dans le Valois

Valois et Comté de Senlis N.° 86



Taverner Del. — Gravé par Née

VUE DE L'ENTRÉE DE LA MAISON ABBATIALE DE L'ABBAYE DE LONGPONT,

Dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.° 36

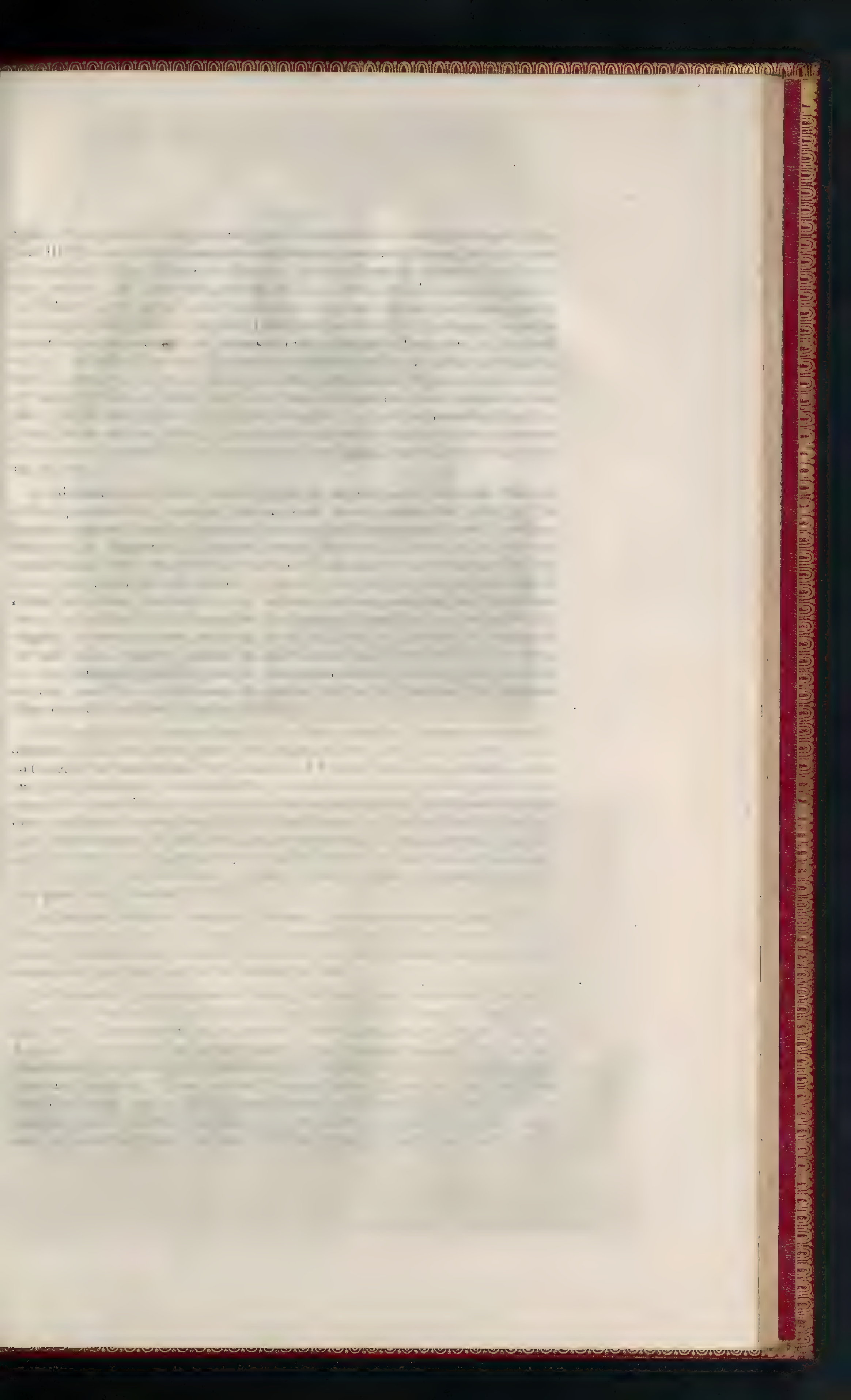


Taverner Del. — Gravé par Née

VUE DE L'ABBAYE DE LONGPONT,

Dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N.° 37.







Église est magnifique et majestueuse ; nous en avons donné la description dans le chapitre III. Elle est le lieu de la sépulture de plusieurs personnes illustres, et entre autres de *Josselin de Vierzy*, Evêque de Soissons, qui avoit beaucoup contribué à sa fondation, mort en 1151 ; on y voit aussi celle de *Jean de Montmirel*, d'une ancienne famille du Multien, connu par ses beaux faits d'armes, et sur-tout à la bataille de Gisors, par les services qu'il avoit rendus à l'Etat dans l'administration des affaires publiques, et par la sainteté de sa vie après qu'il eut embrassé la vie monastique à Long-pont, où il mourut en 1217 en odeur de sainteté. Le premier est inhumé, par une distinction particulière, dans le sanctuaire; le second, dans un endroit particulier de l'Eglise, d'où ses os ont été transportés dans le chœur, où ils sont conservés dans une châsse suspendue à un pilier près du maître-autel, du côté de l'évangile : on y voit un mausolée érigé à sa gloire, divisé en deux parties; la première le représente en habit militaire et couvert de ses armes; la seconde le fait voir en habit de religieux, couché, les pieds appuyés sur un lion.

Le Monastère ne le cédoit point à l'Eglise en magnificence et en beauté. Quoique dévasté plusieurs fois, incendié, presque ruiné, dans le quatorzième siècle, par les troupes Angloises, dans le quinzième siècle par les Bourguignons, dans le seizième siècle par les Huguenots, il conserve encore des restes précieux de son ancienne magnificence; tout y est spacieux, et annonce la grandeur de ses fondateurs : les édifices y sont construits avec solidité, et passent pour les plus beaux de tous ceux de l'Ordre de Cîteaux. Les dortoirs et le réfectoire sur-tout présentent une idée d'opulence, de noblesse et de commodité; les premiers, dégradés dans les guerres de religion, conservent encore une image de ce qu'ils ont été autrefois; le dernier est une salle belle, régulière, grande, qui peut contenir deux cents convives. La situation de cette Abbaye est agréable, quoique dans un lieu solitaire : elle est placée au milieu des bois; mais elle est environnée de prairies fertiles, de fontaines, de ruisseaux d'une eau claire et pure (Planche XXXVII).

Ce Monastère étoit entouré autrefois de fortes murailles, flanquées de tours de distance en distance; on en trouve des vestiges de tous côtés dans la forêt; on en voit encore de beaux restes, bien conservés, à l'entrée de la maison Abbatiale; c'est une porte très-antique et très-profonde, couverte d'un pavillon qui est garni de créneaux et de mortellières, et qui se termine en un comble élevé, et défendue par deux tours très-hautes et très-fortes. A côté de cette porte, on voit un reste des anciens murs, faits de pierre de taille, très-épais et très-solides, et deux autres tours pareilles aux précédentes; ces tours sont toutes rondes, très-élevées, ont des murs très-épais, et sont terminées par des cônes, qui sont en pierres taillées et appareillées avec le plus grand soin (Planche XXXVIII).

La Comtesse Adélaïde, femme du fondateur, venoit souvent visiter cette Abbaye; elle occupoit un hôtel, qu'elle avoit fait construire à côté de ses bâtimens : on voit encore à l'extrémité des jardins du monastère, un pan de muraille surmonté d'une cheminée à tuyau rond, qui est un reste de cet hôtel.

Ce Monastère a joui de plusieurs beaux priviléges; il avoit obtenu des Comtes de Crépy et de Vermandois, l'exemption de péages, et le droit de pacage et d'usage dans leurs forêts; il avoit été mis en 1221 sous la sauve-garde de nos Rois par Philippe-Auguste. Il eut toujours ses abbés réguliers, dont le premier lui avoit été donné par Saint-Bernard lui-même, et qui jouissoient d'une jurisdiction dans leur Monastère et des honneurs épiscopaux; ils sont devenus Commendataires depuis l'an 1544. On y observoit un usage, qui est tombé insensiblement en désuétude; on y faisoit tous les samedis, dans le cloître de la collation, la cérémonie du lavement des pieds; deux vases de pierre servoient à contenir, l'un l'eau froide, et l'autre l'eau chaude; on a

conservé ces vases, qui méritent d'être vus par rapport à leur forme et à leur antiquité; ils sont dans l'épaisseur du mur de ce cloître, entre deux piliers.

Cette Abbaye a beaucoup perdu de sa splendeur et de ses richesses; les guerres fréquentes dont le Valois a été le théâtre, ont dégradé ses bâtimens, diminué ses revenus, dispersé ses trésors; l'énumération qu'on trouve des objets enlevés ou détruits par les ennemis, suffit pour faire connoître son ancienne opulence. Vers le milieu du treizième siècle, les maisons religieuses du Valois furent toutes ravagées par les troupes Angloises; le seul Monastère de Long-pont fut épargné; il dut sa sureté à un petit fort qui étoit à côté de l'Église, et où il entretint pendant toute la guerre une garnison de deux cents hommes de pied et quatre cents cavaliers; mais il ne put subvenir à une dépense aussi considérable, qu'en épuisant ses trésors : nous trouvons qu'on vendit pour cela, dix-huit beaux calices, trois croix d'argent d'un travail exquis, de grands reliquaires d'argent très-ornés, et en général toutes les pièces précieuses de l'Eglise et du couvent, à l'exception de celles qui étoient absolument nécessaires pour la célébration des Saints Mystères. En se garantissant des incursions des ennemis, il ne put mettre ses terres à l'abri du pillage et de toute sorte de ravages; aussi, après la paix de 1360, ses revenus furent-ils très-diminués; 577 muids de grains, qui entroient tous les ans dans la mense Abbatiale, furent réduits à 243, et on fut obligé de borner à trente le nombre des religieux, qui alloit auparavant à deux cent-quarante. Les religieux, moins attentifs dans le commencement du quinzième siècle, furent surpris par un parti de Bourguignons dans le tems qu'ils faisoient l'office; les ennemis chassèrent les religieux, pillèrent le trésor, s'emparèrent de l'argenterie de l'Eglise et de la maison, enlevèrent le blé des greniers, le vin des caves, même le pain du réfectoire. Ce Monastère éprouva encore de nouveaux ravages en 1567; les Huguenots parcouroient le Valois, le fer et la flamme à la main : à leur approche, les religieux, au nombre de vingt-huit, se réfugièrent à la Ferté-Milon, après avoir mis en sûreté leurs effets précieux; mais les Huguenots se vengèrent sur le Monastère de l'enlèvement des objets qu'ils vouloient s'approprier : ils brûlèrent le Palais Abbatial; ils enlevèrent le plomb des toits, enfoncèrent les planchers, abattirent la charpente du grand bâtiment, firent un monceau de ces matériaux et y mirent le feu; ils pillèrent la chapelle de la Sainte-Vierge, dont on admiroit les décorations : ils portèrent sur la place, devant la principale porte de l'Eglise, les statues des Saints, les tableaux, les reliques; ils les environnèrent de matières combustibles et les firent consumer par les flammes. L'état du Monastère ne permit point aux religieux d'y revenir de long-tems : ils restèrent pendant cinq ans à la Ferté-Milon, rétablirent les lieux d'une manière assez convenable pour pouvoir être habités, et y revinrent ensuite. On a, depuis ce tems, rétabli les bâtimens, réparé l'Eglise, mais d'une manière bien éloignée de la grandeur et de la magnificence qu'on y admiroit autrefois.

Abbaye du Parc-aux-Dames, *dans le Valois et le Diocèse de Senlis.* C'est une Abbaye de femmes de l'Ordre de Cîteaux, fondée près de Crépy, dans l'ancien parc du Palais de Bouville, en 1205, par Eléonor, Comtesse du Valois et de Saint-Quentin. Cette fondation fut confirmée en 1210, par le Pape Innocent III. La supérieure de ce nouveau Monastère prit, dès le moment de la fondation, la qualité d'Abbesse, qu'elle a conservée jusqu'à nos jours : elle étoit élue autrefois par sa communauté; elle est aujourd'hui de nomination Royale. L'Abbesse et ses religieuses n'observèrent pendant long-tems ni clôture, ni vie commune; mais l'une et l'autre y furent établies par Renée de Vieupont, qui en a été la vingt-huitième Abbesse, selon les auteurs du *Gallia Christiana*, et la trente-troisième selon le nécrologe de ce Monastère : elle tenoit l'Abbaye au commencement du siècle dernier. Cette maison compte parmi ses bienfaiteurs, les Chapitres de Saint-Rieul et de Saint-

Frambourg de Senlis, la Reine *Blanche*, *Isabelle de France*, sœur du Roi Saint-Louis, Philippe II, Seigneur de Nanteuil, *Raoul*, fils de la Comtesse de Dammartin, *Marguerite*, Comtesse de Blois, *Pétronille*, Comtesse de Saint-Quentin, *Clémence*, Comtesse de Clermont, *Jeanne*, Comtesse de Beaumont, *Guérin* et *Adam*, Evêques de Senlis, *Gaucher*, Evêque de Soissons, *Renaud*, Evêque de Beauvais.

Abbaye de Monchi ou Mouchi-le-Pereux ou Humières, *dans le Comté de Senlis et le Diocèse de Beauvais.* C'est une Abbaye de femmes de l'Ordre de Cîteaux. Quelques-uns font remonter son origine au testament de Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, du 2 novembre 1217, qui légua des fonds de terre au lieu de Mouchi, aux religieuses de l'Ordre de Cîteaux qui voudroient y construire un couvent; mais on ne trouve point que l'intention de ce Prélat ait été remplie, jusqu'à ce que *Matthieu de Roye*, y fonda, en janvier 1239, une Abbaye de religieuses du même Ordre, avec le consentement de sa femme, de ses héritiers, de l'abbé de Saint-Quentin, Seigneur ou Patron, et du Curé du lieu, qui céda à cet effet l'église de Mouchi-sur-l'Aisne, à une lieue de Compiégne. Cette fondation ayant été confirmée par Robert, Evêque de Beauvais, au mois de juin 1241, les Commissaires du chapitre général de Cîteaux prirent possession du monastère au mois d'octobre suivant, y introduisirent des Religieuses de leur Ordre, et y établirent une Abbesse.

Cette maison subit le sort des autres maisons religieuses de la contrée; elle fut ravagée pendant les guerres du quatorzième et du quinzième siècle; la Communauté, réduite à l'Abbesse et à trois Religieuses, se réfugia à Compiégne en 1455, pour se mettre à l'abri des entreprises des troupes Angloises et Bourguignonnes. Le monastère étant devenu désert, l'Abbé de Cîteaux profita de cette occasion pour se l'approprier d'une manière plus particulière; il en fit un simple Prieuré, qu'il donna au monastère d'Orcamp en 1460. Dix Prieurs le gouvernèrent pendant deux cent-dix ans; mais, sur les représentations du Maréchal d'Humières, qui se disoit descendre du fondateur, le Roi Louis XIV y rétablit une Abbesse et des Religieuses du même Ordre en 1671, et en nomma Abbesse Elisabeth de Crevant-d'Humières, fille de ce Maréchal. Depuis cette époque, les Abbesses se sont succédées sans interruption jusqu'à nos jours : elles sont à la nomination du Roi.

Abbaye de Saint-Remi-aux-Nonains, *près de Villers-Cotteretz, dans le Valois et le Diocèse de Soissons.* C'est une Abbaye de femmes de l'Ordre de Saint-Benoît. Ce monastère, fondé dans un faubourg de Senlis, par Anne ou Agnès, veuve du Roi Henri I, et épouse de Raoul III, Comte de Crépy, suivoit, dès sa fondation, la règle de Saint-Benoît, et étoit gouverné par une Prieure; Pierre, Evêque de Senlis, le soumit, en 1146, à l'Abbaye d'Hyères, pour le spirituel et le temporel, toujours sous la direction d'une Prieure, à la nomination de l'Abbesse d'Hyères. Un incendie consuma le monastère en 1179; les Religieuses, au nombre de quatre-vingts, furent dispersées; la maison et l'Eglise ne furent rétablies que vingt ans après : dès ce moment elle devint indépendante, et eut des Abbesses particulières, dont l'élection fut commise à la communauté; ce qui fut fait avec la sanction de Guérin, Evêque de Senlis.

Le quinzième siècle fut encore malheureux pour ce monastère; les guerres civiles lui furent funestes; les troupes Angloises et Bourguignonnes le détruisirent de fond en comble. Les Religieuses furent encore dispersées, et les revenus réunis, en 1445, au Chapitre de Saint-Rieul de Senlis. Après que le calme fut rétabli, on construisit de nouveaux édifices, on rappela les Religieuses, on les remit en possession de leur église et de leurs biens; mais ce ne fut que pour leur faire éprouver de nouveaux malheurs; les guerres civiles du seizième siècle leur furent également funestes; le Roi Henri III fit détruire le monastère au mois de juin 1589, pour empêcher

qu'il ne servît de retraite ou de défense aux ennemis pendant le siége de Senlis. Les Religieuses furent logées dans la ville, et changèrent plusieurs fois d'habitation pendant trente ans, sans pouvoir en trouver qui convînt à leur état, à leur genre de vie et à leurs exercices.

Enfin, elles obtinrent leur translation dans l'ancien monastère ou Prieuré de Saint-Georges, près de Villers-Cotteretz, qui, autrefois de l'ordre de Saint-Benoît, avoit été sécularisé depuis quelques années. Elles surmontèrent les obstacles qu'on leur opposa, et obtinrent un bref de translation, du Pape Grégoire XV, au mois de février 1622, qui fut confirmé par des lettres-patentes du Roi Louis XIII, du 19 mars 1623; elles prirent alors possession du nouveau monastère par le ministère de l'Official de Soissons. De nouvelles lettres-patentes du Roi, du mois de septembre 1624, paroissoient devoir lever tous les obstacles; mais les oppositions qu'elles éprouvèrent de la part des habitans de Senlis, qui voyoient leur éloignement avec peine, les retinrent encore long-tems dans cette ville, et ce ne fut qu'en 1635 qu'elles se rendirent dans leur nouveau monastère, après avoir obtenu deux Arrêts du Conseil d'État du Roi qui les y autorisoient.

Ce monastère n'a jamais cessé d'avoir ses Abbesses depuis le moment de sa séparation de l'Abbaye d'Hyères; mais il a perdu insensiblement le droit de les élire; il les reçoit aujourd'hui de l'autorité royale.

Un enclos vaste, des jardins bien entretenus, des bâtimens considérables, d'une architecture régulière, mais simple, rendent cette Abbaye un lieu agréable; sa situation au milieu de la forêt de Villers-Cotteretz en augmente l'agrément, et lui donne l'air d'une retraite tranquille, où l'on peut goûter à-la-fois les plaisirs de la solitude et les douceurs d'une société paisible. (Planche XXXIX.)

ABBAYE DE ROYAL-LIEU, *dans le Comté de Senlis et le Diocèse de Soissons.* C'est une Abbaye de femmes de l'Ordre de Saint-Benoît. Elle a pris son origine d'une Communauté de filles, qui étoit, dans le douzième siècle, près de l'ancien Palais de Cuise, dans la forêt de ce nom; la Reine Adélaïde, veuve du Roi Louis-le-Gros, ayant fait l'acquisition de ce Palais en 1152, y transféra cette Communauté, lui en donna l'Eglise, qu'elle fit rebâtir, et y fit construire les dortoirs qu'on y voit encore. Le Roi Louis VII, son fils, prit ce nouveau monastère sous sa protection, et lui fit plusieurs dons et concessions en 1155; les Seigneurs de Pierrefonds joignirent leurs bienfaits à ceux du Souverain. Ce monastère devint dès ce moment une Abbaye, et on le trouve déja gouverné par une Abbesse en 1155.

Ce monastère, situé dans le milieu d'une vaste forêt, éloigné de toute habitation, étoit exposé aux irruptions des ennemis dans les guerres fréquentes qui ravagèrent l'Isle-de-France dans les siècles derniers; les Religieuses désiroient depuis long-tems d'occuper une habitation plus tranquille et moins exposée; Gabrielle de l'Aubespine, qui en étoit la trente-cinquième Abbesse, eut le bonheur de réussir dans ce projet; elle échangea son Monastère avec celui de Royal-Lieu, plus voisin de Compiégne, occupé alors par des Chanoines-Réguliers de la Congrégation de France; elle consomma son échange avec René le Clerc, Evêque de Glandèves, qui en étoit Abbé commendataire, le 26 mars 1634, et en 1636 elle étoit déja installée à Royal-Lieu avec sa Communauté. Il n'y eut ici qu'un échange d'habitations; les deux communautés conservèrent leurs biens respectifs. Depuis cette époque, ces Religieuses sont à Royal-Lieu, et leur Abbesse est nommée par le Roi.

ABBAYE DU MONCEL, *dans le Comté de Senlis et le diocèse de Beauvais.* C'est une abbaye de femmes de l'ordre de Sainte Claire. Le Roi Philippe-le-Bel avoit voulu fonder un hôpital dans un lieu appelé *Moncel*, voisin de l'ancienne maison Royale de Fécamp,



Tavernier Del.

VUE DE L'ABBAYE DE S^T REMY AUX-NONAINS,
dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis N°. 39

Fécamp, près de Pont-Sainte-Maixence; mais à la prière de son confesseur, qui étoit un Religieux de l'ordre de Saint François, il y établit un monastère de filles de l'ordre de Sainte Claire; il en fixa le nombre à soixante, et par une charte du mois d'avril 1309, il lui donna une rente de mille livres, et lui accorda beaucoup de priviléges, entre autres, une exemption de tous subsides. Louis, Philippe et Charles, ses fils, confirmèrent dans la suite ces concessions; mais Philippe de Valois, parvenu à la couronne, porta l'établissement à sa perfection. En 1336, ce Prince fit terminer les édifices, dont la construction étoit demeurée imparfaite, les fit décorer avec magnificence, y fit venir douze Religieuses, quatre du monastère de Saint Marcel de Paris, quatre de celui de Longchamp, et quatre de celui de Provins, et en choisit une pour gouverner le monastère en qualité d'Abbesse. Le Pape Benoît XII confirma dans la suite cette fondation.

Ce monastère a joui long-tems de la plus grande faveur auprès de nos Rois; ces Princes l'ont visité souvent; ils ont même aidé à le rétablir, lorsque, ravagé par les guerres, il touchoit au moment de sa ruine, et sur-tout en 1592. Louis XIV, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, lui fit don encore, en 1709, de l'ancienne maison Royale de Fécamp, qui en étoit voisine. Il a toujours eu ses Abbesses, parmi lesquelles on en compte beaucoup de la plus haute naissance : elles ont été perpétuelles pendant 316 ans; mais depuis 1652, elles ne sont plus que triennales; elles ont toujours été élues par la Communauté. Ce monastère a su se maintenir dans un droit aussi précieux, dont presque tous les autres ont été successivement dépouillés; il le soutint sur-tout en 1675, et réussit à faire révoquer la nomination que le Roi avoit faite d'une Abbesse.

Abbayes éteintes. Le Comté de Senlis et le Valois ont eu un grand nombre d'autres abbayes, qui n'existent plus aujourd'hui : les unes se sont éteintes par le défaut de sujets, les autres par la perte de leurs revenus; quelques-unes ont été supprimées par une autorité supérieure, quelques autres ont été réunies à d'autres monastères, églises ou établissemens. Nous pouvons en compter sept, celles de *Choisy*, de *Retondes*, de *la Croix-Saint-Ouen*, de *Saint-Christophe-en-Halatte*, dans le Comté de Senlis, les trois premières du diocèse de Soissons, la dernière de celui de Beauvais, et celle de *Mornienval*, abbaye de femmes, du diocèse de Soissons, dans le Valois, toutes de l'ordre de Saint-Benoît; celle de *Notre-Dame-de-la-Joye*, de l'ordre de Cîteaux, dans le Valois et le diocèse de Soissons, et celle de *la Victoire*, de l'ordre de Saint-Augustin, dans le Comté et le diocèse de Senlis.

1. L'*Abbaye de Choisy* avoit été fondée près de Compiégne par les Rois de la première race, sous l'invocation de Saint-Etienne; elle servit de sépulture au Roi Childebert III. Elle fut donnée par Louis le Débonnaire, en 827, à l'Abbaye de Saint-Médard de Soissons, et devint dès ce moment un simple Prieuré, dont la mense a été enfin réunie au couvent des Bénédictins anglois du faubourg Saint-Jacques de Paris, en 1682 et 1684. L'église est aujourd'hui comme abandonnée; on y dit seulement une messe tous les Dimanches, et ce sont les Minimes du couvent de Francport qui en sont chargés, moyennant une rétribution qu'ils reçoivent des Bénédictins anglois.

2. L'*Abbaye de la Croix-Saint-Ouen* doit son origine à une vision que Saint-Ouen eut en accompagnant à la chasse le Roi Dagobert I. dans la forêt de Cuise; il crut voir dans l'air une croix lumineuse, et, à sa prière, le Monarque fonda dans le même lieu une basilique de Sainte-Croix, et une communauté d'Ecclésiastiques, avec des revenus en bois, prés et terres labourables. Saint-Ouen y appela des Religieux de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons; mais ce monastère souffrit beaucoup des guerres du neuvième siècle, et fut réduit en peu de tems dans un état de ruine, qui

le fit réunir à l'abbaye de Saint Médard ; ce n'est plus aujourd'hui qu'un Prieuré simple, qui appartient à cette abbaye.

3. L'*Abbaye de Saint-Christophe-en-Halatte*. Walerannus, Chevalier, possédoit sous le titre de bénéfice, une église dédiée à Saint-Christophe dans la forêt de Halatte, près de Pont-Sainte-Maxence; il en fit une abbaye, à laquelle il donna des biens suffisans, et dont le Roi Philippe approuva la fondation en 1061. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Cluny, réuni au Prieuré de la Charité.

4. L'*Abbaye de Retondes* doit son origine à Drausin, Evêque de Soissons, qui la fonda sur un terrain voisin de la rivière d'Aisne, entre Compiégne et Soissons : on ne connoît point l'époque de sa suppression; mais dès l'an 893 on la trouve réunie à celle de Saint Médard de Soissons, dont elle est un Prieuré simple.

5. L'*Abbaye de Mornienval* a commencé par l'association de quelques femmes, auxquelles le Roi Dagobert I. permit de se rassembler auprès de l'Eglise du Château de ce nom, entre Compiégne et Crépy, alors desservie par plusieurs Prêtres séculiers. Ces femmes vécurent long-tems dans des cellules particulières, subsistèrent de leur patrimoine ou du travail de leurs mains, prirent leurs repas séparément, ne firent aucuns vœux de pauvreté et n'observèrent aucune clôture ; elles se réunirent dans la suite plus particulièrement, adoptèrent la règle de Saint-Benoît, et formèrent enfin un monastère, qui fut enrichi par les libéralités de Charles-le-Chauve et de la Reine Ermentrude. Brûlé par les Normands à la fin du neuvième siècle, il fut rétabli en 920 par les soins et les libéralités du Comte Robert, fils de Robert-le-Fort, qui en étoit Abbé laïque. Il eut bientôt beaucoup de célébrité, et obtint une protection particulière de nos Rois, qui voulurent toujours en avoir la garde : on trouve même que dès le treizième siècle, il portoit pour armes la bannière de France, semée de fleurs-de-lis sans nombre, et supportée par deux lions. Les Religieuses n'avoient jamais été cloîtrées, et n'avoient jamais observé la vie commune ; chacune vivoit en son particulier, et jouissoit d'une portion des revenus de la maison : leur vie devint trop dissipée et trop éloignée de la régularité de leur état; l'Abbesse Anne de Foucault entreprit, vers l'an 1640, de les réformer; elle y établit la vie commune et la clôture, mais librement, et sans astreindre les Religieuses à aucun vœu.

On ignore si ce Monastère a eu des Abbesses avant le milieu du neuvième siècle ; mais à cette époque, on trouve cette Abbaye possédée par des laïcs; le Comte Robert, dont nous venons de parler, fut le dernier; il vivoit au commencement du dixième siècle : on ne trouve plus ensuite aucune notion d'Abbesses jusques en 1122; depuis cette époque, elles se sont succédées sans interruption. Ce couvent avoit quatre dignitaires, l'Abbesse, la Prieure, la Trésorière et la Prêchante, qui étoient toutes élues par le Chapitre; mais l'élection de la première ne pouvoit se faire qu'avec la permission du Roi, qui enfin s'en réserva la nomination en 1515, et a toujours continué ensuite à jouir de ce droit.

Ce Monastère a été supprimé en 1745. On en voit encore l'Eglise, dont la construction est du dixième siècle. Le plan en est le même que celui de l'Eglise de Saint-Germain-des-prés à Paris; elle a une nef et deux bas côtés; le chœur est accompagné de deux tours, et le portail est formé par une grosse tour, décorée de quelques ornemens gothiques, mais majestueux.

6. *L'Abbaye de Notre-Dame de la Joye* ou *de Sainte-Claire*, doit son origine à un Hôpital fondé au commencement du treizième siècle par des personnes charitables, dans un lieu voisin du village de Retondes, sur l'Aisne, dans la forêt de Laigue, au-delà de Compiégne. Des filles pieuses qui le desservoient, reçurent de l'Evêque

de Soissons, en 1234, la règle de Cîteaux, et établirent la clôture. Le Roi Saint-Louis confirma cet établissement en 1240. Le Monastère fut gouverné par une Abbesse, jusqu'à ce qu'en 1551, l'abbé de Cîteaux en transféra les religieuses, y établit des religieux, et le donna au Monastère d'Orcamp, dont il est aujourd'hui un simple Prieuré.

7. *L'Abbaye de la Victoire*, près de Senlis, fut fondée, sous l'invocation de la Sainte Vierge, par le Roi Philippe-Auguste, en mémoire et en reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée à Bouvines le 27 juillet 1214. Ce Prince n'ayant pu accomplir en entier cette fondation, le Roi Louis VII, son fils, fit jetter les fondemens du Monastère en 1222, par Guérin, Evêque de Senlis; douze chanoines de Saint-Victor de Paris et un Abbé du même ordre en prirent possession en 1224, et l'Eglise fut dédiée l'année suivante par le même Evêque Guérin et Pierre, Evêque de Meaux. Ce Monastère fut détruit par les Anglois au commencement du quinzième siècle, au point que Jean Sallé, qui en étoit Abbé, fut réduit à accepter le vicariat de la paroisse de Baron; mais il fut rétabli, et le Roi Louis XI. en fit reconstruire l'Église en 1427; elle fut consacrée de nouveau le 6 mai 1519, par Jean Calveau, Evêque de Senlis. Les chanoines secouèrent le joug de Saint-Victor, conservèrent cependant la règle de Saint-Augustin, mais ne reconnurent aucune congrégation. Ils étoient en possession d'élire leur Abbé; mais le Roi s'en attribua la nomination en 1520; dès ce moment, il n'y eut plus d'Abbés réguliers, et l'Abbaye a été dans la suite toujours possédée en commende. Les Evêques de Senlis ont tenté plusieurs fois de la faire réunir à leur mense épiscopale, et notamment dans le quinzième siècle; ils y ont enfin réussi de nos jours: un décret du métropolitain, du 23 octobre 1783, confirmé par des lettres-patentes du Roi, du mois de mai 1784, et rendu de concert avec l'Evêque de Senlis et les religieux, a éteint le titre Abbatial, supprimé la conventualité, et réuni les revenus à la mense épiscopale de Senlis, sous la réserve de pensions en faveur des religieux qui se sont retirés où ils ont jugé à propos.

Prieuré de Saint-Arnoul, *à Crépy, dans le Valois et le diocèse de Senlis.* Raoul I, Comte de Crépy, devenu possesseur des reliques de Saint-Arnoul, fit bâtir une Eglise sous l'invocation de ce Saint dans son château de Crépy, et y fonda en 949 un Chapitre, auquel il imposa le devoir de célébrer l'office le jour et la nuit et de recevoir les pélerins. Les Chanoines, menant dans la suite une vie licencieuse, furent renvoyés en 1008, par Gautier le Blanc, Comte d'Amiens et de Crépy, qui leur substitua des religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, sous la direction d'un Abbé. La constitution de ce Monastère ne se soutint que jusques à la fin du onzième siècle. Il fut soumis en 1080 à la congrégation de Cluny par le bienheureux Simon, Comte de Crépy: Hugues, Abbé de Cluny, s'y transporta, y établit la règle de sa congrégation, supprima la dignité Abbatiale, et y substitua des Prieurs. Cette maison n'a eu que quatre Abbés, et, depuis 1080, elle a été gouvernée par des Prieurs dépendans de Cluny.

L'Eglise de ce Monastère mérite d'être vue. Sa construction, commencée en 1008 par le Comte Gautier le Blanc, ne fut terminée que cinquante ans après, par le Comte Raoul III, petit-fils de Gautier, et a été réparée ensuite et augmentée vers le milieu du treizième siècle par le prieur Nicolas.

Prieuré de Saint-Nicolas-d'Aci-lès-Senlis, *dans le Comté et le diocèse de Senlis.* Ce Prieuré doit sa fondation à la concession d'une terre faite par Robert, Seigneur du lieu, et confirmée par Letaud, Evêque de Senlis, et ensuite, en 1106, par Hubert, son successeur: il a reçu plusieurs bienfaits de Clairembault, Evêque de Senlis, de Pierre, son successeur, d'Etienne, Evêque de Paris. Ce Monastère a toujours suivi

la règle de Saint-Benoît, et a eu des Prieurs réguliers jusques en 1495, où ils sont devenus commendataires.

PRIEURÉ DE SAINT-MAURICE, *à Senlis.* Ce Prieuré reconnoît Saint-Louis pour fondateur; ce Prince fit construire l'Eglise et le Monastère en 1261 pour y conserver quatorze châsses remplies d'ossemens des soldats de la légion Thébéenne, qu'il avoit reçues de l'abbé d'Agaune dans le Vallais; il y établit en même tems un Prieur et douze religieux, qui lui furent envoyés de cette Abbaye, et auxquels Robert, Evêque de Soissons, donna en 1265 des constitutions, approuvées ensuite par le Pape Clément IV. Ces religieux furent réunis en 1530 à la congrégation de Saint-Victor, et en 1643 aux chanoines réguliers de la congrégation de France ou de Sainte-Géneviève, dont ils font encore partie.

PRIEURÉ DES HOSPITALIÈRES DE SAINT-MICHEL, *à Crépy.* Eléonor, Comtesse du Valois, et son mari, Mathieu, Comte de Beaumont, avoient construit et doté, à la fin du douzième siècle, une chapelle, sous l'invocation de Saint-Michel, à côté de l'hôpital de Crépy, et dans l'enceinte de la collégiale de Saint-Thomas de cette ville. Le Chapitre ayant formé une réclamation, le Comte et la Comtesse consentirent qu'un chanoine de Saint-Thomas desservît cette Eglise, qui se trouva dès-lors réunie à l'hôpital; cependant, dans le commencement du seizième siècle, on trouve des religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin en possession de l'Eglise et de l'hôpital sous le titre de Prieuré; le Roi Henri IV. les y maintint en 1608, à condition que le service divin continueroit à s'y faire, et que les pauvres passans y seroient reçus et y trouveroient des secours spirituels et temporels. Depuis cette époque, cette maison a été toujours gouvernée par une Prieure qui est nommée par le Roi et confirmée par le Pape.

AUTRES PRIEURÉS Il y a encore dans le Valois et le Comté de Senlis, quelques autres Prieurés, mais qui ne sont que des bénéfices simples et sans conventualité, dont quelques-uns sont même réunis à d'autres bénéfices ou à des établissemens particuliers; tels sont ceux de *Saint-Nicolas* à Ermenonville, et de *Saint-Laurent-aux-Bois*, de l'Ordre des chanoines réguliers de la congrégation de France, et ceux de *Notre-Dame de Geresme*, dans l'Eglise de Saint-Martin de Bouillant près de Crépy, et de *Saint-Germain*, dans la paroisse de Versigni, réunis en 1775 au séminaire de Senlis.

MAISONS RELIGIEUSES DU VALOIS ET DU COMTÉ DE SENLIS. Les ordres religieux ont été assez multipliés dans le Valois et le Comté de Senlis : quelques-unes de leurs maisons n'existent plus; mais il en reste un grand nombre. On trouve encore des Couvens de *Capucins* à Crépy, à Senlis et à Compiégne, de *Cordeliers* et de *Carmes* à Senlis, de *Dominicains* et de *Minimes* à Compiégne, de *Frères de l'Ecole Chrétienne* dans la même ville, de religieuses *Ursulines* à Crépy, de *Bénédictines* à Braine, *de la Présentation* et *de la Croix* à Senlis, de *Carmélites* à Compiégne, et de *l'Ordre de Saint-Augustin*, l'un à l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas de Compiégne, l'autre sous le titre de la Visitation dans la même ville; deux communautés, aussi dans la même ville, l'une de *Sœurs Grises*, l'autre de la *Sainte Famille. L'Ordre de Malte* y possède des biens assez considérables, et une commanderie, dont le siége est à Senlis. Les *Mathurins* y sont aussi répandus; ils ont pris naissance dans le Valois, et *Cerfroid*, dans la Châtellenie de la Ferté-Milon, est le chef-lieu de leur Ordre. Enfin, les *Chartreux* y occupent à Bourg-Fontaine une belle et vaste maison, dont l'origine remonte au commencement du quatorzième siècle; et ils la doivent aux bienfaits de Charles, Comte de Valois, et de Mahaud de Chatillon, sa femme, qui en furent les fondateurs, et à ceux du Roi Philippe de Valois, fils du Comte Charles, et des Rois Jean, Charles V et Charles VI; c'est une des plus spacieuses de celles que cet Ordre possède en France : l'enclos en est très-étendu.

Les



VUE DE LA CHARTREUSE DE BOURG-FONTAINE,
dans le Valois.

et Comté de Senlis, N.° 40



VUE DU CLOITRE DE LA CHARTREUSE DE BOURG-FONTAINE.
dans le Valois.

Valois et Comté de Senlis, N.° 41.





Les lieux réguliers de cette Chartreuse consistent dans une suite de cellules distribuées autour d'un cloître; l'Eglise, ses basses cours, les bâtimens des hôtes sont spacieux et commodes; les lambris et les stalles du chœur, exécutés sous la direction d'un religieux de la maison, méritent d'être vus. On y arrive de Villers-Cotteretz, par des chemins difficiles et tortueux; mais du côté de la Ferté-Milon, on trouve une superbe avenue. Ce lieu est très-solitaire, enfoncé dans les bois, et présente un ensemble imposant; une longue suite de cellules dont on n'aperçoit que le faîte, portant chacune une espèce de petit campanile, terminée d'un côté par un enclos vaste et découvert, de l'autre, par des bâtimens plus élevés, l'Eglise, des clochers de formes différentes, frappe d'autant plus, qu'on n'aperçoit ces objets qu'au moment où l'on y arrive. (Planche XL). Un cloître vaste et simple règne autour des cellules et dans l'intérieur du bâtiment; une partie en est ornée de tableaux assez bien faits : ils représentent les différentes circonstances de la vie de Saint-Bruno; c'est une espèce d'imitation de ceux qui avoient été peints par *le Sueur* dans le cloître des Chartreux de Paris (Planche XLI).

Conciles du Valois et du Comté de Senlis. Il a été tenu un très-grand nombre de conciles dans le Valois et le Comté de Senlis; ce ne sont point cependant des conciles généraux, mais des assemblées des Evêques de la province, souvent de ceux des provinces voisines, et quelquefois de ceux de tout le Royaume; il y a été traité souvent des matières importantes. Nous allons en exposer la suite en observant l'ordre chronologique de leur tenue.

1. Le plus ancien est celui de *Bargny*, ancien Palais de nos Rois, à deux lieues de Crépy; il fut tenu en 580, pour juger Grégoire de Tours, accusé par Leudastes, Comte de Tours, d'avoir dit que la Reine Frédegonde avoit un commerce criminel avec Bertrand, Evêque de Bordeaux; il fut décidé que le témoignage d'un inférieur, moins encore celui d'un laïc, ne pouvoit être admis contre un Evêque, et que Grégoire de Tours se purgeroit de l'accusation par un serment fait sur trois autels.

2. Le second est celui de *Verberie*, sous Pépin, selon les uns en 751, selon les autres en 752. Ce fut proprement une assemblée générale de la Nation; les Evêques y firent vingt-un canons de discipline ecclésiastique, dont la plupart sont relatifs au mariage. C'est un des plus célèbres de la France, par l'importance des matières qui y furent traitées.

3. Le troisième est celui de *Quierzy*, sous le règne de Charles-le-Chauve, en 849; il fut composé de treize Evêques et de plusieurs Abbés; on y condamna les erreurs et la personne de Gotescalc, moine d'Orbais, qui fut déposé de la prêtrise, et enfermé, après avoir reçu le fouet en présence du Roi Charles-le-Chauve, spectacle indigne de la majesté du trône.

4. Le quatrième est celui de *Verberie*, au mois d'août 853; il fut composé des quatre métropolitains de Sens, Reims, Rouen et Tours, de leurs Evêques suffragans, et de quelques Evêques de la province de Lyon: il rendit à Hériman, Evêque de Nevers, le gouvernement de son Eglise; il approuva les articles que le Roi avoit fait publier l'année précédente au concile de Soissons.

5. Le cinquième est celui de *Boneuil*, en 856; ce fut une assemblée d'Evêques, convoquée par Charles-le-Chauve: on n'en connoît point l'objet.

6. Le sixième est celui de *Quierzy*, en 858; les matières qui y furent traitées, sont peu importantes.

7. Le septième est celui de *Senlis*, en 861.

8. Le huitième est celui de la même ville, en 863 ; les Evêques prièrent le Pape Nicolas de confirmer la déposition de Rothade de Soissons.

9. Le neuvième est celui de *Verberie*, en 866 : il ne nous est connu que par un acte en faveur du monastère de Saint-Vast d'Arras.

10. Le dixième est celui de *Quierzy*, aux nones de décembre 868 ; ce fut un concile provincial, où l'on examina et jugea le prêtre Viclebert capable de remplir le siége épiscopal de Soissons.

11. Le onzième est celui de *Verberie*, en 869, qui est peu important.

12. Le douzième est celui de *Senlis*, en 873, où, sur la plainte du Roi Charles, Carloman, son fils, qui étoit prisonnier dans la même ville, fut déposé du diaconat et réduit à la communion laïque.

13. Le treizième est celui de *Senlis*, en 899, où l'on confirma l'excommunication prononcée par Arnould de Reims, contre ceux qui s'étoient emparés de la ville de Reims, quoique cela se fût fait par l'autorité d'Arnould lui-même, qui trahissoit Hugues-Capet, auquel il avoit prêté le serment de fidélité.

14. Les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième sont ceux de *Trosly*, en 909, 921, 924 et 927. Le premier, composé de l'Archevêque de Reims, de ses suffragans, de l'Archevêque de Rouen et de l'Evêque de Cambrai, s'occupa principalement de l'état de ruine et de désolation dans lequel étoient tombées la plupart des Eglises, et de l'intrusion des Abbés laïcs dans les monastères, où ils logeoient leurs femmes, leurs enfans, leurs soldats et leurs chiens. Les décrets de ce concile sont plutôt des déclamations et des exhortations, que des canons. Le second, tenu en présence du Roi Charles-le-Simple, et présidé par l'Archevêque de Sens, leva, à la prière du Roi, l'excommunication portée contre Ereboldus, qui avoit enlevé des biens à l'Eglise de Reims. Le troisième, présidé par Sculphe, Archevêque de Reims, condamna le Comte Isaac à restituer les biens qu'il avoit usurpés à l'Eglise de Cambrai. Le quatrième, convoqué par le Comte de Vermandois, ne fut composé que de six Evêques de la province de Reims ; on y parla de l'élargissement du Roi Charles-le-Simple, que le même Comte de Vermandois retenoit prisonnier.

15. Les dix-huitième, dix-neuvième et vingtième sont ceux du *Mont-Notre-Dame*, en 971, 977, et aux ides de décembre 985. Le premier fut convoqué par Adalberon, Achevêque de Reims, pour entendre les députés qu'il avoit envoyés au Pape touchant la réforme du monastère de Mouzon. Le second s'occupa du même monastère et de celui de Saint-Vincent de Laon. Le troisième, composé des Evêques de la province de Reims, se borna à délibérer sur l'état des Eglises, et sur quelques affaires publiques et particulières.

16. Le vingt-unième est celui de *Senlis*, en 990, qui est peu important.

17. Le vingt-deuxième est celui du *Mont-Notre-Dame*, en 1023, où l'élection d'Ebalus, nommé pour succéder à Arnoul au siége de Reims, fut conclue après beaucoup de difficultés.

18. Les vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième sont ceux de *Senlis*, en 1048, 1235 et 1240. Le premier et le dernier sont peu importans. Le second est remarquable par l'interdit que l'Archevêque de Reims et six de ses suffragans jetèrent sur tout le domaine du Roi situé dans la province de Reims.

19. Les vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième sont ceux de la même ville, en 1310, 1313 et 1315. Le premier fut un concile provincial tenu par Philippe de Marigny, Archevêque de Sens, où neuf templiers furent condamnés, et ensuite brûlés par l'autorité du juge séculier. Le second fut peu important. Le der-

nier, tenu par Robert de Courtenay, Archevêque de Reims et ses suffragans, accorda provisoirement la liberté de la personne et la restitution des biens à Pierre de Latilly, Evêque de Châlons, que le Roi Louis Hutin avoit fait emprisonner, comme suspect d'avoir procuré la mort de Philippe-le-Bel et de l'Evêque son prédécesseur; on prorogea en même tems ce concile, et on l'indiqua à Paris, pour procéder à l'information des faits: on ne voit point que ce dernier ait été tenu.

20. Les 29, 30, 31 et 32e. sont ceux de *Senlis*, en 1317, 1318, 1326 et 1402. Le premier et le dernier sont peu importans. Le second, tenu le 27 mars par Robert de Courtenay, Archevêque de Reims, quatre de ses suffragans et les députés de sept autres qui étoient absens, eut pour objet de remédier aux usurpations des biens de l'Eglise; le concile prononça l'interdiction ou cessation de l'office divin dans les terres des usurpateurs. Le troisième, tenu par Guillaume de Trie, Archevêque de Reims, sept de ses suffragans et les procureurs des absens, fit sept statuts, qui déterminent la forme de la tenue des conciles, défendent aux bénéficiers de se charger des fonctions d'autrui, et de violer l'immunité des Eglises à l'égard de ceux qui s'y sont réfugiés, comme de leur refuser la nourriture ou de les en tirer par force, et recommandent le maintien de la jurisdiction ecclésiastique contre les violences des laïcs.

ARTICLE II.

Administration civile et politique du Valois et du Comté de Senlis.

Plusieurs administrations particulières forment, par leur réunion, l'administration civile et politique, celle des villes, avec leur constitution et leurs privilèges, l'administration de la justice, et celle des finances. Nous allons nous en occuper successivement.

Administration des Villes.

Deux sortes de Communes se formèrent dans le Valois et le Comté de Senlis sous la protection de nos Rois; elles doivent leur origine à la tyrannie des Seigneurs, portée à son comble depuis le déclin des Rois de la seconde race, sous le règne foible de Charles-le-Chauve, jusqu'à la mort du Roi Philippe I. Les peuples, asservis, vexés, maltraités, cherchèrent auprès du trône un asyle contre la violence et l'injustice; nos Rois accueillirent leurs demandes, les prirent sous leur sauve-garde, et établirent les Communes comme le frein le plus puissant contre la puissance et l'indépendance des Seigneurs. Celles du Valois et du Comté de Senlis furent concédées sous les règnes de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune, et renouvelées ensuite par Philippe-Auguste. Quelques-unes dérivent de concessions particulières des Seigneurs. Les unes furent bornées à un seul lieu; les autres réunirent plusieurs villages ou paroisses.

Les premières se formèrent dans les Villes, les Bourgs et les Châteaux forts; elles eurent un Maire, plusieurs Officiers municipaux, que nous appelons aujourd'hui Consuls ou Echevins, et qui étoient connus alors sous le nom de Jurés, et un Argentier ou Receveur. Elles eurent chacune leur tribunal particulier, composé d'un Bailli et d'un plus ou moins grand nombre *d'hommes jugeans*, qui connoissoient des affaires civiles et criminelles, à l'exception du meurtre, du rapt et de l'homicide: le droit de péage fut distrait dans la suite de leur jurisdiction, et attribué aux Baillis du Roi.

Nous ne connoissons point l'époque précise de l'établissement de la Commune

de Senlis; mais celle de Crépy est regardée comme une des plus anciennes du royaume: elle fut établie en 1117 pour les habitans du Bourg, appelés *Burgenses*, *Bourgeois*, et ensuite par Philippe-Auguste, après la mort de la Comtesse Eléonore, pour les habitans de la banlieue, c'est-à-dire, des fermes, maisons de campagne, hameaux et villages situés dans les environs, sous le nom de *homines seu manentes de circà castellum* : le château devint le siége de celle-ci. Les chartes de cet établissement exemptoient les bourgeois et manans de la Main-Morte et du Formariage ; elles leur accordèrent le droit de *clameûr*, espèce de signal ou réclamation contre les violences ou les injustices des Seigneurs ou de voisins trop puissans, qui appeloit au secours les officiers du Roi: elles contiennent une obligation réciproque, de la part du Roi, de leur donner aide et secours, et de leur part de fournir ost et chevauchée au Souverain; enfin, elles leur permirent de tenir des assemblées, de les convoquer au son de la cloche, et de former un corps de magistrature, composé d'un Maire, de huit Echevins, qu'on nommoit aussi Jurés, et d'un Receveur ou Argentier, et un tribunal de quinze juges, un Bailli et quatorze *hommes jugeans :* nous avons déja indiqué leurs fonctions. Ces concessions ne furent faites que moyennant une redevance de 370 livres nérets, payables aux termes de Saint-Remi, de la Chandeleur et de l'Ascension, d'onze muids et quatre mines d'avoine, seize chapons et deux pains, à laquelle les habitans s'obligèrent envers le Roi.

Les autres Villes et Bourgs obtinrent à-peu-près dans le même tems le droit de Commune. La charte accordée aux habitans de Pierrefonds, ne diffère de celle de Crépy, que par une redevance annuelle de vingt livres à laquelle ils s'assujettirent. Celle de la Ferté-Milon, qui est du mois de mars avant la fête de Pâques de l'an 1215, contient les mêmes clauses, et en outre une exemption de corvées et servitudes moyennant une redevance annuelle de deux sous par cheval, douze deniers par âne et six deniers par manouvrier qui avoit coutume de servir aux corvées, payables le jour de l'Annonciation. Celle de Béthisy est de l'an 1121 ; on trouve le Maire de cette ville cité, en 1135, dans un compromis entre l'abbé Teulf et le bourgeois Valiard. On ne connoît point l'époque précise de celle de Verberie; mais on voit, par une charte de 1221, qu'elle étoit déja établie; le Maire de cette ville avoit son hôtel dans un lieu qu'on appelle encore *Pierre la Mairesse*. Les Communes d'Ouchy et de Neuilly furent établies plus tard ; ces lieux appartenoient aux Comtes de Champagne, et nos Rois ne purent y exercer la même autorité.

Les avantages qui résultoient des Communes, firent désirer à tous les habitans du Valois d'en jouir; mais ils ne le pouvoient sans l'intervention du Roi. Quelques-uns osèrent cependant former de leur propre autorité des assemblées et des magistratures, qui ressembloient beaucoup aux Communes; ceux de Chelles, entre autres, nommèrent un Maire et des Jurés; mais le Roi Philippe-le-Long cassa ces officiers, fit briser leur sceau, et défendit aux habitans de s'assembler.

La seconde classe de Communes étoit une espèce d'association de plusieurs villages ou paroisses, dont les habitans, en trop petit nombre pour résister seuls aux Seigneurs et aux troupes de vagabonds, se réunissoient aux habitans des lieux voisins, et formoient avec eux une vraie confédération. Elles étoient assez multipliées; elles furent de même établies ou autorisées par nos Rois, et eurent, comme les premières, leurs officiers et leur tribunal.

La première classe de ces Communes s'est soutenue jusqu'à nos jours, et n'a éprouvé que quelques changemens dans la forme de leur constitution. Elles ont toutes un Maire, et un plus ou moins grand nombre d'Echevins. La ville de Senlis a un Maire, quatre Echevins, un Receveur-secrétaire-greffier, un Huissier audiencier et un Hérault d'armes. Celle de Creil a deux Echevins, et un Secrétaire-greffier; celle de Compiégne,
un

piégne, un Maire, un Lieutenant de Maire, deux Echevins, deux Assesseurs, un Procureur du Roi, un Greffier-secrétaire et un Receveur; celle du Pont-Sainte-Maxence a deux Echevins, trois Conseillers, six Notables, un Secrétaire-greffier et un Receveur; celle de Crépy a un Maire, deux Echevins, un Syndic-procureur, et un Secrétaire-greffier. Tous les autres bourgs et lieux ont à peu près la même constitution. Les Maires de Senlis et de Compiégne reçoivent leurs provisions du Roi; ceux de Crépy et de la Ferté-Milon sont nommés par le Duc d'Orléans, comme Duc de Valois, et renouvellés tous les trois ans. Les habitans de la plupart des autres lieux, ont la liberté du choix : ils élisent, installent et continuent leurs Officiers municipaux, selon les usages respectifs de chaque lieu. Mais ces Communes ont perdu insensiblement leur ancien tribunal du Bailli et des Hommes Jugeans; quelques-unes ont retenu seulement une partie de leur ancienne jurisdiction pour l'administration de la police.

Chaque paroisse a encore un Syndic, nommé par les habitans, dans quelques lieux pour une année, dans d'autres pour plusieurs années, et dans quelques autres à perpétuité; mais ses fonctions se réduisent à assembler les habitans aux portes des églises, et à leur notifier les ordres des Intendans et de leurs Subdélégués.

La seconde classe des Communes, formées par la réunion de plusieurs villages ou paroisses, a été ramenée insensiblement à la forme de la première. Il n'en reste plus qu'une de cette espèce; c'est la Commune de Presles, formée par les villages de Presles, Cüs, Saint-Marc, Rhu, et les Boves, anciennes dépendances de la Châtellenie d'Ouchy. Elle fut établie, en 1191, par Thibaut V, Comte de Champagne, et confirmée d'abord, en 1225, par Thibaut VII, un de ses successeurs, et ensuite, en 1661, par le Roi Louis XIV. Elle a droit de Tribunal pour l'exercice de la haute, moyenne et basse justice dont elle a toujours joui; elle a encore droit de sceau, de cloche, d'assemblée et de beffroi, et celui de chasse et de pêche sans distinction d'état; elle a un Maire, un Lieutenant de Maire et un Procureur-fiscal, qui sont élus tous les ans par soixante députés de la Commune, et qui rendent la justice en son nom; le Lieutenant-de-Maire et le Procureur-fiscal avoient toujours été choisis parmi des paysans; mais, depuis 1740, ils doivent être gradués.

Administration de la Justice.

Les Gaulois, et, après eux, les Romains, portèrent vraisemblament leurs lois dans le Valois et le Comté de Senlis; mais il y a lieu de croire qu'elles furent oubliées avec leur puissance : il n'en reste aucun vestige. Il se forma insensiblement un code particulier à chacun de ces deux pays, formé de différens usages locaux, et des débris des lois gauloises et romaines. Ce code n'étoit point écrit; il n'existoit que dans la tradition, soutenue par l'attachement des peuples à leurs anciens usages; il se borna d'abord à quelques redevances seigneuriales; ils s'étendit ensuite aux successions, aux contrats, aux propriétés.

Les abus qui résultèrent des lois, qui n'étoient fondées que sur une tradition, toujours incertaine, quelquefois altérée, eu égard aux intérêts particuliers ou aux circonstances, firent désirer dans la suite de les recueillir sons la forme d'un code, qui put constater leur authenticité et assurer leur uniformité. Dès la fin de l'onzième siècle ou le commencement du douzième, le Valois eut une compilation pareille, sous le titre de *Coutumes du Vermandois et du Valois* : elle avoit été formée pendant la réunion du Vermandois et du Valois, entre l'an 1083 et l'an 1168, où mourut le Comte Raoul V; elle contenoit des lois générales et des lois particulières pour chaque lieu. Chaque chef-lieu eut aussi son cahier particulier de Coutumes locales touchant les péages, les re-

devances, la police des chemins, les monnoies, etc. Le Comté de Senlis eut pareillement ses cahiers de Coutumes, soit générales, soit particulières. Ces recueils furent faits cependant sans ordre, sans méthode, sans aucun plan, en n'obtinrent jamais une sanction parfaite; ils ne contenoient que des notes, des remarques, des observations sans ordre et sans suite, et souffroient souvent des explications, des interprétations et des applications différentes, eu égard à la diversité de lieux, d'idées et d'intérêts.

Ce désordre régna jusqu'au seizième siècle; les Châtellenies d'Ouchy et de Neuilly-Saint-Front saisirent, en 1510, l'occasion de la réformation des coutumes du Bailliage de Vitry, dont elles avoient autrefois ressorti, pour avoir un droit coutumier fixe. Les autres Châtellenies du Valois et le Comté de Senlis furent privés encore longtems de cet avantage; ce ne fut qu'en 1539, que leurs Coutumes furent examinées, réformées et arrêtées d'une manière invariable, par des Commissaires du Roi, du consentement et avec le vœu des trois États de ce pays. Cependant nous trouvons que quelque tems avant, on avoit travaillé à rédiger celles de Senlis et de Creil; les trois États des Châtellenies de ces deux villes, avoient déja, dès l'an 1506, entendu la lecture de quelques articles et y avoient donné leur consentement.

Nous n'examinerons ici ni le fond, ni l'essence, ni les divers articles de ces Coutumes; les détails en seroient fort longs, et étrangers au plan que nous avons adopté. Nous nous bornerons à faire observer que les deux Coutumes du Valois et du Comté de Senlis, ne font, à proprement parler, qu'un corps de jurisprudence, qui est le même pour le fond, et qui contient seulement quelques exceptions purement locales.

L'administration de la justice n'a pas été toujours la même dans le Valois et lé Comté de Senlis. Sous les deux premières races de nos Rois, elle étoit confiée aux Comtes, aux premiers Officiers des maisons royales, et dans certains cas, à des Juges Ecclésiastiques. Les comtes, qui n'étoient que les Gouverneurs des pays qui leur étoient confiés, rendoient eux-mêmes la justice aux peuples. Les premiers Officiers des maisons royales la rendoient aussi dans certains cas au nom des Rois; c'est ainsi que nous trouvons que le juge de la maison de Cuise connoissoit de tout ce qui regardoit la chasse, la pêche et les délits commis dans les bois; Crépy, Nanteuil, Béthisy, eurent aussi leurs Gruyers, qui exerçoient à peu près la même jurisdiction.

Les choses changèrent de face, lorsque les Comtes eurent usurpé la propriété et la souveraine puissance des pays dont ils n'étoient que les admintstrateurs: ils n'exercèrent plus la justice que par leurs lieutenans, et par des officiers qu'ils préposèrent à cet effet; ils eurent des baillis, des prévôts. La domination de nos rois y introduisit encore une nouvelle forme, et cette forme a été changée encore plusieurs fois.

Sous les prédécesseurs de Philippe-Auguste, il y eut des Pairs et des Hommes Jugeans à Crépy et à Pierrefonds, des Baillis et des Prévôts à Ouchy, des Prévôts Royaux à Verberie et à Ouchy. Philippe-Auguste établit des Baillis et des Prévôts Royaux à Pierrefonds, lorsqu'une partie de cette seigneurie fut réunie au domaine de la couronne; le roi Philippe de Valois créa, en 1329, un Prévôt Royal à Crépy, qui fut le juge ordinaire de cette ville et de la banlieue.

Dans la suite, et jusqu'au règne de François I, la justice fut rendue dans le Valois par les juges seigneuriaux, des Prévôts Royaux, un Bailliage général, et six Châtellenies ou Bailliages particuliers, composés chacun d'un lieutenant du bailli du Valois, un prévôt, un procureur du roi, et un substitut de celui-ci. Les juges seigneuriaux connoissoient des causes des vassaux de la terre dont ils étoient les juges; les prévôts royaux jugeoient en première instance celles de chaqne chef-lieu, et de tous les territoires de la Châtellenie, où il n'y avoit point de justice seigneuriale particulière; le lieutenant particulier de chaque siége connoissoit des causes d'appel du prévôt royal et des baillis

ou lieutenans des justices seigneuriales renfermées dans sa Châtellenie, et en première instance, des causes des Ecclésiastiques et des Nobles; les appels de leurs jugemens étoient portés tantôt au parlement de Paris, tantôt au bailli du Valois; ils étoient portés quelquefois aux Grands Jours, qui furent établis dans le Valois, vers l'an 1343, et dont les appels étoient portés directement au parlement de Paris. Le bailli-général rendoit la justice par un lieutenant, qui résidoit à Crépy, et qui avoit le droit de tenir ses Assises dans le chef-lieu de chaque Châtellenie; il avoit un procureur du Roi, attaché à son tribunal, qui prenoit la qualité de Procureur-général du Duché et bailliage du Valois.

Cette forme fut entièrement changée dans le seizième siècle. Le Roi Henri II. établit, en 1551, un Présidial à Senlis et un autre à Château-Thierry; il fit ressortir du premier pour les cas présidiaux, les Châtellenies de Crépy, de la Ferté-Milon et de Pierrefonds, et du dernier, celles d'Ouchy et de Neuilly. L'érection d'un Présidial à Soissons, faite par Henri IV, en 1595, diminua le ressort de celui de Senlis; les Châtellenies de la Ferté-Milon et de Pierrefonds en furent distraites et réunies au nouveau Présidial. L'année 1638 apporta des nouveaux changemens; Louis XIII. créa un Présidial à Crépy, dont le ressort comprit les six Châtellenies du Valois, à l'exception de quelques territoires qui furent laissés à ceux de Senlis et de Soissons. Les six Châtellenies avoient conservé jusques-là leurs Bailliages particuliers; mais en 1703, Louis XIV. supprima ceux d'Ouchy, de la Ferté-Milon, de Pierrefonds et de Béthisy-Verberie; il convertit ces siéges en Prevôtés royales, et créa en même tems à Villers-Cotteretz, un Bailliage en chef, composé d'un Bailli-d'épée, un Lieutenant-général, civil, criminel et de police, Président - Enquêteur - Examinateur et Taxateur des dépens et Commissaire aux inventaires, trois Conseillers, un Avocat et un Procureur du Roi : il attribua à ce nouveau tribunal la connoissance des appels de ces nouvelles Prevôtés, et des causes des Ecclésiastiques et des Nobles en première instance, et au Présidial de Crépy la connoissance des appels de ses jugemens pour les cas des deux chefs de l'édit. Mais ce Présidial ayant été supprimé en 1758, et réuni à celui de Soissons, le Bailliage de Villers-Cotteretz fut supprimé en même tems, et les causes dont il connoissoit renvoyées au Présidial de Soissons.

Les tribunaux du Valois et du Comté de Senlis, après avoir souvent changé de forme, en ont pris une qui n'a plus varié depuis 1758; nous allons présenter un tableau de ceux qui existent aujourd'hui.

La ville de Senlis a un *Siége Présidial*, établi par le Roi Henri II, en 1551, auquel celui du Bailliage a été réuni, et qui comprend dans son ressort les villes et territoires de Compiégne, Clermont en Beauvoisis, Creil, Beaumont-sur-Oise et Chambly. Il est composé d'un grand Bailli, qui est ordinairement gouverneur de la ville de Senlis, d'un Président, Lieutenant-général, Civil et Criminel, d'un Lieutenant-Particulier, de douze Conseillers, deux Avocats et un Procureur du Roi, un Greffier, et un premier Huissier audiencier, dont la charge est exercée pas les Huissiers audienciers qui l'ont acquise. Le Bailliage a une Chancellerie particulière créée par édit du mois de juin 1771, et composée d'un Garde des Sceaux, d'un Greffier expéditionnaire, d'un Scelleur et d'un Conservateur des hypothéques.

Les villes de Crépy et de Compiégne ont aussi chacune un *Bailliage*; le premier est proprement le Bailliage du Valois, et le dernier est particulier à la ville dans laquelle il est établi; celui-ci est bien moins considérable, tant pour l'étendue de son ressort, que pour le nombre des membres qui le composent; le premier a un grand Bailli, un Lieutenant-général, un Lieutenant particulier, six Conseillers, un Avocat et un Procureur du Roi, un Greffier en chef et trois Huissiers audienciers. Ils ont l'un et l'autre une Chancellerie particulière.

Plusieurs villes du Valois et du Comté de Senlis ont des *Prevôtés royales*, qui ressortissent aux Bailliages; il y en a une à Villers-Cotteretz, qui a succédé au Bailliage qui y avoit été établi en 1703 ; il y en a à Pierrefonds, à Ouchy, à Neuilly-saint-Front, à Verberie, à Pont-sainte-Maxence, à la Ferté-Milon : celle-ci est en même tems royale et châtelaine. Chacune de ces Prevôtés a un arrondissement qui compose son ressort. La ville de Creil a une Châtellenie royale, qui est du ressort du Présidial de Senlis; celle de Béthisy a aussi une Châtellenie, qui est remarquable, en ce que c'est une des premières du royaume où il y ait eu des registres pour les baptêmes, en vertu d'un reglement fait en pleines Assises par les officiers de ce siége, au mois de septembre 1584.

L'Évêque de Senlis, et plusieurs corps Ecclésiastiques, ont des tribunaux particuliers pour l'administration de la justice dans les terres dont ils sont seigneurs ; ceux de l'Evêque, du Chapitre de la Cathédrale de Senlis, et de celui de la Collégiale de Saint-Frambourg sont désignés sous le nom de *Bailliage de la temporalité*, et celui de l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiégne, sous celui de *Justice temporelle.* Ils sont tous composés d'un Bailli, d'un Procureur-fiscal, d'un Greffier et d'un sergent.

On compte un chef-lieu d'Élection dans le Valois et deux dans le Comté de Senlis; le premier est à Crépy, les derniers à Senlis et à Compiégne ; chacune de ces trois Élections a un tribunal particulier, connu sous le même nom et composé d'un Président, d'un Lieutenant, de quatre Conseillers, d'un Procureur du Roi, et d'un Greffier en chef.

On y compte encore cinq *Greniers à sel*, deux dans le Valois, à Crépy et à la Ferté-Milon, et trois dans le Comté de Senlis, à Senlis, à Compiégne et à Creil, chacun desquels a un tribunal, composé d'un Président, un Grainetier, un Contrôleur, un Procureur du Roi, un Greffier et un Receveur.

Des tribunaux particuliers sont établis pour des faits concernant les chasses, sous le nom de *Capitaineries*, un pour la forêt de Halatte, un pour celle de Compiégne, et un pour celle de Villers-Cotteretz ; les deux premières sont royales; elles ont chacune un Capitaine, un Lieutenant, un Procureur du Roi et un Greffier; celle de Compiégne a encore un sous-lieutenant, et celle de Halatte a deux Lieutenans, un de Robe-courte et un de Robe-longue.

La manutention des bois et des rivières a fait établir des tribunaux sous le nom de *Maîtrises des Eaux et Forêts*; il y en a une à Senlis, pour la forêt de Halatte, une à Villers-Cotteretz, pour la forêt du même nom, et deux à Compiégne, pour les forêts de l'Aigue et de Compiégne: elles ont chacune un Maître particulier, un Lieutenant, un Garde-marteau, un Procureur du Roi, un Greffier, un Receveur, plusieurs Inspecteurs et des Arpenteurs.

La ville de Compiégne a trois tribunaux particuliers, qui ne se retrouvent dans aucun autre endroit du Valois, ni du Comté de Senlis, une *Jurisdiction consulaire*, un *Tribunal du Point-d'honneur* et un tribunal pour l'exercice de la *Jurisdiction du Bureau de la ville de Paris.* Le premier connoît des affaires de commerce, et est composé d'un Juge, deux Conseillers, un Greffier, un premier et un second Huissiers-Audienciers. Le second connoît des affaires de point-d'honneur entre gentilshommes, et a un Lieutenant, un Conseiller-rapporteur, et un Secrétaire-greffier. Le troisième est une commission du Bureau de l'Hôtel-de-ville de Paris, et a la connoissance des objets relatifs à la navigation sur la rivière d'Oise; il est composé d'un subdélégué, un Procureur du Roi et un Greffier.

La police des villes de Compiégne et de Pont-sainte-Maxence appartient aux Officiers municipaux de ces deux villes, et est administrée par les Maires et Echevins; elle

elle est confiée, au contraire, à des tribunaux particuliers, à Senlis, à Crépy et à Creil, composés chacun d'un Lieutenant-général de Police, d'un Greffier et d'un Commissaire de Police : celui de Creil fait partie de la Châtellenie de cette ville. Enfin, la ville de Senlis a un tribunal de la Prévôté, qui juge les cas prévôtaux, et qui est composé du Lieutenant du Prévôt-général de l'Isle de France, d'un Assesseur, d'un Procureur du Roi et d'un Greffier.

Administration des Finances.

On connoît peu les impôts que les anciens possesseurs du Valois et du Comté de Senlis percevoient sur les peuples de leurs terres : ils furent souvent arbitraires, et, tant leur imposition, que leur perception, annonçoient un despotisme qui tenoit à la barbarie des mœurs, à l'indépendance des Seigneurs, et aux vexations qu'ils se permettoient d'exercer, suivant leurs goûts et leurs caprices. Ces impôts varièrent dans les différens tems; ils eurent rarement une longue durée, et souvent leur perception ne fut que momentanée : les revenus des Seigneurs consistoient principalement dans leurs Domaines.

La réunion de ces deux pays à la couronne y fit introduire insensiblement les divers impôts qu'on perçoit dans la plus grande partie du Royaume. La taille y eut lieu dès le commencement du règne de Louis XI; on trouve des rôles des tailles de différentes paroisses pour l'année 1465 : elle y étoit alors assez modique; elle n'étoit que de 7 livres 16 sols pour toute la paroisse de Boneuil; elle a souffert dans la suite diverses augmentations progressives. Les vingtièmes, la capitation, les tabacs, les gabelles, les fermes générales, les contrôles et insinuations, le papier timbré, les droits sur les vins, etc. y ont été introduits successivement.

L'administration des Finances est confiée aux Intendans des deux généralités de Paris et de Soissons; le Comté de Senlis fait partie de la première; le Valois est compris dans celle de Soissons, à l'exception d'un petit nombre de lieux, qui sont de l'élection de Compiégne et de la généralité de Paris. Ces deux Intendans ont des Subdélégués : celui de Paris, à Senlis et à Compiégne, et celui de Soissons, à Crépy, à Villers-Cotteretz et à la Ferté-Milon. Nous avons déja parlé des Élections qui sont établies dans ces deux pays, qui connoissent particulièrement de quelques impôts et de leur répartition. La recette de la taille est faite par des receveurs particuliers, établis dans chacune des villes où il y a Élection.

Un établissement nouveau va faire prendre une nouvelle forme à l'assiette et à la répartition des impositions. Les assemblées provinciales, établies par édit de juin 1787, ont lieu dans les deux généralités dans lesquelles le Valois et le Comté de Senlis sont compris; ce dernier a une assemblée de département qui se tient à Senlis, et qui est formée par les députés des Élections de Senlis et de Compiégne, outre celle de Pontoise; l'Election de Crépy a une assemblée d'élection qui se tient dans cette ville.

La fabrication des monnoies a eu lieu autrefois dans le Valois; on les frappoit à Vic-sur-Aine, à Quierzy et à Verberie : on conserve encore plusieurs pièces qui y ont été battues sous les Rois de la première race; mais les hôtels qui étoient destinés à cet usage, n'existent plus depuis long-tems; on n'en trouve aucuns vestiges depuis sept ou huit siècles, et il paroît que cette fabrication y avoit déja cessé sous les Rois Carlovingiens.

Article III.

Administration Militaire.

Les guerres dont le Valois et le Comté de Senlis furent long-tems le théâtre, intéressèrent rarement les peuples de ces deux cantons : dirigées presque toujours par l'esprit de parti ou le fanatisme, elles eurent plus souvent pour objet les ennemis du gouvernement, que les ennemis de l'Etat; les peuples, indifférens, sans motif comme sans intérêt, en auroient été les tranquilles spectateurs, si les ravages et les atrocités dont elles furent accompagnées, ne leur eussent fait craindre pour leurs propres foyers; mais, sans chefs, désunis, frappés plutôt d'une juste terreur, qu'encouragés par l'exemple, qu'animés par la connoissance de leurs forces, que soutenus par des succès, ils n'eurent pour ressources qu'un désespoir impuissant, qui leur fit trouver dans la fuite l'asyle le plus assuré contre les maux qu'ils avoient à redouter. Aussi, n'y vit-on point ces associations communes dans tant d'autres pays, qui, en élevant l'ame des peuples, inspirent la bravoure, nourrissent le courage, forment des héros; aussi encore, n'y vit-on point les peuples, bornés d'abord à la défense de leurs foyers, apprendre enfin à faire reculer à leur tour les bataillons qui les avoient fait trembler pour eux-mêmes. Quelques traits particuliers ne sauroient faire une exception; ils tinrent à des circonstances indépendantes de la cause générale et qui n'influèrent ni sur la conduite, ni sur le vœu général de la nation de ces deux pays.

Les peuples, appelés quelquefois par les Seigneurs à la défense de quelques places, des garnisons répandues dans la suite dans les villes et les châteaux, souvent expulsées ou enlevées, remplacées bientôt par de nouvelles troupes, dont le séjour n'y fut pas plus long, ne sauroient présenter l'image d'une constitution militaire. Les places fortes furent multipliées; mais elles servirent moins à arrêter les insultes des ennemis de l'Etat, qu'à favoriser le brigandage de ceux qui les possédoient.

Si nous parcourons les fastes de l'histoire depuis les commencemens de la monarchie, nous ne trouverons aucun plan, aucune idée, aucune image d'administration militaire dans le Valois et le Comté de Senlis. Nous verrons seulement que dans les premiers tems, la garde des différens châteaux étoit confiée à des officiers chargés de veiller à leur défense et à leur conservation; celle de Crépy, à un Burgare et ensuite à un Capitaine; celle de la Ferté-Milon, à un Garde, celle d'Ouchy, à un Vicomte; celle de Pierrefonds et de Neuilly, à des Chevaliers; celle de Béthisy, à un Châtelain.

Il en est de même encore aujourd'hui; ces deux pays, placés au centre du Royaume, n'ont ni places fortes, ni garnisons; ils ont seulement quelques compagnies de différentes espèces de milices, qui, sous divers noms, sont moins destinées à retracer une image militaire, qu'au plaisir, aux jeux et à l'ostentation; des compagnies d'Arquebusiers, d'Arbalétriers, de Tireurs de l'Arc, de Royalistes-fusiliers, sont répandues dans quelques villes, où elles donnent par leurs jeux un spectacle qui fait partie des plaisirs des peuples des environs, et qui ne présente ni l'idée d'une constitution militaire, ni même une foible image des travaux, des opérations de la guerre. Il y a une compagnie de l'Arquebuse dans chacune des villes de Crépy, de la Ferté-Milon, de Senlis, de Pont-Sainte-Maxence, une compagnie d'Arbalétriers à Crépy et à Senlis, des compagnies du jeu de l'Arc à Senlis et à Compiégne : nous en parlerons plus au long dans le chapitre VIII.

La ville de Compiégne est la seule qui ait une garnison, même très-peu considérable ; elle est bornée à une compagnie d'Invalides, commandée par un Capitaine et trois Lieutenans, et chargée de la garde du château : elle a encore cinq compagnies de Milices, commandées chacune par un Capitaine, un Lieutenant et un Enseigne, mais qui ne font aucun service. La ville de Senlis a une compagnie de *Royalistes-fusiliers*, composée de seize grenadiers et de seize fusiliers, dont le Gouverneur de l'Isle de France est Colonel, et qui a un Capitaine-Commandant en chef, deux Officiers de grenadiers, six Officiers de fusiliers et deux Porte-drapeaux : elle a été créée en 1589, et n'a d'autres fonctions que celle d'escorter le Gouverneur dans les cérémonies publiques : les Officiers reçoivent leurs provisions du Gouverneur de l'Isle de France.

Le Valois et le Comté de Senlis sont du gouvernement général de l'Isle de France, et par conséquent sous l'autorité du Gouverneur de cette province. Quelques-unes de leurs villes ont un état militaire particulier, que nous allons indiquer.

La ville de Senlis a un Major. Celles de Crépy et de Compiégne forment deux gouvernemens particuliers ; le premier est composé d'un Gouverneur, d'un Capitaine du château, d'un Lieutenant de Roi et d'un Major, et le dernier, d'un Gouverneur de la ville et du château, d'un Lieutenant de Roi et d'un Major.

Un ancien officier, connu sous le nom de *Vintre de Verberie*, chargé de la garde ou geole des prisons de cette ville, fit ériger sa charge en fief sous le règne de Hugues Capet, et devint insensiblement un officier puissant; il acquit ou s'appropria dans la suite le droit de prendre à son profit toutes les épaves, abonnages de terres, tiers du message, cens, rentes, vinage et droit de justice : il étoit tenu de fournir au Châtelain de Béthisy des prisons, et de faire appréhender au corps, lier, renfermer et garder les malfaiteurs et les coupables condamnés juridiquement ; il exerça enfin les mêmes pouvoirs que nos Prévôts actuels des Maréchaussées : il avoit sous ses ordres des Sergens chevaucheurs et des Sergens à pied, qui formoient des espèces de brigades, chargées de chercher et d'arrêter les malfaiteurs. Cette charge, possédée dès le dixième siècle par des Seigneurs de la maison de Mello, donna son nom à ses possesseurs, et fut vendue enfin, en 1403, par Jean II, dit le Vintre, au Duc de Valois, frère du Roi Charles VI ; elle se trouva réunie dès-lors au Domaine du Duché de Valois.

La charge de Vintre perdit beaucoup de son autorité par la création des Baillis et des Prévôts, et ne conserva presque que ses prérogatives utiles et honorifiques. Elle fut comme remplacée dans la suite par des Archers, établis en 1554, à Crépy, sous les ordres d'un Lieutenant de Robe-Courte, et chargés de veiller à la police et à la sureté des campagnes. Ceux-ci furent remplacés à leur tour par les Maréchaussées, qui furent établies dans le Valois et le Comté de Senlis en 1638 ; il y en eut d'abord un corps complet à Crépy, qui fut transféré à Soissons en 1719 ; il en reste aujourd'hui une brigade à Senlis, commandée par un Lieutenant ; une brigade à Compiégne, sous les ordres d'un Sous-Lieutenant ; une brigade à Crépy, commandée par un Maréchal-de-Logis ; et une à Villers-Cotteretz, sous les ordres d'un Sous-Lieutenant : les deux premières dépendent du Prévôt-général de la généralité de Paris, résidant à Melun, et les deux dernières, de celui de la généralité de Soissons.

CHAPITRE VI.

Établissemens de bienfaisance publique.

L'INDIGENCE a des droits sur les ames sensibles, sur-tout lorsque les infirmités l'empêchent de solliciter elle-même des secours : une bienfaisance sagement dirigée lui offre des ressources qui se multiplient selon les besoins, mais elle sait se contenir dans des bornes qui empêchent qu'on ne puisse en abuser. Les anciens Seigneurs des divers lieux du Valois et du Comté de Senlis ont pourvu de bonne heure aux besoins de la partie indigente de leurs vassaux, et la bienfaisance de quelques particuliers a ajouté des nouveaux secours à ceux que leurs peuples tenoient de leur munificence.

La lèpre, cette maladie affreuse, si commune autrefois, qui obligeoit ceux qui en étoient atteints à se séquestrer de la société, fixa l'attention des anciens Seigneurs du Valois; ils préparèrent des asyles et des secours à ceux qui en étoient infectés; les hôpitaux se multiplièrent sous le nom de maladreries ou léproseries ; il y en eut dès le douzième siècle à Verberie, à Neuilly-Saint-Front, à la Ferté-Milon, à Ouchy, à Largny, à Braine, à Crépy, à Béthisy, à Brassoire, à Acy en Multien, à Houllon, à Pierrefonds, à Courtieux, à Viviers, à Chelles, à Boneuil, à Chésy en Orceois, à Charly, au Mont-Notre-Dame, à Chéry, à Nogentel, à Artennes, à Autresches, à Tigny, à Bazoches, à Nanteuil, à Ressons-le-Long, etc. La disparition de ces maladies fit négliger dans la suite ces établisemens. Quelques-uns prirent une nouvelle forme; celui d'Ouchy fut converti, vers le milieu du siècle dernier, en un Prieuré de Religieuses Bénédictines; celui de la Ferté-Milon devint, presqu'à la même époque, un Prieuré de l'Ordre de Citeaux; celui de Braine fut réuni, en 1666, au nouveau Monastère de Religieuses Bénédictines qui venoit d'être établi dans l'hôpital de cette ville; ceux de Verberie et de Neuilly-Saint-Front, furent réunis, vers 1693, aux Hôtels-Dieu de ces deux villes; celui de Pierrefonds, au nouvel Hôtel-Dieu de la Ferté-Milon, en 1699; celui du Mont-Notre-Dame, à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1676 : les autres ont perdu insensiblement leurs revenus ; leurs bâtimens sont tombés en ruine, et il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir de leur ancienne existence.

Il n'y avoit autrefois aucun lieu remarquable du Valois et du Comté de Senlis, qui n'eût un hôpital pour servir de retraite à ses pauvres : les infirmes, les enfans, les vieillards, y trouvoient un asyle et des secours ; mais le nombre en a beaucoup diminué; on ne trouve plus que les ruines des bâtimens qui y étoient destinés, ou des Communautés Religieuses qui ont pris leur place et qui jouissent de leurs revenus. Il reste cependant encore quelques hôpitaux destinés à recevoir les malades.

La ville de la Ferté-Milon avoit un hôpital qui, fondé en 1201 par Thomas, Prévôt de cette ville, confirmé et enrichi dans le même tems par la Comtesse Eléonore, gouverné d'abord par la Communauté de Saint-Vast de cette ville, confié ensuite pendant trois siècles à des administrateurs laïques, dirigé dès le milieu du seizième siècle, pour la conduite intérieure seulement, par des Religieuses de l'Ordre de Sainte Claire, avoit été enfin entièrement converti en un monastère, où les malades ne trouvoient aucun secours ; les habitans de cette ville se réunirent vers la fin du siècle dernier, pour renouveler un établissement aussi utile : ils formèrent un Hôtel-Dieu ;

ils

ils obtinrent en 1699, la réunion de la Maladrerie de Pierrefonds; ils en confièrent la direction à des filles de la Communauté de Saint Thomas-de-Villeneuve, qui y furent appelées en 1721; celles-ci se sont retirées dans la suite, et cet hôpital est confié aujourd'hui à des Sœurs de l'Enfant Jésus de Soissons.

Un pareil établissement avoit été fait dans le quatorzième siècle, à Neuilly-Saint-Front, par Jeanne d'Evreux, femme du Roi Charles-le-Bel; il étoit très-peu renté, et ses revenus n'excédoient point la somme de cinq cens livres; mais, en 1696, le Roi Louis XIV lui réunit la Maladrerie du lieu et une Commanderie de l'Ordre de Saint Lazare. Cet hôpital avoit été jusque-là gouverné par une Religieuse de l'Ordre de Saint-François; la forme de son administration fut changée en même-tems: elle est confiée à deux administrateurs sous l'inspection du Curé de Saint-Front. On y entretient neuf lits.

Le bourg d'Ouchy a aussi un hôpital, qui paroît avoir commencé par un hospice que les Comtes de Troies établirent dans leur château pour y recevoir les indigens et les infirmes. Cet établissement, devenu plus considérable dans la suite par les bienfaits de plusieurs particuliers, étoit gouverné par un Maître. Détruit ou presque anéanti pendant les guerres du quinzième siècle, il fut renouvelé et comme fondé de nouveau en 1501, par les habitans, et confié, pour l'administration du temporel, à des administrateurs laïcs, et, pour la conduite intérieure, à des sœurs du Tiers-Ordre de Saint François; celles-ci s'étant trop multipliées et étant devenues à charge par leur nombre, furent renvoyées en 1705, et remplacées par deux Sœurs grises. Cet hôpital a aujourd'hui ordinairement six lits, dont le nombre augmente selon les besoins; il est confié à deux Sœurs grises, et administré par un bureau composé du Prieur, du Prévôt Royal, de deux Administrateurs, renouvelés tous les trois ans, et choisis par les habitans, et d'un Receveur.

Il y a encore des hôpitaux où l'on reçoit des malades, à Villers-Cotteretz, à Chantilly, à Compiégne et à Senlis. Nous avons déja parlé de celui de Chantilly; celui de Compiégne est desservi par des Sœurs-grises; celui de Senlis est dirigé par cinq Sœurs, sous l'administration d'un bureau composé de l'Evêque, du Lieutenant-général et du Procureur du Roi du Bailliage, du Maire, du premier Echevin du corps des marchands, du Médecin et du Chirurgien de l'hôpital et d'un Receveur-secrétaire. Cette dernière ville a un second hôpital destiné au même usage, qui est dirigé par les religieux de la Charité.

La ville de Crépy avoit un hôpital, sous le titre de Saint-Michel, dont la fondation remontoit à l'époque du rétablissement du château de cette ville par le Comte Gautier le Blanc. Ce ne fut d'abord qu'un hospice destiné à recevoir les pauvres voyageurs et pélerins attirés par le culte qu'on rendoit aux reliques de Saint-Arnoult; il devint dans la suite un asile pour les malades. Il fut dirigé par des Béguines, jusqu'à l'abolition de leur ordre par le Pape Clément V, sous l'autorité du Chapitre de Saint-Thomas, et sous l'inspection particulière d'un Maître pris dans ce Chapitre. Les biens de cet hôpital furent confiés dans la suite à des administrateurs infidèles, qui profitèrent des troubles inséparables des guerres civiles pour s'en approprier une partie; ses bâtimens tombèrent en ruine, et cet établissement fut entièrement négligé. On lui réunit, en 1608, les revenus de la maladrerie de la même ville; on y appela des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas de Pontoise, ordre de Saint-Augustin; mais on cessa bientôt d'y recevoir des malades. Depuis cette époque on y exerce seulement l'hospitalité en faveur des passans, et on fait l'aumône aux étrangers deux fois la semaine.

On a cherché à suppléer par un autre établissement au défaut d'un asile pour les pauvres malades; quelques personnes charitables se réunirent dans le siècle dernier

pour leur porter des secours : cette réunion donna lieu à l'établissement d'une confrairie, qui fut fait en 1638, sous le titre de Saint-Joseph, et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le siége de cette association est dans l'église de Saint-Thomas, et ses assemblées se tiennent dans la chapelle de Saint-Joseph ; deux Administrateurs séculiers et un Receveur en sont les directeurs; leurs fonctions consistent à recueillir les aumônes des personnes charitables et à pourvoir aux besoins des indigens.

La ville de Verberie avoit aussi un hôpital pour ses malades, qui, ne jouissant dans le siècle dernier que de revenus très-modiques, obtint, en 1693, la réunion de ceux de la maladrerie de cette ville. Malgré ces nouveaux secours, ses revenus ont été encore insuffisans; ses bâtimens sont tombés en ruine; il n'en reste qu'une petite partie, qui est occupée par deux Sœurs de la communauté de l'Enfant-Jésus de Soissons, chargées de tenir une école pour les jeunes filles. Les biens de cet hôpital sont confiés aujourd'hui à deux Administrateurs et à un Receveur, qui les distribuent aux pauvres malades dans leurs maisons, tandis que les sœurs, qui tiennent l'école des filles, leur donnent particulièrement leurs soins.

Les villes de Compiégne et de Senlis ont encore chacune un hôpital-général, destiné à recevoir des personnes que leur âge ou leurs infirmités habituelles mettent hors d'état de se procurer les ressources nécessaires. Celui de Compiégne en contient deux cents, cent enfans qu'on y prend dès l'âge de sept ou huit ans et qu'on y élève jusqu'à vingt, et cent vieillards infirmes, qui y demeurent et y sont entretenus et soignés pendant le reste de leur vie; il est desservi par les Sœurs de Genlis ou de l'Enfant-Jésus, sous l'autorité d'un bureau composé de trois Administrateurs séculiers et de deux Receveurs. Celui de Senlis contient cent-soixante personnes, hommes et femmes de tout âge : il est confié à des Sœurs, sous l'autorité d'un bureau composé de l'Evêque, d'un Député du Clergé, du Maire, du Procureur du Roi au Bailliage, de deux Députés du corps des Officiers de Justice, d'un Echevin, de deux Notables bourgeois, et d'un Receveur.

La ville de Creil a un bureau des pauvres; celle de Senlis en a un pour les pauvres en général, un second établi en 1585 pour les pauvres honteux, et un troisième fondé en 1782 par l'Abbé de La Fosse, Chanoine de l'église de Senlis, pour la paroisse de Saint-Rieul; celui-ci ne concerne que les enfans des deux sexes, auxquels on fait apprendre des métiers.

Enfin la ville de Senlis a deux établissemens particuliers faits de nos jours, et dont elle commence à ressentir les avantages. Le premier est une maison de charité, à laquelle on a réuni depuis peu la filature des pauvres; elle est desservie par cinq Sœurs; on y couronne tous les ans les meilleures ouvrières, et on leur distribue des prix; cette cérémonie se fait dans une assemblée de Notables. Le dernier est une *Société Philantropique*, ou association de personnes zélées et charitables qui répandent des secours sur quelques classes d'infortunés; elle s'occupe principalement des enfans en bas-âge, des femmes en couche, des mères de plusieurs enfans et des vieillards des deux sexes.

CHAPITRE VII.

Agriculture, Manufactures, Commerce, Navigation.

ARTICLE PREMIER.

Agriculture.

Une variété assez nombreuse de productions de différentes espèces, annonce la bonté et la fertilité des terres du Valois. On y recueille de l'orge, de l'avoine, du millet, beaucoup de foin, de fruits et de légumes, du chanvre, du vin, toutes sortes de grains, du froment, du seigle, des pois, des haricots, etc. Les terres y sont en général assez fertiles, sur-tout les plaines et les vallées, même les côteaux, et encore beaucoup plus les plaines qui couronnent les montagnes : elles fournissent assez abondamment des productions différentes pour dédommager les cultivateurs de leurs avances et de leurs travaux ; la vallée d'Autonne est la plus fertile, et produit une grande quantité de grains, de fruits, de légumes, et sur-tout de foin.

Le Comté de Senlis est beaucoup moins fertile et moins riche ; les terres y sont moins bonnes et plus souvent sablonneuses, sur-tout dans les environs de cette ville; il y a à-peu-près les mêmes productions, mais moins abondantes et d'une qualité inférieure ; les meilleures terres y sont d'un prix au-dessous de celui des terres ordinaires du Valois.

On distingue dans le Valois six espèces de terres labourables ; 1°. les *terres blanc-limon*, qui sont communément sur les plaines des montagnes; on y sème du blé la première année, de l'avoine, de la vesse ou de la dragée de couvraine l'année suivante, et on les laisse reposer la troisième année. 2°. Les *terres fortes*, qui sont les meilleures après les *blanc-limon*, et qu'on trouve ordinairement dans les vallées, le long des rivières : elles sont gluantes, sur-tout dans les tems de pluies, ce qui les rend difficiles à façonner ; le froment y vient en abondance, lorsque les eaux n'y séjournent pas long-tems par des débordemens, et que les gelées ne sont point trop fortes. 3°. Les *sables noirs* des vallées, qui produisent très-peu : on y sème des grains. 4°. Les *terres rouges* ; elles sont gluantes, adhérentes, sur-tout dans les pluies : on y fait de l'orge, de la bisaille, des lentilles ; on les sème pendant deux ans, et on les laisse reposer la troisième année : elles produisent moins que les *blanc-limon* et que les *terres fortes*. 5°. Les *sables*, où l'on sème du seigle, de l'avoine et quelquefois de l'orge : on les exploite pendant deux ans, et on les laisse reposer la troisième année. 6°. Les *grouettes*, qui sont composées de sables, de terre noire, de terre rouge et de grève; on les sème légèrement : elles rapportent du seigle, de l'avoine, de l'orge et du blé-sarrsain, mais ne produisent qu'une année sur trois; on les laisse toujours reposer deux ans.

On prépare et on travaille ces terres de différentes manières ; on bêche celles des jardins, des marais et des clos, et on laboure avec la charrue celles des plaines et les champs : on n'y emploie presque que des chevaux. L'usage de marner est très-commun depuis long-tems aux environs de Senlis et de Crépy, et s'est répandu insensiblement dans presque toutes les autres parties du Valois et du Comté de Senlis : on marne sur-tout les *blanc-limon*, et les terres froides et compactes. On se sert aussi du fumier, mêlé de celui de cheval, de mouton et de vache, et on fait parquer les troupeaux,

sur-tout sur les *terres blanc-limon* et sur les *terres fortes*. On se sert enfin de la cendre de soude pour fertiliser les terres froides. On fait la semaille du froment et du seigle à la fin du mois de septembre, celle de l'orge, de l'avoine et du blé de mars au commencement du mois de mars, et les récoltes de ces différens grains dans le mois d'août.

Le blé qu'on recueille dans le Valois est d'une très-bonne qualité et très-estimé, sur-tout par les fariniers de Paris. Le plus beau et le meilleur est celui des plaines de Mornienval, de Néry, de Vertines, de Roquemont, de Saintines, de Gilocourt, de Trumilly, de Duvy et des environs de Crépy; il est connu plus particulièrement sous le nom de blé du Valois. Celui des plaines de la Ferté-Milon, des environs de Villers-Cotteretz, de la partie orientale du Valois, des plaines situées au-dessus des montagnes de Cuiry, de Lesges et du Mont-de-Soissons, assez près de Braine, est aussi très-recherché, mais moins parfait : on le désigne ordinairement sous le nom de blé du Soissonnois; on doit cependant le distinguer de celui qu'on recueille dans le pays de ce nom : il est plus coloré, plus pesant, rend une farine plus fine, et est préféré par les fariniers de Paris. Les pois et les haricots font l'objet d'une culture considérable ; les derniers, connus à Paris sous le nom de haricots de Soissons, sont d'une qualité supérieure ; on les recueille abondamment vers Vasseny, Cerseuil, Limé, Augy, Courvelles, Courcelles et Braine.

On trouve des vignes dans quelques cantons du Valois et du Comté de Senlis; mais elles sont en petite quantité : l'Élection de Senlis ne fournit même qu'environ 15,000 muids de vin, qui est consommé dans le pays par le peuple; il est d'une qualité très-inférieure, et est abandonné au peuple et aux domestiques : nous en avons déja parlé au chapitre IV.

Les pâturages, au contraire, y sont très-abondans, et presque tous de la meilleure qualité, sur-tout dans les vallées qui sont arrosées par des ruisseaux et des rivières. On recueille du foin en abondance dans les vastes prairies qu'on trouve entre Saintines, Saint-Sauveur, le bois d'Ayeux et Rivecourt; le plus estimé est celui des prairies situées le long de la Vesle ; celui des vallées de l'Ourcq et de l'Autonne est d'une qualité bien inférieure : il est aigre, dur et mêlé de jonc et d'autres herbes grossières ; il est meilleur dans les hauts prés, mais moins abondant. Les prairies artificielles y sont assez communes ; on y a cultivé le trefle, qui n'a point réussi, et qu'on abandonne ; la luzerne y réussit beaucoup mieux : elle y dure six ans, et on la coupe plusieurs fois tous les ans ; mais elle est peu cultivée, parce qu'elle exige de trop bonnes terres ; on s'attache beaucoup plus au sainfoin, parce qu'il vient très-bien dans les grouettes et les sables, et qu'il réussit ; il fournit ordinairement quatre bonnes récoltes, après lesquelles on sème de l'avoine pendant deux ans sur la même terre.

On cultive encore avec succès dans le Valois les oignons et les chardons. Les premiers sont d'une assez bonne qualité, viennent abondamment, exigent peu de frais, et fournissent à une branche considérable d'exportation. Les derniers sont cultivés sur quelques bonnes terres à blé de Rucourt, du Fayel, et de quelques territoires situés par de là l'Oise ; on y sème, aux mois de février ou de mars, la graine qu'on tire de la tête des chardons ; on arrache, au mois d'août, les chardons qui ont poussé ; on les replante sur plusieurs lignes à quatorze ou quinze pouces les uns des autres ; on bêche ensuite la terre où on les a replantés six semaines après, et au mois d'avril suivant, et on les recueille ensuite en même tems que le blé : nous indiquerons leur usage dans l'article III. de ce chapitre.

Le lin, le chanvre et les fruits font encore un objet important pour ces deux pays. Le lin y est en petite quantité ; mais le chanvre y est très-abondant et d'une bonne qualité, sur-tout dans toutes les branches de la vallée d'Autonne, le long de la rive méridionale

méridionale de l'Oise, entre Béthisy, Saintines, Saint-Sauveur, Verberie, et dans les vallées de l'Ourcq, principalement du côté de Crouy, tout comme près de Braine. Les principaux fruits sont, 1°. les pommes et les poires, assez communes par-tout; 2°. les pommes-reinettes, abondantes près de la Ferté-Milon : on les porte à Paris; 3°. les noix, en très-grande quantité : on porte les plus belles à Paris et à Reims; les autres servent à faire de l'huile; 4°. les cerises, qui font un objet de commerce pour plusieurs villages du côté de la Champagne et de la Brie : elles sont plus abondantes dans les territoires de Limé et de Vasny.

La bonté et la multiplicité des pâturages du Valois devroient y faciliter la multiplication des chevaux : on en élève dans les territoires situés à l'Est de ce pays, et dans les prairies de l'Ourcq, qui viennent très-bien : cependant leur éducation y est absolument négligée, et l'espèce abâtardie; ceux dont on se sert dans le pays viennent de la Lorraine, du Hainault et des environs de Bavay. Quelques encouragemens du Gouvernement, et le choix attentif des étalons, ranimeroient l'attention des habitans et perfectionneroient l'espèce.

On élevoit autrefois beaucoup de moutons dans le Valois et le Comté de Senlis, et ils étoient renommés pour la beauté de leur laine; les uns vivoient sur les montagnes, les autres pâturoient dans les vallées; la laine des premiers étoit plus fine; mais la race en est abâtardie, et on ne s'attache plus qu'au fumier qu'ils produisent et à la vente qu'on en fait pour les boucheries : on vend aussi leur laine; mais le produit en est médiocre par sa qualité très-inférieure. On élève cependant encore beaucoup de ces animaux; on en compte environ 80,000 dans la seule Élection de Crépy : on est dans l'usage d'en régler le nombre à 100 par charrue, plus ou moins, cependant relativement à l'étendue et à l'abondance des pâturages dont chaque propriétaire ou fermier peut disposer. On les tient renfermés pendant l'hiver, et on ne commence à les faire parquer que vers la Saint-Jean.

Plusieurs causes ont contribué à abâtardir la race des moutons et à altérer la qualité de leurs laines, le mauvais choix des brebis et sur-tout des béliers, l'usage de les tenir enfermés pendant l'hiver, et celui de permettre trop tôt leur accouplement. Il résulte que les agneaux naissent dans le tems le plus rigoureux de l'hiver, qu'ils ont de la peine à résister aux rigueurs de la saison, qu'ils ne prennent qu'une croissance imparfaite et insuffisante, et qu'ils restent toujours petits et délicats.

On mesure les terres par arpens dans le Valois; mais l'étendue de l'arpent n'est point la même dans tous les lieux. La connoissance de ces variétés peut devenir utile: nous croyons devoir en présenter le tableau suivant.

Étendue de l'arpent.

100 verges de 22 pieds, à Ouchy, la Ferté-Milon, Neuilly-Saint-Front et Villers-Cotteretz.

144 de 17 pieds, à Nanteuil-le-Haudouin.

120 de 18 pieds, à Crépy, Béthisy, Néry et Glagnes; c'est ce qu'on apelle proprement la mesure du Valois.

108 de 20 pieds à Vic-sur-Aisne.

100 de 20 pieds, à Gêvres, Rouvres et Varinfroy.

100 de 18 pieds, à May en Multien, à Acy, à Antilly, à Collinances et à Chézy.

112 de 21 pieds, à Braine.

80 de 19 pieds $\frac{1}{3}$. à la Croix-Saint-Ouen, à Fayel, à Rivecourt, à Rucourt, et à Compiégne.

60 de 22 pieds à Attichy.

75 de 22 pieds à Verberie, Saint-Vast, à Rhuys et à Saint-Germain.

130 de 20 pieds $\frac{1}{3}$ à Pierrefonds, à Jaulzy et à Croutoy.

On compte encore à Pierrefonds par essein ou petit arpent de 65 vergées de 18 pieds.

ARTICLE II.

Manufactures.

Le Valois et le Comté de Senlis avoient autrefois un grand nombre de manufactures de différentes espèces, que la négligence, l'infidélité et un concours de beaucoup d'autres circonstances ont détruit insensiblement.

L'abondance et la beauté des laines avoient fait établir des manufactures de draps à Ouchy, à Crépy et à Senlis, des manufactures de serges à la Ferté-Milon et à Neuilly-Saint-Front, une fabrique de chapeaux à la Ferté-Milon, des manufactures de bas et de bonneterie dans plusieurs endroits.

Les draps de Senlis avoient beaucoup de débit; mais leur consommation ayant diminué insensiblement, cette manufacture est tombée depuis environ 70 ans; ceux de Crépy étoient des gros draps à l'usage du peuple; ceux d'Ouchy étoient de deux espèces : il y en avoit de fins et de moyens. Les serges de la Ferté-Milon étoient de la façon des serges du Berry, et étoient fabriquées dans trois manufactures différentes: celles de Neuilly étoient de deux espèces, les unes pareilles aux précédentes, les autres drapées : on en faisoit douze ou quinze cents pièces par an dans une manufacture composée de soixante métiers. Le voisinage des fabriques de Reims et de Beauvais a beaucoup nui à ces manufactures, dont les propriétaires ou directeurs, asservis à une routine, ont négligé de donner aux draps et aux serges la qualité et le lustre des draps et des serges de ces deux dernières villes; aussi sont-elles tombées entièrement, et n'en reste-t-il que le seul souvenir : il n'y a aujourd'hui qu'un seul métier à Neuilly, où l'on fabrique une serge d'une qualité très-inférieure.

La Ferté-Milon avoit encore deux manufactures de chapeaux, où un grand nombre d'ouvriers étoient employés vers la fin du siècle dernier, mais qui n'existent plus. La bonneterie occupoit en même tems beaucoup de monde dans plusieurs lieux du Valois, à Neuilly, à la Ferté-Milon, et sur-tout à Verberie; cette partie est encore détruite, et n'existe plus qu'à Compiegne et ses environs, et à Senlis : on fait beaucoup de bas et de bonnets de laine dans la première ville, et des bas tricotés dans l'Hôpital-général de la dernière.

Pierrefonds a été renommé par la bonté des sangles qu'on y faisoit en grande quantité, et dont le commerce étoit très-étendu; il y en avoit dix fabriques en 1724; cette partie est absolument tombée.

Il y a eu enfin une manufacture de savon à Verberie, un moulin à papier à Orouy, des moulins à poudre dans la vallée d'Autonne, un grand nombre de forges répandues dans la Valois, des tanneries bien montées et accréditées à la Ferté-Milon, une fabrique considérable de pelles de bois et de sabots à Villers-Cotterets; mais rien de tout cela n'existe plus. On a établi depuis quelque tems une Manufacture de faïence dans cette dernière ville; elle ne s'est point soutenue.

Les Manufactures qui existent aujourd'hui dans le Valois et le Comté de Senlis, sont en petit nombre et peu importantes.

1°. Deux Filatures de coton et Manufactures de toiles de coton, établies depuis peu de tems à Compiégne, qui n'ont encore acquis aucune réputation.

2°. Une Manufacture de porcelaine à Chantilly, dont nous avons déja parlé.

3°. Une Manufacture de fayence établie à Crépy en 1762, qui commence à avoir quelque réputation. On a essayé d'y faire de la porcelaine; mais on s'est borné à des petit objets, des tabatières, des sucriers, des pots, quelques vases, qui ont assez réussi pour faire espérer des succès, si on veut donner de l'étendue à cette entreprise.

4°. Des Manufactures de papier pour l'écriture et l'impression, et de papiers peints, dans les environs de Crépy.

5°. Des moulins à peaux, et des moulins à maillotter, dans lesquels on adoucit le chanvre, dans quelques vallées du Valois.

6°. Un grand nombre de moulins à huile, répandus dans les cantons où l'on sème beaucoup de chanvre; on en compte jusqu'à dix dans l'espace d'une lieue et demie sur la petite rivière d'Autonne : on y fait l'huile de chénevis, dont la plus estimée est celle des environs de Béthisy.

7°. Plusieurs Manufactures de poterie, mais en beaucoup plus petit nombre qu'autrefois; il y en a à Compiégne, à Crouy-sur-Ourcq, à Fismes, à Corcy, et dans quelques autres endroits. Cette partie étoit autrefois très-étendue; les Manufactures de Saint-Sauveur et de Verberie avoient beaucoup de réputation vers le milieu du siècle dernier.

8°. Des Tanneries, autrefois très-nombreuses, très-étendues et renommées, dont le plus grand nombre a été détruit par les suites de la révocation de l'édit de Nantes: il y en avoit à Braine, à la Ferté-Milon, à Lisy-sur-Ourcq, à Béthisy, à Pierrefonds, à Verberie, etc.; il en reste actuellement trois à la Ferté-Milon, qui seroit le lieu le plus propre à en établir par la proximité de la rivière d'Ourcq et de la forêt de Retz, et quelques-unes à la Ferté-Milon; mais les plus considérables sont à Pont-Sainte-Maxènce. Il reste encore quelques moulins à tan; il y en a quelques-uns dans la vallée d'Autonne, ainsi qu'à Marolles, à Bournonville, à Rhuy, près de Verberie, et un près de Braine, qui travaille pour les marchands de Soissons.

9°. Il n'y a dans le Valois, ni dans le Comté de Senlis, aucune Manufacture de toiles; mais il s'en fabrique une grande quantité par des tisserands, ou pour leur propre compte, ou pour celui des particuliers; elles sont très-estimées dans les provinces voisines, non par leur finesse, mais par leur force et leur qualité. Cette partie fournit à une branche particulière de commerce, dont nous parlerons dans l'article suivant, qui a cependant beaucoup diminué depuis 60 ans.

10°. Enfin, la dentelle fait depuis quelques années l'occupation d'un grand nombre de jeunes filles; elle a été introduite d'abord à Crépy, et elle commence à s'étendre dans les cantons voisins; on la fait aux fuseaux, et elle peut faire dans la suite un objet important, si on prend les précautions nécessaires pour étendre et perfectionner un établissement qui est encore comme dans son enfance.

Il est fâcheux qu'une réunion de circonstances, et sur-tout l'apathie ou la négligence des habitans et l'indifférence du Gouvernement, aient produit insensiblement la chute des différentes manufactures qui faisoient autrefois et qui feroient encore la richesse du Valois et du Comté de Senlis.

Le voisinage des forêts et la qualité des bois soutiendroient à Villers-Cotteretz la fabrication des pelles de bois et des sabots, qui faisoient un objet considérable, et que ses habitans n'ont abandonnés, que pour tenir des hôtelleries, depuis que le passage est devenu plus fréquent par cette ville: ils y trouvent un aliment à leur paresse; la diminution de leurs profits importeroit très-peu, s'il n'en résultoit un préjudice pour tout le canton.

L'abondance et la bonté des pâturages feroient multiplier aisément les bêtes à laine; le choix et les précautions nécessaires rendroient insensiblement aux laines leur ancienne beauté; elles suffiroient à la fabrication de beaucoup de draps, de serges, de couvertures, de bonnets, de bas, sans qu'on fût obligé d'avoir recours aux laines des pays voisins; la bonté des eaux favoriseroit leur manipulation: on pourroit former des Manufactures qui deviendroient importantes, qui occuperoient un grand nombre d'individus de tout âge et de tout sexe, et qui répandroient l'abondance dans les cantons où elles seroient établies.

Le chanvre est très-abondant et d'une bonne qualité dans le Valois : on pourroit y faire revivre la culture du lin; de légers encouragemens et l'assurance du débit suffiroient aux cultivateurs; ces matières premières fourniroient abondamment à deux ou trois Manufactures de toiles qu'on pourroit établir du côté de Braine et de Crépy: elles réussiroient d'autant plus aisément, que la matière première seroit d'une bonne qualité, abondante et peu coûteuse, que les eaux ont les qualités nécessaires, et qu'on trouveroit des débouchés certains du côté de Paris et de Reims, le commerce de la toile ne connoissant ni la loi impérieuse du caprice, ni les changemens ruineux des modes. On en ressentiroit bientôt les avantages; en même-tems que les entrepreneurs y trouveroient un bénéfice assuré, le cultivateur se déferoit de ses denrées, l'ouvrier trouveroit à s'employer, le peuple s'occuperoit aux différentes préparations de la plante, au rouissage, à la filature; les enfans eux-mêmes y trouveroient une occupation qui, en fournissant de bonne heure à leurs petits besoins, feroit naître et entretiendroit le goût du travail, et préviendroit les suites funestes de l'oisiveté.

ARTICLE III.

Commerce.

Le douzième siècle a été l'époque la plus brillante pour le commerce du Valois; le Comte Philippe d'Alsace, qui avoit fixé son séjour à Crépy, lui donna une étendue à laquelle il n'a pu parvenir dans la suite : il fit embellir et réparer les chemins, et sur-tout celui qui faisoit la communication de la Flandre avec la Champagne, et qui étoit celui de Bapaume; il établit deux foires dans le Valois, une à Saint Jean-aux-Bois, et l'autre à Mornienval : il y avoit déja de forts marchés une fois la semaine à Viviers, et deux fois à Ouchy et à Pierrefonds; il profita du passage des marchands flamands, qui traversoient le Valois pour suivre et entretenir leur commerce avec la Champagne, et établit un commerce direct entre le Valois et la Flandre; il favorisa les Juifs, qui en étoient principalement chargés : ceux-ci eurent bientôt un entrepôt à Crépy et des comptoirs à Pierrefonds, à Verberie, à Béthisy, à la Ferté-Milon et à Braine.

L'expulsion des Juifs, l'interruption du commerce de la Flandre avec la Champagne, les ravages des guerres dont le Valois fut le théâtre, et dans la suite la révocation de l'Edit de Nantes, ont opéré insensiblement un rallentissement et enfin une cessation absolue de tout commerce avec les pays éloignés. Celui qu'on fait aujourd'hui dans le Valois et le Comté de Senlis, est borné aux contrées voisines

et

et a très-peu d'étendue ; il comprend cependant un très-grand nombre d'objets, dont il seroit possible de tirer un parti beaucoup plus considérable ; nous croyons devoir en présenter ici le tableau.

1. L'abondance et la bonté des pâturages donnent une très-grande quantité de très-beau foin, beaucoup au-delà de ce qui est nécessaire pour la nourriture des bestiaux du pays : il s'en fait une exportation considérable à Paris par bateaux.

2. L'exportation des oignons, des cerises, des pommes, des poires et des noix, est également considérable, et fait un objet important pour ces deux pays.

3. Le méteil, le seigle, l'orge et le blé de mars sont consommés dans le pays ; mais il en sort une grande quantité de froment, dont le dépôt étoit autrefois à Verberie ; depuis la chute du marché de cette ville, on le porte à Senlis et à Pont-Sainte-Maxence, d'où il passe directement entre les mains des marchands, ou bien il est embarqué sur la rivière d'Aisne pour être transporté à Paris.

4. Les chardons, dont nous avons déja indiqué la culture, forment un objet assez important ; ils sont de quatre espèces ; les premiers sont vendus aux Bonnetiers : on les appelle *Bonnetins* ; les seconds, désignés sous le nom de *Foulons*, sont envoyés à Paris, à Reims et à Saint-Denys, pour façonner les draps qu'on y fabrique ; ceux de la troisième classe sont portés aux manufactures d'Abbeville, et les derniers, qui sont les plus petits, passent à Beauvais, où ils servent à façonner les serges.

5. On fait dans le Valois beaucoup d'huile de chénevi, qui fournit d'abord aux besoins des habitans ; le surplus est exporté dans les provinces voisines.

6. Les nombreux troupeaux de bêtes à laine du Valois et du Comté de Senlis fournissent une quantité proportionnée de laine, dont nous avons déja indiqué la qualité ; il s'en consomme une petite quantité dans ces mêmes pays, soit pour l'usage des habitans, soit pour la fabrique des bas de laine ; le reste est porté aux manufactures de Reims, d'Amiens et de Beauvais, mais n'y parvient que par des commissionnaires ou facteurs intermédiaires, qu'on a soupçonné quelquefois de l'altérer.

7. On fait beaucoup de fil à coudre dans la vallée d'Autonne, et sur-tout à Saint-Martin-de-Béthisy, à Orouy, à Gilocourt, à Mornienval ; on le porte et on le vend aux foires et aux marchés de Crépy.

8. Le commerce des toiles a été autrefois très-considérable ; on comptoit encore, en 1724, six tisserands à Braine, huit à Neuilly, huit à Villers-Cotterets, sept à Verberie, neuf à Pierrefonds, quarante à la Ferté-Milon, plusieurs à Ouchy, à Béthisy, à Crépy et à Nanteuil, chacun desquels avoit plusieurs métiers. Ce nombre a beaucoup diminué ; Guise, Pierrefonds, Neuilly, Braine et la Ferté-Milon, sont les lieux où il y en a le plus aujourd'hui. Cependant ce commerce est encore assez important ; on porte les toiles aux marchés et aux foires de Crépy, où elles sont achetées pour être transportées à Paris, à Meaux, à Senlis, à Reims, à Soissons, etc. Il y a peu de marchés où l'on n'en exporte des voitures entières.

9. Le chanvre fait encore un objet de commerce ; on le distingue en deux espèces, le chanvre picard, qu'on achète aux marchés de Trosly et de Compiégne, et qui est plus commun et moins blanc, et le chanvre en cordon ou bouchons, qui est préparé principalement par les filassiers de Béthisy, et qui est plus pur et plus beau. On en conduit plusieurs voitures toutes les semaines à Paris ; on en porte encore à Versailles, à Beauvais, à Orléans, et aux foires de Saint-Martin à Pontoise et de Sainte-Catherine à Louvres.

10. Les forêts de Compiégne, de Halatte et de Villers-Cotterets, fournissent une partie du bois nécessaire pour la consommation de Paris, tant pour le chauffage,

que pour le charronage et la charpente ; on le transporte dans cette ville sur des bateaux. On en porte aussi au Havre pour la construction des vaisseaux , mais en petite quantité. La ville de Compiégne fait la plus grande partie de ce commerce.

11. Le poisson des étangs du Valois fait une nouvelle branche de commerce ; on le pêche ; on le dépose dans des cuves remplies d'eau pour le transporter jusques aux rivières navigables , où on le place dans de larges boutiques , dans lesquelles on le conserve jusqu'au tems de la vente. La plus grande partie sert à l'approvisionnement de Paris.

La ville de Crépy avoit deux autres branches d'un commerce assez considérable , celui du blé, qui est tombé , et celui des chevaux , qui se soutient encore , mais qui est beaucoup diminué.

Le commerce du Valois pourroit aisément prendre une étendue considérable ; la situation de ce pays offre les débouchés les plus heureux ; il est entouré de rivières navigables , et arrosé par plusieurs autres rivières qui conduisent aux premières , et dont la réunion forme , suivant la remarque d'*Adr. de Valois*, autant de routes pour la capitale du royaume et vers l'Océan. L'Ourcq , où tombe le Ru de Savière , se jette dans la Marne à Mary , au-dessous de Lisy , après avoir côtoyé ou traversé quinze ou seize villages depuis la Ferté-Milon ; la Marne , qui reçoit l'Ourcq , se décharge dans la Seine au-dessus de Paris ; la petite rivière de Vesle, qui vient de Reims et passe à Braine, et qui pourroit être rendue navigable , tombe dans l'Aisne à Condé au-dessus de Soissons ; la Crise, qui parcourt une partie du Valois, se jette dans l'Aisne au-dessus de Soissons; l'Aisne se joint à l'Oise au-dessus de Compiégne , et celle-ci se jette dans la Seine au-dessous de Pontoise ; delà, on peut remonter jusqu'à Paris , ou suivre le cours de ce fleuve jusqu'à l'Océan.

On a cherché à faciliter et à étendre le commerce par l'établissement de foires, qui sont comme le rendez-vous des marchands , et qui facilitent la commmunication des échanges et les marchés. On en a établi plusieurs dans divers lieux du Valois et du Comté de Senlis ; il y en a trois à Braine , le 14 septembre, le 3 mai et le 14 décembre ; quatre à Neuilly-Saint-Front , le 25 février, le 10 Avril, le 25 et le 28 octobre ; trois à Senlis , le premier samedi après la Nativité de la Vierge , le samedi après la Saint-Martin , et le mardi après la Saint-Luc ; cinq à Compiégne , une à la mi-carême pour quinze jours, et les autres pendant les trois premiers jours ouvrables de chaque quartier de l'année, et deux à Crépy , le second lundi de carême et le 3 de novembre. Toutes ces foires sont peu importantes, peu suivies et contribuent très-peu à favoriser le commerce. La ville de Crépy en avoit une, qui a été longtems très-fameuse, et qui étoit une des plus anciennes de la Champagne et de la Brie ; on en devoit l'établissement au Comte Raoul : elle se tenoit au mois de juillet ; on y venoit en foule de la Champagne , de la Brie, de la Flandre ; dix-sept villes de la Flandre en ont soutenu le commerce pendant plusieurs siècles; mais elle est absolument tombée, et il n'en reste que le souvenir.

Les Monnoies et les Poids et Mesures sont liés intimement au commerce ; nous croyons nécessaire de faire connoitre celles qui ont été employées, ou le sont encore dans le Valois et le Comté de Senlis.

Monnoies. Cinq sortes de monnoies y avoient cours autrefois, les *Sols Parisis*, les *Sols Tournois*, les *Sols Néret*, les *Espèces de Châlon*, et les *Espèces de Provins* ; mais elles n'étoient point employées indifféremment dans tous les lieux ; chaque canton, même chaque ville se servoit d'une monnoie différente.

1. On comptoit par *Sols Parisis* dans les châteaux et les maisons Royales, à Béthisy, à Pierrefonds, à Verberie ; le *Sol Parisis* valoit un quart de plus que le *Sol Tournois*.

2. On se servoit du *Sol Tournois* à Acy en Multien ; il valoit un quart de moins que le *Sol Parisis*, et un quart de plus que le *Sol Néret*.

3. La *Monnoie Néret* avoit cours à la Ferté-Milon et à Crépy ; celle-ci étoit proprement en usage dans toute l'étendue du pays qu'on appeloit alors particulièrement Comté de Valois ; aussi la désignoit-on indifféremment tantôt sous le nom de *Sols Néret*, tantôt sous celui de *Sols de Crépy*. Le *Sol Néret* valoit la moitié du *Sol Parisis* et un quart de moins que le *Sol Tournois*.

4. La *Monnoie de Provins* avoit quelque cours aux environs de Crépy; on trouve un acte du Comte Raoul IV, dans lequel il est ordonné que les amendes du lieu de Basoches seront payées en cette monnoie ; on en trouve un autre de la Comtesse Éléonore, de 1194, qui donne aux religieuses de Fontaine soixante Sols de Provins a prendre sur le péage de la Ferté-Milon ; mais cette monnoie étoit d'un usage plus particulier et plus commun dans les lieux du Valois, qui dépendoient de la Champagne, comme à Ouchy et à Neuilly.

5. La *Monnoie de Châlon* y a été employée quelquefois ; la charte de Commune de Crépy fait mention d'une redevance qu'on payoit avec cette monnoie.

Ces différentes monnoies n'y sont plus connues aujourd'hui ; on en conserve seulement quelques-unes dans les cabinets des curieux ; on n'y reçoit que les monnoies qui ont cours dans le reste de la France.

Mesures. Nous avons déja indiqué, dans l'article I de ce chapitre, les mesures dont on se sert dans le Valois et le Comté de Senlis pour connoître et désigner l'étendue des terres ; nous ajouterons seulement ici que le pied de Roi y est de 12 pouces, le pied de Braine de 10 pouces un tiers, ceux de Pierrefonds et de Crépy de 12 pouces, ceux de Vic-sur-Aisne , de Compiégne et de la Fère en Tardenois, de 11, celui de Saint-Mard de 10.

La mesure pour les liqueurs, comme vin, eau-de-vie, vinaigre, cidre, verjus, se divise dans le Valois en pot, pinte, chopine, demi-setier et roquille ; le pot fait deux pintes, la pinte deux chopines, la chopine deux demi-setiers , le demi-setier deux roquilles ; elle est la même dans la plupart des lieux du Valois. La pinte fait à-peu-près deux pintes mesure de Paris ; il n'en faut que 150 pour faire le muid de Paris, qui en contient 280, mesure de cette ville ; quatre pintes et un sixième du Valois font encore la velte ou setier de Paris, qui contient huit pintes mesure de cette ville. La mesure n'est point la même à la Ferté-Milon, à Crépy, à Pierrefonds, et à Verberie ; elle est plus petite à Ouchy. Il faut trois demi-setiers ou une chopine et demie pour faire la pinte de Paris ; cette différence vient du droit de courtepinte qu'on a établi sur les cabaretiers de cette ville : à Crépy , la pinte est la même que celle de Paris ; à Pierrefonds et à Verberie, elle est d'un quart plus forte que cette derniere, et à Ouchy, d'un tiers.

L'huile à brûler se vent à la mesure, et cette mesure n'est point la même dans les différens lieux. On la divise en pinte, chopine, demi-setier, moiton et demi-moiton. La pinte pese deux livres huit ou neuf onces à la Ferté-Milon, et deux livres trois quarts à Mareuil-la-Ferté et à Marolles ; elle est plus forte à Neuilly-Saint-Front.

Les grains se vendent aussi à la mesure ; on la divise en mine, pichet, demi-pichet et boisseau ; un certain nombre de mines forme le sac ou le setier ; il en faut trois à la Ferté-Milon, à Villers-Cotterez, à Neuilly, à Crépy ; dans cette derniere ville, la mesure de l'avoine est différente ; elle est appelée *amarre*. Les quatre pichets de cette mesure valent les six pichets de la mesure à blé.

ARTICLE IV.

Navigation.

La Navigation pourroit être très-considérable dans le Valois. Ce pays est entouré et traversé par des rivières qui sont navigables ou qui peuvent le devenir aisément. La Marne côtoie sa partie méridionale ; l'Aisne le côtoie et le traverse dans sa partie septentrionale depuis Pontarcher jusqu'a Réthondes et se jette dans l'Oise à Compiégne ; celle-ci côtoie la partie occidentale du Valois et du Comté de Senlis et se jette dans la Seine ; l'Ourcq en parcourt la partie méridionale et se jette dans la Marne ; toutes ces rivières sont très-commodes pour la navigation ; elles établissent des débouchés multipliés et des communications nombreuses de toutes les parties du Valois avec une grande partie de l'Isle de France, la ville de Paris, la Normandie et l'Océan. Dans la partie méridionale, la rivière d'Ourcq se jette dans la Marne, qui va elle-même se jeter dans la Seine ; dans la septentrionale, l'Aisne va se jeter dans l'Oise, et celle-ci, qui va se mêler avec la Seine, fournit un débouché à la partie occidentale.

La navigation sur toutes ces rivières se fait par des bateaux de différentes grandeurs ; mais elle est gênée dans le cours de l'Aisne, de l'Oise et de l'Ourcq par des islots et des gords assez fréquens qui resserrent l'espace nécessaire aux bateaux et par le mauvais état des chemins que doivent suivre les chevaux destinés au tirage de ceux-ci. Les plus gros bateaux de la rivière de Seine remontent jusqu'aux ports de Verberie, de la Croix et de Compiégne, à l'exception des tems où les eaux sont basses. L'Aisne et l'Oise portent aussi des trains de bois, mais en petite quantité ; ils sont défendus sur l'Ourcq, parce qu'ils en dégradent les bords.

Deux péagers généraux, l'un à Rivière près de Vic-sur-Aisne, l'autre à Verberie, exerçoient autrefois une inspection sur la navigation de l'Aisne et de l'Oise ; ils percevoient un impôt, dont le produit servoit à l'entretien des chemins le long de ces rivières ; leurs charges répondoient à celles des Comtes du Rivage sous le bas empire. Cette Police est confiée aujourd'hui, ainsi que sur toutes les rivières qui servent à l'approvisionnement de Paris, au Prévôt des Marchands de cette ville, qui l'exerce par lui même, et pour les matières provisoires où qui demandent de la célérité, par des Subdélégués, qui résident dans les lieux les plus peuplés et les plus commerçans sur ces rivières.

Il seroit possible de donner beaucoup plus d'étendue à la navigation dans le Valois et d'augmenter les avantages qu'on peut en retirer ; quelques autres rivières en seroient susceptibles ; on en a formé quelquefois le projet, qu'on n'a jamais mis en exécution.

1. La navigation sur la rivière d'Autonne faciliteroit l'exportation des grains, des fruits, des légumes et du foin, qu'on recueille en grande quantité dans la vallée fertile de ce nom ; on avoit conçu le dessein de rendre cette rivière navigable ; mais le premier aperçu a effrayé les auteurs du projet ; on a cru être obligé de détruire dix-sept ou dix-huit moulins, de nuire aux deux vastes étangs de Pondrond et de Berval, de détourner de la rivière d'Ourcq un ruisseau qui lui est nécessaire, et de construire un grand nombre d'écluses ; on a craint des frais immenses et on n'a espéré qu'un bénéfice modique ; aussi le projet a-t-il été abandonné. Un examen plus approfondi et plus exact feroit peut-être trouver des moyens de diminuer les obstacles et les dépenses.

2. L'utilité de la navigation sur la petite rivière de Vesle a été aperçue depuis long-tems ;

long-tems; elle devoit fournir un débouché commode à la ville de Reims pour l'exportation de ses marchandises et pour l'importation de celles qui sont nécessaires à sa consommation ; le Valois y auroit trouvé un avantage par l'exportation plus aisée de ses denrées. Aussi a-t-on formé plusieurs fois le projet de rendre cette rivière navigable depuis Reims jusqu'à Braine, et de là jusqu'à son embouchure dans l'Aisne. François I. voulut l'exécuter, mais la mort le prévint; Henri II, son successeur, favorisa l'entreprise, qui fut terminée heureusement par les soins du Cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims, des Seigneurs de Sillery et des Comtes de Braine ; la navigation se fit heureusement, mais ne se soutint pas long-tems; les guerres civiles firent négliger l'entretien du canal, qui avoit été creusé , et en dix ou douze ans, il fut presque comblé. Les travaux furent repris au commencement du siècle dernier, mais extrêmement variés, sur des projets qui se détruisoient les uns les autres ; on parvint cependant, vers 1640, à faire porter à cette rivière des bateaux de cinquante à soixante pieds de long; mais cela ne dura pas long-tems, et depuis plus de cent ans la Vesle n'a plus été navigable. On a démontré cependant, en 1748, qu'il seroit aisé d'y parvenir en creusant un canal depuis Reims jusqu'à Fismes, à la jonction de la petite rivière d'Ardres.

3. On a proposé, depuis plus de deux siècles, de rendre le Ru de Savières navigable depuis l'Abbaye de Longpont jusqu'à Port-aux-Perches, où il se jette dans l'Ourcq, entre Silly et la Ferté-Milon, et d'établir en même tems un Ru de flottage depuis Fleury jusqu'à Corcy. Il en auroit résulté une exportation plus facile , une augmentation du prix des bois de la forêt de Retz, et un débouché précieux pour l'approvisionnement de Paris et pour le commerce du Soissonnois et d'une partie du Valois. Ce projet, conçu dès l'an 1571, n'a fixé l'attention qu'en 1752; l'examen qu'on en a fait, a fait trouver beaucoup de facilité dans l'exécution du Ru de flottage, une quantité d'eau suffisante, même dans les grandes sécheresses, pour la navigation sur le Ru de Savières, des moyens assurés pour détourner l'eau des ravines, assez de pente pour placer les écluses, enfin la totalité des dépenses beaucoup au-dessous du profit qu'on devoit en attendre. Malgré tous ces avantages, cette entreprise est restée sans exécution.

CHAPITRE VIII.

Mœurs, Usages, Cérémonies et Costumes du Valois et du Comté de Senlis.

Le climat et l'habitude influent presque toujours sur les mœurs et le caractère des peuples. Le climat du Valois et du Comté de Senlis est doux et tempéré; il n'éprouve ni les chaleurs brûlantes des provinces méridionales, ni les froids rigoureux de celles du nord, ni les vents secs et violens, qui, en desséchant la terre dans les premières, augmentent la roideur et la sensibilité des fibres des individus qui les habitent. Les habitudes y sont douces et tranquilles; on n'y voit ni ce goût décidé pour les plaisirs vifs, les actions bruyantes et les fêtes tumultueuses, qui caractérise les habitans du midi de la France, ni cette rudesse qu'on aperçoit souvent vers le nord. Aussi les mœurs y sont-elles en général douces, paisibles et sociables; les habitans, attachés à leurs foyers et à leurs habitudes, craignent tout ce qui peut les en éloigner: ils apportent ce goût jusque dans leurs plaisirs, et, se suffisant à eux-mêmes, il savent se contenter de ceux qu'ils savent se procurer dans le commerce d'une société tranquille et peut-être monotone. Le paysan a les mêmes goûts; mais l'assiduité,

qu'exige de lui le travail, l'empêche de s'y livrer; ses plaisirs présentent les mêmes nuances: il est en général laborieux et attaché à ses devoirs, et sur-tout à ceux qu'imposent la religion et la vertu.

On remarque cependant quelques différences relatives aux divers cantons; ceux qui sont voisins de la Champagne et de la Picardie, présentent des nuances qui se rapprochent beaucoup du genre de vie, du caractère, des mœurs et des manières des habitans de ces deux provinces. On retrouve les mœurs des Champenois dans les lieux situés au midi et à l'orient des deux Châtellenies d'Ouchy et de Neuilly-Saint-Front, et les mœurs des Picards sur les rives de l'Oise, et dans presque toute la partie septentrionale du Valois.

Le peuple parle le françois par-tout; mais on retrouve l'accent Champenois dans la partie orientale, et l'accent Picard dans les hameaux et les villages de la forêt de Compiégne, depuis la Croix jusqu'à Pierrefonds. Dans les Châtellenies de la Ferté-Milon, de Crépy et de Verberie, on n'aperçoit aucun accent; mais le peuple y parle un patois qui est un idiome composé de vieux mots du quatorzième et du quinzième siècles.

Les guerres fréquentes dont le Valois et le Comté de Senlis ont été le théâtre, donnèrent lieu à l'institution de certains exercices militaires, qui, en apprenant aux bourgeois et au peuple à manier les armes, les mettoient en état de résister aux ennemis et de défendre leurs foyers; mais la pacification des troubles et la tranquillité qui y règne depuis près de deux siècles, ont converti ces exercices en des jeux de simple amusement. C'est sous ce point de vue que nous devons considérer les jeux de l'Arc, de l'Arbalète et de l'Arquebuse.

Le jeu de l'Arc est le plus ancien; le Soissonnois et le Valois en ont été comme le berceau, à cause de la proximité des reliques de Saint-Sébastien, qui en est le patron, déposées à la Ferté-Milon et à Saint-Médard de Soissons; l'Abbé de Saint-Médard est même regardé encore aujourd'hui comme le Président-né et l'Ordonnateur-Général de toutes les compagnies de l'Arc établies en France. Ce jeu consiste dans une association d'un certain nombre de personnes habiles à manier l'arc, qui prennent la qualité de *Chevaliers de l'Arc*; ils s'exercent à abattre d'un coup de flèche une figure d'oiseau élevée au haut d'une longue perche; celui qui y parvient a dès ce moment la primauté, prend le titre de *Roi de l'Arc*, et en porte les marques pendant un an, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'au renouvellement du jeu, l'année suivante, un autre, aussi adroit et aussi heureux, lui succède. Il y en a plusieurs compagnies dans différens endroits, à Crépy, à Compiégne, à Senlis, et ce jeu est assez en usage dans presque tous les villages du Valois.

Après la suppression des Francs-Archers, nos Rois favorisèrent les jeux de l'Arc et de l'Arbalète; ils accordèrent à ceux qui y étoient associés, l'exemption des tailles, des subsides, et de toutes sortes d'impositions, à l'exception de celles qui se lèvent pour le rétablissement des fortifications en tems de guerre. Mais ces compagnies ont perdu insensiblement ces priviléges; la décision rendue au sujet de celle de Crépy, a servi de règle pour les autres. Celle-ci ayant présenté ses titres à la Cour des Aides de Paris, en 1625, et demandé le renouvellement de ses priviléges, il fut ordonné que l'Arc ne servant plus à la guerre, et son usage ne pouvant être d'aucune utilité pour le service de la patrie, le seul *Roi de l'Arc* jouiroit à l'avenir des exemptions accordées à la compagnie, et qu'en conséquence il seroit exempt de payer ses huitième et dixième du vin de son crû, jusqu'à la concurrence de vingt-cinq muids, pendant l'année de sa royauté, sans pouvoir transporter à d'autres cette exemption.

L'établissement des Compagnies du jeu de l'Arquebuse a fait tomber dans les villes celui de l'Arc; il a été abandonné au peuple, et relégué, pour ainsi dire, dans les faubourgs et dans les campagnes.

Les Compagnies de l'Arquebuse ont eu le même but que celles de l'Arc, celui de s'exercer au maniement des armes. Leurs exercices furent d'abord militaires ; ils devinrent dans la suite des jeux de simple amusement ; on substitua alors le faste à l'utilité, et ils furent le motif de fêtes et l'origine d'une nouvelle espèce de plaisirs.

Chaque ville eut sa Compagnie, composée d'un nombre fixe de Chevaliers ; chaque Compagnie eut ses exercices particuliers et publics ; les premiers consistoient en ce que les Chevaliers se rendoient, lorqu'ils le jugeoient à propos, dans le lieu d'assemblée, pour s'y exercer à tirer au blanc ; les exercices publics réunissoient toutes les Compagnies du canton et souvent des cantons voisins. Chaque ville fournissoit un prix à tour de rôle.

Le jour indiqué pour les exercices publics, chaque Compagnie arrivoit au rendez-vous avec appareil, en uniforme, au bruit des tambours, au son de la musique, commandée par son Capitaine, avec son drapeau, et précédée par un signe distinctif qui indiquoit la ville d'où elle étoit partie. La Compagnie de Compiégne étoit précédée d'un *Dormeur*, qu'on menoit ; celle de *Pont-Sainte-Maxence*, dont les habitans sont surnommés les *Soupiers*, étoit conduite par un homme du lieu, qui portoit une Marmite et une Cuiller-à-pot ; celle de Senlis étoit précédée d'un Gueux, chargé d'une besace, pour répondre au sobriquet de *Besaciers* qu'on donne à ses habitans ; celle de Soissons avoit à sa tête un homme qu'on avoit dressé à contrefaire le *Bâilleur*, c'est-à-dire, à tenir la contenance d'un *Désœuvré*, et d'un ennuyé de son désœuvrement ; celle de Neuilly-Saint-Front avoit un homme qui faisoit le *Fou* et qui semoit du sable ; celle de Chauny étoit précédée du *Vacher* du lieu : on l'appeloit *Tout le monde*.

Les Compagnies de Braine, de la Ferté-Milon et de Crépy, avoient chacune un emblème qui la caractérisoit, la distinguoit des autres, et répondoit au sobriquet donné aux habitans de chacune d'elles ; celle de Braine avoit un *Corbeau* ; celle de la Ferté-Milon un *Piemard*, oiseau commun dans la forêt de Retz ; celle de Crépy faisoit porter un *Cochon* ou *Pourceau* dans une cage.

Ces trois dernières Compagnies ont toujours été les plus distinguées du Valois ; celle de Crépy est la plus ancienne, et obtint de Henri III. la confirmation de ses privilèges ; elle fut presque anéantie, en 1715, par une ordonnance du Gouverneur de la province, mais rétablie la même année par arrêt du Conseil d'Etat. Celle de la Ferté-Milon est presque aussi ancienne : elle obtint, en 1612, une confirmation de Louis XIII ; elle fut supprimée en 1735, et rétablie en 1751 : on en bénit le guidon le 22 mai 1752. Celle de Braine fut établie en 1619, par Henri de la Mark, Duc de Bouillon et Comte de Braine, et confirmée, en 1624, par le Roi Louis XIII.

Ces différentes Compagnies jouissoient de divers privilèges, qui sont aujourd'hui réunis sur la tête des Rois de l'Arquebuse. Elles assistent aux cérémonies publiques, et sont invitées dans toutes les occasions où la milice bourgeoise prend les armes ; elles précèdent cette milice, de manière qu'il y ait un intervalle de six pieds d'une troupe à l'autre. Les Compagnies de Crépy, de Soissons et de Laon ont été particulièrement maintenues dans ce droit par un arrêt du Conseil d'état du 5 août 1715.

Les Compagnies de l'Arquebuse se sont multipliées dans le Valois et le Comté de Senlis. Le premier de ces cantons en a dans les villes de Crépy, de Braine et de la Ferté-Milon, et le dernier dans les villes de Senlis, de Compiégne et de Pont-Sainte-Maxence.

Le Valois, ainsi que les autres provinces de la France, a des Ménestriers ; mais ceux-ci sont soumis à une inspection particulière qu'on ne connoît point ailleurs. Six Ménestriers, résidans à Villers-Cotterets, forment une espèce de corps, dont le chef

reçoit des provisions du Duc de Valois ; il prend la qualité de Lieutenant-Général des Violons de ce Duché, et a un droit d'inspection sur tous les Ménestriers des six Châtellenies.

Parmi les différens usages du Valois, il en est deux que nous devons faire connoître, celui des *Sautriaux de Verberie*, et celui du *Sabat de Verberie* et *de la Ferté-Milon.* Le premier est encore en vigueur ; le dernier n'existe plus.

On appelle *Sautriaux de Verberie*, une troupe d'enfans du peuple, qui donnent aux passans le spectacle de se précipiter en boule du haut d'une montagne près de Verberie. L'origine de ce jeu, appelé autrefois *le Jeu des Tombereaux de Verberie*, est inconnue; mais on ne peut douter que cet usage ne soit très-ancien ; il subsistoit avant la mort du Duc d'Orléans, frère du Roi Charles VI. Le grand chemin de Verberie à Paris, où est situé le *Tomboire*, avoit perdu, dès la fin du quinzième siècle, le nom de *Chemin du Duc d'Orléans*, pour prendre celui de *Chemin des Tombereaux*, et l'auteur du livre de l'Antiquité des villes observe : « Qu'on voit à Verberie une société « de tombereaux ou petits galands, qui se laissent rouler du haut en bas d'une col- « line pour amuser les passans ». Enfin, de tems immémorial, ces *Sautriaux* sont inscrits sur l'état des menus plaisirs du Roi, pour une somme qui leur est délivrée chaque fois que ce Prince descend de la montagne de Verberie pour aller à Compiégne. Il y eut une contestation à leur sujet à l'époque du passage de Louis XV, à l'occasion de son sacre ; la troupe des *Sautriaux de Verberie* fut s'établir sur le grand chemin de Reims, d'où elle fut chassée par les habitans d'un village voisin; mais sur les plaintes qu'elle en porta au Grand-Prévôt de l'Hôtel, elle fut maintenue dans le droit de récréer le Roi à son passage.

L'adresse des *Sautriaux* consiste à entrelacer tellement leurs têtes, leurs bras et leurs jambes, que leur corps prenne la forme d'une boule ; dans cet état ils se précipitent du haut de la montagne, et reparoissent subitement sur leurs pieds, lorsqu'ils sont arrivés au bas. Ils s'accollent quelquefois deux à deux ; ils se placent alors de manière que la tête de l'un se trouve entre les jambes de l'autre, ils entrelacent leurs bras, et ils forment une boule qui a le double de la grosseur de la précédente.

Le bas peuple de Verberie est dans une possession immémoriale, comme exclusive, de cet exercice; cependant ce jeu avoit pris faveur dans différentes provinces de la France, sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Il se forma plusieurs troupes de *Sautriaux* à l'imitation de ceux de Verberie : on trouve même que ceux-ci avoient envoyé des élèves jusque dans la Provence. Mais depuis long-tems l'usage en a cessé et ne s'est conservé qu'à Verberie, dont les habitans ont le sobriquet de *Sautriaux.*

Les Sabats étoient des assemblées nocturnes, composées de trois sortes de personnes, de libertins un peu aisés, d'indigens et vagabonds, la plupart voleurs ou mauvais sujets, et de gens de bonne-foi de l'un et l'autre sexe, dont on gagnoit la crédulité par la crainte ou l'espoir. Ils ont été très-communs dans le Valois, sur-tout dans le seizième siècle, par la protection qu'ils trouvèrent dans la superstition de la Reine Catherine de Médicis ; mais les principaux et les plus notables se tenoient vers la Ferté-Milon et Verberie : ceux-ci tantôt au Pont-la-Reine, sur le grand chemin de Compiégne, tantôt au Fond de Noé-Saint-Martin, près du grand chemin de Paris, tantôt au bois d'Ajeux. Ceux qui les fréquentoient, étoient appelés *Chevaucheurs de Ramon* à la Ferté-Milon, et *Chevaucheurs d'Escouvettes* à Verberie ; *Ramon* est un vieux mot françois, et *Escouvette* un ancien mot picard, qui signifient l'un et l'autre un balai ; on croyoit que nul ne pouvoit y être reçu, s'il n'étoit muni d'un balai, dont il tenoit la tête à deux mains, et le manche entre les deux jambes.

Le secret étoit l'ame de ces assemblées ; on ne commençoit les séances qu'après s'être

s'être assuré de tous les assistans; on les levoit avec précipitation, si on apercevoit quelque personne qu'on crût pouvoir être suspecte; elles commençoient après l'entrée de la nuit et finissoient au chant du coq; on les tenoit en été dans les bois, et en hiver dans des fermes écartées; les chambres ou salles destinées aux sabats d'hiver, étoient éclairées par une seule lampe, qu'on plaçoit ordinairement dans un coin de la cheminée, et dont la lumière pâle, foible et éloignée, ne dissipoit qu'une partie des ténèbres.

Un prétendu diable présidoit à ces assemblées, élevé sur un tréteau de deux ou trois pieds : il prenoit tantôt la forme d'un Bouc, tantôt celle d'un gros Barbet, quelquefois celle d'un Cavalier habillé de noir et couvert d'un manteau de la même couleur; il ouvroit la séance par un discours, et avoit à sa droite un homme ou une femme dépositaire de poudres et de graisses. Les assistans étoient rangés à sa droite et à sa gauche sur deux lignes parallèles; après le discours, ils consultoient le diable, qui répondoit à leurs questions; ils en recevoient les graisses et les poudres, avec lesquelles ils se frottoient le corps; ils baptisoient quelquefois des crapauds, qu'ils regardoient comme des préservatifs, et auxquels ils donnoient le nom de *Mirmilots;* quelquefois et le plus souvent, ils adoroient le diable, et, en signe de soumission, lui baisoient le nombril. La cérémonie étoit terminée par un repas, auquel on mangeoit du pain noir, et après lequel on se livroit à des danses lascives et à des débauches monstrueuses. Quelquefois le président imprimoit un signe à ceux qui se faisoient initier; il appliquoit sur le corps du récipiendaire, une graisse, qui y faisoit naître une espèce de rogne, dont l'impression étoit profonde.

La mort de Catherine de Médicis, la pacification des troubles après l'avénement de Henri IV au trône, un siècle plus éclairé, et une vigilance plus exacte, ont dissipé insensiblement ces assemblées détestables, dont il ne reste plus aujourd'hui aucune trace.

Les pratiques religieuses du Valois consistent principalement en des pélerinages, qui ont pour but le culte de quelques Saints et la guérison de quelques maladies pour lesquelles on les invoque; ils sont très-multipliés. On va à *Saint-Arnoult* de Crépy pour les maladies inflammatoires; à *Saint-Prix* de Gilocourt et d'Acy en Multien pour la paralysie; à *Saint-Blaise* de Saint-Martin-de-Béthisy, de Sèches et de Buzancy pour les maux de gorge; à la *Sainte Vierge* de Champlieu et de Saint-Germain-de-Verberie et à *Saint-Félix-de-Valois* de Cerfroid, pour les enfans en langueur; à *Saint-Vast* de la Ferté-Milon et de Verberie, et à *Sainte-Ursule* de Mans près Muret, pour les enfans qui tardent à marcher seuls; à *Sainte-Géneviève* de Marisy et à *Sainte-Euphrosine* de Saint-Jean-aux-Bois, pour la fièvre; à *Saint-Mamert* de la Ferté-Milon, pour la colique; à *Saint-Quentin-lès-Louvry*, pour l'enflure; à l'*Hermitage Saint-Antoine*, pour la gale; à Dampleu, pour la peur; à *Sainte-Restitue* d'Arcy, pour le mal caduc.

De tous ces pélerinages, ceux du *Calvaire*, de *Saint-Ouen* et de *Saintines* ont été les plus fameux, soit par le grand concours des Pélerins, soit par les pratiques superstitieuses qui y ont été en usage.

Le *Calvaire* est une Chapelle de forme carrée, bâtie solidement et bien voûtée, qu'on trouve à quatre cents pas du village de Courcelles, sur le grand chemin qui conduit de Braine à Reims. On croit qu'elle a été bâtie en 1365 par Enguerrand, Seigneur de Courcelles, en accomplissement d'un vœu qu'il avoit fait pendant son séjour à la Terre-Sainte, et placée à une distance de Courcelles égale à celle du Calvaire à Jérusalem. On y va en pélerinage le jour du Vendredi-Saint; la foule y étoit autrefois prodigieuse; mais il y a aujourd'hui beaucoup moins d'affluence.

On fait le pélerinage de Saint-Ouen au village de la Croix, où on invoque ce Saint

contre la surdité. Le jour de sa fête, qu'on y célèbre le 24 août, et pendant l'octave suivante, l'église est très-fréquentée, et on y réclame l'intercession du Saint par une pratique assez singulière ; on fait descendre dans un caveau les personnes attaquées de surdité, et on leur fait passer la tête dans une niche de pierre, où elles font leurs prières.

Le pélerinage de Saint Jean-Baptiste, au village de Saintines, a été le plus fameux par le concours du peuple, l'affluence des marchands et les pratiques ridicules et souvent scandaleuses qu'on y observoit. Il avoit lieu toute l'année, mais sur-tout la veille, le jour et pendant l'octave de la Saint-Jean ; on s'y rendoit des différentes provinces de la France et des royaumes étrangers, principalement de la Picardie et des Pays-bas.

Les pélerins et les dévots arrivoient la veille de la Saint-Jean, se baignoient le soir même dans la fontaine, passoient la nuit dans l'église ou le cimetière, entendoient la première grand'messe qu'on chantoit à minuit, et une seconde dans le jour ; ils parcouroient ensuite la foire, y faisoient leurs emplettes, achetoient sur-tout l'image de Saint-Jean, prenoient de la braise éteinte ou de la cendre du feu de la veille, faisoient une provision de l'eau de la fontaine, et s'en retournoient. On attribuoit à cette braise, à cette cendre et à l'eau de la fontaine la propriété de garantir des accidens du tonnerre.

On venoit en même tems y chercher la guérison de l'épilepsie ou mal caduc, et on croyoit ne pouvoir l'obtenir qu'en se soumettant à certaines pratiques ; les principales consistoient à réciter un évangile sur la tête de l'épileptique, et à le plonger par trois fois dans la fontaine par le ministère de gens préposés à cette fonction. On a regardé quelquefois comme des miracles, des guérisons vraies ou apparentes qu'on a dit y avoir été opérées : mais un peu d'attention à la grande froideur de cette eau, même dans les grandes chaleurs de l'été, et à la révolution subite que l'immersion peut produire, suffit pour détruire le merveilleux aux yeux des personnes éclairées et exemptes de préjugé.

Ces pratiques, qui n'avoient eu d'abord pour principe, que des motifs louables, avoient enfin dégénéré en abus. L'office de la nuit, les prières qu'on faisoit sur les pélerins, les bains de la fontaine, donnoient lieu à beaucoup d'inconvéniens ; on entendoit l'office dans le cimetière, dans l'église, dans les auberges ; on se livroit à des indécences révoltantes, à des libertés scandaleuses ; le tumulte inséparable de la trop grande multitude, les cris, quelquefois les blasphêmes, l'ivrognerie, et d'autres excès sur lesquels la décence nous force à garder le silence, marquoient, pour ainsi dire, tous les momens de cette nuit ; les ténèbres favorisoient le désordre. On exerçoit une concussion sur les pélerins ; on avoit imaginé trois classes de bains, et chacune d'elles avoit un tarif particulier ; on faisoit payer trente livres ceux de la première classe, seize livres ceux de la seconde, et huit livres ceux de la troisième.

Les deux autorités ecclésiastique et séculière se réunirent en vain pour faire cesser les abus ; l'Evêque de Senlis, par ses Ordonnances, et le Parlement de Paris, par ses Arrêts, ne purent y parvenir vers le milieu du siècle dernier ; ils trouvèrent les plus grands obstacles de la part de la plupart des Marguilliers, des autres personnes intéressées, sur-tout du peuple, qui se mutina, se souleva plusieurs fois, et éluda long-tems l'exécution des sages règlemens qu'on venoit de faire. Enfin, un simple curé de Saint-Pierre de Verberie y parvint en satisfaisant l'avidité des Marguilliers ; la cession qu'il leur fit d'une rente qu'ils perçoivent encore, fit cesser l'usage des bains ; dès-lors, tout le merveilleux disparut, la foule diminua, et le scandale cessa.

CHAPITRE IX.

Histoire littéraire et Hommes illustres du Valois et du Comté de Senlis.

ARTICLE PREMIER.

Histoire littéraire du Valois et du Comté de Senlis.

Les anciens Seigneurs du Valois et du Comté de Senlis paroissent avoir porté peu d'attention aux moyens propres à introduire parmi les peuples soumis à leur domination, le goût des sciences, des lettres et des arts; on ne trouve aucun établissement où ces peuples aient pu puiser des connoissances, où ils aient pu développer ce germe de l'ambition que nous portons en naissant, et qui peut seul frayer la route des honneurs et des récompenses. Les écoles de quelques Chapitres et de quelques Monastères ont été pendant long-tems les seules où l'on ait pu acquérir quelques légères connoissances; elles n'eurent même jamais aucune consistance; les leçons y furent souvent interrompues, et elles furent rarement ouvertes aux peuples de ces deux cantons; la rareté des maîtres, leur indépendance, l'insubordination des écoliers, le défaut de revenus nécessaires, les rendirent toujours insuffisantes et peu utiles. On trouve cependant que dès le commencement du quinzième siècle, on enseignoit la langue latine à Senlis et à Crépy; mais ces deux écoles n'étoient point publiques : on n'y recevoit que ceux qui étoient en état de payer l'instruction; elles ne reconnoissoient aucun supérieur; leur police dépendoit absolument de ceux qui les tenoient et qui dirigeoient toutes leurs vues vers les motifs d'intérêt particulier qui étoit leur mobile.

La clôture du Concile du Trente fut l'époque ou le Valois et le Comté de Senlis commencèrent à avoir des établissemens fixes et permanens, où on put puiser les premiers élémens de la langue latine. Ce Concile avoit ordonné l'établissement d'un Collége dans toutes les villes où il y auroit des Chapitres de Cathédrale ou de Collégiale, et accordé les revenus d'une prébende à ceux qui en auroient la direction; les États d'Orléans et de Paris dressèrent des règlemens conformes à ces sages dispositions.

Artur Fillion, Evêque de Senlis, avoit déja, peu de tems avant, senti l'utilité de pareils établissemens, et avoit voulu en procurer les avantages à sa ville épiscopale; dès 1523, il avoit acheté une maison dans la paroisse de Saint-Rieul, près de l'église de Saint-Pierre, et y avoit établi un Collége; mais la modicité des revenus rendoit cette fondation insuffisante et presque inutile; elle ne commença à prendre un peu de consistance, que lorsqu'en vertu des décrets du Concile de Trente on lui eut réuni, en 1565, les revenus d'une prébende de la Cathédrale. Le corps municipal de Senlis commença même alors à s'en occuper; il lui donna une maison plus vaste et plus commode, où il fut transféré vers l'an 1573 et où il est encore. Ce Collége a un Principal et deux Professeurs, et est soumis à la direction et à l'inspection d'un bureau composé de l'Évêque, du Lieutenant-Général du Bailliage, du Procureur du Roi, du Maire, des Échevins et de deux Notables bourgeois.

On jeta en 1562 les premiers fondemens de l'établissement d'un Collége à Crépy;

on établit un Principal et on lui joignit un Professeur de rhétorique : le Bailliage de cette ville, l'Evêque diocésain et le Parlement de Paris se réunirent pour favoriser cet établissement ; mais le défaut de revenus et d'un édifice nécessaire, retarda l'exécution d'un projet aussi utile : il ne fut consommé qu'en 1567 par la réunion qui lui fut faite d'une prébende du Chapitre de Saint-Thomas et par l'acquisition d'une maison que la ville de Crépy consacra à cet établissement. Cependant ce Collége a eu, pour ainsi dire, un instant de célébrité; plusieurs maîtres y enseignoient la rhétorique, les humanités et les élémens de la grammaire latine ; un pensionnat nombreux fournissoit à leur entretien; mais la retraite des pensionnaires a été l'époque de la chute du Collége. L'instruction y est aujourd'hui très-bornée ; il n'a absolument qu'un seul maître, qui en est en même-tems le Principal.

Vers la même époque, en 1571, les Officiers-municipaux de Compiégne établirent dans cette ville un Collége, qui fut ensuite fondé de nouveau et doté en 1634 par le Roi Louis XIII, avec titre de Collége royal, et donné aux Jésuites. Il jouissoit entre autres d'une pension du Roi de 3000 liv. sur les ventes ordinaires de la forêt et des revenus de la Chapelle de Bonne-nouvelle, sur la porte de Pierrefonds, qui vont à environ 1800 liv. tous les ans. Après l'expulsion de ces Religieux, il a été tenu pendant quelque tems par des Professeurs séculiers, choisis dans la faculté des arts de l'Université de Paris. Il est occupé aujourd'hui par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

On avoit projeté vers la fin du siècle dernier, l'établissement d'un Collége à la Ferté-Milon ; mais le défaut des fonds nécessaires avoit empêché l'exécution de ce projet ; elle n'a eu lieu qu'en 1719, et on la doit à la bienfaisance de Claude Hannivel de Maine-Villette, Abbé de Valsery, qui donna une rente de 300 liv. sur l'Hôtel-de-ville de Paris, pour former les gages d'un Régent ; cette rente devint bientôt insuffisante, ayant été réduite en 1722 à 165 liv. ; mais on l'a augmentée d'une pension de 100 liv. affectée sur le Prieuré d'Auteuil, qui a été alors réuni au Séminaire de Soissons. Ce Collége n'a qu'un seul maître, qui en est en même tems le Principal.

Le bourg de Villers-Cotterets a aussi un Collége, qui n'est pareillement composé que d'un seul maître, et où l'on n'enseigne que les premiers élémens de la grammaire latine.

Le Valois a par conséquent trois Colléges, à Crépy, à la Ferté-Milon et à Villers-Cotteretz ; mais ils n'ont chacun qu'un seul maître, et on n'y donne qu'une très-légère teinture des humanités; il est aisé de sentir combien peu ils peuvent être utiles. Ceux du Comté de Senlis sont mieux pourvus, mieux rentés, et présentent des avantages plus réels ; celui de Senlis a un plus grand nombre de maîtres, des revenus plus considérables, des règlemens particuliers, et soumis à la surveillance d'un bureau, qui y fait observer une police exacte ; on y enseigne la grammaire latine, les humanités et la rhétorique. Mais celui de Compiégne l'emporte sur tous les autres ; les religieux Bénédictins, auxquels il est confié, y portent l'attention la plus exacte, et veillent avec un soin égal à l'instruction, aux progrès et aux mœurs de leurs élèves ; il fait partie des Ecoles Royales-Militaires ; un grand nombre de jeunes gentilshommes y sont élevés aux dépens du Roi, et la manière utile dont l'établissement est dirigé, y attire une foule de pensionnaires des provinces voisines; on y a réuni des maîtres de tous les genres ; la langue latine, les humanités, la rhétorique y sont les premiers objets de l'instruction ; on y enseigne encore les mathématiques, le dessin, la musique, les armes et la danse.

Des petites écoles sont répandues dans les différens lieux du Valois et du Comté de Senlis; on y apprend à lire, à écrire et un peu d'arithmétique ; dans les petites paroisses,

paroisses, elles sont communes aux enfans des deux sexes ; dans les paroisses un peu considérables, les bourgs et les villes, celles des garçons sont séparées de celles des jeunes filles ; celles-ci sont tenues par des femmes, à Senlis par les Religieuses de la Présentation et les Filles de la Croix, à Compiégne par les Sœurs grises et les Dames de la Sainte-Famille, à Crépy par des Religieuses Ursulines, à Verberie et dans plusieurs autres endroits, par des Sœurs de l'Enfant-Jésus. La ville de Compiégne a une école particulière pour l'instruction gratuite des jeunes garçons de cette ville et des environs : elle a été fondée, en 1772, par *M. Picart*, et est tenue par les Frères de l'Ecole Chrétienne.

L'instruction publique est bornée à ces objets dans le Valois et le Comté de Senlis ; on n'y enseigne particulièrement aucune science : les seuls religieux de Saint-Arnoult de Crépy donnent de tems en tems des cours de philosophie et de théologie, où ils reçoivent les jeunes gens qui ont fini leurs humanités.

ARTICLE II.

Hommes illustres du Valois et du Comté de Senlis.

Les sciences et les lettres auroient dû être peu cultivées dans le Valois et le Comté de Senlis ; ces deux contrées n'ont jamais eu aucun établissement propre à en faire naître le goût, à exciter l'émulation, à animer les progrès de ceux qui auroient voulu s'y livrer ; elles ont produit cependant quelques hommes célèbres qui se sont distingués dans les unes et dans les autres. Quelques guerriers ont aussi illustré ces deux pays ; mais nous devons convenir qu'ils sont en petit nombre : et si le Valois a produit des actes d'héroïsme, il les doit principalement à de simples paysans, animés par l'amour de leur Roi et de leur patrie.

GUERRIERS.

L'histoire de *Philippe de Dreux* fournit un de ces exemples révoltans, assez communs dans les siècles reculés, de Prélats qui, tour-à-tour, arborant la mitre et le casque, la crosse et l'épée, abandonnoient le service des autels pour courir dans le champ de Mars; qui même souvent, plus guerriers que Prélats, substituoient sans scrupule les funestes maximes de la guerre aux sages préceptes d'une religion de paix; qui, de la même main, faisoient descendre sur les peuples la bénédiction du ciel, enfonçoient les bataillons, et couvroient la terre du sang de leurs semblables.

Philippe de Dreux étoit né à Braine, vers le milieu du douzième siècle, de *Robert* de France, Comte de Dreux, et d'*Agnès*, Comtesse de Braine. Destiné d'abord au métier de la guerre, il fit ses premières armes dans la Terre-Sainte, où il donna des preuves de bravoure. A son retour, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu, en 1175, de l'Evêché de Beauvais ; mais peu rempli des devoirs de son état, il abandonna souvent son église pour se ranger sous les drapeaux du Dieu de la guerre. Il suivit d'abord le Roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte, où il combattit vaillamment; il fut fait prisonnier et conduit à Babylone : mais il obtint sa liberté à prix d'argent et revint en France. La guerre qui fut déclarée peu de tems après, entre la France et l'Angleterre, lui fournit de nouvelles occasions de suivre son goût pour la profession des armes. La vue des Anglois qui parurent aux portes de Beauvais, lui fit oublier sa dignité ; il rassembla un corps de milices bourgeoises, se mit à leur tête, et les conduisit à

l'ennemi. On le vit, couvert d'une cuirasse, armé d'un bouclier, le casque en tête, l'épée à la main, faire à-la-fois les fonctions de général et de soldat; mais sa troupe peu aguerrie ne put soutenir l'effort des troupes angloises: elle prit la fuite, et laissa son Evêque entre les mains des ennemis. Le Pape, à la prière du Chapitre de Beauvais et de Henri, Evêque d'Orléans, frère de Philippe, réclama *son fils*, *son cher fils*, l'Evêque de Beauvais, auprès du Roi d'Angleterre; ce Prince, pour toute réponse, envoya au Saint-Pere la cotte d'armes de l'Evêque, avec ces mots: *C'est ici la tunique de votre fils*; le Souverain Pontife, instruit alors de la manière dont l'Evêque avoit été pris, s'écria: *Ce n'est plus mon fils, ni celui de l'Eglise; c'est un soldat de Mars et non de Jésus-Christ; qu'il se rachète comme un soldat à prix d'argent.* Il en coûta six mille marcs d'argent à l'Evêque pour obtenir sa liberté.

L'infortune ne put changer ni l'humeur, ni les goûts de *Philippe*; il saisit avec empressement la première occasion de reparoître dans les champs de Mars. Sur une discussion assez légère, il fit la guerre au Comte de Boulogne; celui-ci, soutenu par le Comte de Clermont, prit et rasa un Fort qui appartenoit à l'Evêque; *Philippe*, à son tour, appela à son secours ses neveux, fils de Robert II, Comte de Braine, marcha au Comte de Boulogne, le battit, s'empara d'un Fort qui appartenoit à ce Seigneur et le rasa. Le Pape, instruit des nouveaux écarts de l'Evêque de Beauvais, lui écrivit une lettre fort vive, remplie de reproches, et lui défendit de se servir de l'épée, même de la porter. *Philippe*, peu sensible aux reproches du Pontife, voulant cependant déférer à ses ordres, renonça pour toujours à l'épée, et lui substitua une masse d'armes, garnie de pointes et de picots. Toujours le même, toujours incorrigible, il suivit le Roi Philippe-Auguste aux guerres de Flandres, parut avec éclat à la journée de Bouvines, y combattit avec courage, assomma avec sa masse un grand nombre d'ennemis, terrassa et fit prisonnier *Etienne de Longue-Épée*, Comte de Salisbury, frère naturel de Jean, Roi d'Angleterre, et le livra à Jean de Nesle.

Ce fut-là la dernière action militaire de *Philippe*. Il assista en 1216, en qualité de Pair de France, au fameux jugement de Melun, touchant la Comtesse de Flandres, et mourut à Beauvais au mois de novembre de l'année suivante. Il fut un mauvais Prélat; mais il eût paru dans le monde avec éclat, si des vues d'intérêt n'avoient forcé sa vocation: il étoit naturellement bienfaisant, d'un caractère doux et populaire, et toujours prêt à voler au secours des indigens et des malheureux; il emporta les regrets de ses diocésains, dont il avoit su se faire aimer.

PHILIPPE I, Seigneur de Nanteuil et du Donjon de Crépy, étoit né vers le milieu du douzième siècle, de *Thibaud de Crépy*, Seigneur des mêmes terres, issu par Thibaud I des anciens Comtes du Vexin et des anciens Seigneurs du Valois. Il étoit en bas-âge à la mort de son père, et demeura sous la tutelle de *Clémence de Bar*, sa mère. Il parut dès sa jeunesse à la Cour, et mérita de bonne heure d'être chargé d'affaires importantes par le Roi Philippe-Auguste. Il se distingua sur-tout dans les guerres contre les Anglois. Il donna les plus grandes marques de bravoure au combat entre Courcelles et Gisors; mais entraîné par son courage, il s'exposa trop en avant, et fut fait prisonnier avec *Alain de Coucy*, *Mathieu de Marly*, *Guillaume de Mello* et quelques autres Seigneurs françois. Les Anglois, peu généreux, et indignés de sa résistance, voulurent le punir d'avoir combattu vaillamment, d'avoir fait expirer plusieurs d'entre eux sous ses coups, et de ne s'être rendu qu'à l'extrémité; ils le chargèrent de chaînes, le tinrent dans une prison étroite, et ne lui rendirent la liberté que moyennant une forte rançon. A peine en liberté, il revint à Nanteuil, où il rapporta ses chaînes, qu'il conserva toute sa vie; il voulut même qu'après sa mort on les suspendit au-dessus de son tombeau, comme un monument de la vengeance et de la déloyauté des Anglois; on exécuta ses volontés: on voit encore ces chaînes dans l'église de Nanteuil, attachées

au mur vis-à-vis de son mausolée, à la gauche en entrant; nous en avons déja parlé au chapitre III. La bataille de Bouvines fut un nouveau théâtre pour sa gloire; il combattit à côté de Philippe-Auguste; il fit des prodiges de valeur: ce Prince, témoin de ses exploits, l'embrassa sur le champ de bataille.

Philippe tint toujours un des premiers rangs à la Cour de nos Rois; il est dénommé trois fois parmi les Seigneurs qui avoient suivi Philippe-Auguste, dans l'état qui fut présenté à ce Prince avant la bataille de Bouvines, comme un des premiers vavasseurs, comme Chevalier du Comté de Vexin, et comme l'un des Chevaliers du fort château de Béthisy. Il parut à la Cour avec éclat dans toutes les occasions importantes. Appelé, en 1225, à l'assemblee des Grands, il fut un de ceux qui, par ses avis, déterminèrent la guerre contre les Albigeois, et qui promirent au Roi *aide et fidélité*. Il fut aimé, estimé et recherché par les grands; le fameux Comte de Saint-Pol lui donna une preuve de sa confiance, en le nommant son exécuteur testamentaire en 1219.

Retiré au château de Nanteuil, il s'occupa du bonheur de ses vassaux, et ne cessa de répandre sur eux des bienfaits. Il céda au Roi, en 1218, la Seigneurie du Donjon de Crépy; il quitta alors les armes de Crépy, qui étoient les lions du Vexin, et prit l'écu de gueules à six fleurs-de-lis d'or, posées 3, 2 et 1. Il mourut à Nanteuil en 1227, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame, où l'on voit son mausolée; nous en avons parlé au chapitre III (Planche XXXIV, n°. 6). Il avoit eu d'Adèle, son épouse, neuf enfans mâles, dont la plupart jouèrent dans la suite un grand rôle dans l'Etat.

Bosquiaux (*Nicolas*) tiroit son nom et son origine du fief de Bosquiaux, dans la Seigneurie de May en Multien, qui donnoit droit de séance, comme pairie, aux assises de Crépy. Il vécut à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième. La France étoit alors déchirée par des troubles intestins; elle étoit ravagée par des factions puissantes, qui, s'appuyant tour-à-tour du nom du Souverain, donnoient une apparence de justice à leurs entreprises, et qui sacrifioient tout ce qui s'attachoit au parti contraire, même tout ce qui paroissoit balancer entre les deux partis. Les Orléanois et les Bourguignons, tantôt au nom du Roi, tantôt agissant contre le Souverain, ravageoient à l'envi les contrées qu'ils parcouroient; les Anglois, devenus les maîtres de la plus grande partie du royaume, cherchoient à se maintenir sur un trône qu'ils avoient usurpé; l'héritier légitime de la couronne combattoit pour la défense de ses droits et la conservation de l'héritage de ses ancêtres.

Bosquiaux, sage et vaillant Officier, actif, vigilant, aussi habile dans l'exécution que dans le conseil, également versé dans l'attaque et la défense des places, et le premier militaire de son siècle pour les coups de main, vécut dans ces tems malheureux; forcé à prendre un parti, il s'attacha à la maison d'Orléans, dont il prit la défense et fut un des principaux appuis après l'assassinat du Duc Louis, frère du Roi Charles VI, et sur-tout après la mort de Valentine de Milan, son épouse.

Chargé de la défense du château de Pierrefonds, il résista, en 1411, au Comte de Saint-Pol, quoique suivi de forces nombreuses; il ne capitula que sur les ordres réitérés du Duc d'Orléans; encore prescrivit-il lui-même les conditions de la capitulation; il exigea et obtint deux mille écus d'or pour lui, un sauf-conduit pour la dame de Gaucourt jusqu'au château de Coucy, la liberté pour lui et ses gens d'emporter tous leurs effets, et les honneurs de la guerre pour toute sa troupe: sa sortie eut l'air d'un triomphe.

Après la réconciliation du Duc d'Orléans avec le Roi, le gouvernement du même château lui fut rendu en 1413, et il obtint celui de Soissons après la prise de cette ville par le Roi Charles VI, en 1414. Il repoussa en 1417 la garnison de Compiégne, qui, commandée par *Hector de Saveuse*, s'étoit avancée jusqu'à Pierrefonds, pour en

surprendre le château ; et voulant sur-le-champ user de représailles, il marcha vers Compiégne, se cacha dans les bois, dressa une embuscade, et surprit à son tour et avec plus de succès cette ville, qu'il enleva aux ennemis, et dont il donna le gouvernement au sieur de *Gamache.*

Seul dans le Valois pour le parti du Dauphin contre l'usurpation des Anglois, il arrêta toujours leurs succès : les ressources ne lui manquèrent jamais. Battu, repoussé, abandonné, il ne perdoit point l'espérance de rétablir son Souverain sur le trône de ses pères ; son génie actif et prévoyant lui fournissoit toujours de nouveaux moyens : dans le moment où on le croyoit accablé, anéanti, sans ressources, on le voyoit tout-à-coup reparoître plus puissant et plus redoutable qu'il ne l'avoit été dans la plus parfaite prospérité. Le Duc de Bedfort, Régent du royaume pour le Roi d'Angleterre, le jugea le seul homme qui pût lui résister, et conjura sa perte comme le seul moyen de conserver le trône à son Souverain. Il attaqua *Bosquiaux* dans le château de Choisy ; ce brave guerrier, n'ayant à ses ordres qu'une poignée de soldats, dans un château mal fortifié, osa résister à une armée puissante, soutint le siége avec valeur, repoussa plusieurs fois les ennemis, et fit désespérer du succès ; mais sans soldats, sans provisions, accablé par le nombre, il vit emporter la place d'assaut, et, fidèle à ses maîtres jusqu'au dernier moment, il fut pris les armes à la main, combattant pour leur défense. Les Anglois, loin d'admirer et d'honorer le courage et la fidélité de ce brave militaire, ternirent leur triomphe par une atrocité qui n'eut pour principe qu'une vengeance aussi lâche que cruelle ; ils traitèrent *Bosquiaux*, non en ennemi, mais en sujet rebelle ; ce généreux Officier fut décapité et écartelé à Paris au mois de novembre 1422.

Telle fut la fin d'un guerrier sage, habile, vaillant, intrépide, consommé dans sa profession, fécond en ressources, qui méconnut et brava toujours le danger, qui prodigua son sang pour la défense de ses maîtres, dont la vie fut toujours un mélange de sentimens et d'actions nobles, réfléchies, hardies sans témérité, et héroïques sans faste. Il emporta les regrets du Roi Charles VII, du Duc d'Orléans et de tous les bons François, et sa mémoire est encore vénérée dans le pays qui fut le théâtre principal de ses exploits.

Le Grand Ferré (*a*), Paysan, né à Rivecourt, dans le Valois, est mémorable à jamais par des actions qui ont immortalisé sa mémoire, et qui méritent d'être consacrées dans les fastes de l'histoire. Alliant une férocité rustique à un héroïsme rare dans tous les siècles, il ranima le courage de ses compatriotes, il défendit et protégea son pays, il renversa lui seul des bataillons, il contint pendant long-tems des garnisons entières, des détachemens considérables, et son nom seul jeta l'effroi parmi des troupes aguerries. Nous croyons devoir entrer dans quelques détails à son sujet ; l'histoire a célébré des actions de courage bien moins dignes d'être transmises à la postérité ; nous les puiserons dans les écrits du Bénédictin, second continuateur de la chronique de *Nangis*, témoin oculaire des faits qu'il raconte, et dans la narration de *M. l'abbé Carlier*, qui l'a copiée dans cet écrivain (*b*).

On nous le dépeint comme un homme simple et modeste, d'une taille gigantesque, joignant une force de corps surprenante à une intrépidité qui lui faisoit affronter tous les dangers, s'exposant cependant au péril sans témérité, soutenant ses démarches avec un courage héroïque, prompt à prendre sur-le-champ, dans toutes

---

(*a*) La chronique l'appelle *Magnus Ferratus*, que *Villaret* a traduit en *Grand Ferré*, et *Carlier* en *Grand Ferret.*

(*b*) *Villaret* les a rapportés aussi, mais en abrégé, et avec quelques changemens dans les noms et les lieux.

les occasions son parti et ses mesures pour s'échapper avec sûreté ou pour triompher avec certitude. Son arme étoit une hache de fer, d'une trempe excellente, proportionnée, pour le poids et la longueur, à sa corpulence, et si pesante, qu'un homme d'une force ordinaire ne pouvoit que la soulever des deux mains, et que les plus robustes ne parvenoient qu'avec peine à la charger sur leurs épaules ; il la portoit d'une seule main, et s'en servoit sans contrainte, sans fatigue, même avec agilité.

Le Grand Ferré, d'abord domestique dans une ferme, ensuite soldat pendant les troubles qui agitèrent le Valois dans le quatorzième siècle, s'étoit retiré au village de Rivecourt (*a*), sa patrie, après la paix et la retraite des Jacquiers. Il ne cessa point cependant de servir l'Etat avec zèle ; il saisit toutes les occasions où il put combattre et éloigner les ennemis : toujours prêt à se mettre en mouvement, il agissoit avec une célérité surprenante, et se trouvoit par-tout. Le courage et le succès ne l'abandonnèrent jamais; il protégea sur-tout, par sa seule présence, la partie du Valois qu'il habitoit; la terreur de son nom la garantit pendant long-tems des incursions des ennemis : les Anglois, qui occupoient le château de Creil, n'osèrent jamais passer de l'autre côté de l'Oise, où se trouvoit Rivecourt, tant que le *Grand Ferré* fut dans ce village. Il termina sa vie par des actions d'éclat qui méritent d'être connues.

Les habitans d'une des parties occidentales du Valois, pour se mettre à l'abri des incursions des Anglois qui désoloient cette contrée pendant les guerres du quatorzième siècle, s'emparèrent, en 1258, du château de Longueil, situé entre Verberie et Compiégne, à 3 lieues de cette dernière ville (*b*); ils y montèrent, la garde et y transportèrent les provisions nécessaires dans le cas qu'ils y fussent assiégés; ils en confièrent la défense à un homme du pays qui avoit servi avec distinction dans les armées, et que la chronique appelle *Guillaume Alaudus* (*c*). *Guillaume* parcourut les campagnes, choisit deux cents hommes pour la garde de la place, prit pour son Lieutenant *le Grand Ferré*, qui avoit été autrefois à son service, et qui lui avoit conservé un attachement inviolable, se rendit avec sa troupe auprès du Dauphin, Régent du Royaume, lui prêta serment de fidélité, et s'enferma ensuite dans le château de Longueil.

Les Anglois en garnison à Creil, indignés qu'une poignée de paysans osât tenir un château fort en leur présence et se répandre quelquefois dans la campagne, et sentant l'importance du château de Longueil, résolurent de s'en emparer. Ils y vinrent en force, s'approchèrent de la place, s'emparèrent d'une brèche, qu'on n'avoit pas eu le tems de réparer, entrèrent dans le château, et parurent tout-à-coup dans la grande cour. *Guillaume Alaudus* ne consultant que son courage, sans avoir égard au nombre des ennemis, courut aux armes, rassembla quelques-uns de ses gens, et fondit sur les Anglois ; ceux-ci, le voyant peu accompagné, s'ouvrirent, l'enveloppèrent avec sa troupe, et firent pleuvoir une grêle de traits; *Guillaume* et ses gens, percés de mille coups, tombèrent sans vie.

Le Grand Ferré aussi courageux, mais moins téméraire, prit le tems de rassembler tout ce qu'il put de soldats, de paysans et de domestiques; armé de sa hache, à la tête des siens: « Compagnons, dit-il, suivez mon exemple ; vendons

---

(*a*) La chronique donne le mot latin *Repecuria*, que *Villaret* a traduit mal-à-propos par *Rocheecourt* ; c'est *Rivecourt*, comme l'a très-bien observé l'*abbé Carlier*.

(*b*) *Villaret* le place mal-à-propos vis-à-vis de Compiégne, trompé par les mots latins *quod spectat*, qui signifient que ce château étoit de la dépendance de Compiégne ; le village de ce nom appartient encore à l'Abbaye de Saint-Corneille de cette ville.

(*c*) *Villaret* a traduit *Alaudus* par l'*Alouette*, et *Carlier* par *Alaud*.

» chèrement notre vie; si nous nous rendons lâchement, on ne nous épargnera point: » nous nous exposons; mais nous pouvons aussi échapper : combattons. » Sa troupe animée promit de bien faire; il la mena aux ennemis, tomba sur eux avec vigueur, et du premier choc il en renversa un grand nombre. Apercevant les gens du bourg qui venoient au secours du château avec des fléaux, des faulx et des fourches, il se fit jour pour faciliter leur jonction. Il chargea de nouveau les Anglois avec plus de furie; il jouoit de la hache, et les paysans, dit la chronique, faisoient mouvoir leurs fléaux avec autant de facilité et de succès, que s'ils eussent battu du blé en grange: ils ne perdoient aucun de leurs coups; ils tuoient ceux qu'ils atteignoient, ou ils les assommoient et les mettoient hors de combat.

Le Grand Ferré, en repoussant les ennemis, parvint à l'endroit où le cadavre de *Guillaume*, son Capitaine, étoit étendu, baignant dans son sang; ce spectacle ranima son ressentiment: résolu de venger cette mort par des torrens de sang, il partagea sa troupe en deux bandes, se plaça entre ces deux corps, fit charger les Anglois à droite et à gauche, gagna insensiblement du terrain en immolant à sa vengeance tous les Anglois qu'il pouvoit atteindre de sa hache : il visoit presque toujours à la tête; il ne manquoit jamais son coup : il manioit et relevoit sa hache avec tant d'habileté et de promptitude, qu'il ne donnoit point à ceux qu'il attaquoit le tems de se reconnoître. D'un seul coup de hache, il fendit le casque, ouvrit le crâne, et partagea la tête jusqu'au col, à un officier Anglois, qui, armé de toutes pièces, et la tête couverte d'un casque garni de fer, se présenta à lui pour le combattre; il fit subir le même sort à dix-huit Officiers qui osèrent lui résister; quarante-cinq Anglois tombèrent sous ses coups dans cette action, sans compter ceux qu'il mutila ou qu'il blessa dangereusement.

Le spectacle étoit intéressant; on voyoit, dit *l'abbé Carlier*, un colosse, qui surpassoit de la tête et des épaules ceux qui l'environnoient, manier une hache pesante avec autant d'agilité que s'il eût eu pour arme l'épée la plus légère, s'avancer en culbutant tout ce qu'il trouvoit à sa rencontre, attaquer et se défendre avec le même bonheur: ses gens, de leur côté, combattoient vaillamment, et empêchoient que les ennemis ne le prissent en queue ou en flanc.

Les Anglois prirent le parti de la retraite, et tâchèrent de se rallier pour gagner la brèche par laquelle ils étoient entrés; ils formoient déja un gros qui se disposoit à attaqûer les François, ou au moins à favoriser la retraite des vaincus. *Le Grand Ferré* les joint, ouvre leurs rangs, arrache leur drapeau, tue celui qui le portoit, et les dissipe entièrement : les uns courent et se précipitent du haut de la brèche; les autres tombent du haut des remparts dans les fossés, qui étoient remplis d'eau, et s'y noient, ne pouvant parvenir à l'autre bord; d'autres se sauvent dans les caves, dans les cuisines, sur les escaliers des bâtimens, et succombent sous les coups de ceux qui les reçoivent, ou tombent terrassés et percés par ceux qui les poursuivent. *Le Grand Ferré*, maître du drapeau des ennemis, s'avance vers le rempart, défendu par un autre gros d'Anglois, attaque et renverse tout ce qui se présente, jette le drapeau dans le fossé, revient au combat, et achève d'exterminer les ennemis qui restoient encore dans la place. La chronique compte jusqu'à quarante hommes tués de sa main dans cette seconde occasion.

Cette journée, si glorieuse pour le *Grand Ferré* et pour ceux qui combattirent sous ses yeux, fut terminée par les funérailles du capitaine *Guillaume;* on lui rendit les derniers honneurs avec la pompe et l'appareil que les conjonctures permettoient.

Les travaux du *Grand Ferré* n'étoient point à leur terme : on lui préparoit de nouveaux exploits; il eut à combattre dès le lendemain une nouvelle troupe d'Anglois,

que le Commandant de Creil envoya sous les ordres de plusieurs Officiers d'élite pour réparer la honte de la défaite du jour précédent. Notre héros paysan, averti de leur marche, rassembla ses gens, alla à leur rencontre, les joignit près du bourg de Longueil, les chargea vivement, les enfonça, fit mordre la poussière au plus grand nombre, et mit les autres en fuite : quelques Officiers de marque furent les seuls qui tinrent ferme; le *Grand Ferré* les enveloppa : mais respectant leur valeur, il épargna leur vie et les fit prisonniers. Ce fut ici le théâtre et le motif d'un nouvel acte d'héroïsme; ces prisonniers, jugeant des sentimens du *Grand Ferré* par la grossièreté de sa figure et de sa taille, firent briller à ses yeux l'appât de l'or, et crurent obtenir aisément leur liberté par une grosse somme d'argent; mais ce paysan, aussi magnanime que brave, rejeta leurs offres, et leur répondit que *d'aussi braves gens étoient trop à craindre pour être relâchés; que dans une autre occasion leur courage pourroit avoir plus de succès, et qu'il étoit de l'intérêt des peuples du canton de les retenir prisonniers :* il les fit conduire dans le château de Longueil.

Las des fatigues de la veille et de celles de ce second combat, le *Grand Ferré*, tourmenté d'une soif violente, voulut, à son retour à Longueil, l'étancher à une source très-fraîche; mais saisi sur-le-champ de la fièvre, il se rendit à Rivecourt, où sa femme étoit restée, et se mit au lit, après avoir placé, selon sa coutume, sa hache à côté de son lit. La nouvelle de sa maladie, parvenue bientôt à Creil, y causa, parmi les Anglois, une joie proportionnée à la terreur qu'il leur avoit inspirée : persuadés, d'après le bruit public, que ce brave paysan étoit tombé sans connoissance et sans force, ils résolurent de profiter de l'impuissance où il étoit de se défendre pour se saisir de sa personne; mais leur lâcheté fut une nouvelle source de gloire pour lui.

Douze Anglois, des plus courageux et des plus déterminés, partent de Creil, se rendent à Rivecourt, et prennent en silence le chemin de la maison du malade; sa femme les aperçoit, les soupçonne d'en vouloir à la vie de son mari, rentre à l'instant, et, toute éplorée, lui annonce leur approche. Le *Grand Ferré*, frappé de cette nouvelle, quitte son lit sans répondre, se couvre de ses habits, prend sa hache, sort et va au-devant des Anglois, qui s'arrêtèrent à sa vue : » Lâches brigands, leur dit-il, » vous avez donc le courage de venir au nombre de douze pour égorger un seul » homme, que vous croyez hors de combat; mais vous ne me tenez pas encore. « Il gagne en même-tems l'angle d'une muraille, s'y accule, se met en défense, défie les ennemis, et les provoque au combat. Les Anglois s'avancent; il les reçoit à grands coups de hache, en tue cinq sans recevoir une blessure, et met les autres en fuite : ils n'échappèrent que parce que le *Grand Ferré* n'eut pas la force de les poursuivre.

De retour chez lui, et très-altéré, il se gorgea d'eau fraîche; mais sa maladie fit des progrès si rapides, qu'il mourut quelques heures après. Il fut inhumé dans le cimetière de Rivecourt; ses funérailles furent honorées de la présence et des regrets des peuples de tous les lieux voisins; on célébroit sa mémoire : on oublioit son extraction et les années qu'il avoit passées dans la servitude; on ne se souvenoit que de son courage, de sa générosité, de ses belles actions : on le pleura amèrement, comme le défenseur de la patrie, comme le protecteur de son pays, comme un de ces hommes rares dont on trouve à peine un exemple dans le cours de plusieurs siècles.

Savans et hommes d'état.

Guérin, Chancelier de France et Evêque de Senlis, naquit au Pont-Sainte-Maxence, vers l'an 1157, d'une famille distinguée dans la profession des armes; il

entra dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, parut à la Cour de nos Rois, et y jouit d'une grande considération et d'un grand crédit sous les Rois Philippe-Auguste, Louis VIII et Louis IX. Il fut successivement Conseiller d'État en 1190, Garde des Sceaux en 1203, Chancelier de France et Évêque de Senlis en 1213. Il donna dans plusieurs occasions des preuves de courage dans les armées, d'habileté dans les affaires, d'intégrité dans sa conduite; il se distingua sur-tout à la bataille de Bouvines, non en combattant, mais par la manière habile dont il rangea l'armée en bataille, et par le courage qu'il inspira aux troupes : il contribua beaucoup au succès de cette glorieuse journée. Il releva beaucoup l'éclat de la charge de Chancelier de France, et lui fit attribuer le droit de séance parmi les Pairs avec les grands Officiers de la Couronne. Il remit dans la suite les sceaux au Roi Saint-Louis, se retira à l'Abbaye de Châlis, et y prit l'habit de religieux, selon les uns, en 1228, selon les autres, en 1240. Il avoit eu l'honneur d'être nommé par le Roi Philippe-Auguste, un des exécuteurs de son testament.

Oriol (*Pierre*), Archevêque d'Aix et Cardinal, connu plus communément sous le nom de *Pierre de Verberie*, de celui du lieu de sa naissance, étoit né dans cette ville vers le milieu du treizième siècle. Quelques écrivains l'ont dit fils d'un boucher; mais ils l'ont confondu avec *Pierre d'Ailly*, dont nous allons parler : il y a lieu de croire qu'il avoit une origine commune avec les *Oriols* du Rochellois, qui portoient pour armes, d'azur à la face ondée d'argent, et trois vols d'oiseaux d'or, liés de gueule, deux en chef et un en pointe; il étoit au moins allié aux *Dours* et à quelques autres bonnes maisons du canton.

Il entra de bonne heure dans l'Ordre des Frères Mineurs, se livra à l'étude de la philosophie et de la théologie, excella sur-tout dans la connoissance de l'Écriture sainte, des Saints-Pères et de la langue hébraïque, et fut reçu docteur en théologie dans l'Université de Paris. Il s'acquit bientôt une réputation qui, parvenue à la Cour du Pape, lui mérita que le Souverain Pontife lui-même le recommandât au Chancelier de cette Université, comme un sujet très-propre à remplir avec succès une chaire de Théologie. *Oriol*, devenu professeur, développa ses talens et ses connoissances avec beaucoup plus d'étendue : il fut bientôt regardé comme l'oracle de l'école, et mérita d'être surnommé *Doctor facundus*.

Il remplit successivement les différentes charges de son Ordre, et en étoit Provincial d'Aquitaine, lorsqu'il fut fait Archevêque d'Aix, en 1321, après la promotion du Cardinal Pierre des Prés. Il fut élevé au Cardinalat à la fin de cette même année; mais il ne jouit pas long-tems de ces dignités : il mourut à Aix le 25 avril 1322.

Oriol avoit la taille haute et avantageuse, les yeux vifs et le visage plein; il manioit la parole avec facilité : hardi dans ses sentimens, et emporté par le feu de la dispute, il avança quelquefois des paradoxes, et abusa de sa facilité à s'énoncer pour les soutenir; il séduisit souvent ses auditeurs : il les éblouissoit plus par l'éclat, la force, l'énergie et la variété des expressions, qu'il ne les persuadoit par la solidité des preuves. Il mit dans la dispute un acharnement qui, joint à la supériorité de son génie, lui attira beaucoup d'ennemis. Les Dominicains s'élevèrent sur-tout contre lui; ils l'accusèrent même d'hérésie, d'avoir soutenu l'impossibilité de la création; mais il fut aisé à *Oriol* de confondre ses accusateurs. Il excella dans la chaire par des sermons, qui augmentèrent sa réputation, quoique d'un style peu fleuri; mais un débit aisé, une facilité dans l'expression, un port noble, un geste animé, une déclamation soutenue, ajoutoient beaucoup au mérite de sa composition.

Il a beaucoup écrit; il a donné un *Traité sur l'Immaculée Conception*, un *Commentaire*

taire sur l'Ecriture Sainte (*a*), un *Commentaire sur les quatre livres des Sentences* (*b*); c'est celui qui lui a fait le plus d'honneur. On a encore de lui *les Distinctions de la rose*, et un *Traité de la Pauvreté et de l'usage pauvre des choses*, qui n'ont point été publiés, et qu'on dit être conservés en manuscrit dans le couvent des Cordeliers de Séez.

PIERRE DE VERBERIE, ainsi appelé du lieu de sa naissance, naquit dans la ville de ce nom vers la fin du treizième siècle, et fut contemporain et compatriote de *Pierre Oriol*, dont nous venons de parler. Il entra dans l'Ordre des Chanoines réguliers du Val-des-Ecoliers, dont il prit l'habit dans le monastère de Royal-Lieu près de Compiégne. Après avoir pris dans son couvent les premiers élémens de la philosophie et de la théologie, il alla à Paris et s'y perfectionna dans l'étude de ces deux Sciences. Il se fit recevoir au degré de Docteur en Théologie, et devint bientôt un des professeurs de l'Université de Paris.

Sa réputation s'étendit au loin; il fut souvent consulté, et appelé à presque toutes les assemblées où l'on devoit agiter des matières délicates ou difficiles; il assista, entre autres, à celle qui fut tenue à Vincennes en 1332, par ordre du Roi Philippe de Valois, et qui condamna l'opinion du Pape Jean XXII, sur la vision intuitive de Dieu. Il fut fait, peu de tems après, Prieur de la maison de son Ordre à Troies; il n'y resta pas long-tems; il revint à Paris, où il mourut dans le monastère de la Couture-Sainte-Catherine, en 1350.

Pierre de Verberie réunissoit à un grand fond de connoissances, beaucoup de justesse dans les idées et le raisonnement; il parut avec distinction dans les écoles, et acquit la réputation d'un excellent dialecticien; il fut moins éloquent, moins brillant, moins abondant, que *Pierre Oriol*, son compatriote, mais plus modéré dans ses écrits, plus uniforme dans sa marche, plus solide dans ses preuves. Il a donné un *abrégé de la Bible* (*c*), que *Moreri* a attribué mal-à-propos à *Pierre Oriol.*

CUIGNIERES ou CUGNIERES (*Pierre de*) naquit vers la fin du treizième siècle, non dans le Beauvoisis, comme le dit *Simon*, mais dans un lieu du ressort actuel du Comté de Nanteuil-le-Haudouin dans le Valois. Il étoit d'un famille originaire du village de Cuignieres, près de Clermont en Beauvoisis, dont une branche s'établit dans le Valois au commencement du treizième siècle, y fonda le fief de Cuignieres, dit Sonnette, et y posséda la Seigneurie de Saintines.

Pierre de Cugnieres, destiné à l'état ecclésiastique, se livra de bonne heure à l'étude des lettres, passa ensuite à celle du droit canonique et de la théologie, et obtint un Archidiaconné de l'église de Paris par la protection de Guillaume de Crépy, Chancelier du Roi Philippe-le-Bel, qui l'honoroit d'une amitié particulière; on le trouve désigné par le titre de Professeur ès lois dans un titre de 1311. Mais après la mort de son frère aîné, en 1319, il quitta l'état ecclésiastique, prit la qualité de Chevalier, et épousa Jeanne de Néry, petite fille du Chancelier son ami et son protecteur.

Présenté à la Cour, il y jouit bientôt du crédit et de la réputation que méritoient ses talens, et ce crédit se soutint sous les règnes de quatre rois, de Philippe-le-Bel, de Louis Hutin, de Philippe-le-Long et de Charles-le-Long; il fut pourvu d'abord de

---

(*a*) *Commentaria verè aurea in universam Scripturam Sacram*; Venise, 1507 et 1511, in-4°., réimprimé à Rouen, en 1649, in-8°. sous le titre de *Commentaria compendiosa in universam Scripturam Sacram.*

(*b*) *Commentarium in Librum Sententiarum*, publié à Rome in-fol. les deux premières parties en 1596, et les deux dernières en 1605.

(*c*) *Breviarium Bibliorum*, Venise, 1507 et 1571, et Paris, 1565 et 1585.

Rr

la place d'Avocat du Roi, nommé en 1322 Gouverneur et Bailli de Sens, et créé ensuite féal Chevalier et grand Conseiller du Roi Philippe-le-Bel. Il fut employé dans les affaires les plus délicates et les plus importantes. Il contribua par ses avis à faire traiter avec douceur les Flamands révoltés contre le Comte Louis, leur Souverain. Il fut un de ceux qui furent choisis en 1329, pour informer contre Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le-Roger; il fut un des trois Chevaliers que le Roi Philippe de Valois envoya en 1343, vers le Pape, pour assister à l'acte de cession du Dauphiné.

Les disputes qui s'élevèrent en 1329 sur la jurisdiction ecclésiastique, rendirent sur-tout le nom de *Cugnieres* célèbre à jamais; il s'éleva avec force contre les abus de cette jurisdiction, et soutint vivement l'autorité Royale, à laquelle il vouloit la ramener; il déploya principalement toute son éloquence et toute la force de ses raisons dans une conférence tenue en présence du Roi, dans laquelle il eut pour adversaires Bertrandi, Evêque d'Autun, ensuite Cardinal, et Pierre Roger, nommé dans la suite à l'Archevêché de Sens. Il commença son discours par ces mots : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari et quæ sunt Dei Deo;* il entreprit de prouver dans un discours très-véhément ; que la Jurisdiction ecclésiastique est une usurpation sur les droits des Souverains; mais au lieu de se borner à son sujet, et de le traiter avec la modération qui pouvoit annoncer son impartialité, il s'emporta contre les Prélats, censura leurs actions, et se répandit en invectives contre une infinité de pratiques étrangères au sujet. Ses adversaires, plus modérés que lui, plus versés dans la dialectique, profitèrent adroitement de ses écarts, saisirent à propos ses moyens les plus foibles, éludèrent ceux qui étoient concluans et les combattirent avec succès. Les Ecclésiastiques furent maintenus dans leur jurisdiction; mais *Cugnieres* eut la gloire d'en avoir fait connoître les abus, d'avoir donné lieu au seul moyen qui puisse les prévenir ou les corriger, et d'avoir contribué à l'établissement ou au renouvellement de l'appel comme d'abus; il fut par-là dédommagé de l'animosité que le clergé conserva contre lui et dont il chercha plusieurs fois, quoique inutilement, à lui faire éprouver les effets.

Cugnieres se retiroit au château de Saintines toutes les fois que, libre des affaires, il pouvoit se livrer au repos et aux agrémens d'une vie douce et tranquille. Il y mourut en 1356, et fut inhumé dans l'église paroissiale du lieu. Il laissa un fils appelé *Jean*, qui mourut sans postérité, et deux filles, *Perronelle* et *Marguerite;* la première fut Religieuse et ensuite Abbesse de Mornienval; la dernière épousa d'abord *Guillaume le Bouteiller*, Seigneur de Courteuil et de Belloy, dont elle n'eut point d'enfans, et ensuite *Pierre de Sermoise,* dont elle eut une fille qui fut mariée avec Guillaume le Bouteiller, Conseiller-Chambellan du Roi, Sénéchal de l'Angoumois et du Limousin.

On a porté des jugemens divers sur *Pierre de Cugnières*, et ils ont été presque tous dirigés par la prévention et l'intérêt personnel. Les Ecclésiastiques l'ont représenté sous les traits les plus noirs; ils l'ont dépeint comme un homme entreprenant, entier dans ses sentimens et capable de sacrifier les intérêts de la Religion et de l'État à ses systêmes et à son ressentiment, comme un novateur dangereux, qui, pour exhaler sa haine contre le Clergé, dont il n'avoit jamais reçu aucun mal, entreprit d'anéantir sa Jurisdiction. Les partisans de l'autorité Royale et de la Magistrature en ont parlé comme d'un homme d'état, ferme, profond et désintéressé ; ils l'ont comparé au Romain *Valerius*, qui institua l'appel au peuple; ils l'ont dépeint comme le plus sûr appui des libertés de l'Eglise de France contre les entreprises de la Cour de Rome et comme le principal auteur de la forme des appels comme d'abus. *Cugnières* mérita quelques-uns des reproches qu'on lui a faits; il agit avec plus de zèle que de prudence; il laissa éclater une partialité, qui diminue toujours le mérite de soutenir une bonne cause; il passa indiscrétement des abus de la chose aux abus des personnes;

il entreprit avec trop de témérité de faire une réforme, qui a presque toujours perdu ceux qui ont voulu l'imiter. Mais on ne peut lui refuser le savoir, l'intégrité, l'amour du bien et des vues excellentes; il fut bon citoyen, homme de bien, Magistrat incorruptible, Ministre éclairé; il ne lui manqua que de savoir vaincre ses préjugés et d'avoir moins de confiance en ses propres lumières.

AILLY (*Pierre d'*) Evêque de Cambrai et Cardinal, étoit né à Compiégne en 1350, d'un père, qui, quoique boucher, veilla soigneusement à son éducation. Envoyé à Paris dans sa jeunesse, il fut reçu au Collége de Navarre, comme Boursier, en 1372, et étoit déja alors Procureur de la Nation de France dans la faculté des Arts de l'Université de cette Ville. Il se distingua dans les écoles, et par des ouvrages de Logique et de Métaphysique, dans lesquels il fit paroître beaucoup de pénétration et de netteté; il excella sur-tout dans la dialectique; il expliqua avec succès, en 1375, le Maître des sentences; il mérita, encore jeune, d'être appelé *Aquila Franciœ atque aberrantium à veritate Malleus indefessus.*

Il avoit à peine reçu les honneurs du doctorat en Théologie en 1380, qu'il fut pourvu d'un Canonicat de Noyon; mais il fut rappelé à Paris quatre ans après pour y remplir la place de Grand-Maître du même Collége dans lequel il avoit été Boursier; il recommença à enseigner, et compta parmi ses disciples deux des hommes les plus célèbres de son siècle, *Jean Gerson* et *Nicolas de Clémengis.* Chargé de la défense de la Faculté de Théologie, qui avoit condamné l'opinion du Dominicain *Jean de Monteson*, sur la Conception de la Sainte-Vierge, il se rendit à Avignon, et plaida devant le Pape avec tant de force et de vérité, qu'il fit confirmer le jugement de cette compagnie. Sa réputation le fit choisir, en 1380, pour être Confesseur et Aumônier du Roi Charles VI et le fit élever à la dignité de Chancelier de l'Université de Paris; il fut pourvu, cinq ans après, de la première dignité, celle de Trésorier de la Sainte-Chapelle de cette Ville.

Chargé de plusieurs commissions importantes, il s'en acquitta avec succès; il contribua sur-tout à faire reconnoître en France Benoît XIII pour Pape légitime, et il profita de son crédit auprès du Pape Boniface IX pour faire établir un Théologal dans toutes les Eglises Cathédrales de la France. Un Sermon qu'il prononça à Gènes en 1405, devant Benoît XIII, détermina ce Pontife a faire célébrer dans toute l'Eglise la fête de la Sainte-Trinité. Il fit admirer sur-tout son érudition et sa prudence dans le Concile de Pise en 1409, et présida à la troisième session du Concile de Constance; il fut un de ceux qui prirent le plus de part aux affaires de cette grande assemblée.

Il fut fait successivement Evêque du Puy en Velay en 1395, Evêque de Cambray en 1396, Cardinal en 1411, et Légat du Saint-Siége en Allemagne en 1414; il mourut pendant sa Légation le 9 Octobre 1425; son Corps fut transporté à Cambray et enterré derrière le grand Autel de l'Eglise Cathédrale de cette Ville au mois de Juillet 1426; on y lit l'Epitaphe suivante:

Mors rapuit Petrum, Petrum subiit putre corpus,
Sed Petri Christum Spiritus ipse petit.
Quisquis ades, precibus fer opem, semperque memento
Quòd prœter mores omnia morte cadunt,
Nam quid amor regum, quid opes, quid gloria durent
Aspicis; hœc aderant tunc mihi, nunc abeunt.

Il n'oublia point, en mourant, le Collége de Navarre, où il avoit été élevé, et qui lui avoit frayé le chemin de la gloire et des honneurs; il lui légua sa Bibliothèque, et lui fit assez de bien pour en être regardé comme le second Fondateur.

D'Ailly écrivit beaucoup; dans sa jeunesse, il fit plusieurs traités de logique selon les hypothèses des nominaux, un *Traité sur la nature de l'ame* et un *Traité sur la nature des Météores* (*a*); ses écrits se multiplièrent dans la suite, et furent souvent relatifs aux affaires du tems. Il donna 1°. *de emendandâ Ecclesiâ*; 2°. *de duodecim honoribus beati Josephi*; 3°. *de modo et formâ eligendi Papæ*; 4°. *un Commentaire sur le Maître des Sentences* (*b*); 5°. *Plusieurs Traités et Sermons* (*c*); 6°. *Sacramentale* (*d*); 7°. *Quæstiones in sphæram mundi Joannis de Sacrobosco* (*e*); *La vie du Pape Célestin V* (*f*); *Tractatus de vero Cyclo Lunari*; 10°. *Vigintilogium de concordantiâ astronomicæ veritatis cum theologiâ*; 11°. *Tractatus de concordantiâ astronomicæ veritatis et narrationis historicæ*; 12°. *Tractatus elucidarius astronomicæ concordiæ cum theologiâ et cum historicâ narratione*; 13°. *Apologetica defensio astronomicæ veritatis*; 14°. *Tractatus de concordiâ discordantium astronomorum.*

Deux taches ont terni la gloire de *Pierre d'Ailly*, son entêtement pour l'Astrologie judiciaire, et son acharnement à soutenir la puissance Ecclésiastique, à l'élever au-dessus de toutes les autres puissances et à lui soumettre les Sceptres et les Couronnes. Il dut le premier au goût de son Siècle, et le dernier à son dévouement invincible à l'Eglise de Rome, peut-être à son ambition et à des vues particulières pour son avancement.

Chatelain (*Pierre*) étoit né à Senlis vers le milieu ou la fin du quinziéme siècle; il entra dans l'Ordre des Célestins, et étoit, en 1529, conventuel à Saint Pierre-en-Chastres. Il composa un Commentaire sur les Constitutions de son Ordre, qui est cité par *Chopin*, et qui étoit conservé dans la bibliothéque du Couvent des Célestins de Paris.

Hangest (*Jérôme de*) célèbre Théologien du seizième siècle, étoit né à Compiégne d'une famille noble et ancienne. Il suivit les Ecoles de l'Université de Paris, s'y distingua et y devint ensuite lui-même Professeur; son mérite le fit nommer à un Canonicat de l'Eglise Cathédrale du Mans, où il fut en même tems Ecolâtre. Il mourut dans cette ville le 8 septembre 1538, et fut enterré dans la Chapelle du Sépulcre de la Cathédrale, où l'on voit encore son tombeau. Il écrivit sur la morale (*g*) et sur l'Eucharistie (*h*); il s'éleva principalement contre les novateurs; il prit, contre eux, la défense des Universités et de l'usage où l'on est d'y prendre les degrés, et il justifia la bonne Théologie Scholastique de l'idée fausse que *Luther* en avoit donnée (*i*); il combattit encore l'erreur de cet hérésiarque sur l'impossibilité des commandemens de Dieu (*k*).

(*a*) Imprimé à Strasbourg en 1504, et à Vienne en 1509.

(*b*) Imprimé à Strasbourg en 1490.

(*c*) Publiés à Strasbourg en 1490, et à Douai en 1634.

(*d*) Louvain, 1487.

(*e*) Paris, 1488.

(*f*) Paris, 1539.

(*g*) *De libero arbitrio .... de possibili præoeptorum observatione.....* imprimés à Paris en 1521.

(*h*) *De Christiferâ Eucharistiâ, adversùs Nagiferos*; Paris, 1521..... *Antilogie contre les faux Christs*; Paris, 1523..... *Lumière évangélique sur la Sainte Eucharistie*; Paris, 1534.

(*i*) *Traité des Académies contre Luther*; Paris, 1531.

(*k*) Publié à Paris en 1531.

Le Feron (*Jean*) étoit né à Compiégne, d'une famille qui, dès le quatorzième siècle, s'étoit distinguée dans le barreau et la magistrature, et descendoit particulièrement d'un *Jean le Feron*, Pannetier du Roi Charles VI, et Bailli de la ville de Senlis. Il vécut dans le seizième siècle, sous les règnes des Rois Henri II, François II et Charles IX. Il se livra à l'étude de la Jurisprudence, suivit le barreau, et fut Avocat au Parlement de Paris; mais il s'attacha plus particulièrement à la connoissance du blason et des généalogies. Il écrivit sur les armoiries des Rois de France (*a*), sur celles de France, d'Ecosse et d'Irlande (*b*), sur celles des grands Officiers de la Couronne (*c*), et sur les Rois, Hérauts et Poursuivans d'armes (*d*). Il laissa plusieurs manuscrits sur les mêmes sujets, et une histoire de la maison d'Harcour, qui n'ont jamais été publiés.

Bergeron, (*Nicolas*) fameux Jurisconsulte, naquit à Béthisy, au commencement du seizième siècle, de Gaspard *Bergeron*, Garde des Sceaux de la Châtellenie de Béthisy-Verberie. Envoyé à Paris dans sa jeunesse, il y fit des progrès rapides dans les langues grecque et hébraïque, et dans la philosophie, l'éloquence, les mathématiques et sur-tout la jurisprudence. Il s'attacha principalement à cette dernière partie, et devint un des premiers Jurisconsultes de son siècle. Reçu Avocat au Parlement de Paris, il suivit peu le barreau; mais il fut consulté souvent, et ses décisions étoient accueillies avec empressement, et furent presque toujours couronnées du succès. Ses liaisons intimes avec les grands hommes de son siècle ajoutent un nouvel éclat à sa gloire; il fut lié particulièrement avec *Antoine Loisel*, qui couroit la même carrière que lui; le savant *Antoine Dumoulin* eut pour lui une estime singulière, et fit même à sa louange des vers latins qui contiennent l'expression de ses sentimens: le fameux *Pierre la Ramée*, plus connu sous le nom de *Ramus*, dont il avoit été le disciple, lui donna une preuve de son amitié et de sa confiance en le nommant son exécuteur testamentaire. Il fut également estimé par la Reine Marguerite de Valois, et admis, avec plusieurs autres savans, à la Cour de cette Princesse. Il mourut en 1584, et laissa un fils, *Pierre Bergeron*, qui s'établit à Paris, et une fille, qui épousa *Jérome Carrier*, Procureur du Roi au Bailliage de Béthisy.

Bergeron, livré de bonne heure à l'étude, en contracta l'habitude, et devint un Jurisconsulte appliqué, un Savant profond, et un Ecrivain laborieux et infatigable.

L'étude du Droit, la connoissance des Coutumes et la Jurisprudence des Arrêts, fixèrent son attention. Il avoit fait un recueil des plus notables Arrêts du Parlement de Paris, qui a été inséré dans la seconde édition des Arrêts de *Papon*, publiée en 1584, dans laquelle il est présenté comme *le plus vigilant et le plus curieux de ses contemporains en la recherche des belles décisions et d'antiquités françoises.* Il s'étoit occupé pendant long-tems à des recherches sur la coutume de Paris, et avoit rédigé des remarques sur plusieurs articles de cette coutume; il joignit ensuite son travail à celui de *Dumoulin*, et eut beaucoup de part aux notes que ce dernier publia sur la Coutume de Paris et sur celles de quelques autres Provinces. Il avoit rassemblé une bibliothèque nombreuse, qui, outre beaucoup de manuscrits rares et précieux sur la littérature et l'his-

---

(*a*) *Les Armoiries de tous les Rois, Reines et enfans de France, jusqu'au règne de Henri IV, avec une briève description de leurs actes vertueux;* Paris, in-fol.

(*b*) *Le Symbole Armorial de France, d'Ecosse et d'Irlande;* Paris, 1555, in-4°.

(*c*) *Catalogue des noms, surnoms, faits et vies des Connétables, Grands-Maîtres, Chanceliers, Amiraux, Maréchaux de France, et des Prévôts de Paris, avec les armoiries et le blason;* Paris, in-fol. Ibid. 1602, in-fol. Ibid. 1658, in-folio.

(*d*) *De la primitive institution des Rois, Hérauts et Poursuivans d'armes;* 1555, in-4°.

toire, contenoit une collection intéressante sur la Jurisprudence; il y conservoit sur-tout le premier cahier des Coutumes du Vermandois et du Valois.

La Géographie et les Mathématiques remplirent quelques momens de ses loisirs; il eut beaucoup de part à l'édition d'une Géographie traduite de l'arabe, et enrichie de notes par *Gabriel Sionite*. Il fut le premier des françois qui écrivirent sur la navigation; son ouvrage parut sous le titre de *Navigationes exoticæ : Morizot* en a parlé avec éloge dans son *Orbis maritimus*.

Il ne fut pas moins recommandable dans les différentes parties de la littérature; l'éloquence, la poésie et l'histoire l'occupèrent tour-à-tour. Il chanta dans un poème latin (*a*) le retour du Roi Henri III. de Pologne, et son avènement au trône des françois. Il avoit formé le projet d'une histoire générale du Duché de Valois, qui devoit avoir pour titre l'*Histoire Valoisienne*, et traiter de la louange et de l'illustration du pays et de la branche royale de Valois; mais la multiplicité et la variété de ses études et de ses affaires, l'immensité et la difficulté des recherches nécessaires, ne lui permirent point de remplir son plan; il y suppléa par un abrégé de ce même ouvrage, qu'il dédia à la Reine Marguerite, et qu'il publia *comme pierre d'attente d'un plus grand et plus majestueux édifice* (*b*). Cet écrit est divisé en deux parties : la première est une description du Valois, et traite des six Châtellenies qui composent ce Duché; la dernière contient la suite chronologique des Seigneurs du Valois, depuis Hugues le Grand, frère de Philippe I, avec de courtes notices de leur vie et de leurs actions. Cet ouvrage contient des faits intéressans et qu'on ignoroit; mais il est fait sans ordre, sans méthode et sans aucune liaison.

BOUCHEL, (*Laurent*) autre fameux Jurisconsulte, étoit né à Crépy, ville capitale du Valois, de *Claude Bouchel*, Receveur ordinaire du Duché de Valois, le 7 Juillet 1588. Envoyé à Paris à l'âge de 14 ans, il cultiva les Lettres, étudia les langues Grecque et Hébraïque, se livra sur-tout à l'étude du Droit, et se fit recevoir Avocat. Jurisconsulte instruit, Écrivain infatigable et profond, il jouit bientôt d'une grande réputation; mais son mérite lui fit des ennemis : il fut mis à la bastille, d'où il ne sortit que par les démarches suivies et actives du premier Président *Nicolas le Jay*, qui prit vivement sa défense. Il ne jouit long-tems ni de sa liberté, ni de la célébrité que lui avoient fait ses travaux; il mourut le 19 avril 1629, âgé de 41 ans, laissant après lui la réputation d'un homme aussi vertueux que savant.

Bouchel a beaucoup écrit, et ses ouvrages ont été long-tems cités avec éloge. Il a donné un *Recueil des décrets de l'Eglise gallicane* (*c*), une édition de *Grégoire de Tours*, à laquelle il ajouta des sommaires (*d*); une édition de *l'histoire d'un Duc de Normandie*, à laquelle il ajouta des notes (*e*); une *Bibliothèque* ou *Trésor du Droit françois* (*f*); un *Commentaire sur les livres des lois*, de *Cicéron* (*g*); un *Ouvrage sur plusieurs questions d'histoire, de géographie, de métaphysique* (*h*); un *Enchiridion Christiani Juriscon-*

(*a*) *In Regis Henrici III. adventum, Carmen*; Paris, 1574, in-4°.

(*b*) *Le Valois Royal*; Paris, 1583, in-12.

(*c*) *Decretorum Ecclesiæ Gallicanæ, libri octo*; Paris, 1609.

(*d*) Paris, 1610, in-8°.

(*e*) *Joannis Monachi Historia Gaudefridi Ducis Normanorum*; Paris, 1610.

(*f*) Paris, 1615, in-fol., 2 vol.; 1629, in-fol.; 1666, in-fol. 3 vol.; 1689, in fol. 2 vol., avec des augmentations, par *Blondeau*.

(*g*) *In leges Ciceronis de jure publico Commentaria*; Paris, 1615.

(*h*) *Curiosités où sont contenues les résolutions de plusieurs belles questions touchant la création du monde jusqu'au jugement*; Paris, 1616.

sulti (*a*) ; un *Recueil des Statuts des Libraires de Paris* (*b*) ; un *Traité sur la justice criminelle de la France* (*c*) ; un *Code historial de la France* ; une édition de la *Conférence des Ordonnances de Pierre Guenois*, à laquelle il fit beaucoup d'augmentations; un *Commentaire sur les Coutumes de Senlis, du Beauvoisis et du Valois* (*d*). Ce dernier ouvrage et son Trésor du Droit françois, sont ceux qui lui ont fait le plus d'honneur ; on voit dans le premier un Savant versé dans le droit municipal de sa province et des contrées voisines, ainsi que dans la connoissance de l'histoire et de la jurisprudence Grecque et Romaine ; le dernier contient des preuves de la vaste érudition et du profond savoir de l'auteur.

DUPORT, (*François*) médecin, naquit à Crépy vers le milieu du seizième siècle. Après avoir fait son cours de philosophie, il se mit sur les bancs de la Faculté de medecine de Paris, et y reçut les honneurs du doctorat vers l'an 1574 ; il exerça la médecine dans cette ville, et fut élevé à la dignité de doyen de sa faculté en 1604. Il mourut à Paris le 4 septembre 1624 : on voit encore son portrait parmi ceux des Médecins de Paris, que cette Compagnie conserve dans ses écoles.

Duport ne se borna point à l'exercice de sa profession ; il se fit connoître encore par quelques ouvrages qu'il publia sur divers sujets de médecine ; il écrivit d'abord en vers latins sur les signes de maladies, en éclaircissant par des notes les endroits du texte qui avoient besoin d'explication (*e*), et ensuite sur la connoissance et le traitement de la peste (*f*).

GOULART, (*Simon*) Ministre protestant, naquit à Senlis le 20 octobre 1543. Son éducation fut très-négligée, et il ne commença à étudier les langues savantes qu'à l'âge de 28 ans ; il répara cependant, par son assiduité au travail, le tems qu'il avoit perdu dans sa jeunesse. Il écrivit très-bien en latin, et s'appliqua particulièrement à l'étude de la théologie. Il avoit été élevé dans la religion protestante, et devint Ministre à Genève. Il mourut dans cette ville le 3 février 1628, dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge.

Goulart fut très-laborieux ; non-content de remplir avec exactitude les fonctions du ministère évangélique, il se livra avec ardeur au travail du cabinet : aussi lui devons-nous, 1°. des *Commentaires sur les Semaines* de *du Baras*, et des notes sur les *Annales* de *Nicetas Choniates*, édition de Genève, 1593 ; 2°. les traductions des *Méditations historiques* de *Camerarius*, de l'*Histoire de Portugal* d'*Osorius*, de *la Chronique de Carion*, de quelques traités de *Théodoret*, des livres de *Jean Wier*, touchant l'imposture des diables, des *Œuvres* complètes de *Sénèque* ; il avoit fait des additions ou remarques considérables à quelques-uns de ces ouvrages ; 3°. une édition du *Catalogue des témoins de la vérité* d'*Illyricus*, qu'il retoucha après la mort de ce ministre Luthérien ; 4°. divers traités de Dévotion, de Morale, et sur les affaires du tems.

GOULART, (*Simon*) fils du précédent, étoit né à Senlis en 1586 ; il suivit la même carrière que son père, et devint un zélé Arminien. Il fut ministre de l'Église Walonne d'Amsterdam ; mais ayant prêché, en 1615, contre ceux qui disent qu'en vertu des dé-

---

(*a*) Paris, 1618.

(*b*) Paris, 1620, in-4°.

(*c*) Paris, 1621, in-4°.

(*d*) Paris, 1631.

(*e*) *De signis morborum libri IV* ; Paris, 1584, in-8°, publié de nouveau à Paris en 1613, in-4°, sous le titre de *Medica Decas in singula librorum capita commentariis illustrata.*

(*f*) *Moyen de cognoître et guarir la peste* ; Paris, 1606, in-8°. en latin et en françois.

crets de réprobation, certains enfans qui meurent à la mamelle ou dans le sein de leurs mères, sont damnés éternellement, il fut déclaré suspens. Il fut exilé en 1619, pour avoir refusé de signer le Synode de Dordrecht, et se retira à Anvers. Il revint en France après la fin de la trève des Hollandois et des Espagnols, et séjourna pendant quelques années à Calais : il écrivit de cette ville, le 20 octobre 1620, aux Remontrans d'Amsterdam pour les exhorter à la persévérance. Soupçonné dans la suite d'être entré dans une conspiration contre le Prince d'Orange, il eut ordre de sortir de Calais ; il passa dans le Holstein, et s'établit à Frédéricstad, où il mourut en 1628, âgé de 52 ans.

Nous avons de *Goulart* des Lettres qui ont été insérées dans le recueil intitulé : *Epistolæ Ecclesiasticæ et Theologicæ*, et un *Examen des opinions de M. F. Bassecourt, contenues en son livre des Disputes*, intitulé : *Élection éternelle et ses dépendances*, etc.

Nepveu (*Charles*) étoit né à Compiégne avant le milieu du seizième siècle : il se livra à l'étude de la Chirurgie, qu'il exerça ensuite dans le lieu de sa naissance ; il a donné des *Aphorismes et Canons de Chirurgie, recueillis d'Hippocrate, Aristote, Galien, C. Celse, Nicolas Gordon, et autres ; plus, aucunes annotations sur le premier de ces aphorismes ;* Paris, 1578, in-12.

Barthélemi (*Charles*) se rendit recommandable par beaucoup d'érudition ; il vivoit au commencement du dix-septième siècle, et étoit Seigneur de Bienville, près de Compiégne : il fut très-estimé du Cardinal de Richelieu, qui lui fit donner un brevet d'Historiographe, et du Chancelier Séguier, qui lui faisoit une pension assez considérable. Il a publié *les Vérités françoises opposées aux Calomnies espagnoles*, et travailloit à un ouvrage important, dans lequel il prouvoit combien la France a été favorable à l'Église ; mais la mort le prévint avant de l'avoir fini : il mourut à Paris en 1741, dans un âge peu avancé. Ses manuscrits furent déposés dans la bibliothèque du Chancelier Séguier.

Billi (*Jacques de*) étoit né à Compiégne en 1602 ; il entra dans la Société des Jésuites en 1619, à l'âge de 17 ans : après avoir suivi le cours de ses études, il se livra successivement aux fonctions de la Régence et de la Chaire ; il enseigna la philosophie pendant trois ans, et prêcha pendant vingt ans ; il remplit en même-tems différentes charges de son Ordre, et fut Recteur des Colléges de Châlons, de Langres et de Sens. Il avoit fait une étude particulière des mathématiques, et y avoit acquis des connoissances qu'il développa avec succès dans plusieurs ouvrages qu'il donna au public : il écrivit sur l'*Algèbre* (a), *la doctrine des Éclipses* (b), *la doctrine Analytique* (c), *la proportion Harmonique* (d), *l'Astrologie judiciaire* (e), *la Géométrie* (f) *et les Comètes* (g).

Constant (*Pierre*), naquit à Compiégne en 1654 ; il entra fort jeune dans l'ordre de Saint-Bênoît, congrégation de Saint-Maur, et fit profession dans l'Abbaye de Saint-Remi de Reims, le 17 juin 1612. Il travailla toute sa vie sur les Pères de

---

(a) *Nova geometriæ clavis Algebra ;* Paris, 1643, in-4°.

(b) *Tabulæ Lodoiceæ de doctrinâ Eclipseon ;* Dijon, 1658, in-4°.

(c) *Doctrinæ Analyticæ inventum novum ;* Toulouse, in-fol.

(d) *De proportione Harmonicâ ;* Paris, 1658, in-4°.

(e) *Tumulus Astrologiæ judiciariæ ;* Paris, 1659, in-4°.

(f) *Diophantus Geometra ;* Paris, 1660, in-4°...... *Opus astronomicum ;* Dijon, 1661, in-4°.

(g) *Discours sur la Comète qui a paru en 1665, au mois d'avril ;* Paris, 1665, in-4°. .... *Crisis astronomica de motu Cometarum ;* Dijon, 1666, in-4°.

l'Eglise,

l'Eglise, et mourut à Paris le 18 octobre 1721, dans l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il étoit doyen, âgé de 67 ans.

Nous lui devons une édition des œuvres des *Saint-Hilaire*, publiée à Paris en 1693, et le premier tome des lettres des Papes, avec une préface et des notes, publié en 1715. Il écrivit en 1706, pour le P. *Mabillon*, contre le P. *Germon*, au sujet des règles que le premier avoit établies pour discerner les pièces véritables des supposées (*a*), et de nouveau en 1715, contre le même P. *Germon* (*b*), au sujet de son livre *de veteribus hæreticis ecclesiasticorum codicum corruptoribus.* Enfin, il est l'auteur de la critique des ouvrages faussement attribués à Saint-Augustin, pour l'édition des ouvrages de ce saint Docteur, donnée par les Bénédictins.

BOUCHER, (*Élie Marcoul*) Théologien de nos jours, né à Compiégne, et Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, de la maison de Sorbonne : il est mort dans cette ville le 19 mai 1754. Il a publié la *Relation des délibérations de la Faculté de Théologie de Paris, au sujet des affaires qui ont rapport à la constitution*, 1718, in-12, 3 vol. et les *Relations des assemblées de Sorbonne*, 7 vol. in-12, dont les deux premiers sont de M. *Witasse.*

DUJARDIN, (*François*) Chirurgien de nos jours, étoit né à Neuilly-Saint-Front, le 3 janvier 1738 ; il s'étoit livré à l'étude de la chirurgie, dont il avoit cultivé principalement la partie littéraire. Après avoir suivi les écoles du collége de chirurgie de Paris, il y avoit été reçu à la maîtrise, et étoit devenu membre de l'académie royale de Chirurgie et de celle des Curieux de la nature : il est mort dans cette ville le 25 février 1775, âgé de 37 ans.

Dujardin avoit entrepris un ouvrage considérable, qui devoit illustrer la chirurgie, et faire beaucoup d'honneur aux lumières de son auteur : c'étoit l'histoire de la profession qu'il avoit embrassée ; mais une mort prématurée l'a arrêté dans le moment où il avoit à peine commencé à mettre en œuvre les immenses matériaux qu'il avoit préparés ; il n'en a publié que le premier volume (*c*), qui contient l'histoire de la chirurgie chez les anciens peuples, chez les Hébreux, les Égyptiens, les Chinois, les Japonois, les Grecs, dans les tems nommés fabuleux ou héroïques, ainsi que sous Hippocrate et ses successeurs, et les Romains : on y trouve des discussions intéressantes sur les inventeurs de la chirurgie, sur l'art des embaumemens, un précis de la doctrine d'*Hippocrate* sur des sujets chirurgicaux, et une analyse bien faite de ceux des écrits de *Celse* qui sont relatifs à la chirurgie.

LITTÉRATEURS.

AVENELLES, (*des*) famille qui existoit à Crépy dès le règne de Charles VIII, et qui a produit dans le seizième siècle, quelques hommes distingués par leur probité et leurs services.

1. *Albin des Avenelles* est le plus connu et le plus célèbre. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut d'abord chanoine à Soissons, et revint ensuite à Crépy, où il possédoit, en 1509, la dignité de Chantre de l'Église collégiale de Saint-Thomas. Il se distingua

---

(a) *Vindiciæ manuscriptorum codicum à R. P. Barth.* GERMON *impugnatorum cum appendice S. Hilarii ; quidam loci ab Anonymo obscurati et depravati illustrantur et explicantur.* Cet anonyme étoit l'*abbé Faydit.*

(b) *Vindiciæ veterum codicum confirmatæ.*

(c) *Histoire de la Chirurgie, depuis son origine jusqu'à nos jours* ; Paris, 1774, in-4°.

par ses poésies, qui lui donnèrent un accès à la Cour, où il jouit d'une certaine considération. Il passa pour le meilleur poète françois après *Octavien de Saint-Gelais*; mais ses vers roulent presque tous sur des sujets licentieux, peu conformes aux maximes de son état. On trouve quelques-unes de ses poésies à la suite de la traduction de l'*Art d'aimer* d'*Ovide*; *Albin des Avenelles* enchérit sur son modèle dans la peinture d'une passion, contre laquelle on eût dû attendre de lui des préceptes analogues à la morale chrétienne : on a de lui le *Chief d'amour*, les *sept Arts libéraux*, et quelques stances et morceaux détachés, qui roulent presque tous sur l'amour.

2. *Philippe des Avenelles* quitta le lieu de sa naissance pour s'établir à Paris; il est connu par une traduction de l'*Histoire Ibérique* et d'*Annibal*, du grec *d'Appin Alexandrin*, publiée à Paris en 1560. Quelques-uns l'ont confondu avec *Pierre des Avenelles*, son contemporain et pareillement avocat au parlement de Paris, connu par la découverte de la conspiration d'Amboise, dont il avertit la Cour, en trahissant le secret qui lui avoit été confié par la *Renaudie*.

VENETTE, (*Jean de*) ainsi appelé du nom du lieu de sa naissance, connu aussi sous celui de *Fillons*, naquit en 1308 à Venette, village et ancienne maison de chasse de nos Rois, près de Compiégne. Les circonstances de sa vie sont peu connues; nous ne pouvons les puiser que dans les deux ouvrages manuscrits que nous tenons de lui; nous y apprenons qu'il étoit *frère* ou *hermite du Mont-de-Carme*, c'est-à-dire, Religieux de l'ordre des Carmes établis à Paris, à la place Maubert, et qu'il voyagea beaucoup dans un siècle où les voyages étoient si difficiles et si rares. Il fut, en 1346, le spectateur des ravages que les Anglois firent dans tous les environs de Paris, sur-tout des incendies qui les dévastèrent : il étoit enfermé dans cette Ville; il y étoit encore en 1356 et les quatre années suivantes; il parcourut le Soissonnois, la Beausse, la Champagne, l'Auvergne, la Provence; il sortit du royaume et alla jusqu'à Aix-la-Chapelle. Il ne parle plus de lui après l'an 1368; cependant quelques Historiens de l'ordre des Carmes le mettent au nombre des Provinciaux de cet ordre pour la province de Paris, et lui attribuent quelques ouvrages latins dont on ne connoît que les titres, 1. des *remarques sur le quatrième livre des Rois*; 2. un *traité des Offices divins*; 3. des *Sermons synodaux*; 4. un *Liber determinationum*.

Jean de Venette nous est connu par deux ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous; le premier est une *Chronique* et comme une seconde continuation de l'histoire de *Guillaume de Nangis*; le dernier est une *Histoire des trois Maries*.

Le premier de ces ouvrages est très-curieux et important pour l'histoire de France; l'auteur y raconte les faits arrivés de son tems, et dont il a été souvent le témoin : on lui reproche cependant quelque partialité dans le récit de quelques détails intéressans sur les usages du siècle de l'auteur, principalement sur les habillemens, qui avoient beaucoup changé de mode; sur le luxe, qui étoit monté très-haut, et contre lequel *Jean de Venette* déclame avec force. Cet ouvrage, écrit en latin, a été publié par *Dom Luc d'Acheri*, à la suite de la *chronique* de *Nangis* et de celle de son premier continuateur; il est dans le tome III. de l'édition *in-folio* du recueil intitulé: *Spicilegium*; *M. de la Curne de Sainte-Palaye* l'a fait connoître aussi avec une étendue suffisante, dans le dixième volume des mémoires de l'Académie des Inscriptions, à la suite de ses recherches sur la Chronique de *Nangis* et de celle de son premier continuateur.

Le dernier, écrit d'abord en latin, mis ensuite par l'auteur lui-même en vers françois, à la prière d'un de ses amis, est relatif aux trois Maries, c'est-à-dire, à *Marie Jacobé* ou *Cleopsé*, *Marie Salomé* et la *Sainte-Vierge*. Dans le premier livre, l'auteur parcourt l'histoire des Juifs jusqu'à leur captivité, pour faire voir que les trois Maries

descendoient de la branche de David. Le second livre traite de la mort, des funérailles et de l'assomption de la Sainte-Vierge, des prédications des fils des deux autres Maries, des tourmens qu'ils souffrirent, de leur mort, de la retraite des deux sœurs à Véroli dans la Campanie, où elles moururent, de la translation de leurs reliques, des miracles qu'elles opérèrent, etc. Les détails que l'auteur a puisés dans l'Écriture sainte et dans quelques Pères de l'Église, sont entremêlés de faits qu'il a pris dans des sources fabuleuses; on y trouve les usages du siècle où l'auteur écrivoit, transportés aux tems dont il parle, et appliqués aux personnages dont il s'occupe : son style est bizarre; sa poésie ne diffère de la prose, que par un étalage de mots superflus, nécessaires pour lui faire trouver la rime ou remplir la mesure des vers. Cet ouvrage n'a jamais été imprimé; mais il a été abrégé et mis en prose en 1505, par *Jean Drouïn*, et *M. de la Curne de Sainte-Palaye* en a fait le sujet d'un mémoire très-curieux, qu'on trouve dans le tome XIIIe. des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

GREBAN, nom de deux frères natifs de Compiégne, qui vivoient vers le milieu du quinzième siècle. Ils se livrèrent l'un et l'autre à la poésie françoise, et donnèrent ensemble une traduction des Actes des Apôtres en vers françois; l'un d'eux, connu plus particulièrement sous le nom de *Simon de Compiégne*, étoit secrétaire de Charles d'Anjou, comte d'Anjou : il composa d'autres pièces, et fit la traduction d'un livre qui avoit été fait autrefois par ordre du roi Philippe-le-Bel, sous ce titre : *le Cœur de la Philosophie.*

HERBELIN (*Mathieu*) étoit né, selon les uns, en 1520, selon les autres, en 1530, à Lesges, village à une lieue de Braine, dans la Châtellenie d'Ouchy, d'un père qui étoit fermier dans ce village. Il entra dans l'ordre de Prémontré dans la maison de Braine, où il passa ses jours dans l'application à l'étude et aux exercices de la vie Religieuse. On ignore l'époque de sa mort, qui est rapportée, mais sans date, dans le nécrologe de Braine.

Herbelin, devenu Procureur de sa maison, mit de l'ordre dans les archives, fit faire des censiers, et fit un cartulaire dans lequel il réunit les principaux titres de son monastère. Les recherches nécessaires pour ces objets lui firent découvrir des faits intéressans et des pièces précieuses touchant les comtes de Braine; il en fit un recueil et rédigea une Histoire de ces Comtes, qu'il dédia à Guillemette de Sarrebruche, Comtesse de Braine. Parmi quelques fables et quelques faits rapportés d'après des bruits populaires, on y trouve des traits curieux et importans; ce qui regarde les Seigneurs de la maison de Dreux, y est traité d'une manière solide et satisfaisante : en dépouillant cet ouvrage des fables qu'il contient, et d'un petit nombre d'erreurs historiques qui s'y sont glissées, il reste un fond solide, curieux et instructif : *Duchesne* avoue qu'il lui a servi pour composer son histoire de la maison de Dreux, et MM. de Sainte-Marthe en font beaucoup d'éloge dans le tome II. de l'*Histoire Généalogique de la maison de France.*

DURAND, (*Guillaume*) poète et traducteur françois du milieu et de la fin du seizième siècle, étoit né à Senlis; il perdit les premières années de sa jeunesse au jeu, à la musique, et à divers autres amusemens propres à l'éloigner des études sérieuses. Il se livra ensuite à celle de la jurisprudence qui l'occupa tout entier, en y joignant, comme par délassement, la culture des belles lettres, pour lesquelles il avoit toujours senti un goût invincible. Devenu conseiller au bailliage de Senlis, il se livra aux fonctions de juge; mais dans un âge un peu avancé il se dégoûta des lois, et revint avec une nouvelle ardeur à la lecture des anciens auteurs, des historiens et des poètes, sur-tout de ceux qui avoient adopté le genre tragique : il avoit un goût particulier

pour ce genre de poésie. Il mourut dans le lieu de sa naissance vers l'an 1580, et laissa un fils, *Gobert Durand*, qui fut avocat au parlement de Paris.

Nous avons de *Durand*, 1°. plusieurs Poésies fugitives, dont la plupart sont des Satires des mœurs et des usages de son siècle ; 2°. une *élégie de J. V. très-illustre et victorieux prince Henri de Lorraine, duc de Guise, des Poitevins par lui défendus* (*a*) ; 3°. une édition des œuvres de *Perse*, qu'il accompagna de notes latines et d'une traduction en vers françois (*b*) : les notes sont assez étendues, et presque toutes morales et très-judicieuses ; la traduction est plutôt une paraphrase qu'une traduction ; la versification en est mauvaise ; mais l'alternative des rimes masculines et feminines y est bien observée.

DONI, (*Louis*) évêque de Riez, et ensuite d'Autun, étoit d'une famille originaire de Florence, où elle avoit occupé les premières charges de la République, dont une branche s'étoit établie à Avignon, et une autre étoit passée en France dès la fin du douzième siècle. *Louis Doni* naquit de cette dernière, à Attichy, dont son père étoit seigneur, vers l'an 1597, d'*Octavien Doni* et de *Valence de Marillac*. Il entra dans l'ordre des Minimes en 1614, et y fit profession le 14 septembre de l'année suivante, dans le couvent de Nigeon près de Paris. Il fut élevé bientôt aux premières charges de son ordre ; il fut fait supérieur de la maison de Paris pendant un voyage qu'il fit à Rome pour rendre ses respects au Pape ; il fut élu ensuite Provincial de la province de Bourgogne, et remplissoit encore cette place, lorsqu'il fut nommé par le Roi, le 5 octobre 1628, à l'évêché de Riez. A peine avoit-il été sacré à Paris, le dimanche de Quasimodo 1630, qu'il fut choisi avec les Évêques d'Orléans et de Saint-Paul-trois-Châteaux, pour aller négocier quelques affaires du clergé en Savoie ; à son retour, il rendit compte au roi de sa négociation, et harangua ce prince à Lyon au nom du clergé. Il prit possession de son évêché le 4 mai 1631, et le gouverna avec beaucoup de zèle et de sagesse. Il fut transferé, en 1561, à l'évêché d'Autun, dont il prit possession le 19 janvier 1652. Il commença peu de tems après a éprouver des douleurs occasionnées par une pierre dans la vessie, et en mourut le 2 juillet 1664, âgé d'environ 68 ans. Son corps fut transporté à Beaune, et enterré dans l'église des Minimes de cette ville, ainsi qu'il l'avoit demandé dans son testament.

Les écrits de *Doni* sont très-multipliés ; ils roulent sur différens sujets, dont la plupart sont relatifs à l'Histoire Ecclésiastique et à l'Ecriture Sainte (*c*).

(*a*) Paris, *Dupré*, 1569, in-4°.

(*b*) Paris, 1567 ; ibid. *Dupré*, 1586.

(*c*) *Histoire générale de l'Ordre des Minimes* ; Paris, in-4°.

Tableau de la vie de la bienheureuse Jeanne, Reine de France, et fondatrice de l'Ordre des Annonciades ; Paris 1625, in-8° ; 1664, in-8°.

Mémoire pour servir de preuve qu'un Evêque est habile à succéder, quoiqu'il ait été Religieux ; 1639, in-4°.

Une traduction francoise du *Panégyrique du glorieux Saint-Maxime, Évêque de Riez et Confesseur, prononcé dans son Église Cathédrale, le jour de sa fête, par* FAUSTE, *son successeur* ; 1644, in-4°.

De vitâ et rebus gestis Petri Berullii Cardinalis ; Paris, 1649, in-4°.

Idea perfecti Præsulis in vitâ B. Nicolai Albergati, S. R. E. Cardinalis et Episcopi Bononiensis ; Autun, 1656, in-8°.

Flores Historiæ sacri Collegii Cardinalium, à temporibus Sancti Leonis Papæ, usque ad annum 1649 ; Paris, 1660, in-fol. 2 vol.

Collectio gravium quorumdam auctorum, qui, ex professo, vel ex occasione, sacræ scripturæ aut divinorum officiorum in vulgarem linguam translationes damnarunt ; Paris, 1661, in-4°.

TEMPLEUX, (*Damien*) Historien du commencement du siècle dernier, dont on ignore l'origine, l'extraction et la mort; *M. l'Abbé Carlier* croit que ce nom est celui d'une terre, et par corruption celui de *Dampleux*, village du Valois, près de Villers-Cotteretz, qu'on trouve désigné dans quelques cartes par le nom de *Templeux*; cela paroît d'autant plus vraisemblable, que l'écrivain dont il est ici question, étoit Seigneur de la terre du Fresnoy, où il passoit une partie de l'année, et qui n'est point éloignée de celle de Dampleux.

Templeux a donné une Carte et une Description du Duché de Valois; la première, dressée sur les mémoires et sur les plans de *Nicolas de Livré*, et exécutée par le célèbre *Johnson*, avoit paru en 1630, et a fait dans la suite partie de l'Atlas publié en 1652 par *Leclerc*, et du magnifique Atlas de *Blaeu*, qui parut vers 1663; la dernière n'a été rendue publique qu'en 1663, après la mort de l'auteur; c'est une abrégé historique du Valois selon l'ordre des lieux: on y trouve des notions sûres et intéressantes, extraites des pièces originales, qu'on auroit de la peine à retrouver; le style en est pur, et l'ouvrage est rempli d'érudition.

MULDRAC, (*Antoine*) étoit né à Compiégne le 23 septembre 1605; il entra dans l'Ordre de Cîteaux, dont il prit l'habit dans l'Abbaye de Longpont en 1621, et fit ses vœux le 27 Octobre de l'année suivante. Il y fit ses Cours de Philosophie et de Théologie, et mérita l'estime de ses Supérieurs par son application à l'étude, la douceur de ses mœurs et une piété solide. Il fut successivement sous-Prieur de son Monastère en 1636 et Prieur en 1652; mais les devoirs que lui imposoit cette dernière place l'obligeant à interrompre ses travaux, il obtint de ses Supérieurs la liberté d'y renoncer. Il mourut à Longpont en 1667, âgé de 62 ans.

Muldrac a laissé quatre ouvrages, dont deux ont été imprimés, et deux sont conservés en manuscrit dans l'Abbaye de Longpont.

Les deux premiers sont une *Chronique de l'Abbaye de Longpont* (*a*) et un *Abrégé Historique du Valois* (*b*). Le premier est un recueil de chartes concernant l'Abbaye de Longpont, depuis l'an 1131 jusqu'en 1648; elles sont accompagnées de notes exactes sur les tems et les lieux où elles ont été expédiées. Le dernier traite, en six Chapitres, de l'Etat Civil et Ecclésiastique du Valois, de l'Abbaye de Longpont en particulier, des Seigneurs du Valois, des Evêques de Senlis. On y trouve quelques faits importans, qu'on ne retrouve point ailleurs; mais le style en est mauvais, et l'ouvrage est écrit sans ordre et sans méthode.

Des deux ouvrages manuscrits, le premier contient un choix des plus beaux passages des Saints Pères sur divers sujets moraux, dogmatiques et ascétiques; il a exigé un travail long et pénible. Le dernier, en deux volumes in-folio, est un abrégé historique et chronologique du Diocèse de Soissons, depuis l'an 304 jusqu'en 1661; il est le fruit d'un travail long et assidu, et le résultat de recherches pénibles et multipliées.

PAJOT, (*François*) connu principalement sous le nom de *Linière*, étoit né à Senlis, en 1628, et auroit pu honorer sa patrie, s'il eût fait un meilleur usage de son esprit, de la facilité et des dons qu'il avoit reçus de la nature; il étoit bien fait de sa personne, et né avec des qualités agréables, de l'esprit, de la vivacité et un talent facile pour la poésie; mais il tourna ses talens du coté de la

---

(a) *Compendiosum Abbatiæ Longi-Pontis Suessionensis Chronicon*; Paris, 1652, in-12.

(b) *Le Valois-Royal amplifié et enrichi de plusieurs pièces curieuses, extraites des Cartulaires et Archives des Abbayes, Églises et Greffes du Valois, et de graves Auteurs*; Bonnefontaine, 1662, in-12.

satire, de l'obscénité et de l'impiété; il eut le malheur d'y réussir; quelques couplets satiriques et des chansons impies eurent des succès qui l'enhardirent et l'encouragèrent : la débauche y mit le comble. Il entreprit une critique abominable du Nouveau Testament, et bientôt il ne fut plus connu que sous le nom de *l'Athée de Senlis*; aussi *Despréaux* lui disoit-il un jour *qu'il n'avoit de l'esprit que contre Dieu. Madame Deshoulières* paroît être la seule qui ait cherché à prendre sa défense et à le justifier dans les vers suivans.

On le croit indévot, mais quoique l'on en die,
Je crois que dans le fond Thyrsis n'est pas impie;
Quoiqu'il raille souvent des articles de foi,
Je crois qu'il est autant catholique que moi.

Le dernier vers pourroit donner une mauvaise opinion de la catholicité de la Muse Françoise; mais on se plaît à ne trouver dans ses vers qu'une indulgence ou un effort de l'amitié. *Pajot* a été de meilleure foi et s'est mieux dépeint lui-même dans les quatre vers suivans :

La lecture a rendu mon esprit assez fort
Contre toutes les peurs que l'on a de la mort;
Et ma religion n'a rien qui m'embarrasse :
Je me ris du scrupule, et je hais la grimace.

Pajot persista dans ses sentimens jusqu'au dernier moment; ni les infirmités de la vieillesse, ni les approches de la mort ne purent faire aucune impression sur son ame endurcie; il mourut, comme il avoit vécu, en 1704, âgé de 76 ans. On trouve plusieurs pièces de lui dans le Recueil de poésies choisies, imprimé chez *Serci;* le plus grand nombre â couru dans le monde en manuscrit.

Racine (*Jean*) un des plus célèbres Poètes François du siècle dernier, naquit à la Ferté-Milon le 11 Décembre 1639 de *N. Racine*, autrefois Cadet dans le Régiment des Gardes Françoises, et alors Contrôleur au grenier à sel de cette Ville, et de *Jeanne Sconin*, Fille du Procureur du Roi des Eaux et Forêts de Villers-Cotteretz. Aprés avoir fait ses premières Etudes à Port-Royal-des-Champs, il alla à Paris, où il suivit le Cours de Logique du Collége d'Harcourt. Le Mariage de Louis XIV, en 1560, lui donna bientôt lieu de développer son talent pour la poésie; il le célébra par deux Odes, *La Renommée aux Muses* et *La Nymphe de la Seine à la Reine*; celle ci sur-tout le fit connoître et commença sa célébrité; elle lui mérita l'amitié de Chapelain, la protection du grand Colbert, une gratification du Roi de cent louis et bientôt après une pension de six cents livres, dont il a joui jusqu'à sa mort.

Le désir de voir le P. *Sconin*, son oncle, Chanoine régulier de Sainte-Géneviève, Prieur de Saint-Maximin, Official et Vicaire-Général du Diocèse d'Uzès, lui fit faire à-peu-près dans ce tems-là le voyage du Languedoc; cet oncle lui fit embrasser l'état Ecclésiastique, le fit étudier en Théologie, et le fit pourvoir peu de tems après du Prieuré de l'Épinay, dont il ne jouit cependant jamais, en ayant été dépossédé pour un concurrent plus heureux ou plus adroit. Mais le goût de la poésie l'emporta sur les avantages que pouvoit lui offrir l'Etat Ecclésiastique; il s'y livra avec ardeur, travailla pour le Théâtre, et y obtint des succès, qui, en flattant son amour propre, encouragèrent ses talens et le soutinrent dans cette nouvelle carrière.

Dix ans après, Racine renonça à la poésie, qu'il ne reprit dans la suite que pour composer les tragédies *d'Esther* et *d'Athalie* et des *Cantiques Spirituels* pour les demoiselles de Saint Cyr, à la prière de Madame de Maintenon et par les ordres de Louis XIV. Il fut choisi par le Roi, en 1677, avec *Despréaux*, pour écrire son histoire; il commença à y travailler sur les mémoires nécessaires que ce Prince lui avoit fait communiquer, et d'après les faits dont il avoit été lui-même le témoin dans les Campagnes où le Roi avoit voulu qu'il l'accompagnât; mais ces travaux ne sont point passés à la postérité; ils périrent dans l'incendie de la maison de M. de Valincourt à Saint-Cloud.

Racine fut successivement Trésorier de France en la généralité de Moulins, Secrétaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de ce Prince; il fut reçu à l'Académie françoise en 1673, et en étoit le Directeur, lorsqu'en cette qualité il fit l'éloge de *Corneille.* Il mourut à Paris le 21 avril 1699; son corps, après avoir été présenté à Saint-Sulpice, sa paroisse, fut transporté à Port-Royal-des-Champs où il fut enterré: après la destruction de ce monastère, sa veuve obtint la permission de le faire exhumer; elle le fit transporter le 2 décembre 1711, dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, où elle le fit enterrer auprès de la tombe du célèbre *Pascal*, derrière le maître-autel, en face de la chapelle de la Vierge.

Le théâtre développa les talens et fit la principale gloire de *Racine;* une comédie, et onze tragédies, où l'on retrouve les beautés originales de Sophocle et d'Euripide et une versification aisée, douce et tendre, immortaliseront à jamais son nom. Il donna *la Thébaïde* ou *les Frères ennemis*, en 1664, à 24 ans; *Alexandre* en 1666; *Andromaque* en 1668; les *Plaideurs*, comédie, la même année; *Britannicus* en 1670, *Bérénice* en 1621; *Bajazet* en 1672; *Mithridate* en 1673; *Iphigénie* en 1675; *Phèdre* en 1677; *Esther* en 1689, et *Athalie* en 1691. Ses succès dans ce genre furent consacrés dans les quatre vers suivans, que *Despréaux* fit pour être placés au bas de son portrait:

Du théâtre françois l'honneur et la merveille,
Il sut ressusciter Sophocle en ses écrits;
Et dans l'art d'enchanter les cœurs et les esprits,
Surpasser Euripide et balancer Corneille.

Ces pièces de théâtre ne sont point les seuls écrits de *Racine :* nous avons de lui des *Cantiques Spirituels*, faits en 1689 pour la maison royale de Saint-Cyr; des lettres contre la critique des Romans et des pièces de Théâtre faites par *Nicole*, *Barbier d'Aucour* et *Dubois;* un *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, dont on n'a publié que la première partie en 1742, et quelques autres petits ouvrages, dont on a fait un recueil qui a été publié par le fils de l'auteur à Lausanne (Paris) en 1747, en 2 vol. in-18. Les éditions des Œuvres, sur-tout des Pièces de Théâtre, de *Racine* se sont très-multipliées; le catalogue en seroit fort long.

Racine laissa une postérité, qui soutint dignement la gloire de son nom. Il avoit épousé, en 1677, *Catherine de Romanet*, dont le père étoit Trésorier de France à Amiens: il en eut cinq filles et deux fils; l'aîné de ces derniers succéda à son père, dans la charge de gentilhomme ordinaire du Roi; le cadet fut membre de l'académie royale des Inscriptions et Belles-lettres; il est connu par deux poèmes sur la Grace et sur la Vérité de la Religion chrétienne, par deux lettres en vers sur l'ame des bêtes,

par une Ode et une Épître à M. de Valincourt, par plusieurs dissertations insérées dans le recueil des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, et par une traduction françoise du *Paradis perdu* de *Milton.*

HERSAN, (*Marc-Antoine*) un des Orateurs les plus éloquens de son siècle, étoit né à Compiégne vers l'an 1691 ; il fut un des plus grands ornemens de l'Université de Paris ; il y professa successivement la Seconde depuis 1675 jusqu'en 1680, et la Rhétorique depuis 1680 jusqu'en 1684, au collége du Plessis ; il fut ensuite Professeur d'éloquence au collége royal de France ; sa modestie lui fit refuser constamment d'être élevé à la dignité de Recteur de l'Université de Paris ; il mérita l'estime et la confiance de *Louvois*, un des plus grands ministres qui aient gouverné la France ; mais *Hersan* sacrifia tous les avantages que le monde pouvoit lui offrir, pour se consacrer au service et à l'instruction des pauvres enfans de Compiégne sa patrie. Il se retira dans cette ville ; il y fit bâtir une très-belle École destinée à cet usage, et y fonda un maître ; il veilla lui-même avec soin aux progrès de cet établissement, et mourut au milieu de ses pauvres le 11 octobre 1724, âgé de plus de 72 ans ; il consacra ses derniers momens par un nouvel acte de bienfaisance ; il donna le reste de sa fortune pour l'établissement des Sœurs de la Charité, destinées à l'instruction des jeunes filles et au soin des pauvres malades de Compiégne.

On a de ce Professeur, 1. *l'Oraison funèbre*, en latin, *du Chancelier le Tellier*, 2. plusieurs pièces de vers latins ; 3. des *Pensées édifiantes sur la mort.* 4. Une explication du Cantique de Moyse après le passage de la mer Rouge, selon les règles de la rhétorique.

LE CLERC DE MONLINOT, (*Charles-Antoine Joseph*) Ecrivain de nos jours, né à Crépy en 1732 ; il a étudié à la fois la médecine et la théologie, et en même tems a été reçu docteur en médecine et a embrassé l'état ecclésiastique ; il a été ensuite chanoine de Saint-Pierre de Lille et associé ordinaire de la société littéraire d'Arras ; il est mort depuis quelques années, après avoir donné 1. *Préjugés légitimes contre ceux du sieur Chaumeix*, 1759 in-12 ; 2°. *Justification de plusieurs articles du Dictionnaire Encyclopédique*, 1760, in-12 ; 3°. *Étrennes aux Bibliographes*, ou *Notice abrégée des livres les plus rares*, 1760, in-24 ; 4°. *Histoire de la Ville de Lille*, 1764, in-12 ; 5°. *l'Esprit de la Mothe-le-Vayer*, 1763, in-8°.

CARLIER, (*Claude*) autre Ecrivain de nos jours, qui s'est distingué par la variété et la multiplicité des sujets qu'il a traités et par les succès qui ont couronné ses travaux. Il étoit né a Verberie le 8 septembre 1725, avoit embrassé l'état Ecclésiastique, et avoit été promu au degré de Bachelier en théologie, et pourvu du Prieuré de Notre-Dame d'Andresy. Il a concouru aux prix de différentes académies, et a été souvent couronné, trois fois par celle d'Amiens, en 1752 et 1755, deux fois par celle de Soissons, en 1749 et 1751, sur divers points de l'histoire de cette ville, et quatre fois par celle des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, en 1750 sur les Colonies Romaines, en 1751 sur l'Astrologie judiciaire ; en 1753 sur l'Etat des sciences en France pendant les règnes de Charles VIII et de Louis XII, et en 1757 sur l'Etat de la Marine et du Commerce Maritime en France sous les deux premières races. Il est mort depuis peu de tems.

La littérature n'a pas seule occupé les loisirs de l'*abbé Carlier* ; l'agriculture a fixé aussi son attention ; il a beaucoup écrit sur l'une et sur l'autre. Nous avons de lui plusieurs travaux sur les laines de la France (*a*) et sur l'éducation, la conservation et

---

(*a*) *Mémoire sur les qualités des laines propres aux Manufactures de France*, 1755, in-12, publié sous le nom de *Blancheville.*

la

la multiplication des bêtes à laine (*a*). Il n'a pas moins écrit sur l'histoire ; il s'est occupé de l'ancien état du commerce en France (*b*), et de l'histoire de l'ancienne Picardie (*c*) ; il a publié le *Journal historique du Voyage fait au Cap de Bonne-Espérance*, par l'*abbé de la Caille*, et y a joint *un Discours historique sur la vie et les écrits de ce Savant* (*d*). L'histoire de sa province est le plus important de ses travaux (*e*) ; il l'a rédigée d'après les titres originaux et des recherches immenses ; il y a suivi l'ordre chronologique ; on y reconnoît le savant instruit, exact, judicieux et laborieux ; on y trouve une quantité de faits qui etoient ignorés, des discussions aussi intéressantes que curieuses, sur divers points de l'histoire du Valois et des pays voisins, des réflexions sages, des vues utiles ; il seroit à désirer que le style en fût moins prolixe, et que les détails en fussent moins minutieux ; cet ouvrage réduit à la moitié, seroit un ouvrage précieux et généralement utile.

(*a*) *Considérations sur les moyens de rétablir en France les bonnes espèces de bêtes à laine* ; 1762, in-12.... *Instruction sur la manière d'élever et de perfectionner la bonne espèce des bêtes à laine en Flandre* ; 1763, in-12..... *Traité sur les bêtes à laine et sur les Manufactures de laineries* ; in-12, 2 vol.

(*b*) *Dissertation sur l'état du Commerce en France sous les Rois de la première et de la seconde race* ; 1753, in-12.

(*c*) *Dissertation sur le Belgium et l'ancienne Picardie* ; 1754, in-12.

(*d*) 1763, in-12.

(*e*) *Histoire du Duché de Valois* ; Paris et Compiégne, 1764, in-4°. 3 vol.

F I N.

TABLE DES MATIERES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIERES.

CHAPITRE

TABLE DES MATIÈRES.

Fin de la Table des Matières.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, la *Description de la Province de l'Isle de France, Valois et Comté de Senlis;* je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher la publication. A Paris, le 11 février 1789. SAGE.

PRIVILÉGE DU ROI.

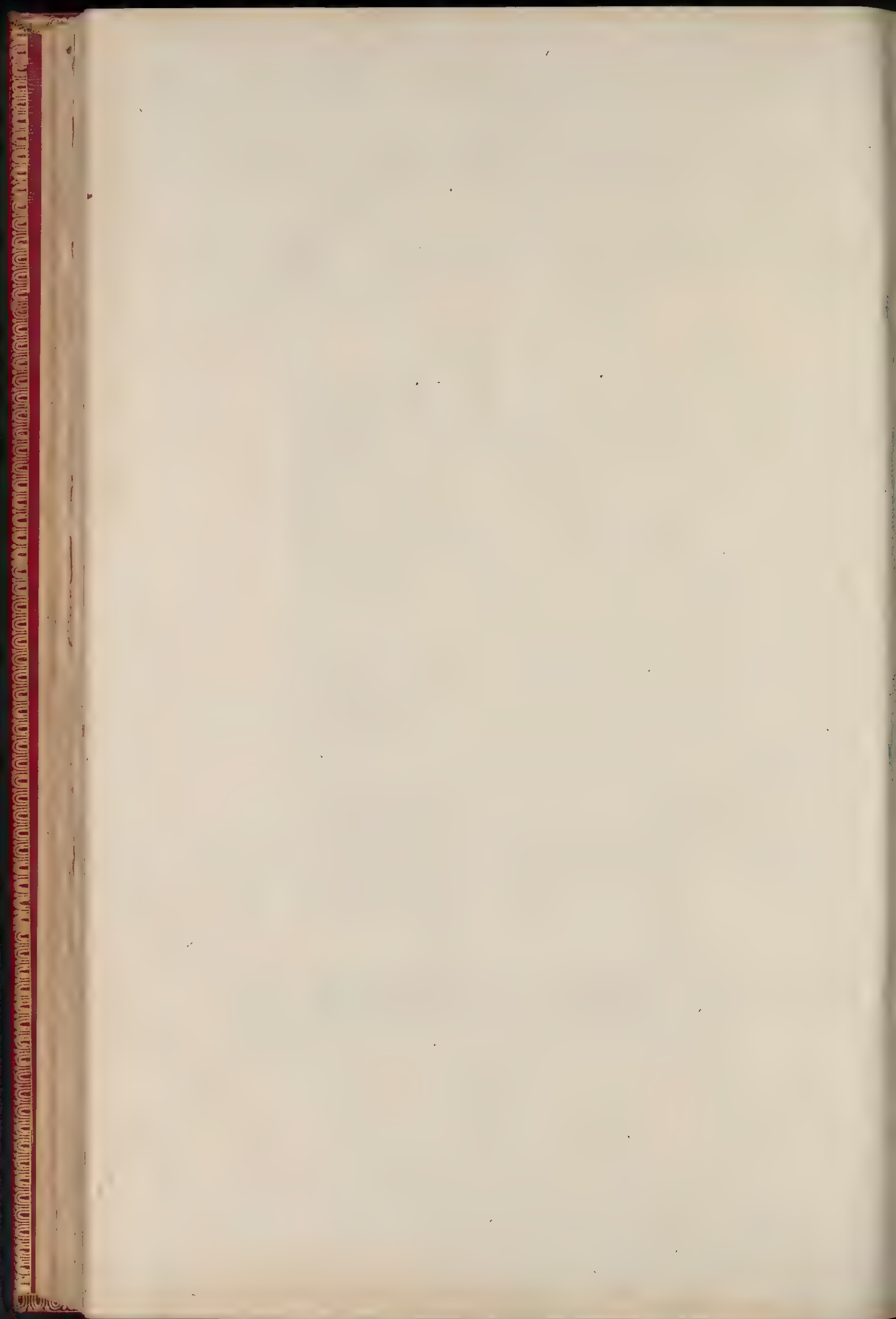
LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés et féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils et autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur LAMY, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer et donner au public *les Voyages Pittoresques de la Suisse et de la Frances*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis et permettons par ces Présentes, de faire imprimer lesdits Ouvrages autant de fois que bon lui semblera, et de les vendre, faire vendre et débiter par tout notre Royaume, pendant trente années consécutives, à compter de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires et autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impressions étrangères dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse et par écrit dudit Exposant, ses hoirs ou ayans cause, à peine de saisie et de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la première fois; de pareille amende et déchéance d'état en cas de récidive, et de tous dépens, dommages et intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, en beau papier et beaux caractères, conformément aux Règlemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége : qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression desdits Ouvrages sera remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher et féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE MAUPEOU, et un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMESNIL; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir ledit Exposant et ses ayans cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée, et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés et féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis et nécessaires, sans demander autre permission, et nonobstant clameur de Haro, Charte Normande et Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le trente-un du mois de Mars, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-quatre, et de notre règne le dixième.

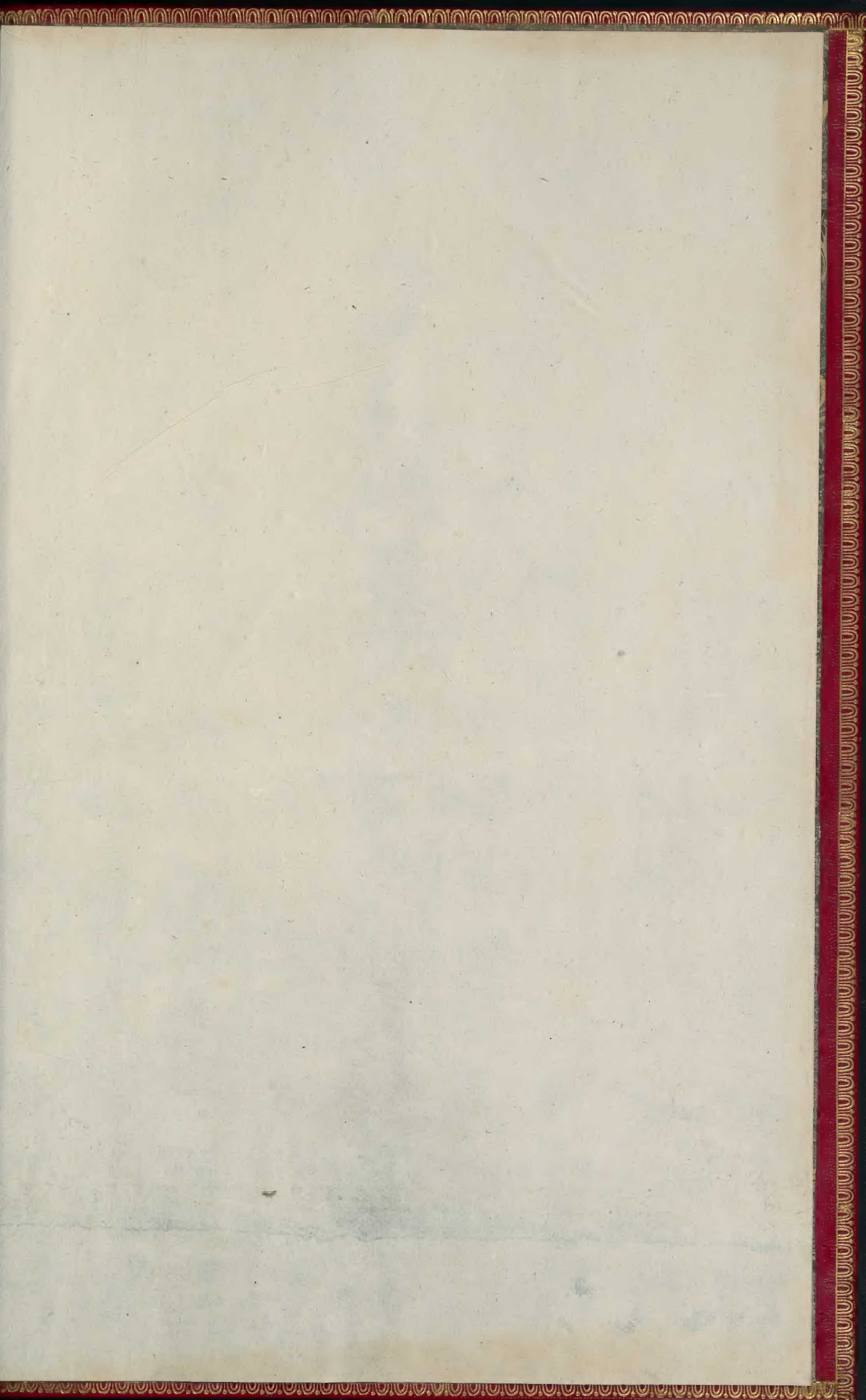
PAR LE ROI, EN SON CONSEIL.

LEBEGUE.

Registré sur le Registre XXII de la Chambre Royale et Syndicale des Libraires et Imprimeurs de Paris, N°. 3238, fol. 64, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége, et à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, le 2 Avril 1784.

VALLEYRE jeune,
Adjoint.







SPECIAL 88-B
OVERSIZE 2706-2
DC
17
V97
1781
V.9
c.2
THE GETTY CENTER
LIBRARY

